

SAUVEUR PIERRE ÉTIENNE

L'énigme haïtienne

Échec de l'État moderne en Haïti



Les Presses de l'Université de Montréal

L'énigme haïtienne

Échec de l'État moderne en Haïti

ALA CHUTE DE LA DICTATURE DES DUVALIER, tous les espoirs étaient permis: élections démocratiques, assainissement et modernisation de l'administration publique, rationalisation de la gestion du pouvoir et renforcement des structures économique et sociale. Mais l'instabilité politique chronique, le marasme économique, l'anarchie et le chaos généralisé ont conduit à l'effondrement de l'État dans ce pays, qui est pourtant la première république noire au monde.

En parcourant de façon originale l'histoire d'Haïti, de la colonisation à nos jours, d'un point de vue sociopolitique, Sauveur Pierre Étienne explique les sources de sa non-évolution vers l'État moderne, de son sous-développement et de la succession de régimes dictatoriaux. Cet ouvrage, remarquable état des lieux de la société haïtienne, permet de comprendre les élites politiques, l'État et les rapports transnationaux de pouvoir (gestion de conflits, amalgame races/classes, relations entre Mulâtres et Noirs, etc.), enfin la dégradation des relations entre l'État et la société, relations qui ont fait échec à la construction d'un État moderne en Haïti.

SAUVEUR PIERRE ÉTIENNE, après des études de doctorat en science politique à l'Université de Montréal, est actuellement chercheur postdoctoral au laboratoire Genèse et transformation des mondes sociaux de l'EHESS-CNRS, en France. Il est l'auteur de *Haïti: misère de la démocratie* (1999, L'Harmattan) et de *Haïti: l'invasion des ONG* (1997, CIDIHCA).

En couverture : © Alex Webb / Magnum Photos

39,95 \$-36€

www.memoiredencrier.com
www.pum.umontreal.ca

ISBN 978-2-923153-64-3



9 782923 153643

MÉMOIRE D'ENCRIER

ISBN 978-2-7606-2032-2



9 782760 620322

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

SAUVEUR PIERRE ETIENNE

L'énigme haïtienne

Échec de l'État moderne en Haïti

Préface de Laënnec Hurbon



, Les Presses de ('Université de Montréal

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada
Étienne, Sauveur Pierre

L'énigme haïtienne: à l'épreuve de la sociologie historique: 1697-2004
Comprend des réf. bibliogr.

'SBN 978-2-7606-2032-2 (PUM)
ISBN 978-2-923153-64-3 (Mémoire d'encrier)

1. Haïti - Politique et gouvernement. 2. Haïti - Histoire. 3. Crises (Sciences sociales) - Haïti.
4. Leadership politique - Haïti. I. Titre.
F1921.E84 2007 972.94'03 02006-942366-0

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
© Les Presses de l'Université de Montréal, 2007
© Mémoire d'encrier, 2007

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences humaines de concert avec le Programme d'aide à l'édition savante, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Liste des sigles

- ANDP : Alliance nationale pour la démocratie et le progrès
CARICOM : Communauté caribéenne
CASEC : Conseil[^]administration des sections communales
CD : Convergence démocratique
CEB : Communautés ecclésiales de base
CELAM : Conseil épiscopal latino-américain
CNUCED : Conférence des Nations Unies
pour le commerce et le développement
CEP : Conseil électoral provisoire
CIA : Central Intelligence Agency
CNG : Conseil national de gouvernement
CONACOM : Congrès national des mouvements démocratiques
CSP : Comité de salut public
DEA : Drug Enforcement Administration
EC : Espace de concertation
ENAOL : Entreprise nationale des oléagineux
FADH : Forces armées d'Haïti
FL : Famille Lavalas
FNCD : Front national pour le changement et la démocratie
FRAPH : Front pour l'avancement et le progrès d'Haïti
GPI : Groupe parlementaire indépendant
IC : Initiative citoyenne

ICG : International crisis group

IFES : International Foundation for Electoral System

KID : Konvansyon inite demokratik (Convention de l'unité démocratique)

MIDH : Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti

MINUSTAH : Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti

MNP-28 : Mouvement national patriotique

MOP : Mouvement ouvrier paysan

MOP : Mouvement d'organisation du pays

OEA : Organisation des États américains

ONG : Organisations non gouvernementales

ONU : Organisation des Nations Unies

OPL : Organisation politique Lavalas

OPL : Organisation du peuple en lutte

PANPRA: Parti national progressiste révolutionnaire haïtien

PLB : Parti louvri baryè

PNH : Police nationale d'Haïti

PPL : Plate-forme politique Lavalas

SHADA : Société haïtiano-américaine de développement agricole

SIDA : Syndrome immunodéhcitaire acquis

SI N : Service d'intelligence nationale

UE: Union européenne

UNAM : Université nationale autonome du Mexique

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

VSN : Volontaires de la sécurité nationale

À la mémoire de Michélia Louissaint (Tailla),
ma grand-mère maternelle, d'Altagrâce Jean-Pierre (Tagot),
ma mère, et d'Édith Étienne, ma sœur.

À Garaudy et Shakwana, mon fils et ma fille.

Remerciements

Le défi de soumettre lénigme haïtienne à l'épreuve de la sociologie historique a été relevé grâce à la perspicacité et à la longue expérience dans le domaine de la politique comparée de Jane Jenson, qui a accepté de consentir les sacrifices nécessaires pour lire et relire les différents chapitres du livre. Nous tenons à lui exprimer notre profonde gratitude. Tous nos remerciements à Laënnec Hurbon, pour ses remarques et surtout pour la préface du livre. Nos remerciements vont aussi à Laurent McFalls et à Mamoudou Gazibo qui ont contribué à l'amélioration du livre. Nous ne saurions, bien sûr, oublier les remarques judicieuses et les suggestions pertinentes de la directrice, des professeurs invités et des camarades de la Chaire et du Laboratoire de recherche du Canada en citoyenneté et gouvernance. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

Sans le dévouement et l'amitié de Nicole Nancy Édouard, il nous aurait été impossible de trouver et de faire venir d'Haïti les livres et documents indispensables à la réalisation de notre travail de recherche. Nous aimerais lui faire savoir à quel point nous lui en savons gré. Tous nos remerciements également à Mathess Fleur-Aimé, qui nous a offert son concours inestimable dans le travail de correction du texte, tant sur le plan de la forme que du fond. Nous lui en sommes très reconnaissant. Jean Florival, stylisticien et grammairien à lunettes, nous a aidé à dépouiller le texte des interférences linguistiques, à l'aérer et à le polir. Nous ne pouvons que lui dire un grand

merci, tout en reconnaissant que nous ne pourrons jamais honorer notre dette pour l'excellente qualité du travail accompli. Comment, en outre, ne pas témoigner notre gratitude à Sylvie Paquerot et à Michel Hector? Leurs commentaires et suggestions ont considérablement amélioré la version définitive du texte. Notre reconnaissance s'étend évidemment à Theodor Tudoroiu, pour ses remarques très pertinentes: sa curiosité et son intérêt pour la mégalomanie des dictateurs les plus célèbres nous ont porté à consulter des ouvrages qui auraient échappé à nos investigations.

Nous exprimons aussi notre gratitude à William Toussaint, qui a bien voulu mettre à notre disposition son expertise en informatique, tout au long de la rédaction du livre. Nos remerciements s'adressent aussi à Alex Étienne, dont la vaste culture et le sens des nuances et de la précision nous ont permis d'éviter bien des chausse-trapes de l'historiographie haïtienne.

Préface

Depuis 1986, date de la chute de la dictature des Duvalier, chercheurs et observateurs de l'évolution politique d'Haïti ne cessent de s'interroger sur les sources de l'échec haïtien. Deux interventions étrangères en dix ans, trois en moins d'un siècle quand on pense à l'occupation américaine de 1915 à 1934. Quant à la dernière intervention de 2004, elle prétend devoir durer une décennie tant le pays aurait du mal à se relever par lui-même. Il y a donc bien une énigme haïtienne, pendant que les études approfondies sont rares, et que la curiosité est faible, surtout du côté de ceux qui sont chargés de porter des remèdes, ou en tout cas, qui se sont placés au chevet du malade. On se contente de cris et de regrets, et en règle générale d'une approche superficielle des problèmes-clés du pays. Dans cet ouvrage, Sauveur Pierre Étienne tente avec hardiesse d'aborder de front le problème de l'État comme l'une des fenêtres principales par lesquelles l'on pourrait approcher l'énigme haïtienne.

De l'État en effet, on a beaucoup parlé de tous les côtés, dans les milieux des institutions internationales comme des élites politiques. Mais l'on cherche encore en vain une étude approfondie de la réalité de l'État sous le concept-écran et passe-partout de bonne gouvernance. Sauveur Pierre Étienne n'a pas cherché cependant à faire des concessions à l'actualité qui réclame des solutions urgentes, et sans tomber dans des perspectives abstraites, il a fait appel à la fois à l'histoire, à la science politique et

à la sociologie pour entreprendre son étude de l'État sur la longue durée : quatre siècles, de 1697 à 2004, afin de scruter en profondeur la nature de l'État haïtien qui reste opaque à tant d'observateurs extérieurs comme aux décideurs nationaux et internationaux.

L'ouvrage développe l'hypothèse audacieuse et originale de la non-émergence de l'État moderne en Haïti comme source du sous-développement et des dictatures récurrentes que le pays a connues. L'analyse est conduite avec rigueur et se situe dans le cadre d'une sociologie historique avec une méthodologie qui n'est pas pressée de fournir des recettes, mais qui prend le temps de penser ses ressources théoriques et de reprendre avec respect et d'un point de vue critique les apports des autres chercheurs haïtiens et étrangers qui se sont penchés sur l'éénigme haïtienne. En se mettant spécialement sur les traces de Max Weber qui voyait dans la naissance de l'État moderne en Occident le résultat d'un processus historique complexe, Sauveur Pierre Étienne se propose de découvrir la spécificité de l'État haïtien. Pour cela, il articule les conflits internes à la société haïtienne aux conflits externes (comme les guerres interétatiques des puissances occidentales) à partir d'une approche comparative pour produire une explication des rapports existant entre État et société en Haïti. Sur cette base, il procède à l'examen du rôle des élites politiques dans la construction de l'État, donc des luttes pour le pouvoir sans jamais dissocier ce rôle des rapports transnationaux de pouvoir.

L'ouvrage se déploie en trois grandes parties. La première porte sur la période esclavagiste; phase importante dans le développement du capitalisme et des puissances occidentales et en même temps matrice des pratiques de pouvoir instaurées dans la société.

La deuxième partie couvre la période de l'indépendance (1804) jusqu'à l'occupation américaine (1915-1934) et est étudiée sous l'angle du concept de sociogenèse de l'État haïtien (concept emprunté à Norbert Elias) pour rendre compte de la configuration actuelle de l'État haïtien, marqué par les pratiques du régionalisme et du militarisme, ou encore dépourvu de légitimité et qui ignore le principe de citoyenneté. Là encore, l'analyse ne perd pas de vue le cadre des contraintes externes qui pèsent sur les élites politiques et dont le paiement d'une indemnité à la France de 150 millions de francs à partir de 1825 représente un élément déterminant pour un étranglement financier du pays.

La troisième partie est consacrée aux conséquences de l'occupation américaine qui parvient à orienter le pays en fonction des intérêts stratégiques des États-Unis tout en produisant un État dominé par l'autocratisme et une gendarmerie à visée essentiellement répressive.

Ce travail est une relecture de toute l'histoire d'Haïti autour de la question centrale de l'État. Sauveur Pierre Étienne reste fidèle de bout en bout à son sujet et à sa ligne théorique, alors qu'il aborde un problème particulièrement complexe et une histoire tumultueuse dans laquelle on voit défiler un nombre étonnant de gouvernements, de constitutions et de révoltes, et où les grandes puissances européennes tout d'abord puis les États-Unis sont clairement impliqués. L'évolution politique récente, de 1986 à nos jours, est analysée rigoureusement en fonction des mêmes hypothèses théoriques appliquées pour le xix^e siècle, comme si depuis les origines, les difficultés d'émergence d'un véritable État moderne en Haïti sont patentées et paraissent inscrites dans le mode de formation de la nation haïtienne. Avec rigueur, Sauveur Pierre Étienne s'attache à expliquer les concepts qu'il utilise, et il fait également preuve d'une grande maîtrise des théories en science politique comme en sociologie. L'État moderne suppose selon lui, et à la suite de Max Weber, « une rationalisation de la domination politique, grâce à l'institutionnalisation de la participation des citoyens à la gestion de la chose publique», alors que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est vite oubliée par les élites au pouvoir, de l'indépendance à nos jours. Sauveur Pierre Étienne conclut que l'État haïtien ne peut être appréhendé qu'à travers le concept d'État néopatrimonial non seulement à cause de l'absence totale de rationalisation objective dans son système administratif, mais aussi parce qu'en aucun cas on ne voit cet État disposer de pratiques monopolistiques dans la fiscalité et dans la contrainte physique légitime. L'arbitraire pur, le pouvoir absolu personnel et l'absence de référence à la tradition sont ses marques principales. Le régime des Duvalier (1957-1986) est cependant analysé à l'aide du concept d'État néosultaniste, mais il constitue un « cas limite par rapport aux dictatures traditionnelles et à l'État néopatrimonial que le pays a toujours connus», les Duvalier ayant exercé un « pouvoir personnel sans bornes » qui aboutit à accroître encore plus les difficultés d'émergence d'un État moderne.

La démonstration nous conduit peu à peu à découvrir aujourd'hui un État en décomposition et en effondrement, avec la crise provoquée par le

dernier régime, de 1994 à 2004, connu sous le nom de pouvoir *Lavalas* de Jean-Bertrand Aristide, un pouvoir qui pendant treize ans a été « un saut dans la barbarie », mais dont ne semblent pas se rendre compte les puissances internationales, ou plus exactement dont elles ont été en toute rigueur complices. C'est cette nouvelle catastrophe qui donne lieu encore une fois à une occupation militaire du pays.

Nous sommes finalement en présence d'une thèse menée avec rigueur, grâce à une documentation abondante et une analyse théorique qui jamais ne faiblit tout en restant collée aux données empiriques. Cet ouvrage sera d'un grand apport à la science politique comme à la sociologie. Tant d'interrogations et d'inquiétudes subsistent aujourd'hui sur l'évolution politique chaotique d'Haïti que la recherche scientifique sur l'État haïtien est d'une grande nécessité pour éclairer les élites haïtiennes autant que la communauté internationale face au défi que représente la construction d'un véritable État moderne en Haïti, c'est-à-dire d'un État démocratique de droit qui reconnaîsse les individus comme des citoyens à part entière. L'ouvrage est loin cependant de consacrer la thèse interventionniste du Chilien Juan Gabriel Valdés, chef politique de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah), qui, sous prétexte de l'ingouvernabilité du pays, propose pour solution une colonisation nouvelle manière. Une colonisation qui, à vrai dire, s'avance masquée avec une complaisance insidieuse pour les gangs armés des bidonvilles, quand elle ne se nourrit pas des principes qui ont fait la fortune des dictatures de Duvalier et d'Aristide, à savoir la réactivation du schéma simpliste d'opposition Noirs/Mulâtres, comme si tous les maux du pays étaient produits et maintenus par un groupe de « mulâtres » et de « bourgeois », comme si surtout ladite communauté internationale, elle, pouvait être soudain prise d'un amour sans bornes pour les (pauvres) Noirs d'Haïti.

Sans aucun doute, on aurait souhaité que cet ouvrage s'attache davantage aux pistes de sortie pour Haïti dans le cadre du processus actuel de mondialisation, et qu'il porte une plus grande attention à la complexité de la sortie de l'esclavage et à l'impact de la révolution haïtienne dans le monde, ainsi qu'aux luttes menées par plusieurs membres des élites intellectuelles et politiques contre les dictatures et qui ont payé « le prix du sang* », comme l'ont montré récemment Jean-Claude Bajeux et Bernard Diderich dans l'examen des causes de la longue durée du régime des Duvalier. Mais

c'est peut-être trop demander à ce travail qui est déjà d'une grande ampleur et qui a le mérite d'aborder le problème de la nature du pouvoir en Haïti autrement que d'un point de vue purement national. Il devient ainsi de plus en plus clair que le pays n'accédera pas à un régime démocratique sans une prise en compte radicale de la question centrale des fondements de l'État en Haïti. Ce nouvel ouvrage de Sauveur Pierre Étienne est une invitation pressante à repenser les paradigmes auxquels on était jusqu'ici attaché dans les approches de la réalité politique d'Haïti et de son sous-développement.

LAËNNEC HURBON
Directeur de recherche au CNRS

Note

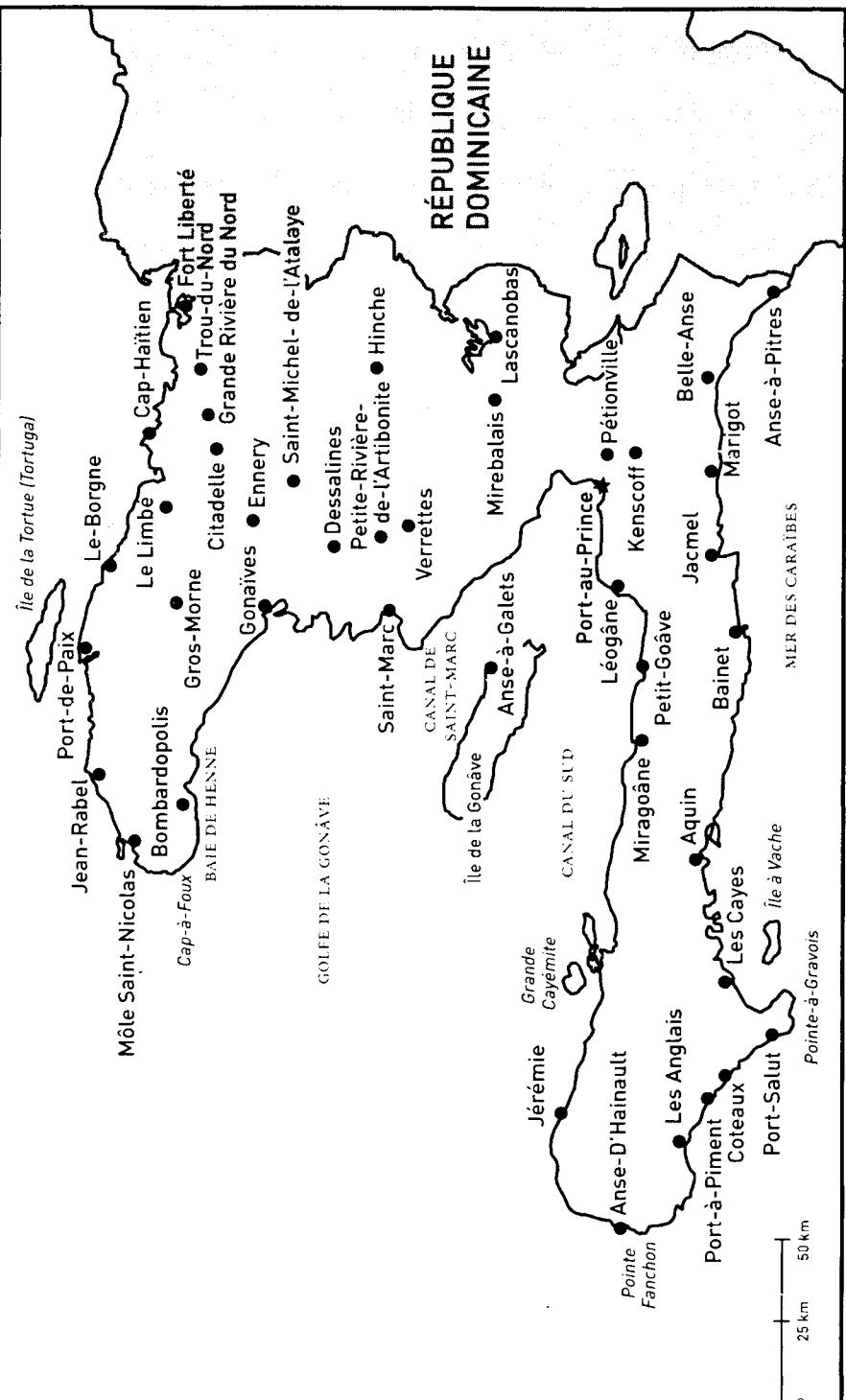
- i. *Le prix du sang. La résistance du peuple haïtien à la tyrannie*, tome I, François Duvalier (D57-D7C titre de l'ouvrage publié en 2005 par Bernard Diderich, traduit de l'anglais et préfacé par Jean-Claude Bajeux, Éditions du CEDH (Centre oecuménique des droits humains), Port-au-Prince.

*L'histoire, pour paraphraser Georges Clemenceau,
est une discipline trop importante pour la laisser aux historiens.*

DANKWART A. RUSTOW

*le danger de l'indépendance nationale obtenue par la guerre,
eusement il n'y a que cette seule manière de l'obtenir dignement,
et malheur de cette guerre deviennent nécessairement, après le triomphe,
c'est que les eros; t ayant en mains la force militaire, instrument
les représentants ejec J coercition en même temps que de défense.*

ANTÉNOR FIRMIN



Introduction

Toute l'histoire d'Haïti est une succession de dictatures stables, de ± périodes de grande instabilité, de moments d'équilibre précaire, de conjonctures de crise et de situations de crise larvée comme celle que la population haïtienne vient de vivre de 1996 à 2004. Dans le cadre d'un système politique non démocratique, comme c'est le cas en Haïti, la crise, le coup d'État ou l'assassinat, par exemple, est un mécanisme d'alternance politique. Ainsi, après deux siècles d'indépendance, des troupes étrangères interviennent en Haïti pour la troisième fois, et pour la deuxième fois en l'espace de 10 ans. Il ne fait donc aucun doute qu'il s'agit d'un pays naufragé, d'un État effondré. En un mot, ce pays symbolise l'échec.

Pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi. L'alliance entre l'État absolutiste et la bourgeoisie française avait permis à la métropole de doter Saint-Domingue, en moins d'un siècle, d'une organisation politique, économique et sociale faisant de la partie occidentale de l'île la colonie la plus prospère au XVIII^e siècle. En effet, avec la signature du traité de Ryswick, en 1697, entre l'Espagne et la France, Saint-Domingue allait connaître un développement prodigieux. À la faveur de cette situation de paix relative, les tentatives des représentants du roi de France pour transformer les aventuriers français en agriculteurs paisibles allaient pouvoir se concrétiser et la rationalisation de l'exploitation de la colonie allait atteindre son point culminant.

Immense paradoxe qui a été l'objet de nombreuses analyses. Mais celles-ci nous laissent insatisfait. Le souci de n'écrire ni un livre de plus ni un livre de trop nous a conduit à formuler la question suivante : qu'est-ce qui explique la non-émergence de l'État moderne en Haïti ? Cette interrogation cruciale est à l'origine de cette recherche. Nous entendons nous atteler à la difficile tâche d'expliquer, sur une longue perspective historique (1697-2004), l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti.

Que nous enseigne l'histoire à ce sujet?

La Révolution haïtienne ayant conduit à la proclamation de l'indépendance du pays le 1^{er} janvier 1804 émane de l'activation et de l'aggravation des contradictions sociopolitiques inhérentes à la société coloniale esclavagiste de Saint-Domingue, par la Révolution française et les rivalités entre la France, l'Espagne et l'Angleterre pour le contrôle de la partie occidentale de l'île. L'invasion de Saint-Domingue par l'Espagne et l'Angleterre, respectivement en 1792 et 1793, est l'expression des tensions, pressions et agressions caractérisant les rapports transnationaux de pouvoir constitués par le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion.

j De plus, si la Révolution industrielle et les luttes anti-esclavagistes ont mis fin à la traite des Noirs et remplacé l'esclavage par la main-d'œuvre libre, la Révolution haïtienne, en revanche, a substitué le semi-servage à l'esclavage au service du capitalisme. *Dans le cadre du capitalisme marchand, l'économie de plantations, à la base de l'industrie sucrière grâce aux investissements massifs de capitaux en provenance de la métropole française, avait fait de Saint-Domingue la plus riche de toutes les colonies du Nouveau Monde. La rupture violente avec la métropole a eu pour conséquence la fuite des capitaux, du savoir-faire et la destruction de la base productive du pays.

/L'absence de solution de recharge à l'économie de plantations et la position de l'État haïtien dans le système international ont engendré le marasme économique avec pour corollaires des crises sociopolitiques aiguës. Jointes à l'ambition des généraux, celles-ci ont affecté le processus de construction du nouvel État. Cette crise structurelle est à l'origine du processus de régression systématique ayant donné naissance à un État faible, foncièrement répressif, éclaté en unités régionalisées et très peu institutionnalisé, jusqu'à l'occupation américaine de 1915.

Les Américains ont effectivement changé la donne. Mais avec la fin de l'occupation en 1934, les structures de l'État centralisateur qu'ils ont légué n'ont pas tardé à entrer en crise. Le populisme noiriste, sous toutes ses formes et dans toutes ses versions, a progressivement détruit toutes les institutions mises en place par l'occupant, qui pouvaient offrir à l'État haïtien l'apparence d'un État moderne. Dans cette optique, l'État duvalierien représente à la fois un saut qualitatif et quantitatif, un véritable cas limite. Sous le régime des Duvalier, la violence et la corruption avaient atteint des sommets dépassant leurs seuils traditionnels. Et la fusion totale entre le président à vie, le régime et l'État a complètement débordé le cadre général des régimes autoritaires, militaires et civils, et de l'État néopatrimonial d'avant et d'après l'occupation américaine d'Haïti.

/ Ainsi, 200 ans après la proclamation de son indépendance, Haïti est non seulement le pays le moins avancé (PMA) de l'hémisphère américain, mais devient aussi une pourvoyeuse de main-d'œuvre à bon marché et une nuisance pour la République dominicaine, ses voisins de la Caraïbe et les États-Unis d'Amérique, en raison de l'émigration massive vers ces pays[^]. Depuis le mois de février 2004, même ceux qui avaient encore des doutes ont dû se rendre à l'évidence que l'État fictif haïtien s'est effondré pour la deuxième fois en l'espace de 10 ans, mettant en lumière la non-émergence de l'État moderne en Haïti. L'absence d'autonomie et d'institutionnalisation explique en grande partie l'incapacité de cet État, tout au long de sa trajectoire historique, à faire face aux tensions et conflits internes entre les classes sociales et aux problèmes créés par l'environnement international et régional. Il s'agit d'un Léviathan boiteux¹, incapable de trouver ou d'extraire les ressources indispensables à son autonomisation et à son institutionnalisation.

Les analyses des autres chercheurs

La crise structurelle biséculaire, avec ses soubresauts conjoncturels, a toujours constitué l'objet de prédilection des chercheurs haïtiens et étrangers des différentes branches des sciences sociales, qui ont travaillé sur Haïti. Certains d'entre eux ont expliqué la trajectoire historique du pays sur la base d'une définition du mode de production, des rapports étroits et contradictoires, de caractère interne ou externe, qui gouvernent les phénomènes de distribution, d'exploitation et de paupérisation². Dans cette

même veine, d'autres ont cherché à caractériser la formation sociale haïtienne³ ou à expliquer le sous-développement du pays dans une perspective Mtdépendantiste⁴. En dépit de leur importance du point de vue d'une vision systématique de l'histoire du pays, ces travaux comportent certaines faiblesses limitant, à notre avis, leur pouvoir explicatif: d'abord, la vision sociale et économique de leurs auteurs est tributaire du matérialisme historique et de ses limites. En outre, ces analyses ont été fortement influencées par le *Manifeste du Parti d'entente populaire d'Haïti*⁵ et la première version de l'école de la dépendance⁶. Les faiblesses de ces approches sont connues⁷.

Toujours dans une perspective historique, des auteurs se sont intéressés plus spécifiquement à l'État, prenant ainsi le contre-pied du réductionnisme économique. L'économiste suédois Mats Lundahl a fait de la critique du rôle de l'État l'axe de son analyse globale de la crise structurelle que connaît Haïti⁸. À notre avis, cette façon de poser le problème ne constitue pas une clef de compréhension satisfaisante de l'énigme haïtienne. De son côté, l'anthropologue Michel-Rolph Trouillot, considérant le duvalierisme comme une « réponse équivoque et criminelle » à une crise multidimensionnelle, a soutenu la thèse que l'État duvalierien peut se reproduire avec ou sans Duvalier, dans la mesure où la crise structurelle dont il résulte n'est pas elle-même résolue⁹. Cette approche structurelle s'avère doublement limitée du fait qu'elle ne prend en compte ni la spécificité du politique ni l'autonomie relative de l'État. En outre, elle n'accorde aucune signification dans l'analyse aux acteurs sociopolitiques et aux leaders, masquant du même coup les responsabilités des élites politiques dans l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti.

La lutte pour le pouvoir a aussi retenu l'attention des auteurs haïtiens. Certaines études inscrites dans cette perspective présentent une vision de l'histoire d'Haïti comme une simple opposition entre Noirs et Mulâtres, réduisant la lutte pour le pouvoir entre l'élite mulâtre et l'élite noire à une simple question de couleur¹⁰. D'autres études consacrées à ce phénomène ont mis en évidence, sur une longue perspective historique, le développement de la lutte opposant les fractions des classes dominantes entre elles et celles-ci aux classes dominées. En soulignant le fossé séparant les textes de loi et les pratiques politiques, elles ont montré que le sort du citoyen et le fonctionnement du régime politique reposent essentiellement sur les rapports de force et se règlent sur la volonté du tyran qui a réussi à s'imposer.

Claude Moïse, par exemple, accorde une très grande visibilité aux acteurs, mais on ne trouve dans ses travaux aucun effort théorique visant à présenter, de façon systématique, les articulations entre acteurs et structure et entre niveaux interne et externe¹¹, c'est-à-dire à intégrer le cas particulier que représente Saint-Domingue/Haïti dans la dynamique globale de l'Occident.

Le facteur culturel n'a pas été non plus négligé par les analystes. Pour faire ressortir les causes internes ayant véhiculé au cours des siècles un imaginaire difficile à transformer, certains se sont référés à la matrice africaine¹², à la matrice coloniale¹³, à l'oppression culturelle¹⁴, comme facteurs explicatifs du drame haïtien. Pour d'autres, c'est toute l'histoire économique et politique du pays qui est déterminée par les conditions de développement de la vie rurale¹⁵ et le dualisme ville-campagne¹⁶. Il s'agit là de perspectives monocausales, réductionnistes, qui, en plus du déterminisme socioculturel dont elles sont imprégnées, n'offrent que peu de valeur explicative.

Une approche novatrice dotée d'un plus grand pouvoir explicatif

Devant ces multiples lectures, éclairantes à certains égards, mais à notre avis partielles, nous croyons que la mise en relation des variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir, sur une longue perspective historique, devrait nous permettre d'expliquer la non-émergence de l'État moderne en Haïti. Il nous faut donc procéder à une relecture de l'État haïtien, à la fois dans sa dynamique interne et à travers les rapports transnationaux de pouvoir constitués par le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. Nous souhaitons en effet montrer, au fil de ces pages, que la non-émergence de l'État moderne en Haïti résulte des décisions prises par les élites politiques, dans un cadre contraignant, sur les plans interne et externe. Ces décisions, jointes aux contingences de l'histoire et aux conséquences non recherchées, ont contribué à transformer le contexte social et économique interne. Là se situe l'origine de la crise structurelle biséculaire qui secoue le pays.

Une approche monocausale conduirait à expliquer l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti en fonction des élites politiques, de l'État ou, en privilégiant les facteurs externes, des rapports transnationaux de pouvoir. Ce serait là une explication partielle comme tant d'autres, car aucune de ces variables à elle seule ne permet d'appréhender ce phénomène

dans toute dans sa complexité. Seule la mise en relation de ces trois variables, sur une longue perspective historique, peut nous offrir une vision globale et systématique.

Ce livre se propose donc de mettre en évidence les rapports d'interdépendances entre politique, économie et société sur les plans interne et externe. En d'autres termes, nous voulons montrer comment certaines décisions politiques, prises dans un cadre contraignant et jointes aux contingences de l'histoire et aux conséquences non recherchées, ont contribué à transformer le contexte social et économique interne, la nature des rapports avec le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion, pour donner lieu à cette construction bancale qu'on appelle l'État haïtien.

Même s'il s'agit d'une étude de cas, celle-ci suppose une comparaison dans le temps et se situe au cœur des débats relevant de la sociologie historique comparative, mettant en relief les relations complexes et dynamiques entre l'État moderne et le capitalisme. Cette perspective analytique nous permettra de saisir la dynamique et la complexité des transformations sociales et politiques ainsi que l'articulation du politique et du social, du global et du local.

La sociologie historique comparative se divise en trois grands courants : la théorie des systèmes-monde, la perspective interprétative-historique et l'école causale-analytique. Il convient de souligner l'influence des travaux de Karl Marx, de Max Weber, d'Otto Hintze et de Fernand Braudel sur les tenants de la sociologie historique comparative¹⁷.

^En fonction de sa conception de l'économie-monde, Immanuel Wallerstein explique l'évolution historique des pays selon la localisation des régions dans lesquelles ils sont situés : soit au « cœur », à la « périphérie » ou à la « semi-périphérie » du système-monde¹⁸. Le réductionnisme économique de son approche ne laisse toutefois pas de place à l'action des individus. Pour cette raison, la perspective des systèmes-monde ne sera pas prise en compte dans le cadre de ce travail. En revanche, l'approche interprétative-historique, en mettant l'accent sur le cas particulier en soi et en considérant sa dimension de totalité, sa complexité, son développement historique et son contexte social, permet de mieux cerner sa « singularité historique¹⁹ ». Cette variante de la sociologie historique comparative s'avère donc d'un grand apport ici, d'autant plus qu'elle utilise la multicausalité. Enfin, plus ambitieux que leurs collègues de l'approche précédente, les adeptes de l'école causale-analytique

cherchent, à l'aide des méthodes de « différence » ou « d'accord » de John Stuart Mill²⁰, ou d'une combinaison des deux, à déterminer les causes probables par des comparaisons contrôlées et à formuler des conclusions de nature théorique²¹. Sans nourrir, pour notre part, de telles ambitions, cette variante de la sociologie historique comparative, en raison de l'importance qu'elle accorde à la temporalité et aux facteurs transnationaux, nous aidera à mettre en évidence l'articulation des dimensions interne et externe.

Cependant, comme l'ont relevé certains auteurs, ces trois variantes de la sociologie historique comparative n'explicitent jamais les mécanismes qui relient l'action et la structure. Ces analyses n'accordent aucun rôle à la dimension de la signification de l'action sociale ni à son intensité variable²². Dans l'ensemble, ces travaux montrent les relations d'interdépendances entre sphère politique et sphère économique, entre État et capitalisme, entre structures sociale et économique et institutions politiques. Ainsi que l'a fait remarquer Ira Katznelson, ils s'intéressent aux macroprocessus historiques, à l'analyse des structures et de leur agencement, dont la dynamique explique la transformation, qui constitue elle-même une nouvelle configuration du processus en cours²³. Si le pouvoir explicatif de cette approche est indéniable, de notre point de vue, la faiblesse de cette perspective analytique réside dans le fait qu'elle assigne un rôle réduit aux acteurs sociaux et politiques, aux élites politiques et aux leaders dans la construction de l'État moderne²⁴.

Tout en restant modeste, nous pouvons donc nous revendiquer d'une sociologie historique corrigée, tentant de prendre en compte à la fois les niveaux micro, méso et macro. La principale contribution de ce livre, au point de vue analytique, réside en effet dans l'intégration des courants de l'analyse historique comparative que sont la perspective interprétative-historique et l'école causale-analytique, l'articulation du résultat de cette combinaison avec la sociologie historique de Max Weber, dans le but d'insérer le cas particulier que représente Saint-Domingue/Haïti dans la dynamique globale de l'Occident, démontrant ainsi que seule l'imbrication des niveaux micro, méso et macro, sur une longue perspective historique prenant en compte la dynamique interne et externe, permet de dégager une vision intégrale et systématique.

Les variables élites politiques, États et rapports transnationaux de pouvoir correspondront respectivement aux trois niveaux pertinents d'intelligibilité susceptibles de nous permettre d'appréhender notre objet d'étude

dans sa complexité: le niveau micro, c'est-à-dire l'action des élites politiques dans leurs luttes pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir; le niveau méso, se rapportant à l'appareil étatique dans sa gestion des tensions, conflits et crises internes et ses réactions aux pressions et agressions externes; le niveau macro, qui se réfère au système d'États concurrentiel et à la dynamique du capitalisme mondial.

Cette façon de poser le problème nous oblige à construire un outillage méthodologique complexe. Ainsi, il nous faut intégrer, d'une part, le structuralisme wébérien, qui met l'accent à la fois sur les contraintes et les opportunités qu'offre le cadre dans lequel évoluent les acteurs, et, d'autre part, ce que nous appelons le « décisionnisme consequentialiste ». Ce dernier implique une vision non déterministe de l'histoire qui s'énonce comme suit : les contraintes naturelles et celles que leurs relations avec leurs semblables leur imposent obligent les êtres humains à prendre des décisions - les non-décisions sont aussi des décisions en ce sens - qui entraînent des conséquences, désirables ou non recherchées. Celles-ci se transforment à leur tour en contraintes auxquelles les êtres humains doivent se conformer ou dont ils doivent se défaire. Ainsi, « l'Histoire de l'Humanité », c'est cette éternité en mouvement dont la dynamique s'explique par les décisions que l'être humain prend, ou ne prend pas, les conséquences qui en découlent et les luttes qu'il mène pour échapper à ces contraintes engendrées par lesdites conséquences. Ce sont ces décisions ou non-décisions qui nous expliquent pourquoi l'histoire d'un pays en particulier est ce qu'elle est et nous permettent de comprendre qu'elle aurait pu être différente. En d'autres termes, l'histoire n'est pas nécessairement une lutte devant déboucher sur l'anéantissement d'un groupe, d'un secteur ou d'une classe. Elle peut être aussi et surtout, et tel a été et est souvent le cas, la manifestation de relations sociopolitiques dynamiques impliquant la coopération, la coexistence, le compromis et le consensus, qui n'exclut nullement les transactions, les marchandages, les pressions, les menaces de recours et le recours effectif à la violence et aux représailles et leur mise à exécution.

L'articulation de ces deux éléments du dispositif méthodologique nous permettra de comprendre comment certaines décisions politiques ont constitué un obstacle majeur au développement du capitalisme en Haïti, tout en limitant les possibilités d'extraction des ressources indispensables à l'élargissement de la base bureaucratique de l'État dont dépend le processus

de différenciation, d'institutionnalisation et d'autonomisation. Par ailleurs, des données statistiques sur l'évolution des flux d'investissements de capitaux dans l'industrie sucrière dans certains pays de la région et l'émigration haïtienne vers ces États caribéens nous aideront à faire ressortir les relations d'interdépendances complexes et dynamiques entre sphères politique, économique et sociale et nous offriront, par voie de conséquence, une vision plus précise de notre objet d'étude.

Nous analyserons donc le contexte social et économique dans lequel émergent et évoluent les élites politiques sous un angle sociologique, alors que l'insertion de l'économie haïtienne dans l'économie capitaliste mondiale ainsi que la position de l'État haïtien dans le système d'États concurrentiel seront étudiées dans une perspective historique.

En choisissant comme variables les élites politiques, l'État et les rapports transnationaux de pouvoir, nous avons opté, implicitement, pour des présupposés théoriques qu'il convient aussi d'expliciter afin d'élucider les concepts fondamentaux et de préciser le sens dans lequel ils seront utilisés dans les différentes parties de ce livre. Cela suppose une révision de la théorie de l'État, une clarification de la notion de rapports transnationaux de pouvoir ainsi que des considérations sur la théorie des élites et sur le concept de « classes sociales ».

De quel État s'agit-il?

La théorie de l'État, telle quelle se présente dans les travaux de sociologie historique comparative, renvoie à l'État moderne. Elle implique l'autonomie de cette macrostructure et la pluralité des trajectoires historiques expliquant les variantes d'État qu'on peut observer sur un même continent et d'un continent à un autre. Mais l'État moderne, caractérisé par son degré d'institutionnalisation très élevé, n'a pas toujours existé en Occident. Il a succédé à l'État absolutiste, plus centralisé et moins institutionnalisé qui, lui-même, a été précédé par l'État féodal, décentralisé et très peu institutionnalisé²⁵. Cependant, lorsque les caractéristiques de la «domination traditionnelle» (patrimoniale) et de la «domination légal-rationnelle» s'interpénètrent et se retrouvent à la fois chez un seul et même État, faisant de lui un cas hybride, on parle de patrimonialisme bureaucratique, de bureaucratie patrimoniale, de fonctionnariat patrimonial²⁶ ou de néopatrimonialisme²⁷.

La conception durkheimienne de l'État, même si elle a exercé une influence considérable dans le structuro-fonctionnalisme qui a profondément imprégné un courant important de la science politique nord-américaine, ne nous intéresse pas dans le cadre de ce travail. Cette vision de l'État comme émanation des sociétés modernes, complexes, dynamiques et hautement différenciées correspond à une institution qui ne possède pas une logique de fonctionnement ni une autonomie qui lui soient propres²⁸. Cette remarque est aussi valable pour la théorie de l'État de Marx²⁹, mais seulement partiellement, car ses notions d'autonomie relative de l'État et de pluralité des trajectoires historiques³⁰ ont inspiré Max Weber et Otto Hintze dont les travaux constituent les fondements de la sociologie historique de l'État.

En effet, Max Weber mettra en lumière les rapports complexes de l'État avec le capitalisme, le développement de la bureaucratie et la fin du patrimonialisme. Pour lui, c'est cette dynamique qui a permis à la structure étatique de se différencier et de pouvoir poursuivre ses fins spécifiques, selon sa logique propre. Pour Max Weber :

[...] il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé - la notion de territoire étant une de ses caractéristiques -, revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est quelle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère: celui-ci passe donc pour l'unique source du «droit» à la violence³¹.

Se référant à l'émergence de cette forme de domination que représente l'État moderne, à sa différenciation, sa centralisation et son degré d'institutionnalisation très élevé, Otto Hintze affirme pour sa part : « L'apparition de l'État moderne n'est au fond rien d'autre que le processus d'étatisation [d'une] organisation sociale féodale³². » Complétant la vision wébérienne de l'État, il estime que « l'organisation réelle de l'État » est avant tout conditionnée par deux phénomènes : « D'abord la structure des classes sociales, puis l'ordonnance externe des États, c'est-à-dire la position qu'ils occupent l'un par rapport à l'autre ainsi que leur position absolue dans le monde³³. » De son côté, Norbert Elias assume la vision wébérienne de l'État en faisant du double monopole de la violence physique légitime et de la fiscalité, la caractéristique de l'État moderne³⁴.

Charles Tilly, quant à lui, fait du contrôle de la population vivant sur un territoire bien délimité, de l'autonomie, de la centralisation et de la coordination de ses unités, les principales caractéristiques de l'État moderne³⁵. Les idées d'autonomie et de monopole de la contrainte physique se retrouvent aussi chez Theda Skocpol dont la vision de l'État se rapproche davantage de celle de Max Weber et d'Otto Hintze. Elle conçoit « les États comme des organes administratifs et coercitifs potentiellement indépendants des intérêts et des structures socio-économiques (encore que bien sûr conditionnés par celles-ci)³⁶ ». Elle précise que « l'État est une macrostructure qui renvoie plutôt à un ensemble d'organes administratifs, policiers et militaires, coiffés et plus ou moins bien coordonnés par un pouvoir exécutif. Tout État extrait d'abord et fondamentalement des ressources de la société et les affecte à la création et à l'entretien d'appareils coercitifs et administratifs³⁷. »

Un certain nombre de caractéristiques essentielles de l'État moderne, tels l'autonomie relative et le monopole de la contrainte physique et de la fiscalité, se retrouvent donc chez les auteurs considérés comme des classiques et des incontournables dans la sociologie historique comparative. Situant notre étude dans cette perspective analytique, nous utiliserons donc ici le concept « État » dans le sens suivant : nous entendons par État moderne cette mégaorganisation ou macrostructure, relativement autonome et détenant sur un territoire donné le double monopole de la contrainte physique et de la fiscalité, qui peut prendre et, en fait, qui prend des décisions affectant, de façon positive ou négative, sur les plans interne et externe, les comportements des individus, des groupes, des institutions ou organisations, plus ou moins aussi autonomes qu'elle, dans un cadre d'interdépendances complexes et dynamiques. Les réactions des autres entités par rapport aux décisions (ou aux non-décisions) de l'État peuvent varier de la « servitude volontaire » au refus, en passant par la collaboration ou coopération timide ou active, à la résistance passive ou active pouvant prendre le caractère de conflit ouvert impliquant toutes les formes de violence, dont la guerre constitue la phase ultime et l'expression la plus achevée.

Cette définition de l'État représente un idéal-type à la Weber, en ce sens qu'elle renvoie à l'État moderne en tant que produit d'un processus sociohistorique complexe qui s'est développé en Europe occidentale. Donc, elle constitue un modèle, un instrument pouvant nous aider à comprendre les spécificités de chaque État. Ainsi, la détention du double monopole de

la violence physique et de la fiscalité faisant de l'État une sphère autonome à côté d'autres sphères, peut varier d'une région à une autre, d'un pays à un autre. C'est le cas des « Léviathans boiteux » de nombreux pays du globe et tout particulièrement du « Léviathan haïtien³⁸ ».

L'idée d'autonomie relative véhiculée par Karl Marx répond à la disqualification préalable de la notion d'autonomie complète de l'État. Cette macrostructure est insérée dans un réseau complexe d'interrelations où interviennent les groupes d'intérêts, les groupes de pression dont les initiatives sont contraignantes pour l'action étatique. En outre, le développement social et économique et les pesanteurs historiques influent sur la structure et le fonctionnement de l'État.

Mais si nous avançons l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti, nous devons aussi identifier et caractériser le type d'État qui a existé et existe encore dans ce pays. La sociologie de la domination de Max Weber fournit des pistes intéressantes à cet égard. La non-institutionnalisation du pouvoir en Haïti, c'est-à-dire sa personnalisation, implique l'absence de véritable distinction entre le domaine privé et le domaine public, qui caractérise la notion de patrimonialisme³⁹. Chez Weber, la domination patrimoniale repose sur un pouvoir personnel qui s'appuie sur un mélange de tradition et d'arbitraire⁴⁰.

Vu le caractère hybride du système politique haïtien, l'État, dans le cadre de ce travail, sera donc considéré comme un État néopatrimonial⁴¹, car « le néopatrimonialisme correspond à cette situation hybride dans laquelle la logique patrimoniale se combine et se mélange avec d'autres logiques⁴² », comme cela peut être observé dans de nombreux pays africains. Cependant, pour caractériser l'État duvalierien, nous aurons recours à un autre concept de Max Weber : celui de *sultanisme* qui constitue une variante, version extrême, du patrimonialisme. À ce sujet, Max Weber écrit :

On appellera domination patrimoniale, toute domination orientée principalement dans le sens de la tradition, mais exercée en vertu d'un droit personnel absolu; sultanique, une domination patrimoniale qui, dans la manière dont elle est administrée, se meut principalement dans la sphère de l'arbitraire non liée à la tradition. La distinction est très fluide. Ces deux types de domination se séparent l'un de l'autre, et de la même façon le sultanisme du patriarcalisme primaire, de par l'existence de la direction administrative personnelle.

La forme sultanique du patrimonialisme est parfois en apparence - en réalité, jamais de manière effective - totalement indépendante de la tradition. Elle n'est pas rationalisée de manière objective; au contraire, seule la sphère de l'arbitraire et de la grâce s'y est développée à l'extrême. Elle se différencie par là de toutes les formes de domination rationnelle⁴³.

Les sociologues et les politologues ont surtout retenu de Max Weber les concepts de patrimonialisme et de *néopatrimonialisme*. Mais en 1975, le politologue espagnol Juan J. Linz, dans son étude comparative des régimes non démocratiques, a ressuscité le concept wébérien de sultanisme pour construire sa typologie des régimes autoritaires et établir de façon systématique les différences entre régimes totalitaires et régimes autoritaires⁴⁴. De son côté, Samuel P. Huntington a repris le concept de sultanisme qu'il applique en ces termes : « Certaines dictatures personnalistes, comme celles de Marcos et Ceausescu, ou celles de Somoza, Duvalier, Mobutu et le Shah, illustrent bien le modèle wébérien de régimes sultanistes, caractérisés par le favoritisme, le népotisme, le copinage et la corruption⁴⁵. » À la conférence organisée en 1990 par H. E. Chehabi et Juan J. Linz qui a conduit à la publication de l'ouvrage *Sultanistic Régimes* en 1998, David Nicholls avait souligné à l'attention des participants que le concept wébérien de sultanisme est un sous-type de la domination traditionnelle et que les études de cas qui les intéressaient étaient caractérisées par le déclin ou le développement incomplet de la domination légale-rationnelle moderne et non par la disparition des vestiges de la domination traditionnelle. En ce sens, avait-il fait remarquer, le sultanisme serait une variante du patrimonialisme et le néosultanisme dériverait du néopatrimonialisme, et l'utilisation du concept de néosultanisme leur aurait permis de ne pas trop se démarquer de la logique et des catégories de la sociologie wébérienne⁴⁶.

Étant donné l'influence de la sociologie wébérienne sur notre travail de recherche, bien que la suggestion de David Nicholls n'ait pas été retenue par ses collègues, nous l'avons adoptée parce qu'elle nous permet de passer de l'État néopatrimonial haïtien d'avant l'occupation américaine à l'État néosultaniste duvaliéen. Par ailleurs, comme les États sont intégrés dans un système d'États concurrentiel dont l'articulation au système capitaliste en expansion constitue les rapports transnationaux de pouvoir, il nous revient maintenant de clarifier ce concept.

Les rapports transnationaux de pouvoir

Parler des rapports transnationaux de pouvoir nous place au cœur des débats qui ont agité ce sous-champ de la science politique que Ion appelle les relations internationales. Ces débats, suscités par les insuffisances des approches dominantes et leur incapacité à rendre compte des rapports croissants d'interdépendances complexes et dynamiques entre les États-nations, ont favorisé l'émergence de nouvelles approches en théorie des relations internationales, dont la présentation et l'analyse dépassent largement le cadre de la présente étude.

Qu'il suffise de relever que, dès 1977, Robert Keohane et Joseph S. Nye Jr. ont souligné le fait que les États sont en situation d'interdépendances complexes⁴⁷. Cette nouvelle approche a eu un impact concret, contribuant à la création et au développement de nouveaux domaines d'études en relations internationales : l'interdépendance et l'économie politique internationale. Cette dernière met en évidence l'importance centrale des rapports réciproques entre le système économique mondial et le système interétatique. Comme l'a fait remarquer Susan Strange, les États contrôlent la production et la distribution de richesses entre leurs ressortissants, et les marchés, la distribution de pouvoir et de richesses entre les États⁴⁸.

Déjà après la Seconde Guerre mondiale, les néomarxistes de l'école de la dépendance avaient souligné le fait que la structure de pouvoir en Amérique latine est étroitement liée aux fluctuations des relations qu'entretennent les pays de la région avec le marché international. Dans cette optique, la dépendance résulterait de la forme que prennent les alliances de classe dans les formations sociales latino-américaines, en fonction des rapports que les élites locales entretiennent avec celles des pays développés. Donc, selon les théoriciens de l'école de la dépendance, dans le cadre des rapports de subordination et d'exploitation entre les pays de la périphérie et ceux du centre, les leaders et acteurs nationaux élaborent leurs projets politiques et économiques en tenant compte de la dynamique globale de l'économie capitaliste mondiale et des intérêts de l'impérialisme⁴⁹. Face aux critiques dont furent l'objet les travaux des tenants de l'école de la dépendance et dans le but de combler les lacunes de leur modèle, d'autres néomarxistes, notamment en théories des relations internationales, comme Johan Galtung⁵⁰ et Immanuel Wallerstein⁵¹ ont élaboré respectivement la théorie structurelle de l'impérialisme et la théorie du système-monde.

Les apports et éclairages de ces écoles et théories ont été vite saisis par d'autres chercheurs, notamment dans certains travaux de sociologie historique comparative. Ainsi, Theda Skocpol a souligné l'influence des relations transnationales dans toutes les crises sociales révolutionnaires, tant sur la forme des luttes que sur leur issue. À son avis, il existe un lien de dépendance étroit entre les causes et les réalisations des révolutions modernes et l'inégale diffusion dans le monde du développement économique capitaliste et la formation des États-nations⁵².

Les grandes explorations, les conquêtes, les guerres, le pillage, la mise en valeur des colonies par des investissements massifs de capitaux et de technologie, l'extermination des populations autochtones, le trafic des esclaves, le développement du commerce et de l'industrie assuraient l'expansionnisme européen et le partage du monde par une minorité d'États occidentaux. En ce sens, Saint-Domingue/Haïti est une création de l'expansionnisme européen et l'aboutissement des rivalités entre les puissances occidentales dans la course à la conquête et au partage du monde. Comme la Caraïbe s'était transformée en champ de bataille européen, la balkanisation⁵³ de la région résulta des rivalités interétatiques. Celles-ci opposaient non seulement les États européens, mais aussi les capitalismes nationaux. Donc, la prospérité prodigieuse de Saint-Domingue/Haïti, sa structure de classes, la sociogenèse de l'État haïtien et sa naissance en 1804, pour être intelligibles, doivent s'inscrire dans la dynamique globale de l'Occident, c'est-à-dire dans le cadre du système européen émergent, avec ses corollaires : le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion.

Dans ce livre, la notion de rapports transnationaux de pouvoir renvoie au système d'États concurrentiel et au système capitaliste mondial tels qu'ils ont émergé aux XVI^e et XVII^e siècles en Europe occidentale. Cette dynamique globale ayant conduit parallèlement au développement de la science et de la technique, de l'État moderne, du capitalisme et des conquêtes coloniales, rend les frontières poreuses et les États de plus en plus interdépendants. Mais si l'articulation des plans interne/externe et la position ou le poids de chaque État dans le système mondial est une donnée importante, elle ne suffit pas pour comprendre sa trajectoire historique. Elle doit être complétée par l'analyse de l'action des élites en général et surtout des élites politiques.

Élites et classes sociales

La théorie des élites, dans toutes ses variantes, pose comme postulat de base que dans toute société il y a une distribution inégale des ressources et que c'est toujours la minorité qui en bénéficie⁵⁴, en raison de sa supériorité ou de sa capacité d'organisation. La systématisation de cette théorie revient à Gaetano Mosca⁵⁵, Vilfredo Pareto⁵⁶ et Roberto Michels⁵⁷. Ils ont eu le mérite de souligner, respectivement, la force de la minorité organisée, la concurrence entre les élites politiques, c'est-à-dire la lutte pour la conquête du pouvoir, et la «loi d'airain de l'oligarchie».

Max Weber complétera leur apport théorique et empirique en mettant en évidence l'articulation entre élites politiques et État. Il donne une définition de la politique qui la lie au phénomène de pouvoir qui, à son tour, renvoie à la direction ou au contrôle de l'État par un groupe restreint. Il entend par politique « l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État⁵⁸ ». Ces efforts impliquent l'idée de répartition inégale du pouvoir et la lutte entre les divers groupes dans le but de le conquérir et de le conserver. Max Weber pose les mêmes problèmes de la formation, de la circulation des élites et de la constitution des oligarchies que Gaetano Mosca, Vilfredo Pareto et Roberto Michels. À son avis,

[t]joute lutte ou concurrence qui se déroule de façon typique ou en masse conduit malgré tout à la longue, en dépit des accidents ou fatalités prépondérantes, si nombreux soient-ils, à une «sélection» de ceux qui possèdent à un degré plus élevé les qualités personnelles qui sont en moyenne importantes pour assurer le triomphe au cours de la lutte⁵⁹.

Max Weber parle même de «sélection sociale» pour montrer que ce phénomène s'observe dans toutes les sociétés et sur le plan de tous les types de rapports sociaux. En ce sens, fait-il remarquer, «la sélection est “éternelle”, parce qu'on ne peut imaginer aucun moyen susceptible de la supprimer totalement⁶⁰».

La littérature relevant de la théorie des élites est très abondante et on y trouve des concepts plus ou moins équivalents, utilisés souvent indifféremment, mais qui, pourtant, comportent des nuances dont on ne saurait faire abstraction dans le cadre d'un travail scientifique. La contribution la

plus intéressante à cet égard est celle de Raymond Aron, un adepte de la théorie élitiste. Pour lui, le mot élite, au fond, ne sert à rien d'autre qu'à rappeler la loi d'airain de l'oligarchie⁶¹, l'inégalité des dons et des succès (sans que les succès soient toujours proportionnels aux dons)⁶². Le terme de classe politique devrait être réservé à la minorité beaucoup plus étroite, qui exerce effectivement les fonctions politiques de gouvernement⁶³. Et la notion de classe dirigeante se situerait entre l'élite et la classe politique: elle couvre ceux des privilégiés qui, sans exercer de fonctions proprement politiques, ne peuvent pas ne pas exercer de l'influence sur ceux qui gouvernent et ceux qui obéissent, soit en raison de l'autorité morale qu'ils détiennent, soit à cause de la puissance économique ou financière qu'ils possèdent⁶⁴. Les catégories dirigeantes, fait-il remarquer, renvoient aux «principaux groupes qui exercent les fonctions de commandement⁶⁵». D'après lui, les notions de «catégories dirigeantes» et d'«élites», au pluriel, sont synonymes⁶⁶.

La lutte entre les élites pour la conquête et l'exercice du pouvoir étatique implique souvent des alliances et des transactions de nature multidimensionnelle. Par une approche sociologique, Raymond Boudon et François Bourricaud soulignent que:

[d]ans les sociétés industrielles comme dans les autres types de société, les modalités de recrutement des élites, les profils, les ressources dont il faut disposer pour avoir des chances d'accéder aux élites, la fragmentation ou l'homogénéité des élites dépendent de la «structure sociale» et aussi d'éléments conjoncturels. Selon le contexte international, les élites des sociétés industrielles paraissent se cristalliser sous la forme d'un complexe militaro-industriel, d'un complexe économico-industriel ou, si la conjoncture est aux «crises de civilisation», d'un complexe intellectuello-politique⁶⁷.

Cette idée d'alliances ou de coalitions entre certains pôles des différentes élites, liées à la configuration sociopolitique et économique d'un pays donné et à une conjoncture donnée de son histoire, se retrouve également chez Dankwart A. Rustow pour qui l'émergence de la démocratie résulte des conflits entre anciennes et nouvelles élites. Celles-ci représentent les groupes sociaux qui se sont enrichis et qui ont pu avoir un poids politique⁶⁸. De l'avis de l'auteur, le conflit a des vertus démocratiques qui lui sont inhérentes, puisqu'il amène les protagonistes, par l'intermédiaire de leurs élites, à négocier, lorsqu'il devient évident pour tous qu'aucun groupe n'arrivera à triompher⁶⁹.

Il n'est ni possible, ni nécessaire d'ailleurs, de faire ici une synthèse exhaustive de la littérature très abondante sur la théorie des élites⁷⁰. Étant donné qu'il s'agit d'un concept polysémique, il importe plutôt de préciser que, dans le cadre de ce travail, il sera utilisé dans son acception wébérienne et s'écrira toujours au pluriel. La notion de « sélection sociale » de Max Weber sera d'un grand apport, puisqu'elle permet de prendre en compte le contexte d'émergence des élites politiques, c'est-à-dire la structure sociale et économique, et les qualités individuelles des acteurs et des leaders politiques. Ce dernier aspect est d'autant plus important que le manque d'institutionnalisation du pouvoir, sa personnalisation, fait des notions d'homme fort, de personnage charismatique ou de tyran sanguinaire, des catégories récurrentes dans les travaux de sociologie politique relatifs à l'histoire mouvementée d'Haïti au cours des deux derniers siècles.

La perspective wébérienne nous permet de comprendre que les élites politiques « ne planent pas dans les airs⁷¹ ». Elles proviennent de certaines familles, de certains groupes, de certaines catégories ou de certaines classes sociales et de certaines institutions. Elles possèdent, en général, soit le capital politique, soit la richesse, soit le savoir, tout au moins apparemment, que leur confère leur milieu de provenance. Bien entendu, certains individus exceptionnellement doués peuvent avoir une origine sociale très humble, provenir de milieux obscurs, et accéder tout de même aux plus hautes fonctions de l'État.

Il convient d'ailleurs de souligner que ces caractéristiques capital politique, richesse, savoir sont rarement réunies chez un même individu; qu'un seul et même personnage réunisse deux de ces trois facteurs est un fait très rare, et la réunion des trois tient du prodige. Mais même dans ce cas de figure, le succès n'est pas complètement assuré. Non seulement d'autres facteurs comme le charisme, dans son sens wébérien⁷², et la *virtù*, dans son sens machiavélien⁷³, mais aussi les contingences de l'histoire et les conséquences non recherchées entrent en jeu. Par exemple, en 1957, l'industriel et sénateur haïtien Louis Déjoie, malgré sa compétence professionnelle, sa richesse, son capital politique, son statut social hautement prestigieux et ses liens très étroits avec les milieux d'affaires américains, a connu un cuisant échec politique face à François Duvalier, un médecin de campagne qui bénéficiait du soutien d'un secteur de l'*establishment* aux États-Unis d'Amérique et d'une large frange des officiers noirs de l'armée d'Haïti.

Comme il sera toujours question pour nous d'élites politiques, ce concept désignera les élites qui ont le contrôle effectif de l'appareil d'État et celles qui se trouvent dans l'opposition, c'est-à-dire celles qui s'organisent pour déloger les actuels occupants et s'emparer des leviers du pouvoir et de la machine étatique. Leurs modes d'accès au pouvoir politique nous intéressent de façon particulière, afin de mettre en lumière les relations entre les mécanismes de circulation des élites politiques, la nature du pouvoir et le type d'État qui a prédominé en Haïti. Mais si les élites politiques ont toujours joué un rôle important dans la construction et la destruction de l'État, on admettra aussi que l'organisation de celui-ci est conditionnée par la structure des classes sociales.

De ce fait, à côté du concept *d'élites politiques*, celui de *classes sociales*, tout en étant l'objet d'une utilisation très restreinte et très prudente, fera son apparition dès le premier chapitre du livre, du fait que la colonie française de Saint-Domingue, à la veille de 1789, était une société complexe qui pouvait être analysée en fonction de la division du travail et de la spécialisation des tâches. Elle était distincte des sociétés tribales, antiques et esclavagistes⁷⁴. En tant que centre de développement agrocommercial le plus important du Nouveau Monde, relié aux secteurs financiers européens les plus dynamiques et qui utilisait les techniques les plus avancées du capitalisme moderne, la structure de classes de la colonie pourrait être analysée dans une perspective marxiste, c'est-à-dire en fonction des relations des diverses catégories sociales à la propriété des moyens de production ou à la possession du capital. Mais le double clivage classes-races en fait une société d'une complexité telle que des historiens, des sociologues et des politologues chevronnés, marxistes et non marxistes, parviennent très difficilement à cerner cette réalité sans tomber dans la caricature, le réductionnisme ou l'amalgame classes-races.

C'est pourquoi, pour des raisons d'ordre analytique, nous avons choisi la conception wébérienne des classes sociales, du fait qu'elle complète la vision des classes sociales de Marx en y ajoutant la notion de groupes de prestige (ordres [*Standes*])⁷⁵. Il convient aussi de prendre en compte, outre les groupes de prestige, la notion de pouvoir. Ainsi, notre analyse de la structure sociale de Saint-Domingue, dans l'objectif de contourner le piège classes-races, sera axée sur une conceptualisation des classes sociales comme « des catégories sociales construites sur la base de la distribution de

pouvoirs découlant, directement ou indirectement, de la propriété et de la possession du capital⁷⁶ », et des distinctions liées au prestige.

Si la Révolution française et la guerre internationale entre la France, l'Espagne et l'Angleterre constituaient les principaux facteurs de la dynamique externe à la base de la sociogenèse de l'État haïtien, la structure des classes sociales et la lutte des fractions de classes et des classes représentaient les catalyseurs de la dynamique interne, tout aussi importante que l'externe, dont l'articulation rythmait le double processus de décomposition de l'État colonial français et d'émergence de l'État haïtien. Ainsi, la nature de la rupture avec la métropole et la guerre sociale et raciale ont bouleversé la structure sociale et économique de Saint-Domingue/Haïti et rendu difficile, voire impossible, l'intégration de l'État postcolonial *de facto* haïtien dans le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion, au lendemain de 1804. Le manque de ressources humaines et économiques, la prédominance des liens tribaux, l'hostilité des puissances colonialistes et esclavagistes, joints à sa malformation congénitale, ont ensuite contribué à l'isolement du nouvel État et au renforcement des obstacles à l'émergence de l'État moderne en Haïti.

La trajectoire historique de n'importe quel État s'explique en fonction des tensions, conflits et crises internes, de leur articulation par rapport aux pressions et agressions externes inhérentes au système d'États concurrentiel, et de l'insertion de ce « tout » complexe et dynamique dans l'économie capitaliste mondiale. À côté des problèmes de pluralité de temporalités, temps local-temps national et temps régional-temps mondial, des contingences de l'histoire et des conséquences non recherchées, c'est-à-dire les effets pervers, les résultats non voulus, non désirés et même diamétralement opposés aux intentions des acteurs, les réponses que les élites politiques ont données à ces contraintes, sur les plans interne et externe, expliquent en grande partie le succès ou l'échec de chaque État. Sur la base de la stratégie méthodologique et de la perspective analytique que nous avons choisies, de la grille d'analyse et du cadre théorique et conceptuel que nous avons établis, nous estimons que la mise en relation des variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir nous permettra d'expliquer l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti.

Pour en faciliter la compréhension et en clarifier la trame, nous avons divisé cette étude en trois parties. La première porte sur la colonie française

de Saint-Domingue/Haïti dans la dynamique globale de l’Occident et présente, à travers ses deux chapitres, la configuration sociale et économique, l’État et les rapports transnationaux de pouvoir à Saint-Domingue (1697-^89), les élites politiques, la sociogenèse de l’État haïtien (1789-1803), dans sa dynamique externe et interne.

La deuxième partie se centre sur les élites politiques et la construction de l’État haïtien à la lumière des contraintes internes et externes. Ses trois chapitres sont consacrés aux élites politiques et aux processus de consolidation de l’État haïtien (1804-1858), aux élites politiques et à la phase de désintégration de l’État (1859-1915) et à l’occupation américaine comme conséquence de l’effondrement de l’État haïtien (1915-1934).

La troisième et dernière partie, enfin, analyse l’échec de l’occupation américaine, la crise sociétale et les réponses des élites politiques. Les trois chapitres qui s’y retrouvent portent respectivement sur la crise de 1946, la résurgence de l’État néopatrimonial haïtien et le dysfonctionnement total des institutions de l’État post-occupation; la résurgence de l’État néopatrimonial haïtien et l’instauration de l’État néosultaniste duvalierien; et la crise de 1991-1994 ou l’effondrement de l’État haïtien.

Au fil de ces chapitres, nous chercherons à interpréter l’évolution du temps haïtien par rapport au temps mondial et à dégager les éléments qui se sont combinés pour consolider l’État néopatrimonial et faire échec à la construction de l’État moderne en Haïti, deux siècles après la proclamation de son indépendance.

Notes

1. Voir CALLAGHY, Thomas M., «The State as Lame Leviathan: The Patrimonial Administrative State in Africa», dans ERGAS, Zaki (dir.), *African State in Transition*, Basingstoke, Palgrave/MacMillan, 1987, p. 87-116.
2. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *L’économie haïtienne et sa voie de développement*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1993 (1965,1967), p. 4-5.
3. DOUBOUT, Jean-Jacques (HECTOR, Michel), *Haïti: féodalisme ou capitalisme? Essai sur l’évolution de la formation sociale d’Haïti depuis l’indépendance*, Texte polycopié, Port-au-Prince, 1973.
4. LUC, Jean (MONTAS, Yves), *Structures économiques et lutte nationale populaire en Haïti*, Montréal, Nouvelle Optique, 1976; JOACHIM, Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1979.
5. ALEXIS, Jacques Stephen et al., *Manifeste du Parti d’entente populaire (PEP). Programme de la Nouvelle Indépendance*, Port-au-Prince, Texte polycopié, 1959.

6. Voir CARDOSO, F. H. et FALETTO, E., *Dépendance et développement en Amérique latine*, tr. fr., Paris, PUF, 1978 (1969).
7. Voir ZAPATA, Francisco, *Ideología y política en América Latina*, Mexico, Jornada 115, El Colegio de México, 1990; BADIE, Bertrand, *L'État importé*, Paris, Fayard, 1992.
8. LUNDAHL, Mats, *Peasants and Poverty: A Study of Haiti*, Londres, Croom Helm, New York, St. Martin's Press, 1979; *The Haitian Economy: Man, Land, and Markets*, New York, St. Martin's Press, 1983.
9. TROUILLOT, Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvalierien*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1986, p. 11.
10. MANIGAT, Leslie F., *Ethnicité, nationalisme et politique: le cas d'Haïti*, New York, Connaissance d'Haïti, 1975.
11. MOÏSE, Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, tomes I et II, Montréal, CIDIHCA, 1988 et 1990.
12. PIERRE, Luc-Joseph, *Haïti: les origines du chaos*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1997.
13. HURBON, Laënnec, *Le barbare imaginaire*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1987.'
14. CASIMIR, Jean, *La culture opprimée*, tr. fr., Port-au-Prince, Imprimerie Lakay, 2001 (1981).
15. BASTIEN, Rémy, *Le paysan haïtien et sa famille*, tr. fr., Paris, A C C T/Karthala, 1986 (1951); MORAL, Paul, *Le paysan haïtien*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1961.
16. BARTHÉLEMY, Gérard, *Le pays en dehors. Essai sur l'univers rural haïtien*, Port-au-Prince, Henri Deschamps/CIDIHCA, 1989.
17. Voir KALBERG, Stephen, *La sociologie historique comparative de Max Weber*, tr. fr., Paris, La Découverte/MAUSS, 2002 (1994), p. 35.
18. WALLERSTEIN, Immanuel, *The Modern World System: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World Economy in the 16th Century*, New York, Academie Press, 1974» P- 8,346-357.
19. Les comparaisons pratiquées par Bendix, selon Tilly, ont pour objectif d'individualiser le cas envisagé, de le rendre plus «visible» et de respecter sa singularité historique. Voir TILLY, Charles, *Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons*, New York, Russell Sage Foundation, 1984, p. 82. Voir aussi BENDIX, Reinhard, *King or People: Power and the Mandate to Rule*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1978, p. 5.
20. MILL, John Stuart, *Philosophy of Scientific Method*, New York, Hafner, 1950 (1843).
21. SKOCPOL, Theda et SOMERS, Margaret, «The Uses of Comparative History in Macrosocial Inquiry», dans SKOCPOL, Theda, *Social Revolutions in the Modern World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 79.
22. KALBERG, Stephen, *op. cit.*, p. 40-41.
23. «[...] the most significant processes shaping human identities, interests, and interactions are such large-scale features of modernity as capitalist development, market rationality, state-building, secularization, political and scientific révolution [...]» Voir KATZNELSON, Ira, «Structure and Configuration in Comparative Politics»,

- dans LICHBACH, M. I. et ZUCKERMAN, A. S., *Comparative Politics. Rationality, Culture, ami Structure*, Cambridge University Press, 2000, p. 83.
24. Voir KATZNELSON, Ira, «Periodization and Preferences. Reflections on Purposive Action in Comparative Historical Social Science», dans MAHONEY, James et RUESCHEMAYER, Dietrich (dir.), *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 271.
 25. Voir GAZIBO, Mamoudou et JENSON, Jane, *La politique comparée: fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2004, p. 88-91.
 26. WEBER, Max, *Économie et société*, t. I, tr. fr., Paris, Pocket, 1995 (1922), p. 304 et 345-349.
 27. EINSENSTADT, S. N., *Révolution and the Transformation of Societies: A Comparative Study of Civilizations*, New York, The Free Press, 1978, p. 276.
 28. DURKHEIM, Émile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1969 (1893), p. 201.
 29. Voir MARX, Karl et ENGELS, Friedrich, *Manifeste du parti communiste*, tr. fr., Paris, Flammarion, 1998 (1848), p. 76. Voir aussi MARX, Karl, *Introduction à la critique de l'économie politique*, tr. fr., Paris, Éditions sociales, 1957 (1859), p. 4.
 30. Voir MARX, Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, tr. fr., Paris, Messidor/Éditions sociales, coll. «Essentiel», 1984 (1852), p. 124-125; *Critique des programmes socialistes de Gotha et d'Erfurt*, Spartacus, 1948 (1875-1891), p. 35.
 31. WEBER, Max, «Le métier et la vocation d'homme politique», dans *Le savant et le politique*, tr. fr., Paris, 10/18, Plon, 2002 (1919), p. 125.
 32. HINTZE, Otto, *Féodalité, capitalisme et État moderne*, tr. fr., Paris, MSH, 1991, p. 308.
 33. HINTZE, Otto, «*Economies and Politics in the Age of Modern Capitalism*», dans GILBERT, Félix (dir.), *The Historical Essays of Otto Hintze*, New York, Oxford University Press, 1975, p. 183.
 34. ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, tr. fr., Paris, Pocket, coll. «Agora», 2003 (1969), p. 26.
 35. TILLY, Charles (dir.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1975, p. 70.
 36. SKOCPOL, Theda, *États et révolutions sociales*, tr. fr., Paris, Fayard, 1985 (1979), p. 34.
 37. *Ibid.*, p. 54.
 38. Le budget de l'État haïtien, pour l'année 1998, divisé en budget de fonctionnement et budget d'investissement, représente l'équivalent de 350 000 000 \$ US. Soixante pourcent du budget de fonctionnement et quatre-vingt pourcent du budget d'investissement proviennent de l'aide internationale. Donc, il s'agit d'un État qui n'a pas les moyens de sa politique, si jamais il en a une. Voir ÉTIENNE, Sauveur Pierre, *Haïti: misère de la démocratie*, Port-au-Prince/Paris, CRESFED/L'Harmattan, 1999, p. 239.
 39. WEBER, Max, *Économie et société*, *op. cit.*, p. 308.
 40. BENDIX, Reinhard, *Max Weber: An Intellectual Portrait*, Garden City, New York, Double Day Anchor Books, 1962, p. 340.

41. La notion de néopatrimonialisme est liée à l'extraversion et à la modernisation. Les sociétés néopatrimoniales ont ressenti l'impact de la modernité et elles ont été incorporées dans les systèmes internationaux modernes, politique, économique et culturel: c'est ce qui les différencie en premier lieu des sociétés patrimoniales traditionnelles. Voir EISENSTADT, S. N., *Révolution and the Transformation of Societies: A Comparative Study of Civilizations*, op. cit., p. 276.
42. Voir MÉDARD, Jean-François, «L'État néo-patrimonial en Afrique noire», dans MÉDARD, Jean-François (dir.), *États d'Afrique noire: formation, mécanismes et crise*, Paris, KARTHALA, 1991, p. 334.
43. Voir WEBER, Max, *Économie et société*, op. cit., p. 308-309.
44. Voir LINZ, Juan J., «Totalitarian and Authoritarian Régimes», dans GREENTEIN, Fred I. et POLSBY, Nelson W. (dir.), *Macropolitical Theory, Handbook of Political Science*, vol. III, Reading, MA, Addison-Wesley, 1975. Pour une mise à jour de la classification des régimes non démocratiques, voir LINZ, Juan J. et STEPAN, Alfred, *Problems of Démocratie Transition and Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996, chap. 3 et 4.
45. Voir HUNTINGTON, Samuel P., *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991, p. 111.
46. Voir à ce sujet CHEHABI, H. E. et LINZ, Juan J., *Sultanistic Régimes*, Baltimore/Londres, The Johns Hopkins University Press, 1998, p. 5-6.
47. KEOHANE, R. O. et NYE, J. S. Jr., *Power and Interdependence. World Politics in transition*, Boston, Little Brown & Co, 1977.
48. STR ANGE, Susan, *States and Markets. An Introduction to International Political Economy*, Londres, Pinter, 1988, p. 24-25. Voir aussi STORY, Jonathan, «Le système mondial de Susan Strange», *Politique étrangère*, n° 2, 2001, p. 445.
49. Parmi les tenants de l'école de la dépendance, nous pouvons citer Celso Furtado, Fernando Henrique Cardoso, Enzo Faletto, Osvaldo Sunkel, Pablo Gonzales Casanova, Rodolfo Stavenhagen, René Villarreal, André Gunder Frank, Ruy Mauro Marini, Samir Amin, etc.
50. GALTUNG, Johan, «A Structural Theory of Imperialism», *Journal of Peace Research*, n° 8, 1971, p. 81-94.
51. WALLERSTEIN, Immanuel, *The Modem World System: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World Economy in the 16^h Century*, op. cit.
52. SKOCPOL, Theda, *État et révolutions sociales*, op. cit., p. 40.
53. Ce concept renvoie à sa division en colonies espagnoles, françaises, anglaises, etc.
54. À ce sujet, Alexis de Tocqueville écrit: «Il existe parmi les hommes, dans quelque société qu'ils vivent, et indépendamment des lois qu'ils se sont faites, une certaine quantité de biens réels ou conventionnels qui, de leur nature, ne peuvent être la propriété que du petit nombre. À leur tête je placerai la naissance, la richesse et le savoir; on ne saurait concevoir un état social quelconque où tous les citoyens fussent nobles, éclairés et riches.» Voir TOCQUEVILLE, Alexis de, *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Flammarion, 1988 (1856), p. 58.
55. MOSCA, Gaetano, *Elementi di scienza politica*, 5^e éd., Bari, Gius Laterza, 1953 (1896).

56. PARETO, Vilfredo, *Les systèmes socialistes*, 1902, repris dans *Traité de sociologie générale*, Genève, Droz, 1968.
57. MICHELS, Roberto, *Les partis politiques*, Paris, Flammarion, 1971 (1914).
58. WEBER, Max, «Le métier et la vocation d'homme politique», dans *Le savant et le politique*, *op. cit.*, p. 125.
59. WEBER, Max, *Économie et société*, *op. cit.*, p. 75.
60. *Ibid.*, p. 76
61. Voir MICHELS, Roberto, *op. cit.*, p. 299.
62. ARON, Raymond, «Classe sociale, classe politique, classe dirigeante», *Archives européennes de sociologie*, vol. 1, 1960, p. 268.
63. *Ibid.*, p. 267.
64. *Ibid.*
65. ARON, Raymond, *La lutte des classes: nouvelles leçons sur les sociétés industrielles*, Paris, Gallimard, 1964, p. 164.
66. *Ibid.*, p. 267.
67. BOUDON, R. et BOURRICAUD, F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, coll. «Quadrige», 2000 (1982), p. 231-232.
68. RUSTOW, Dankwart A., «Transition to Democracy: Toward a Dynamic Model», *Comparative Politics*, vol. 2, n° 3, 1970, p. 337-363.
69. *Ibid.*, p. 361.
70. Pour une synthèse des travaux les plus importants consacrés aux élites politiques, on peut voir ALBERTONI, Ettore A., *Doctrine de la classe politique et théories des élites*, tr. fr., Paris, Librairies méridiens, 1987 et ETZIONI-HALEVY, E., «Elites: Sociological Aspects», dans SMELSÉR, N. J. et BALTES, P. B. (dir.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, Amsterdam, Elsevier, 2001.
71. Nous parodions ici Karl Marx qui écrit: «Cependant, le pouvoir d'État ne plane pas dans les airs.» Voir MARX, Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, *op. cit.*, p. 188.
72. WEBER, Max, *Économie et société*, *op. cit.*, p. 320-322.
73. MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince et autres textes*, tr. fr., Paris, Gallimard, coll. «Folio classique», 2004, p. 139.
74. FOSSAERT, Robert, *La société. Les classes sociales*, t. IV, Paris, Éditions du Seuil, 1980, p. 109.
75. «On pourrait dire également, en simplifiant à l'excès, que les classes (sociales) se particularisent par leur rapport à la production et à l'acquisition des biens; tandis que les groupes de prestige se distinguent selon les principes de leur consommation des biens qui transpirent à travers les formes spécifiques du style de vie.» Voir WEBER, Max, *Économie et société*, *op. cit.*, p. 397.
76. Voir CLEMENT, Wallace et MYLES, John, *Relations of Ruling. Class and Gender in Postindustrial Societies*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994, P- 32.

PREMIÈRE PARTIE

Saint-Domingue/Haïti dans la dynamique globale de L'Occident

La grille d analyse que nous avons choisie, tout en reconnaissant à l'État une autonomie relative et sa propre logique de fonctionnement, n'adhère pas à la thèse du primat de cette macrostructure, puisque nous soutenons que seule la mise en relation des variables *élites politiques*, État et *rapports transnationaux de pouvoir*, sur une longue perspective historique (1697-2004), permet d'expliquer l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti.

Dans cette optique, nous emprunterons le concept de sociogenèse à Norbert Elias qui, à travers le jeu des structures et de leur agencement, laisse se profiler sous nos yeux la configuration des divers pans constitutifs de la civilisation occidentale. Ce processus séquentiel met en évidence la double dynamique de la monopolisation de la contrainte et de la fiscalité, expliquant le passage du féodalisme, caractérisé par la concurrence libre des unités territoriales, à l'absolutisme monarchique. La centralisation ou concentration des moyens militaires et fiscaux ou, en d'autres termes, le monopole des moyens militaires et de la fiscalité, caractéristique de l'État moderne, conduit à l'intériorisation des contraintes externes par les individus, et celles-ci se transforment au bout du compte en autocontraintes. L'auteur se base sur ces considérations pour offrir une explication globale de l'avènement des différentes sociétés modernes, dont les variantes s'expliquent par la superficie et la diversité des pays¹. Dans le cadre du présent

ouvrage, le concept *sociogenèse* sera utilisé dans le même sens et se référera toujours à la dynamique sociopolitique ayant conduit à l'effondrement de l'ordre colonial esclavagiste et à la naissance de l'État postcolonial haïtien (1789-1804).

Cette démarche renvoie à la caractérisation de l'évolution politique et de l'évolution économique de l'Occident ayant conduit à l'émergence du système européen aux xv^e et xvi^e siècles. Ce système, dont les deux éléments constitutifs sont le système d'États concurrentiel en gestation et le système capitaliste en expansion, implique la rivalité entre les États et la concurrence entre les capitalismes nationaux, dans le cadre de l'expansionnisme européen, pour la conquête du monde et le partage des marchés* La naissance et l'évolution politique, économique et sociale de Saint-Domingue/Haïti, l'activation et l'aggravation des contradictions sociopolitiques inhérentes à la société coloniale esclavagiste de Saint-Domingue par la Révolution française et la rivalité entre la France, l'Espagne et l'Angleterre pour le contrôle de la partie occidentale de l'île, s'inscrivaient dans cette dynamique ayant grandement influencé le contexte social et économique interne affectant à son tour la sociogenèse de l'État haïtien. Donc, la construction de l'État haïtien se situe dans la dynamique globale de l'Occident et c'est dans cette perspective que nous devons analyser l'action des élites politiques, c'est-à-dire les décisions qu'elles prennent ou qu'elles ne prennent pas, en fonction des contraintes qu'impliquent les contextes dans lesquels elles évoluent, mais aussi des opportunités que ceux-ci offrent aux leaders et aux acteurs sociopolitiques. »

Contrairement aux idées très défavorables diffusées sur le Moyen Âge, qui le présentaient comme une période d'arriération et d'archaïsme, de stagnation et d'immobilisme, certains auteurs se sont évertués, de façon systématique, à donner une autre version des faits historiques. En effet, avec l'invention ou le perfectionnement de certaines techniques comme l'imprimerie, la poudre à canon, la boussole, la mécanisation ou l'utilisation de l'énergie inanimée (la technologie des moulins à eau et à vent), l'Europe de cette époque est considérée, de plus en plus, comme l'une des sociétés les plus ingénieuses de l'histoire de l'humanité². Les progrès de la technoscience et le processus de différenciation et de rationalisation des sphères religieuse, politique, scientifique, économique et culturelle avaient créé une nouvelle

dynamique en Occident, ayant favorisé l'émergence de l'État-nation, du capitalisme, et du même coup la fin du féodalisme.

Cette dynamique globale de l'Occident, amorcée aux xv^e et xvi^e siècles, impliquait la mise en place du système interétatique et du système capitaliste en expansion. L'alliance entre les États-nations et leurs bourgeoisie respectives, la rivalité entre les États pour la suprématie militaire et la répartition du pouvoir et la concurrence entre les capitalismes nationaux pour le contrôle et la distribution de richesses, avec la bénédiction de la «Très Sainte» Église catholique romaine et le zèle que seule la foi chrétienne pouvait procurer, allaient transformer la face du monde.*Ainsi, les grandes explorations, les conquêtes, les guerres, le pillage, la mise en valeur des colonies par des investissements massifs de capitaux et de technologie, le trafic des esclaves, le développement du commerce et de l'industrie assuraient l'expansionnisme européen et le partage du monde par une poignée de puissances occidentales³.

La «découverte» du Nouveau Monde, les ressources minières dont regorgeait le sous-sol et la fertilité du sol faisaient de ce continent le champ de bataille de prédilection des puissances colonialistes. Mais le cœur des conflits était les Antilles, « le lieu où toutes les guerres devaient commencer et se terminer⁴ »/C'est dans ce contexte que l'Espagne céda à la France, par le traité de Ryswick, en 1697, la partie occidentale de sa colonie d'Hispaniola, « la plus belle et la plus fertile partie des Antilles et peut-être du monde⁵», qui porta d'abord le nom de Saint-Domingue avant de devenir Haïti le 1^{er} janvier 1804.

Le chapitre 1 de la première partie du livre porte sur la configuration sociale et économique, l'État et les rapports transnationaux de pouvoir à Saint-Domingue/Haïti; les élites politiques, la sociogenèse de l'État haïtien ainsi que la dynamique externe/interne sont l'objet du chapitre 2.

Notes

1. Voir ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, tr. fr., Paris, Pocket, coll. «Agora», 2003 (1969), p. 5-
2. WHYTE, Lynn, Jr., «Technology and Invention in the Middle Ages», *Spéculum*, n° 15, 1940, p. 141-159.
3. Parlant des grandes découvertes de cette période, Adam Smith écrit : « [u]n des principaux effets de ces découvertes a été d'élever le système mercantile à un degré de

- splendeur et de gloire auquel il ne serait jamais arrivé sans elles.» Voir SMITH, Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, t. II, tr. fr., Paris, Flammarion, 1991 (1776), p. 241.
4. WILLIAMS, Eric, *De Christophe Colomb à Fidel Castro. Uhistoire des Caraïbes (1492-1969)*, tr. fr., Paris, Présence africaine, 1975 (1970), p. 91.
 5. *Ibid.*, p. 83.

CHAPITRE 1

Configuration sociale et économique, État et rapports transnationaux de pouvoir à Saint-Domingue

Tl arrivée de l'expédition espagnole aux Antilles, le 12 octobre 1492, **JL** marqua le début de l'aventure coloniale européenne en Amérique. Seul l'établissement des Portugais au Brésil, au xvi^e siècle (1500), empêcha de considérer les terres du Nouveau Monde comme le monopole exclusif de l'Espagne durant tout ce siècle. Les récits de voyage des conquistadors faisant état de richesses fabuleuses découvertes dans le nouveau continent et l'exploitation des mines d'or contribuaient au rayonnement de l'Espagne. La fortune colossale amassée dans les colonies au nom des souverains espagnols soulevait les convoitises des monarques d'Angleterre, de France et, par la suite, de Hollande. La flotte espagnole résista pendant longtemps aux actes de banditisme des États européens rivaux qui, par l'intermédiaire de la piraterie maritime, faisaient tout pour s'emparer des cargaisons d'or transportées par les galions*. La destruction de l'invincible Armada en 1588, par Francis Drake, marqua la suprématie de la puissance britannique et amorça du même coup le déclin de l'Espagne. Les politiques coloniales anglaise, française et hollandaise contribuèrent à l'essor du commerce, à l'intensification des guerres et des conquêtes, à la systématisation du pillage, à l'organisation du trafic des esclaves et à l'exploitation capitaliste des colonies du Nouveau Monde. C'est dans cette mouvance que se situe le développement prodigieux de la colonie française de Saint-Domingue à la fin du xvme siècle.

Saint-Domingue : une création de l'expansionnisme européen et des rivalités entre les puissances occidentales

Il est très difficile de comprendre l'évolution politique, économique et sociale de Saint-Domingue sans situer sa colonisation dans le cadre des tensions, pressions et agressions caractérisant les rapports transnationaux de pouvoir constitués par le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. En d'autres termes, la colonie française de Saint-Domingue est l'une des illustrations des transformations technoscientifiques, politiques, économiques et sociales à l'origine du système européen en gestation et qui permirent à l'Europe de se lancer à la conquête et au partage du monde.

La révolution militaire² et la guerre³ sont, parmi d'autres facteurs, à la base du processus de centralisation⁴ et d'institutionnalisation ayant conduit à l'émergence de l'État absolutiste en Europe, dont la souveraineté interne et externe⁵ constitue l'une des principales caractéristiques. Avec les avancées de la technoscience⁶, «des monarques avides de grandeurs et de richesses, des États luttant pour la suprématie, des marchands et des banquiers encouragés à s'enrichir⁷», l'Europe se lança à la conquête et au partage du monde. Si l'Espagne et le Portugal furent les deux premiers pays occidentaux à entreprendre des voyages d'explorations et de conquêtes, ce fut celle-là qui parvint à bâtir un immense empire colonial et à en tirer des richesses colossales grâce à l'exploitation des métaux précieux, notamment à Hispaniola, au Pérou et au Mexique, par le travail forcé des autochtones et, surtout, des Noirs importés d'Afrique.

L'origine du processus de balkanisation de la Caraïbe

Le long processus de balkanisation de la Caraïbe s'inscrit dans le cadre des rivalités qui opposaient les monarchies absolutistes émergentes en Europe occidentale vers la fin du Moyen Âge. L'or, le sucre et les esclaves, trois éléments ayant fait de la Caraïbe une source considérable de richesses et de pouvoir pour l'Espagne, attisèrent les convoitises des États rivaux de ce pays et transformèrent du même coup les Antilles en prolongement du champ de bataille que constituait alors l'Europe. Mais l'objectif principal des guerres et des alliances pour faire la guerre dans la Caraïbe, c'était le partage du monde, le pillage des richesses, la constitution d'empires coloniaux, base du développement du commerce et de l'agro-industrie comme

principe d'accumulation dans cette phase de l'essor du capitalisme marchand sur le vieux continent.

Les deux premiers protagonistes dans cette course furent l'Espagne et le Portugal, deux pays catholiques. Le pape de l'époque devint tout naturellement l'arbitre de leurs conflits. Deux bulles papales, ayant établi la ligne imaginaire du partage du monde entre les deux pays, n'arriverent cependant pas à les satisfaire⁸. Par des négociations directes, les deux puissances coloniales conclurent, le 7 juin 1494, le traité de Tordesillas qui plaçait la ligne de démarcation à 370 lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert, faisant ainsi du Brésil une colonie portugaise⁹. Mais ni l'autorité morale du pape ni le traité de Tordesillas n'affaiblirent les visées expansionnistes des jeunes États et des nouveaux États européens.

Le 5 mars 1496, Henry VII d'Angleterre autorisa John Cabot à entreprendre un voyage de découverte. Cette initiative marquait le début de l'aventure coloniale britannique dans le Nouveau Monde et, notamment, dans la Caraïbe. Le roi de France, François I^{er}, exprima alors de façon très claire les ambitions de son pays: «Le soleil brille pour moi comme pour tous les autres. Qu'on me montre la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde! Dieu n'a pas créé ces terres pour les seuls Espagnols¹⁰.» Ainsi, l'Angleterre, la France et, par la suite, la Hollande¹¹ allaient recourir à la piraterie, à la flibuste, dans un premier temps, et à la guerre ouverte, un peu plus tard, en vue de recueillir leur part de l'héritage paternel que constituait le monde non européen: l'Amérique et surtout la Caraïbe.

La Caraïbe comme champ de bataille européen

Malgré les actes de piraterie et les activités de contrebande¹², dont l'intensité avait considérablement augmenté à la suite de la destruction de l'invincible Armada par la flotte anglaise en 1588, la balkanisation de la Caraïbe commença effectivement le 28 janvier 1624. Avec l'arrivée du capitaine anglais Thomas Warner à Saint-Christophe (aujourd'hui Saint-Kitts), la région échappait progressivement au contrôle exclusif de l'Espagne: les Anglais, les Français, les Hollandais, les Danois, les Suédois et, longtemps après, les Américains, allaient coloniser de nombreuses îles de la Caraïbe.

Après avoir conquis la Barbade, Saint-Christophe, Nevis et Sainte-Croix, les Anglais s'y adonnèrent à la culture de la canne à sucre, du tabac

et du maïs. Ainsi, l'économie de plantations allait constituer l'axe principal de la politique coloniale britannique dans la région. À partir de cette base, et forte de sa puissance navale, l'Angleterre allait étendre sa domination sur une grande partie de la Caraïbe. Mais les Anglais étaient suivis de près par les Français et les Hollandais. Les premiers s'installèrent progressivement, entre 1625 et 1635, dans la partie occidentale d'Hispaniola, à l'île de la Tortue, qui lui est adjacente, en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Christophe et à Saint-Martin. Pendant ce temps, les Hollandais s'emparèrent de Curaçao, d'Aruba et de Bonaire, ainsi que de Saint-Eustache¹³.

En fonction de l'évolution de la situation en Europe, c'est-à-dire des alliances, des guerres et des accords de paix entre les États absolutistes, adversaires d'hier pouvaient devenir alliés d'aujourd'hui, et vice-versa. Anglais et Français pouvaient cohabiter à l'île de la Tortue et à Saint-Christophe, Français et Hollandais à Saint-Martin, même s'il pouvait arriver qu'un allié en chassât un autre, comme cela s'était passé entre Français et Anglais à l'île de la Tortue en 1641¹⁴. Tout au long des xv^e et xvm^e siècles, les guerres constantes entre les États européens affectent la Caraïbe et provoquent son morcellement. Les accords de paix entre les belligérants eurent eux aussi des répercussions dans la région. C'est ainsi que l'Espagne, par le traité de Ryswick, en 1697, reconnut l'autorité de la France sur la partie occidentale d'Hispaniola, que les Français appelaient Saint-Domingue et qui allait connaître une étonnante prospérité à la veille de la Révolution de 1789.

Capitalisme et esclavage à Saint-Domingue

Grâce à la fertilité du sol, aux investissements massifs de capitaux, aux moyens de production résultant des avancées de la technoscience et à l'intensification de la traite des Noirs, Saint-Domingue allait connaître un développement prodigieux¹⁵/L'explication du «miracle économique» de la colonie française résultant uniquement des muscles des esclaves est à la fois partielle et partiale. C'est le binôme capitalisme-esclavage ou, en d'autres termes, l'exploitation capitaliste de la main-d'œuvre noire à la base du volume de production impressionnant qui fait de ce territoire exigu¹⁶ la colonie la plus prospère du monde?

En effet, la fin du x/ siècle et le début du xvi^e siècle marquèrent le passage du Moyen Âge aux Temps modernes, du féodalisme au capitalisme. Après plus d'un siècle de domination coloniale et esclavagiste en

Amérique, qui lui avait permis de s'enrichir considérablement, l'Espagne allait être supplantée par des pays tels que la Hollande, l'Angleterre et la France. Cela s'expliquait par les moyens militaires de ces États, leur puissance navale et la capacité énorme de leur flotte marchande. Toutefois, cette explication reste partielle. Pour la compléter, il convient de souligner le fait que la féodalité militaire, qui restait encore le caractère dominant de la société espagnole, et la faiblesse de la bourgeoisie ne favorisaient pas l'émergence et le développement du capitalisme dans ce pays.

Dans des États comme la Hollande, l'Angleterre et la France, on assistait au phénomène contraire: l'accumulation de capitaux, le développement de l'organisation sociale, le renforcement de la centralisation étatique, la consolidation des institutions militaires et l'élargissement des marchés de consommateurs de produits tropicaux¹⁷. En outre, l'alliance entre l'État et la bourgeoisie allait renforcer ces deux secteurs, promouvoir le capitalisme marchand, dont la traite des Noirs et l'exploitation coloniale étaient deux des principaux piliers. Il manquait donc à l'Espagne une bourgeoisie capable d'organiser la production et la distribution de biens de consommation, qui possédait des capitaux à investir et qui savait comment les investir rationnellement, c'est-à-dire selon la logique capitaliste¹⁸.

Dès sa formation, le capitalisme est national et mondial, concurrentiel et monopoliste, libéral et lié à l'État¹⁹. En France, le couple absolutisme-mercantilisme apparaissait plus nettement encore, en ce sens qu'il correspondait à l'alliance entre une bourgeoisie encore faible et un monarque dont l'absolutisme allait s'accomplir pleinement avec Louis XIV. Cette alliance s'expliquait par la puissance de la noblesse et la volonté du pouvoir étatique de réprimer les révoltes contre la misère²⁰. Ainsi, le mercantilisme français bénéficia de la protection de l'absolutisme monarchique qui apporta son soutien total au développement de la production manufacturière et du commerce mondial. C'est dans ce contexte que se situait et qu'il faut comprendre la colonisation française de Saint-Domingue.

Le développement prodigieux de Saint-Domingue

Avec la signature du traité de Ryswick en 1697, entre l'Espagne et la France, Saint-Domingue allait connaître un développement extraordinaire. À la faveur de cette situation de paix relative, les tentatives des représentants du roi de France pour transformer les aventuriers français en agriculteurs

paisibles²¹ allaient pouvoir se concrétiser et la rationalisation de l'exploitation de la colonie allait atteindre son apogée.

L'exploitation capitaliste de la colonie française de Saint-Domingue remontait à 1664, date à laquelle l'État français confia à une firme commerciale la gestion de cette colonie. De 1664 à 1724, Saint-Domingue fut remise, successivement, à la Compagnie des Indes occidentales, à la Compagnie de Saint-Domingue et à la Nouvelle Compagnie des Indes²². Le développement agro-industriel de la colonie dépendait de ces compagnies. C'est à travers elles que s'effectuait le financement des plantations. En principe, la compagnie s'organisait des capitaux de diverses sources²³. En tant que société commerciale à monopole, ses fonds comprenaient les apports du roi, de la reine mère, de la reine et du dauphin de France, du prince de Condé et du prince de Conti, du Parlement, de la Cour des aides, de la Cour des comptes des villes de Lyon, Rouen, Bordeaux, Tours, Nantes, Saint-Malo, Grenoble et Dijon²⁴.

Au début du XVIII^e siècle, la consolidation de la bourgeoisie française, en tant que nouvelle classe dominante, se précisait de plus en plus et son influence se faisait sentir sérieusement à Saint-Domingue. Elle se manifestait, à côté de celle de l'État, à travers le ministère de la Marine, par le financement des initiatives des armateurs négriers, des planteurs et des négociants, qui accéléraient le rythme du développement de la colonie. Après la paix d'Utrecht de 1713, la population de la colonie allait s'accroître de façon vertigineuse: des gens de toutes les catégories sociales, y compris des plus hautes sphères de la noblesse, allaient débarquer dans la colonie dans le but d'y faire fortune²⁵. L'année 1724 marqua la fin des monopoles des compagnies commerciales et ouvrit la voie aux investissements massifs de capitaux à Saint-Domingue. Les plantations allaient se multiplier; la colonie s'engageait dans la voie de l'industrialisation qui annonçait sa prospérité inouïe.

La colonie la plus prospère du monde

<L'économie de plantations exige des capitaux et une main-d'œuvre abondante. La bourgeoisie française et le commerce triangulaire²⁶ en fournissaient tant à la colonie que Saint-Domingue devint à la veille de 1789 la colonie la plus riche du monde. D'après le recensement de 1788, cette année-là la colonie comptait 431 sucreries, 3 551 indigoteries, six tanneries,

192 fabriques de tafia, 54 cacaotières, 370 fours à chaux, 29 poteries, 36 briqueteries, sans oublier les indispensables moulins, dont 520 à eau et 1 639 à bêtes. Un ensemble formant un capital qui oscillait entre deux et trois milliards de francs²⁷. Le niveau de développement agro-industriel de la colonie sautait aux yeux quand on observait les activités des navires marchands dans ses ports: 678 bateaux français, dont 98 négriers, d'une capacité de 230 000 tonneaux, 763 bâtiments américains et autres, faisant 56 000 tonneaux; 45 autres navires français effectuant le commerce étranger, jaugeant 3 500 tonneaux, et 259 bâtiments espagnols d'une capacité de 15 500 tonneaux, soit une circulation ininterrompue de 1 745 bâtiments de toutes catégories²⁸.

Saint-Domingue étant le plus grand producteur de sucre mondial, avec ses 80 000 tonnes l'an et ses 40 000 tonnes de café, ses exportations étaient de loin supérieures à la vente des vins, eaux-de-vie et marchandises manufacturées de la métropole et constituaient le mobile de l'agriculture et de l'industrie française, depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'au moment de la Révolution française²⁹. On comprend facilement pourquoi le marquis Gouy d'Arcy et quelques grands planteurs locaux, ayant voulu obtenir une représentation aux États généraux de 1789, écrivaient, dans une lettre en date du 31 mai 1788 adressée au roi Louis XVI : « L'île trône aux côtés de la France comme un second royaume³⁰. »

Si la colonie devint un « eldorado agrocommercial³¹ » convoité par l'Angleterre et l'Espagne, si aucune possession du Nouveau Monde, pas même le Mexique, le Pérou ou le Brésil, qui regorgeaient pourtant de métaux précieux, ne pouvait se comparer avec la colonie française de Saint-Domingue, si certains auteurs n'hésitent pas à affirmer que « d'une certaine manière, l'Inde est au Royaume-Uni ce que Saint-Domingue est à la France³² », il ne fait aucun doute que la fertilité du sol, les capitaux massifs, la technologie, le savoir-faire et la rationalité du capitalisme mercantile se trouvaient à la base de cette productivité, de ce développement prodigieux. Mais comment expliquer le faible coût de production qui permit aux produits tropicaux de Saint-Domingue d'envahir les marchés européens et américains? Quel fut, à cet égard, l'apport des quelque 500 000 esclaves noirs, en ce qui a trait au savoir-faire et à la force musculaire, au miracle économique de cet « eldorado construit sur un volcan³³ » ?

L'esclavage des Noirs au service du développement capitaliste

L'esclavage, en tant qu'institution économique très importante, était connu depuis la plus haute Antiquité. Il avait été le fondement de l'économie grecque et se trouvait à la base de l'édification de l'Empire romain³⁴. Déjà au vn^e siècle, les Arabes pratiquaient la traite des Noirs africains et l'industrie sucrière arabe reposait sur une main-d'œuvre venue pour l'essentiel de l'Afrique orientale³⁵. Les Maures avaient introduit l'esclavage des Noirs en Espagne longtemps avant la découverte du Nouveau Monde*La présence d'esclaves noirs à Hispaniola remonte à 1502, avec l'arrivée de Nicolas Ovando dans la colonie³⁶. Si les Portugais³⁷ et les Espagnols avaient appris des Arabes l'utilisation de la main-d'œuvre noire, l'exploitation capitaliste de l'esclavage des Noirs fut l'œuvre du moine dominicain Barthélemy de Las Casas.

En effet, dans le but d'empêcher la décimation totale des Indiens d'Hispaniola, il proposa, en 1511, au roi Charles Quint de rapporter l'édit ayant prohibé l'introduction des Noirs à Hispaniola. Pour parvenir à convaincre le souverain espagnol, il utilisa un argument massue: «Comme le travail d'un seul Noir vaut celui de quatre Indiens, on devrait encourager le transport des Noirs de Guinée à Hispaniola³⁸.» Ce fut le point de départ de la rationalisation de l'esclavage et de l'exploitation capitaliste de la traite des Noirs³⁹/il convient de souligner que, si la traite des Noirs commencée vers 1450 avait été surtout un monopole portugais, elle devint à la fin du xvⁿ siècle une compétition internationale ouverte à tous. Mais les plus grands trafiquants d'esclaves noirs dans le Nouveau Monde restent et demeurent les Anglais, responsables à eux seuls de près de la moitié des déportations. Après eux, vinrent les Portugais, suivis des Français et des Hollandais⁴⁰.

Débats statistiques, spéculations et polémiques

Les auteurs ne s'entendent pas sur le nombre de personnes impliquées dans ce qu'on considère comme l'un des plus grands mouvements de transfert de populations d'un continent à un autre. David S. Landes fait remarquer, peut-être avec raison, que les estimations n'ont cessé d'augmenter au cours des années afin d'aggraver le crime, mais qu'il est raisonnable de parler de quelque 10 000 000 d'individus sur une période de trois siècles. Et l'auteur de souligner qu'il ne s'agit là que des survivants d'un commerce meur-

trier. Se référant à un éminent spécialiste de la question⁴¹, Landes affirme que la piste entre le lieu de la capture et celui de la vente était jonchée des ossements et des fers de ceux qui succombaient en chemin, ce qui représentait jusqu'à la moitié du nombre des captifs⁴². Un autre auteur estime que dans ce grand débat, qui divise les spécialistes de l'étude de la traite d'esclaves sur la quantité totale de ce monstrueux transfert de population, les évaluations vont de 15 000 000 à 50 000 000 d'Africains transportés de force au Nouveau Monde⁴³. Si l'on considère les 20 000 000 selon les analyses de Landes et les 50 000 000 rapportés par Manigat, c'est-à-dire les deux extrêmes, et étant donné que de l'Afrique à l'Amérique la traversée était plus longue et beaucoup plus meurrière, il ne serait pas exagéré de situer le nombre d'Africains touchés par la traite à environ 30 000 000 à 35 000 000 d'individus.

Au-delà des batailles de chiffres, en ce qui a trait à la contribution de l'esclavage à la phase mercantile du capitalisme, ceux qui se sont penchés sur la question, auteurs, documents et revues, sont unanimes à reconnaître qu'il fut le fondement même de l'économie de plantations. De l'avis d'Adam Smith, les profits d'une plantation de sucre d'une quelconque colonie britannique des Antilles étaient généralement plus élevés que ceux réalisés par toute autre espèce de culture connue en Europe ou en Amérique⁴⁴. Pour Postlethwayt, les esclaves constituaient le soutien fondamental des colonies, et le travail de ces hommes de valeur faisait bénéficier la Grande-Bretagne de l'ensemble des produits des plantations. La conclusion est peut-être caricaturale, mais très imagée : « L'Empire britannique était une magnifique superstructure de commerce américain et de puissance navale sur une fondation africaine⁴⁵. » Dans ce débat, Weber soutint que la fin de la forme capitaliste de l'exploitation coloniale coïncida avec l'abolition de l'esclavage⁴⁶.

Les désaccords se manifestent surtout sur le plan de l'apport de l'esclavage à l'avènement du capitalisme industriel. En référence au commerce triangulaire, Eric Williams estime que « c'est aux bénéfices de ce commerce que s'alimenta un des principaux courants de cette accumulation du capital qui finança plus tard en Angleterre la Révolution industrielle⁴⁷ ». De son côté, Joseph E. Inikori affirme que le système atlantique fondé sur l'esclavage a fourni à l'Angleterre des possibilités de division du travail et de transformation des structures économiques et sociales⁴⁸. Et Max Weber, pour sa part, reconnaît que l'esclavage fut essentiel pour l'accumulation

en Europe, mais qu'il contribua très peu au déploiement de l'organisation capitaliste et de la forme d'exploitation industrielle lucrative⁴⁹. Soutenant la position de Weber, Landes formule le problème en des termes provocateurs: sans le système atlantique

la Révolution industrielle aurait-elle eu lieu...? La réponse, selon moi, est clairement oui. Les changements cruciaux dans les domaines de l'énergie (charbon et machine à vapeur) et de la métallurgie (fonte au coke) ne durent pour l'essentiel rien au système atlantique, pas plus d'ailleurs que la tentative initiale de mécanisation de la filature de la laine⁵⁰.

À notre avis, la seule façon de réconcilier ces deux points de vue, c'est de considérer le capitalisme, l'esclavage et le commerce mondial comme un ensemble d'éléments s'inscrivant dans la dynamique globale de l'Occident. En outre, on admettra que l'esclavage en Amérique était un phénomène qui affectait toutes les races et toutes les couleurs. Les Rouges, les Blancs, les Jaunes et les Noirs en furent victimes. C'est la rationalité capitaliste, en termes de rendement, de productivité, qui explique que les Noirs l'avaient été sur une plus grande échelle. En fait, il correspondait à une phase ou à un stade du développement du capitalisme. Et si l'esclavage était essentiel au développement du capitalisme marchand aux xvi^e, xvⁿ^e et xvin^e siècles, c'est le capitalisme industriel qui a été à la base de son abolition au xix^e siècle. En ce sens, le pouvoir de «destruction créatrice» du capitalisme est indéniable⁵¹.

L'esclavage et la prospérité de Saint-Domingue

L'esclavage à Hispaniola concernait d'abord les Indiens, c'est-à-dire les autochtones. En l'espace d'un quart de siècle, les Taïnos, Ciboneys et autres Arrawaks, qui formaient la population de l'île, estimée à 1 000 000 d'habitants⁵², furent presque entièrement décimés par la rigueur de l'esclavage, la dureté du travail des mines et les actes d'atrocité auxquels les soumettaient les conquistadors, sans compter les nouvelles maladies avec lesquelles ils étaient en contact. Comme nous l'avons déjà mentionné, dès 1502, les Espagnols avaient commencé à transporter à Hispaniola des Noirs que les colons, par la suite, accusèrent de pousser les Indiens à la révolte. Leur «importation» fut donc suspendue, puis reprise en 1517, avec l'autorisation de Charles Quint. Mais les mines d'or s'épuisant, les Espagnols allaient, progressivement, partir pour Cuba, le Mexique, le Pérou, l'Argentine et le Chili.

Profitant de l'état d'abandon d'Hispaniola, les Français allaient s'établir à l'île de la Tortue et sur la côte nord-ouest pour finir par s'emparer de la partie occidentale qu'ils baptisèrent Saint-Domingue. Ils se divisaient en deux groupes: les flibustiers et les boucaniers. Les premiers s'adonnaient à la piraterie et les seconds à la chasse. Les deux groupes formaient des associations appelées matelotages qui leur permettaient d'échanger les produits de la chasse et des butins tels qu'esclaves (Amérindiens, Noirs ou Blancs), armes et munitions, etc. Les efforts d'organisation de la colonie, entamés dès 1665, allaient commencer à se concrétiser en 1697, avec la signature du traité de Ryswick entre l'Espagne et la France. Ainsi, le XVIII^e siècle allait être celui de la prospérité de Saint-Domingue. La fertilité du sol, les investissements de capitaux, la technologie et la rationalité capitaliste expliquent dans une large mesure le rythme et l'ampleur du développement agrocommercial de Saint-Domingue/Mais la traite des Noirs et la main-d'œuvre des esclaves noirs forment une composante indispensable pour comprendre et expliquer l'évolution de la colonie et le développement de l'économie de plantations.

L'importation des Noirs à Saint-Domingue

Si pendant une longue période, comme ce fut le cas pour les colonies anglaises, le système de main-d'œuvre blanche, de domestiques engagés, de forçats et de déportés fut en vigueur à Saint-Domingue, avec la prise en charge effective de la colonie par la métropole et, surtout, l'extension de la culture de la canne à sucre, le système esclavagiste ne concernait plus que les Noirs⁵³. À mesure que l'industrie sucrière devenait une entreprise de grand capital, elle dépendait de plus en plus étroitement de la main-d'œuvre noire⁵⁴. En 1716, on importait 4 000 esclaves noirs. Au fur et à mesure que les plantations se multipliaient, le nombre d'esclaves importés annuellement augmentait. Entre 1750 et 1786, 30 000 esclaves arrivaient à Saint-Domingue chaque année. Le plafond était atteint en 1787, lorsque le chiffre d'arrivées atteignit 40 000⁵⁵/

La traite des Noirs faisait partie du système atlantique, c'est-à-dire quelle était un élément d'un complexe beaucoup plus vaste: le commerce triangulaire, le commerce tricontinentale, le commerce mondial. Saint-Domingue était inscrite dans cette dynamique globale qui impliquait des mouvements de fonds impressionnantes dans lesquels les investisseurs

cherchaient, selon la logique capitaliste, à minimiser les pertes et à maximiser les profits/Les investissements dans l'achat d'esclaves dans la colonie française étaient si lucratifs qu'ils représentaient, en 1788, 59 000 000 de francs, tandis que les exportations françaises dans l'Antille ne s'élevaient qu'à 54 000 000 de francs⁵⁶.

Si les planteurs investissaient autant de capitaux dans la main-d'œuvre noire, c'est quelle rapportait des bénéfices et ces bénéfices étaient observables à la fois dans la productivité et dans le volume de production. Elle était indispensable au fonctionnement de l'économie de plantations, comme l'abolition de l'esclavage devait le prouver par la suite. Ainsi, la traite était le centre du commerce triangulaire. Et comme toutes les colonies britanniques réunies ne valaient pas Saint-Domingue, elle était donc le centre du système colonial et du mercantilisme, efla main-d'œuvre noire était lé moteur de l'industrie sucrière à Saint-Domingue. Avec ses plus de 500 000 esclaves, la colonie était le premier producteur mondial de sucre. Si l'action des techniques progressistes du capitalisme en avait fait un pays en avance sur la France, encore paralysée par l'archaïsme⁵⁷, cela signifie que la division du travail existait et le processus de différenciation structurelle était très avancé. Ce sont les contradictions de classes et de races qui imprimaient à Saint-Domingue l'image d'un eldorado construit sur un volcan. Quand, sous l'influence des idées de la Révolution de 1789, les élites de cette société, dont les fondements étaient minés par des contradictions de classes et de races, commencèrent à revendiquer leurs droits sociaux et politiques et que l'esclavage dut être aboli, ce fut aussi la fin de la prospérité, du miracle économique et du capitalisme à Saint-Domingue.

Classes sociales et fractions de classes dans la colonie la plus prospère de l'époque

Les problèmes de classes à Saint-Domingue étaient greffés sur des problèmes de races. Cela aggravait les contradictions de classes et limitait les possibilités d'alliance entre les fractions d'une même classe. En outre, les classes sociales et les fractions de classes constituaient les «porteurs sociaux» ou «couches porteuses⁵⁸» des idées de la Révolution française qui contribuaient à exacerber les tensions sociopolitiques et la lutte des classes dans la colonie. Les élites politiques allaient profiter de ce contexte explosif. Elles y puiseront les justifications idéologiques nécessaires à la

lutte pour la conquête du pouvoir. Celle-ci constituait l'aspect fondamental du processus impliquant l'effondrement de l'État métropolitain et la sociogenèse de l'État haïtien. Comme on a pu le constater précédemment, *la colonie française de Saint-Domingue, à la veille de 1789, était une société complexe qui peut être analysée en fonction de la division du travail et de la spécialisation des tâches, si l'on accepte de faire l'effort intellectuel nécessaire en vue d'éviter l'amalgame classes-races.

L'amalgame classes-races

L'amalgame classes-races est un phénomène typiquement haïtien qui remonte à la période coloniale et qui est véhiculé dans la société à travers les manuels d'histoire et les discours de certains tenants de l'École ethnologique haïtienne, adeptes de la «négritude» ou du «noirisme». Cette conception des classes sociales frise l'absurde, car elle définit l'appartenance à une classe non pas en fonction de la communauté d'intérêts déterminant des positions politico-idéologiques communes, du statut social de l'individu, de la fonction qu'il occupe ou de son niveau de vie, mais surtout au regard de sa couleur ou de sa race. Certains historiens n'ont pas hésité à parler, à l'époque coloniale, de la classe des Blancs, de celle des affranchis (gens de couleur) et de celle des esclaves⁵⁹. Selon d'autres, le système social de Saint-Domingue avait une structure hautement hiérarchisée:

Entre les Blancs, juchés au sommet de la pyramide ethnosociale, et les nègres casés tout au bas de cette pyramide comme esclaves, s'était assez vite développée la catégorie sociale intermédiaire des affranchis, constituée par presque tous les mulâtres ou sang-mêlé, et un petit nombre de noirs libres⁶⁰.

L'amalgame classes-races laisse l'impression que chacune de ces catégories sociales avait les mêmes intérêts. Mais on sait qu'il existait à Saint-Domingue des Blancs propriétaires et des Blancs non propriétaires, couramment appelés petits-Blancs ou Blancs manants. Ces derniers étaient des artisans dont les intérêts étaient différents de ceux des grands propriétaires blancs. Ceux-ci les méprisaient et les considéraient comme des fauteurs de troubles voulant créer un chambardement dans la colonie afin de se substituer à eux. Il en était de même de la catégorie des affranchis dont les principaux leaders, notamment Vincent Ogé, avaient tout fait pour créer une alliance entre propriétaires blancs et affranchis, dans le but évident de faire échec aux «menées subversives» des non-propriétaires blancs et

mulâtres, et, surtout, de maintenir les esclaves - principaux artisans de l'étonnante prospérité qu'avait connue Saint-Domingue à la veille de 1789 - dans une situation de soumission totale. Cette mise au point étant faite, il nous revient maintenant de présenter une nouvelle lecture de la configuration sociale de Saint-Domingue qui tienne compte de ces nuances.

Configuration sociale de Saint-Domingue à la veille de 1789

À la veille de 1789, on pouvait relever à Saint-Domingue trois grandes classes sociales: la classe supérieure, la classe moyenne et la classe des esclaves. Chacune d'elles était composée de plusieurs fractions de classes, que nous appellerons, dans le cadre de ce travail, couches sociales⁶¹. Pour démêler cet écheveau, il importe de les analyser une à une.

La classe supérieure

Celle-ci regroupe les négociants et les procureurs-commerçants, les armateurs, les planteurs blancs, l'élite de la bureaucratie militaro-administrative, les gens de profession libérale et les propriétaires affranchis. Il s'agit bien là des fractions ou couches d'une même classe déchirée par des contradictions insurmontables. La fraction des négociants représentait, n'en déplaise à certains historiens⁶², les vrais privilégiés de l'économie de plantations. Ceci s'explique par le fait que l'établissement des premières plantations d'envergure était dû à des investissements de capitaux commerciaux. Et les colons résidents étaient surtout des nobles de province appauvris, qui ne pouvaient disposer de tels moyens financiers. Donc, il fallait l'association d'un planteur et d'un négociant pour s'adonner à la culture de la canne. En général, cette association se faisait au détriment du planteur. C'est ce qui explique les difficultés auxquelles faisaient face les planteurs, souvent endettés, et se trouvant au bord de la faillite⁶³. En outre, les grands planteurs absentéistes avaient tendance à choisir leurs commissionnaires parmi les commerçants des ports. Les procureurs-commerçants prétaient donc leurs services à diverses plantations⁶⁴. Ils s'occupaient fondamentalement du budget de la plantation, de l'achat de matériaux et d'esclaves, de la vente ou du troc des produits des plantations⁶⁵.

^{1*} * Les armateurs, hautement impliqués dans le commerce triangulaire, constituaient une autre fraction de la classe supérieure qui bénéficiait de la prospérité de Saint-Domingue. À l'instar des négociants, ils étaient liés aux

hautes sphères des finances européennes. Ils tiraient profit de tout: traite des Noirs, transport d'articles manufacturés et de produits tropicaux, contrebande, etc. Les planteurs blancs représentaient la troisième couche de la classe supérieure. Ils étaient divisés en deux groupes: les planteurs absentéistes et les planteurs résidents. Les premiers provenaient surtout des hautes sphères de la noblesse. Comme ils jouissaient d'un degré de fortune très élevé, ils pouvaient s'offrir le luxe de vivre dans la métropole et de confier la gestion de leurs habitations à des procureurs-négociants. L'autre groupe était constitué de planteurs considérés pratiquement comme les fermiers des négociants et des armateurs qui leur prêtaient de l'argent à des taux usuraires.

L'élite de la bureaucratie militaro-administrative et les gens de professions libérales, en principe, n'étaient pas propriétaires. Ces deux fractions de la classe supérieure étaient surtout des groupes de prestige, pour utiliser un langage wébérien. En d'autres termes, ils jouissaient respectivement du prestige attaché à leur statut de fonctionnaire de l'État et à la noblesse de leur profession. Mais à côté d'eux, on trouvait les planteurs affranchis établis dans les régions montagneuses et qui s'adonnaient surtout à la culture du café. Cette couche de la classe supérieure était propriétaire du tiers des terres et du quart des esclaves à Saint-Domingue. Certains des planteurs affranchis étaient très cultivés et avaient fait leurs études en France. Mais en dépit de leur degré de fortune et d'instruction très élevé, ils n'étaient pas considérés comme les égaux des membres des autres fractions de la classe supérieure. Si ceux-ci, du fait d'être des Blancs, étaient tous sujets de droit à part entière, ceux-là jouissaient de «prérogatives limitées par les lois, les règlements et les moeurs qui sanctionnaient l'impureté de leur sang⁶⁶». Cela nous donne une idée des contradictions qui déchiraient les différentes couches de la classe supérieure à la veille de 1789.

La classe moyenne

Cette classe était composée de deux fractions de classe: les petits-Blancs et les affranchis non propriétaires (mulâtres et noirs). Les petits-Blancs étaient en général d'anciens «engagés⁶⁷» ou des Blancs arrivés tard dans la colonie et qui, de ce fait, n'avaient pu acquérir des terres. Cette couche de la classe moyenne était constituée d'artisans, de petits fonctionnaires, d'employés des grandes plantations et d'ouvriers. Dans l'autre fractio⁶⁸

de cette classe, figuraient les affranchis non propriétaires, c'est-à-dire des Mulâtres et des Noirs libres⁶⁸. Ils partageaient pratiquement la même situation sociale et économique que les petits-Blancs. Mais le fait d'être des non-Blancs les exposait à toutes sortes d'insultes de la part de leurs frères de classe. En fait, les préjugés de races et de classes constituaient une véritable spirale dans la société de Saint-Domingue: les Blancs de la classe supérieure méprisaient les propriétaires affranchis et les petits-Blancs; les petits-Blancs n'avaient aucun respect pour les planteurs affranchis et les affranchis de la classe moyenne. Donc, les contradictions de classes étaient greffées sur des problèmes de races. Mais cette classe moyenne, comme toutes les classes moyennes, pouvait déverser sur la classe des esclaves ses aigreurs et les sentiments de rage quelle éprouvait contre le mauvais sort qui lui était fait.

La classe des esclaves

Les esclaves étaient des non-possédants. Ils n'avaient pas la propriété de leur propre personne. D'ailleurs, ils n'étaient même pas considérés comme des êtres humains. Ils étaient les choses de leurs maîtres, des biens meubles, très précieux surtout lorsqu'ils acceptaient leur condition d'esclave et restaient complètement soumis. Ils étaient l'objet de châtiments de toutes sortes. Leur maître avait sur eux, légalement, droit de vie et de mort.

Les esclaves ne formaient pas une classe homogène non plus. Il y avait parmi eux des esclaves domestiques et des «nègres» à talent qui étaient des privilégiés comparativement à la masse des autres esclaves. «Ils se donnaient des airs importants et affichaient un certain complexe de supériorité vis-à-vis de leurs frères de servitude astreints aux travaux des champs⁶⁹.» Une autre ligne de clivage traversait cette classe: celle qui séparait les «nègres créoles» des «nègres bossales»⁷⁰. Les conditions de vie des esclaves étaient si pénibles qu'ils arrivaient difficilement à vivre pendant longtemps dans l'enfer de Saint-Domingue. Les plus courageux fuyaient le système en se réfugiant dans des mornes d'accès difficile. Ainsi, de nouveaux arrivants venaient constamment combler le manque de main-d'œuvre provoqué par le «marronnage» et le taux de mortalité élevé qu'on enregistrait au sein de cette classe.

Selon certains historiens, on pouvait dénombrer à Saint-Domingue, à la veille de 1789, plus de 500 000 Noirs, 30 000 Blancs et de 30 000 à

60 000 gens de couleur⁷¹. Pour maintenir un si grand nombre d'esclaves dans ces conditions inhumaines, gérer les contradictions intraclassistes et interclassistes, faire fonctionner ce système d'exploitation capitaliste à plein rendement, avec un niveau de productivité et un volume de production prodigieux, il fallait, en plus des investissements massifs de capitaux, d'une technologie de pointe, d'un savoir-faire impeccable et de la rationalité capitaliste, un degré d'organisation étatique qu'on trouvait à l'époque uniquement en Europe occidentale. De même que Saint-Domingue était une création de l'expansionnisme européen et des rivalités entre les puissances occidentales dans la course à la conquête et au partage du monde, l'État colonial français de Saint-Domingue était un prolongement de l'absolutisme monarchique dont la politique coloniale consistait à organiser la colonie par et pour la métropole.

L'État et l'application du Pacte colonial à Saint-Domingue/Haïti

On sait que les aventuriers français furent à l'origine de la conquête de Saint-Domingue, que les activités de piraterie auxquelles ils s'adonnaient et leur établissement dans la partie occidentale de l'île constituent les fondements même de la colonisation française. Mais l'organisation politico-administrative de la colonie, la mise en place des structures sur lesquelles l'agro-industrie allait se développer, l'établissement d'un cadre approprié aux investissements massifs de capitaux et à l'exploitation capitaliste de la colonie furent l'œuvre de l'État absolutiste métropolitain. C'était aussi grâce à la définition et l'application de la politique coloniale par l'État que la prospérité légendaire de Saint-Domingue parvenait à assurer le rayonnement économique de la France. Toutefois, cette politique coloniale constituait une arme à double tranchant: source du conflit permanent entre planteurs autonomistes et représentants du pouvoir métropolitain, elle fut ainsi le point de départ du processus qui conduisit au démantèlement de l'appareil étatique français à Saint-Domingue et à la sociogenèse de l'État haïtien.

À la fin du xv^e siècle, notamment avec le traité de Ryswick de 1697 qui fixa les frontières entre la partie orientale et la partie occidentale de l'île, c'est-à-dire entre Santo Domingo, colonie espagnole, et Saint-Domingue, possession française, l'État absolutiste métropolitain entreprit d'organiser sa colonie. Il nomma ses propres agents qu'il parachuta à Saint-Domingue:

le gouverneur général, l'intendant des finances et les officiers royaux. La colonie était divisée en trois provinces: le Nord, l'Ouest et le Sud, et les provinces subdivisées en quartiers et en paroisses. Le gouverneur général provenait toujours de la haute noblesse de France. Nommé par le roi pour trois ans, il était chargé de l'organisation militaire de la colonie. À ce titre, il dirigeait une structure hautement hiérarchisée qui devait garantir la sûreté intérieure et extérieure de Saint-Domingue. Du gouverneur général dépendaient les trois gouverneurs particuliers qui le représentaient dans chacune des trois provinces. Sous le contrôle direct des gouverneurs particuliers se trouvaient les lieutenants du roi à la direction des villes, suivis des lieutenants de quartiers et des majors de paroisses. En tant que représentant du roi, le gouverneur général détenait l'autorité suprême dans la colonie. Les chefs militaires, qui étaient ses subordonnés, exerçaient un pouvoir quasi absolu dans les limites de leur juridiction. L'armée fut composée, pendant longtemps, de 5 000 soldats européens répartis dans les différentes garnisons, avec une forte concentration au Cap-Français et à Port-au-Prince. Au besoin, on la renforçait par les milices des quartiers⁷². Il est évident que l'ombre du militarisme de l'absolutisme monarchique français planait sur Saint-Domingue.

La centralisation militaire renvoie au monopole de la violence plus ou moins légitime qui est l'une des caractéristiques de l'État absolutiste. La centralisation administrative, son corollaire, se réfère au monopole de la fiscalité. Ces deux monopoles sont étroitement liés: l'un ne va pas sans l'autre⁷³. Donc, à l'image de la métropole, la centralisation administrative était à l'honneur dans la colonie. Ainsi, l'intendant des finances, nommé pour trois ans lui aussi, était chargé de la mise en place et du fonctionnement de l'administration civile. Les finances, la justice, les hôpitaux et l'entretien matériel de l'armée relevaient de sa compétence. Dans le domaine des finances, travaillaient sous sa direction des administrateurs provinciaux, des ordonnateurs du roi, des receveurs d'octroi, des syndics de paroisses. L'appareil judiciaire était composé de deux conseils supérieurs qui avaient respectivement pour siège le Cap-Français et Port-au-Prince. On retrouvait une sénéchaussée dans chaque ville importante. Sur le plan sanitaire, des hôpitaux furent créés dans le Nord (Cap-Français), l'Ouest (Port-au-Prince) et dans le Sud (les Cayes)⁷⁴.

Avec cette double structure, véritable bureaucratie militaro-administrative, la colonie était mise en coupe réglée par la métropole. La monarchie absolue française avait pris en main les destinées de Saint-Domingue. Elle s'était arrogé le droit et le pouvoir de concéder des terres à des colons, à ses propres agents, à ses courtisans et à ses alliés. Et son alliance avec la bourgeoisie française allait transformer le visage de Saint-Domingue et lui imprimer l'image de la «Perle des Antilles». La division en classes et fragments de classes dominantes dans la colonie est une réponse aux initiatives de la bourgeoisie métropolitaine et une adaptation à ses victoires politiques. L'État et le ministère de la Marine, les armateurs négriers, les industriels, les négociants et «tous ceux qui avaient des créances à Saint-Domingue⁷⁵ » opérèrent dans un circuit qui dépassait la colonie, l'entraînait et déterminait le rythme de progrès des colons⁷⁶. Ainsi, l'État absolutiste français et la bourgeoisie française étaient les principaux bénéficiaires de la prospérité de la colonie. Mais quels furent les mécanismes qui permirent à l'État et à la bourgeoisie de tirer autant de profits de la mise en valeur de la colonie?

Le système de L'Exclusif ou Pacte colonial

Le système de l'Exclusif ou Pacte colonial définit les relations entre la métropole française et ses colonies. Selon le Pacte colonial, «les colonies sont créées par et pour la métropole, et non l'inverse». Cette formule résumait l'essence de la politique coloniale française définie par le ministre Colbert; d'où la notion de «colbertisme», l'équivalent du système de l'Exclusif ou Pacte colonial. En vertu du Pacte colonial, la monarchie éliminait la liberté de commerce. Et le commerce exclusif avec la France plaçait la colonie dans une situation de dépendance totale vis-à-vis de la mère patrie: et pour la vente de ses denrées tropicales, et pour son approvisionnement en articles manufacturés et en main-d'œuvre noire. Ainsi, les produits européens se vendaient à des prix exorbitants sur le marché colonial: farines, vins, ferments, et esclaves africains. En revanche, les denrées tropicales s'achetaient à très bas prix: sucre, café, indigo, coton. Dans une telle situation, la colonie ne faisait qu'enrichir les grands ports français: Bordeaux, Nantes, Marseille, Le Havre, en leur vendant ses précieuses denrées tropicales et en achetant les produits de leur arrière-pays⁷⁷.

Les rapports de domination et d'exploitation entre Saint-Domingue et la France plaçaient les planteurs blancs au bord de la faillite. Certains d'entre eux étaient totalement ruinés. Pour essayer de remonter le courant, ils empruntaient aux armateurs et aux négociants qui jouaient aussi le rôle de banquiers. Ils s'étaient endettés à un point tel que, dans les années 1780, certains d'entre eux devaient la presque totalité de leurs récoltes aux bailleurs de fonds. On comprend pourquoi certains historiens voient en eux les fermiers de leurs bailleurs de fonds⁷⁸. Mais les planteurs blancs n'avaient jamais accepté le sort qui leur était fait. En maintes occasions, ils avaient revendiqué la liberté de commerce qui leur aurait permis d'alléger le fardeau de l'Exclusif et de pouvoir réaliser des bénéfices substantiels. Bien avant l'indépendance des 13 colonies américaines, ils avaient recouru, en 1722, 1765 et 1769, à la sédition pour manifester leur volonté de s'autogouverner⁷⁹.

L'aggravation de la situation dans la colonie par les rapports transnationaux de pouvoir

La conquête de Saint-Domingue et l'évolution de cette colonie française s'inscrivaient dans la dynamique de l'émergence du système interétatique et du système capitaliste en expansion. L'alliance entre les jeunes États et leurs bourgeoisies nationales créait des capitalismes nationaux agressifs. La lutte pour la suprématie entre les monarques, la course à la conquête et au partage du monde avaient transformé l'Europe et les régions convoitées par les puissances européennes en champs de bataille. Les guerres franco-espagnoles, anglo-espagnoles, anglo-françaises, anglo-hollandaises, hispano-hollandaises et franco-hollandaises, avaient leurs répercussions en Amérique en général, et dans la Caraïbe en particulier. Ces guerres expliquent le partage d'Hispaniola entre l'Espagne et la France, l'appui de la France et de l'Espagne aux Américains lors de la guerre d'indépendance de ce pays contre l'Angleterre, ainsi que les agressions et tentatives de conquête des Espagnols et des Anglais dont Saint-Domingue fut l'objet tout au long du XVIII^e siècle.

Mais la guerre ne fut pas le sport préféré des monarques européens. On ne doit jamais oublier que «les affaires de l'État et du capitalisme sont inextricablement liées, quelles ne sont que les deux faces ou aspects d'un même développement historique⁸⁰». Les guerres entre les capitalismes

nationaux étaient tout aussi intenses et tout aussi dévastatrices que les guerres entre les États. Elles visaient la ruine économique des colonies des États et des capitalisms rivaux. Le commerce de contrebande, appelé aussi interlope, pratiqué à Saint-Domingue par les Hollandais, les Anglais et les Espagnols, s'il apportait une bouffée d'oxygène aux planteurs, affectait sérieusement les intérêts de la monarchie et de la bourgeoisie françaises. En d'autres termes, le trafic illicite était profitable aux autres États-nations européens et américains.

Pour contrer cet acte d'agression, la bureaucratie militaro-administrative de Saint-Domingue réagissait avec sévérité contre les colons qui osaient violer le principe sacro-saint du Pacte colonial. Les deux piliers de la politique coloniale française à Saint-Domingue, le gouverneur général et l'intendant des finances, ne se faisaient jamais prier pour prendre des mesures drastiques dans leurs domaines respectifs. Le premier, en véritable despote militaire, entouré d'officiers arrogants, asservissait les petits-Blancs et les libres au service de la milice et exerçait une surveillance «odieuse» sur toute la colonie. Quant au second, surtout depuis l'arrivée de Barbé de Marbois en 1785, il se comportait en tyran fiscal, qui fouillait les registres, vérifiait les recensements, redressait les comptes, infligeait des amendes⁸¹. Cette attitude des hauts fonctionnaires de la bureaucratie militaro-administrative ne faisait qu'envenimer les rapports déjà tendus entre la colonie et la métropole, tout en renforçant les velléités autonomistes de certaines fractions de la classe possédante. On se trouvait déjà à la veille de 1789: la France et l'Europe avançaient à grands pas vers l'événement du Siècle des lumières qui allait bouleverser le panorama sociopolitique et marquer la conscience universelle: la première révolution démocratique bourgeoise.

Trois siècles après l'arrivée des conquistadors, l'expansionnisme européen avait changé la face de l'Amérique: explorations, conquêtes, pillages, actes de piraterie, exterminations d'autochtones, guerres, balkanisation de la Caraïbe, esclavage des Noirs et Révolution américaine. Les «civilisés» avaient tout apporté aux «barbares»: la chrétienté, la science et la technique, l'État absolutiste, l'exploitation capitaliste des ressources naturelles et humaines. De ce processus global naquit Saint-Domingue: cette «île légendaire», la «perle des Antilles», colonie la plus prospère de l'époque. Des conflits intraclassistes et interclassistes greffés sur des problèmes de races, des antagonismes entre possédants et non-possédants, entre libres et

non-libres, entre autonomistes et partisans du système de l'Exclusif, laissent prévoir des jours sombres pour la colonie.

Mais

[I]a lutte séculaire entre les classes se résout en dernière analyse au niveau politique et non au niveau économique ou culturel d'une société. En d'autres termes, c'est la construction et la destruction des États qui décident des changements fondamentaux dans les rapports de production, tant que les classes sociales subsistent⁸².

L'Europe qui se trouvait à l'origine de la dynamique globale dans laquelle s'inscrivait Saint-Domingue, et la France qui y avait organisé le «miracle économique» que sa colonie symbolisait, allaient offrir le «moment politique» aux «jacobins blancs, mulâtres et noirs» de Saint-Domingue. Les «conditions adéquates» étaient donc réunies.

Notes

1. La piraterie maritime à cette époque était l'apanage des corsaires. En effet, la France, l'Angleterre, la Hollande, etc., aux XVI^e et XVII^e siècles, dans le cadre des rivalités intercolonialistes, se comportant en véritables États-bandits sur le plan externe, délivraient des lettres de course aux flibustiers, armaient des bandits notoires, des repris de justice, des tueurs professionnels, pour arriver à obtenir leur part du butin que constituaient les richesses du Nouveau Monde.
2. «*The “military révolution” or “military modernization” refers to the process whereby small, decentralized, self-equipped feudal hosts were replaced by increasingly large, centrally financed and supplied armies that equipped themselves with ever more sophisticated and expensive weaponry. The expense of the military révolution led to financial and constitutional strain, as parsimonious and parochial estâtes refused to approve requisites taxes.*» Voir DOWNING, Brian M., *The Military Révolution and Political Change*, Princeton, Princeton University Press, 1992, p. 10.
3. Dans *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe (990-1990)*, Tilly place carrément l'organisation de la contrainte et la préparation de la guerre au centre de son analyse où il montre que la structure de l'État apparaît essentiellement comme un produit secondaire des efforts des gouvernants pour acquérir les moyens de la guerre et il insiste sur le fait que les relations entre les États, spécialement dans la guerre et la préparation de la guerre, ont affecté fortement le processus entier de la formation de l'État. Voir TILLY, Charles, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe (990-1990)*, tr. fr., Paris, Aubier, 1992 (1990), p. 38.
4. De l'avis de Perry Anderson, le développement des canons en bronze moulé fit pour la première fois de la poudre l'arme décisive des guerres, rendant anachroniques les forteresses des barons. Voir ANDERSON, Perry, *L'État absolutiste: ses origines et ses voies*, 1.1, tr. fr., Paris, Maspero, 1978 (1976), p. 22.

5. La souveraineté interne et externe implique le double monopole de la contrainte et de la fiscalité, pour reprendre l'expression de Norbert Elias. Voir ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*, p. 25.
6. « Il est intéressant de constater qu'en effet, de 1450 à 1500, années qui virent à l'ouest les premiers prodromes des monarchies absolues unifiées, la longue crise de l'économie féodale fut surmontée grâce à une réorganisation des facteurs de production où pour la première fois des découvertes technologiques spécifiquement urbaines jouèrent un rôle primordial.» Voir ANDERSON, Perry, *L'État absolutiste: ses origines et ses voies*, *op. cit.*, p. 22.
7. BEAUD, Michel, *Histoire du capitalisme de 1500 à 2000*, 5^e éd., Paris, Seuil, 2000 (1981), p. 28-29.
8. WILLIAMS, Eric, *De Christophe Colomb à Fidel Castro*, *op. cit.*, p. 72-73.
9. *Ibid.*
10. *Ibid.*, p. 73-74.
11. Les Pays-Bas, appelés improprement, traditionnellement, Hollande, sont devenus indépendants en 1580. Le nom traditionnel de Hollande sera conservé dans le cadre de ce travail pour désigner ce pays.
12. Certains historiens estiment qu'en 1623 quelque 800 navires hollandais opéraient dans la Caraïbe. Voir BOSCH, Juan, *De Cristóbal Colón a Fidel Castro. El Caribe, frontera imperial*, 11^e éd., Saint-Domingue, Editorial Corripio, 2000 (1970), p. 198.
13. BOSCH, Juan, *ibid.*, p. 199-203.
14. Les Anglais y avaient été chassés par les Français. Voir DORSAINVIL, Justin Chrysostome, *Manuel d'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, Édition post 1957 (1924), P- 32-
15. À ce sujet, Adam Smith écrit: «Elle [Saint-Domingue] est maintenant la plus importante des colonies à sucre des Indes occidentales, et l'on assure que son produit excède celui de toutes les colonies à sucre de l'Angleterre, prises ensemble.» Voir SMITH, Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, t. II, tr. fr., Paris, Flammarion, 1991 (1776), p. 180.
16. La partie occidentale représente le tiers de l'île, soit 27 750 km².
17. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 27.
18. *Ibid.*, p. 22.
19. BEAUD, Michel, *op. cit.*, p. 65.
20. *Ibid.*, p. 55.
21. De 1665 jusqu'à la fin du xvii^e siècle, des représentants successifs du roi de France, tels que Bertrand d'Ogeron, de Pouansey, Du Casse, etc., avaient essayé, sans succès, d'organiser la colonie et de fixer les habitants au sol en vue de promouvoir l'agriculture. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 35-36.
22. Pour le sociologue Jean Casimir, une compagnie commerciale est une organisation à laquelle l'État afferme une colonie. Elle devient responsable de l'économie et du peuplement du territoire. Voir CASIMIR, Jean, *La culture opprimée*, tr. fr., Port-au-Prince, Imprimerie Lakay, 2001 (1981), p. 19.
23. BRUTUS, Edner, *Révolution dans Saint-Domingue*, t. I, Bruxelles, Éditions du Panthéon, s. d., p. 121.
24. CASIMIR, Jean, *op. cit.*, p. 21.

25. *Ibid.*, p. 30.
26. L'expression commerce triangulaire évoquait le commerce tricontinentale entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. En fait, l'Europe était le point de départ et le point d'arrivée. Les bateaux laissaient les ports du vieux continent avec leurs cargaisons d'articles manufacturés en direction de l'Afrique, plus précisément vers la côte de la Guinée. Là, les capitaines des navires européens échangeaient une partie de leurs produits contre des Noirs, qu'ils chassaient également ou qu'ils acquéraient des roitelets ou des chefs de tribus. Ensuite, ils laissaient le continent africain avec leurs nouvelles cargaisons composées de Noirs et de l'autre partie des objets manufacturés, pour se diriger vers l'Amérique, notamment vers la Caraïbe. Et dans les ports des divers pays du Nouveau Monde, ils échangeaient le contenu de leurs bateaux contre des peaux et des produits tropicaux avant de repartir pour l'Europe.
27. Étant donné que les Noirs, réduits en esclavage et qui étaient plus de 500 000, étaient considérés comme des biens meubles, c'est-à-dire des objets de valeur comme les autres, on pourrait estimer à quatre et six milliards de francs le capital investi à Saint-Domingue. Voir PLUCHON, Pierre, *Toussaint Louverture: un révolutionnaire d'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1989, p. 16.
28. *Ibid.*, p. 16-17.
29. *Ibid.*, p. 17.
30. Cité dans PLUCHON, Pierre, *ibid.*, p. 16.
31. *Ibid.*
32. *Ibid.*
33. Parlant de Saint-Domingue, Pierre Pluchon affirme qu'à la fin du Siècle des lumières, la «perle des Antilles [...] brille des mille feux d'un eldorado de légende». Pour sa part, l'historien Benoît B. Joachim, en référence à la situation de cette colonie à la même époque, écrit: «eldorado ou volcan?» En fait, c'était les deux à la fois, c'est-à-dire un eldorado construit sur un volcan. Voir PLUCHON, Pierre, *ibid.*, p. 9; JOACHIM, Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1979, p. 15.
34. WILLIAMS, Eric, *Capitalisme et esclavage*, tr. fr., Paris, Présence africaine, 1975 (1970), p. 16.
35. LANDES, David S., *Richesse et pauvreté des nations*, tr. fr., Paris, Albin Michel, 2000 (1998), p. 104.
36. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 128.
37. Les Portugais s'adonnaient aux pratiques de l'esclavage aux îles du Cap-Vert longtemps avant l'arrivée de Colomb dans le Nouveau Monde. Voir LANDES, David S., *op. cit.*, p. 105.
38. WILLIAMS, Eric, *De Christophe Colomb à Fidel Castro*, *op. cit.*, p. 39.
39. *Ibid.*
40. Voir BASTIDE, Roger, *Les Amériques noires*, 2^e éd., Paris, Payot, 1974, p. 11-12.
41. MILLER, Joseph C., *Way of Death : Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade (1730-1830)*, Madison, University of Wisconsin Press, 1988.
42. LANDES, David S., *op. cit.*, p. 162.
43. MANIGAT, Leslie F., *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, 1.1, Port-au-Prince, Coll. du CHUDAC, Média-Texte, 2001, p. 67.

44. Voir SMITH, Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1.1, *op. cit.*, p. 234-236.
45. POSTLETHWAYT, Malachy, *The African Trade, the Great Pillar and Support of the British Plantation Trade in North America*, Londres, 1745, p. 4, 6, cité dans WILLIAMS, Eric, *Capitalisme et esclavage*, *op. cit.*, p. 74-75.
46. WEBER, Max, *Histoire économique: esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, tr. fr., Paris, Gallimard, 1991, p. 319.
47. WILLIAMS, Eric, *Capitalisme et esclavage*, *op. cit.*, p. 74.
48. Voir INIKORI, Joseph E., *Africans and the Industrial Revolution in England: A Study in International Trade and Economic Development*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
49. « Entre les XVI^e et XVII^e siècles, autant l'esclavage fut essentiel pour l'accumulation des richesses en Europe, autant il fut peu significatif pour l'organisation économique européenne. Il renfloua un grand nombre de rentiers, mais ne contribua que dans une très faible proportion au déploiement de l'organisation capitaliste et de la forme de l'exploitation industrielle lucrative.» Voir WEBER, Max, *op. cit.*, p. 321.
50. LANDES, David S., *op. cit.*, p. 167-168.
51. Soulignant l'importance de la «destruction créatrice» qui s'enracine dans les dynamiques d'innovation, Schumpeter écrit: «[L]e impulsions fondamentale qui met et maintient en mouvement la machine capitaliste est imprimée par les nouveaux objets de consommation, les nouvelles méthodes de production et de transport, les nouveaux marchés, les nouveaux types d'organisation industrielle, tous éléments créés par l'initiative capitaliste. Ce processus de Destruction Créatrice constitue la donnée fondamentale du capitalisme.» Voir SCHUMPETER, Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, tr. fr., Paris, Payot, 1984 (1942), p. 116-117.
52. JOACHIM, Benoît B., *op. cit.*, p. 9.
53. Si, dans un premier temps, la métropole, pour faire face à la croissance démographique, au chômage, lutter contre le banditisme et contribuer au peuplement de la colonie, encourageait et forçait même les gens à émigrer vers Saint-Domingue, par la suite, les possibilités d'émigration étaient devenues de plus en plus difficiles. Il fallait éviter le morcellement des terres, car les «engagés ou 36 mois», à la fin de leurs contrats, exigeaient un lopin de terre qu'ils devaient mettre en valeur pour leur propre compte. Or, la culture de la canne, pour être rentable, devait s'effectuer sur de vastes étendues de terre.
54. WILLIAMS, Eric, *De Christophe Colomb à Fidel Castro*, *op. cit.*, p. 108.
55. FOUCHARD, Jean, *Les marrons de la liberté*, Paris, Éditions de l'École, 1972, p. 109.
56. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 15.
57. *Ibid.*, p. 16.
58. Ces concepts sont utilisés par Max Weber dans sa *Sociologie des religions*, texte traduit partiellement en français. Voir KALBERG, Stephen, *La sociologie historique comparative de Max Weber*, *op. cit.*, p. 236.
59. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 42.
60. MANIGAT, Leslie F., *op. cit.*, p. 63
61. Cette façon de procéder vise essentiellement à nous permettre de ne pas trop nous distancer des catégories de la sociologie wébérienne. Voir WEBER, Max, *Économie et société*, *op. cit.*, p. 391-400.

62. Certains historiens, comme Leslie F. Manigat, considèrent les planteurs blancs comme «des véritables meneurs du jeu dans ce système social plantocratique». Voir MANIGAT, Leslie F., *op. cit.*, p. 58.
63. CASIMIR, Jean, *op. cit.*, p. 31.
64. LEPKOWSKI, Tadeusz, *Haiti*, 1.1, La Havane, Casa de las Américas, 1968, p. 53.
65. CASIMIR, Jean, *op. cit.*
66. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 10.
67. Les engagés étaient des Blancs si pauvres qu'ils se voyaient dans l'obligation, pour payer leur voyage et venir tenter leur chance à Saint-Domingue, de vendre leur liberté pour trois ans au capitaine du navire qui les transportait. Celui-ci, à son tour, les revendait aux aventuriers français déjà établis dans la colonie. D'où leur nom d'engagés ou 36 mois. Cet esclavage temporaire une fois terminé, ils recouvreraient leur liberté. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 34-35.
68. Ces Noirs libres - on en comptait plusieurs milliers dans la colonie - étaient surtout d'anciens esclaves de métier ou à talent qui avaient pu amasser assez d'argent pour acheter leur liberté ou qui l'avaient obtenue grâce à la générosité de leurs maîtres.
69. MANIGAT, Leslie F., *op. cit.*, p. 69.
70. On appelait esclaves créoles ceux qui étaient nés dans la colonie, et nègres bossales ceux qui venaient directement d'Afrique.
71. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 9-10.
72. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 36-37.
73. Voir ELIAS, Norbert, *op. cit.*, p. 25.
74. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p 38-40.
75. BRUTUS, Edner, *op. cit.*, p. 257.
76. CASIMIR, Jean, *op. cit.*, p. 30.
77. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 9.
78. JOACHIM, Benoît B., *op. cit.*, p. 12.
79. *Ibid.*, p. 11.
80. Au sujet des relations entre l'État moderne et le capitalisme, l'historien allemand Otto Hintze écrit: «Le capitalisme n'a pas davantage conduit à l'État moderne que l'État moderne n'a conduit au capitalisme. On dira plutôt: les affaires de l'État et du capitalisme sont inextricablement liées [...] elles ne sont que les deux faces ou aspects d'un même développement historique.» Voir HINTZE, Otto, «Economies and Politics in the Age of Modern Capitalism», dans GILBERT, Félix (dir.), *The Historical Essays of Otto Hintze*, *op. cit.*, p. 183.
81. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 33-34.
82. ANDERSON, Perry, *op. cit.*, p. 11-12.

CHAPITRE 2

Élites politiques et sociogenèse de l'État haïtien : la dynamique externe et interne (1789-1803)

Ce chapitre, tout en soulignant le rôle primordial des élites politiques, vise à expliquer la construction externe et interne de l'État haïtien. Il s'agira pour nous de montrer comment la Révolution française et les guerres européennes, deux événements externes, ont contribué à accélérer le processus interne et ont créé à Saint-Domingue les conditions favorables à la manifestation et à l'exacerbation des conflits sociopolitiques entre les élites locales. Cette dynamique externe et interne se trouve à la base de l'effondrement de l'État colonial français et de la sociogenèse de l'État haïtien. L'État louverture¹ constitue un facteur indispensable pour expliquer non seulement les relations entre l'État colonial français et l'État postcolonial haïtien de 1804, mais aussi pour situer et comprendre la transplantation, la perversion et la dégénérescence du modèle d'État européen dans l'Haïti post-coloniale, de même que la non-émergence de l'État moderne dans ce pays.

Il s'agit d'un processus complexe constitué d'un ensemble d'événements se produisant des deux côtés de l'Atlantique et mettant en évidence les rapports entre la Révolution française, les guerres européennes et le déclin irréversible de la colonie la plus prospère du monde. Comme «la guerre a fait l'État, l'État a fait la guerre²», c'est-à-dire la guerre est à la base de la construction et de la destruction des États; la guerre civile, le chaos et l'anarchie ainsi que l'invasion de Saint-Domingue par l'Espagne et l'Angleterre signifiaient donc l'effondrement progressif de l'État colonial français et la mise en place de l'État haïtien. Dans cette dynamique externe

et interne se situaient l'échec du projet louverturen et celui de Bonaparte, qui conduisirent à l'émergence de l'État postcolonial haïtien de 1804.

L'effondrement progressif de l'État colonial français à Saint-Domingue

La grande commotion qui bouleversa le paysage sociopolitique français en 1789 eut des répercussions profondes non seulement en Europe, mais aussi dans la Caraïbe et, surtout, dans la colonie française de Saint-Domingue. Les idéaux de la Révolution française allaient trouver dans les couches supérieures de la société coloniale esclavagiste de Saint-Domingue les «porteurs sociaux» décidés à les utiliser en vue d'atteindre leurs propres objectifs. Dans un premier temps, à la suite de la convocation des États généraux en France, le 8 août 1788, l'élite des planteurs blancs, dans sa lutte contre l'application du Pacte colonial, devait déclencher les hostilités entre «pompons rouges» et «pompons blancs», c'est-à-dire entre autonomistes et royalistes. Par la suite, avec l'entrée des petits-Blancs et des affranchis³ sur la scène politique de Saint-Domingue, consécutive à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le 26 août 1789, ce fut la guerre civile. L'irruption des esclaves à leur tour, le 22 août 1791, provoqua le chaos et l'anarchie. Comme prolongement de la guerre franco-britannique, déclarée le 10 février 1793, et la guerre franco-espagnole, déclenchée le 7 mars de la même année, Saint-Domingue devint un enjeu de la guerre internationale, ce qui augmenta du même coup la complexité d'une situation déjà difficile.

Autonomistes et royalistes face à la Révolution française

Grâce à des mouvements de sédition, les planteurs blancs étaient parvenus à arracher dans le passé certaines concessions des autorités métropolitaines. Ainsi, ils avaient obtenu, dans un premier temps, la suppression des compagnies à monopole en 1734. En outre, l'interlope et l'ouverture, le 30 août 1784, des trois ports francs du Cap, de Port-au-Prince et des Cayes, assouplirent considérablement la dureté du système de l'Exclusif⁴. Mais ils n'attendaient que le moment opportun pour exiger l'abolition pure et simple du Pacte colonial qu'ils considéraient comme un fardeau insupportable. À leur avis, la Révolution de 1789 leur offrait cette occasion tant rêvée de se représenter et de défendre leurs propres intérêts à la tribune de l'Assemblée nationale constituante française.

Ayant pour boussole l'exemple des 13 colonies américaines qui venaient de proclamer leur indépendance face à leur ancienne métropole, les planteurs blancs entendaient profiter du processus de démocratisation du système politique métropolitain en vue de matérialiser leurs visées autonomistes. Dans le but de manifester leur soutien intéressé à la Révolution française, qu'ils comptaient utiliser comme tremplin afin d'atteindre leur objectif, ils arborèrent une cocarde rouge; d'où leur nom de «pompons rouges». À leur avis, Saint-Domingue, située à 2 000 lieues de la métropole et dont la richesse reposait sur l'esclavage, n'avait rien de commun avec la France. Elle devait bénéficier d'un régime d'autonomie qui lui assurât l'administration de ses affaires, dans le cadre de lois particulières⁵. Cette vision des rapports entre la colonie et sa métropole orienta toutes les décisions politiques prises par l'élite des planteurs blancs.

Si la Révolution française trouvait des alliés conditionnels chez les planteurs blancs, elle avait aussi des adversaires farouches et puissants: l'élite de la bureaucratie militaro-administrative au service de l'absolutisme monarchique métropolitain, ainsi que les petits-Blancs propriétaires, commerçants et artisans. Les représentants de l'autorité du roi dans la colonie, les serviteurs de l'État, à savoir les fonctionnaires, constituaient le symbole par excellence de la contre-révolution. Pour bien montrer leur opposition aux menées autonomistes des planteurs blancs, ils arborèrent une cocarde blanche; d'où leur nom de «pompons blancs». Ils utilisèrent tous les moyens de contrainte à leur disposition pour venir à bout des manœuvres politiques visant à affaiblir l'autorité du roi dans la colonie. L'affrontement entre autonomistes et royalistes créa une dynamique où la politique se concevait essentiellement comme des rapports de force et où la logique de guerre imprégnait toutes les actions, démarches, décisions politiques des élites, des leaders et des acteurs sociopolitiques à Saint-Domingue.

La tentative de coup d'État des planteurs blancs

À l'initiative des colons absentéistes résidant en France, un avis du Conseil d'État métropolitain en date du 26 septembre 1789 autorisa la réunion d'une assemblée coloniale à Saint-Domingue. Se basant sur cet avis, les trois assemblées provinciales du Nord, de l'Ouest et du Sud, en dehors de toutes normes juridiques coloniales, organisèrent des élections générales.

Ainsi, de façon irrégulière, fut mise sur pied l'assemblée coloniale qui se réunit à Saint-Marc. Grâce au soutien du député Antoine Barnave, porte-parole de la bourgeoisie libérale et l'un des plus brillants orateurs de l'Assemblée nationale constituante française, la Loi du 8 mars 1790 accorda aux assemblées locales la prérogative de proposer une constitution coloniale. Ces rebelles qui avaient baptisé leur institution législative du titre pompeux d'«Assemblée Générale de la Partie Française de Saint-Domingue», connue dans l'histoire d'Haïti sous le nom d'Assemblée de Saint-Marc, voyaient dans cette loi la consécration de leurs prétentions législatives.

Pour donner des fondements constitutionnels à leur tentative de coup d'État, les parlementaires de Saint-Marc élaborèrent une Constitution stipulant en son article premier: «Le pouvoir législatif, compétent pour aménager le régime intérieur de l'île, réside dans l'Assemblée générale⁶.» Les parlementaires de Saint-Marc estimèrent que l'application des Droits de l'homme aux Antilles, vu le passé spécifique de l'île, l'éloignement de la mère patrie, la différence de climat, de population et de mœurs, renverserait le système colonial. Selon la prescription de la Constitution de Saint-Domingue, la colonie et la métropole n'entretenaient plus de rapports hiérarchisés, mais des relations contractuelles. Comme si elle voulait signifier sa puissance souveraine aux divers secteurs constitutifs de la société de Saint-Domingue et à l'élite de la bureaucratie militaro-administrative représentant le pouvoir métropolitain, l'Assemblée de Saint-Marc interdit les affranchissements, décréta la liberté de commerce, s'attribua le pouvoir administratif et licencia les troupes.

Face à ce coup de force des parlementaires saint-marcois, la réaction des autres secteurs ne se fit pas attendre. L'Assemblée provinciale du Nord condamna les «bases constitutionnelles» et leurs auteurs. Celle du Sud lui emboîta le pas. Sous la pression des Blancs hostiles à l'Assemblée de Saint-Marc, le gouverneur général de Peinier se décida à montrer aux parlementaires putschistes que l'État colonial n'était pas une fiction. Le colonel Vincent, commandant du Nord, reçut l'ordre de marcher sur Saint-Marc. Le colonel Mauduit, commandant de l'Ouest, fit de même. Pris entre l'enclume et le marteau, les législateurs rebelles lancèrent un appel désespéré à l'insurrection qui laissa indifférente la population⁷. Le 8 août 1790, les 85 députés les plus combatifs des 212 parlementaires séditieux

s'embarquèrent pour la France sur le vaisseau du roi *Le Léopard*⁶. Ce fut la dissolution de l'Assemblée de Saint-Marc qui consacra l'échec de sa tentative de coup d'État contre les autorités coloniales.

^affaiblissement de L'État colonial français par la guerre civile

La lutte des planteurs affranchis pour la jouissance de leurs droits civils et politiques, le refus des planteurs blancs de leur reconnaître ces droits et la politique ambiguë de la métropole à ce sujet, créèrent une situation de guerre civile qui mit à rude épreuve l'appareil répressif de l'État colonial français. En dépit des positions diamétralement opposées par rapport à la nature des relations entre Saint-Domingue et la métropole, tous les Blancs de la colonie s'étaient mis d'accord sur deux points fondamentaux: la non-reconnaissance des droits de citoyenneté aux affranchis et le maintien de l'esclavage des Noirs. Si les planteurs affranchis partageaient avec les Blancs le principe du maintien de l'esclavage, cela ne diminua en rien leur ardeur combative en ce qui a trait à la lutte pour la reconnaissance de leurs droits de citoyenneté à part entière.

Pour mieux défendre leurs droits, les affranchis qui vivaient à Paris fondèrent la Société des Amis des Noirs qui jouit d'un grand prestige auprès de l'aile la plus libérale de la bourgeoisie française. En 1789, lorsque la révolution éclata en France, les liens d'amitié qui unissaient certains dirigeants révolutionnaires métropolitains et les représentants des affranchis de Saint-Domingue étaient tels que ceux-ci n'hésitèrent pas à offrir à ceux-là la somme de 6 000 000 de livres tournois en vue d'aider le nouveau gouvernement à payer la dette publique, l'un des facteurs ayant déclenché la révolution⁹. De ce fait, les représentants des affranchis dans la métropole pouvaient influer sur certaines décisions des législateurs français relatives à la colonie.

Ainsi, aucun acte législatif métropolitain ayant trait à la colonie française de Saint-Domingue n'abolissait la prescription du Code noir selon laquelle les affranchis jouissaient des mêmes droits que les Blancs. Mais cela n'empêcha pas les colons blancs de les écarter des élections qui devaient conduire à la formation de l'Assemblée de Saint-Marc. Les affranchis observaient les manœuvres politiques des planteurs blancs autonomistes. Pendant ce temps, leurs leaders à Paris multipliaient les démarches auprès des législateurs français afin d'obtenir l'instruction du

28 mars aménageant l'exécution du Décret du 8 mars. Elle arriva dans la colonie trois mois après la promulgation de la Charte insulaire, soit le 1^{er} juin 1790, et reconnut l'égalité des droits civils et politiques entre tous les libres propriétaires ou payant une contribution annuelle¹⁰. Les Mulâtres étaient prêts à défendre leurs droits par tous les moyens. Saint-Domingue était en ébullition et le spectre de la guerre civile se profilait à l'horizon.

Si la réponse militaire des royalistes, qui bénéficiaient de l'appui des gens de couleur, aux autonomistes fit avorter la tentative de coup d'État des parlementaires de Saint-Marc, elle ne résolut pas pour autant le problème des affranchis. Vincent Ogé, l'un des leaders des propriétaires affranchis, après de brillantes interventions au Club Massiac en France pour essayer de faire entendre raison aux colons blancs et justifier la nécessité d'une alliance entre propriétaires blancs et propriétaires mulâtres en vue de consolider l'ordre colonial esclavagiste et étouffer dans l'œuf l'inévitable soulèvement des esclaves, comprit que les problèmes politiques de cette nature ne pouvaient pas être résolus par la force de la raison. Dès lors, il opta pour la raison de la force. Il débarqua clandestinement à Saint-Domingue, au début du mois d'octobre 1790, dans la province du Nord. Avec son ami Jean-Baptiste Chavannes, il organisa un soulèvement contre les planteurs blancs. Vaincus par ces derniers et livrés aux autorités de Saint-Domingue par les autorités de la partie orientale de l'île, ils connurent le supplice de la roue et plusieurs de leurs compagnons de lutte furent exécutés le 25 février 1791¹¹.

La défaite militaire des affranchis du Nord annonça la généralisation de la guerre civile entre Blancs et gens de couleur. La répression impitoyable et généralisée dont furent victimes les Mulâtres du Nord provoqua la colère et l'indignation des affranchis de l'Ouest et du Sud. Alors, Port-au-Prince et ses zones avoisinantes, transformées en un vaste champ de bataille et ravagées par des incendies, furent le théâtre d'affrontements violents entre Blancs et affranchis. Mais la guerre civile dans l'Ouest fit un saut qualitatif: ce furent des chefs militaires aguerris qui dirigèrent les opérations dans les deux camps. Beauvais, qui avait pris part à la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique, fut nommé commandant de la troupe des affranchis. Il choisit pour premier lieutenant Lambert, un Noir de la Martinique, qui avait combattu à ses côtés à Savannah¹².

Tirant les leçons de la défaite des affranchis du Nord, les affranchis de l'Ouest, contrairement à Ogé qui avait rejeté la suggestion de son ami Chavannes de soulever les ateliers d'esclaves, s'étaient fait aider par 300 esclaves baptisés «les Suisses». L'expérience militaire des chefs affranchis et l'ardeur combative des esclaves leur assurèrent la victoire. Les Blancs durent se résigner, par le concordat de Damiens signé le 24 septembre 1791, à reconnaître aux affranchis la jouissance de leurs droits civils et politiques. La paix fut brève: le 21 novembre, les Blancs violèrent le traité de paix. Les affranchis du Sud volèrent au secours de leurs congénères de l'Ouest. Port-au-Prince fut encerclée et incendiée: sur 30 îlets que comprenait la ville, 27 disparurent dans les flammes¹³.

L'amplification du chaos et de l'anarchie par le soulèvement général des esclaves

La démission, puis le départ pour la France du gouverneur de Peinier¹⁴, le 7 novembre 1790, et son remplacement par Blanchelande, dont le parti pris pour la cause des Blancs diminuait l'autorité de l'État dans la colonie, allaient créer un climat de terreur favorable au chaos, à l'anarchie et à la guerre civile¹⁵. L'arrivée à Port-au-Prince de deux bataillons des régiments d'Artois et de Normandie, en renfort aux troupes françaises, dont l'esprit d'indiscipline était légendaire, fragilisait davantage une situation déjà précaire. Ils débarquèrent le 2 mars 1791. La population et les troupes casernées commencèrent aussitôt à s'agiter. Pris de panique, le gouverneur Blanchelande se réfugia au Cap-Français, le colonel Mauduit fut tué et son cadavre traîné à travers les rues de Port-au-Prince, avant d'être mutilé, le 4 mars, par une foule assoiffée de vengeance¹⁶. Tel fut le prélude à la guerre civile qui mit aux prises les Blancs et les affranchis de l'Ouest.

Ce climat d'agitation permanente, de chaos, d'anarchie et de guerre civile ne devait pas laisser insensible la masse des esclaves noirs. L'élite de la classe des esclaves, c'est-à-dire la minorité constituée essentiellement d'esclaves domestiques et d'esclaves à talent, en contact direct avec les couches supérieures de la colonie, devait suivre leur exemple et accorder à la violence et à la guerre toute l'importance quelles méritaient. Le travail de conscientisation et de conditionnement psychologique étant réalisé, la fureur des esclaves se déchaîna sur «la partie du Nord, première productrice de sucre blanc et de café de Saint-Domingue¹⁷». Des milliers de cafétères,

200 usines sucrières - le quart de l'industrie sucrière de la colonie - avaient été détruites. Mille Blancs et plus de 10 000 esclaves avaient péri dans des affrontements d'une extrême violence¹⁸. La reprise de la lutte par les esclaves au mois de janvier 1792 amplifia le chaos et l'anarchie dans cette province.

Les échos de la révolte des esclaves du Nord se firent entendre dans l'Ouest et le Sud du pays. Les esclaves de ces deux provinces ravagèrent à leur tour les plantations de canne à sucre, les cafèteries et les installations manufacturières, saccagèrent les villes avant de se réfugier dans les hauteurs, d'où ils continuaient à lancer des opérations de ravitaillement et de harcèlement contre leurs anciens maîtres. Les contradictions de classes et de races, le chaos, l'anarchie et la guerre civile avaient transformé Saint-Domingue en un immense champ de bataille. Et ce fut sur les ruines fumantes de la perle des Antilles que la première commission civile envoyée par la métropole pour rétablir la paix allait débarquer au Cap-Français le 22 novembre 1791.

Les tentatives de rétablissement de l'autorité de l'État à Saint-Domingue

Vu l'importance de Saint-Domingue pour la bourgeoisie française et le rayonnement économique de la métropole, la France révolutionnaire avait décidé de prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin à l'anarchie et à la guerre civile dans la colonie. Aussi confia-t-elle aux membres de la première commission civile la mission d'y rétablir l'ordre, indispensable au relèvement de la production des denrées tropicales qui représentaient les deux tiers de son commerce extérieur. Mais la mission de cette commission civile était vouée à l'échec, du fait quelle n'avait pas pris en compte la complexité de la situation à Saint-Domingue et l'affaiblissement considérable des structures de l'État colonial.

D'une part, l'intransigeance des Blancs, qui se manifestait à travers les décisions provocatrices de l'Assemblée coloniale, compliquait la tâche des commissaires et, d'autre part, les décrets contradictoires de l'Assemblée nationale constituante en France, relatifs à Saint-Domingue, ne faisaient que torpiller les décisions prises dans la colonie par les agents métropolitains. Essoufflés, les leaders des esclaves du Nord, Jean-François, Biassou Georges, etc., montrèrent des dispositions très conciliantes aux propositions des commissaires: ils n'avaient réclamé qu'une cinquantaine de

libertés pour faire retourner tous les esclaves aux ateliers. Mais la morgue et la mauvaise foi de l'Assemblée coloniale firent tout échouer¹⁹. La violation du concordat de Damiens par les Blancs de l'Ouest, la reprise de la guerre entre Blancs et affranchis et le siège de Port-au-Prince par les affranchis de l'Ouest et du Sud, consacrèrent l'échec de la première commission civile.

Ayant tiré les leçons de cet échec et consciente des troubles provoqués dans la colonie par le décret du 4 avril 1792, favorable aux gens de couleur, l'Assemblée législative française nomma une deuxième commission civile, accompagnée d'un corps expéditionnaire de 6 000 soldats. Si l'arrivée des commissaires au Cap-Français, le 17 septembre 1792, créa chez les affranchis l'espoir de voir enfin la mise en application du décret du 4 avril, elle suscita en revanche l'inquiétude et l'hostilité des Blancs. En affirmant qu'il ne reconnaissait que deux classes d'hommes dans la colonie: les libres et les esclaves, le commissaire Sonthonax avait défini la nouvelle politique de la France révolutionnaire par rapport à Saint-Domingue. Elle reposait sur l'alliance des Blancs et des affranchis en vue de garantir le maintien des Noirs en esclavage et le retour de la prospérité dans la colonie²⁰.

Cette politique de la métropole fut jugée inacceptable par les Blancs. Face à leur attitude hostile, les commissaires qui disposaient des moyens nécessaires pour accomplir leur mission proclamèrent la dissolution de toutes les assemblées des Blancs. Ces derniers réagirent en faisant pression sur le gouverneur Esparbès afin qu'il usât de son autorité sur les troupes pour déporter les commissaires en France. Sonthonax alla au-devant des événements en destituant le gouverneur qui fut immédiatement embarqué pour la France. Et comme tous les soldats venus de France, même ceux du corps expéditionnaire, avaient manifesté leur sympathie pour les Blancs, Sonthonax créa, pour contrebalancer leur force, la Légion de l'égalité du Nord, composée uniquement d'affranchis²¹.

Les décisions des commissaires dans le Nord soulevèrent le mécontentement des Blancs de l'Ouest. Avec le marquis de Borel, ancien membre de l'Assemblée coloniale, ils se révoltèrent et décidèrent d'organiser des élections en vue de constituer une troisième assemblée coloniale²². Le gouverneur Lasalle dut se réfugier à Saint-Marc pour échapper à la colère des Blancs contre les représentants du pouvoir métropolitain. Appuyés par les affranchis de l'Ouest, les commissaires attaquèrent par mer et par terre les

insurgés qui s'enfuirent à Jacmel, ville du Sud-Est, d'où ils partirent pour la Jamaïque. Le recrutement de gens de couleur pour la création d'une légion de l'égalité dans l'Ouest permit l'application du décret du 4 avril 1792. Acculés, les Blancs se décidèrent à jouer le tout pour le tout. L'arrivée du général Galbaud comme successeur d'Esparbès leur offrit l'occasion de se venger des membres de la deuxième commission civile. Mais c'était sans compter avec la sagacité et la détermination de Sonthonax.

Face à la sympathie ouvertement affichée par Galbaud à l'endroit des Blancs, ce qui encourageait leur hostilité vis-à-vis des commissaires, Sonthonax opposa la rigueur de la loi. Il démontra à Galbaud, texte à l'appui, que sa qualité de propriétaire à Saint-Domingue invalidait légalement sa nomination comme gouverneur. Pour anticiper la révolte des Blancs du Nord, il donna l'ordre d'embarquer Galbaud à bord de la gabare *La Normandie*²³ en partance pour la France. Mais les 200 Blancs qui s'y trouvaient et qui allaient être déportés par les commissaires, en raison de leur hostilité aux gens de couleur, gagnèrent le gouverneur destitué à leur cause. Deux mille passagers et membres d'équipage des bateaux français qui formaient un convoi afin de se protéger contre la flotte anglaise, débarquèrent dans la ville et se lancèrent à l'assaut de la résidence des commissaires. Après une résistance acharnée offerte par quelques centaines de soldats et d'affranchis les 20 et 21 juin 1793, ceux qui assuraient la défense des commissaires succombèrent, le 22 juin, sous le poids du nombre des partisans de Galbaud qui s'étaient emparés de l'arsenal de la ville.

Pendant que les insurgés savouraient leur victoire, le gouverneur rebelle donna l'ordre de procéder à l'arrestation des commissaires qui s'étaient réfugiés au Haut-du-Cap. Face à la faiblesse manifeste des affranchis, Sonthonax lança un appel aux Noirs révoltés, en leur promettant, s'ils s'engageaient dans l'armée de la République, la liberté et tous les droits liés au statut de citoyens français²⁴. L'ardeur combative et la supériorité numérique des esclaves assurèrent la victoire des commissaires. Effrayés par la terreur, le pillage et l'incendie de la ville du Cap-Français, 10 000 colons partirent avec Galbaud pour les États-Unis²⁴. Ce fut la fin de l'hégémonie des Blancs dans la colonie. La dynamique interne de Saint-Domingue fragilisait les structures de l'État colonial français. La guerre internationale consolidait sa lente agonie.

*La consécration de l'effondrement de L'État colonial français
à Saint-Domingue par la guerre internationale*

La politique des Girondins qui dominaient l'Assemblée législative, laquelle avait succédé à l'Assemblée nationale constituante en France, consistait à forcer le roi à déclarer la guerre à l'Autriche et à rompre le pacte familial avec l'Espagne. Aussi, la France déclara-t-elle la guerre à l'Autriche en avril 1792. Neuf jours après l'exécution du roi, le 1^{er} février 1793, la Convention déclara la guerre à la Grande-Bretagne et la Hollande; le 7 mars, la guerre éclata également entre la France et l'Espagne. Comme la Caraïbe était le prolongement de l'Europe, toute la région allait elle aussi se transformer en champ de bataille. Hispaniola devenait tout naturellement le théâtre principal de ces affrontements.

La partie orientale de l'île, Santo Domingo, se transforma en lieu de refuge pour les chefs de la révolte des esclaves de la province du Nord²⁵. Ils reçurent asile et protection de la part des autorités de la colonie espagnole qui les utilisaient dans l'objectif de s'emparer de la partie occidentale que l'Espagne avait cédée, contre son gré, à la France par le traité de Ryswick en 1697. Jean-François, Biassou Georges et Toussaint Louverture devinrent des généraux espagnols. À ce titre, ils participaient, à côté des milices de Santo Domingo, aux attaques contre la colonie française. Ils parvinrent à conquérir certaines parties du territoire de Saint-Domingue pour le compte du roi d'Espagne: Vallières, le Trou, le Fort-Dauphin, la Grande Rivière du Nord, Ouanaminthe, Marmelade, Ennery, Plaisance, les Gonaïves, Limbé, le Borgne²⁶.

Mécontents de la politique coloniale de la France révolutionnaire qui, par les décrets du 15 mai 1791 et du 4 avril 1792, avait reconnu aux gens de couleur l'égalité des droits civils et politiques avec les Blancs, ces derniers n'hésitèrent pas à faire appel à l'Angleterre. Ils sollicitèrent en maintes occasions des autorités de la Jamaïque l'envoi de troupes pour les aider contre les Noirs et pour renforcer leur position face aux Mulâtres²⁷. Leurs appels répétés trouvèrent écho chez les autorités anglaises lorsque la guerre éclata en Europe entre la France et la Grande-Bretagne. Celle-ci occupa successivement presque toutes les villes côtières de Saint-Domingue: Jérémie, le 20 septembre; le Môle Saint-Nicolas, le 22 septembre; Saint-Marc, le 18 décembre; l'Arcahaie, le 24 du même mois²⁸. Même Port-au-Prince finit par tomber sous le contrôle des Anglais.

La guerre civile, le chaos et l'anarchie conduisirent à l'affaiblissement et à la lente agonie de l'État colonial français. Les efforts des membres de la deuxième commission civile pour rétablir l'autorité de l'État et la paix furent sabotés par l'intransigeance des Blancs. Face à l'impuissance des affranchis, Sonthonax dut faire appel aux esclaves. L'affaire Galbaud mit fin à l'hégémonie des Blancs à Saint-Domingue et la proclamation de la liberté générale des esclaves, le 29 août 1793, bouleversa la configuration sociopolitique de la colonie. La guerre internationale conduisit à la partition de Saint-Domingue et consacra du même coup l'effondrement de l'État colonial français²⁹. Mais ce processus allait en mettre en branle un autre: la sociogenèse de l'État haïtien.

La sociogenèse de l'État haïtien

La nouvelle configuration sociale, fruit du processus de «sélection sociale³⁰», caractérisée par l'élimination des Blancs en tant que force sociale sur l'échiquier politique à Saint-Domingue, mit face à face anciens libres et nouveaux libres, c'est-à-dire les Mulâtres et les Noirs. Cette situation de polarisation créa des tensions entre les deux groupes en présence, lesquelles tensions allaient être exploitées par les élites politico-militaires pour partir à la conquête du pouvoir et satisfaire leurs ambitions personnelles, au nom de leur base sociopolitique respective. Cette nouvelle dynamique est inséparable du mouvement centripète³¹ de reconstitution des structures de l'État à Saint-Domingue. Ce fut le processus d'émergence d'un nouvel État, que nous appelons la sociogenèse de l'État haïtien. Cette nouvelle phase fut dominée par la personnalité, le talent militaire, la perspicacité et l'habileté politique d'un ancien esclave noir: Toussaint Louverture.

Les élites politico-militaires de Saint-Domingue et la dynamique externe et interne

Les anciens libres semblaient très bien placés pour combler le vide laissé par les départs successifs et massifs des Blancs de la colonie. L'élite mulâtre détenait des postes-clés dans ce qui restait de la structure militaire de l'État colonial français en complète déliquescence. Les généraux mulâtres André Rigaud, dans le Sud, et Jean-Louis Villatte, dans le Nord, occupaient donc le sommet de la hiérarchie militaire à côté d'autres généraux français envoyés par la métropole. Mais contrairement à ces derniers, ils

pouvaient compter sur une base sociopolitique réelle: les anciens libres. Cette position leur offrait du même coup la possibilité d'exercer une véritable mainmise sur les habitations abandonnées par les anciens propriétaires blancs. Mais la proclamation de la liberté des esclaves par Sonthonax, dans le Nord, le 29 août 1793, point de départ de l'escalade de la liberté³², mit en selle le groupe des nouveaux libres et fragilisa en même temps la position hégémonique des anciens libres.

Certes, le poids du nombre était un facteur favorable, mais il ne fut pas suffisant pour permettre aux nouveaux libres de passer du stade d'objet à celui d'acteur ou sujet de l'histoire. La faiblesse numérique des gens de couleur, certaines contingences historiques et le flair politique d'un ancien esclave devenu général espagnol, représentaient assurément pour eux un atout majeur dans la dynamique externe et interne de construction de l'État haïtien. Et s'il est vrai que les bandes d'esclaves révoltés harcelaient les autorités coloniales françaises, érodaient la structure militaire déjà affaiblie et parvenaient même à rétablir *in extremis* le pouvoir des membres de la deuxième commission civile, après la sévère défaite qu'ils subirent face à l'insurrection dirigée par le gouverneur Galbaud, elles ne constituaient pas une véritable force militaire. Leurs chefs n'avaient ni la formation militaire, ni l'ascendance ou le charisme pour mettre en place une organisation guerrière et militaire dotée d'une structure hiérarchisée, et inculquer la discipline, l'esprit de corps et la cohésion indispensables à la transformation des bandes de marrons, de révoltés, en une armée imprégnée de la logique de la guerre moderne, des principes de la rationalité militaire³³.

L'élite politico-militaire noire qui pouvait jouer ce rôle se trouvait au service de l'Espagne. Ces généraux noirs avaient conquis une bonne partie du territoire de Saint-Domingue au profit du roi d'Espagne. Mais l'un deux faisait montre d'une capacité militaire exceptionnelle qui, jointe à son talent politique, allait faire de lui «le premier des Noirs» et l'une des plus grandes figures de l'histoire américaine³⁴. Tout en guerroyant à l'europeenne³⁵ contre la France, à la tête de sa petite armée de quelque 4 000 soldats³⁶, Toussaint Louverture suivait attentivement l'évolution de la situation à Saint-Domingue et celle des révolutionnaires français. Si l'affranchissement général des esclaves et sa ratification par la Convention nationale française le 5 février 1794 ne furent pas, comme l'affirment certains historiens³⁷, à l'origine de sa décision d'abandonner le camp espagnol

pour passer sous les drapeaux de la République française, il sut comprendre à temps que ces événements créaient les conditions adéquates pour son ascension politique. Il s'agissait là d'une décision politique cruciale qui allait réorienter le cours des événements à Saint-Domingue en ouvrant la voie à l'émergence de l'État haïtien.

La survie de l'État colonial français comme fondement de la sociogenèse de l'État haïtien

Au moment du passage de Toussaint Louverture du camp espagnol au camp français, l'État colonial français n'avait plus qu'une présence symbolique à Saint-Domingue. Au cours de cette période, d'autres généraux et d'autres puissances se partageaient le contrôle du territoire³⁸. Cette absence de monopole de la contrainte correspondant à un mouvement centrifuge³⁹ exprimant la situation de délabrement de l'État de Saint-Domingue a porté certains historiens à parler de «féodalités militaires» dans la colonie française à cette époque⁴⁰. Le retour de Toussaint apporta une bouffée d'oxygène et du sang neuf à la structure militaire française. Il créa en même temps une nouvelle dynamique centripète et l'armée louverturenne constitua le socle sur lequel allait s'édifier le nouvel État.

Toussaint Louverture ne mit pas seulement une armée aguerrie au service de la République française. Il fit aussi entrer en sa possession toutes les parties du territoire qu'il contrôlait au nom du roi d'Espagne. Grâce à son armée, la France reconquérira sans cesse les villes qui lui avaient été enlevées. Et comme la guerre franco-espagnole se livrait à la fois en Europe et dans la Caraïbe, la défaite de l'Espagne sur le vieux continent allait avoir des répercussions à Hispaniola. Ainsi, par le traité de Bâle, signé le 22 juillet 1795, qui mit fin à la guerre entre les deux pays européens qui se partageaient l'île, l'Espagne céda à la France la partie orientale d'Hispaniola. Donc, la position de l'État colonial français dans le Nord se consolida, d'autant plus que Santo Domingo était elle aussi devenue une possession française.

Cette dynamique centripète était une arme à double tranchant. Apparemment, elle renforçait l'État colonial français; mais, au fond, elle mettait en branle le processus de construction de l'État haïtien. En d'autres termes, elle représentait la sociogenèse de l'État haïtien. En fait, le contexte international fournissait à la fois des contraintes et des opportunités que les

élites politico-militaires des anciens libres et des nouveaux libres allaient exploiter: une révolution politique était en marche à Saint-Domingue. En raison du blocus anglais, la métropole pouvait difficilement envoyer des renforts aux troupes européennes. Donc, elles disparaissaient progressivement au profit du monopole militaire des Noirs et des Mulâtres⁴¹. Coincés entre les Mulâtres qui contrôlaient le Sud, les Noirs qui avaient le monopole militaire dans le Nord et le Nord-Ouest, et la force d'occupation anglaise qui dominait toutes les régions côtières, les représentants du pouvoir métropolitain choisirent de miser sur Toussaint Louverture. En agissant de la sorte, au lieu de s'offrir une réelle marge de manœuvre, ils placèrent le général noir au centre de la dynamique de monopolisation.

Le processus de monopolisation

Les vagues successives d'émigration des Blancs laissèrent un vide immédiatement comblé par les Mulâtres et les Noirs. Le monopole militaire des anciens et des nouveaux libres entraînait du même coup le monopole économique. En effet, la séquestration des biens des émigrés et l'affermage des habitations assuraient aux leaders des gens de couleur et des nouveaux libres les ressources indispensables au renforcement de leurs structures militaires respectives. Ces structures militaires à leur tour garantissaient aux leaders mulâtres et noirs le monopole économique dans leurs fiefs respectifs. Aussi, le processus de monopolisation mit-il aux prises Toussaint Louverture, le chef des Noirs, les Anglais, qui contrôlaient toutes les villes côtières, André Rigaud, le chef des Mulâtres, et les représentants successifs de la métropole française.

Cette «lutte pour l'hégémonie⁴²» impliquait la guerre, la diplomatie, la ruse et la détermination de la part des compétiteurs en présence. André Rigaud balaya l'autorité métropolitaine dans le Sud et Toussaint Louverture fit de même dans l'Ouest et le Nord. Les Anglais s'imposèrent dans le Sud-Ouest et le Nord-Ouest, en contrôlant d'une façon générale les villes côtières. Dans ces «combats éliminatoires⁴³», dont le but est «le monopole de domination⁴⁴», les représentants du pouvoir métropolitain demeurèrent un compétiteur insignifiant pendant toute la durée de la guerre franco-anglaise, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 1801⁴⁵. Comme au terme de ce processus Toussaint Louverture devint le détenteur des monopoles de contrainte et de fiscalité, donc, «le maître central de l'État

naissant⁴⁶», il nous est beaucoup plus commode de le placer au centre de cette dynamique de monopolisation qui déboucha sur la mise en place de l'État louverturen.

Toussaint Louverture et le pouvoir métropolitain

Le général noir se servit du pouvoir métropolitain comme tremplin pour construire son propre édifice étatique. Il employa parfois la ruse, en faisant preuve d'une souplesse et d'une soumission totale aux représentants de la République, dont il chercha à défendre et à consolider l'autorité contestée et menacée par certains officiers mulâtres. Il joua souvent à l'idiot, en faisant semblant de placer sa totale confiance en un représentant de l'autorité française à Saint-Domingue, dans le but de s'en débarrasser. Aussi fit-il nommer certains représentants du pouvoir métropolitains députés, parce qu'il les considérait comme les seuls vraiment dignes et aptes à défendre les intérêts des Noirs et de Saint-Domingue en France. Cette façon de procéder l'aida à écarter tous ceux qui représentaient un obstacle à son ambition de devenir le détenteur de l'autorité suprême de l'île entière. Il souleva la population contre ceux qui ne se prêtaient pas à ce jeu et n'hésitait pas à jeter en prison les plus récalcitrants.

Profitant de son rang dans l'armée de Saint-Domingue et de son influence sur les nouveaux libres, Toussaint Louverture donna l'ordre à l'un de ses lieutenants, Henry Christophe, membre du Collège électoral, de faire élire députés le gouverneur Laveaux et le commissaire Sonthonax⁴⁷. Contrairement aux autres députés, Sonthonax, ayant compris le petit jeu du général, refusa de partir. Sans tenir compte du fait qu'il venait d'être nommé général en chef par ce dernier⁴⁸, sur recommandation du gouverneur Laveaux, le 19 août 1797, Toussaint Louverture, accompagné de nombreux membres de son état-major, se rendit à la résidence du commissaire pour lui apporter une lettre lui faisant injonction de se rendre en France afin de remplir son mandat de député de Saint-Domingue. Face aux hésitations de Sonthonax, il fit une démonstration militaire et mobilisa la population de la ville du Cap-Français. Pris de panique, le 24 août, l'un des plus hauts représentants du pouvoir métropolitain s'embarquait pour la France⁴⁹.

Pour freiner l'ambition du général noir, le Directoire nomma un nouvel agent à Saint-Domingue en la personne du général Hédouville. Sa mission consistait en particulier à assurer la tranquillité intérieure et

extérieure, nommer aux emplois publics, faire exécuter rigoureusement la Loi contre les émigrés⁵⁰. L'arrivée au Cap-Français, le 20 avril 1798, de ce représentant de la République aux pouvoirs étendus, déplut à Toussaint Louverture. Il ne tarda pas à s'en débarrasser huit mois plus tard, car sa présence dans la colonie constituait un obstacle au dessein du chef noir. Il fomenta une mutinerie du 5^e régiment colonial, composé uniquement d'indigènes, suivie de la révolte des cultivateurs du Nord contre l'agent du Directoire. Toussaint Louverture entra au Cap à la tête de 14 000 soldats et exigea le départ immédiat d'Hédouville pour la France. Pour éviter le pillage de la ville, Hédouville s'embarqua pour la France le 23 octobre 1798, en compagnie d'autres représentants du pouvoir métropolitain⁵¹. Effrayés, 2 000 soldats, fonctionnaires et planteurs blancs durent également quitter la colonie.

Roume, le successeur d'Hédouville, allait subir toutes les vexations et humiliations imaginables de la part de Toussaint Louverture qui, pourtant, était censé être son second. Malgré sa volonté de ne pas se comporter en chef, mais en collaborateur, Toussaint Louverture n'hésita pas à procéder à son arrestation et à l'emprisonner⁵². Il le fit libérer trois mois plus tard, puis l'embarqua pour la France. Ainsi, l'homme fort de Saint-Domingue humilia et écarta successivement tous les émissaires de la République. La France napoléonienne semblait perdre définitivement le contrôle de son ancienne colonie.

Toussaint Louverture et les forces d'occupation anglaises

Réagissant à la proclamation de la liberté générale des esclaves par les membres de la deuxième commission civile, de nombreux propriétaires blancs et affranchis de la colonie avaient entrepris des démarches en vue de bénéficier d'une protection étrangère. Comme l'Espagne se servait de généraux noirs, anciens esclaves, pour envahir et conquérir plusieurs villes dans le Nord de la colonie, ils se tournèrent vers l'Angleterre qui, dès la fin du mois de septembre 1793, allait répondre à leurs appels et mettre en œuvre les accords signés avec eux. Ainsi, presque toutes les villes côtières furent livrées aux Anglais par ceux qui avaient sollicité leur appui.

Le talent militaire de Toussaint Louverture se révéla non seulement face aux Espagnols, mais aussi, et surtout, face aux Anglais. Il freina la progression de ces derniers et les délogea dans plusieurs villes du pays.

Alexandre Pétion, un colonel mulâtre, harcela constamment les Britanniques qui occupaient la ville de Port-au-Prince. Mais l'Angleterre, forte de sa puissance navale, envoyait régulièrement des renforts à Saint-Domingue. Durant les cinq années de leur présence, les affrontements avec les troupes louverturiennes et les rigueurs du climat tropical coûtèrent la vie à 12 700 soldats britanniques⁵³.

Le Royaume-Uni décida alors de négocier en vue de l'évacuation de Saint-Domingue. Le 31 août 1798, le général anglais et Toussaint Louverture se rencontrèrent à la Pointe-Bourgeoise et signèrent un accord secret garantissant les intérêts commerciaux britanniques et un pacte de non-agression relatif à la Jamaïque et à Saint-Domingue⁵⁴. Le général noir n'eut qu'à se débarrasser du général Rigaud, leader des anciens libres, pour détenir le monopole du pouvoir étatique dans l'ancienne colonie française.

Toussaint Louverture et les anciens libres

La lutte pour le monopole des moyens de contrainte et d'extraction des ressources entre les leaders des anciens libres et des nouveaux libres s'engagea très tôt dans la colonie. Le général Jean-Louis Villatte, un officier mulâtre qui commandait la région du Cap-Français et qui avait résisté aux assauts des troupes espagnoles pendant deux ans, permit aux anciens libres de s'emparer des biens vacants. Lorsque le gouverneur Laveaux, son supérieur hiérarchique, et son ordonnateur des finances, Perroux, tentèrent d'appliquer la loi et de recouvrer ainsi les biens du domaine public, ils se heurtèrent à l'opposition du commandant mulâtre et de ses partisans. On les jeta en prison et la municipalité du Cap, qui avait destitué le gouverneur, n'hésita pas à le remplacer à ce poste par Jean-Louis Villatte. Toussaint Louverture trouva là l'occasion idéale de se débarrasser de son rival mulâtre dans le Nord: il marcha sur la ville à la tête de ses troupes et libéra le représentant du pouvoir métropolitain. Il devint du même coup l'adjoint de Laveaux⁵⁵.

Après l'évacuation de Saint-Domingue par les Anglais, le seul obstacle à la toute-puissance de Toussaint Louverture était le général André Rigaud, un mulâtre, qui commandait la province du Sud. Rigaud fit tout son possible pour éviter l'affrontement, mais l'astucieux Toussaint Louverture parvint à inciter les troupes noires en garnison à Corail, dans le Sud-Ouest, à se soulever. L'insurrection fut matée dans le sang: une quarantaine de

soldats noirs furent tués⁵⁶. Toussaint Louverture exploita à fond cet incident et se posa en défenseur des masses noires contre la barbarie des Mulâtres. La colonie entra en effervescence. Les gens de couleur se retranchèrent derrière André Rigaud et les Noirs derrière Toussaint Louverture. Celui-ci, après une série d'incidents violents entre Noirs et Mulâtres dans plusieurs villes du pays, décréta la mobilisation de ses troupes, mais laissa à Rigaud le soin de déclencher les hostilités. Le sudiste tomba dans le piège et le général noir lança un manifeste, le 23 août 1799, pour dénoncer la rébellion de Rigaud.

La guerre du Sud éclata entre Noirs et Mulâtres. Elle mit aux prises les 46 560 soldats de Toussaint Louverture et les 15 000 hommes de troupe de Rigaud. Ce conflit, qui dura une année, créa le contexte interne favorable à la mise en place des structures de l'État louverturien, dont la souveraineté externe était garantie par la flotte britannique.

Un État bancal et fragile

La guerre du Sud étant terminée et l'agent du Directoire incarcéré, Toussaint Louverture, sans consulter les autorités métropolitaines, décida d'annexer la partie orientale de l'île. Dans les premiers jours de janvier 1801, à la tête d'une armée de 25 000 soldats, il envahit Santo Domingo: une promenade militaire de quelques jours. Le 22 janvier, les autorités espagnoles capitulèrent, et le 27 du même mois, lui remirent les clefs de la capitale. Le général noir devint donc le chef incontesté de l'île d'Haïti tout entière. Le 12 février 1801, il fit part de l'unification de l'île à Bonaparte. Il allait immédiatement créer le cadre institutionnel conforme à sa vision de l'exercice du pouvoir, de l'organisation militaire, économique et administrative du nouvel État.

L'organisation politico-militaire de l'État louverturien

La Constitution élaborée par l'Assemblée centrale de Saint-Domingue (composée de trois Mulâtres et de sept Blancs⁵⁷), approuvée le 3 juillet par le général en chef et promulguée le 8 juillet 1801, établit le fondement juridique du nouvel État, son caractère militariste et centralisateur. Elle consacra aussi l'omnipotence de Toussaint Louverture⁵⁸. Avec cette Constitution, le désordre, l'anarchie téléguidée par les différents protagonistes et la guerre civile, firent place au despotisme militaire.

Toussaint Louverture était le produit de la société coloniale esclavagiste de Saint-Domingue. Ses modèle et cadre de référence politique furent la bureaucratie militaro-administrative de l'ancienne colonie et l'absolutisme monarchique français quoiqu'il en eût des idées vagues. Ainsi, le régime politique défini par la Constitution de 1801 lui fut taillé sur mesure. Il reposait sur le pouvoir personnel absolu d'un général placé au-dessus des lois et des institutions de l'État. La Constitution le nomma gouverneur à vie avec le droit de désigner son successeur. Cette disposition constitutionnelle fut présentée comme un hommage de la colonie reconnaissante à l'œuvre salvatrice du général en chef de l'armée de Saint-Domingue, et cette prérogative ne concernait pas ses successeurs⁵⁹.

La Constitution consacra aussi la militarisation du régime louverturien, par le droit de regard et d'intervention accordé aux généraux dans le processus de nomination du gouverneur et par la délégation de pouvoir et de responsabilités qui leur fut attribuée dans l'exercice des fonctions de surveillance et de police générale des habitations⁶⁰. À la tête des six départements subdivisés en arrondissements et en paroisses, on retrouvait les généraux et leurs subordonnés. Le despotisme militaire imprégnait tout le régime, du sommet de l'État aux échelons inférieurs. Le caractère dictatorial et militariste de l'État louverturien imprima une trajectoire à l'État postcolonial haïtien, et influa sur l'évolution du système politique du pays pendant les deux siècles suivant son accession à l'indépendance⁶¹. Mais la possibilité de survie et de consolidation de l'État louverturien dépendait de sa capacité à garantir la souveraineté interne et externe du pays, c'est-à-dire à assurer l'ordre et la sécurité sur le plan national et à protéger ses frontières ou à faire la guerre contre les envahisseurs. Tout État, pour remplir ces deux fonctions, extrait d'abord des ressources de la société et les affecte à la création et à l'entretien d'appareils coercitifs et administratifs⁶².

La base économique de L'État louverturien

Toussaint Louverture avait compris la situation de délabrement de Saint-Domingue et l'impérieuse nécessité pour lui d'augmenter le volume de production et le niveau de productivité du nouvel État qu'il dirigeait. Ainsi, il voulait restaurer l'économie de plantations dans toute sa splendeur d'avant la période d'anarchie, de chaos, de guerres civiles et internationale. À cette fin, il n'hésita pas à militariser l'agriculture, à remplacer l'esclavage par le

servage, voire le travail forcé. Le règlement de culture du 12 octobre 1800, inséré dans la Constitution de 1801, en est un exemple flagrant. Fermiers ou propriétaires, les généraux de Toussaint Louverture géraient de grandes exploitations⁶³. Le corps militaire, présent partout sur le territoire, pesait sur les cultivateurs comme une horde despote et parasitaire⁶⁴.

En 1795, la colonie produisit moins de 2% du sucre produit en 1789, moins de 3% du café et moins de 1% du coton⁶⁵. Les méthodes sévères utilisées sous le régime louverturien avaient permis d'obtenir des résultats mitigés, une croissance timide de l'économie de plantations. La production du sucre brut atteignit, en 1800-1801, 19,8% de la récolte de 1788; celle du café remonta à plus de 50%⁶⁶. Le manque de capitaux, la disparition des cadres compétents, la destruction des matériels techniques et la disparition du bétail limitèrent ses efforts notamment dans le domaine de la production du sucre, mais ne les annihilèrent pas, comme l'affirme Pierre Pluchon⁶⁷. Celui-ci reconnaît d'ailleurs qu'en 1799-1800, Saint-Domingue exportait des denrées de l'ordre de 40 000 000 de francs, ce qui représentait le cinquième des exportations de 1789 qui avaient atteint le chiffre de 200 000 000⁶⁸. En outre, ces chiffres doivent être situés dans leur contexte. On était en pleine période de la guerre civile du Sud et de l'annexion de la partie orientale de l'île. Il est d'ailleurs très difficile d'évaluer sérieusement les résultats de la politique économique sur une si courte période de temps, moins d'une année, et dans une conjoncture très défavorable.

À côté du rétablissement de l'économie de plantations, l'accès au marché international représentait l'autre axe de la politique économique de l'État louverturien. Cet aspect de la réalité, lié à la dynamique du système capitaliste en expansion, et la protection de ses frontières, dans le cadre du système d'États concurrentiel, constituaient l'essence de sa diplomatie. Les accords conclus avec les représentants britannique et américain, le général Maitland et le consul général Stevens, devaient garantir des rapports commerciaux mutuellement avantageux. Ainsi, Toussaint Louverture put, à la fin de l'année 1800, acheter aux États-Unis 30 000 fusils, 175 000 barils de poudre, une grande quantité de sabres, de pistolets, d'équipements de cavalerie⁶⁹.

En dépit de tous les efforts de Toussaint Louverture, l'État qu'il dirigeait était à la fois bancal et fragile. Bancal: en raison des faibles moyens dont il disposait pour bâtir une armée suffisamment nombreuse, bien entraînée

et équipée d'un armement sophistiqué afin de pouvoir se mesurer, tôt ou tard, à un adversaire de la taille et de la trempe de Napoléon Bonaparte. Fragile: la protection de ses frontières était assurée par la flotte britannique. La survie de l'État louverturien était liée au prolongement indéfini de la guerre franco-anglaise. Dès les préliminaires de Londres, le 18 octobre 1801, ouvrant la voie à la paix entre la France et l'Angleterre, consacrée par le traité d'Amiens du 27 mars 1802, Bonaparte avait commencé à s'atteler à la délicate affaire de Saint-Domingue⁷⁰. La dure épreuve de force allait s'engager entre «le Premier des Noirs» et «le Premier des Blancs».

Échec des projets louverturien et napoléonien : la naissance de L'État postcolonial haïtien

L'État louverturien reposait sur l'existence apparente de l'État colonial français. Cela impliquait la rupture des relations de domination et d'exploitation entre l'ancienne colonie et l'ancienne métropole, et l'établissement de rapports établis sur une nouvelle base, entre les deux États. Entre l'indépendance totale vis-à-vis de la France et une large autonomie «sous le triple protectorat de la France, de l'Angleterre et des États-Unis⁷¹», Toussaint Louverture «inventa une forme constitutionnelle nouvelle qui n'est ni l'État fédéré, ni l'État confédéré, mais l'État associé⁷²». La Constitution de 1801 édifia l'architecture du nouvel État et définit la nature de ses liens avec la France. Cette Constitution n'était que la formalisation des transformations politiques, sociales et économiques immanentes au processus de monopolisation. En ce sens, le projet louverturien visa la consolidation de ce résultat. Il peut se résumer de la façon suivante: pouvoir hégémonique de la nouvelle élite politico-militaire personnifiée par Toussaint Louverture; liberté générale; développement économique. La militarisation de l'agriculture, le retour et l'accueil des émigrés blancs, l'alliance avec l'Angleterre, le renforcement des rapports commerciaux avec les États-Unis et «la tutelle de la République, symbolique aux yeux des nations blanches, mais nominale et n'ouvrant aucun droit d'intervention, à l'égard du gouvernement de la perle des Antilles⁷³», allaient dans le sens de la matérialisation du projet louverturien.

Saint-Domingue constituait le pivot du projet du premier consul de bâtir un empire français d'Amérique. Avec cette île au centre, la Louisiane au nord, la Guyane au sud, la Martinique et la Guadeloupe à

l'est, l'hégémonie britannique allait être sérieusement menacée et la « francisation du golfe du Mexique » devait se matérialiser⁷⁴. L'établissement de l'État louverturien constitua un sérieux revers pour Bonaparte qui compait établir à la « Grande île le Grand Quartier général de ses conquêtes américaines⁷⁵ ». Offensé par l'insubordination et l'arrogance de Toussaint Louverture, l'orgueilleux Napoléon Bonaparte choisit d'abord de faire échec au projet louverturien en réalisant une promenade militaire à Saint-Domingue comme première phase de son rêve colonial américain. Mais le sort des deux enfants terribles de la Révolution française était lié : Toussaint rejoignit Napoléon en France; l'Amérique demeura aux Anglais et aux Américains; l'État postcolonial haïtien succéda à l'État louverturien⁷⁶.

L'effondrement de l'État louverturien

Divisée en plusieurs escadres parties du Havre, de Flessingue, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Cadix et Toulon, la plus grande expédition coloniale française fit voile vers la Caraïbe. Les 86 bateaux de guerre composant la flotte dirigée par l'amiral Villaret-Joyeuse et transportant les 22 000 soldats se regroupèrent au cap de Samana le 29 janvier 1802⁷⁷. L'exécution du plan d'invasion de l'île d'Haïti commença immédiatement. Le capitaine général Leclerc, beau-frère de Bonaparte, concentra ses forces sur Santo Domingo, Port-au-Prince, Fort-Liberté et le Cap-Français. Les troupes de Leclerc encerclèrent celles de Toussaint Louverture, qui offrirent une résistance héroïque, sans pouvoir toutefois contenir les avancées de l'armée française.

Le plan de défense élaboré par Toussaint Louverture en fonction des renseignements obtenus de colons et tirés de certains journaux anglais consistait à incendier les villes attaquées et sur le point d'être prises par l'ennemi. Les grandes plantations des plaines devaient connaître le même sort. Le Cap-Français, Port-de-Paix, Saint-Marc et les Gonaïves disparaissent dans les flammes⁷⁸. En quelques jours, Toussaint Louverture avait perdu le contrôle de tous les grands ports de la colonie. Coupée des sources d'approvisionnement et perdant le contrôle du territoire, l'armée régulière de Toussaint Louverture n'existe plus à la fin du mois de mars: soit en l'espace de deux mois⁷⁹. Réfugié sur des pics difficilement accessibles, avec quelques lieutenants, il tenta d'organiser une guérilla, mais elle ne devait pas apporter grand-chose et ne pouvait pas durer longtemps⁸⁰. À la fin du

mois d'avril, Toussaint Louverture entra en pourparlers avec Leclerc et lui envoya sa lettre de capitulation⁸¹.

Comment expliquer l'effondrement aussi rapide de l'État louverturenien? La nature profondément répressive de son régime ne lui permettait pas de bénéficier d'un fort soutien populaire. Dans l'État louverturenien, comme le nota le jeune officier Norvins, «les esclaves [...] n'avaient fait que changer de nom sous la dictature de Toussaint: il les avait appelés cultivateurs, mais il les avait enrôlés, attachés à la glèbe, sous peine de mort s'ils désertaient leurs ateliers⁸²». Les conditions de travail odieuses avaient provoqué la révolte des cultivateurs du Nord et Toussaint Louverture avait utilisé la violence extrême et réprimé dans le sang ce mouvement. Le général Moyse, son propre neveu, favorable à une amélioration de leur sort, avait été exécuté. Le renforcement des mesures de sécurité et le caporalisme agraire avaient conduit à l'instauration d'un véritable État policier à Saint-Domingue⁸³. Donc, à la veille de l'arrivée du corps expéditionnaire, Toussaint Louverture était complètement coupé de la masse des cultivateurs. En outre, avec la signature du traité ayant mis fin à la guerre franco-britannique, la protection de la flotte anglaise dont il bénéficiait n'était plus garantie. Il en était de même de ses rapports commerciaux avec les États-Unis. On comprend alors pourquoi l'État bancal et fragile de Louverture s'effondra comme un château de cartes.

L'enlisement du corps expéditionnaire

L'armée louverturenienne étant vaincue, il revenait à Leclerc de mettre en œuvre le programme conçu par Bonaparte pour gérer la situation post-louverturenienne: la déportation des principaux chefs indigènes, le licenciement des troupes coloniales, le désarmement des cultivateurs, le rétablissement de l'esclavage⁸⁴. Les deux principaux généraux mulâtre et noir, André Rigaud, puis Toussaint Louverture, furent effectivement déportés⁸⁵. Les autres chefs noirs et mulâtres avaient été utilisés, avec leurs troupes, comme instruments de mise en application des instructions du premier consul. Mais la politique de désarmement général des cultivateurs et la peur et la haine de l'esclavage les portèrent à se réfugier dans les hauteurs pour aller grossir les bandes d'insurgés.

À cette nouvelle phase de la campagne de l'armée française, la stratégie militaire classique européenne ne convenait plus, car la guerre de position

avait fait place à une véritable guérilla. L'ennemi était à la fois partout et nulle part. Mais l'ennemi le plus redoutable pour les Français, c'était la fièvre jaune qui faisait dans leurs rangs beaucoup plus de ravages que les affrontements avec les mouvements de guérilla. Dans des conditions aussi difficiles et périlleuses, la stratégie de l'état-major français consistait à équiper les officiers noirs et mulâtres et à les lancer aux trousses des bandes armées. Plus le temps passait, plus la victoire des troupes européennes s'avérait douteuse: l'enlisement du corps expéditionnaire napoleonien devint insurmontable.

La création de L'État postcolonial haïtien par la guerre

Les ravages causés par la fièvre jaune dans les rangs des troupes françaises⁸⁶ et l'extension de la guerre de guérilla portèrent Leclerc à recourir à la terreur: fusillades, pendaisons et noyades n'épargnaient ni les guérilleros, ni les officiers mulâtres et noirs au service de l'état-major français. Comme les décisions politiques ne produisent pas nécessairement les résultats escomptés⁸⁷, au lieu d'engendrer la peur, la terreur fit naître le courage, l'intrépidité et la rage de vaincre chez les officiers mulâtres et noirs qui abandonnèrent l'armée française pour doter le mouvement insurrectionnel d'une direction unifiée et combiner la stratégie de la guerre de guérilla et celle de la guerre de position.

Le 2 novembre 1802, Leclerc fut emporté par la fièvre jaune. Donatien Rochambeau, le plus ancien général divisionnaire, lui succéda à la tête du corps expéditionnaire. Sa politique de systématisation et de généralisation de la terreur transforma le binôme armée-peuple, peuple-armée, du côté des indigènes, en une équation difficile à résoudre pour l'armée française. En mai 1803, la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Angleterre et eut immédiatement des répercussions dans la Caraïbe. Coupées de la France par la flotte britannique, n'ayant reçu ni renforts ni approvisionnements, attaquées de toutes parts par les troupes indigènes sous le commandement de Dessalines, les troupes de Rochambeau capitulèrent le 18 novembre 1803, après la terrible bataille de Vertières, près du Cap-Français⁸⁸. Ainsi naquit, le 1^{er} janvier 1804, l'État postcolonial haïtien.

Le processus de monopolisation à Saint-Domingue, que nous appelons la socio-génèse de l'État haïtien, culmina dans l'édification de l'État louveturien. Au départ, il n'y avait aucun projet précis de construction d'un État

dans la partie occidentale de l'île. L'activation et l'aggravation des contradictions sociales à Saint-Domingue découlant de la Révolution française, et les décisions prises par les élites politico-militaires dans la colonie, créèrent une dynamique qui échappait à leur contrôle.

Saint-Domingue n'était pas la France, les Mulâtres et les Noirs n'avaient rien à voir avec la noblesse et la bourgeoisie françaises et, naturellement, Toussaint Louverture ne pouvait pas être Louis XIV. Ainsi, à l'État absolutiste métropolitain correspondait l'État bancal et fragile louverturien ; à l'absolutisme monarchique, le despotisme militaire de Saint-Domingue; à la Révolution française, la Révolution haïtienne. Mais la politique française postlouverturienne à Saint-Domingue conduisit à l'émergence d'une véritable armée populaire de libération nationale. La reprise de la guerre franco-britannique et l'hostilité des Anglais⁸⁹ et des Américains⁹⁰ au projet colonial napoléonien en Amérique créèrent les conditions externes de la victoire des troupes indigènes sur le corps expéditionnaire français à Saint-Domingue⁹¹. La guerre, dans sa dynamique externe et interne, explique à la fois l'instauration de l'État louverturien et la création de l'État postcolonial haïtien. Mais la guerre a toujours été l'apanage des élites politiques (politico-militaires) et les décisions prises par elles, dans un cadre contraignant, sont à l'origine de la construction et de la destruction des États.

Notes

1. L'État louverturien renvoie à la structure militaro-administrative mise en place par Toussaint Louverture, dans le cadre de la Constitution de 1801, après avoir monopoliisé le pouvoir à Saint-Domingue et annexé la partie orientale de l'île.
2. TILLY, Charles, «Réfactions on the History of European State Making», dans TILLY, Charles (dir.), *The Formation of National State in Western Europe*, op. cit., p. 42.
3. Les affranchis étaient surtout des Mulâtres, c'est-à-dire fils d'hommes blancs et de femmes noires. On comptait parmi eux un certain nombre de Noirs libres. On trouvait à Saint-Domingue des affranchis propriétaires et des affranchis non propriétaires. Les affranchis propriétaires possédaient le tiers des terres et le quart des esclaves dans la colonie et, en ce sens, constituaient une fraction importante de la classe supérieure. Voir DORSAINVIL, J. C., op. cit., p. 43-45.
4. PLUCHON, Pierre, op. cit., p. 33.
5. Ibid., p. 34.
6. Ibid., p. 47.
7. Ibid., p. 48.

- g. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 364.
9. MOYA PONS, Frank, «La independencia de Haití y Santo Domingo», dans BETHELL, Leslie (dir.), *Historia de América Latina*, t. V, tr. esp., Barcelone, Cambridge University Press/Editorial Crítica, 1991 (1985), p. 125.
10. Elle stipulait : «Toutes les personnes âgées de vingt-cinq ans accomplis, propriétaires d'immeubles, ou à défaut d'une telle propriété, domiciliées dans la paroisse depuis deux ans et payant une contribution, se réuniront pour former l'Assemblée paroissiale.» Voir PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 47-48.
- n. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 61.
12. *Ibid.*, p. 62.
13. *Ibid.*, p. 64.
14. Il dut donner sa démission sous la pression des Blancs qui lui reprochaient sa complaisance à l'endroit des Mulâtres, pour avoir manifesté son opposition à l'exécution d'Orgé, de Chavannes et de leurs compagnons de lutte. Le général de Blanchelande, son lieutenant et successeur, allait laisser la terreur des Blancs s'abattre sur les gens de couleur qui, légitime défense obligeait, répondaient à la terreur par la terreur. Dès lors, l'État colonial ne disposait plus du monopole de la violence physique.
15. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 366.
16. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 57.
17. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 14.
18. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 372.
19. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 70.
20. Voir PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 78-80.
21. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 74-
22. La seconde Assemblée coloniale de Saint-Domingue fut censurée par l'Assemblée législative française qui soumit, le 4 avril 1792, à la sanction du roi, un décret aussi favorable aux affranchis que celui du 15 mai 1791. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 70-71.
23. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 81.
24. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 76.
25. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 379.
26. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 78.
27. MOYA PONS, Frank, *art. cit.*, p. 127.
28. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 77.
29. Au sujet de la désintégration systématique des structures de l'État colonial français à cette époque, l'historien Pierre Pluchon écrit: «En un mot, la puissance française est neutralisée par l'intégration politique et économique des Noirs et des Mulâtres et par les effets de la guerre internationale: elle est frappée à mort, elle ne subsiste plus qu'à titre de simulacre.» Voir PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 166.
30. WEBER, Max, Économie et société, *op. cit.*, p. 76.
31. Voir ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*, p. 9-11.
32. Un mois après, soit le 21 septembre, le commissaire Polvérel en fit autant dans l'Ouest et le Sud. Considérant la portée politique de l'affranchissement général des esclaves, Juan Bosch écrit: «L'escalade des forces réactionnaires internes et externes eut comme conséquence l'escalade de la liberté.» Voir BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 388.

dans la partie occidentale de l'île. L'activation et l'aggravation des contradictions sociales à Saint-Domingue découlant de la Révolution française, et les décisions prises par les élites politico-militaires dans la colonie, créèrent une dynamique qui échappait à leur contrôle.

Saint-Domingue n'était pas la France, les Mulâtres et les Noirs n'avaient rien à voir avec la noblesse et la bourgeoisie françaises et, naturellement, Toussaint Louverture ne pouvait pas être Louis XIV. Ainsi, à l'État absolutiste métropolitain correspondait l'État bancal et fragile louverturien; à l'absolutisme monarchique, le despotisme militaire de Saint-Domingue; à la Révolution française, la Révolution haïtienne. Mais la politique française postlouverturienne à Saint-Domingue conduisit à l'émergence d'une véritable armée populaire de libération nationale. La reprise de la guerre franco-britannique et l'hostilité des Anglais⁸⁹ et des Américains⁹⁰ au projet colonial napoléonien en Amérique créèrent les conditions externes de la victoire des troupes indigènes sur le corps expéditionnaire français à Saint-Domingue⁹¹. La guerre, dans sa dynamique externe et interne, explique à la fois l'instauration de l'État louverturien et la création de l'État postcolonial haïtien. Mais la guerre a toujours été l'apanage des élites politiques (politico-militaires) et les décisions prises par elles, dans un cadre contraignant, sont à l'origine de la construction et de la destruction des États.

Notes

1. L'État louverturien renvoie à la structure militaro-administrative mise en place par Toussaint Louverture, dans le cadre de la Constitution de 1801, après avoir monopoliisé le pouvoir à Saint-Domingue et annexé la partie orientale de l'île.
2. TILLY, Charles, « Reflections on the History of European State Making », dans TILLY, Charles (dir.), *The Formation of National State in Western Europe*, *op. cit.*, p. 42.
3. Les affranchis étaient surtout des Mulâtres, c'est-à-dire fils d'hommes blancs et de femmes noires. On comptait parmi eux un certain nombre de Noirs libres. On trouvait à Saint-Domingue des affranchis propriétaires et des affranchis non propriétaires. Les affranchis propriétaires possédaient le tiers des terres et le quart des esclaves dans la colonie et, en ce sens, constituaient une fraction importante de la classe supérieure. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 43-45.
4. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 33.
5. *Ibid.*, p. 34.
6. *Ibid.*, p. 47.
7. *Ibid.*, p. 48.

- BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 364.
- p MOYA PONS, Frank, «La independencia de Haiti y Santo Domingo», dans BETHELL, Leslie (dir.), *Historia de América Latina*, t. V, tr. esp., Barcelone, Cambridge University Press/Editorial Critica, 1991 (1985), p. 125.
- 10 Elle stipulait : «Toutes les personnes âgées de vingt-cinq ans accomplis, propriétaires d'immeubles, ou à défaut d'une telle propriété, domiciliées dans la paroisse depuis deux ans et payant une contribution, se réuniront pour former l'Assemblée paroissiale.» Voir PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 47-48.
- n DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 61.
12. *Ibid.*, p. 62.
13. *Ibid.*, p. 64.
14. Il dut donner sa démission sous la pression des Blancs qui lui reprochaient sa complaisance à l'endroit des Mulâtres, pour avoir manifesté son opposition à l'exécution d'Ogé, de Chavannes et de leurs compagnons de lutte. Le général de Blanchelande, son lieutenant et successeur, allait laisser la terreur des Blancs s'abattre sur les gens de couleur qui, légitime défense obligeait, répondraient à la terreur par la terreur. Dès lors, l'État colonial ne disposait plus du monopole de la violence physique.
15. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 366.
16. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 57.
17. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 14.
18. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 372.
19. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 70.
20. Voir PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 78-80.
21. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 74.
22. La seconde Assemblée coloniale de Saint-Domingue fut censurée par l'Assemblée législative française qui soumit, le 4 avril 1792, à la sanction du roi, un décret aussi favorable aux affranchis que celui du 15 mai 1791. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, P- 70-71-
23. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 81.
24. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 76.
25. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 379.
26. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 78.
27. MOYA PONS, Frank, *art. cit.*, p. 127.
28. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 77.
29. Au sujet de la désintégration systématique des structures de l'État colonial français à cette époque, l'historien Pierre Pluchon écrit: «En un mot, la puissance française est neutralisée par l'intégration politique et économique des Noirs et des Mulâtres et par les effets de la guerre internationale: elle est frappée à mort, elle ne subsiste plus qu'à titre de simulacre.» Voir PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 166.
30. WEBER, Max, Économie et société, *op. cit.*, p. 76.
31. Voir ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*, p. 9-11.
32. Un mois après, soit le 21 septembre, le commissaire Polvérel en fit autant dans l'Ouest et le Sud. Considérant la portée politique de l'affranchissement général des esclaves, Juan Bosch écrit: «L'escalade des forces réactionnaires internes et externes eut comme conséquence l'escalade de la liberté.» Voir BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 388.

33. À ce sujet, l'historien allemand Otto Hintze écrit : « Dans ce domaine, les Suisses ont été les maîtres de toutes les nations; et le secret de leurs succès contre les cavaleries, autrichienne au XIV^e siècle, bourguignonne au XV^e, vient de ce qu'ils ont su former un corps tactique, c'est-à-dire déplacer et utiliser de grandes masses d'hommes à des fins guerrières, selon un plan et une volonté uniques.» Voir HINTZE, Otto, *Féodalité, capitalisme et État moderne*, *op. cit.*, p. 69.
34. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 391.
35. Nous faisons référence à l'organisation guerrière et militaire liée à la tactique suisse qui s'imposa en Europe, qui mit fin au système féodal et qui fit du fantassin, et non plus du chevalier, l'élément décisif de la guerre moderne. Voir HINTZE, Otto, *op. cit.*, p. 70.
36. MOYA PONS, Frank, *op. cit.*, p. 127.
37. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 107.
38. HECTOR, Michel, «Classes, État et Nation dans la période de transition 1793-1820», dans HECTOR, Michel (dir.), *La Révolution française et Haïti*, 1.1, Port-au-Prince, Société haïtienne d'histoire et de géographie/Henri Deschamps, 1995, p. 118.
39. ELIAS, Norbert, *op. cit.*, p. 7.
40. AMBBROISE, J. J. D. et RAMEAU, M., *La Révolution de Saint-Domingue, Cours d'histoire d'Haïti*, ronéo, p. 228, cité dans HECTOR, Michel, *op. cit.*, p. 118.
41. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 167.
42. Voir ELIAS, Norbert, *op. cit.*, p. 81.
43. *Ibid.*, p. 16.
44. *Ibid.*, p. 38.
45. Le rapport de force était si défavorable aux représentants de la République française que Pluchon parle de «L'image vide du pouvoir blanc». Voir PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 168.
46. ELIAS, Norbert, *op. cit.*, p. 43.
47. Il était à l'époque général de division à l'instar de Laveaux.
48. Le 8 mai 17⁷, Sonthonax, en tant qu'agent du Directoire, informa Toussaint Louverture de son élévation en ces termes: «Un des principaux objets que la Commission a eu en vue en vous nommant général en chef a été de faire réunir en un seul centre tous les rayons du régime militaire et le but serait manqué si nous laissons quelques rayons divergents.» Voir PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 173. Les deux hommes étaient parfaitement sur la même longueur d'onde. L'unique aspect non élucidé de cette affaire hautement politique était le suivant: lequel des deux devait avoir le contrôle de ce centre du pouvoir étatique. Mais dans cette colonie française ravagée de façon permanente par la guerre civile et la guerre internationale, la puissance et la violence constituaient l'essence même du pouvoir. Il fut impossible que l'autorité civile l'emportât sur l'autorité militaire. Sonthonax l'apprit à ses dépens.
49. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 91-92.
50. *Ibid.*, p. 94.
51. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 238.
52. *Ibid.*, p. 317.
53. *Ibid.*, p. 514.
54. *Ibid.*, p. 221.

- DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 88.
- PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 266.
- ^{^7} Voir MOÏSE, Claude, *Le projet national de Toussaint Louverture et la Constitution de 1801*, Montréal, CIDIHCA, 2001, p. 31.
58. *Ibid.*, p. 28.
59. *Ibid.*, p. 48.
60. *Ibid.*, p. 5°-
61. Parlant de la nature fondamentalement répressive du régime louverturenien, le général Leclerc écrit: «Jamais à Constantinople les têtes n'ont sauté avec autant de facilité, et les coups de bâton distribués avec plus de générosité qu'à Saint-Domingue sous le gouvernement de Toussaint et de ses adhérents.» Voir PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p.504-
62. SKOCPOL, Theda, *États et révolutions sociales*, *op. cit.*, p. 54.
63. MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 50.
64. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 441.
65. MANIGAT, Sabine, «Les fondements sociaux de l'État louverturenien», dans HECTOR, Michel (dir.), *La Révolution française et Haïti*, 1.1, *op. cit.*, p. 131.
66. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 406.
67. *Ibid.*, p. 407-
68. *Ibid.*, p. 417.
69. DORSINVILLE, Roger, *Toussaint Louverture ou la vocation de la liberté*, Montréal, CIDIHCA, 1987, p. 194-197.
70. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 446.
71. Selon l'historien Rayford Logan, le président Jefferson déclara au diplomate français qui venait l'aviser des préparatifs de l'expédition de son gouvernement contre Toussaint Louverture, qu'il aurait mieux convenu de «gouverner une Saint-Domingue indépendante, sous le triple Protectorat de la France, de l'Angleterre et des U. S. A.». Voir LOGAN, Rayford W., *The Diplomatic Relations of the United States with Haiti, 1776-1891*, Chapell Hill, University of North Carolina, 1941, p. 120-121.
72. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 380.
73. *Ibid.*, p. 199.
74. *Ibid.*, p. 447.
75. *Ibid.*
76. À Sainte-Hélène, s'entretenant avec O'Meara, Napoléon déclara: «Une des plus grandes folies que j'aye faites a été d'envoyer cette armée à Saint-Domingue. J'aurais dû ôter pour toujours la possibilité d'y parvenir. Je commis une grande erreur, une grande faute en ne déclarant pas Saint-Domingue libre, en ne reconnaissant pas le gouvernement des hommes de couleur; et en ne leur ayant pas envoyé, avant la paix d'Amiens, quelques officiers français pour les aider. Si je l'eusse fait, j'aurais agi d'une manière plus conforme aux principes de ma politique. Je vous aurais causé un tort incalculable. Je vous enlevais [sic] la Jamaïque ainsi que vos autres colonies successivement. L'indépendance de Saint-Domingue une fois reconnue, je n'aurais pu y envoyer une armée pendant la paix.» Cité dans PLUCHON, Pierre, *ibid.*, p. 448.
77. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 108.
78. *Ibid.*, p. 109.

79. *Ibid.*, p. 116.
80. Les instructions que Toussaint Louverture donna à Jean-Jacques Dessalines en février 1802 laissent entendre clairement qu'il ne disposait pas des moyens militaires nécessaires pour affronter les troupes napoléoniennes: «N'oubliez pas qu'en attendant la saison des pluies qui doit nous débarrasser de nos ennemis, nous n'avons pour ressources que la destruction et le feu. Songez qu'il ne faut pas que la terre baignée de nos sueurs puisse fournir à nos ennemis le moindre aliment. Carabinez [sic] les chemins, faites jeter des cadavres et des chevaux dans toutes les sources, faites tout anéantir et tout brûler, pour que ceux qui viennent nous remettre en esclavage rencontrent toujours devant leurs yeux l'image de l'enfer qu'ils méritent.» Cité dans JOACHIM, Benoît B., *op. cit.*, p. 45.
81. PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 493-494.
82. *Ibid.*, p. 392.
83. MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 74.
84. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 117.
85. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 425.
86. Sur les 50 000 soldats français morts, au moins 30 000 ont succombé à la fièvre jaune et, plus généralement, à une affection tropicale. À cette hécatombe, il faut ajouter les marins civils et militaires, emportés brutalement, les colons assassinés ou tués au combat: au moins 20 000 hommes. Et si l'on veut faire une évaluation globale des pertes européennes, il convient de ne pas oublier les 12 700 Anglais, décédés pendant l'occupation. Au total, les Blancs auraient sacrifié plus de 80 000 des leurs à Saint-Domingue. Enfin la guerre avec les seuls Européens aurait tué 40 000 Noirs et Mulâtres... Voir PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 514.
87. À ce sujet Weber affirme: «Il est une chose incontestable, et c'est même un fait fondamental de l'histoire, mais auquel nous ne rendons pas justice aujourd'hui: le résultat final de l'activité politique répond rarement à l'intention primitive de l'acteur. On peut même affirmer qu'en règle générale il n'y répond jamais et que très souvent le rapport entre le résultat final et l'intention originelle est tout simplement paradoxalement.» Voir WEBER, Max, « Le métier et la vocation d'homme politique», dans *Le savant et le politique*, *op. cit.*, p. 199.
88. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 126-135.
89. Barbé de Marbois, ministre du Trésor de Napoléon et son représentant à la vente de la Louisiane, rapporte ces paroles du consul à vie: «Les Anglais ont répondu avec dédain à mes offres de paix, ils ont protégé les Nègres rebelles de Saint-Domingue et ils leur ont donné des armes. Je transformerai cette île en un vaste camp militaire où je disposerai d'une armée toujours prête à porter la guerre à leurs colonies.» Voir BARBÉ DE MARBOIS, F., *The History of Louisiana*, Bâton Rouge, Louisiana State University, 1977, p. 169-170, cité dans HERNÀNDEZ, Dolores G., «Le projet colonial français du xvii^e siècle en Amérique et la Révolution d'indépendance d'Haïti», dans HECTOR, Michel (dir.), *op. cit.*, t. II, p. 15.
90. Ce projet ne plaisait guerre aux Américains, car il représentait une menace pour leur commerce. Le développement de la Louisiane constituait un frein à leur plan d'extension vers l'Ouest, un obstacle majeur à la réalisation du «destin manifeste» (*Manifest Destiny*). D'un autre côté, l'Angleterre n'acceptait pas la rivalité de la

France dans ce monde colonial des Amériques; elle était prête à tout pour faire avorter ce projet. Son rôle dans la guerre d'indépendance d'Haïti était lié à cet objectif. Voir HERNÁNDEZ, Dolores G., *art. cit.*, p. 15.

91. L'Angleterre semblait, à l'origine, avoir envisagé l'indépendance de Saint-Domingue sous l'autorité de Toussaint Louverture. Elle paraissait avoir renoncé à ce projet sur les instances des Américains qui craignaient que l'exemple d'une république d'anciens esclaves ne poussât les Noirs des États du Sud à l'insurrection. Voir PLUCHON, Pierre, *op. cit.*, p. 298-299.

DEUXIÈME PARTIE

Les élites politiques et la construction de l'État haïtien : contraintes internes et externes

Conformément à notre grille d'analyse, nous nous efforcerons de mettre en évidence, à travers les différents chapitres de cette deuxième partie, les relations entre élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti. Ceci implique une mise en perspective de l'évolution des rapports entre politique, économie et société, sur les plans interne et externe. En d'autres termes, il s'agira essentiellement d'étudier les décisions prises par les élites politiques locales et qui ont influencé le processus de construction de l'État haïtien. Outre les contraintes internes constituées par la situation politique, économique et sociale du pays, nous tiendrons compte de l'influence des contraintes externes représentées par le système international, c'est-à-dire l'évolution du système d'États concurrentiel et du système capitaliste en expansion. Comme nous l'enseigne la flexibilité du structuralisme wébérien, les contextes interne et externe offrent des contraintes, mais aussi des opportunités qui, jointes aux contingences historiques, permettent d'éliminer toute vision fataliste, tout en tenant compte des lames de fond, des tendances lourdes conditionnant, sans pour autant les déterminer, les décisions des élites politiques.

Comme nous l'avons vu, la victoire des troupes indigènes sur le corps expéditionnaire de Napoléon Bonaparte consacra non seulement la destruction de l'État colonial français à Saint-Domingue, mais aussi, et surtout, la naissance de l'État haïtien. Première révolte victorieuse d'esclaves

de l'histoire de l'humanité, première république noire du monde et second État indépendant du Nouveau Monde, l'épopée de 1804 avait de quoi griser les Haïtiens. Mais la Révolution haïtienne fut aussi, et demeure encore, la révolution la plus complexe des Temps modernes¹. En effet, le long processus (1789-1803) ayant conduit à la proclamation de l'indépendance du pays avait bouleversé profondément la configuration politique, économique et sociale, et c'est sur les cendres de Saint-Domingue que les élites politiques haïtiennes allaient construire le nouvel État. La fuite des capitaux, de la technologie et du savoir-faire, due à la guerre et à ses conséquences, l'isolement d'Haïti, l'hostilité des grandes puissances colonialistes et esclavagistes de l'époque, l'impréparation des élites politiques et l'étroitesse de leur base de recrutement, constituaient autant d'obstacles à la construction de l'État moderne en Haïti.

À côté du contexte socioculturel interne et du contexte international très défavorables, l'ambition des généraux et certaines décisions maladroites des élites politiques locales ont imprimé à l'État haïtien une trajectoire ayant très fortement marqué son caractère d'État prédateur, très faible et foncièrement répressif². Le contenu de cette partie porte sur les débuts difficiles de l'État, ses phases de consolidation et de désintégration tout au long du xix^e siècle, et son effondrement durant la deuxième décennie du xx^e siècle. Ainsi, les élites politiques et le processus de consolidation de l'État haïtien sont l'objet du chapitre 3; les élites politiques et la phase de désintégration de l'État haïtien constituent le chapitre 4; enfin, le chapitre 5 de cette partie est consacré à l'occupation américaine comme conséquence de l'effondrement de l'État haïtien.

Notes

1. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 377.
2. Voir CORTEN, André, *L'État faible. Haïti, République dominicaine*, Montréal, CIDIHCA 1989; LUNDAHL, Mats, *Politics or Markets? Essays on Haitian Under-development*, Londres/New York, Routledge, 1992.

CHAPITRE 3

Les élites politiques et le processus de consolidation de l'État haïtien (1804-1858)

Les élites politiques chargées d'assumer la direction des affaires de l'État au lendemain de 1804 étaient constituées essentiellement des généraux-propriétaires qui venaient de triompher de l'armée expéditionnaire de Napoléon Bonaparte. Le modèle d'État qu'ils avaient en tête, c'était l'État louverturien, qui fut lui-même une caricature de l'État colonial français et dont l'arrivée des troupes napoléoniennes avait consacré l'effondrement total. Ils ne pouvaient que reprendre l'expérience louverturienne de transplantation et de réadaptation du modèle d'État européen dans un contexte social, économique, politique et culturel nettement différent. Cette nouvelle dynamique impliquait la construction de la machine étatique, c'est-à-dire la création d'une bureaucratie politico-administrative. Mais la hiérarchie militaire qui détenait le contrôle du pouvoir étatique, composée en grande partie d'officiers ignares ou dotés d'une formation plus que douteuse¹, devait s'appuyer sur les détenteurs d'un autre type de pouvoir: le savoir, pour mener à bien son entreprise. Ces «occidentalisés» étaient les véritables serviteurs de l'État: ils avaient le monopole de la gestion de la chose publique, de la conception et de la mise en oeuvre de la politique étrangère du nouvel État.

Les conditions d'accession d'Haïti à l'indépendance avaient créé, sur le plan interne, des problèmes d'une très grande complexité et, sur le plan externe, un contexte d'isolement et d'hostilité qui ne facilitaient pas son

insertion dans le système d'États concurrentiel, tout en structurant des rapports d'un genre nouveau entre le jeune État et le système capitaliste en expansion. C'est dans cette situation extrêmement difficile et avec très peu de ressources que les élites politiques devaient se lancer dans l'entreprise de construction et de consolidation de l'État.

Le caractère original et marginal de l'État haïtien

Le caractère *sui generis* de l'État haïtien lui permet d'échapper aux typologies les plus pertinentes. En effet, l'État postcolonial haïtien diffère complètement de l'État-puissance (*Machtstaat*), souverain dans le cadre du système des États européens; de l'État commercial (*Handelsstaat*), relativement clos, correspondant à la forme économique et sociale du capitalisme bourgeois; de l'État libéral, fondé sur le droit, et la constitution, et orienté vers la liberté personnelle de l'individu; et de l'État national, qui reprend et exacerbe toutes les tendances précédentes, et qui est orienté vers la démocratie². Il s'écarte aussi de la typologie élaborée par Giddens qui distingue l'État d'origine classique; l'État d'origine coloniale; l'État postcolonial; et l'État modernisâtes³. Du fait qu'il précède chronologiquement les États d'Amérique latine, l'État haïtien s'éloigne également de la typologie de Thomas⁴. D'où vient ce caractère original et marginal de l'État haïtien?

Un contexte social, économique et culturel interne très peu favorable à l'implantation du modèle d'État européen

La configuration sociale, économique et culturelle d'Haïti, au lendemain de 1804, se transforma radicalement par rapport à ce qu'elle était pendant la période coloniale esclavagiste. Le long processus ayant conduit à la proclamation de l'indépendance du pays,* 1789-1803, impliquait: une lutte entre Blancs et Mulâtres; une guerre sociale et raciale entre maîtres et esclaves, entre Noirs, Blancs et Mulâtres; une guerre entre les habitants de Saint-Domingue contre les envahisseurs espagnols et anglais; et, finalement, une guerre d'indépendance, celle d'une colonie contre une métropole, c'est-à-dire des Haïtiens contre les Français, aggravée par son double caractère de guerre sociale et raciale⁵.^ La violence, l'anarchie, le chaos, la guerre civile et la guerre internationale avaient provoqué des vagues successives de départ massif des Blancs, de certains Mulâtres et d'esclaves à talent pour

Cuba et la Louisiane. Ainsi, quatre vagues de réfugiés et les ravages de la guerre avaient bouleversé la structure sociale et économique de Saint-Domingue⁶, comme l'illustre le tableau suivant:

TABLEAU 3.1 CHRONOLOGIE DES VAGUES DE RÉFUGIÉS

- 1790-1792: les premiers réfugiés. Ils avaient dû laisser la colonie, à la suite de la dissolution de l'Assemblée de Saint-Marc.
- 1792-1795: l'émigration d'honneur. Il s'agissait en l'occurrence de royalistes partisans de l'appel à l'Espagnol et pour qui l'île de Cuba était moins un refuge qu'une base de repli pour l'«émigration d'honneur» dans sa version antillaise.
- 1795-1800 : l'émigration utile. Pendant cette période, des Blancs et des Mulâtres, avec leurs capitaux, leurs techniciens et leurs esclaves à ** talent, allaient contribuer au développement agricole et commercial de Cuba.
- *1802-1804 : le grand exode. Cette dernière vague de départ massif correspondait à l'arrivée des troupes napoléoniennes et la victoire finale de l'armée indigène sur le corps expéditionnaire français.

Si l'apport des 20 000 à 30 000 personnes ayant fui Saint-Domingue au profit de Cuba, en termes de capitaux et de techniciens qualifiés, allait contribuer à faire de cette île le premier producteur mondial de sucre de 1840 à 1883⁷, ce fut d'abord aux dépens d'Haïti. Le massacre des Français ordonné par Dessalines en 1804⁸acheva le processus d'élimination de l'élément blanc de la société haïtienne. Une minorité de Mulâtres, très peu éduqués, et une majorité de Noirs, anciens esclaves et analphabètes, à quelques exceptions près, composaient la société haïtienne postcoloniale. L'absence d'investissements massifs de capitaux, de technologie et de techniciens, jointe au refus des Haïtiens de travailler, comme par le passé, sur les plantations, conduisirent rapidement à l'abandon de la culture de la canne à sucre au profit de celle du café et à une baisse considérable de la production globale du pays durant la période nationale par rapport à l'époque coloniale⁹, comme l'exprime le tableau suivant¹⁰:

TABLEAU 3.2 BAISSE DE LA PRODUCTION GLOBALE DU PAYS
DURANT LA PÉRIODE NATIONALE

Produits (livres)	1789	1801	1820
Sucre raffiné	47 576 531	16 540	787
Sucre brut	93 500 500	18 500 000	2 500 000
Café	76 000 000	43 000 000	35 100 000

L'aspect culturel constituait aussi un handicap majeur à l'implantation du modèle d'État européen, en ce sens que les liens tribaux d'origine africaine ne favorisaient pas l'intégration des masses noires dans un État national. Au moment de l'indépendance d'Haïti, les Noirs qui représentaient la plus grande partie de la population étaient, on l'a vu, divisés en « Bossales » et en « Créoles ». Dans les deux cas, ils cherchaient à reconstituer leurs groupes primaires en s'associant aux personnes ayant des antécédents linguistiques ou tribaux similaires¹¹. Donc, il était très difficile pour une société anti-esclavagiste, antiraciste et antiplantationnaire, chapeautée d'un État anticolonial, d'être de coupe occidentale¹². En outre, la conception wébé-rienne de la bureaucratie aurait été impossible à faire prévaloir en Haïti en 1804, car une administration composée de professionnels employés à plein temps, salariés, organisés de façon hiérarchique, régie par des procédures régulières et munie d'un système d'archivage formalisé, reste et demeure l'apanage des sociétés modernes.

L'implantation et l'adaptation du modèle d'État occidental dans une société d'analphabètes se révélèrent impossibles. T'État postcolonial haïtien n'avait aucune reconnaissance internationale et, de ce fait, n'entretenait pas de relations formelles avec le Vatican. Or, même en Europe, les premiers bureaucrates furent les serviteurs de l'Eglise¹³. En outre, le type de colonisation qu'avait pratiqué la France à Saint-Domingue, contrairement à l'Espagne et l'Angleterre, la nature de la rupture avec la métropole et le caractère insolite que lui conféra le temps où elle s'était produite, ne léguèrent aucune structure étatique coloniale sur laquelle aurait pu se greffer l'appareil d'État postcolonial¹⁴. Ce fut sur les ruines de Saint-Domingue, dans un vide institutionnel total, dans un milieu socioculturel inapproprié et dans un environnement international complètement hostile que les élites politiques devaient jeter les bases de l'État haïtien¹⁵.

Le nouvel État face au système international émergent

L'État postcolonial haïtien ne bénéficiait donc d'aucune forme de légalité, de légitimité sur le plan international. Son existence même était incompatible avec le bon fonctionnement du système international émergent, dont les deux composantes sont le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. Au moment de la proclamation de l'indépendance d'Haïti, la colonisation et l'esclavage étaient des éléments essentiels de ce système. Même si la Révolution industrielle allait faciliter la transition de l'esclavage à la main-d'œuvre libre durant la deuxième moitié du xix^e siècle, il a fallu attendre la deuxième moitié du xx^e siècle pour assister à la fin du système colonial dans le monde. L'État haïtien et la société haïtienne ne pouvaient donc pas chercher à normaliser leurs rapports avec le système international, même si ces rapports devaient influencer l'évolution de l'organisation étatique, sociale et économique du pays¹⁶.

Si, dans les expériences américaine et latino-américaine, respectivement antérieure et postérieure à celle d'Haïti, les guerres révolutionnaires n'avaient pas eu de connotation raciale et les liens familiaux et culturels avec leur métropole avaient facilité l'intégration dans le système international¹⁷, hostilité et exclusion caractérisaient la nature des rapports entre l'État haïtien et les pays européens et nord-américains. La volonté d'isoler, de mettre en quarantaine et d'ostraciser le nouvel État était plus que manifeste. Reconquérir le jeune État ou le «laisser cuire dans son jus¹⁸»: ces deux formules orientaient toute la politique étrangère de la France par rapport à Haïti. La deuxième était la moins coûteuse et il semblait y avoir un consensus autour d'elle entre les grandes puissances de l'époque. La contribution d'Haïti, par le soutien moral, logistique, financier et l'envoi de combattants, à la libération de nombreux pays latino-américains, irritait les puissances colonialistes et esclavagistes et renforçait leur hostilité à son égard.

Comme ce fut le cas pour les États-Unis d'Amérique lors de la proclamation de leur indépendance, les grandes puissances n'avaient pas tardé à reconnaître les pays d'Amérique latine qui s'étaient débarrassés du joug colonial de l'Espagne, plus d'une décennie après Haïti. Dès 1822, les États-Unis avaient reconnu formellement l'indépendance des pays latino-américains. La doctrine de Monroe, formulée en 1823, ne faisait

que renforcer leur politique étrangère à l'endroit de ces pays. L'Angleterre avait même participé à la guerre d'indépendance de certains pays de la région. En janvier 1825, le Conseil des ministres britannique décida de reconnaître officiellement les États de l'Amérique hispanique¹⁹. L'attitude de la France ne fut pas différente de celle des États-Unis et de l'Angleterre. En 1825 seulement, moyennant l'acceptation du paiement d'une indemnité de 150 000 000 de francs, la France accepta de reconnaître l'indépendance de son ancienne colonie. Elle ne le fit officiellement qu'en 1838. En 1860 le Vatican finit par reconnaître l'État haïtien, par la signature d'un concordat entre les deux gouvernements. La reconnaissance américaine ne vint qu'en 1862²⁰.

Les rapports qu'entretenaient les États colonialistes et esclavagistes avec Haïti étaient essentiellement de type commercial. En dépit de son isolement diplomatique, en 1821, les commerçants américains fournissaient près de 45% des importations haïtiennes. L'Angleterre suivait avec 30%; la France venait en troisième position avec 21%²¹. Même au temps de l'imposition drastique du blocus commercial par Napoléon Bonaparte, les États-Unis d'Amérique avaient continué à commercer avec Haïti sur des navires battant pavillon anglais. La rupture violente avec la métropole et la nature anti-esclavagiste et anticolonialiste de la Révolution haïtienne créaient un climat d'isolement et d'hostilité complètement défavorable à l'intégration du nouvel État dans le système international émergent du xix^e siècle. Et la nature de ses rapports avec le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion influençait les élites politiques locales, dont certaines décisions maladroites constituaient un obstacle à la construction de l'État moderne en Haïti.

Les élites politiques et la dure épreuve de l'exercice du pouvoir étatique

L'indépendance une fois proclamée, il revenait aux élites politiques d'exercer le pouvoir d'État. Mais l'exercice du pouvoir impliquait d'abord son organisation. Les militaires étant les vrais détenteurs de ce pouvoir, le commandant en chef de l'armée victorieuse, le général Jean-Jacques Dessalines, était tout naturellement désigné pour devenir le chef de l'État. Mais les généraux et leurs serviteurs, c'est-à-dire le petit nombre de «sachant lire» et d'analphabètes fonctionnels dont ils pouvaient disposer du savoir et du

savoir-faire, n avaient en tête que l'image de l'État colonial français et celle de l'État, à la fois bancal et fragile, mis en place par Toussaint Louverture. Ainsi, «la tradition de toutes les générations mortes allait peser comme un cauchemar sur le cerveau des vivants²²».

Le 1^{er} janvier 1804, les lieutenants de Dessalines le proclamèrent gouverneur général à vie de l'île d'Haïti, jurèrent d'obéir aveuglément aux lois émanées de son autorité, et lui donnèrent le droit de faire la paix et la guerre, et de nommer son successeur²³. L'organisation militaro-administrative coloniale était conservée, avec le découpage du territoire en six divisions ayant chacune à sa tête un général. Le régime militaire ne pouvait se passer du service de ceux qui avaient eu une certaine expérience dans la gestion de la chose publique. Ils allaient devenir de grands commis de l'État, en forgeant de toutes pièces l'administration publique haïtienne, avec les moyens du bord, en encadrant des jeunes qui devaient acquérir sur le tas la formation technique leur permettant de remplir leur tâche de bureaucrates, de serviteurs de l'État. Ces «technocrates» et «techniciens» constituaient, pour reprendre l'expression de Bourdieu, une véritable «noblesse d'État²⁴». Si de 1804 à 1915 les militaires dominaient la scène politique en Haïti, avec leur cohorte de coups d'État et de tentatives de coups d'État²⁵, les grands commis de l'État, en revanche, monopolisaient l'administration publique, avec des records de longévité²⁶.

Les élites politiques finirent par réaliser que le titre de gouverneur général évoquait les rapports de dépendance entre Haïti et la France et constituait même une insulte à la geste de 1804. Mais là encore, le modèle pour les élites restait et demeurait la «France éternelle». Il fallut l'établissement de l'empire en France et le sacre de Napoléon Bonaparte, le 18 mai 1804, pour que Dessalines se fit couronner empereur à son tour, le 6 octobre 1804, sous le nom de Jacques I^{er}. La Constitution de mai 1805 légalisa le régime politique, définit les rapports entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, formalisa l'administration publique et consacra le militarisme et l'omnipotence de Dessalines²⁷.

Les premiers actes posés par les dirigeants haïtiens étaient marqués par une haine viscérale contre les Français et la crainte de l'envoi d'une nouvelle expédition en vue de reconquérir l'ancienne colonie. Ainsi s'expliquent le massacre des Français qui se trouvaient en Haïti et l'affection des maigres ressources du pays à l'érection de forts surplombant les villes

côtières. La campagne de l'Est visait surtout à chasser les troupes françaises de l'autre partie de l'île. L'armée avait la mission sacro-sainte de garantir la souveraineté interne et externe de l'État. Cette lourde responsabilité impliquait un effectif de 90 000 hommes dont 30 000 militaires de métier et 60 000 susceptibles d'être mobilisés en cas de guerre. Pour trouver les ressources nécessaires à cette entreprise, il fallait recouvrer les domaines de l'État, en vérifiant les titres de propriété, organiser la production, prélever l'impôt, assurer une gestion saine, en luttant contre la corruption et la gabegie administrative. Tout cela impliquait des mesures draconiennes, des décisions courageuses, voire périlleuses, car elles pouvaient ébranler les fondements de l'État par l'éclatement des conflits entre les élites, qui laissaient apparaître au grand jour l'opposition des intérêts et des visions, ainsi que des ambitions de pouvoir difficiles à contenir.

L'alternance des processus centripète et centrifuge

L'État colonial français portait la marque de l'absolutisme monarchique, de son caractère centralisateur. Cette bureaucratie militaro-administrative avait créé le cadre approprié à l'exploitation capitaliste de la colonie de Saint-Domingue. Les investissements massifs de capitaux²⁸, la technologie, le savoir-faire et l'esclavage au service du capitalisme étaient les éléments essentiels de ce système qui avait fait de Saint-Domingue la colonie la plus prospère du monde. Sur la base de ce modèle, les élites politiques, au lendemain de 1804, allaient tenter d'instaurer un État centralisateur et de conserver le maintien de la grande propriété pour la production des denrées destinées à l'exportation. Mais ce processus centripète comportait en lui-même son contraire: le processus centrifuge. En effet, les faiblesses intrinsèques de l'État postcolonial haïtien, son caractère original et marginal limitaient sa capacité d'occuper, de contrôler et d'organiser son espace territorial. En outre, le conflit entre les élites politiques pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir, la réaction des cultivateurs à des méthodes et des conditions de travail qui leur rappelaient la période coloniale esclavagiste, allaient créer des rapports problématiques entre État et société. La substitution de la dynamique centrifuge au processus centripète éphémère et la résurgence du processus de centralisation constituent les principaux éléments du second point de ce chapitre.

Conflits d'intérêts ou divergences de vues: des rapports problématiques entre État et société

Comme lont fait observer certains auteurs travaillant sur les rapports entre État et société en Afrique, au lendemain de 1804, l'État n'était pas seulement le gestionnaire d'un ordre économique et social, mais aussi, et surtout, son créateur²⁹. Et s'agissant d'un État rentier agraire, il lui revenait d'établir le régime foncier en statuant sur les propriétés ayant appartenu aux anciens colons et le mode d'exploitation susceptible de lui permettre d'extraire les ressources indispensables à son fonctionnement. Autour de cette question cruciale, il y eut à la fois conflits d'intérêts et divergences de vues au sommet de l'État. Si les anciens libres, au nom d'une filiation douceuse, voulaient s'emparer des biens des anciens colons, pour Dessalines ces biens appartenaient à tous les Haïtiens. Comme tous les Haïtiens devaient en jouir équitablement et comme seul l'État pouvait garantir cette jouissance équitable, toutes les propriétés vacantes faisaient partie automatiquement du domaine public. Donc, leur mise en valeur, c'est-à-dire le système de production et de distribution, était assurée par l'État. Ainsi, l'État devint le «lieu primordial d'engendrement de l'inégalité³⁰», en ce sens que «c'est effectivement la relation à l'État qui, au premier chef, confère aux acteurs la capacité de s'enrichir et de dominer le champ social³¹». L'État postcolonial haïtien se trouvait à la base du processus de stratification sociale en Haïti et c'est l'interaction entre la construction de l'État et la formation des classes sociales³² qui permet une meilleure compréhension des rapports entre État et société et de la lutte acharnée que se sont livrée les élites politiques pendant deux siècles pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir politique.

Comme l'État ne disposait pas des capitaux nécessaires à la mise en valeur de ses biens domaniaux, il utilisa l'affermage aux enchères pour s'assurer la rente foncière. Mais l'Empereur avait le privilège d'attribuer les grandes habitations aux généraux, aux colonels et aux fonctionnaires civils les plus importants. Il était fait obligation aux propriétaires et aux fermiers de fournir à l'État le quart de la récolte, à titre d'impôt territorial. Le deuxième quart des produits du sol revenait aux cultivateurs, comme salaires; le troisième était attribué au propriétaire; et le dernier à l'exploiteur ou au gérant³³. Par une disposition constitutionnelle, l'État interdisait

aux étrangers (Blancs) le droit de propriété en Haïti³⁴, mais leur reconnaissaient celui d'être négociants-consignataires. À ce titre, ils monopolisaient les circuits du commerce import-export. Ainsi se constitua, progressivement, une «bourgeoisie compradore», installée dans les principales villes portuaires du pays, notamment à Port-au-Prince, couramment appelée le «bord de mer» dans le langage haïtien. La fraction des généraux-propriétaires et des fonctionnaires civils latifundistes, la bourgeoisie compradore, les spéculateurs et la masse des paysans demi-serfs ou petits propriétaires représentaient la configuration politique, économique et sociale de l'Haïti indépendante. L'émergence du système d'inégalité, de domination et, aussi, d'exploitation, était donc étroitement liée à l'émergence de l'État³⁵.

Entre les anciens libres qui se croyaient les vrais propriétaires des biens des anciens colons - Dessalines pour qui l'État était l'unique propriétaire de ces domaines - et la masse des nouveaux libres qui voulaient accéder à la propriété - ce qui supposait la parcellarisation de la terre et le développement de l'agriculture de subsistance au détriment des denrées d'exportation -, la question agraire se trouvait au centre des commotions sociopolitiques qui allaient secouer le système politique haïtien tout au long du xix^e siècle, jusqu'à l'effondrement de l'État au début du xx^e siècle. Ces conflits d'intérêts ou ces divergences de vues rendaient les rapports problématiques entre État et société et ont été, à côté de l'ambition des généraux-propriétaires, à l'origine de la fin prématurée de l'expérience de l'État centralisateur dessalinien.

La succession de la dynamique centrifuge au processus centripète éphémère

La dynamique centripète fut mise en branle dès la proclamation de l'indépendance du pays. L'article 12 de l'acte par lequel les généraux nommèrent Dessalines gouverneur général à vie d'Haïti laissait transpirer la nature militariste du régime et le caractère centralisateur de l'État³⁶. L'instauration du modèle de l'empire ne faisait que renforcer la monopolisation des moyens de contrainte et de la fiscalité. Ce processus politique centripète était accompagné par des décisions relevant du dirigisme économique, et l'intervention de l'État dans les activités économiques et commerciales affectait les intérêts des couches privilégiées. L'annulation par décret des baux à ferme des habitations, la vérification des titres de propriété, la

politique de mise en valeur et de gestion des domaines publics sous l'empire dessalinien, étaient jugées inacceptables par les propriétaires anciens libres de l'Ouest et du Sud. Si la lutte contre la fraude et la gabegie administrative représentait une menace pour certains secteurs très puissants de l'oligarchie, la militarisation de l'agriculture et la sévérité des règlements de culture allaient soulever aussi le mécontentement des travailleurs. Il était formellement interdit aux anciens esclaves d'abandonner les plantations sans une autorisation du gouvernement³⁷. Cette mesure était très impopulaire, du fait quelle ne permettait pas aux paysans de faire la différence entre leur nouvelle situation et celle qu'ils avaient vécue durant la période coloniale esclavagiste. Certains généraux-propriétaires et des fonctionnaires civils latifundistes allaient profiter de ce climat de mécontentement généralisé pour se débarrasser du «tyran». Le 17 octobre 1806, Dessalines fut assassiné. Ce fut aussi la fin du processus centripète éphémère et le début de la dynamique centrifuge.

Le manifeste de l'insurrection laissait entendre que les conspirateurs voulaient lutter contre l'«oppression» et la «tyrannie» de l'empereur³⁸. Mais la lutte pour la succession, qui mit aux prises anciens et nouveaux libres, montrait clairement que les vrais motifs des insurgés étaient la conquête du pouvoir politique garantissant la mainmise sur les biens publics³⁹. L'impossibilité de concilier les intérêts et les projets des élites politiques luttant pour l'hégémonie provoqua la guerre civile et la scission. Le territoire national déjà exigu (27 750 km²) fut divisé en quatre États: l'État du Nord avec le roi Henry Christophe (1807-1820), celui de l'Ouest avec le président Alexandre Pétion (1807-1818), l'État éphémère du Sud avec le président André Rigaud, et celui de la «Grande-Anse» (Sud-Ouest)⁴⁰ sous le contrôle de Jean-Baptiste Goman (1807-1820). Durant cette longue période (1807-1820), le pays se transforma en un véritable volcan en éruption avec d'interminables guerres entre les États rivaux.

Le schéma bipolaire créé par l'existence des deux principaux États rivaux, celui du Nord et celui de l'Ouest et du Sud, semble être la résurgence de la partition du pays en deux grandes régions, Nord et Sud, pendant la période coloniale⁴¹, et qui avait débouché sur la guerre civile du Sud entre Toussaint Louverture et André Rigaud. L'État du Nord paraissait beaucoup plus stable et plus viable que celui de l'Ouest et du Sud. En effet, la victoire des troupes indigènes sur le corps expéditionnaire français

s'accompagnait de l'élimination des «bandes de marrons» dirigées par les Africains. Alors que dans l'État de l'Ouest et du Sud, qui abritait des plantations plus modestes, les transformations de la société étaient plus marquées par la présence de ces «bandes». La force politique des couches paysannes proches des Africains y était mieux structurée et ces dernières imposaient plus aisément leur type d'implantation villageoise et d'aménagement du territoire⁴².

La question agraire se trouvait à l'origine de l'assassinat de Dessalines et de la mise en branle de la dynamique centrifuge. Plus que le type de régime politique, royaute dans le Nord et république dans l'Ouest et le Sud, la politique agraire servait davantage à différencier les deux États. Dans l'État du Nord, les généraux et autres officiers supérieurs qui devinrent fermiers ou administrateurs des plantations étaient tenus de les faire fructifier, d'octroyer un quart de la récolte à l'État, un autre quart à titre de salaires aux travailleurs, et d'en conserver la moitié. En revanche, dans l'Ouest et le Sud, les domaines publics étaient privatisés et exploités par des travailleurs libres, sans la surveillance des inspecteurs. En outre, le morcellement des terres dans l'Ouest et le Sud faisait diminuer la production des denrées d'exportation, car la petite propriété favorisait une agriculture familiale de subsistance. En maintenant le régime des grandes propriétés et le semi-servage, Christophe avait construit un État fort et prospère. Tandis que Pétion, en créant une paysannerie libre et en morcelant la terre, avait contribué à l'affaiblissement de son État⁴³. Mais l'année 1820 allait marquer le retour du processus centripète.

Le processus de consolidation de L'État haïtien :

la cristallisation des tendances lourdes

Comme stratégie de lutte contre le mouvement insurrectionnel de Goman dans la Grande-Anse (Sud-Ouest, 1807-1820), Pétion utilisa, face à l'in incapacité militaire de son régime, la distribution de terre aux paysans de la région. Ce procédé finit par mettre à nu les faiblesses de son État. Ce fut pourtant cet État qui allait être le centre de la résurgence du processus de centralisation. Certains événements devaient y suppléer et permettre l'intégration de l'État du Sud dans celui de l'Ouest, ainsi que la pacification de la Grande-Anse⁴⁴. En effet, à la mort du président André Rigaud survenue le 18 septembre 1811, le général Borgella lui succéda à la tête de

l'État du Sud. Le nouveau chef d'État dut reconnaître l'autorité de Pétion et la fusion des deux États se produisit en mars 1812. Le décès de Pétion à son tour, le 29 mars 1818, permit l'accession de Jean-Pierre Boyer à la présidence de la République de l'Ouest et du Sud. Celui-ci, bénéficiant des résultats à moyen terme de la politique de distribution de terre de Pétion, qui avait contribué à diminuer l'influence de Goman sur les paysans, utilisa les moyens militaires nécessaires en vue de pacifier la Grande-Anse. En juin 1820, le mouvement insurrectionnel de Goman, qui avait défié l'État de l'Ouest et du Sud pendant 13 ans, fut complètement anéanti. Une fois de plus, certaines contingences, jointes à la promptitude de Boyer, aidèrent à la réunification du territoire national: la phase de consolidation de l'État haïtien semblait s'amorcer pour de bon.

L'effondrement de l'État du Sud et la pacification de la Grande-Anse mirent fin à la dynamique centrifuge dans l'Ouest et le Sud. Des événements fortuits, dont la mort de Christophe dans le Nord, et l'intervention prompte du président Boyer, conduisirent au rétablissement de l'État unitaire en Haïti, le 26 octobre 1820. Des contingences historiques et la réaction rapide des autorités haïtiennes facilitèrent aussi l'annexion de la République dominicaine. Avec la mer pour frontière, le processus de consolidation de l'État haïtien se renforça. Mais l'acceptation de l'Ordonnance de Charles X, roi de France, en 1825, par le président Boyer, tout en écartant le danger hypothétique de la reconquête d'Haïti par l'ancienne métropole, mina les bases de la souveraineté interne du pays et réduisit considérablement la possibilité d'émergence de l'État moderne. La réunification du territoire national et l'unification de l'île, la consolidation apparente de la souveraineté externe au détriment de la souveraineté interne et le caractère prédateur, faible et foncièrement répressif de l'État haïtien, constituent la structure du troisième point de ce chapitre et nous permettent d'observer les tendances lourdes qui vont influencer à court, à moyen et à long terme, l'évolution politique, économique et sociale d'Haïti.

Réunification du territoire national et unification de l'île: renforcement de la souveraineté interne

La réintégration du Sud et de la Grande-Anse (Sud-Ouest) dans l'État de l'Ouest remit en branle le processus politique centripète. L'effondrement de l'État du Nord et l'annexion de la République dominicaine complètement

le cycle. Le 15 août 1820, le roi Henry I^{er} tomba en syncope dans l'église de Limonade⁴⁵. Cet homme, qui dirigea d'une main de fer l'État du Nord pendant 14 ans, n'était plus que l'ombre de lui-même. La terreur qu'il inspira et qui fit régner une grande stabilité dans son royaume se dissipa rapidement et les généraux-nobles n'hésitaient plus à conspirer ouvertement contre lui. La garnison de Saint-Marc se souleva et le général Jean-Claude fut tué par les mutins. Pour faire face à l'expédition punitive de Christophe, ceux-ci lancèrent un appel au président Boyer qui ne se fit pas prier pour voler à leur secours. Les troupes du Nord se rebellèrent à leur tour et retournèrent leurs fusils contre le roi. Conscient de son impuissance physique et se sentant trahi même par sa garde d'honneur, Henry I^{er} se tua d'une balle au cœur, le 8 octobre 1820⁴⁶. Ayant rencontré très peu de résistance de la part des généraux du Nord qui s'apprêtaient à s'emparer du pouvoir, mais qui n'avaient pas le soutien populaire nécessaire pour faire face aux troupes de l'Ouest, Boyer entra au Cap-Henry le 26 du même mois. La capitale de l'ancien royaume reprit le même jour son ancien nom de Cap-Haïtien et Boyer devint du même coup le président légitime et constitutionnel de l'État d'Haïti. L'application de la Constitution de 1816⁴⁷ à toute la partie occidentale de l'île consacra la réunification du territoire national.

Par ailleurs, l'accession de nombreux pays latino-américains à l'indépendance comme conséquence des victoires remportées par les troupes de Simon Bolivar sur les Espagnols raviva l'enthousiasme des élites politiques de la partie orientale de l'île. La volonté de se débarrasser du joug colonial espagnol se manifesta par deux mouvements parallèles en 1820 et 1821. L'un visait la fusion avec la République d'Haïti et l'autre l'indépendance et l'union de la République dominicaine comme État membre de la confédération de la Grande-Colombie, sous la direction de Simon Bolivar⁴⁸. La réunification du territoire national en 1820 créa les conditions internes permettant à l'État haïtien de mobiliser les ressources nécessaires à l'annexion du pays voisin. En janvier 1822, le Sénat haïtien autorisa le président Boyer à réaliser l'unité de l'île afin d'éviter que la République dominicaine ne tombe sous la domination d'un autre pays, ce qui aurait constitué une menace très sérieuse pour la souveraineté d'Haïti. Le 9 février 1822, Boyer entra à la tête de ses troupes à Santo Domingo où il fut reçu par les autorités civiles et ecclésiastiques qui lui remirent les clefs de la ville. L'unification de l'île acheva de renforcer la souveraineté interne d'Haïti et consacra l'apogée du

processus centripète. L'État haïtien avait à ce moment-là la mer pour frontière. Il lui restait à conquérir la reconnaissance internationale garantissant son insertion dans le système d'États concurrentiel et consolidant du même coup sa souveraineté externe. C'était l'objectif immédiat du président Boyer qui jouissait d'un immense prestige aux yeux des élites politiques haïtiennes et qui fut l'idole des masses paysannes et urbaines du pays.

Consolidation apparente de la souveraineté externe au détriment de la souveraineté interne

L'image de la colonie la plus prospère du monde, de joyau de l'empire colonial des Bourbons, persistait dans l'imaginaire des élites politiques françaises et les anciens colons ne rêvaient que de la reconquête de Saint-Domingue-Haïti. Dès le rétablissement de la royauté en France, Louis XVIII se pencha sur le dossier de l'ancienne colonie française. Mais les premières démarches furent vaines.

La mort de Pétion, l'avènement de Boyer à la présidence de la République de l'Ouest et du Sud ainsi que le suicide de Christophe facilitèrent la reprise des pourparlers franco-haïtiens. Après la pacification de la Grande-Anse, la réunification du territoire national et l'unification de l'île, les négociations entre le successeur de Louis XVIII, son frère Charles X, et le président Boyer, permirent la conclusion d'un accord : l'acceptation, en 1825, de l'Ordonnance de Charles X par Boyer. Cette décision impliquait la réduction de moitié des droits de douane, à l'entrée et à la sortie, sur les marchandises transportées par les navires français et le paiement à la France d'une indemnité de 150 000 000 de francs par Haïti, en guise de dédommagements aux anciens colons et comme condition pour la reconnaissance officielle de l'indépendance du pays⁴⁹. La mise en œuvre dudit accord conduisit Haïti à une véritable impasse : au lieu d'épargner ses maigres ressources pour pouvoir les investir dans les systèmes éducatif et sanitaire, dans les travaux d'infrastructures indispensables au bien-être collectif, le pays dut les consacrer au paiement d'une dette que lui valut la maladresse d'un de ses dirigeants les plus rétrogrades⁵⁰.

En effet, pour payer la première tranche de 30 000 000 de francs, Jean-Pierre Boyer dut contracter auprès de la Banque Gandolphe & Cie l'équivalent de cette somme à un taux de 6 % l'an. La banque française ayant au préalable prélevé ses intérêts ainsi que les frais de gestion, le gouvernement

haïtien ne reçut en fin de compte que 24 000 000 de francs qui constituèrent, avec la balance de l'indemnité, « ce que l'historiographie haïtienne appelle la double dette, qui donna naissance à la perpétuelle dette extérieure⁵¹ ». Pour compléter cette somme et verser la première tranche de 30 000 000 aux autorités françaises, le gouvernement Boyer mit à sec le Trésor public. En outre, l'État haïtien dut faire face au service (capital et intérêts) de la dette contractée auprès de la banque française. Cette situation porta Boyer à prendre une série de décisions qui eurent des conséquences politiques, économiques et sociales désastreuses pour l'avenir du pays: émission de papier-monnaie, ne correspondant nullement au volume de production, qui conduisit le pays à une situation d'inflation et de marasme économique; taxe sur les produits d'exportation; et, surtout, promulgation du Code rural de 1826, rétablissant et systématisant la militarisation des travaux agricoles. Ces décisions donnèrent lieu à une vague de mécontentement populaire, de troubles sociopolitiques et de prises d'armes qui devaient saper les bases du régime de Boyer.

Devant l'incapacité du gouvernement haïtien à honorer ses engagements financiers et à verser les tranches subséquentes, les autorités françaises prirent la décision de diminuer de moitié la balance des 120 000 000 de francs, ce qui ramena la dette extérieure à 90 000 000 de francs en 1838⁵². Malgré les difficultés de toutes sortes, les responsables haïtiens, grâce aux sacrifices imposés aux masses populaires et aux cultivateurs en particulier, et en contractant d'autres dettes, versèrent dans la seconde moitié du xix^e siècle 76 000 000 de francs à la France. Ainsi, en 1875, la dette extérieure haïtienne était estimée à 13 750 000 de francs⁵³.

Malgré tous les sacrifices consentis par le président Boyer, la France ne reconnut l'indépendance d'Haïti qu'en 1838. Si cette reconnaissance tardive écarta la menace très peu probable d'une intervention militaire française dans le but de reconquérir Saint-Domingue-Haïti, elle n'offrit qu'une consolidation apparente de la souveraineté externe du pays au détriment de sa souveraineté interne. Les mesures prises par Boyer en vue de faire face à la situation de banqueroute dans laquelle il plaça le pays soulevèrent la colère des masses paysannes qui ne voyaient pas la différence entre son régime et celui de l'esclavage. Les conditions de vie des masses urbaines avaient empiré. Les Dominicains rechignaient à contribuer au paiement d'une dette qui ne concernait que la partie occidentale de l'île. La politique

et la législation haïtiennes sur la tenue des terres, de même que la réorganisation de l'agriculture, renforçèrent l'hostilité des habitants de la partie orientale de l'île. La crise politique, économique et sociale qui secoua le pays fut exploitée par les opposants au régime boyériste des deux côtés de la frontière. Elle conduisit au renversement de son gouvernement en 1843 et à une situation d'instabilité permanente entre 1843 et 1848. Les élites politiques dominicaines en profitèrent pour proclamer l'indépendance de leur pays en 1844. L'Ordonnance de 1825 livra le pays au capital étranger, affaiblit considérablement l'État haïtien et influença les rapports entre État et société jusqu'à l'occupation américaine de 1915.

Un État prédateur, faible et foncièrement répressif

En appliquant dans l'ancien royaume du Nord la politique agraire en vigueur dans l'Ouest et le Sud, Boyer étendit la coexistence du semi-servage et de la petite propriété paysanne à l'ensemble du territoire national, entraînant du même coup l'extension des cultures destinées à la consommation locale, au détriment des denrées d'exportation⁵⁴. L'économie haïtienne reposa alors essentiellement sur la culture et l'exportation du café. Les recettes douanières constituaient la principale source de devises assurant les dépenses de l'État pour son fonctionnement, ses réalisations et le remboursement de ses dettes privée et publique. Pour survivre, l'État devait augmenter considérablement l'impôt sur le café en douane. Apparemment, c'est le négociant exportateur qui faisait les frais de cette politique fiscale. En fait, ce dernier établissait des mécanismes lui permettant de prélever le droit de douane sur le spéculateur qui en faisait porter le fardeau au paysan. Celui-ci dépensait jusqu'à 40% de son revenu au maintien d'un État sur lequel il n'exerçait aucun contrôle et qui n'avait non plus aucun compte à lui rendre⁵⁵. Le droit à l'importation était aussi un autre moyen dont disposait l'État haïtien pour extraire des ressources aussi bien des couches urbaines que paysannes, car les importateurs transféraient les taxes perçues par l'État aux consommateurs. Il s'agissait bien d'un État prédateur exploitant excessivement une paysannerie pauvre pratiquant une agriculture de subsistance⁵⁶. En outre, c'était un État faible.

La faiblesse de l'État haïtien se manifestait dans son incapacité à défendre sa souveraineté interne et externe. Et comme cet État prédateur faible ne disposait pas des ressources lui permettant de réaliser de grands

travaux publics qui lui auraient conféré une certaine légitimité l'habilitant à assurer une certaine cohésion sociale, il faisait constamment face à des troubles sociopolitiques aigus. La longue crise de 1843-1848 mit à nu les faiblesses de l'État haïtien.

Non seulement le pays connut six gouvernements en six ans, mais, entre 1844 et 1855, l'État militariste haïtien, à trois reprises, tenta vainement d'envahir la République dominicaine et de l'annexer. Si «la guerre est le grand moteur de toute la machinerie politique de l'État moderne⁵⁷», c'est quelle permet de mesurer sa force et sa puissance. On doit dès lors reconnaître que l'État haïtien n'était pas un État moderne et, surtout, qu'il ne possédait pas les moyens militaires de sa politique vis-à-vis du pays voisin. Cette armée, qui n'avait plus de structure centralisée, perdait progressivement son caractère d'armée de métier⁵⁸. De plus en plus nombreuse, elle s'était transformée en sinécure et en instrument politique absolument inutile à la protection du pays⁵⁹. Et quand l'État d'un pays de près de 1 000 000 d'habitants se révèle incapable d'empêcher sa partition, face à une population de 150 000 habitants, il devient tout simplement insignifiant.

Un État prédateur et faible, ne jouissant d'aucune légitimité et faisant face à une crise économique ébranlant ses assises, ne pouvait être que foncièrement répressif. La gravité de la situation exigeait l'intervention urgente des détenteurs du pouvoir étatique en vue de juguler la crise. La politique agraire de Pétion, suivie à la lettre par Boyer, qui consistait à distribuer les terres et plantations disponibles aux officiers de l'armée, selon leur rang, aux soldats et aux paysans, avait grandement contribué au renforcement de leur régime par rapport à l'État du Nord. Mais elle avait aussi entraîné la baisse du volume de production des denrées d'exportation par rapport aux années antérieures. Donc, il revenait aux autorités de l'État de prendre des mesures appropriées pour inverser cette tendance.

Pour ce faire, Boyer présenta au Sénat un ensemble de lois destinées à réorganiser l'agriculture du pays sur la base du travail obligatoire des paysans sur les plantations et à punir ceux qui tenteraient d'échapper à cette mesure. L'application du code rural de 1826, visant à atteindre des niveaux de productivité correspondant à ceux obtenus sous le régime de Dessalines, exigeait la présence de soldats sur les plantations et la chasse aux paysans qui tentaient de se réfugier dans les mornes. Ces mesures

répressives approfondirent le fossé entre l'État et la société, et provoquèrent la colère des paysans. En quatre occasions, soit en 1843, 1844, 1846 et 1848, les cultivateurs du Sud, appelés «Piquets» à cause des piques en bois dont ils étaient armés, se soulevèrent et s'opposèrent farouchement aux troupes gouvernementales mobilisées pour les combattre⁶⁰.

La défaite du corps expéditionnaire français et la proclamation de l'indépendance d'Haïti, le 1^{er} janvier 1804, consacrèrent donc la naissance de l'État postcolonial haïtien. Résultat contraire aux intentions originelles des acteurs sociopolitiques, pur produit des contingences de l'histoire, cette réalité nouvelle plaça les élites politiques locales devant un fait accompli: l'impérieuse nécessité de construire l'État haïtien et de faire face aux contraintes internes et externes qu'impliquait une telle entreprise. Ce défi fut d'autant plus difficile à relever que la rupture violente avec la métropole créa un vide institutionnel total et un climat d'isolement et d'hostilité complètement défavorable à l'intégration du nouvel État dans le système international émergent du xixe siècle. L'absence de capitaux, de technologie et du savoir-faire rendait la tâche d'une complexité déconcertante.

Il revenait aux élites politiques haïtiennes d'implanter et d'adapter le modèle d'État européen dans un contexte économique et socioculturel interne très peu favorable.

Dans la société d'analphabètes de 1804, dominée par la persistance des liens tribaux d'origine africaine, les généraux qui occupaient les sommets de l'État durent utiliser les services du petit nombre de «sachant lire» et des analphabètes fonctionnels pour construire une administration publique embryonnaire, organiser l'agriculture, concevoir et mettre en œuvre une politique étrangère garantissant le fonctionnement et la survie de l'État haïtien. Hésitations, tâtonnements, mimétisme et erreurs imprégnairent les premières décisions des autorités étatiques. Les conflits politiques, liés à de puissants intérêts ou des divergences de vues, conduisirent à l'alternance des processus centripète et centrifuge. La réunification du territoire national et l'unification de l'île mirent en branle le processus de consolidation de l'État haïtien. Mais l'acceptation de l'Ordonnance de 1825 par le président Jean-Pierre Boyer réorienta cette nouvelle dynamique qui laissait déjà se profiler les tendances lourdes d'un État prédateur, faible et foncièrement répressif, dont la phase de désintégration s'annonça dès 1859.

Notes

1. Le général André Vernet, ministre des Finances, se tenait aux Gonaïves. L'administration générale de l'État d'Haïti était centralisée dans ses bureaux. C'était un vieillard plein de zèle, mais d'une profonde ignorance. Il ne savait ni lire ni écrire; il ne signait que son nom. Vastey, le chef de ses bureaux, homme de talents, mais profondément corrompu et méchant, avait toute sa confiance et faisait tout le travail de son département. Il profitait le plus souvent de l'ignorance du ministre des Finances pour lui faire signer des actes contraires aux intérêts du fisc, mais avantageux à ceux qui traitaient avec l'État. Il en retirait d'énormes bénéfices par les nombreuses gratifications qu'il recevait. Voir MADIOU, Thomas, *Histoire d'Haïti*, t. III, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1989, p. 202-203.
2. Pour Hintze, ces «quatre abstractions différentes, se recouvrant et se complétant particulièrement, comme dans une quadrichromie, constituent l'idéal type de l'État moderne tel qu'il s'est constitué depuis le Moyen Âge». Voir HINTZE, Otto, *Féodalité, capitalisme et État moderne*, *op. cit.*, p. 310.
3. GIDDENS, Anthony, *The Nation-State and Violence*, Berkeley, University of California Press, 1985, p. 269.
4. L'économiste guyanais Clive Y. Thomas met l'accent sur l'impact du temps social dans la différence entre les États périphériques qui obtinrent leur indépendance au xixe siècle et ceux qui l'obtinrent au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Voir THOMAS, Clive Y., *The Rise of the Authoritarian State in Peripheral Societies*, New York/Londres, Monthly Review, 1984.
5. BOSCH, Juan, *op. cit.*, p. 377.
6. Voir YACOU, Alain, «La présence française dans la partie occidentale de l'île de Cuba au lendemain de la Révolution de Saint-Domingue», dans *Revue française d'Histoire d'outre-mer: explorations, colonisations, indépendances*, Paris, Société française d'Histoire d'outre-mer, 1988, p. 150-153.
7. MORENO FRAGINALS, Manuel, «Economias y sociedades de plantaciones en el Caribe español, 1860-1930» dans BETHELL, Leslie (dir.), *Historia de América Latina*, t. VII, *op. cit.*, p. 175.
8. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 141.
9. Vers 1820, le commerce extérieur d'Haïti n'atteignait pas 100 000 000 de francs. Voir JOACHIM, Benoît B., *op. cit.*, p. 56-57.
10. LATORTUE, François, *Le droit du travail en Haïti*, Port-au-Prince, Les Presses Libres, 1961, p. 36, cité dans PIERRE-CHARLES, Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, tr. fr., Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1993 (1965), p. 29.
11. MOYA PONS, Frank, «La independencia de Haití y Santo Domingo» *op. cit.*, p. 133.
12. HECTOR, Michel et CASIMIR, Jean, «Le longix^e siècle haïtien», dans *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie*, n° 216, Port-au-Prince, octobre 2003-mars 2004, p. 36.
13. REINHARD, Wolfgang, «Élites du pouvoir, serviteurs de l'État, classes dirigeantes et croissances du pouvoir d'État», dans REINHARD, Wolfgang (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996, p. 17.

L'ancienne métropole ne léguera aucun système d'éducation et de santé publiques, aucun système judiciaire, aucune tradition législative, ni aucun système d'urbanisme à la manière des villes de l'Amérique latine. Voir HECTOR, Michel et CASIMIR, Jean, *op. cit.*, p. 39.

À ce sujet, Alix Mathon et Alain Turnier écrivent : « Il faut constituer un corps politique : les Pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire devaient être dotés d'un personnel : Président, ministres, députés, sénateurs, juges, etc. Il faudra monter une administration publique, entretenir une armée, des fonctionnaires. Seront créées des Sections rurales, des communes, des Arrondissements. Après avoir puisé, autant que cela se pouvait, dans le maigre réservoir des « sachant lire » pour pourvoir ces postes de titulaires, que restait-il de cadres disponibles pour un corps de santé et un personnel enseignant ? » Voir MATHON, Alix et TURNIER, Alain, *Haïti, un cas. La société des Baïonnettes, un regard nouveau*, Port-au-Prince, Le Natal, 1985, p. 22.

Ce phénomène est mis en évidence par Hintze lorsqu'il écrit : « Cependant, dans toute l'histoire mondiale, jamais aucun peuple, jamais aucune organisation étatique et sociale n'a existé de façon isolée et autonome. L'organisation intérieure reste toujours largement déterminée par les conditions de vie extérieures données par l'environnement mondial. » Voir HINTZE, Otto, *op. cit.*, p. 308.

« Si acharnées quelles fussent, les guerres révolutionnaires étaient tout de même rassurantes : elles restaient des guerres entre parents. Le lien familial assurait que, une fois passée une certaine période d'acrimonie, des liens culturels, et parfois politiques et économiques, étroits seraient renoués entre les anciennes métropoles et les nouvelles nations. » Voir ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, tr. fr., Paris, La Découverte, 1996 (1983).

Cette expression est de Charles Maurice de Talleyrand-Périgord qui fut ministre des Affaires étrangères de France, de 1797 à 1807. Au lendemain de la proclamation de l'indépendance d'Haïti en 1804, il avait écrit aux dirigeants de tous les pays européens et des États-Unis d'Amérique pour leur demander de ne pas reconnaître le nouvel État que venaient de fonder les nègres rebelles de Saint-Domingue, de les « laisser cuire dans leur jus ».

Voir JOACHIM, Benoît B., *op. cit.*, p. 78.

En acceptant l'Ordonnance de 1825, les élites politiques haïtiennes avaient fourni aux États-Unis d'Amérique le prétexte nécessaire pour expliquer leur refus de reconnaître l'indépendance de l'ancienne colonie française. À ce sujet, le président John Adams devait déclarer le 6 décembre 1825 : « On trouve de nouvelles raisons contre la reconnaissance de la République d'Haïti dans ce qui s'est passé dernièrement, quand ce peuple a accepté de la France une souveraineté nominale, accordée par un prince étranger, sous des conditions parfaitement convenables à un état de vassalage colonial, et ne laissant de l'indépendance que le nom. » Cité dans ÉTIENNE, Eddy V., *La vraie dimension de la politique extérieure des premiers gouvernements d'Haïti (1804-1843)*, Sherbrooke, Éditions Naaman, 1982, p. 144. Pour la reconnaissance d'Haïti par les États-Unis d'Amérique, voir CORADIN, Jean D., *Histoire diplomatique d'Haïti 1843-1870. Une gestion difficile de l'indépendance*, t. II, Port-au-Prince, Éditions des Antilles, 1993, p. 234.

JOACHIM, Benoît B., *op. cit.*, p. 56.

22. «Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas de leur propre mouvement, ni dans des conditions choisies par eux seuls, mais bien dans les conditions qu'ils trouvent directement et qui leur sont données et transmises. La tradition de toutes les générations mortes pèse comme un cauchemar sur le cerveau des vivants. Et même quand ils semblent occupés à se transformer, eux et les choses, à créer quelque chose de tout à fait nouveau, c'est précisément à ces époques de crise révolutionnaire qu'ils appellent craintement les esprits du passé à leur rescouasse, qu'ils leur empruntent leurs noms, leurs mots d'ordre, leurs costumes, pour jouer une nouvelle scène de l'Histoire sous ce déguisement respectable et avec ce langage d'emprunt.» Voir MARX, Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, *op. cit.*, p. 69-70.
23. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 138.
24. BOURDIEU, Pierre, *La noblesse d'État*, Paris, Minuit, 1989.
25. Des 26 chefs d'État que connut le pays de 1804 à 1915, 25 d'entre eux étaient des généraux. Voir HECTOR Michel et CASIMIR, Jean, *op. cit.*, p. 54.
26. Joseph Balthazar Inginac a servi l'État de 1804 à 1843. Chargé de la comptabilité de l'État sous Dessalines, chef principal des bureaux de la Secrétairerie d'État dont le domaine de compétence comprenait les finances, la guerre, la marine, la justice et les relations extérieures, secrétaire particulier du président Alexandre Pétion, secrétaire général sous ce dernier et durant le long règne de 25 ans du président Jean-Pierre Boyer, il a survécu à tous les gouvernements et a été à la fois le cerveau et le bras droit de Dessalines, de Pétion et de Boyer. On comprend pourquoi certains historiens estiment qu'il fut ce qu'on pourrait appeler un «homme-institution», ou encore «Monsieur Service Public». Voir MANIGAT, Leslie, *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, tome I, *op. cit.*, 2001, p. 187-198. Jean Paul entra dans l'administration publique en 1815, à l'âge de 15 ans, grâce à Inginac, qui le prit en charge et l'accompagna pendant plus d'un quart de siècle. Il gravit tous les échelons jusqu'à celui de président du Conseil des Secrétaire d'État, en 1867: véritable record de longévité politico-administrative. Voir MANIGAT, Leslie, *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, tome II, Port-au-Prince, Collection du CHUDAC, Média-Texte, 2002, p. 195-223. À la fin du xix^e siècle, Anténor Firmin et Frédéric Marcellin s'étaient révélés les dignes successeurs des deux premiers. Voir HECTOR, Michel et CASIMIR, Jean, *ibid.*, p. 61.
27. MOÏSE, Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, tome I, Montréal, CIDIHCA, 1988, p. 32.
28. La ville de Bordeaux à elle seule avait investi un milliard de francs à Saint-Domingue. Voir JAMES, C. L. R., *Les Jacobins noirs. Toussaint Louverture et la Révolution de Saint-Domingue*, tr. fr., 7^e éd., Paris, Gallimard, 1949 (1938), p. 36.
29. BAGOYO, Shaka, «L'État au Mali: représentation, autonomie et mode de fonctionnement», dans TERRAY, Emmanuel (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 115.
30. BAYART, Jean-François, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, P- 87.
31. *Ibid.*, p. 119.
32. Voir KASFIR, Nelson (dir.), «Class and State Formation in Africa», *Journal of Commonwealth and Comparative Studies*, vol. 21, n° 3, 1983.
33. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 148-149.

34. L'article 12 de la déclaration préliminaire de la Constitution de 1805 stipulait: «Aucun Blanc, quelle que soit sa nationalité, ne mettra le pied sur ce territoire à titre de maître et de propriétaire, et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propriété.» Cette clause fut dans toutes les Constitutions haïtiennes, jusqu'à l'occupation américaine en 1915, à l'exception de celles de Christophe (1807 et 1811) avec plus ou moins de nuances. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 32.
35. MÉDARD, Jean-François, «L'État néo-patrimonial en Afrique noire», dans MÉDARD, Jean-François (dir.), *États d'Afrique noire: formation, mécanismes et crise*, *op. cit.*, p. 334-345-
36. «Art. 12. Les généraux, commandant les arrondissements, ne pourront prendre aucun arrêté ni faire aucune ordonnance, relatifs à la culture et aux autres branches du service, qu'après avoir pris des ordres du général commandant du département, ou du général de division; et ceux-ci ne pourront faire ni proclamation, ni arrêté, tant que ces actes ne soient revêtus de la sanction du gouverneur général.» Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 31.
37. MOYA PONS, Frank, *op. cit.*, p. 133.
38. «Une Constitution faite par ordre de l'Empereur, uniquement pour satisfaire à ses vues, dictée par les caprices et l'ignorance, rédigée par ses secrétaires et publiée au nom des généraux de l'Armée, qui non seulement n'ont jamais approuvé ni signé cet acte informe et ridicule, mais encore n'en eurent connaissance que lorsqu'elle fut rendue publique et promulguée [...]: aucune loi protectrice ne garantissait le peuple contre la barbarie du souverain [...] » Voir « Résistance à l'oppression», dans PR ADI NES, L'instant de, *Recueil des lois et actes du gouvernement d'Haïti*, 1.1,1804-1808, 2^e éd., Paris, A. Durand-Pédonne-Lauriel, 1886, p. 158.
39. Voir PRICE-MARS, Jean, *De la préhistoire de l'Afrique à l'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1962, p. 167.
40. Il convient de souligner que la Grande-Anse (Sud-Ouest) qui échappait au contrôle des autorités de l'Ouest et du Sud était beaucoup plus un territoire autonome qu'un véritable État.
41. Voir HECTOR, Michel et CASIMIR, Jean, *op. cit.*, p. 42-43.
42. *Ibid.*, p. 40.
43. MOYA PONS, Frank, *op. cit.*, p. 135.
44. À ce sujet, Norbert Elias écrit: «Dans ces «combats éliminatoires», la victoire, l'expansion ou l'agrandissement de tel territoire dépendent sans doute dans une certaine mesure des capacités individuelles des concurrents et d'autres «hasards», telles que la mort tardive de tel homme ou l'absence d'héritiers mâles dans telle dynastie.» Voir ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*, p. 16.
45. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 184.
46. MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 66.
47. La Charte au terme de laquelle Alexandre devint président à vie de la République de l'Ouest et du Sud en 1816. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 58.
48. MOYA PONS, Frank, *op. cit.*, p. 137.
49. L'article premier de l'Ordonnance stipulait: «Les ports de la partie française de Saint-Domingue seront ouverts au commerce de toutes les nations. Les droits perçus dans ces ports, soit sur les navires, soit sur les marchandises, tant à l'entrée qu'à la

- sortie, seront égaux et uniformes pour tous les pavillons, excepté le pavillon français, en faveur duquel ces droits seront réduits de moitié. » L'article 2 spécifiait : « Les habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la caisse fédérale des dépôts et consignations de France, en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échéant au 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions de francs, destinée à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité.» Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 349.
50. L'historien Benoît B. Joachim écrit à ce sujet: «En tout cas, à la fin des 25 ans de règne de cet homme qui osa fermer l'Université de Santo Domingo et voulut limiter l'instruction publique “aux enfants des citoyens tant civils que militaires qui auront rendu des services à la Patrie”, moins de 3 000 enfants sur une population de plus de 700 000 habitants suivaient un enseignement dans 14 écoles publiques.» Voir JOACHIM, Benoît B., *op. cit.*, p. 104.
 51. PIERRE-CHARLES, Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, *op. cit.*, p. 134.
 52. *Ibid.*, p. 135.
 53. BONHOMME, Ernest, «*Cours d'administration financière*», Faculté de droit de Port-au-Prince, p. 5-6, cité dans PIERRE-CHARLES, Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, *op. cit.*, p. 135.
 54. JOACHIM, Benoît B., *op. cit.*, p. 56.
 55. TANZI, Vito, «Export Taxation in Developing Countries: Taxation of Coffee in Haiti», *Social and Economic Studies*, n° 25, p. 66-76, cité dans TROUILLOT, Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 67.
 56. Voir TROUILLOT, Michel-Rolph, *Haiti, State against Nation: The Origins and Legacy of Duvalierism*, New York, New York University Press, 1990.
 57. HINTZE, Otto, *op. cit.*, p. 314.
 58. HECTOR, Michel et CASIMIR, Jean, *op. cit.*, p. 53.
 59. TROUILLOT, Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 71.
 60. HECTOR, Michel et CASIMIR, Jean, *op. cit.*, p. 45.

CHAPITRE 4

Les élites politiques et la phase de désintégration de l'État haïtien (1859-1915)

Pour des raisons autres que celles évoquées par Michel Hector et Jean Casimir¹, nous identifions la fin du processus de consolidation de l'État haïtien à la chute de l'empire de Faustin Soulouque, Faustin I^r, en janvier 1859, et le début de sa phase de désintégration à l'avènement au pouvoir du général Guillaume Fabre Nicolas Geffrard, son successeur, le 13 du même mois. La conclusion d'une trêve de cinq ans avec les autorités dominicaines était le signe évident de l'impuissance de l'État haïtien à pouvoir reconquérir cette partie de l'île: sa souveraineté interne était gravement affectée. En renonçant à l'indépendance de son pays au profit du protectorat espagnol, le 18 mars 1861, le général Santana, président de la République dominicaine, qui devint capitaine général, permit l'établissement d'une puissance étrangère dans l'autre partie de l'île. La présence de l'Espagne mit en péril la souveraineté externe d'Haïti. En outre, c'est sous le gouvernement de Geffrard que l'alliance entre les factions des élites politiques, les commerçants consignataires et certaines missions diplomatiques, mit fin ouvertement à l'illusion de la souveraineté interne et externe de l'État haïtien, notamment avec la participation directe d'une puissance étrangère dans un conflit armé sur le territoire haïtien. Dès lors, les monopoles de la contrainte physique légitime et de la fiscalité étaient sérieusement affectés: la contrebande, la corruption généralisée, les crises économiques,

financières et monétaires, les insurrections et les guerres civiles conduisent à la désintégration systématique et complète de l'État haïtien.

Malgré un certain effort de normalisation et d'institutionnalisation de la vie politique, dans le cadre d'un bipartisme classique (Parti libéral et Parti national), entre 1870 et 1879, les positionnements politiques étaient conditionnés par des facteurs liés à la couleur, la région et les loyautés et antipathies personnelles et familiales². Cette caractéristique du bipartisme de l'époque ne favorisa aucunement la possibilité pour les élites politiques de rééditer l'exploit de faire front commun devant des menaces extrêmes, comme en 1802, pour conjurer le rétablissement de l'esclavage et de la domination coloniale française; en 1844, face à la subversion paysanne; en 1867, pour freiner la dérive populiste de Salnave³. La fragilisation du monopole de la contrainte physique légitime, l'illusion du monopole de la fiscalité et la lente et sûre agonie de l'État haïtien constituent la structure de ce chapitre dont l'objectif est de nous aider à visualiser l'articulation des décisions et des mécanismes structurels ayant conduit à l'effondrement de l'État haïtien en 1915.

La fragilisation du monopole de la contrainte physique légitime

Durant le long règne de Jean-Pierre Boyer, 1818-1843, l'exercice du monopole de la contrainte physique légitime avait une certaine réalité. Les révoltes des paysans du Sud, les Piquets, en 1843, 1844, 1846 et 1848, lors de la crise de 1843-1848 suivant ce long règne, mirent en évidence la fragilité de ce contrôle de l'espace territorial. Pour pacifier le Sud et le Nord du pays et terroriser les habitants de la capitale, Port-au-Prince, afin de faire taire toute velléité d'insurrection et de coup d'État, le gouvernement sanguinaire de Faustin Soulouque, qui accéda au pouvoir en 1847⁴, consacra 65% du budget national à l'organisation de la répression⁵. Sous le gouvernement de Geffrard, 1859-1867, qui dut faire face à 13 insurrections armées⁶, dont certaines d'une très grande ampleur, la fragilisation du monopole de la contrainte physique légitime se précisa davantage, pour atteindre son acmé sous la présidence de Sylvain Salnave, dont les trois années de règne furent trois ans de guerre civile (1867-1869), qui conduisirent à la partition du pays en trois États. Ce processus de fragilisation allait se poursuivre tout au long du xixe siècle pour déboucher sur une situation d'instabilité chronique qui devait préluder à l'effondrement de l'État haïtien en 1915. Les difficultés

que le pouvoir central éprouvait à occuper, à contrôler et à organiser son espace territorial étaient l'expression de l'impuissance de l'État dont les deux corollaires furent le régionalisme et le militarisme.

Le régionalisme et le militarisme comme facteurs de désintégration de l'État

Le régionalisme et le militarisme représentaient des séquelles de l'État colonial français, qui avaient modelé l'État louverture et qui influaient considérablement sur l'organisation politico-administrative de l'État post-colonial haïtien. Les notables régionaux et les commandants d'arrondissements exercèrent une influence considérable sur le pouvoir central de 1804 à 1915. Grands propriétaires terriens, les généraux et commandants d'arrondissements parvenaient à tisser de solides réseaux de relations sociopolitiques dans leurs fiefs respectifs. L'absence d'un réseau routier national rendait difficile le travail de contrôle et de coordination sur les différentes régions du pays. L'enclavement de celles-ci facilitait une certaine mainmise des généraux sur l'administration publique régionale. Ainsi, les commandants d'arrondissements parvenaient à se constituer des pouvoirs régionaux quasi autonomes du pouvoir central. Ces potentats militaires profitaient généralement des situations de tensions sociales, de crises économiques et financières et de troubles politiques, pour marcher sur la capitale à la tête de leurs troupes et s'emparer du pouvoir.

Pour bien faire ressortir l'influence du régionalisme et du militarisme sur le pouvoir central, il convient de souligner que, jusqu'en 1913, tous les chefs d'État haïtiens étaient des généraux. Et sur les 26 chefs d'État qui dirigèrent le pays de 1804 à 1915, seulement 2 étaient originaires de Port-au-Prince⁷. Le régionalisme et le militarisme ont augmenté l'intensité et l'âpreté des luttes politiques dans le pays, créant ainsi une situation d'instabilité permanente, très néfaste au développement social et économique. En rendant le pouvoir central constamment chancelant, ils faisaient de la violence le seul et unique moyen de conquête, d'exercice et de conservation du pouvoir, rendant de ce fait insignifiantes les notions de légalité, de constitutionnalité et de légitimité. Le triomphe de la force, l'absence de consensus, de compromis sur le plan des élites politiques, contribuèrent à la mise en place d'un régime politique très peu favorable à la survie de l'État haïtien et encore moins à l'émergence d'un État moderne.

*Un régime politique générateur de crises,
d'insurrections et de guerres civiles*

Le régionalisme, le militarisme, l'autoritarisme, le paternalisme et le néo-patrimonialisme s'étaient révélés les principaux traits caractéristiques du régime politique haïtien au xix^e siècle⁸. Dans le cadre de ce régime autoritaire, les institutions de l'État avaient une existence purement fictive et n'étaient que l'expression de la volonté du général-président, dont le pouvoir reposait sur l'armée, c'est-à-dire la loyauté des généraux des différentes régions du pays, des commandants d'arrondissements ou des forces paramilitaires.

L'idée de légitimité, fondée sur la rationalisation de la domination politique, grâce à l'institutionnalisation de la participation des citoyens à la gestion de la chose publique, était étrangère au régime politique haïtien. D'autant que le colonialisme interne pratiqué par les élites a terni la portée de l'universalisation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen par la Révolution haïtienne. On peut facilement comprendre que la forme primitive de conquête, d'exercice et de conservation du pouvoir, ait prévalu à cette époque. L'alternance politique se faisait par le coup d'État, voire l'assassinat. Comme le marasme économique et la crise financière engendraient une situation de tensions sociopolitiques explosive, les généraux et leurs alliés en profitaient pour donner libre cours à leur ambition de pouvoir. En ce sens, le phénomène appelé «crise» faisait partie des mécanismes d'alternance politique, car, en général, la crise précédait ou suivait le coup d'État ou l'assassinat. Elle constituait donc un élément récurrent, dominant, central de la phase de désintégration de l'État haïtien. Ainsi, dictatures, jacqueries, insurrections, ingouvernabilité, instabilité, anarchie et guerres civiles, sont autant de catégories qui exprimaient des conjonctures antérieures ou postérieures à une crise. Même les périodes de relative stabilité peuvent être qualifiées de périodes d'«équilibre instable⁹», puisque la période qui s'écoulait entre deux crises était seulement le laps de temps nécessaire à l'éclatement de l'autre.

Si de 1804 à 1845 on avait enregistré 29 insurrections dans le pays¹⁰, à la veille de l'occupation américaine on en comptait près d'une centaine¹¹. Comme l'esprit et les méthodes autoritaires propres au régime militaire imprégnait le pouvoir d'État et rendaient à la fois problématiques et

confus les rapports État-société, le militarisme haïtien allait épouser des «formes constitutionnelles et parlementaires¹²». Ainsi, un général ou commandant d'arrondissement laissait le Sud ou le Nord, à la tête de ses troupes, et entrait à Port-au-Prince. La garde prétorienne offrant très peu de résistance, on enregistrait très peu de morts. Le président s'enfuyait et le général rebelle se faisait proclamer président par le Parlement. Comme l'institution militaire haïtienne n'était pas une armée professionnelle, bien équipée, bien entraînée et disposant d'une chaîne de commandement, ses segments régionaux non interconnectés pouvaient facilement être instrumentalisés par certains généraux¹³. D'où l'institutionnalisation du «brigandage politique» faisant de la souveraineté interne et externe de l'État haïtien une notion vide de sens.

La souveraineté interne et externe de l'État mise à rude épreuve

Outre la trêve signée avec les Dominicains et la perte de l'indépendance de ce pays au profit de l'Espagne, la souveraineté interne et externe de l'État haïtien sera mise à rude épreuve sous la présidence de Geffrard (1859-1867). Les décisions irresponsables des élites politiques allaient ainsi accélérer la phase de désintégration de l'État et enfoncer le pays dans la dynamique de l'entonnoir. L'incident Rubalcava¹⁴ montra clairement que l'État ne pouvait pas faire face à une agression externe d'envergure, car il ne disposait pas des moyens militaires adéquats et ne pouvait non plus compter sur la protection d'une puissance alliée. Cet incident fut une insulte personnelle pour le chef de l'État et une humiliation pour le pays. Il encouragera les secteurs rivaux des élites politiques dans leur volonté de renverser par les armes le pouvoir établi. L'insurrection de Sylvain Salnave, de mai à novembre 1865, dans le Nord, mit en évidence les rivalités régionales, la collusion des intérêts de certains secteurs et les alliances qui devaient faire de la souveraineté de l'État haïtien une pure fiction.

En effet, les factions politiques qui s'affrontèrent dans le nord du pays bénéficièrent de l'appui des grandes puissances qui intervenaient dans les luttes pour la prépondérance politique, commerciale et financière en Haïti. Ainsi, face à la détermination de Sylvain Salnave et de Demesvar Delorme, leaders des insurgés soutenus par les Américains, le gouvernement Geffrard ne put triompher que grâce à l'intervention directe et

décisive de l'Angleterre. Les croiseurs anglais *Bull-Dog*, à bord duquel se trouvait personnellement le consul anglais Spencer Saint-John, et *Galatea* bombardèrent le 9 novembre 1865 la ville du Cap-Haïtien, attaquée par terre par le président Geffrard à la tête de ses troupes¹⁵. Sylvain Salnave, Demesvar Delorme et leurs partisans eurent la vie sauve grâce à l'asile que leur offrit le navire de guerre américain *USS DeSoto*, qui était dans la rade¹⁶. Telle était la toile de fond de l'engrenage dans lequel se débattaient les factions politiques.

Les intérêts des commerçants-consignataires européens, leurs réclamations pour être dédommagés au cours des guerres civiles et les démonstrations de force navale de leur pays d'origine, avaient porté certains dirigeants à rechercher le soutien actif des États-Unis d'Amérique¹⁷. En fait, pour ces commerçants, les émeutes populaires, les incendies, les insurrections et les guerres civiles étaient très lucratifs. C'est pourquoi ils les finançaient¹⁸. Dans la guerre civile de 1888-1889, la France était ouvertement en faveur du général Légitime, tandis que les États-Unis d'Amérique soutenaient fermement le général Hyppolite au Cap-Haïtien¹⁹. Élites politiques, commerçants-consignataires, représentants du corps diplomatique, puissances étrangères, les activités auxquelles s'adonnaient ces flibustiers d'un genre nouveau ruinaient le monopole de la contrainte physique légitime de l'État haïtien, ainsi que son monopole fiscal.

L'illusion du monopole de la fiscalité

Le monopole de la contrainte physique légitime et celui de la fiscalité sont étroitement liés. Le renforcement de l'un entraîne nécessairement la consolidation de l'autre. Et évidemment, la fragilisation du premier rend inévitable l'affaiblissement du second. En Haïti, le régionalisme, le militarisme et l'autocratisme avaient contribué à l'émergence d'un régime politique génératrice de crises et de guerres civiles. Cette situation d'instabilité chronique et d'ingouvernabilité était très peu favorable à l'exercice effectif de la souveraineté interne et externe de l'État. La réalité fictive du monopole de la fiscalité de l'État haïtien peut être observée à travers la fragilisation de celui-ci par le néopatrimonialisme, l'anémie de l'État par la contrebande et la décomposition de l'État par la corruption généralisée, qui forment les principaux éléments du second point de ce chapitre.

La fragilisation du monopole fiscal de l'État par le néopatrimonialisme

La personnalisation du pouvoir reposant sur un mélange de tradition et d'arbitraire, lesquels, se combinant à leur tour à une logique légalisationnelle qui est un attribut de l'État moderne, nous a porté à qualifier l'État haïtien, dans l'introduction du livre, d'État néopatrimonial. Déjà sous le régime militaire de Toussaint Louverture, la distinction entre domaine privé et domaine public était très floue, très confuse. Toussaint Louverture ne respectait pas le principe de séparation entre le Trésor public et sa fortune personnelle²⁰. Cette façon de concevoir et de gérer la chose publique était d'autant plus pernicieuse pour le monopole fiscal de l'État quelle était moins une anomalie qu'une réelle technique de gouvernement²¹. Cet héritage allait être recueilli, si bien sauvegardé et transmis de génération en génération qu'il constitue l'un des principaux piliers du régime politique haïtien²². Dessalines²³, Pétion²⁴, Christophe²⁵, Boyer²⁶, Soulouque²⁷, les principaux chefs d'État de la période de construction et de consolidation de l'État haïtien avaient suivi la voie tracée par Toussaint Louverture, que l'empereur Faustin I^{er} avait transformée en autoroute de la corruption généralisée.

Geffrard, le premier chef d'État de la période initiale de ce que nous appelons la phase de décomposition de l'État haïtien, n'était pas différent de ses prédécesseurs. Au contraire, il a poussé la logique néopatrimoniale à son ultime conséquence, en achetant son champagne sur le budget de l'hôpital et en imputant les dépenses de la boucherie sur celui de la garde privée²⁸. Dans un tel contexte, la notion de monopole fiscal de l'État n'avait aucun sens, mais cette constatation avait aussi des implications dramatiques pour l'institution étatique. Où l'État devait-il trouver les ressources indispensables à son fonctionnement et à la réalisation de travaux publics lui assurant une certaine légitimité? Avec la crise financière de 1867, Geffrard ne pouvait plus payer les Tirailleurs, sa garde privée, qui se révoltèrent contre lui. Ce fut le début de la chute de son régime qui plongea le pays dans la guerre civile de 1867-1869: prélude aux crises économiques, financières et politiques qui allaient bouleverser Haïti jusqu'à l'occupation américaine. Mais le néopatrimonialisme impliquait également la contrebande qui était tout aussi néfaste à l'État.

Un État anémisé par la contrebande

La pratique systématique de la contrebande avait diminué considérablement les recettes publiques. Celles-ci provenaient essentiellement des droits de douane à l'importation et à l'exportation établis et prélevés par l'État haïtien. Déjà, sous le régime de Dessalines, les ports ouverts au commerce extérieur avaient contribué à l'enrichissement illicite des généraux, des serviteurs de l'État et des commerçants consignataires. Ainsi, la contrebande allait s'institutionnaliser en développant des liens de complicité étroits entre les commandants militaires, les administrateurs des finances publiques et les marchands. La contrebande était devenue un véritable État dans l'État, car les fonctionnaires imprudents qui avaient tenté de s'y opposer étaient dénoncés par les contrebandiers et sanctionnés par leurs supérieurs hiérarchiques. L'ampleur et la gravité des pratiques de contrebande et l'impuissance de l'État à les combattre avaient attiré l'attention de nombreux témoins de l'époque²⁹.

S'il est très difficile d'évaluer le montant des pertes que les activités de contrebande faisaient subir à l'État, certaines affirmations d'observateurs avisés en donnent une idée. D'après la correspondance des consuls français de l'époque, «cette contrebande, dans laquelle les capitaines français étaient passés maîtres, était tantôt du quart, tantôt du tiers, et même de la moitié des importations officiellement enregistrées³⁰». Durant le processus de construction et de consolidation de l'État haïtien, et au cours de sa phase de désintégration, l'alliance entre les élites politiques et les commerçants étrangers avaient transformé Haïti en «République des contrebandiers». Comme dans tout État néopatrimonial, les textes de loi interdisant la contrebande existaient, mais ne pouvaient pas être appliqués. Les armateurs et les commerçants-consignataires trouvaient toujours les moyens de contourner ces lois prohibitives grâce à la complicité des autorités militaires en place dans les villes portuaires. Les commandants d'arrondissements et les directeurs de bureaux de douane complices et bénéficiaires de ce manque à gagner pour l'État s'arrangeaient pour n'enregistrer qu'une partie de ces opérations, quand ils ne faisaient pas tout bonnement disparaître les pièces justificatives. Mais le pire, c'est que «les chefs d'État envoyaient à la tête des administrations des douanes les favoris qu'ils voulaient enrichir; les employés n'ignoraient pas les destinées des nombreuses fournitures à l'État qu'ils voyaient passer sous leur nez³¹».

La complicité irresponsable des dirigeants haïtiens n’empêchait pas les observateurs étrangers avisés de comprendre la profondeur du mal qui rongeait l’État. Déjà, en 1828, le consul britannique Mackenzie avait fait remarquer qu’il n’existait pas de pays où la contrebande s’étalait aussi effrontément qu’en Haïti. Dix ans plus tard, en 1838, le plénipotentiaire français, Emmanuel de Las Cases, reconnaissait que la contrebande était depuis plusieurs années un des principaux obstacles à la prospérité financière du jeune État³². Comme s’il s’agissait d’une compétition où les concurrents cherchaient à battre leurs propres records et ceux des autres, les contrebandiers, militaires, serviteurs de l’État, armateurs et commerçants-consignataires étrangers, s’appliquaient à faire de la contrebande la norme régissant le commerce import-export en Haïti. La croissance continue des pratiques liées à la contrebande avait provoqué une hémorragie chronique qui devait tout simplement déboucher, à la longue, sur l’anémie irrémédiable de l’État haïtien auquel la corruption devait donner le coup de grâce.

La corruption généralisée comme facteur de décomposition de l’État

En matière de corruption, les militaires, serviteurs de l’État et commerçants étrangers ne faisaient que suivre le comportement des chefs d’État haïtiens. Ceux-ci prônaient la corruption non seulement par leur conception des biens publics qu’ils utilisaient comme leurs fortunes personnelles, mais aussi, et surtout, ils la théorisaienr par des formules imagées et élégantes. «Plumez la poule, mais prenez garde quelle ne crie³³», disait Dessalines; «Voler l’État, ce n’est pas voler» ou «Tous les hommes sont voleurs!», s’exclamait Pétion quand certains de ses conseillers lui faisaient remarquer la gravité de la situation de corruption qui régnait dans l’administration publique. Sous la présidence de ce dernier, «la contrefaçon se faisait sur une grande échelle, on comptait des faux-monnayeurs dans toutes les classes de la société. Tous les orfèvres fabriquaient les “d’Haïti”³⁴.» D’ailleurs, le chef des faussaires n’était nul autre que le général Jean-Pierre Boyer qui devint plus tard président, de 1818 à 1843³⁵.

De Dessalines à Boyer, à l’exception du royaume de Christophe où ces pratiques étaient sévèrement réprimées, la corruption constituait l’orientation globale de la politique des dirigeants haïtiens. Force est de constater avec Thomas Madiou que «dans les administrations en général, on mettait

sans pudeur en pratique le pillage, le vol, la fourberie et la contrebande. Chacun s'efforçait de faire fortune, par n'importe quel moyen³⁶.» Mais c'est surtout sous le gouvernement de Soulouque que s'établit la corruption systématique de l'appareil d'État par les grands commerçants. Les concussions, les malversations, les déprédatations au profit des grands fonctionnaires et des gros négociants devinrent des éléments coutumiers de la vie politique du pays³⁷. En effet, l'empereur Faustin I^{er} s'était fait lui-même commerçant importateur. Jouissant de la franchise douanière, il importait tous les uniformes et équipements pour l'armée et les revendait quatre fois plus cher à l'État³⁸. La corruption généralisée sous son gouvernement, le caractère répressif de son régime, la profonde ignorance et l'origine obscure de l'empereur lui-même et de ceux qui componaient sa cour, avaient, jusqu'en Europe, défrayé la chronique³⁹. Considérant l'influence du régime de Soulouque sur ses successeurs et l'ampleur de la corruption sous les différents gouvernements durant la phase de désintégration de l'État haïtien, Péan fit remarquer que «[I]l régime de Soulouque sera un banc d'essai pour les bacchanales financières qui auront lieu à la fin du xix^e siècle⁴⁰».

Comme ce fut le cas pour la contrebande, les commerçants étrangers étaient les alliés naturels des élites politiques haïtiennes dans leur entreprise de dépeçage de l'État. Les pratiques de la surfacturation assuraient l'enrichissement illicite des hommes politiques et des commerçants étrangers. Les commandes de fournitures, placées à des prix fictifs exorbitants, payables en bons de Trésor, constituaient une forme courante de pillage de la caisse publique, de connivence avec des politiciens et fonctionnaires corrompus⁴¹. Tout le monde se ruait sur le Trésor, faisait remarquer le capitaine de vaisseau Lartigue, qui ajouta: «On criait il y a un an que les Ministres et les administrateurs recevaient de 15 à 25% de remise sur les achats faits par l'État. Aujourd'hui ces remises s'élèvent à 100% et ces affaires se traitent publiquement⁴².» Mais si les commerçants étrangers s'associaient aux dirigeants haïtiens pour piller les caisses publiques, ils avaient aussi leur propre stratégie, la diplomatie de la canonnière aidant, pour ruiner le Trésor public. Un commerçant étranger confia au Français Molinari: «L'incendie est devenu un moyen idéal pour liquider des stocks... avec 400% de profits⁴³.» Dans ces conditions, la corruption ne constituait pas seulement un obstacle à la prospérité d'Haïti, mais aussi, et surtout, une menace pour sa survie et un catalyseur activant sa décomposition.

La tente et sûre agonie de L'État haïtien

La souveraineté interne et externe de l'État haïtien fut mise à rude épreuve sous le gouvernement de Geffrard, sous lequel se consolida la mainmise des négociants-consignataires étrangers, couramment appelés le «bord de mer», sur les finances nationales. Sa fin tumultueuse ouvrit la voie à la profonde crise de 1867-1869 où la lutte pour le pouvoir, sur fond de régionalisme exacerbé, de conflit de classes et d'émeutes populaires, se manifesta à travers une violente et dévastatrice guerre civile. Celle-ci consacra la scission du pays en trois États: celui de l'Ouest, celui du Sud et celui du Nord, avec respectivement pour capitale Port-au-Prince, les Cayes et Saint-Marc. Ces trois années de guerre civile introduisirent de nouvelles donnes dans la dynamique politique haïtienne: la naissance de la première expérience historique d'osmose entre une mobilisation populaire urbaine et un leader charismatique porteur des aspirations au changement de secteurs défavorisés⁴⁴; une extrême polarisation des forces politiques aboutissant à une véritable «guerre de situations sociales⁴⁵»; la résurgence du mouvement paysan dans le Sud, avec les Piquets; et l'entrée en scène des paysans du Nord: les «Cacos⁴⁶». Les crises économiques et financières, les emprunts internes et surtout externes, la corruption généralisée et les guerres civiles, ne firent qu'aggraver la situation. Les élites politiques haïtiennes ne pouvant trouver le consensus indispensable pour tenter de résoudre cette équation d'une complexité déconcertante, impuissantes, assistèrent à la lente et sûre agonie de l'État pendant les trois dernières décennies du xix^e siècle et le début du xx^e siècle.

Un État moribond

L'absence d'une armée professionnelle était le signe le plus évident de la désagrégation des structures de l'État. L'armée d'Haïti, même durant la première moitié du xix^e siècle, était déjà une pièce de musée. Sa dilution dans la population civile confortait la position des caciques militaires dans les régions semi-autonomes qu'ils contrôlaient. L'affaissement de l'économie, la crise financière et l'érosion monétaire résultant de l'inflation, créaient une situation d'agitation permanente chez les masses populaires urbaines. À quoi se greffaient le mécontentement dans les zones rurales, la recrudescence des révoltes paysannes et l'aggravation des conflits au sein

des élites politiques. Avec d'innombrables sans-emploi dans les villes, des petits paysans et paysans sans terre acculés à la misère dans les campagnes, et des potentats militaires, les prises d'armes, les insurrections et la guerre civile allaientachever de ruiner le pays et de mettre à nu l'impuissance de l'État. Ce militarisme à outrance et cette prolifération de guerres civiles permirent aux trafiquants étrangers de tous poils de réaliser de «bonnes affaires» en vendant des armes et des munitions aux chefs de guerre qui n'avaient pour tout projet politique que le système «ôte-toi de là que je m'y mette». Et comme ces commerçants vendaient parfois à crédit, le succès de ces aventures militaires leur garantissait des priviléges illimités au détriment des intérêts du pays. À ce sujet, le bilan de la guerre civile de 1867-1869, tel qu'il est établi par Louis Joseph Janvier, est éminemment édifiant:

Que de ruines accumulées en 18 mois... Les palais édifiés avec la sueur du peuple, brûlés. L'épargne nationale, fruit de 50 années de labeur et de travaux patients, dilapidée: les plus riches convertis en misérables. La dette nationale augmentée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le champ envahissant la ville, le paysan armé contre les gens de la ville. Au moins cent millions de dépenses en plus des pertes matérielles de tout type qui peuvent s'évaluer à 200 000 000⁴⁷.

En outre, la guerre civile de la bourgeoisie libérale contre le gouvernement de Salomon (1883-1884) causa des dégâts de l'ordre de 800 000 000 à 900 000 000 de piastres⁴⁸. À la suite de la guerre civile de 1888-1889, l'État fut réduit à sa plus simple expression en ce qui a trait au monopole de la contrainte physique légitime. Les satrapes militaires jouissant d'une autonomie relative et du soutien de troupes irrégulières composées de paysans, les Piquets dans le Sud et les Cacos dans le Nord, pesaient de plus en plus lourdement sur le choix du titulaire de ce qu'on considérait encore comme le pouvoir central. L'affaire Mérисier Jeannis, à elle seule, explique la phase de décomposition avancée dans laquelle se trouvait l'État haïtien.

Ce *hougan*, prêtre de la religion vaudou, contrôlait la région montagneuse surplombant la ville de Jacmel, au sud-est du pays, depuis cinq ans. En 1896, à la tête d'une quarantaine d'hommes, il envahit la ville. Le commandant militaire de la région, au lieu de se battre, se cacha, permettant ainsi à Mérисier Jeannis et à ses hommes de s'adonner au pillage et de libérer les prisonniers⁴⁹. Le président de la République dut se déplacer personnellement pour aller rétablir l'ordre à Jacmel et punir les coupables.

À 200 mètres du Palais national, il tomba de son cheval, victime d'un arrêt du cœur⁵⁰. La mort subite du président augmenta la croyance populaire dans le pouvoir surnaturel de Jeannis, qui s'empara une nouvelle fois de la ville de Jacmel. Dépassé par les événements, le successeur d'Hippolyte nomma Jeannis commandant de la région⁵¹.

Vers la fin du xix^e siècle, le patrimoine foncier de l'État haïtien avait été estimé à 2 millions de carreaux de terre. Mais il était dans l'impossibilité de faire valoir ses droits sur ses propriétés et encore moins de les occuper⁵². Cet État qui ne pouvait même pas se protéger contre les abus de ses propres sujets, et encore moins faire régner l'ordre et assurer la défense de son territoire, était tout simplement un État moribond et il revenait à l'histoire, au moment opportun, de se charger de ses funérailles.

L'annonce de la banqueroute de l'État

L'économie haïtienne reposait essentiellement sur l'exportation du café et, dans une moindre mesure, des bois de teinture, du cacao et du coton. La production caférière allait crescendo. En dépit de sa très forte consommation locale, on assista à l'augmentation de son volume d'exportation: 1860, 60 000 000 de livres; 1863, 71 000 000 de livres; 1875, 72 000 000 de livres; 1890, 79 000 000 de livres. Les bois de teinture passaient de 19 000 000 de livres exportées en 1842, à 321 000 000 en 1880⁵³. La production et l'exportation du coton avaient connu un très grand essor lors de la guerre civile aux États-Unis d'Amérique (1861-1865). Mais la fin de la guerre fut fatale pour l'exportation de cette denrée. De plus, l'augmentation du volume de production et d'exportation de certains produits agricoles était relative: elle n'était pas liée à une amélioration des techniques agricoles ni ne reflétait une quelconque productivité. En outre, la croissance démographique annihilait ses retombées bénéfiques pour l'État. La population avait en effet plus que triplé de 1804 à 1915, passant d'un maximum de 600 000 habitants à près de 2 000 000 en 1915⁵⁴.

Les vrais problèmes de cet État rentier agraire étaient beaucoup plus profonds et se situaient sur un autre plan. Étant à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du système capitaliste, Haïti n'entretenait que des rapports commerciaux avec les grands pays capitalistes. De ce fait, elle ne profitait pas des grandes innovations techniques et technologiques de la Révolution industrielle. Contrairement à Cuba dont l'industrie sucrière, grâce à

la modernisation de ses usines et l'utilisation du moteur à vapeur, parvenait à résister à la production de cette denrée à grande échelle dans d'autres régions du monde, et à rivaliser avec le sucre de betterave européen, Haïti allait subir les contrecoups de l'explosion de la production cafrière au Brésil⁵⁵. Entre 1895 et 1899, le prix du café accusa une baisse de 180%. Ce qui mit l'État en situation de faillite. Il ne pouvait plus payer ses fonctionnaires et employés ni faire face à ses obligations arrivées à échéance, en ce qui a trait aux emprunts internes et externes⁵⁶. Au cours des années suivantes, la chute des prix des denrées d'exportation allait se faire sentir encore davantage; et la baisse des exportations du café et des bois de teinture s'avérera être plus draconienne et plus douloureuse pour l'État haïtien. Le campêche, en raison des progrès de la chimie, disparut même des exportations haïtiennes. Et son prix était si bas qu'il ne suffisait pas à payer le fret des bateaux à vapeur⁵⁷.

À la vérité, en dehors des fluctuations des prix des denrées agricoles sur le marché international, la crise économique et financière avait ses fondements dans la structure agraire du pays. Plusieurs solutions s'offraient aux élites politiques, mais elles choisirent plutôt une option d'essence anti-capitaliste. En effet, la parcellarisation de la terre allait avoir des conséquences désastreuses pour l'État et pour les Haïtiens. Comme l'affirme Marx:

La propriété parcellaire exclut de par sa nature même le développement des forces productives sociales du travail, l'établissement de formes sociales de travail, la concentration sociale des capitaux, l'élevage à grande échelle, l'application progressive de la science à la culture. L'usure et les impôts la ruinent partout fatallement. Le débours de capital pour l'achat de la terre fait qu'il ne peut être investi dans la culture. Les moyens de production sont épargnés à l'infini, le producteur lui-même se trouve isolé. Le gaspillage de forces humaines est immense. La détérioration progressive des conditions de production et le renchérissement des moyens de production sont une loi inéluctable de la propriété parcellaire. Les bonnes années sont un malheur pour ce mode de production⁵⁸.

Certains parmi les élites politiques, comme Edmond Paul, Louis Joseph Janvier, l'avaient compris et l'exprimaient assez clairement dans les années postérieures à 1870. Mais il revenait aux paysans haïtiens d'en faire amèrement l'expérience dès 1912, lorsque l'United Fruit introduisit les premiers contingents officiels de travailleurs haïtiens à Cuba. Ce fut le début d'une autre traite: celle des travailleurs haïtiens pour d'autres pays de la

Caraïbe, notamment Cuba et la République dominicaine, où la grande propriété avait été conservée⁵⁹.

La crise économique avait aussi pour corollaire la crise financière et monétaire. Déjà, sous Salnave, lors de la guerre civile de 1867-1869, la chute des prix du café et surtout du coton⁶⁰ avait conduit à l'émission massive de papier-monnaie. Cette technique fit monter le taux de change à près de 1 000 gourdes pour un dollar⁶¹. Cette pratique, qui était monnaie courante sous les gouvernements antérieurs⁶² et postérieurs, portait souvent les responsables à recourir à des emprunts internes⁶³, ce qui ne faisait qu'empirer la situation. Les emprunts internes et externes constituaient un fardeau pour l'État haïtien, offraient à certains éléments l'occasion de s'enrichir, et permettaient aux commerçants et aux banquiers étrangers de contrôler les finances et la politique du pays.

En 1825, l'acceptation du paiement d'une indemnité de 150 000 000 de francs-or à la France pour la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti constituait un fardeau trop lourd pour les épaules du nouvel État. En septembre 1874, le gouvernement de Michel Domingue (11 juin 1874-15 avril 1876) contracta auprès de la maison Marcuard André & Cie de Paris un emprunt de 15 000 000 de francs, sur la base d'un décompte de l'ordre de 33 % et remboursable en deux ans. De ce montant, le gouvernement ne reçut en fait que 10 000 000 de francs. Moins d'un an plus tard, le 30 juin 1875, le gouvernement haïtien recourut à un nouvel emprunt d'un montant nominal de 50 000 000 de francs. Si le premier emprunt, selon les responsables du gouvernement de Michel Domingue, était destiné à l'achat de biens d'équipement et à l'établissement d'une banque en Haïti, le second devait servir au paiement des services intérêts-capital du premier et des quelque 13 000 000 de francs du solde de la «double dette», c'est-à-dire à l'unification de la dette extérieure haïtienne. Comme à l'accoutumée, on observa les mêmes «pratiques d'exploitation et d'agiotisme qui caractérisaient les rapports entre le capital étranger et Haïti⁶⁴», depuis le gouvernement de Jean-Pierre Boyer. En effet, les souscripteurs n'avaient versé que 31 000 000 de francs des obligations valant 36 000 000 et le Crédit général s'était adjugé 9 500 000. Ainsi, le gouvernement haïtien n'avait reçu que 21 800 000 de francs⁶⁵.

L'emprunt d'un montant nominal de 50 000 000 de francs contracté par le gouvernement de Florvil Hyppolite, en 1896, dans le but d'unifier

une nouvelle fois la dette extérieure, mais qui ne fut souscrit à Paris qu'en 1897 sous le gouvernement de Tirésias Antoine Simon Sam, donna lieu, une fois de plus, à un agiotage scandaleux de la part des banquiers français. En 1910, le gouvernement d'Antoine Simon négocia un emprunt d'un montant dé 65 000 000 de francs, au taux de 6% l'an et payable en cinquante ans. L'Union parisienne, après les prélèvements effectués selon le rituel traditionnel, remit au gouvernement haïtien 61,53% du montant nominal⁶⁶. En dépit du fait que la banque française ait agi au nom d'un consortium international de banquiers formé par des financiers allemands et américains⁶⁷, les États-Unis d'Amérique intervinrent diplomatiquement pour imposer leur participation. Cédant aux pressions américaines, le gouvernement d'Antoine Simon signa avec des financiers américains les fameux contrats de chemin de fer du Nord (Cap-Haïtien/Port-au-Prince) et d'exploitation de la figue banane (contrat McDonald)⁶⁸, ce qui souleva un mécontentement général dans le pays.

Les emprunts contractés par l'État haïtien de 1875 à 1910 s'élevaient à 166 000 000 de francs. Plus de la moitié de cette somme avait été accaparée par les créanciers eux-mêmes, et une fraction de ce qui restait devait être consacrée au paiement des services intérêts-capital et à l'unification de la dette⁶⁹. L'accumulation des crises économiques, financières et monétaires contribua à l'asphyxie de l'État haïtien. Sa survie artificielle n'allait pas durer longtemps.

L'effondrement de l'État haïtien

La fin du gouvernement d'Hippolyte consacra l'échec de la troisième tentative de modernisation de l'État haïtien. La période comprise entre 1896 et 1915 fut celle de la «crise d'effondrement systémique⁷⁰», selon l'expression de l'historien Leslie F. Manigat. Cette étape inaugura l'ère du brigandage politico-militaire, de l'anarchie financière, des désordres monétaires, de la dégradation générale des conditions de vie. Les luttes sociales et politiques débouchèrent sur ce que l'on appela la «terreur caco» au cours de la phase critique (1908-1915) ayant précédé l'occupation américaine⁷¹. Le stade de décomposition des structures institutionnelles avait atteint un niveau d'irréversibilité tel que les élites politiques haïtiennes sombraient dans le pessimisme le plus absolu. M. Pascal rapporta, le 1^{er} octobre 1896, cette déclaration surprenante:

J'ai moi-même entendu un des hommes politiques les plus en vue du pays, M. Tancrède Auguste, dernier ministre de l'intérieur d'Hyppolite, s'exprimer à peu près ainsi: «Nous devons fatallement tomber entre les mains des Américains; autant s'y résoudre tout de suite. Nous pourrons peut-être tenir encore une dizaine d'années, mais à quoi bon prolonger notre agonie?»⁷²

La prophétie d'Omer Cavé ne fit que confirmer le point de vue de Tancrède Auguste, futur président d'Haïti (8 août 1912-2 mai 1913):

En courant à la ruine comme nous y courons, dans cinq ou dix ans, l'heure fatale aura sonné! Ce jour-là, le peuple haïtien sera traité comme sont traités les fils de famille débauchés: on lui donnera un conseil judiciaire, et ce conseil judiciaire, ce sera les commissaires étrangers qui s'empareront de nos douanes et viendront se payer les valeurs que vous leur develez⁷³.

Les points de vue des élites politiques haïtiennes concordaient parfaitement avec ceux des dirigeants des États-Unis d'Amérique. Irrité par la situation d'instabilité chronique et d'ingouvernabilité chaotique, un secrétaire d'État américain déclara: «Haïti est une nuisance publique à notre porte»⁷⁴. Malgré une augmentation continue du volume de café exporté et une remontée spectaculaire des cours de ce produit sur le marché international entre 1910 et 1915, dépassant le double et parfois le triple de la cote antérieure⁷⁵, la crise sociopolitique ne fit que s'approfondir. Dans les années 1911 et 1912, la hausse des prix des produits de première nécessité demeura constante, malgré la baisse du taux de change⁷⁶. À partir de 1913, la guerre civile, le gâchis administratif et financier, la dépréciation accélérée de la monnaie, les crises sanitaires (par exemple les épidémies de fièvre typhoïde), contribuèrent à créer un grand malaise social malgré le prix élevé du café⁷⁷. «Le change monte à 800%, la misère est affreuse», souligna Rosalvo Bobo⁷⁸.

Entre 1913 et 1915, l'anarchie, le chaos et la guerre civile engloutirent les débris de l'État haïtien. La paysannerie du Nord-Est était en ébullition. La terreur caco atteignit son paroxysme et déferla sur Port-au-Prince comme un torrent déchaîné, emportant sur son passage quatre présidents en deux ans. Constatant l'effondrement de l'État haïtien, le 17 décembre 1914, les États-Unis d'Amérique, par une opération commando, s'emparèrent des valeurs en or et en dollars qui se trouvaient à la Banque centrale haïtienne au profit de la City Bank⁷⁹. Le gouvernement haïtien ne put qu'émettre une note de protestation dénonçant le caractère «arbitraire, offensant et

criminel de cet acte perpétré secrètement⁸⁰. Dès lors, il devint évident pour tout le monde que la survie artificielle de l'État haïtien ne pouvait plus durer indéfiniment. Les Cacos se chargèrent de le débrancher. Le 28 juillet 1915, une foule déterminée à se venger pénétra à la Légation française et s'empara du président Vilbrun Guillaume Sam qui s'y était réfugié. Son cadavre mutilé fut traîné à travers les rues de Port-au-Prince. Le commandant militaire de la capitale, le général Charles Oscar Étienne, avait été tué la veille et son cadavre brûlé et abandonné dans la rue⁸¹. Le climat d'anarchie et de chaos généralisé était tel que les marines américains débarquèrent en Haïti dans l'après-midi du 28 juillet.

Cet événement se produisit à un moment où les puissances européennes s'entredéchiraient durant la Première Guerre mondiale. L'expansionnisme américain s'engouffra dans ce vide, créant ainsi une nouvelle dynamique qui sera l'objet du chapitre 5 de ce livre.

Notes

1. Ces auteurs affirment: «Les dirigeants du xix^e siècle se divisent en deux grandes promotions: la première est née avant 1804 et la seconde voit le jour entre 1804 et la signature du Concordat avec le Vatican en 1860. Les neuf pionniers gouvernent jusqu'à la chute de Faustin I^{er}, le plus jeune de la promotion. En 1804, le futur empereur a 22 ans. Son éducation et celle de ses aînés se fait durant le régime colonial. La seconde promotion, 17 chefs d'État en tout, accède au pouvoir après 1859 et y demeure jusqu'en 1915. Elle est née et éduquée durant la période d'ostracisme du pays. Toute influence étrangère affectant son éducation de base passe par un filtrage plus serré de la communauté haïtienne...» Voir HECTOR, Michel et CASIMIR, jean, *Le longxix^e siècle haïtien*, *op. cit.*, p. 55-56.
2. Voir NICHOLLS, David, «Haiti, c. 1870-1930», dans BETHELL, Leslie (dir.), *Historia de América Latina*, *op. cit.*, t. IX, p. 278.
3. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 268.
4. Le général Faustin Soulouque fut président du 1^{er} mars 1847 au 25 août 1849. Avec la promulgation d'une nouvelle Constitution le 20 septembre 1849, il devint empereur d'Haïti, sous le titre de Faustin I^{er}, jusqu'en janvier 1859.
5. Voir WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, *Haiti: Political Failures, Cultural Successes*, New York, Praeger, 1984, p. 41.
6. À ce sujet, l'historien Claude Moïse écrit: «En tout et pour tout, treize affaires de conspirations, de soulèvements, d'insurrections à l'origine desquelles se retrouvent entremêlés les mobiles les plus divers relevant de rivalités de clan, d'ambitions individuelles, de régionalisme exacerbé, de mécontentement paysan. Plus significatives les unes que les autres, elles mettent en scène des groupes sociaux et politiques importants dans les grands centres traditionnels de batailles politiques. Voir MOÏSE, Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, 1.1, *op. cit.*, p. 145.

7. Voir HECTOR, Michel et CASIMIR, Jean, *op. cit.*, p. 55.
8. En Haïti, presque tous les chefs d'État ont cherché à projeter l'image du bon père de famille qui connaît et protège les intérêts de ses enfants. Ainsi, ils ont toujours voulu diriger le pays comme leur maisonnée. Parmi les plus célèbres, on peut citer «Papa Toussaint» (Toussaint Louverture), «Papa Dessalines» (Jean-Jacques Dessalines), «Papa Bon Cœur» (Alexandre Pétion), «Papa Da» (Davilmar Théodore), «Papa Vincent» (Sténio Vincent), «Papa Doc» (Dr François Duvalier), «Baby Doc» (Jean-Claude Duvalier). Le poids des traditions a même porté un paysan du Nord-Est, à la fin du xx^e siècle, à appeler le président René Garcia Préval, le prédécesseur de Jean-Bertrand Aristide, papa. Visiblement embarrassé en présence des journalistes, il a demandé au paysan de le considérer comme son frère.
9. MANIGAT, Leslie F., *La crise haïtienne contemporaine*, Port-au-Prince, Éditions des Antilles, 1995, p. 33.
10. MAGLOIRE, Auguste, *Les insurrections*, Port-au-Prince, Le Matin, 1910, p. 408-412.
11. MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 258.
12. LÉGITIME, François Denis, *L'armée d'Haïti, sa nécessité, son rôle*, Port-au-Prince, Éditions Lumières, 2002 (1879), p. 73.
13. Comme le fit remarquer Spencer Saint-John, «une grande partie des revenus publics sert à l'entretien d'une armée nominalement nombreuse, mais qui, en réalité, n'est qu'une populace, la plus indisciplinée qui ait jamais été rassemblée sous les armes». Voir SAINT-JOHN, Spencer, *Haïti, ou la République noire*, tr. fr., Paris, Plon, 1886, p. 267.
14. Pour protester contre l'appui du gouvernement de Geffrard aux insurgés dominicains contre le général Santana, l'amiral espagnol Rubalcava se présenta dans la rade de Port-au-Prince, le 6 juillet 1861, à la tête d'une flotte imposante et exigea des autorités haïtiennes une indemnité de 200 000 piastres et un salut de 21 coups de canon. L'intervention du corps diplomatique permit de réduire de moitié cette somme, et le salut fut rendu. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 232.
15. DORSAINVIL, J. C., *ibid.*, p. 241.
16. PÉAN, Leslie J.-R., *L'économie politique de la corruption (De Saint-Domingue à Haïti 1791-1870)*, Port-au-Prince, Éditions Mémoire, 2000, p. 359.
17. NICHOLLS, David, *Haiti in the Caribbean Context*, New York, St. Martin's Press, 1985, p. 108-109.
18. Comme le souligne Benoît B. Joachim, «Pour les “affaires” de guerre civile ou d’insurrection, des négociants s’érigeaient en bailleurs de fonds et fournitures (armes, munitions, vêtements, “ration”...) tant du gouvernement que des conspirateurs. Ils prêtaient ou vendaient à crédit aux mécontents pour prendre les armes et faire une “révolution”, et au gouvernement pour combattre la levée de boucliers, avec la ferme assurance d’encaisser leur argent avec de gros profits quel que soit le parti qui triomphe.» Voir JOACHIM, Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti*, *op. cit.*, p. 155.
19. Voir MANIGAT, Leslie F., *Éventail d’histoire vivante d’Haïti*, t. II, *op. cit.*, p. 119.
20. Selon Jacques Périès, un receveur général des contributions à Saint-Domingue, les représentations et valeurs dominantes à l’apogée du pouvoir de Toussaint

Louverture en 1800 étaient celles de la spoliation, de la concussion et de la corruption. Toussaint laissait son entourage orchestrer un grand désordre financier. Il ne faisait pas d'ailleurs de différence entre les deniers de l'État et sa fortune privée. De faux budgets étaient présentés avec des dépenses fictives dépassant de plus de 50% les recettes, la différence allant grossir sa fortune personnelle. Voir DEBIEN, Gabriel et PLUCHON, Pierre, «Les lettres de Périès», dans *Revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie*, vol. 44, n° 150, Port-au-Prince, mars 1986.

21. À ce sujet Pierre Pluchon écrit : « Le désordre financier et fiscal n'est pas qu'une maladie de l'administration du général, il est aussi une technique de gouvernement: il l'aide à économiser et à entasser des fonds dans une caisse masquée par un impénétrable rideau de fumée. Cette méthode, irrationnelle pour un bon gestionnaire, ne manque pas de pertinence pour un politique.» Voir PLUCHON, Pierre, *Toussaint Louverture*, *op. cit.*, p. 416.
22. À ce sujet Thomas Madiou écrit: «Sous Toussaint Louverture, les caisses de l'État étaient celles du gouverneur; sous Dessalines, elles étaient devenues celles de l'empereur. Tant est funeste le mauvais exemple donné par un prédécesseur!» Voir MADIOU, Thomas, *Histoire d'Haïti*, t. III, *op. cit.*, p. 228.
23. «Autocrate et engagé dans des pratiques individuelles d'utilisation de la caisse publique comme sa cassette personnelle, Dessalines servira d'exemple aux membres de son gouvernement qui, en l'absence de contre-pouvoirs, sombreront dans la débauche administrative et la concussion.» Voir PÉAN, Leslie J.-R., *L'économie politique de la corruption*, *op. cit.*, p. 124.
24. Sous son régime, le gaspillage des deniers de l'État, le vol, la concussion étaient érigés en principe. Voir TROUILLOT, Hénoch, «La république de Pétion et le peuple haïtien», dans *Revue de la Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie*, n° 107, Port-au-Prince, janvier-avril 1960, p. 36.
25. En référence aux 234 000 000 de francs qu'aurait laissés Christophe à sa mort et ses nombreuses plantations et maisons, Benoît B. Joachim écrit: «Trésor royal, ou trésor du roi? Question sans grande importance; à ce niveau, la confusion de la caisse privée et de la caisse publique est totale, le pouvoir personnel est financier autant que politique.» Voir JOACHIM, Benoît B., *op. cit.*, p. 158.
26. L'absence de distinction entre domaine privé et domaine public avait porté le président Boyer, le successeur du roi Christophe, à hériter personnellement de certaines des plantations qu'il avait laissées, parmi lesquelles les «Délices de la Reine». Voir JOACHIM, Benoît B., *ibid.*
27. Soulouque considérait le Trésor public comme son patrimoine privé et, à ce titre, il le gérait en tant que tel. Alexandre Delva, un de ses anciens ministres, ne faisait que le confirmer lorsqu'il avoua: «Je ne nie point avoir reçu de grandes faveurs de l'ex-empereur: qu'y aurait-il là d'étonnant, lorsqu'il a fait la fortune de beaucoup de gens...» Voir DOUBOUT, Jean-Jacques (HECTOR, Michel), *Haïti: féodalisme ou capitalisme? Essai sur l'évolution de la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance*, *op. cit.*, p. 14.
28. SAINT-JOHN, Spencer, *op. cit.*, p. 170.
29. En référence à ce mal congénital de l'État haïtien, l'historien Thomas Madiou fit observer: «Dans la plupart des ports ouverts au grand commerce, les négociants

- étrangers, en corrompant les agents de douane, faisaient débarquer par contrebande la plus grande partie des marchandises qu'ils importaient. Ils exportaient les denrées par le même moyen. Ils faisaient de rapides fortunes et suscitaient toutes sortes d'embarras à ceux des agents du gouvernement qui refusaient de transiger avec eux. Ces derniers étaient sans cesse en lutte avec la corruption que les étrangers répandaient de toutes parts, et succombaient quelquefois sous leurs attaques réitérées par de fausses dénonciations.» Voir MADIOU, Thomas, *ibid.*, p. 318-319.
30. Cité dans JOACHIM, Benoît B., « Commerce et décolonisation, l'expérience franco-haïtienne au xix^e siècle», dans *Annales*, 27^e année, n° 6, Paris, novembre-décembre 1972, p. 1511.
31. *Ibid.*
32. Voir JOACHIM, Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti*, *op. cit.*, P- 152-153.
33. Voir MADIOU, Thomas, *ibid.*, p. 228.
34. Les «d'Haïti» étaient les pièces de monnaie de l'époque. Voir BONNET, Edmond, *Souvenirs historiques de Guy Joseph Bonnet*, Paris, Auguste Durand, 1864, p. 256.
35. Voir PÉAN, Leslie J.-R., *op. cit.*, p. 186.
36. MADIOU, Thomas, *op. cit.*, p. 205.
37. Voir DOUBOUT, Jean-Jacques (HECTOR, Michel), *Haïti: féodalisme ou capitalisme? Essai sur la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance*, *op. cit.*, p. 14.
38. HEINL, Robert Debs Jr. et HEINL, Nancy Gordon, *Written in Blood: The Story of the Haitian People, 1492-1971*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1978, p. 208.
39. Se référant à la corruption et la terreur que fit régner Soulouque en Haïti et comparant les dignitaires de Louis Bonaparte aux membres de la noblesse soulouquoise, Marx affirma: «À la cour, dans les ministères, à la tête de l'administration et de l'armée, se presse une foule de gaillards, dont on ne peut dire du meilleur qu'on ne sait d'où il vient, toute une bohème bruyante, mal famée, pillarde, qui rampe dans ses habits galonnés avec la même dignité grotesque que les grands dignitaires de Soulouque.» Voir MARX, Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, *op. cit.*, p. 200. Le président Jean-Pierre Boyer, en désignant du doigt Soulouque, qui était un officier de sa garde, aurait déclaré: «Tout homme en Haïti peut devenir président de la République, même ce stupide Noir-là.» Et Soulouque aurait répondu: «S'il vous plaît, Monsieur le Président, ne vous moquez pas de moi.» Cité dans PAQUIN, Lyonel, *Les Haïtiens: politique de classe et de couleur*, Port-au-Prince, Le Natal, 1988 (1983), p. 40.
40. PÉAN, Leslie J.-R., *op. cit.*, p. 318.
41. Voir JOACHIM, Benoît B., *op. cit.*, p. 149-150.
42. Cité dans JOACHIM, Benoît B., *ibid.*, p. 150.
43. Cité dans MANIGAT, Leslie, *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, t. II, *op. cit.*, p. 189.
44. HECTOR, Michel, *Crises et mouvements populaires en Haïti*, Montréal, CIDHCA, 2000, p. 8.
45. GEORGES ADAM, André, *Une crise haïtienne, 1867-1869. Sylvain Salnave*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1982, p. 140.
46. La situation fut d'autant plus complexe que les diverses factions des élites politiques qui se guerroyaient recherchaient activement le soutien et la protection des puis-

- sances étrangères en échange d'avantages aliénant la souveraineté nationale. Outre l'implication des dirigeants politiques dominicains dans la crise haïtienne, on vit également s'affronter paysans contre paysans, populations pauvres des villes contre habitants mobilisés des campagnes. Si l'État n'est pas mort, il est moribond. Pour l'entrecroisement des conflits haïtiens et dominicains à cette époque et la politique de division pratiquée par les factions haïtiennes vis-à-vis des couches populaires urbaines et des masses paysannes, voir HECTOR, Michel, *op. cit.*, p. 77-78 et 80-81.
47. JANVIER, Louis Joseph, *Haiti et ses visiteurs*, Paris, Flammarion, 1882, p. 489.
 48. JANVIER, Louis Joseph, *Les affaires d'Haiti*, Paris, Flammarion, 1883-1884, p. 260.
 49. NICHOLLS, David, *op. cit.*, p. 278.
 50. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 274-275.
 51. NICHOLLS, David, *ibidem*. Voir aussi TURNIER, Alain, *Avec Merisier Jeannis, une tranche de viejacmélienne et nationale*, Port-au-Prince, Le Natal, 1982.
 52. Voir DOUBOUT, Jean-Jacques (HECTOR, Michel), *Haïti:féodalisme ou capitalisme? Essai sur l'évolution de la formation sociale d'Haïti, depuis l'indépendance*, *op. cit.*, P-15.
 53. *Ibid.*
 54. MANIGAT, Leslie F., *Éventail d'histoire vivante d'Haiti*, t. II, *op. cit.*, p. 178.
 55. La «fièvre de plantation» venait de s'emparer de l'État fédéré de São Paulo. Cette région à elle seule exporta en 1881,1 200 000 sacs de café; en 1892, 3 700 000 sacs; et en 1906,15 400 000 sacs, soit 64% de la production mondiale. Voir GAILLARD, Roger, *La République exterminatrice. L'État vassal (1896-1902)*, t. II, Port-au-Prince, Le Natal, 1988, p. 44.
 56. *Ibid.*, p. 186.
 57. DOUBOUT, Jean-Jacques (HECTOR, Michel), *op. cit.*, p. 19.
 58. MARX, Karl, *Le capital. Le procès d'ensemble de la production capitaliste*, Livre III, tr. fr., Paris, Éditions sociales, 1977 (1894), p. 731.
 59. Voir DOUBOUT, Jean-Jacques (HECTOR, Michel), *op. cit.*, p. 20.
 60. GEORGES ADAM, André, *op. cit.*, p. 76-80.
 61. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 249.
 62. À l'exception de Christophe qui fit preuve d'une très grande rigueur dans ce domaine, en s'en tenant au système de la monnaie métallique d'or et d'argent. Son gouvernement menait une politique financière fondée sur l'impôt. Ainsi, à sa mort en 1820, il laissa dans le Trésor public 6 000 000 de dollars en or et 11 000 000 en argent. Voir TURNIER, Alain, *Quand la nation demande des comptes*, Port-au-Prince, Le Natal, 1989, p. 71.
 63. Il convient de souligner que sous le gouvernement de Salomon (23 octobre 1879-10 août 1888), la gourde avait atteint la parité avec le dollar. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 266.
 64. PIERRE-CHARLES, Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, *op. cit.*, p. 139.
 65. *Ibid.*, p. 140.
 66. *Ibid.*
 67. *Ibid.*
 68. DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 286.

69. PIERRE-CHARLES, Gérard, *op. cit.*, p. 140-141.
70. MANIGAT, Leslie F., *op. cit.*, p. 120.
71. MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 269.
72. Cité dans GAILLARD, Roger, *op. cit.*, p. 58.
73. *Ibid.*, p. 59.
74. Cité dans MANIGAT, Leslie F., *op. cit.*, p. 118.
75. GAILLARD, Gusti-Klara, *L'expérience haïtienne de la dette extérieure ou une production caféière repillée (1878-1915)*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1990, p. 94-96.
76. DESQUIRON, Jean, *Haiti à la une. Une anthologie de la presse haïtienne de 1734 à 1934* tome III (1909-1917), Port-au-Prince, L'Imprimeur, 1995, p. 71 et 87.
77. HECTOR, Michel, *Crises et mouvements populaires en Haïti*, *op. cit.*, p. 73.
78. Cité dans DALENCOURT, François, *Précis méthodique d'Histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Imp. chez l'auteur, 1935, p. 132.
79. TURNIER, Alain, *Les États-Unis et le marché haïtien*, Washington, s. n., 1955, p. 25.
80. Cité dans MANIGAT, Leslie F., *op. cit.* p. 191.
81. Commentant ces événements, l'historien J. C. Dorsainvil écrit: «L'anarchie, permanente, généralisée et, chaque jour, aggravée, avait, insensiblement, mené le pays aux bords de l'un de ces abîmes d'où l'on ne revient qu'après s'être régénéré dans le deuil, la souffrance et les amères et salutaires réflexions. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 289.

CHAPITRE 5

L'occupation américaine comme conséquence de l'effondrement de l'État haïtien (1915-1934)

Contrairement à ce que pensent certains historiens haïtiens, l'occupation américaine fut la conséquence de l'effondrement de l'État haïtien¹. Après 111 ans d'indépendance (1804-1915), les élites politiques haïtiennes n'étaient pas parvenues à doter le pays d'un État moderne. Comme nous l'avons vu, sur le plan interne, elles s'étaient révélées incapables de faire face aux problèmes sociaux et économiques qui engendrèrent des tensions, crises et conflits sociopolitiques aigus. Sur le plan externe, elles n'arrivaient pas à gérer convenablement les pressions et menaces immanentes au système d'États concurrentiel, et à moderniser les structures archaïques et arriérées du pays, en fonction des avancées techniques et des innovations technologiques de l'époque, en vue de l'adapter à la dynamique du système capitaliste mondial. En outre, la non-intégration des masses populaires et paysannes et la non-rationalisation de la domination politique avaient fait de la légitimité et du consensus entre les élites politiques des notions vides de sens. La violence constituait donc le fondement du système politique haïtien. Or, ne disposant pas d'une armée professionnelle et efficace ni d'une administration publique moderne, l'État haïtien devait perdre le monopole de la contrainte physique légitime et celui de la fiscalité au cours de sa phase de désintégration, conduisant ainsi à une instabilité chronique. La guerre civile, le chaos, l'anarchie, la crise économique, financière et monétaire, structurelle et conjoncturelle, ont conduit à la banqueroute

totale et, finalement, à l'effondrement de l'État. Ce vide étatique consacrait l'effondrement de l'État haïtien, ouvrant ainsi la porte à la mise en œuvre de la politique interventionniste des États-Unis, dans un contexte international, du fait même de la Première Guerre mondiale en Europe, favorable à l'établissement de la *Pax Americana*. L'intervention militaire et l'occupation américaines d'Haïti, la construction d'un État à l'allure moderne, mais faible, la modernisation économique et les changements sociaux consécutifs sont l'objet de ce chapitre.

L'intervention militaire et l'occupation américaines d'Haïti (1915-1934): la dynamique interne et externe

L'intervention militaire et l'occupation américaines d'Haïti étaient prévisibles dès la dernière décennie du xix^e siècle. La prépondérance des intérêts allemands dans le commerce import-export de ce pays constituait, comme nous le verrons par la suite, un sérieux objet de préoccupations d'ordre stratégique pour les États-Unis d'Amérique². L'affirmation de plus en plus évidente de l'ambition hégémonique des dirigeants de cette puissance européenne, en rapide ascension, et la détérioration de la situation en Haïti ne faisaient que justifier les inquiétudes américaines. Anticipant la mainmise germanique sur Haïti par l'établissement d'une zone d'influence au moyen de l'obtention d'une station de charbon, et par le renforcement de la pénétration financière et le contrôle des douanes³, les Américains avaient arraché au général Hyppolite la promesse de cession du Môle Saint-Nicolas, en échange de leur soutien dans la lutte qui l'opposait au général François Légitime pour l'accession au pouvoir en 1889. L'arrivée de l'amiral américain Gherardi en 1891 dans la rade de Port-au-Prince, à la tête d'une flotte imposante, en vue d'exiger le respect de cet engagement, ne faisait que confirmer le projet américain d'installer une base navale en Haïti. L'effondrement de l'État haïtien et la Première Guerre mondiale avaient créé le contexte interne et la conjoncture externe idéals au déploiement des troupes américaines⁴.

Le contexte interne

La guerre civile de 1902⁵ représente une belle illustration de l'état d'esprit prévalant chez les élites politiques⁶ qui, tout en étant conscientes de la gravité de la situation du pays et de la fragilité de sa souveraineté de plus en

plus fictive, ne se préoccupaient pas tellement des conditions dans lesquelles allait se célébrer le centenaire de son indépendance en 1904. Le début du xx^e siècle n'était pas différent des moments de troubles sociopolitiques intenses, des périodes d'instabilité chronique, des crises économiques, financières et monétaires qui avaient secoué Haïti durant la deuxième moitié du xix^e siècle. La présidence du général Nord Alexis⁷ (21 décembre 1902-2 décembre 1908) et celle du général Antoine Simon (17 décembre 1908-2 août 1911), comme il a été souligné dans le chapitre précédent, constituaient le prolongement de la situation de décomposition des institutions étatiques et de l'impuissance des élites politiques du pays⁸.

Malgré la détérioration très prononcée de la situation politique, sociale et économique en Haïti, la pénétration du capital étranger continuait de progresser. La concurrence entre les capitaux anglais, français, allemand et américain se poursuivait. Si le dynamisme du capital financier allemand lui avait permis de se substituer à la prépondérance française, il allait trouver au début du xx^e siècle un adversaire de taille: le capital financier américain, qui allait le supplanter et régner en maître avec l'intervention militaire et l'occupation d'Haïti. En effet, en 1908-1909, l'installation dans le pays de la Tropical Dyewood Co., l'American Dyewood Co., la National Railroad Co., la Corporation Trust Co. of America, était l'expression d'une certaine agressivité du capital financier américain. Sa présence se faisait sentir à la Compagnie charbonnière, à la Compagnie minière de l'Artibonite. Sa participation était aussi sollicitée pour l'exploitation des mines de fer et de cuivre de Terre-Neuve, de Saint-Michel, des mines de charbon de Mirebalais et des mines d'or de la Vallée de l'Asile. Dans la souscription de l'emprunt intérieur de 2 500 000 gourdes du 21 août 1909, il occupait la deuxième place après les Allemands avec une part presque égale à celle des Anglais et des Français réunis. En 1910, le capital financier américain s'étendait à certains secteurs névralgiques de l'économie haïtienne: la Banque d'Haïti, les Chemins de fer McDonald, les figues bananes⁹. La domination économique, commerciale et financière des États-Unis d'Amérique sur Haïti se précisait et préludait à l'occupation militaire du pays, conformément à l'alliance existant toujours entre les États et les capitalismes nationaux¹⁰.

Sur le plan social, les différentes couches de la population étaient affectées par l'état de dégradation générale du pays. L'alliance entre les

élites politiques et les commerçants étrangers qui finançaient leurs aventures militaires, tout en bénéficiant du soutien de leurs ambassades respectives, et les rapports tantôt souterrains et tantôt visibles, impliquant souvent la participation de certaines puissances dans les guerres civiles pour faciliter l'avènement au pouvoir d'un de leurs protégés, rendaient difficile toute possibilité d'une alliance conjoncturelle entre certaines catégories sociales dont les intérêts étaient lésés. En raison de l'inexistence d'une classe ouvrière, il n'y avait pas de classe moyenne robuste qui eût pu faire tomber la barrière des préjugés séparant la bourgeoisie nationale des secteurs populaires urbains et ruraux. Cette absence de cohésion sociale, jointe à la supériorité militaire des Américains disposant d'un armement sophistiqué explique la facilité et l'efficacité avec lesquelles les marines occuperont le pays".

La pauvreté et la misère s'abattaient sur les masses des villes et des campagnes qui vivaient dans des conditions inhumaines. Avec une croissance démographique soutenue qui aggravait la situation, le phénomène de désespoir collectif gagnait de plus en plus le monde paysan¹². Ce contexte de ruine et de désolation faisait des paysans du Nord et du Nord-Est une mine inépuisable pour les seigneurs de la guerre. Entre 1911 et 1915, le brigandage politique et les invasions des Cacos (les paysans armés du Nord-Est), dont fut l'objet la capitale haïtienne, allaient culminer dans les journées d'anarchie sanglante des 27 et 28 juillet 1915 qui consacrèrent l'affondrement de l'État haïtien¹³.

La conjoncture externe

Sur le plan externe, l'expansionnisme américain ne cessait de se manifester partout en Amérique latine et surtout en Amérique centrale et dans la Caraïbe. Avec la construction du canal de Panama, le contrôle militaire de la région devenait une très grande obsession pour les dirigeants américains. Leur intervention contre l'Espagne lors de la guerre d'indépendance cubaine en 1898, suivie de l'occupation militaire de l'île jusqu'en 1902, et leur contrôle sur Porto Rico depuis 1898, constituaient des signaux fort explicites de l'application de la doctrine de Monroe dans la région. La création artificielle de l'État de Panama en 1903 fut l'œuvre d'un groupe de Colombiens sécessionnistes bénéficiant du soutien des États-Unis d'Amérique¹⁴. D'ailleurs, la nécessité d'assurer la sécurité du canal les avait portés

à occuper militairement la zone de ce canal, la même année. En 1905, ils réalisaient une opération de police internationale au Nicaragua; en 1907, les Américains prenaient le contrôle des douanes de la République dominicaine; en 1909, c'était le tour du Honduras; en 1912, leur seconde intervention se transformait en occupation militaire au Nicaragua (1912-1924); en 1914, les marines foulèrent le sol du Mexique, en débarquant à Veracruz; en 1915, ce fut l'occupation d'Haïti, suivie de celle de la République dominicaine en 1916; en 1917, les États-Unis d'Amérique achetèrent du Danemark les îles Vierges¹⁵. Ces faits tendent à prouver qu'à cette époque il y avait un plan général des États-Unis d'Amérique visant à s'assurer le contrôle stratégique de la Caraïbe¹⁶ et de l'Amérique centrale¹⁷.

Même si le président William McKinley (1897-1901), acculé par ses adversaires politiques, assurait qu'«aucun dessein impérialiste ne se cache dans l'esprit américain», la vocation hégémonique des États-Unis d'Amérique dans la région se précisait. On pourrait même parler de la cristallisation d'une idéologie impérialiste¹⁸, qui devint explicite dans le fameux message annuel en date du 6 décembre 1904 de Théodore Roosevelt, son successeur, qui faisait montre d'une très grande franchise à ce sujet:

Si une nation montre quelle sait agir avec une efficacité raisonnable et le sens des convenances en matière sociale et politique, si elle maintient l'ordre et respecte ses obligations, elle n'a pas à redouter l'intervention des États-Unis. L'injustice chronique ou l'impuissance qui résultent d'un relâchement général des règles d'une société civilisée peuvent exiger, en fin de compte, en Amérique ou ailleurs, l'intervention d'une nation civilisée et, dans l'hémisphère occidental, l'adhésion des États-Unis à la doctrine de Monroe, peut forcer les États-Unis, bien qu'à contrecœur, dans les cas flagrants d'injustice ou d'impuissance, à exercer un pouvoir de police internationale¹⁹.

Donc, dès 1904, avec le *corollaire Roosevelt* de la doctrine de Monroe, la politique étrangère aggressive et interventionniste des États-Unis d'Amérique était clairement énoncée. Naturellement, les pays de la Caraïbe et de l'Amérique centrale allaient en être ses premières victimes²⁰. L'intervention militaire et l'occupation américaines d'Haïti de 1915-1934 s'inscrivaient dans une politique globale de contrôle stratégique de la région²¹. Seules des raisons liées à la politique interne des États-Unis d'Amérique ont empêché les dirigeants de cette puissance d'entreprendre une opération de police internationale dans ce pays avant 1915. L'installation en 1903 d'une base navale à Guantânamo, à Cuba, avait résolu le problème du contrôle

militaire de la région proche du canal de Panama. Mais Washington voulait à tout prix éviter l'établissement d'une base au Môle Saint-Nicolas, dans le nord-ouest d'Haïti, par une autre puissance²². Le désordre, le chaos et l'anarchie qui prévalaient en Haïti entre 1911 et 1915, le poids du capital financier, l'influence politique de plus en plus grande des commerçants allemands en Haïti et, surtout, les succès de l'armée allemande au début de la Première Guerre mondiale qui laissaient se profiler la perspective d'une victoire des Empires centraux et de leurs alliés, hâtèrent les préparatifs américains pour une intervention rapide et efficace dans le pays²³.

Pendant la deuxième moitié du xix^e siècle, l'existence d'une puissante communauté allemande en Haïti constituait un pion d'une importance capitale sur l'échiquier politique. Dans le but évident d'échapper à la clause constitutionnelle interdisant aux étrangers l'accès à la propriété de biens immobiliers dans le pays, certains Allemands avaient épousé des femmes haïtiennes: les enfants issus de ces unions étaient légalement des sujets allemands. Ainsi, en 1912, une école allemande avait ouvert ses portes à Port-au-Prince. Sa mission, selon le mot du diplomate allemand en poste dans la capitale haïtienne, était de «germaniser les descendants des Allemands établis en Haïti²⁴». En 1914, le département d'État américain savait que les Allemands contrôlaient environ 80% du commerce en Haïti²⁵. L'importance croissante des intérêts économiques de ces derniers avait porté les autorités allemandes à dépêcher des troupes dans la capitale haïtienne en 1911 afin de protéger les biens de leurs ressortissants²⁶. Cet acte ne faisait que renforcer les préoccupations des États-Unis d'Amérique par rapport aux activités politiques des commerçants allemands en Haïti²⁷.

La doctrine de Monroe, le *corollaire Roosevelt* de la doctrine de Monroe et la diplomatie du dollar (*Dollar Diplomacy*) du président Woodrow Wilson et de son secrétaire d'État, William Jennings Bryan, représentaient les trois piliers de la politique étrangère américaine au début du xx^e siècle. En fonction de cette orientation de leur politique étrangère, l'importance que les Américains plaçaient dans leurs relations avec les pays de la Caraïbe reposait sur trois types d'intérêts: 1) leurs intérêts stratégiques, en termes de sécurité nationale; 2) leurs intérêts économiques; 3) leurs intérêts politiques²⁸.

Comme l'affirme Hans Schmidt, «par rapport à la poussée générale de l'impérialisme américain dans la Caraïbe, Haïti était stratégiquement

très importante, mais elle avait peu d'importance du point de vue économique²⁹ ». En dépit de la volonté manifeste affichée par Washington de voir augmenter de façon significative les investissements américains en Haïti aux dépens de ceux des Européens³⁰ et du brigandage politique qui régnait en maître dans ce pays, ni la diplomatie du dollar ni le faux altruisme³¹ n'étaient en effet à l'origine de l'intervention militaire et de l'occupation américaines.

Le déploiement des troupes américaines

L'état de délabrement d'un pays ravagé par des guerres civiles interminables et l'incapacité des élites politiques haïtiennes à imposer même une solution autoritaire aux problèmes d'agitation sociale et d'instabilité politique qui secouaient Haïti créaient une situation de désarroi favorable à l'intervention militaire étrangère³². L'impossibilité pour les détenteurs du pouvoir étatique de contrôler les mouvements populaires urbains et les soulèvements paysans avaient porté les couches aisées à accueillir les marines en libérateurs³³. En outre, le caractère prédateur et foncièrement répressif de l'ancien État haïtien, à la fois l'ennemi et l'objet de risée des couches défavorisées, et sa faiblesse structurelle lui enlevaient toute possibilité de trouver des défenseurs au sein des masses urbaines et paysannes. Avec le débarquement des troupes américaines, l'histoire ne faisait que chanter ses funérailles. Seul le soldat Pierre Sully se montra digne des héros de la guerre d'indépendance, en refusant d'obéir aux ordres des marines de déposer les armes et de vider les lieux³⁴.

Ne trouvant aucune résistance armée organisée, l'amiral Caperton procéda au déploiement rapide de ses troupes, en s'emparant d'abord des points stratégiques et des bâtiments symboliques: casernes, ports, bureaux des douanes et des contributions, palais présidentiel et locaux abritant les ministères et les tribunaux. Dans les mois d'août et de septembre 1915, ayant reçu les renforts nécessaires, l'occupation s'étendit aux villes portuaires du pays. La tâche de désarmement de la population se poursuivit sans répit. La liquidation des débris de l'armée haïtienne permit à l'occupant de consolider son pouvoir militaire, financier et juridique dans les principales villes. Mais la pacification totale du pays et son occupation, sans la collaboration des nationaux, auraient exigé des moyens militaires et financiers énormes que les Américains n'étaient pas prêts à consentir.

Avant même la reddition des principaux chefs cacos, parallèlement au processus de contrôle des centres importants de la vie économique et politique haïtienne, l'occupant allait identifier les forces sur lesquelles il devait s'appuyer pour diriger le pays. Son objectif était de créer le cadre institutionnel approprié, en donnant une base légale à la collaboration d'une fraction des élites politiques locales.

La construction d'un État à l'allure moderne mais faible

La Convention haïtiano-américaine du 16 septembre 1915, sanctionnée le 11 novembre de la même année et publiée avec le procès-verbal d'échange des ratifications au journal officiel *Le Moniteur* en date du 28 juin 1916, représente l'acte de naissance du nouvel État³⁵. Avec l'élection, par l'Assemblée nationale, du sénateur Sudre Dartiguenave comme président de la République, le 12 août 1915, pour un mandat de sept ans, sur la base de la Constitution de 1889, l'occupant trouvait un interlocuteur peu docile, mais coopératif, pour donner une façade légale à sa vision de l'organisation étatique qui convenait à Haïti et qu'il entendait imposer de gré ou de force. Après les modifications introduites par Louis Borno, secrétaire d'État des Relations extérieures et de l'instruction publique et futur président, afin de rendre certaines clauses moins humiliantes pour les alliés nationaux de l'occupant, la Convention³⁶ établit les rapports de domination entre les États-Unis d'Amérique et Haïti, et définit les grands axes pour l'édification du nouvel État. La reconstitution de l'appareil répressif, la reconstruction et la modernisation de l'administration publique et les caractéristiques de cet État constituent l'ossature de ce second point du chapitre.

Le rétablissement du monopole de la contrainte physique légitime

Faire régner l'ordre et la paix dans le pays impliquait inévitablement la constitution d'un appareil répressif efficace, avec un effectif raisonnable réparti sur toute l'étendue du territoire, centralisé et doté d'une chaîne de commandement pouvant assurer la coordination de ses activités sur le terrain. Ainsi que prévu par l'article X de la Convention, la création de la Gendarmerie qui allait devenir par la suite la Garde d'Haïti, composée d'Haïtiens et dont les officiers supérieurs étaient tous des Américains, répondait à cet objectif impérieux. Cette force entraînée et équipée dans le but de devenir la gardienne de l'ordre se voulait amie des citoyens qui

respectaient la loi et ennemie des «bandits» qui perturbaient la paix publique³⁷. L'accélération des programmes de formation de ses cadres nationaux et la modernisation de l'institution la rendirent rapidement opérationnelle. Au début, sa tâche consistait essentiellement à débarrasser la capitale de la présence des Cacos³⁸. Cette étape franchie, il lui revenait de pacifier le territoire national.

Le vrai baptême de feu de la gendarmerie allait commencer en 1917, avec l'entrée en scène de Charlemagne Péralte: héros de la résistance paysanne à l'occupation américaine d'Haïti. La campagne de désarmement et surtout le rétablissement de la corvée pour les travaux publics rappelaient aux paysans le spectre de l'esclavage. Cette dernière décision constituait une régression puisqu'elle remettait en vigueur une loi haïtienne dont l'application était abandonnée depuis quelque temps³⁹. Condamné à cinq ans de prison par un tribunal prévôtal pour avoir pris part à l'attaque contre la maison du capitaine Doxey, commandant de la ville de Hinche, située dans le département du Centre, Péralte avait été obligé de balayer les rues de la ville du Cap-Haïtien. Il n'était pas du genre à tolérer le caractère vexatoire du traitement qui lui était infligé. Dans les geôles de l'occupant, il n'hésita pas à tuer un marine qui osa le frapper. Le 3 septembre 1917, il réussit à convaincre la sentinelle de garde de fuir avec lui dans les montagnes pour déclencher la lutte armée en vue de chasser les envahisseurs⁴⁰.

Dans les trois premiers mois de l'occupation, on enregistra 200 morts dans les rangs des Cacos. De 1916 à 1918, 250 autres furent victimes des balles américaines. En 1919, à l'apogée de l'épopée de Charlemagne Péralte, 1 881 guérilleros furent massacrés par la gendarmerie appuyée par les marines⁴¹. Les succès de celle-ci furent rendus possibles grâce aux renforts dépêchés par la puissance occupante⁴². L'assassinat de Péralte le 1^{er} novembre 1919 et celui de Benoît Batraville, son successeur, le 19 mai 1920, mirent fin à la résistance armée. La pacification du pays devint une réalité.

À la suite du désarmement total de la population, la voie était grande ouverte à l'accélération du processus de centralisation militaire et politique. Elle permit la concentration des moyens de contrainte et fit de l'État, à travers la gendarmerie, l'instrument idéal de la violence du pouvoir central⁴³: détenteur exclusif de la contrainte physique légitime. En organisant la gendarmerie de façon à empêcher le développement des solidarités régionales en son sein, en renforçant le pouvoir de la police rurale et en faisant de

Port-au-Prince le seul et unique siège de détention, de concentration et de centralisation du pouvoir d'État, l'occupant avait bouleversé de fond en comble l'échiquier politique haïtien⁴⁴. Cette nouvelle dynamique créa une nouvelle donne politique: la paysannerie se trouvait complètement écartée du jeu politique; le militarisme entra en hibernation; le régionalisme disparut du panorama politique du pays. Ce fut aussi l'approfondissement de la différence entre les villes et les campagnes et, un peu plus, entre la capitale et le reste du pays⁴⁵. Mais, avec la fin de la résistance armée, on allait assister à une radicalisation de la résistance politique, intellectuelle et idéologique.

La résistance politique, intellectuelle et idéologique à l'occupation

Dès le début du mois d'août 1915, une certaine résistance politique à l'occupation américaine commença à se manifester au Sénat et à la Chambre des députés. Certains parlementaires entendaient s'opposer au processus devant conduire à l'imposition de la Convention haïtiano-américaine du 16 septembre 1915. Ils devaient aussi, par la suite, et en maintes occasions, s'opposer aux actes de l'Exécutif présidentiel visant à normaliser l'occupation. L'occupant utilisa l'intimidation, la menace de recours et le recours à la force pour mater la rébellion parlementaire⁴⁶. Mais la vraie opposition politique fut l'œuvre de certains intellectuels de la petite bourgeoisie libérale. En effet, dès le 10 août 1915, à l'appel de Georges Sylvain, ancien ministre plénipotentiaire à Paris et avocat du barreau de Port-au-Prince, un groupe d'Haïtiens hostiles à la présence des marines dans le pays - la plupart exerçant des professions libérales, fonda L'Union patriotique qui déclara se constituer pour combattre l'occupation et contribuer au recouvrement de la souveraineté nationale⁴⁷. Sous la direction, entre autres, de Georges Sylvain, Pauléus H. Sannon, Sténio Vincent et Jean Price-Mars, L'Union patriotique demanda la fin immédiate de la loi martiale, l'abrogation de la Convention de 1915 qui légalisait l'occupation, la mise sur pied d'une assemblée constituante et le retrait du pays, sur une courte période, des troupes américaines⁴⁸.

Comme la résistance armée était l'apanage de la paysannerie, la lutte politique à Port-au-Prince revêtit une dimension purement intellectuelle et idéologique. Elle donna lieu à la parution d'une pléiade de journaux d'opposition: *La Patrie*, *Haïti intégrale*, *La Tribune*, *La Ligue*, qui furent

le fer de lance de ce bouillonnement d'idées anti-occupationnistes⁴⁹. Les idées diffusées dans ces journaux et l'attitude raciste de l'occupant⁵⁰ furent à l'origine du grand mouvement nationaliste qui porta au pouvoir Sténio Vincent, le 18 novembre 1930. Le nouveau président négociera la fin de l'occupation en 1934. Étant donné que le monopole de la contrainte physique légitime ne va pas sans son pendant, l'occupant ne pouvait pas ne pas se pencher, parallèlement, sur l'organisation du monopole de la fiscalité, à travers la reconstruction et la modernisation de l'administration publique.

La reconstruction et la modernisation de l'administration publique

Pour permettre à l'État de trouver les ressources indispensables à son bon fonctionnement, de répondre à ses obligations financières sur les plans interne et externe et de réaliser certains travaux publics pouvant lui fournir une certaine légitimité, l'occupant se lança dans une entreprise de reconstruction et de modernisation de l'administration publique haïtienne. Dans la perspective d'assurer à l'État le monopole de la fiscalité, il mit en œuvre un processus de centralisation administrative qui culminera dans la promulgation, le 6 juin 1924, de la Loi créant l'Administration générale des Contributions. Cette nouvelle unité administrative, chargée de la perception des impôts, était destinée à devenir un rouage important de la gestion des finances du pays⁵¹. La création ou la modernisation des infrastructures douanières (sept au total) permit une meilleure organisation et une meilleure gestion du commerce import-export et assura des recettes douanières beaucoup plus substantielles à l'État.

Avant l'occupation, les impôts internes s'élevaient à moins de 10% du total des revenus⁵². Une politique d'augmentation des charges fiscales s'avérait d'une nécessité urgente. Dans un rapport de 1924-1925, le conseiller financier laissait entendre que les impôts internes devraient représenter 50% des recettes fiscales, et même excéder les sources externes de revenus⁵³. Aussi, allait-il adopter toute une politique d'augmentation des recettes fiscales, de gestion des dépenses publiques afin d'assurer l'équilibre budgétaire, et de supervision de l'évolution de la dette publique. Ces mesures conduisirent à la stabilisation de la monnaie nationale et à la quasi-disparition des pratiques liées à la corruption dans l'administration publique. Ces deux réalisations, à leur tour, contribuèrent à réduire la dette étrangère⁵⁴ et à augmenter le budget de fonctionnement et d'investissement

de l'État. Mais la modernisation de l'administration publique impliquait nécessairement l'augmentation du nombre et de la qualité de ses fonctionnaires. La création de nouveaux postes et le recrutement de nombreux cadres conduisirent à l'élargissement du secteur tertiaire et à l'émergence d'une classe moyenne⁵⁵.

Les réformes monétaire, fiscale et administrative assuraient à l'État une certaine autonomie par rapport à ses anciens créanciers internes dont les intérêts se trouvaient lésés. De ce fait, la nouvelle bureaucratie était très mal vue par la bourgeoisie compradore qui dut faire le dur apprentissage de l'impôt, et accepter de n'être plus au-dessus de la loi⁵⁶. Le rétablissement de la corvée exigeant la participation des paysans dans les grands travaux d'infrastructures, la répression sanglante et l'élimination du mouvement de résistance armée dirigé par Charlemagne Peralte renforçaient le processus de consolidation du nouvel État⁵⁷. Avec le monopole de la contrainte physique légitime grâce à la Gendarmerie et le monopole de la fiscalité reposant sur la nouvelle administration publique, l'État haïtien n'était plus une fiction ni l'objet de risée de la population. Au contraire: il inspirait le respect, la crainte, et même la peur⁵⁸. Mais quelle était la nature de cette nouvelle institution?

Un État sans souveraineté

Sous le régime d'occupation militaire étrangère, paradoxalement, le processus de centralisation et de modernisation aboutit rapidement à la constitution du monopole de la contrainte physique légitime et de celui de la fiscalité. Ainsi donc, pour la première fois depuis l'indépendance du pays en 1804, l'État haïtien parvint à occuper, à contrôler, à pouvoir défendre et tenter d'organiser son espace territorial. L'image de cet État centralisateur, institutionnalisé, qui surveillait et punissait⁵⁹, qui semblait jouir de la souveraineté interne et externe et qui n'avait à craindre aucune menace, aucune attaque venant de l'extérieur, pourrait laisser croire que l'État haïtien à cette époque était un véritable État moderne. En réalité, c'était une institution mineure, qui se trouvait sous la protection de l'Aig/e, et qui risquait d'être étouffée durant la régence qui allait durer 19 ans.

Si la centralisation du pouvoir et la modernisation de l'administration publique étaient indispensables à la stabilité politique du pays et permettaient à l'État haïtien d'extraire les ressources nécessaires à son budget de

fonctionnement et d'investissements et au paiement de ses dettes interne et externe, il est à souligner aussi quelles s'inscrivaient dans la stratégie de l'occupant visant à déplacer les capitaux européens au profit de ceux de ses propres ressortissants. En 1918, le président Dartiguenave déclara la guerre à l'Allemagne, confisqua les biens des sujets allemands établis en Haïti et emprisonna un certain nombre d'entre eux. Après la guerre, beaucoup de commerçants et hommes d'affaires allemands furent expulsés du pays. L'occupation américaine mit fin aussi à la position privilégiée qu'occupait la France dans ses relations commerciales avec Haïti. Ainsi, le champ était libre à la pénétration économique américaine⁶⁰.

L'appareil répressif de l'État était constitué par les troupes d'infanterie de la Marine de guerre des États-Unis d'Amérique et la gendarmerie haïtienne. Mais la hiérarchie était assurée par des officiers supérieurs américains. Les succès de la gendarmerie dans l'anéantissement de la résistance militaire des Cacos furent essentiellement l'œuvre des marines qui disposaient d'un armement sophistiqué, faisant de l'intervention militaire américaine en Haïti l'une des plus meurtrières de la région. L'article X de la Convention prévoyait la création d'une gendarmerie efficace, rurale et urbaine, sous la direction d'officiers américains nommés par le président d'Haïti sur la proposition du président des États-Unis. Il affirmait textuellement :

Ils (les officiers américains) seront remplacés par des Haïtiens, lorsque ceux-ci, après un examen effectué par un comité choisi par l'officier supérieur chargé de l'organisation de la gendarmerie, en présence d'un délégué du gouvernement haïtien, seront jugés aptes à remplir convenablement leurs fonctions.

En outre, l'article XI stipulait :

Le gouvernement d'Haïti convient de ne céder aucune partie du territoire de la République d'Haïti par vente, bail ou autrement, ni de conférer juridiction sur son territoire à aucune puissance ou gouvernement étranger, ni de signer avec aucune puissance aucun traité ni contrat qui diminuerait ou tendrait à diminuer l'indépendance d'Haïti.

L'article VII faisait obligation à l'État haïtien de ne contracter aucune dette sans l'accord préalable du président des États-Unis. La contrepartie américaine était très significative à ce sujet. Selon l'article XIV, les États-Unis d'Amérique s'engageaient, le cas échéant, «à prêter leur aide efficace pour la préservation de l'indépendance haïtienne et pour le maintien

d'un gouvernement capable de protéger la vie, la propriété et la liberté individuelle». Ils devaient aussi, au regard de l'article XIII, aider Haïti à exploiter ses ressources naturelles et à développer un service sanitaire adéquat. Donc, on ne pouvait parler ni de souveraineté interne ni de souveraineté externe dans le cadre d'un régime d'occupation militaire étrangère.

Le poids de la force d'occupation était encore beaucoup plus significatif sur le plan de l'administration publique. À côté du haut-commissaire qui supervisait les ministères de Santé publique, des Finances, de l'Agriculture et des Travaux publics, deux autres fonctionnaires américains, le receveur général et le conseiller financier, tous deux militaires, détenaient des pouvoirs très étendus. Le président haïtien lui-même leur devait obéissance, sous peine de subir des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension de sa paye⁶¹. La perception des droits de douanes, la gestion des dépenses publiques, l'application des dispositions relatives aux importations et aux exportations, relevaient de la compétence du receveur général. Toute modification du tarif douanier, en cas de diminution des revenus de l'État, ne devait s'effectuer qu'avec l'autorisation du président des États-Unis d'Amérique, selon l'article IX. Le conseiller financier, quant à lui, en tant qu'assesseur technique du ministre des Finances, était chargé de veiller à l'équilibre budgétaire, de promouvoir une politique d'augmentation des recettes fiscales, de superviser l'évolution de la dette publique et de faire les recommandations qu'il jugeait utiles, comme le prévoyaient les articles II et III de la Convention.

La nature de l'État haïtien était le reflet de la nature de ses rapports avec la puissance occupante. Celle-ci s'était révélée au grand jour lorsque, au cours de sa campagne électorale en 1920, Franklin Delano Roosevelt, sous-secrétaire de la Marine, se laissa aller jusqu'à affirmer: «Vous devez savoir que j'ai participé dans l'administration de deux petites républiques. En réalité, j'ai écrit moi-même personnellement la Constitution d'Haïti et si vous le permettez, je vous dirai que c'est une très bonne Constitution⁶². » On pourrait dire qu'Haïti était un appendice des États-Unis d'Amérique, le palais présidentiel une simple annexe du département d'État américain. L'État haïtien était tout simplement un État vassal, sans souveraineté et dont les structures sociale et économique demeuraient archaïques et arriérées. Comment l'occupant allait-il s'y prendre pour les moderniser?

La modernisation économique et les changements sociaux consécutifs

La création et la modernisation de l'appareil répressif de l'État et de l'administration publique par l'occupant visaient à faire régner l'ordre et la paix, condition indispensable à ses intérêts stratégiques et à la pénétration du capital américain dans l'agriculture. La modernisation politique appelait son pendant: la modernisation économique et les changements sociaux consécutifs. Dans la Constitution de 1918, l'extension de la jouissance du droit de propriété aux étrangers⁶³ et la stabilisation de la monnaie haïtienne, par la clause établissant le taux de change à cinq gourdes pour un dollar, et la volonté de s'attaquer à la parcellarisation de la terre et de privilégier l'agriculture intensive au détriment de l'agriculture extensive étaient manifestes. Grâce à la collaboration d'une partie des élites politiques locales, la plus grande tentative de modernisation sociale et économique depuis l'indépendance conquise en 1804 allait être entreprise. Elle était axée sur la reconfiguration de la structure sociale et économique ainsi que la création d'infrastructures permettant à l'État d'assurer une certaine souveraineté interne, sans devenir pour autant un État moderne.

La reconfiguration des structures sociale et économique

La création d'un cadre légal approprié était indispensable à la reconfiguration des structures sociale et économique du pays⁶⁴. Trente-trois mesures législatives adoptées entre 1915 et 1930⁶⁵ permirent l'expropriation d'une partie des petits cultivateurs, transformés en ouvriers agricoles, et l'installation en Haïti de grandes compagnies s'adonnant à l'agriculture commerciale. Cela entraîna une extension des rapports capitalistes de production et le développement d'un secteur de petites et moyennes entreprises commerciales et industrielles dans l'économie du pays⁶⁶. Cette nouvelle dynamique permit l'apparition de nouvelles catégories sociales: la classe ouvrière et la classe moyenne. La présence progressive d'officiers haïtiens au sein de la Gendarmerie, la création d'écoles professionnelles, le recrutement de socioprofessionnels comme cadres moyens et supérieurs dans la nouvelle bureaucratie administrative, contribuèrent également à un certain rayonnement de ladite classe moyenne, en dépit de sa très grande faiblesse. Il en était de même de la classe ouvrière qui, à travers les

organisations syndicales, allait avoir une certaine visibilité dans l'administration publique et dans les compagnies privées.

Mais à côté des modifications observées sur les plans social et économique, il est important d'identifier les conséquences politiques qui en découlèrent. La lutte pour le pouvoir était devenue une affaire essentiellement urbaine et les masses populaires de Port-au-Prince se préparaient à devenir un acteur influent. Par ailleurs, la paysannerie, elle, avait le choix entre un salaire de misère⁶⁷, l'exode rural et l'émigration.

Malgré l'existence d'une main-d'œuvre abondante et bon marché, les capitalistes américains ne s'étaient pas rués vers Haïti. La faiblesse des investissements rendit plus difficile la transformation des structures archaïques et arriérées du pays. L'oisiveté et la famine régnait dans les campagnes et, selon certains auteurs: «Criblé de dettes, mal alimenté, privé de son lopin de terre, le paysan connaissait une situation encore plus critique qu'avant l'occupation⁶⁸.» Aussi assistait-on à l'augmentation du vagabondage dans les campagnes, à l'exode rural et à l'extension du chômage dans les villes⁶⁹. L'émigration massive vers Cuba et la République dominicaine⁷⁰, encouragée et organisée par l'occupant, semblait offrir une alternative moins angoissante pour les paysans, mais elle s'apparentait davantage à une nouvelle traite des Noirs, vu les conditions inhumaines dans les plantations de canne à sucre dans ces pays.

Les chiffres avancés par les officiels américains montrent clairement que le départ des Haïtiens répondait à un objectif politico-économique précis. D'après M. Séjourné, inspecteur général des douanes, plus de 300 000 Haïtiens abandonnèrent le pays durant les 19 ans d'occupation et très peu y revinrent⁷¹. Mais ce chiffre ne représentait que l'émigration légale. L'émigration clandestine, elle, représentait entre le tiers et la moitié de celle-ci⁷². Et l'émigration vers la République dominicaine, qui demeurait hors de tout contrôle, était supérieure à celle en direction de Cuba⁷³. De l'avis de certains officiels américains, l'émigration apportait une solution au problème démographique, puisque la population de la République était au-dessus de sa capacité productive⁷⁴. De fait, l'émigration massive était devenue une soupe de sûreté pour les crises agraires suscitées par les dépossessions⁷⁵. Telles furent, entre autres, les conséquences dramatiques d'une tentative de modernisation sociale et économique dans un pays qui avait évolué pendant plus d'un siècle d'indépendance

en dehors des avancées techniques et des innovations technologiques du capitalisme mondial. De ce fait, Haïti ne disposait pas de manufactures pouvant accueillir une main-d'œuvre nombreuse et peu coûteuse, disponible et disposée à travailler pour un salaire de misère⁷⁶. Cela n'empêcha pas l'occupant de se lancer dans un vaste programme de construction d'infrastructures.

La création d'infrastructures

La modernisation des appareils étatiques et la transformation des structures sociale et économique du pays ne pouvaient se faire sans créer un cadre infrastructurel adéquat. La «collaboration franche et loyale» du président Louis Borno (15 mai 1922-15 mai 1930) donna à l'occupant la liberté d'action nécessaire pour se lancer dans la construction de nombreux édifices publics, l'établissement d'un réseau routier comprenant des ponts, de nombreux barrages et canaux d'irrigation. Le rapport de l'ingénieur américain en chef des Travaux publics pour l'exercice de 1929-1930 nous donne une idée de l'ensemble des réalisations dans le domaine des infrastructures: 16 casernes et 61 avant-postes pour la Garde d'Haïti; 11 hôpitaux et 133 dispensaires ruraux; 7 douanes; l'École d'agriculture et 69 fermes-écoles rurales; 10 écoles industrielles; 2 écoles nationales et 11 écoles religieuses; le Palais de Justice et l'Hôtel de Ville de Port-au-Prince; et 1 700 kilomètres de routes⁷⁷.

La comparaison de la situation du pays, en termes d'infrastructures, de travaux d'urbanisation, de transports et de communication, avant et à la fin de la période d'occupation, montre l'ampleur de la tâche accomplie. La route reliant Port-au-Prince au Cap-Haïtien, inaugurée le 1^{er} janvier 1918, établissait pour la première fois la liaison continue entre les deux villes principales du pays. Le 23 février de la même année fut inaugurée celle assurant la jonction entre la capitale et les principales villes du département du Centre. En 1915, on ne voyait circuler à Port-au-Prince que trois automobiles dont celle de l'ambassadeur américain. Avant la fin de l'occupation, il y en avait 2 000 en circulation en Haïti. L'usage des camions de transport assurant les activités commerciales entre les principales villes du pays et l'utilisation d'autobus pour le transport interurbain de passagers furent inaugurés et intensifiés sous l'occupation. En 1915, on comptait 3 phares en fonctionnement en Haïti; en 1934, ce nombre passa à 15⁷⁸.

On ne saurait non plus passer sous silence l'installation d'un système téléphonique automatique à Port-au-Prince, première ville d'Amérique latine à en disposer⁷⁹. En 1929, il y avait 1 650 kilomètres de lignes téléphoniques reliant 26 postes, assurant en moyenne 27 574 appels locaux en une seule journée. À cela, il faut ajouter 210 ponts, les grands travaux du wharf de Port-au-Prince et la modernisation des quais et des sites du haut commerce au Cap-Haïtien, aux Gonaïves, à Saint-Marc, à Jérémie et aux Cayes⁸⁰. L'installation de systèmes d'adduction d'eau potable fut aussi réalisée sous l'occupation⁸¹, sans oublier l'édifice abritant la faculté de médecine de Port-au-Prince⁸². Pour compléter le tableau, on devrait ajouter l'inauguration d'un réseau aérien entre Port-au-Prince, Gonaïves, les Cayes, Jacmel, Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Hinche, Jérémie et Saint-Marc⁸³.

Il est extrêmement important de souligner que les résultats obtenus l'avaient été grâce à une gestion saine et une utilisation rationnelle des fonds du budget de l'État haïtien, sans un quelconque soutien financier des États-Unis d'Amérique. Les ressources du pays s'étaient révélées amplement suffisantes pour payer les fonctionnaires de l'État, y compris toute une pléthora d'experts américains⁸⁴, réaliser les travaux d'infrastructures et assurer le paiement de la dette⁸⁵. Cela donne une idée de l'ampleur qu'avaient prise la corruption et la contrebande dans l'administration publique en Haïti avant l'occupation. L'emprunt de 1922, d'un montant de 23 658 041,25 dollars, était essentiellement destiné à payer le solde des prêts français, à rembourser à la Banque nationale les avances de trésorerie faites au gouvernement, au paiement de la dette interne⁸⁶ et à payer aux créanciers américains des obligations qu'il ne fut pas permis au gouvernement haïtien de discuter⁸⁷. Mais au moment de partir en 1934, quel État l'occupant allait-il laisser aux élites politiques haïtiennes?

Un État faible et jouissant d'une souveraineté interne limitée

Le développement des mouvements nationalistes et anti-américanistes en Amérique latine et dans la Caraïbe, ainsi que les effets dévastateurs de la crise de 1929-1933, avaient conduit les États-Unis d'Amérique à la révision de l'application agressive de la doctrine de Monroe dans la région. Le président Franklin Delano Roosevelt allait être à la fois le grand théoricien de la «politique du bon voisinage» et le responsable de sa mise en œuvre⁸⁸. Le mouvement nationaliste haïtien, à travers ses intellectuels, idéologues,

hommes de loi, journalistes et leaders syndicaux, allait avoir un grand rayonnement en Amérique latine et même aux États-Unis d'Amérique. Les événements de Marchaterre⁸⁹ et la dénonciation du caractère barbare et raciste des atrocités commises par les marines contre des paysans désarmés et inoffensifs émurent l'opinion publique américaine, notamment les Afro-américains. L'envoi de la commission Forbes en Haïti le 28 février 1930 et les recommandations de son rapport suggérant la fin de l'occupation conduisirent au retrait progressif des marines. Le 21 août 1934, le drapeau haïtien fut de nouveau hissé aux mâts des édifices publics. Ainsi, le pays recouvra sa souveraineté après 19 ans d'occupation militaire étrangère. Quelle était la signification du départ des Américains? Les notions de souveraineté interne et externe étaient-elles des attributs de l'État haïtien?

En signant la Convention de 1915, rappelons-nous les termes de l'article XI, Haïti avait aliéné sa souveraineté externe et reconnu sa dépendance politique vis-à-vis des États-Unis d'Amérique, en échange de leur protection. Cette politique visait tout simplement à garantir l'intérêt stratégique de la puissance occupante, mais elle aurait pu être interprétée aussi comme un dispositif destiné à protéger ce petit pays contre la répétition des anciens abus dont il avait été victime tout au long du xix^e siècle et même au début du xx^e siècle; abus auxquels avaient pris part, d'ailleurs, les États-Unis d'Amérique. Les liens de dépendance que la Convention avait tissés entre les deux pays montraient clairement que l'occupant entendait construire en Haïti un État faible, capable, certes, de garantir une certaine souveraineté interne, mais incapable de défendre sa souveraineté externe. Cette spécificité du nouvel État haïtien allait se révéler au grand jour lors des vêpres haïtiennes en République dominicaine en 1937.

La présence massive d'Haïtiens travaillant et en quête de travail dans les champs de canne à sucre en République dominicaine constituait depuis longtemps une préoccupation majeure pour les autorités de ce pays. Ce phénomène avait pris une telle ampleur que l'opinion publique dominicaine s'en alarma et en vint à parler de la «menace haïtienne⁹⁰». Le quotidien *Listin Diario*, commentant le déséquilibre que la présence de l'ouvrier haïtien, disposé à travailler pour une pitance, provoquait sur le marché du travail, écrit dans sa livraison des 4 et 5 mars 1924: «Les Dominicains se réjouiraient si la visite des 100 000 hôtes haïtiens s'interrompait. Cet élément étranger, indésirable, représente le dixième de la population. 11

constitue une invasion annuelle qui échappe aux lois et demeure dans le pays⁹¹.» En 1937, le dictateur Rafael Leonidas Trujillo prit la décision de débarrasser la société dominicaine du péril haïtien. Il ordonna du 2 au 4 octobre 1937 le massacre des Haïtiens sur la frontière haïtiano-dominicaine⁹². Cette hécatombe souleva l'indignation et la colère au sein de la société haïtienne. La réaction timide des autorités haïtiennes créa un profond malaise au sein de l'institution militaire et porta de jeunes officiers à ourdir, en novembre 1937, une conspiration malheureuse visant à renverser le président Sténio Vincent⁹³.

Cet événement mit en relief la faiblesse de l'État laissé par l'occupant qui n'arrivait pas à se mesurer à un voisin qu'il avait occupé pendant 22 ans durant la première moitié du xix^e siècle. Il convient de reconnaître aussi que la notion de souveraineté externe n'était pas un attribut de cet État qui ne pouvait protéger ses frontières ni faire face à une invasion étrangère. La mission essentielle de la Garde d'Haïti, pilier du système politico-administratif légué par l'occupant et élément fondamental de l'appareil répressif de l'État, consistait à faire régner l'ordre et la paix dans les villes et dans les campagnes (c'est-à-dire des activités de police), et à empêcher le retour du brigandage politique qui avait conduit à l'effondrement de l'ancien État haïtien. Filiale du Pentagone, la Garde d'Haïti paraissait beaucoup plus encline à obéir aux ordres des officiers supérieurs de l'armée américaine et aux responsables civils du département d'État. Donc, le nouvel État ne jouissait que d'une souveraineté limitée, car l'ordre qu'il assurait était surtout dirigé vers la préservation des intérêts stratégiques des États-Unis d'Amérique.

L'incapacité des élites politiques à réaliser le consensus indispensable qui aurait permis la mise en place des institutions susceptibles d'assurer une gestion efficace des tensions et conflits internes, d'une part, et, d'autre part, de faire face aux pressions et aux agressions externes venant du système d'États concurrentiel et du système capitaliste en expansion, avaient conduit à l'effondrement de l'État haïtien. En somme, les intérêts stratégiques des États-Unis d'Amérique et, dans une moindre mesure, leurs intérêts économiques et leur faux altruisme, les avaient convaincus de la nécessité d'occuper le pays, de le doter d'un système politico-administratif moins instable et d'un certain développement matériel.

Les efforts de modernisation sociale et économique et les travaux d'infrastructures avaient changé le visage du pays. L'impact de la pénétration du capital étranger, tout en étant très limité, avait favorisé une reconfiguration des structures sociale et économique du pays. En effet, l'extension des rapports capitalistes de production avait entraîné l'apparition des petites et moyennes entreprises et l'émergence d'une classe moyenne et d'une classe ouvrière faibles, certes, mais pas aussi insignifiantes qu'avant. Mais l'exode rural et l'émigration massive des paysans expropriés vers Cuba et la République dominicaine furent les conséquences tragiques du bouleversement de l'ordre social et économique antérieur. En outre, ces changements eurent aussi des retombées politiques. Port-au-Prince devint le seul et unique théâtre de la lutte pour le pouvoir. L'influence des masses urbaines s'accrut aux dépens de la paysannerie, en raison même de la centralisation qui mit fin au régionalisme et au brigandage politico-militaire. Malgré tout, ces progrès notoires et notables constituaient une bombe à retardement. D'où l'échec de l'occupation américaine, la crise sociétale consécutive et les réponses des élites politiques haïtiennes qui formeront la trame de la troisième et dernière partie du livre.

t

Notes

- i. À ce sujet, l'historienne Suzy Castor écrit: «À quoi aurait conduit la crise de 1915 si elle eut [sic] suivi son évolution naturelle? À une consolidation du régime féodal? À une révolution démocratique bourgeoise - comme celle qui s'était développée au Mexique à la même époque qui permettrait à la nation haïtienne d'initier son développement économique? L'intervention étrangère, en imposant une greffe au corps social haïtien en vint à altérer le développement naturel et tronquer son processus historique.» Voir CASTOR, Suzy, *L'occupation américaine d'Haïti*, tr. fr., Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1988 (1971), p. 56. Sans partager l'usage du concept de féodalisme dans le cas d'Haïti ni la notion de révolution démocratique bourgeoise dans celui du Mexique, nous pouvons répondre par la négative dans les deux cas. Premièrement, la crise en question était l'expression de la décomposition systématique de l'ancien ordre; deuxièmement, il n'y avait pas une bourgeoisie nationale haïtienne suffisamment dynamique pour assumer un rôle hégémonique dans le pays. La crise avait tout simplement débouché sur ce qui était plus que prévisible à l'époque: l'effondrement de l'État haïtien. Les intérêts stratégiques des Américains n'auraient pas permis une «somalisation» avant la lettre dans le cas haïtien. En outre, selon nous, l'idée d'altération du développement naturel et d'amputation du processus historique haïtien ne tient pas, car dans toute l'histoire de l'humanité, aucune tribu, aucun peuple, aucune nation, aucun État n'ont jamais évolué en vase

- clos. Ils ont toujours eu à affronter au cours de leur évolution des tensions et conflits internes et des pressions et agressions externes.
2. Voir à ce sujet WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, *Haiti: The Failure of Politics*, New York/Londres, Praeger, 1992, p. 26-27.
 3. Voir MANIGAT, Leslie F., *Éventail d'Histoire vivante d'Haïti. La crise du déperissement de la société traditionnelle haïtienne (1896-2003)*, t. III, Port-au-Prince, collection du CHUDAC, Média-Texte, 2003, p. 63.
 4. Voir MARTIN, John Bartlow, *U. S. Policy in the Caribbean. A Twentieth Century Fund Essay*, Boulder, Westview Press, 1978, p. 27-28.
 5. GAILLARD, Roger, *La République exterminatrice. La guerre civile, une option dramatique (15 juillet-31 décembre 1902)*, t. IV, Port-au-Prince, Le Natal, 1993.
 6. Lors de la crise de 1902 qui dégénéra en guerre civile, une très large partie des élites politiques du pays n'éprouva aucune gêne à s'allier aux militaires contre l'avènement d'Anténor Firmin à la présidence de la République. Les élites politiques manifestaient une hostilité telle contre les gens cultivés que le journal *La Tribune Populaire* du 27 juin 1902 s'était permis d'écrire: «M. Firmin est à ce point instruit qu'il ne doit pas être président d'Haïti, notre pays étant trop peu avancé pour être gouverné par un tel homme!» Et l'historien Roger Gaillard qualifia la défaite politique de Firmin de «déroute de l'intelligence».
 7. Voir GAILLARD, Roger, *La République exterminatrice. Le grand fauve (1902-1908)*, t. V, *ibid.*
 8. GAILLARD, Roger, *La République exterminatrice. La déroute de l'intelligence (mai-juillet 1902)*, t. III, *ibid.*, 1992.
 9. Voir JOACHIM, Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti*, op. cit., p. 215.
 10. L'application de la doctrine de Monroe dans la région de la Caraïbe est partie de cette alliance. À ce sujet, le président Taft affirma: «It is therefore essential that the countries within that sphere shall be removed from the jeopardy involved by heavy foreign debt and chaotic national finances and from the ever-present danger of international complications due to disorder at home. Hence the United States has been glad to encourage and support American bankers who were willing to lend a hand to the financial rehabilitation of such countries...» Cité dans WEINBERG, Albert K., *Manifest Destiny: A Study of Nationalist Expansionism in American History*, Chicago, Quadrangle Books, 1963 (1935), P- 432.
 11. Le peuple haïtien était divisé en «une masse amorphe, politiquement et économiquement asservie par une minorité dont l'idéal le plus élevé est de vivre aux dépens de la plèbe sans aller plus outre». Voir PRICE-MARS, Jean, *La vocation de l'élite*, Port-au-Prince, Chenet, 1919, p. 32.
 12. Voir le chapitre V.
 13. La chute du président Antoine Simon en août 1911 donna lieu à une période d'instabilité politique chronique au cours de laquelle six chefs d'État se sont succédé en quatre ans, 1911-1915, dont quatre durant les deux dernières années ayant précédé l'intervention militaire et l'occupation américaines. Voir NICHOLLS, David, *From Dessalines to Duvalier. Race, Colour and National Independence in Haiti*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 142.

14. Voir WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, *Haiti: The Failure of Politics*, op. cit., p. 27.
15. Voir NICHOLLS, David, *From Dessalines to Duvalier*, op. cit., p. 144.
16. À ce sujet, Weinstein et Segal écrivent: «*Lester Langley points out that even before the war the U. S. navy was lobbying for an increased U. S. presence and warned about German expansionism in the West Indies. The navy had its own source of intelligence from its Caribbean Squadron, which had been created in 1902.*» Voir WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, op. cit., p. 28.
17. Les dirigeants américains le reconnaîtront par la suite et n'hésiteront pas à le clamer haut et fort. Dans son message annuel au Congrès, en date du 3 décembre 1912, le président William H. Taft déclara: «*First, it is obvious that the Monroe doctrine is more vital in the neighborhood of the Panama Canal and the zone of the Caribbean than anywhere else. There, too, the maintenance of that doctrine falls most heavily upon the United States.*» Et le secrétaire d'État Henry L. Stimson affirmera sans ambages en 1931: «*That locality (Central America and the Caribbean) has been the one spot external to our shores which nature has decreed to be most vital to our national safety, not to mention our prosperity.*» Voir GANTENBEIN, James W. (dir.), *The Evolution of our Latin-American policy. A Documentary Record*, New York, Octagon Books, 1971, p. 86 et 130.
18. Comme l'affirment Weinstein et Segal: «*Intervention also sprang from a strong imperialist ideology that preceded, included, and followed Roosevelt in the administrations of McKinley, Taft, and Wilson.*» Voir WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, op. cit., p. 27.
19. «*If a nation shows that it knows how to act with reasonable efficiency and decency in social and political matters, if it keeps order and pays its obligations, it need fear no interference from the United States. Chronic wrongdoing, or an impotence which results in a general loosening of the ties of civilized society, may in America, as elsewhere, ultimately require intervention by some civilized nation, and in the Western Hemisphere the adherence of the United States to the Monroe Doctrine may force the United States, however reluctantly, in flagrant cases of such wrongdoing or impotence, to the exercise of an international police power.*» Voir ROOSEVELT, Théodore, «FOURTH ANNUAL MESSAGE, WHITE HOUSE, December 6, 1904, To the Senate and House of Representatives», dans RICHARDSON, James D., *Messages and Papers of the Presidents* (11 volumes), vol. 9, New York, Trans-Media Publishing Company/Dobbs Ferry, 1985, p. 7053. Pour la traduction du passage cité, voir JULIEN, Claude, *L'Empire américain*, Paris, Grasset, 1968, p. 101. •
20. À ce sujet John Bartlow Martin souligne: «*Of 199 U. S. military hostilities abroad without a declaration of war between 1798 and 1972, no fewer than 81 took place in the Caribbean.*» Voir MARTIN, John Bartlow, op. cit., p. 22-23.
21. Selon le secrétaire d'État américain Philander C. Knox, «*The logic of political geography and of strategy, and now our tremendous national interest created by the Panama Canal, make the safety, the peace, and the prosperity of Central America and the zone of the Caribbean of paramount interest to the Government of the United States. Thus the malady of revolutions and financial collapse is most acute precisely in the region where it is most dangerous to us. It is here that we seek to apply a remedy.*» Cité dans WEINBERG, Albert K., *Manifest Destiny: A Study of Nationalist Expansionism in American History*, op. cit., p. 432.

22. NICHOLLS, David, *op. cit.*, p. 284.
23. Parlant du rôle du secrétaire d'État américain William Jennings Bryan dans les préparatifs de l'intervention militaire américaine en Haïti, John Bartlow Martin écrit: «*Bryan was also involved with the problems presented by Haiti and the Dominican Republic. Then as now, Haiti, poor even by African or Asian standards, had been ravaged for years by violence, plunder, and assassination. The threat of European intervention was great; France and Germany were pressing for control of Haitian customs to service Haitian debts. Because Haiti lay athwart the strategic approaches to the Panama Canal, Bryan wanted a naval base in Haiti, but Haiti refused to sell us the necessary land. As war began in Europe, Bryan told Wilson that it was impérative that American bankers buy out European interests; however, because they would do so only if the U. S. government took over Haitian customs, he recommended sending Haiti an ultimatum backed up by a warship. Wilson approved. When a new wave of violence broke out in Haiti, the United States landed marines, settled down to a long occupation, and installed a pro-American régime that signed a treaty establishing a virtual U. S. protectorate over Haiti. The U. S. Senate concurred because of the war in Europe.*» Voir MARTIN, John Bartlow, *U. S. Policy in the Caribbean*, *op. cit.*, p. 21-22.
24. Cité dans NICHOLLS, David, *From Dessalines to Duvalier*, *op. cit.*, p. 143.
25. SCHMIDT, Hans, *The United States Occupation of Haiti, 1915-1934*, New Brunswick, N. J., Rutgers University Press, 1971, p. 34-35.
26. NICHOLLS, David, *op. cit.*
- TJ. À ce sujet, H. W. Furniss, le diplomate américain en poste à Port-au-Prince, avait déclaré au secrétaire d'État Philander Knox: «*Everyone knows of the complicity of the German merchants in the Leconte révolution and they also know that the Germans financed the Simon révolution of 1908 and others before it, and doubtless will finance all those to follow.*» Cité dans MUNRO, Dana Gardner, *Intervention and Dollar Diplomacy in the Caribbean, 1900-1921*, Princeton, Princeton University Press, 1964, p. 326.
28. Voir MARTIN, John Bartlow, *op. cit.*, p. 5-6.
29. SCHMIDT, Hans, *The United States Occupation of Haiti, 1915-1934*, *op. cit.*, p. 54.
30. À la veille de l'occupation, le montant total des investissements américains en Haïti s'élevait à plus de 15 000 000 dollars. Voir BUELL, Raymond Leslie, «*The American Occupation of Haiti*», *Foreign Policy Association*, Information Service, 27 novembre-12 décembre 1929, vol. 5, n° 19-20, p. 341.
31. Le phénomène du faux altruisme caractérise la politique extérieure du Parti démocrate, tout au moins de Wilson à Carter. Sur la base de ce principe, les dirigeants américains justifient l'occupation d'un pays en prétextant qu'il s'agit d'aider un voisin pauvre à se relever ou, de façon moins bénéfique, d'assumer le gouvernement d'un pays dont les nationaux avaient démontré leur incapacité à se gouverner eux-mêmes. Voir NICHOLLS, David, *Haiti, c. 1870-1930*, *op. cit.*, p. 284.
32. Voir le chapitre précédent.
33. Le 25 août 1915, Charles Moravia écrivait dans son journal *La Plume*: «*Nous ne sommes pas en guerre contre les États-Unis, nous sommes en guerre contre l'humanité, que nous avons offensée depuis un siècle. Les Américains sont ennemis du despotisme souverain, et, pour empêcher sa restauration, ils ont occupé le pays.*» Cité dans CASTOR, Suzy, *L'occupation américaine d'Haïti*, *op. cit.*, p. 75.

34. À ce sujet, Dantès Bellegarde écrit: «Seul un petit soldat obscur, Pierre Sully, se fit tuer, la carabine au poing, en défendant l'accès de son poste aux «marines» de l'amiral Caperton. Nul autre ne brigua «l'honneur d'une si belle mort». Aussi personne n'a-t-il aujourd'hui le droit de jeter l'anathème aux autres puisque tous ont survécu à la honte.» Voir BELLEGARDE, Dantès, *Pour une Haïti heureuse*, t. II, Port-au-Prince, Chéraquit, 1929, p. 5.
35. L'historien Jean-Jacques Doubout, reprenant l'expression de Luis Araquistain, qualifie la Convention de 1915 d'«acte de décès de la souveraineté d'Haïti». Mais il s'agissait plutôt de l'acte de naissance du nouvel État, car si la mort violente de l'ancien État fut l'œuvre des Cacos du Nord et du Nord-Est, son acte de décès fut rédigé par la foule à l'œuvre à travers les rues de Port-au-Prince durant les journées macabres des 27 et 28 juillet 1915. Voir respectivement ARAQUISTAIN, Luis, *La agonia antillana. El imperialismo yanqui en el niar caribe*, Madrid, Espasa-Calpe, 1928, p. 142; DOUBOUT, Jean-Jacques (HECTOR, Michel), *Haïti: féodalisme ou capitalisme? Essai sur révolution de la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance*, op. cit., p. 21.
36. Le 28 mars 1918, elle sera complétée par un acte additionnel la prolongeant pour une nouvelle période de dix ans. Voir CASTOR, Suzy, *L'occupation américaine d'Haïti*, op. cit., p. 63.
37. CASTOR, Suzy, *ibid.*, p. 70.
38. Si l'effondrement de l'État permit aux marines d'occuper les points stratégiques de la capitale sans avoir à faire face à une résistance organisée, les Cacos n'avaient pas pour autant abandonné toutes les positions qu'ils occupaient avant l'intervention des Américains. Au contraire, ils étaient disposés à se battre pour imposer le docteur Rosalvo Bobo, leur chef, à la présidence. Mais ce dernier préféra attendre les élections législatives prévues pour le 12 août 1915. Cependant, lorsque l'amiral Caperton, le 6 août, ordonna l'évacuation de Port-au-Prince par les Cacos, une vive tension régna entre les marines et ceux-ci et il y eut des échanges de tirs entre les forces en présence, ce qui obligea l'occupant à utiliser des moyens forts pour les chasser de la capitale. Voir à ce sujet CASTOR, Suzy, *L'occupation américaine d'Haïti*, op. cit., p. 127.
39. DORSAINVIL, J. C., op. cit., p. 293.
40. CASTOR, Suzy, op. cit., p. 137.
41. Voir MANIGAT, Leslie F., op. cit., p. 72.
42. NICHOLLS, David, op. cit., p. 285.
43. Voir TROUILLOT, Michel-Rolph, op. cit., p. 116.
44. À partir de ce moment, «les hommes de Port-au-Prince seraient plus que jamais capables de contrôler effectivement le pays tout entier». Voir SCHMIDT, Hans, op. cit., p. 235.
45. Voir DOUBOUT, Jean-Jacques (HECTOR, Michel), op. cit., p. 25.
46. Voir MOÏSE, Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti. De l'occupation étrangère à la dictature macoute (1915-1987)*, t. II, Montréal, CIDHCA, 1990, p. 32-41 et 49-74-
- 47- *Ibid.*, p. 34.
48. SANNON, H. Pauléus étal., *Memoir of the Political, Economie, and Financial Conditions existing in the Republic of Haiti under the American Occupation*, n. p., 1921.

49. Voir JEAN-BAPTISTE, S. G., *L'attitude de la presse port-au-princienne, 1915-1926*, mémoire de licence non publié, Faculté d'Ethnologie, Université d'État d'Haïti, 1968.
50. « *Educated and sophisticated Haitians objected to the vulgarity and the racial préjudice of the Americans. Accustomed to thinking of themselves as the light-skinned aristocracy of the country these men now found that in the eyes of North Americans they were all "niggers".* » SCHMIDT, Hans, *op. cit.*, p. 137.
51. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 114.
52. BALCH, Emily Green, *Occupied Haiti*, New York, Writers Publishing Company, 1927, P- 39-
53. *Ibid.*
54. Voir TROUILLOT, Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 114.
55. La promotion d'une nouvelle classe moyenne en Haïti constituait l'un des principaux éléments de la stratégie américaine visant à transformer les structures sociale et économique de façon à garantir la stabilité du système politique du pays. À ce sujet, David Nicholls écrit: « *The Americans hoped that political stability and responsible government could be developed in Haiti on the basis of a new middle class, and it was the policy of the administration to encourage the growth of such a class.* » Voir NICHOLLS, David, *From Dessalines to Duvalier*, *op. cit.*, p. 163.
56. « L'élite voit dans l'élévation d'une classe moyenne une menace à la continuation de son propre privilège de direction », avaient remarqué les membres de la commission Forbes en 1930. Voir VINCENT, Sténio, *En posant les jalons*, t. I, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1939, p. 340.
57. Voir GAILLARD, Roger, *Les Blancs débarquent. Premier écrasement du cacoïsme*, t. III, Port-au-Prince, Le Natal, 1981; *Les Blancs débarquent. La République autoritaire*, t. IV, Port-au-Prince, Le Natal, 1981; *Les Blancs débarquent. Hinche mise en croix*, t. V, Port-au-Prince, Le Natal, 1982; *Les blancs débarquent. Charlemagne Peralte, le Caco*, t. VI, Port-au-Prince, Le Natal, 1982; *Les blancs débarquent. La guérilla de Batraville*, t. VII, Port-au-Prince, Le Natal, 1983.
58. La corvée, la dépossession des petits paysans, la misère et la répression étaient les principaux facteurs à la base de l'exode rural et du départ massif des paysans pour Cuba et la République dominicaine. Voir CASTOR, Suzy, *op. cit.*, p. 97-98.
59. FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
60. Voir NICOLLS, David, *From Dessalines to Duvalier*, *op. cit.*, p. 148. Dans cet ordre d'idées, Hans Schmidt écrit: « *Occupation financial policy, like most facets of the occupation, looked first to American interests.* » Voir SCHMIDT, Hans, *The United States Occupation of Haiti, 1915-1934*, *op. cit.*, p. 234.
61. Voir CASTOR, Suzy, *op. cit.*, p. 110.
62. Cité dans CUEVAS CANCINO, Francisco, *Roosevelt y la buena vecindad*, Mexico, Fondo de Cultura Económica, 1954, p. 52.
63. Pour réduire l'hostilité des Haïtiens envers l'acquisition des étrangers à la propriété et faciliter les investissements de capitaux américains dans l'agriculture en vue de moderniser l'économie du pays, malgré le régime d'occupation militaire, on dut recourir à des moyens forts tels que l'usage de la force, la dissolution du Parlement deux fois de suite, l'introduction du référendum, la manipulation et l'intimidation de l'électorat. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 67.

64. L'obsession de l'occupant à ce sujet est manifeste dans le rapport de 1928 du haut-commissaire Russel lorsqu'il écrit : « Le problème de la réforme du système judiciaire est d'une importance absolument fondamentale pour le développement d'Haïti.» Voir MILLSPAUGH, Arthur, *Haiti under American Control, 1915-1934*, Boston, World Peace Foundation, 1931, p. 118.
65. Voir NAU, Maurice et NEMOURS, Telhomme, *Code domania (1804-1930)*, Port-au-Prince, Telhomme Nemours, 1930, p. 154-286.
66. Voir DOUBOUT, Jean-Jacques (HECTOR, Michel), *op. cit.*, p. 22.
67. Transformé en journalier dans les compagnies américaines, le paysan gagnait un salaire qui variait entre 20 et 30 centimes de dollar pour les hommes et 10 centimes pour les femmes et les enfants. Voir Union patriotique, *Mémorandum*, 3 décembre 1929, ADE/Document/838.00/2591.
68. CASTOR, Suzy, *op. cit.* p. 98.
69. MILLSPAUGH, Arthur, *op. cit.*, p. 143.
70. BALCH, Emily Green, *op. cit.*, p. 76.
71. Voir Union patriotique, *Mémorandum en date du 3 octobre 1929*, ADE/ Document/ 838.00/2581.
72. CASTOR, Suzy, *op. cit.*, p. 99.
73. Note confidentielle du consul du Cap-Haïtien au département d'État en date du 22 mars 1924, ADE/Document/838504, cité dans CASTOR, Suzy, *ibid.*, p. 101.
74. MILLSPAUGH, Arthur, *op. cit.*, p. 143.
75. CASTOR, Suzy, *op. cit.*, p. 100.
76. La brutalité des enclosures avait favorisé le développement de l'agriculture commerciale en Angleterre. Mais les paysans arrachés à leurs lopins de terre allaient constituer le prolétariat anglais dont des villes manufacturières et industrielles comme Manchester, Birmingham, Sheffield et Salford allaient avoir un si grand besoin. Voir MOORE, Barrington Jr., *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, tr. fr., Paris, Maspero, 1968 (1966), p. 342.
77. Voir BLANCPAIN, François, *Haïti et les États-Unis 1915-1934. Histoire d'une occupation*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 200-201.
78. Voir MANIGAT, Leslie F., *op. cit.*, p. 106-107.
79. BLANCPAIN, François, *op. cit.*
80. MANIGAT, Leslie F., *op. cit.*, p. 107.
81. BLANCPAIN, François, *op. cit.*
82. CASTOR, Suzy, *op. cit.*, p. 118.
83. MANIGAT, Leslie F., *op. cit.*
84. À ce sujet, Dantès Bellegarde, ancien ministre sous la présidence de Sudre Dartiguenave, le prédécesseur de Louis Borno, écrit : «Le haut-commissaire américain, le receveur américain des douanes, le directeur américain des contributions, le chef américain de la Gendarmerie, le chef américain du Service d'Hygiène, le chef américain des Travaux Publics, le directeur américain du Service technique d'agriculture..., à eux seuls manipulent 83,43% de notre budget.» Voir BELLEGARDE, Dantès, *L'occupation américaine d'Haïti, ses causes morales et économiques*, Port-au-Prince, Chéraquit, 1929, p. 31.

85. «Les frais supportés par le budget des États-Unis d'Amérique se limitèrent exclusivement aux soldes et frais d'entretiens des «marines» stationnés en Haïti.» Voir BLANCPAIN, François, *op. cit.*, p. 206.
86. CASTOR, Suzy, *op. cit.*
87. BUELL, Raymond Leslie, *op. cit.*, p. 128.
88. Voir MARTIN, John Bartlow, *U. S. Policy in the Caribbean*, *op. cit.*, p. 25-26.
89. Le 6 décembre 1929, les marines ouvrirent le feu avec leurs mitrailleuses sur une foule de manifestants paysans à Marchaterre, dans le Sud, tout près de la ville des Cayes. J. C. Dorsainvil parle de 6 morts et d'une vingtaine de blessés et Suzy Castor fait mention de 20 morts et 51 blessés. Voir DORSAINVIL, J. C., *op. cit.*, p. 296, et CASTOR, Suzy, *op. cit.*, p. 174.
90. Voir CASTOR, Suzy, *op. cit.*, p. 99.
91. Cité dans KNIGHT, Melvin M., *Los Americanos en Santo Domingo. Estudios del imperialismo americano*, Ciudad Trujillo, Listin Diario, 1939, p. 166-167.
92. CASTOR, Suzy, *Le massacre des Haïtiens et les relations haïtiano-dominicaines*, Port-au-Prince, CRESFED/Le Natal, 1988.
93. Commentant cet événement, Roger Dorsinville, l'un des jeunes officiers ayant tramé le complot, écrit: «Ils avaient honte de leurs bottes astiquées et de sortir avec les filles, portant vingt-six mille cadavres à digérer.» Voir DORSINVILLE, Roger, *Marche arrière*, Montréal, Collectif Paroles, 1986, p. 75-84. Au sujet du nombre d'Haïtiens tués au cours de ce massacre, les auteurs n'arrivent pas à s'entendre sur un chiffre exact. Jean Price-Mars, par exemple, affirme: «Les uns l'évaluent (le nombre des victimes) à 12 000, d'autres à 15, 20 ou 25 000. Autant que des calculs partiels peuvent nous rapprocher de la vérité, il est possible de s'arrêter au chiffre de 12 136 tués et de 2 419 rescapés.» Voir PRICE-MARS, Jean, *La république d'Haïti et la République dominicaine. Les aspects divers d'un problème d'histoire, de géographie et d'ethnologie*, t. II, Port-au-Prince, Fardin, 1998 (1953), p. 312. De son côté, Thomas Fiehrer écrit: «*The exact death toll is impossible to determine somewhere between 10,000 and 20,000.*» Voir FIEHRER, Thomas, «*Political Violence in the Periphery: the Haitian Massacre of 1937*», *Race & Class. A Journal for Black and Third World Libération*, vol. 32, n° 2, octobre-novembre 1990, p. 12.

TROISIÈME PARTIE

Échec de l'occupation américaine, crise sociétale et réponses des élites politiques

La troisième et dernière partie de notre travail, comme les deux précédentes d'ailleurs, s'inscrit dans le cadre de notre grille d'analyse qui, tout en reconnaissant à l'État une autonomie relative et sa propre logique de fonctionnement, n'adhère pas, néanmoins, à la thèse du primat de cette macrostructure. En ce sens, elle cherche à mettre en évidence les rapports d'interdépendances complexes et dynamiques entre politique, économie et société, à travers les variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti. Dans cette perspective, elle tient compte des facteurs et mécanismes conditionnant, sans pour autant les déterminer, les décisions prises par les élites politiques et expliquant, sans minimiser le poids des contingences historiques, la non-émergence de l'État moderne en Haïti. Cette façon de procéder nous permet de comprendre et d'expliquer l'échec de l'occupation américaine, la crise sociétale consécutive à cet échec et les réponses que les élites politiques nationales donnèrent aux problèmes auxquels elles devaient faire face.

En effet, la tentative de modernisation capitaliste de l'économie haïtienne et de création d'une classe moyenne comme facteurs devant garantir la stabilité politique, le fonctionnement de la démocratie représentative, dans le cadre du pluralisme politique et de l'alternance pacifique au pouvoir, au moyen des mécanismes institutionnels, échoua piteusement. Contrairement à Cuba et à d'autres pays de la région, Haïti offrait des conditions très

peu propices aux investissements massifs de capitaux étrangers. À ce sujet, Gérard Pierre-Charles écrit :

À la différence des avantages rencontrés dans ces pays, le capital nord-américain ne trouva pas en Haïti les bases structurelles idéales capables de faire prospérer les plantations de type capitaliste et satisfaire par des dividendes élevés la recherche de profits maxima. Tandis qu'à Cuba et en Amérique centrale, l'existence d'immenses latifundia pouvait, moyennant l'apport de capital et de technique, donner facilement lieu à des plantations capitalistes, en Haïti, la prédominance de la petite exploitation agricole et d'autres caractéristiques structurelles constituaient et constituent encore un obstacle au développement de ce système¹.

Les investissements de capitaux américains à Cuba passèrent de 205 000 000 en 1911 à 1 000 200 000 \$ en 1924², et, en 1928, ils étaient déjà estimés à plus de 1 500 000 000 \$. En 1929, les investissements de capitaux américains s'élevaient à 41 000 000 \$ en République dominicaine⁴. À la même date, ils étaient évalués à 35 200 000 \$ en Haïti⁵. À l'inverse de la république voisine, les investissements de capitaux américains n'allait pas progresser en Haïti et l'industrie sucrière n'allait pas connaître un grand essor.

Avec la crise de 1929-1933, la situation sociale et économique du pays s'était détériorée, ce qui provoqua des agitations sociopolitiques tels la grève des étudiants de Damiens, déclenchée le 4 novembre 1929 ; la révolte des paysans du Sud; et le massacre de *Marchaterre*, perpétré le 6 décembre de la même année⁶. C'est dans ce contexte que, en 1930, le mouvement nationaliste propulsa au pouvoir Sténio Vincent, qui négocia la fin de l'occupation en 1934. La période post-occupation permettra de constater la fragilité des structures de l'État construit par les Américains. L'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale, la crise de 1946 et le coup d'État militaire consécutif, le coup d'État militaire de 1950 et la crise de 1956-1957 consacrèrent l'échec de l'occupation américaine et mirent en relief la crise sociétale affectant le pays tout au long de la deuxième moitié du xx^e siècle. L'absence d'une bourgeoisie nationale et d'une classe ouvrière significative, de ces porteurs sociaux⁷, explique l'échec de la tentative de modernisation sociale et économique de type capitaliste faite par l'occupant et la résurgence de l'instabilité politique après son départ.

Le triomphe de l'idéologie noiriste, l'accession de ses adeptes au pouvoir en 1946 et sa culmination dans le duvalierisme en 1957 ont été les

réponses qu'un secteur des élites politiques a données à cette crise sociétale. La fin du xx^e siècle et le début du xxi^e siècle ont montré que ces réponses étaient inappropriées, parce qu'elles ont conduit en 1994 ^{en} 2004 à l'effondrement de l'État haïtien. Ainsi, le sixième chapitre du livre porte sur la crise de 1946, la résurgence de l'État néopatrimonial haïtien et le dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation. Le septième chapitre présente l'analyse de la crise de 1956-1957, de la résurgence de l'État néopatrimonial haïtien à l'instauration de l'État néosultaniste duvalierien. Enfin, le huitième et dernier chapitre est consacré à la crise de 1991-1994, soit à l'effondrement de l'État haïtien.

Notes

1. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, *op. cit.*, p. 148.
2. Voir AGUILAR, Luis E., «*Cuba, c. 1860-1934*», dans BETHELL, Leslie (dir.), *Historia de América Latina*, t. IX, *op. cit.*, p. 233.
3. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *Génesis de la revolución cubana*, 5^e éd., Mexico, Siglo XXI, 1984 (1976), p. 27.
4. Voir WILLIAMS, Eric, *De Christophe Colomb à Fidel Castro: l'histoire des Caraïbes 1492-1969*, *op. cit.*, p. 461.
5. Nations Unies, *Rapport de la Mission d'assistance des Nations Unies auprès de la République d'Haïti*, Lake Success, N. U., 1949, p. 250-251.
6. Voir DORSAINVIL, Justin Chrysostome, *Manuel d'histoire d'Haïti*, *op. cit.*, p. 296.
7. Au sujet du rôle majeur de ces couches porteuses ou ces porteurs sociaux dans la réussite de toute entreprise de grande envergure, Joseph Schumpeter écrit: «C'est ainsi par exemple que l'intérêt économique qui se trouvait objectivement attaché à la conquête de l'Inde ne put prendre corps, c'est-à-dire déterminer l'action effective de la conquête, qu'en liaison avec l'apparition sur la scène historique d'aventuriers portés au pillage et au brigandage.» Voir SCHUMPETER, Joseph, *Impérialisme et classes sociales*, tr. fr., Paris, Flammarion, coll. «Champs», 1984 (1919), p. 121.

CHAPITRE 6

La crise de 1946: résurgence de l'État néopatrimonial haïtien et dysfonctionnement total des institutions de l'État postoccupation

T attitude raciste de l'occupant et sa politique contre-productive consistait à choisir ses collaborateurs les plus proches au sein de l'élite mulâtre traditionnelle constituaient, sur le plan sociopolitique, une bombe à retardement: elle allait relancer la bataille idéologique et la lutte politique entre l'élite noire et l'élite mulâtre. Les retombées négatives de la crise de 1929-1933 sur l'économie haïtienne, la fin de l'occupation en 1934, l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale, l'entrée en guerre des États-Unis d'Amérique qui entraînera l'instauration d'une économie de guerre dans le pays, le népotisme et la «mulâtrocratie» pratiqués par le régime du président Élie Lescot, le vent de liberté qui souffla sur la planète et le rayonnement du socialisme au lendemain de l'effondrement du fascisme et du nazisme, créèrent le contexte favorable aux agitations sociopolitiques et aux revendications de toutes sortes. La réclamation du respect des libertés et des droits démocratiques des citoyens par certains journaux de l'époque irrita démesurément le gouvernement du président Lescot qui n'hésita pas à interdire la parution de *La Ruche*, l'organe de presse d'un groupe d'écoliers et d'étudiants, à la fin du mois de décembre 1945. En réaction à la décision gouvernementale, les élèves et étudiants de Port-au-Prince répondirent le 7 janvier 1946, jour de la rentrée des classes, par la grève et les manifestations de rue. Ces folles journées de grève et de mobilisation estudiantines et populaires, baptisées les «Cinq Glorieuses», suffirent

pour emporter le régime branlant de Lescot. Le 11 janvier 1946, l'armée s'empara du pouvoir. Le 16 août de la même année, Dumarsais Estimé, un Noir, accéda à la présidence, pour y être chassé par un nouveau coup d'État militaire le 10 mai 1950. Ces événements, connus dans l'historiographie haïtienne sous le nom de «Révolution de 1946» et que nous appelons la «crise de 1946», sont l'objet de ce sixième chapitre, qui examine le contenu idéologique de la crise, son caractère multidimensionnel et la résurgence de l'État néopatrimonial haïtien.

Le contenu idéologique de la crise

La crise de 1946 mit en relief les rapports dialectiques entre politique et idéologie en Haïti. Si l'idéologie noiriste influença profondément cette période mouvementée, on admettra aussi qu'un certain nombre d'éléments antérieurs en furent le terreau: l'orientation de la politique sociale du gouvernement de Salomon (1879-1888), la stratégie sociopolitique de l'occupant (1915-1934) et la politique rétrograde du président Lescot (1941-1946) créèrent le contexte favorable à la résurgence et à la radicalisation de l'idéologie noiriste.

L'accession à la présidence en 1879 de Salomon, intellectuel noir, grand propriétaire foncier du Sud du pays, vieux routier de la politique haïtienne et figure de proue du Parti national qui revendiquait le contrôle de la direction de l'appareil étatique par les Noirs, contribua, de façon substantielle, à l'établissement de l'équilibre fragile entre les élites politiques mulâtre et noire vers la fin du xix^e siècle. Le président Salomon réalisa au profit d'un nombre significatif de Noirs ce que le président Pétion, à travers sa politique éducative, avait apporté à la minorité mulâtre: la possibilité d'avoir accès à une formation de qualité. L'instruction publique sous Salomon visait la constitution d'une élite noire possédant le privilège héréditaire de l'accès à une qualification académique égale à celle de la minorité mulâtre¹. Par la suite, la politique de l'occupant visant à constituer une classe moyenne pour garantir la stabilité du système politique renforça les rangs de la minorité d'intellectuels, de professionnels et de politiciens noirs, héritiers des développements de l'instruction publique de Salomon². Mais en permettant uniquement à la minorité mulâtre de contrôler les sommets de l'État, l'occupant souleva le ressentiment des Noirs contre les Mulâtres et favorisa l'émergence d'une idéologie haineuse, raciste.

Enfin, le choix du président Lescot d'imposer une politique éducative conservatrice limitant l'accès des jeunes Noirs à l'enseignement supérieur en général, notamment aux facultés de médecine et de génie, à l'administration publique en particulier³, et l'arrogance de certains éléments de la minorité mulâtre créèrent une situation sociopolitique explosive mettant face à face ceux qui avaient toujours réclamé le pouvoir au nom des capacités, et ceux qui en avaient fait de même au nom du plus grand nombre. Afin de mieux éclairer ce point d'ombre de la crise de 1946, nous examinerons ci-après la résurgence d'une longue tradition idéologique et la radicalisation de l'idéologie des «classes moyennes noires».

La résurgence d'une longue tradition idéologique

Si au xix^e siècle la bataille politique entre l'aile noire et l'aile mulâtre des classes dirigeantes se déroulait dans le cadre exclusif de deux grands courants d'idées: le nationalisme et le libéralisme, la crise politique de 1946, quant à elle, éclata sous l'influence très inégale de quatre tendances idéologiques qui traversaient l'opposition⁴: le nationalisme⁵, le libéralisme⁶, le marxisme et le noirisme⁷. En dépit du rayonnement intellectuel de certains tenants du marxisme et de l'attrait que celui-ci exerçait sur de nombreux jeunes de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie, le degré de sophistification de cette construction idéalytique et sa façon d'appréhender les conflits politiques en fonction des intérêts de classes limitait considérablement sa capacité de pénétrer les masses populaires urbaines, dans une société au taux d'analphabétisme estimé à 90%. En revanche, le noirisme, avec son approche explicative excessivement simpliste faisant de la lutte pour le pouvoir un conflit opposant les représentants des masses noires urbaines et rurales à la minorité mulâtre négrophobe, blancophile et responsable des conditions inhumaines dans lesquelles elles vivaient, constituait l'opium des couches défavorisées, des «classes moyennes noires» et même de nombreux militants et intellectuels marxistes. En d'autres termes, le noirisme, qui réclamait un Noir à la présidence du pays, représentait l'idéologie dominante.

Pour comprendre et expliquer l'emprise du noirisme sur la société haïtienne, il faut remonter à ses origines. Et l'on reconnaîtra qu'il n'est pas, à l'instar du marxisme, un courant d'idées récemment introduit en Haïti⁸, mais la résurgence d'une longue tradition idéologique. Comme mentionné

dans le premier chapitre, la prétendue infériorité de la race noire justifiait l'esclavage, la traite des Noirs et la domination des Blancs, créant ainsi l'idée d'un amalgame classes/races: les Blancs au sommet de la pyramide sociale, les Mulâtres occupant le niveau intermédiaire et les Noirs à l'échelon inférieur. Dans le deuxième chapitre consacré à la sociogenèse de l'État haïtien, nous avons vu comment le processus centripète, c'est-à-dire la centralisation ou la monopolisation des moyens de contrainte et de la fiscalité, avait mis face à face anciens libres et nouveaux libres, à travers leurs leaders respectifs, les généraux André Rigaud et Toussaint Louverture, lors de la guerre civile du Sud en 1799-1800⁹. Après l'assassinat de Dessalines en 1806, qui se faisait passer pour le défenseur des intérêts des masses noires devant la volonté manifeste des généraux mulâtres de s'emparer, par des moyens frauduleux, des biens des anciens colons blancs en se réclamant de leur filiation, la lutte pour le pouvoir provoqua une guerre civile larvée entre Pétion, le Mulâtre de l'Ouest et du Sud, et Henry Christophe, le Noir du Nord. Sous le long règne de Jean-Pierre Boyer, 1818-1843, le contrôle du pouvoir d'État par la minorité mulâtre fut total¹⁰.

À la chute de Boyer en 1843, l'élite noire remit en question l'hégémonie de la minorité mulâtre, en revendiquant l'exclusivité de la représentation des classes majoritaires. Pour contourner cet obstacle, les idéologues mulâtres mirent en application leur fameuse «politique de doublure», consistant à placer au timon des affaires de l'État un général noir ignorant, ne pouvant se passer du savoir et du savoir-faire des intellectuels, bureaucrates et diplomates mulâtres pour l'organisation et le fonctionnement des institutions publiques et la politique étrangère du pays. Mais avec l'expérience de Faustin Soulouque, l'empereur Faustin I^{er}, 1847-1859, qui s'était révélé très peu malléable et s'était même transformé en «mangeur de mulâtres», la formule de la politique de doublure ne convenait plus à la minorité mulâtre¹¹. Ainsi, les élites politiques noire et mulâtre essayèrent de s'organiser. Elles se dotèrent d'un instrument politique plus ou moins efficace, en créant le Parti national et le Parti libéral¹². De 1870 à 1915, s'installera donc un certain équilibre certes instable sur le plan des rapports de force, en termes d'alternance entre les Noirs et les Mulâtres. L'occupation américaine avait rétabli l'hégémonie de la minorité mulâtre pendant environ trois décennies. La résistance pacifique à l'occupation se trouvait à la base du grand mouvement nationaliste qui avait surgi immédiatement après

l'écrasement de la résistance armée des paysans en 1920. L'indigénisme et la négritude, deux éléments importants de la dimension culturelle du mouvement nationaliste, allaient en nourrir le noirisme. Si sa résurgence s'explique par l'exclusion de Noirs de plus en plus qualifiés appartenant aux classes moyennes de la gestion de la chose publique, sa radicalisation est imputable à la morgue de certains éléments mulâtres et, surtout, à l'influence des théories raciobiologiques du xix^e siècle et à la montée des idées fascistes et nazies durant les premières décennies du xx^e siècle¹³.

La radicalisation de l'idéologie des «classes moyennes noires»

L'indigénisme est une école de pensée condamnant le bovarysme culturel d'une élite formée à l'occidentale, vouée totalement à se distinguer et à s'opposer le plus possible aux masses des campagnes dites superstitieuses et ignorantes¹⁴. L'indigénisme, qui émerge dans les années 1930, s'inspire des travaux de Justin Chrysostome Dorsainvil, d'Arthur Holly et surtout des premiers écrits de Jean Price-Mars¹⁵. Il se fixe comme objectif la revalorisation de la culture nationale (populaire), fortement marquée par le vaudou. En ce sens, l'indigénisme se différencie de la négritude qui visait la revalorisation de la race et de toutes les cultures noires. Comme l'a souligné Michel-Rolph Trouillot, la portée du noirisme, comme idéologie politique liée uniquement aux rapports de pouvoir d'État, se limitait essentiellement à l'espace urbain; tandis que l'indigénisme tendait vers un espace national, la négritude cherchait à se déployer à l'échelle mondiale où s'opère la distinction des races¹⁶.

Déclenchant une véritable levée de boucliers contre ce qu'il appelait le «bovarysme collectif¹⁷» que secrétaien t les moeurs et la production intellectuelle de l'époque, Price-Mars décida de s'atteler à la tâche de réévaluer le «projet de la nation haïtienne, de retourner aux sources de cette dernière, *VAfrica mater* [...] au moment où les impérialismes de tous ordres camouflent leurs convoitises sous des dehors de philanthropie¹⁸». Ses écrits allaient influencer profondément la production littéraire en Haïti et le mouvement de la négritude naissant à Paris au début des années 1930. Avec la création, à Port-au-Prince, du groupe des Griots en 1932, la fondation de l'institut d'ethnologie le 10 mars 1941, transformé en Faculté d'ethnologie en 1958, et la mise sur pied du Bureau d'ethnologie, le 31 octobre 1941, l'indigénisme trouva le cadre approprié pour se développer. Les écrivains

indigénistes, issus en grande partie des «classes moyennes noires», entendaient extraire de l'étude des origines africaines du peuple haïtien les éléments «d'une réforme intégrale de la mentalité haïtienne¹⁹».

Parmi les écrivains du groupe des Griots qui travaillaient à faire connaître la centralité du vaudou dans la vie du pays tout en dénonçant les efforts de l'Église catholique romaine visant à imposer aux Haïtiens une culture européenne aliénante, on retrouvait naturellement les trois D: François Duvalier, Lorimer Denis et Louis Diaquo²⁰. Leurs écrits se trouvèrent à la base de la radicalisation du noirisme, de ses élans racistes. Contrairement à des écrivains haïtiens comme Louis Joseph Janvier²¹, Antenor Firmin²² et Hannibal Price²³ qui avaient cherché à réfuter les hypothèses de Gobineau²⁴, afin de trouver les fondements scientifiques de l'égalité des races humaines, Duvalier et ses camarades du groupe des Griots affirmaient l'existence d'une psychologie africaine (mystique), spécifique, déterminée biologiquement, différente de la psychologie (rationnelle) occidentale. En raison de leurs caractéristiques physiques, la majorité des Haïtiens en seraient le dépôt génétiquement privilégié. L'influence très grande des «forces occultes», notamment celle du vaudou en Haïti, mettrait en évidence l'existence d'éléments autres que «gallo-latins» dans la mentalité ou la «personnalité collective» des Haïtiens, établissant la preuve de la prépondérance du facteur africain²⁵.

C'est dans un article publié en 1936 que Duvalier laissa apparaître très clairement la filiation idéologique du noirisme:

Le comte de Gobineau a posé certains principes qui demeurent. Il a catégorisé la famille humaine en trois types: le Blanc, le Noir et le Mongolique. Et chacun d'eux avec leurs caractères spécifiques: le Noir représentant la passion, la sensibilité; le Jaune, le sens pratique; le Blanc, la raison d'origine divine²⁶.

Le racisme des Griots constituait l'essence même du noirisme et c'est en lui qu'il faut chercher et trouver l'objectif et la stratégie politiques de ces idéologues. Ils entendait réduire tout le débat politique de leur époque à une simple vision manichéenne, une opposition entre Noirs et Mulâtres, une confrontation entre les «bons Noirs» et les «méchants Mulâtres», soulever les passions des masses en cherchant à invalider tous les autres courants d'idées susceptibles d'exercer une certaine influence sur certains segments de la société²⁷, notamment le marxisme²⁸. En effet, selon les Griots,

le matérialisme historique a une conception des phénomènes religieux incompatible avec la vision spiritualiste du monde que partagent les Noirs haïtiens et africains²⁹. À la question «Êtes-vous raciste?», René Piquion, un des doctrinaires du groupe des Griots, répondit en 1935: «Je le suis, et c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles je ne suis pas communiste. Qui est raciste n'est pas communiste³⁰.» Afin de justifier la nécessité pour les éléments les plus doués des «classes moyennes noires» d'être les leaders des masses noires haïtiennes, Duvalier et Denis se référaient aux «lourds impedimenta des anciennes tribus de la brousse légendaire», de la «pensée primitive» africaine. Ils dénonçaient «l'ignorance séculaire» des masses, leur «atavisme africain» les empêchant d'accéder à «l'investiture de la civilisation occidentale» reçue par la communauté nègre d'Haïti, actualisée par les «Noirs civilisés». D'où l'obligation pour «l'élite haïtienne de hausser l'étiage social, moral de ce menu peuple pour que celui-ci tout au moins puisse les suivre “dans leur ascension vers plus de lumière”³¹ ».

À la vérité, ces affirmations profondément contradictoires étaient la preuve que l'élite noire n'avait rien à voir avec les masses populaires et paysannes. Son rêve séculaire avait toujours été de s'en détacher³², et son principal grief contre l'élite mulâtre, ce n'était pas tant d'avoir laissé crouper les masses dans l'ignorance et la misère, mais de vouloir maintenir les éléments des «classes moyennes noires» dans les mêmes conditions quelques³³. L'élite noire n'hésitait pas à afficher sa ferme volonté de ne rien faire pour améliorer les conditions matérielles d'existence des masses³⁴. De l'avis des tenants du noirisme, le peuple n'avait besoin que d'un Noir à la présidence³⁵, quitte à subir, en plus des conditions inhumaines où l'avait maintenu l'élite mulâtre, les massacres de l'élite noire. Celle-ci trouva dans la crise de 1946 les conditions favorables pour se lancer à l'assaut du pouvoir et le conquérir pendant plus d'un demi-siècle où l'on a vu les conditions de vie du peuple haïtien se dégrader sans cesse.

Une crise multidimensionnelle

La crise de 1946 révéla le caractère superficiel des changements réalisés dans le pays pendant les 19 ans d'occupation militaire étrangère. Cette constatation se faisait tant sur les plans économique et social que politique. Avant l'occupation, le phénomène appelé «crise» faisait partie des mécanismes d'alternance politique dans le pays. À partir de 1946, il mit en

évidence la faiblesse des institutions de l'État post-occupation, leur dysfonctionnement total lors du coup d'État militaire et l'instauration d'une dictature militaire en 1950. À travers la crise de 1946, l'État post-occupation haïtien mit au jour le fait qu'il avait épousé les contours et caractéristiques de l'ancien État néopatrimonial d'avant l'occupation, mais s'en différencia cependant sur deux points fondamentaux.

Premièrement, dans l'État pré-occupation, la crise précédait ou suivait le coup d'État, l'exil ou le meurtre; dans l'État post-occupation, elle annonce le coup d'État, suivi de l'exil du locataire du fauteuil présidentiel, en excluant l'assassinat de ce dernier. Deuxièmement, et c'est sans doute l'innovation la plus significative introduite par l'occupant dans le fonctionnement des institutions du nouvel État centralisateur, la paysannerie est écartée pour longtemps, pour ne pas dire définitivement, de la scène politique nationale. Et avec elle, le régionalisme et le militarisme: la dominance de Port-au-Prince devint donc la nouvelle donne politique majeure apportée par l'occupant. Pour comprendre le caractère multidimensionnel de la crise de 1946, nous traiterons successivement sa dimension économique, la dislocation de la structure sociale du pays, son aspect politique et l'accession de l'élite noire au pouvoir d'État.

La dimension économique de la crise

La tentative de modernisation sociale et économique entreprise sous l'occupation américaine a connu un certain succès entre 1920 et 1928, mais ces résultats positifs furent balayés par la crise de 1929-1933. Donc, à la fin de l'occupation et au début de la post-occupation, la configuration économique profonde du pays n'a pas été modifiée considérablement. La monoculture du café demeurait la principale caractéristique de la production agricole. Malgré l'installation de la *Haytian American Sugar Company* (HASCO), la culture de la canne à sucre n'allait pas connaître une grande extension dans le pays. Avec une capacité de production annuelle d'environ 40 000 tonnes de sucre, ce secteur moderne qui occupait 11 000 hectares de terre et employait 15 000 ouvriers n'atteignait que 10% de la valeur totale des exportations haïtiennes³⁶. Il en était de même de la culture du sisal (pite), introduite dans le pays dans le cadre de l'économie d'enclave, qui atteignit 20% des recettes d'exportation du pays. L'importance croissante de la culture du café relevait cependant davantage des méthodes artisanales utilisées

dans la production, que de son dynamisme propre. En effet, l'absence d'investissements et d'innovation technologique expliquait la faible augmentation enregistrée dans le volume même de production de café. L'exportation de cette denrée diminua considérablement entre 1920-1930 et 1930-1940, passant respectivement de 31 500 tonnes annuelles à 17 500 tonnes³⁷.

Moins d'une année après l'occupation, la dépendance économique d'Haïti allait se renforcer par rapport aux États-Unis d'Amérique. En 1935, gouvernement de Sténio Vincent octroya à la Standard Fruit and Steamship Company le monopole de l'exploitation et de l'exportation de la figue banane pour 20 ans³⁸. Par ailleurs, l'accord commercial signé avec les États-Unis d'Amérique, le 28 mars de la même année, multiplia par neuf la valeur des importations haïtiennes de ce pays. Un an plus tard, en 1936, la dénonciation du traité commercial avec la France mit fin pratiquement aux rapports commerciaux entre Haïti et son ancienne métropole³⁹. Les effets pervers de la dépendance économique totale d'Haïti par rapport aux États-Unis d'Amérique allaient se manifester, avec leurs conséquences dramatiques pour les différents secteurs de la société, avec l'entrée en guerre de ce pays en 1941.

L'instauration de l'économie de guerre chez l'unique partenaire commercial d'Haïti provoqua la mise en œuvre d'un système de quota, avec des effets restrictifs pour les exportations haïtiennes, ce qui entraîna la ruine de l'économie du pays. Les importations haïtiennes connurent aussi des mesures de restriction. La baisse considérable du volume des produits importés, y compris les denrées alimentaires et l'essence, créa une situation de rareté, de carence, de marché noir et d'inflation galopante pendant toute la durée de la Deuxième Guerre mondiale. Les expropriations massives des petits et moyens cultivateurs pour augmenter la production du caoutchouc dans le cadre de la contribution d'Haïti à l'effort de guerre des États-Unis d'Amérique aggravèrent la situation sociale et économique déjà critique du pays. La fin de la Deuxième Guerre mondiale provoqua, de façon prématurée, l'arrêt des grands projets de développement agricole dont la production était destinée aux activités de guerre, laissant Haïti sous le poids écrasant d'une dette externe estimée à 60% du budget annuel de l'État⁴⁰. Ces facteurs contribuèrent à la dislocation de la structure sociale, processus qui revêt une importance majeure pour la compréhension et l'explication des événements de 1946.

Une structure sociale disloquée

La tentative de modernisation sociale et économique de type capitaliste entreprise sous l'occupation modifia dans une certaine mesure la structure sociale haïtienne. La pénétration du capitalisme dans les zones rurales impliquait l'expropriation d'une grande partie des petits et moyens agriculteurs, la prolétarisation et surtout l'émigration d'un nombre considérable de paysans, sans oublier l'exode rural qui contribua à la croissance de la population dans les grands centres urbains, notamment Port-au-Prince. Le processus de dislocation de la structure sociale haïtienne allait s'accélérer, dans le cadre de la contribution d'Haïti à l'effort de guerre, avec la création, en 1941, de la Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole (SHADA). D'immenses étendues de terre, occupées par des milliers de petits cultivateurs, propriétaires et fermiers, furent déclarées «zones stratégiques» par le gouvernement d'Élie Lescot. Grâce à la politique d'expropriation mise en œuvre par l'État haïtien, la SHADA parvint à concentrer entre ses mains 133 400 hectares de terre, dont 58 400 destinés à la production de caoutchouc et 75 000 à l'exploitation du bois de construction, ce qui représentait à l'époque 21,55% de la superficie totale des terres cultivées en Haïti. À cela, il faudrait ajouter les 7 500 hectares de terre de la Plantation Dauphin, destinés à la production de sisal (pite)⁴².

La politique d'expropriation impliquait des actes arbitraires, des cas d'abus de pouvoir. Les paysans furent chassés brutalement de leurs terres, le délai de déguerpissement n'excédant pas les 48 heures. En outre, l'indemnisation pour un carreau⁴² planté en café ou en cacao était fixée à 25\$, sans le droit de rentrer la dernière récolte. Dans certains cas, on octroyait seulement une prime de cinq dollars aux propriétaires munis de leurs titres, et une compensation de 10\$ aux fermiers. Dans d'autres cas, on procéda à l'expropriation par la force, et évidemment sans aucune compensation⁴³.

Il s'ensuivit une rapide expansion de la prolétarisation de la population rurale. En effet, vers la fin de 1942, la seule SHADA employait 15 000 ouvriers agricoles. En juillet 1943, le nombre d'ouvriers travaillant dans les plantations de cette compagnie s'élevait à 64 400. À la fin de l'année, la SHADA avait prévu d'en embaucher 100 000 pour les quatre années suivantes. Ainsi, le nombre des ouvriers agricoles en Haïti s'accrut de six fois et demie sur ce court laps de temps⁴⁴.

Les ouvriers agricoles représentaient donc désormais une frange importante de la classe ouvrière haïtienne, et ils ne percevaient qu'un salaire de misère estimé à 0,30\$ par journée de travail dépassant 10 heures⁴⁵. La fin de la Deuxième Guerre mondiale signifia le licenciement de la majeure partie de ces travailleurs. La structure sociale se modifia donc à la campagne et dans les zones urbaines, car l'émigration vers Cuba et la République dominicaine, de même que l'exode rural, constituaient les seules planches de salut pour les anciens Cacos, les paysans expropriés et les ouvriers congédiés. Ce phénomène est à l'origine du processus de bidonvillage et de «ruralisation» de certaines villes du pays et surtout de Port-au-Prince. La dislocation de la structure sociale du pays allait avoir des conséquences politiques pour les élites, car elle impliquait non seulement l'irruption des couches défavorisées sur la scène politique à Port-au-Prince et dans les villes secondaires, mais aussi, et surtout, la résurgence du populisme⁴⁶. Avec la détérioration de la situation économique et sociale, l'autoritarisme, le népotisme et le mulâtrisme du régime de Lescot, on assista à la résurgence de l'État néopatrimonial haïtien. Le pays était mûr pour un changement de gouvernement et la crise politique proprement dite, sous l'influence des idées noiristes, éclata dans les premiers jours de janvier 1946.

L'aspect politique de la crise de 1946 ou la résurgence de l'État néopatrimonial haïtien

Le désarmement général et total des paysans sous l'occupation⁴⁷, l'expropriation des petits cultivateurs et l'exode rural qui s'ensuivit contribuèrent à faire des grandes villes du pays et, fondamentalement, de la capitale, le théâtre de la lutte politique. Port-au-Prince devint le lieu où fusaient de toutes parts les revendications sociales et économiques et où se déployait la mobilisation populaire. L'aspect politique de cette crise ne peut être bien appréhendé qu'en le plaçant dans son vrai contexte: les conflits opposant les élites politiques haïtiennes dans leurs luttes pour la conquête et la monopolisation du pouvoir d'État depuis l'indépendance du pays en 1804. Si plusieurs décennies de sourdes rivalités entre les deux ailes des élites politiques, l'aile mulâtre et l'aile noire, avaient permis l'établissement d'un équilibre fragile, l'occupation américaine avait rétabli l'hégémonie du secteur mulâtre qui monopolisa la direction de l'appareil d'État pendant environ 30 ans⁴⁸. Cette orientation de la politique américaine, sou-

tenue par le gros commerce étranger, était néfaste aux intérêts des grands propriétaires terriens et des socioprofessionnels de l'élite noire. La fin de l'occupation ouvrit la possibilité de la remise en question de l'hégémonie de l'élite mulâtre, mais c'est le népotisme et le caractère rétrograde de la dictature de Lescot, ainsi que le contexte international de l'après-guerre qui créèrent le moment politique favorable aux idéologues, aux activistes et, surtout, aux représentants des intérêts des latifundistes noirs.

Contrairement au président Sténio Vincent, son prédécesseur, qui fit appel à des éléments de l'élite noire dans la composition de son cabinet ministériel, le président Élie Lescot poussa la mulâtrisation des sommets de l'État, et de l'administration publique en général, à un point tel que même des intellectuels mulâtres tirèrent la sonnette d'alarme contre cette initiative maladroite et dangereuse pour la stabilité politique du pays⁴⁹. En outre, la personnalisation de plus en plus poussée du pouvoir avait réduit sa base sociale, contribuant ainsi à son isolement. Le népotisme, même avant l'occupation, n'avait jamais atteint un tel degré dans la gestion de la chose publique. Les privilégiés du régime se résumaient à un petit noyau de proches parents et amis intimes du chef de l'État. De 1941 à 1946, l'assistant direct du président était son propre fils, Roger Lescot, un haut gradé de l'armée⁵⁰. Gérard Lescot, son fils aîné, était ministre des Affaires étrangères. Henry Lescot, un autre fils du président, considéré comme le génie financier du régime et de la famille, s'était fait octroyer le monopole du commerce des produits en pite⁵¹. Les prétentions de la famille Lescot portaient préjudice même à la Standard Fruit qui s'était vu retirer le monopole d'exportation de la figue banane en 1944, au profit d'un beau-frère de Gérard Lescot, qui avait reçu la libre disposition d'exploiter les cultivateurs de cette denrée pour toute l'étendue de la péninsule du Sud⁵². Dès lors, il n'était plus possible de différencier le domaine privé du président et de sa famille du domaine public. C'était tout simplement la résurgence de l'État néopatrimonial d'avant l'occupation.

Avec son caractère autoritaire, personnaliste et népotiste, le régime du président Lescot avait perdu le minimum de légitimité, sur le plan interne, et le soutien des États-Unis d'Amérique, sur le plan externe, indispensables à son maintien au pouvoir⁵³. Les acteurs et les activistes politiques le savaient, les intellectuels des «classes moyennes noires» et les hommes politiques représentant les intérêts des grands propriétaires

terriens étaient à l'affût, attendant le moment opportun pour mettre fin à la monopolisation du pouvoir par l'élite mulâtre. La fin de la Deuxième Guerre mondiale et la ratification de la Charte des Nations Unies mirent le gouvernement de Lescot en mauvaise posture. La presse écrite donna le coup d'envoi; les écoliers et les étudiants se mirent de la partie; la grève et les manifestations de rue prirent au dépourvu le régime déjà vacillant d'Élie Lescot. Le 25 octobre 1945, commentant la ratification de la Charte de San Francisco par le Parlement haïtien, le quotidien *Le Nouvelliste* écrit:

Quels sont les articles de notre Constitution qui se révèlent en contradiction avec la Charte des Nations Unies devenue depuis hier notre législation? C'est la question très intéressante que nous posons à nos constitutionnalistes pour une discussion même académique. Et nous aimerions voir publier toutes les thèses, car plus elles sont contradictoires, plus le lecteur pourra se faire une opinion en connaissance de cause⁵⁴.

Le régime autoritaire tomba dans le piège et réagit maladroitement par un communiqué musclé du ministère de l'intérieur en date du 26 octobre⁵⁵. C'est dans cette atmosphère interne déjà explosive que le dictateur Rafael Leonidas Trujillo, de la République dominicaine, fit circuler à Port-au-Prince, en novembre 1945, une lettre rappelant au président Lescot ses obligations envers lui⁵⁶. Si la lettre du dictateur dominicain mit le président haïtien dans une position très embarrassante, le coup de grâce lui fut assené par le gouvernement américain à travers son ambassade à Port-au-Prince qui «libère un écrit sur la Constitution des États-Unis qui dans sa simplicité constitue la pire des littératures "subversives": le droit du peuple à la Révolution⁵⁷». Le lâchage du président Lescot par le département d'État américain ne fit qu'annoncer sa chute imminente.

Les fêtes de fin d'année n'apportèrent aucun répit au gouvernement. Le 1^{er} janvier 1946, la parution du journal *La Ruche* relança la lutte politique. Le gouvernement, une fois de plus, fit le jeu de l'opposition, en interdisant sa publication le 2 janvier et en procédant à l'arrestation de Théodore Baker et de René Depestre, deux jeunes du groupe *La Ruche*. La répression du gouvernement déclencha la résistance et la mobilisation des écoliers et des étudiants qui se mettent en grève le 7 janvier à Port-au-Prince. Les organisations syndicales et les partis politiques emboîtèrent le pas, les manifestations de rue et la répression timide de l'armée portèrent le président à renvoyer son cabinet ministériel au complet et à confier

dans un premier temps à Émile St-Lôt, un intellectuel noir jouissant d'une certaine influence sur les jeunes et, par la suite, à Georges Rigaud, un intellectuel mulâtre qui avait constitué avec les leaders grévistes le Comité de Salut public (CSP), le soin de former un nouveau cabinet ministériel. Le président Lescot était même prêt à tout lâcher, à renoncer à son second mandat, quitte à confier au nouveau cabinet les pleins pouvoirs pour de nouvelles élections et la transmission du pouvoir le 15 mai 1946⁵⁸. Il était déjà trop tard. Dans l'après-midi du 11 janvier, l'armée s'empara du pouvoir et son chef d'état-major, le colonel Franck Lavaud, annonça la destitution du président Lescot et la prise en charge des «obligations de l'État» par le Comité exécutif militaire composé de trois membres: lui-même et les majors Antoine Levelt et Paul Eugène Magloire. Naturellement, comme tout contexte comporte des contraintes, mais aussi des opportunités, l'élite noire écartée du pouvoir depuis l'occupation allait profiter de la chute du régime. Les actes arbitraires du président Lescot l'avaient rendu de plus en plus impopulaire, d'autant plus que «la campagne anti-superstitieuse⁵⁹» avait provoqué la colère des paysans et des masses défavorisées des villes. L'élite noire allait donc se lancer allègrement à la conquête de l'appareil étatique au nom de ces derniers.

Le noirisme au pouvoir

La lutte contre le régime autoritaire du président Élie Lescot se déroula dans une période où le noirisme était à son zénith. La bataille politique ayant pris l'allure d'une mise en question de la prédominance des Mulâtres dans les centres de décisions de l'appareil d'État, toutes les manœuvres, tactiques et stratégies des forces en présence culminèrent dans un face à face opposant les représentants de l'élite mulâtre et de l'élite noire traditionnelles. Vu l'influence majeure du noirisme en tant qu'idéologie dominante, le camp des «Authentiques⁶⁰» triompha aux urnes, dans des élections à l'haïtienne où la collusion entre le département d'État américain, l'armée d'Haïti, les grands propriétaires fonciers et le grand commerce, dominé par des étrangers, était évidente.

L'effondrement du gouvernement de Lescot fit exploser la scène politique et les revendications sociales⁶¹. Eu égard à la détérioration du climat sociopolitique et à la mobilisation des masses populaires urbaines, le Comité exécutif militaire fit appel à la Cour de cassation dans la nuit du 4 février

pour la formation d'un gouvernement civil provisoire. Les juges déclinèrent l'offre. L'organisation des élections devint la seule issue permettant à l'institution militaire de sortir de ce bourbier.

Le processus électoral débute le 1^{er} mars 1946 par l'ouverture des inscriptions pour la formation des listes électorales. Les factions noire et mulâtre allaient s'affronter lors des joutes électorales du 12 mai qui mirent aux prises «866 candidats pour les 37 sièges de la Chambre basse et les 21 du Sénat⁶²». À la surprise générale, les grandes figures du populisme et du socialisme, très populaires dans la capitale et les grandes villes, essayèrent un cuisant échec. Au Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays, la défaite de Henri Laraque, le candidat le plus populaire, souleva l'indignation de la population. Le 14 mai, une violente manifestation de protestation fut réprimée dans le sang⁶³. Les éléments incontrôlables une fois mis hors jeu, la réunion des deux Chambres en Assemblée nationale ouvrit la voie aux négociations, à la manipulation, à l'intimidation, à la corruption et aux pressions de toutes sortes dont furent l'objet les parlementaires désignés ou élus, comme le laisse supposer la conjoncture politique de l'époque. Le major Paul Eugène Magloire, le membre le plus influent de la junte militaire, aurait été plutôt favorable à Bignon Pierre-Louis, mais Marcaisse Prosper, le chef de la police de Port-au-Prince, le gagna à la cause du candidat des «Authentiques», Dumarsais Estimé⁶⁴. Après deux tours de scrutin entre Edgar N. Numa, intellectuel noir de Jérémie soutenu par le Parti socialiste populaire et les Mulâtres, et Dumarsais Estimé, député de la circonscription des Verrettes, département de l'Artibonite, grand propriétaire foncier, ancien député et ancien ministre de l'instruction publique sous le président Sténio Vincent, vieux routier de la politique haïtienne, porté par la vague noiriste irrésistible, le candidat des «Authentiques» fut élu, le 16 août, président de la République.

La lecture des textes des doctrinaires du noirisme comme François Duvalier et Lorimer Denis et ceux d'un idéologue comme Roger Dorsinville laisse entendre clairement qu'ils étaient les porte-parole des «classes moyennes noires» et des grands propriétaires fonciers. L'accession des «Authentiques» au pouvoir d'État n'avait donc rien à voir avec les masses urbaines et rurales. Même au timon des affaires de l'État, les noiristes n'avaient aucun projet de société, aucun programme de gouvernement où auraient figuré des mesures destinées à soulager la misère des couches

défavorisées, à leur donner accès à l'éducation, aux soins de santé, encore moins aux logements sociaux. Aucune politique de création d'emplois ne leur était venue à l'esprit⁶⁵. Cependant, sous la poussée d'une véritable explosion de revendications ouvrières⁶⁶, compte tenu du prestige grandissant du mouvement communiste international au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement d'Estimé essaya de satisfaire certaines des revendications les plus pressantes des organisations syndicales et des partis de gauche. Parmi ces mesures, on retient notamment l'augmentation du salaire journalier des ouvriers, passé de 0,30 à 0,70\$ US; la légalisation des syndicats et des partis communiste et socialiste; et la création du ministère du Travail⁶⁷. Mais quelques mois après, le pouvoir noiriste n'hésita pas à montrer son visage répressif en persécutant les leaders du mouvement étudiant qui se trouvaient à l'origine de la mobilisation qui provoqua le coup d'État militaire contre le régime du président Lescot. L'étau du régime noiriste se resserra aussi autour des membres du Parti socialiste populaire et du Parti communiste haïtien, sans épargner la presse et les organisations syndicales⁶⁸.

Profitant du «boom» économique de l'après-guerre, notamment de la hausse du prix du café et du sisal, le gouvernement, avec l'augmentation des recettes fiscales ainsi générées, se lança dans une vaste activité de réalisation de grands travaux d'urbanisme. L'organisation d'une exposition internationale, à l'occasion du bicentenaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince, inaugurée le 8 décembre 1949, permit au pays d'accueillir de nombreuses délégations gouvernementales et artistiques étrangères. Cela ne manqua pas d'attirer les touristes nord-américains et européens. Mais les retombées sociales et économiques positives de ces activités du gouvernement ne profitèrent qu'à l'élite politique noire: grands propriétaires fonciers et socioprofessionnels des «classes moyennes noires» qui avaient envahi et monopolisé l'administration publique⁶⁹. Conformément à sa devise de «promouvoir les Authentiques», c'est-à-dire les éléments des classes moyennes et de l'oligarchie foncière noire, le régime noiriste favorisa l'ascension sociale et économique des éléments de son groupe cible et tenta même de promouvoir une «bourgeoisie noire d'État».

L'appétit des «Authentiques» augmenta démesurément, d'autant que la prospérité du pays était manifeste durant les trois premières années du gouvernement d'Estimé. Tandis que le montant des produits exportés était

respectivement de 7 000 000 et de 10 000 000\$ en 1937 et 1941, il atteignit les chiffres de 19 000 000\$ en 1946 et de 23 000 000\$ en 1950. En outre, les recettes fiscales qui étaient de l'ordre de 7 000 000\$ en 1930-1946, passèrent à quelque 15 000 000\$ en 1946-1950. Mais la précarité de la quotidienneté de la vie des couches défavorisées n'en fut pas pourtant allégée⁷⁰. Et la santé de l'économie agraire du pays s'avérait robuste ou chancelante, selon les caprices du marché international: elle était très sensible aux fluctuations des prix, notamment celui du café. La chute progressive du prix du café affecta de façon négative la valeur des exportations de ce produit, qui passa de plus de 22 000 000\$ en 1947 à 11 000 600\$ en 1949⁷¹. Cela provoquera la diminution des ressources financières, monétaires et fiscales du pays et mettra le gouvernement dans l'impossibilité de faire face à ses obligations vis-à-vis des États-Unis d'Amérique qui exercèrent des pressions pour qu'il respectât ses engagements en ce qui a trait au paiement de la dette externe⁷². C'est dans ce contexte de détérioration de la situation sociale, économique et financière, que se produisit le coup d'État militaire du 10 mai 1950.

Le dysfonctionnement des institutions de l'État post-occupation

Parler du dysfonctionnement des institutions de l'État post-occupation exige une brève présentation des principales caractéristiques de cet État. L'ancien État haïtien était caractérisé par le régionalisme et le militarisme qui avaient contribué à son effondrement en 1915. Les Américains, eux, mirent en place les structures politique, militaire et administrative d'un État centralisateur, détenant le double monopole de la contrainte physique légitime et de la fiscalité. Conformément à leur tradition politique héritée de leur ancienne métropole et consacrée par leur Constitution, ils firent de la subordination de l'armée d'Haïti au pouvoir politique détenu par les autorités civiles le pivot de la nouvelle macrostructure. Et ils essayèrent de faire fonctionner les institutions du nouvel État haïtien dans le cadre de la tradition libérale bourgeoise. Ainsi, à la séparation des pouvoirs, aux Chambres législatives élues au suffrage direct, aux élections présidentielles au suffrage indirect, ils incorporèrent une rationalisation et une meilleure efficacité des appareils administratifs⁷³. Mais déjà, sous l'occupation, les institutions du nouvel État avaient manifesté des signes de faiblesse permettant de douter de leur solidité et annonciateurs de leur

dysfonctionnement total moins de deux décennies après le départ de ceux qui les avaient conçues et imposées. Ce processus ne peut être saisi qu'à travers le contexte de mise en place des institutions de l'État, le fonctionnement de la démocratie représentative sous l'occupation et le dysfonctionnement total de l'État post-occupation. Ce sont là les principaux éléments du troisième et dernier point du chapitre.

Le contexte de mise en place des institutions de L'État

Le fait pour les Américains de s'appuyer uniquement sur l'élite mulâtre dans leur tentative de modernisation sociale et économique et de mise en place des structures de l'État centralisateur constituait une erreur de départ. Elle allait grandement contribuer aux perturbations et au dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation. La politique de l'occupant consistant à créer une classe moyenne à l'américaine en vue de garantir la stabilité du système politique était tout aussi contre-productive, car la mulâtrocratie signifiait aussi la création d'une «bourgeoisie mulâtre d'État⁷⁴ », qui contrôlait de façon exclusive tous les centres de décisions de l'appareil d'État et exerçait une véritable mainmise sur l'administration publique. En dépit des efforts du président Sténio Vincent visant à intégrer les Noirs qualifiés dans la gestion de la chose publique, la mulâtrocratie du président Élie Lescot, qui lui succéda, rendit inévitables le ressentiment ainsi que la révolte des membres de cette classe moyenne qui aurait dû représenter un élément essentiel dans le dispositif mis en place par l'occupant. Cette situation provoqua l'aigreur des intellectuels et socioprofessionnels noirs, que les idéologues et doctrinaires du noirisme allaient exploiter, non pas pour chercher à renforcer les institutions de l'État post-occupation, mais pour inverser la pyramide et monopoliser le pouvoir d'État à leur tour. Ils feront de la violence extrême et de la corruption les principales sources du pouvoir de ceux qui contrôlaient les sommets de l'État.

L'appréciation de la lutte pour le pouvoir entre l'élite noire et l'élite mulâtre en 1946 s'expliquait par l'incohérence de la stratégie politique de l'occupant. Comment construire une classe moyenne à l'américaine dans une société sans une bourgeoisie nationale et sans une classe ouvrière significatives? Cette bourgeoisie nationale n'existe pas avant 1915. Les Américains ne firent rien pour la créer. Au contraire. Profitant de leur présence militaire et du contexte engendré par la Première et la Deuxième Guerre mondiale, ils

ont mis fin à la prépondérance allemande et française en Haïti, en obtenant l'exclusivité des rapports commerciaux avec le pays occupé, et en chassant purement et simplement les sujets allemands et français qui contrôlaient le commerce import-export dans le pays. S'appuyant sur les Syro-Libanais, les Américains ont ainsi réduit à néant le contrôle des grandes maisons de commerce par les Européens. Entre 1890 et 1914, les quelques centaines de Syro-Libanais arrivés en Haïti représentaient un petit groupe de commerçants très dynamiques⁷⁵, spécialisés dans la vente de produits alimentaires, de tissus et de vêtements importés⁷⁶. En choisissant les paysans comme groupe cible, c'est-à-dire la catégorie sociale la plus nombreuse, et en vendant à crédit aux commerçants des villes de province et des villages, les Syro-Libanais sont devenus le pilier le plus important du commerce intérieur du pays⁷⁷. En ce sens, ils n'ont rien à voir avec l'élite mulâtre traditionnelle: ils n'ont pas la possibilité de revendiquer leur prétendue supériorité intellectuelle ni la filiation des anciens colons français. À ce titre, le préjugé de couleur⁷⁸ et le slogan «le pouvoir aux plus capables!» leur sont étrangers. Ils ne représentaient donc pas des adversaires politiques pour l'élite noire en 1946. Le soutien des États-Unis d'Amérique leur a alors permis, avec un petit nombre de familles d'origine européenne (y compris des Juifs européens) établies dans le pays au cours de la première moitié du xx^e siècle, de renforcer leur position clé dans l'économie haïtienne. Les élites traditionnelles, mulâtre et noire, furent acculées davantage à se retrancher dans la sphère politique et à se livrer une lutte acharnée pour le contrôle du pouvoir d'État et des priviléges qui y sont rattachés. Ceci rendait encore plus difficile le fonctionnement des institutions de la démocratie représentative, apparemment en bonne santé sous l'occupation.

Le fonctionnement de la démocratie représentative sous l'occupation

La dissolution du Sénat le 5 avril 1916, l'interdiction aux parlementaires d'accéder à leur local de fortune le 5 mai, juste pour éviter des débats sur la Convention haïtiano-américaine du 16 septembre 1915, par le gouvernement du président Sudre Dartiguenave, sous la dictée de l'amiral Caperton, inauguraient le type de régime de démocratie représentative que l'occupant entendait instaurer en Haïti⁷⁹. Le nouveau coup de force de l'Exécutif contre la nouvelle Assemblée nationale, le 18 juin 1917, et la

dispersion sans ménagement de ses membres par le général Butler, commandant de la Gendarmerie, qui fit enlever le lendemain les procès-verbaux du vote de la Constitution, nous donnent une idée de l'application du principe élémentaire de ^séparation des pouvoirs sous l'occupation américaine⁸⁰. La post-occupation devait renforcer le présidentialisme autoritaire et autocratique, en ignorant les notions d'autonomie du Parlement et de l'immunité parlementaire, et en considérant le pouvoir judiciaire comme un simple appendice de l'Exécutif.

En 1935, un an après la fin de l'occupation, le président Sténio Vincent donna le signal du caractère autoritaire de son régime en procédant à la révocation, en violation de la Constitution, des 11 sénateurs opposés à l'organisation d'un référendum en vue de la révision de la Constitution pour permettre la réélection du président de la République. Ce coup de force contre la Constitution de 1932 et le Parlement permit à l'Exécutif de disposer au sein des deux Chambres de parlementaires à sa solde, prêts à lui confectionner une nouvelle *Magna Carta* taillée sur mesure: la Constitution de 1935 qui consacra l'établissement d'une véritable dictature constitutionnelle dans le pays entre 1935 et 1946⁸¹.

Vers la fin du mois d'octobre 1938, les principaux dirigeants et organisateurs de manifestations anti-gouvernementales à Port-au-Prince furent jetés en prison. L'Exécutif en profita pour destituer cinq sénateurs de la République, sous l'accusation de menées subversives. Trois d'entre eux furent emprisonnés et un autre, prévenu à temps par un proche du gouvernement, dut se réfugier à la Légation de Cuba qui se trouvait à quelques mètres de sa résidence⁸². Ces mesures musclées étaient tout simplement le prélude à une autre modification de la Constitution de la République, permettant une nouvelle réélection du président Vincent. Malgré la réussite de ce nouveau coup contre la Constitution, la situation économique désastreuse du pays, due aux perturbations du marché international par les effets de la Deuxième Guerre mondiale, et les pressions du département d'État américain contraignirent le chef de l'État à renoncer à son ambition de briguer un troisième mandat. Le refus de l'élite militaire de prendre les rennes du pouvoir⁸³ permit l'accession à la présidence d'Élie Lescot, ancien ambassadeur d'Haïti en République dominicaine et à Washington, lors des élections du 15 avril 1941.

La passation de pouvoir entre Sténio Vincent et Élie Lescot, le 15 mai 1941, fut un exemple parfait de la parodie de démocratie représentative léguée par les Américains. Ce fut une scène inusitée dans l'histoire de la République, caractérisée par la tradition qui veut que le chef de l'État sortant, s'il n'a pas été assassiné, n'ait que l'exil comme unique porte de sortie⁸⁴. Mais le président Lescot ne devait pas tarder à suivre les traces de son prédécesseur. Profitant de la déclaration de guerre de la République d'Haïti à l'Empire japonais, le 8 décembre 1941⁸⁵, à l'Allemagne et à l'Italie, le 12 du même mois, l'Exécutif entreprit une réforme constitutionnelle. Celle-ci consacrait l'omnipotence du chef de l'État, lui accordant un nouveau mandat de sept ans, avec le droit exceptionnel de remplacer afin d'éviter de recourir à des élections partielles les députés et les sénateurs élus, en cas de mort, de démission, de déchéance, d'interdiction judiciaire, etc.⁸⁶ La même année, une soixantaine de gradés et de soldats en garnison à Port-au-Prince furent arrêtés et fusillés à Lamentin. L'autorité militaire attribuait aux victimes l'intention de préparer un putsch à la manière du soulèvement des sergents cubains en 1933⁸⁷. Ces actes arbitraires de l'Exécutif laissaient présager le dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation.

Le dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation

L'avènement de l'élite politique noire au pouvoir en 1946 éloigna l'élite mulâtre des centres de décisions du pouvoir d'État. Il ne signifiait pas pour autant son éviction totale et définitive. À la faveur de la conjoncture économique favorable de l'après-guerre, elle entreprit de se transformer en bourgeoisie d'affaires, en investissant dans le commerce et l'agro-industrie les capitaux accumulés pendant environ trois décennies, en tant que «bourgeoisie d'État». Bien que certaines de ses figures proéminentes eussent collaboré au gouvernement noiriste, dans son ensemble elle ne cessa pas de s'opposer à celui-ci, n'attendant que le moment opportun pour s'en débarrasser. L'élite mulâtre trouva un allié sûr en la personne du colonel Paul Eugène Magloire, l'homme fort de la junte militaire, qui avait favorisé l'élection du président Estimé. La tentative de celui-ci de réviser la Constitution afin de prolonger son mandat fournit le prétexte à une large frange de l'armée et à ses opposants pour le renverser. L'installation d'un

régime militaire autoritaire dans le pays signifiait du même coup le dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation.

Le processus de révision constitutionnelle en vue d'éliminer la clause de non-rééligibilité du président généra une crise politique profonde mettant aux prises l'Exécutif, soutenu par la Chambre des députés, et le Sénat⁸⁸. Le 8 mai 1950, les partisans du président Estimé organisèrent une manifestation. Dans un climat chauffé à blanc, où les activités de conspirations étaient visibles, une foule excitée envahit les locaux du Sénat, en chassa les occupants, en agressa plusieurs et proclama la dissolution du Grand Corps⁸⁹. En cautionnant indirectement la mise à sac du Sénat dans son allocution de la soirée du 8 mai⁹⁰, Estimé donna carte blanche à l'institution militaire pour passer à l'action. Le 10 mai, un coup d'État militaire le chassa du pouvoir. Le président déchu et les membres de sa famille furent immédiatement envoyés en exil. Cet acte, après le bannissement de l'ex-président Élie Lescot, signifiait que le pays avait renoué avec les pratiques politiques de l'État haïtien d'avant l'occupation. La junte militaire qui s'empara du pouvoir était le même triumvirat qui avait renversé le président Lescot. Elle était composée du général Franck Lavaud, du colonel Antoine Levelt et du colonel Paul Eugène Magloire.

En promulguant, le jour même de la destitution du chef de l'État, le Décret de dissolution du Parlement, la junte militaire manifestait clairement ses intentions de confisquer le pouvoir pour longtemps. Le colonel Magloire, sa figure de proue, un Noir issu d'une famille de notables du département du Nord, mais jouissant d'un fort soutien de l'élite mulâtre, était l'homme de la situation. Le ministre de l'intérieur de la junte réussit à réunir dans son cabinet des membres de l'ancienne équipe gouvernementale d'Estimé et des représentants de l'élite mulâtre. Le colonel ayant pu, selon lui, « réconcilier la Nation avec elle-même », il ne lui restait qu'à se débarrasser de la clause constitutionnelle interdisant aux militaires en activité de briguer une fonction élective. La Charte de 1950, taillée sur mesure, réalisera le tour de force de permettre l'élection du colonel au suffrage universel direct - contrairement aux Constitutions antérieures -, de reconnaître le droit de vote aux femmes, au palier municipal d'abord, pour être étendu à tous les paliers trois ans plus tard⁹¹, tout en renforçant le présidentialisme autoritaire et autocratique⁹². Le plébiscite du 8 octobre 1950⁹³ permit l'installation d'une dictature militaire dans le pays, avec l'investiture du « citoyen

soldat » Paul Eugène Magloire, le 6 décembre 1950. L'institution militaire ne jugera même pas nécessaire de conserver dans la nouvelle Constitution l'illusion du principe élémentaire de la séparation des pouvoirs. Les institutions de l'État post-occupation étaient à bout de souffle.

La crise de 1946 illustre l'échec de l'occupation américaine d'Haïti et la crise sociétale qui s'ensuivit. Celle-ci est l'expression de l'insuccès de la tentative de modernisation sociale et économique et d'établissement d'un régime de démocratie représentative dans le pays. Les bouleversements sociaux et économiques dus à la pénétration du capitalisme dans le milieu paysan, et l'expropriation des petits et moyens cultivateurs, engendrant la misère, l'émigration massive et l'exode rural, avaient créé une dynamique irréversible. Les effets pervers de la crise de 1929-1933, les retombées négatives de la Deuxième Guerre mondiale et la fin non prévisible de celle-ci contribuèrent au renforcement du processus de bidonvillisation et de ruralisation des grandes villes de province et, surtout, de Port-au-Prince, la capitale⁹⁴. La politique de l'occupant consistant à créer une classe moyenne à l'américaine fut contre-productive. En outre, le fait que les Américains se soient appuyés uniquement sur l'élite mulâtre pour gouverner le pays pendant les 19 ans d'occupation constituait une bombe à retardement.

Le coup d'État militaire de 1946 et les dérives autoritaires du gouvernement d'Estimé permirent aux perturbations et au dysfonctionnement des institutions de l'État post-occupation de se manifester dans toute leur ampleur. Le nouveau coup d'État militaire de 1950 et l'instauration de la dictature militaire du colonel Paul Eugène Magloire dans le pays consacrèrent leur effondrement total, tout en endiguant l'explosion des revendications sociales, la mobilisation populaire et les agitations politiques. C'étaient là les réactions des élites politiques noire et mulâtre à la crise sociétale d'après l'occupation, qui allait rebondir à travers la crise de 1956-1957. Le duvalierisme, réponse des classes moyennes noires, transforma profondément la nature même de l'État. Ce sera l'objet du septième chapitre.

Notes

1. Voir TROUILLOT, Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvalierien*, op. cit., P-139.
2. *Ibid.*

3. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, «*Haiti (1930-1975): la crisis ininterrumpida*», dans GONZALEZ CASANOVA, Pablo (dir.), *América Latina: historia de medio siglo. Centroamérica, México y el Caribe*, t. II, 7^e éd., Mexico, Siglo XXI, 1993 (1981), p. 183.
4. Il est à souligner qu'en Haïti, comme dans certains pays africains, l'enjeu politique semble davantage se situer sur le plan du contrôle des ressources et des hommes que sur le plan de véritables luttes idéologiques. Voir AMSELLE, Jean-Loup et GRÉGOIRE, Emmanuel, «Complicités et conflits entre bourgeoisies d'État et bourgeoisies d'affaires: au Mali et au Niger», dans TERRAY, Emmanuel, *L'État contemporain en Afrique*, *op. cit.*, p. 45.
5. Le nationalisme était le prolongement, une sorte de résidu, du grand mouvement nationaliste des années 1920, qui avait conduit au départ de l'occupant en 1934. Si avant il avait été la manifestation du rejet de l'occupation militaire, en 1946 il devint une réaction contre les rapports de dépendance, sur les plans économique, commercial et politique, entre Haïti et les États-Unis d'Amérique, et l'immixtion du dictateur dominicain Rafael Leónidas Trujillo dans les affaires internes du pays et la soumission des autorités haïtiennes envers ce dernier. En ce sens, le nationalisme imprégnait le libéralisme, le marxisme et le noirisme.
6. Le libéralisme prônait l'établissement d'un régime de démocratie représentative impliquant le pluralisme politique, l'alternance au pouvoir, le respect des libertés publiques et le développement économique. Ce courant idéologique faisait des quatre libertés énoncées par le président Franklin Delano Roosevelt dans son message annuel au Congrès en date du 6 janvier 1941 son évangile et sa bannière dans la lutte contre le régime du président Lescot. Dans ce message, Roosevelt déclara:

In the future day, which we seek to make secure, we look forward to a world founded upon four essential human freedoms.

The first is freedom of speech and expression - everywhere in the world.

The second is freedom of every person to worship God in his own way- everywhere in the world.

The third is freedom from want-which, translated into world terms, means économie understandings, which will secure to every nation a healthy peacetime life for its inhabitants - everywhere in the world.

The fourth is freedom from fear - which, translated into world terms, means a world-wide réduction of armaments to such a point and in such a thorough fashion that no nation will be in a position to commit an act of physical aggression against any neighbor - anywhere in the world.

That is no vision of a distant millennium. It is a definite basis for a kind of world attainable in our time and génération. That kind of world is the very antithesis of the so-called «new order» of tyranny, which the dictators seek to create with the crash of a bomb.

Voir RAUCH, Basil (dir.), *Franklin Delano Roosevelt, Selected Speeches, Messages, Press Conférences, and Letters*, New York, Rinehart Editions, 1957, p. 274-275.

7. Les quatre courants étaient d'accord sur un point : la lutte contre la servilité, le despotisme et la mulâtrrocratie pratiqués par le gouvernement en place.
8. Le premier texte utilisant l'approche marxiste comme instrument d'analyse de la réalité haïtienne date de 1934. Voir ROUMAIN, Jacques, *Analyse schématique*32-34,

- Port-au-Prince, V. Valcin, 1934. La première tentative d'interprétation marxiste de l'histoire d'Haïti a été réalisée en 1954 par Étienne D. Charlier. Voir CHARLIER, Étienne D., *Aperçu sur la formation historique de la nation haïtienne*, Port-au-Prince, s. é., 1954.
9. Voir DORSAINVIL, Justin Chrysostome, *Manuel d'Histoire d'Haïti*, *op. cit.*, p. 99-101.
 10. Voir PAQUIN, Lyonel, *Les Haïtiens: politique de classe et de couleur*, *op. cit.*, P- 27-33.
 11. *Ibid.*, p. 39.
 12. Le Parti national regroupait les grands propriétaires et généraux noirs qui se disaient les représentants authentiques des masses noires constituant la majorité du pays. Le slogan de ce parti était: «Le pouvoir au plus grand nombre!» Le Parti libéral, de son côté, regroupait les généraux, propriétaires et commerçants mulâtres. Se prenant pour les fils ou les cousins des Blancs, les Mulâtres se croyaient génétiquement supérieurs aux Noirs, et ayant reçu la science infuse de leurs ancêtres de cette manière, ils réclamaient le contrôle de la direction de l'appareil étatique à travers leur slogan: «Le pouvoir aux plus capables!» Apparemment, il s'agissait d'un bipartisme classique, et on pourrait même parler de l'âge d'or du parlementarisme haïtien, qui fonctionna de 1870 à 1879. Mais Laënnec Hurbon a fait remarquer que ces deux partis politiques étaient créés sur une base clientéliste et qu'au sein de chacun d'eux, Noirs et Mulâtres se trouvaient représentés. La précision de Hurbon est d'autant plus convaincante que les deux plus éminents idéologues du Parti libéral, Edmond Paul et Anténor Firmin, étaient noirs, et parmi les idéologues du Parti national, on retrouvait des intellectuels mulâtres de la trempe d'un Demesvar Delorme et d'un Frédéric Marcellin. Voir HURBON, Laënnec, *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, Paris, Karthala, 1987, p. 92.
 13. Voir LABELLE, Micheline, «La force opérante de l'idéologie de couleur en 1946», dans VOLTAIRE, Frantz (dir.), *Pouvoir noir en Haïti*, Montréal, V & R Éditeurs et CIDHCA, 1988, p. 137.
 14. HURBON, Laënnec, *op. cit.*, p. 93.
 15. DORSAINVIL, Justin Chrysostome, *Militarisme et hygiène sociale*, Port-au-Prince, s. n., 1909; *Vodou et névrose*, Port-au-Prince, Haïti Médicale, 1913. HOLLY, Arthur, *Rapport entre l'instruction, la psychologie et l'État social*, Port-au-Prince, s. n., 1921; *Dra-Po: étude ésotérique de Egregore africain, traditionnel, social et national d'Haïti*, Port-au-Prince, s. n., 1928. PRICE-MARS, Jean, *La vocation de l'élite*, Port-au-Prince, Chenet, 1919; *Ainsi parla l'oncle. Essais d'ethnographie*, Montréal, Leméac, 1973 (Port-au-Prince, 1928).
 16. TROUILLOT, Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 142.
 17. Price-Mars définit le bovarysme collectif comme «... la faculté que s'attribue une société de se concevoir autre quelle n'est». Voir PRICE-MARS, Jean, *Ainsi parla l'oncle*, *op. cit.*, p. 44.
 18. *Ibid.*
 19. Voir DUVALIER, François, *Oeuvres essentielles. Éléments d'une doctrine*, vol. I, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1966, p. 40.
 20. Voir NICHOLLS, David, *From Dessalines to Duvalier*, *op. cit.*, p. 167.

21. JANVIER, Louis Joseph, *L'égalité des races*, Paris, Rougier, 1884.
22. FIRMIN, Anténor, *De l'égalité des races humaines. Anthropologie positive*, Paris, F. Pichon, 1885.
23. PRICE, Hannibal, *La réhabilitation de la race noire*, Port-au-Prince, Imprimerie J. Verrollot, 1900.
24. GOBINEAU, Joseph Arthur de, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, Firmin Didot, 1853-1855.
25. Voir DUVALIER, François, «La civilisation haïtienne. Notre mentalité est-elle africaine ou gallo-latine?», dans *Revue de la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti*, Port-au-Prince, mai 1936, p. 12; DENIS, Lorimer et DUVALIER, François, «Question d'anthropo-sociologie: le déterminisme racial», dans *Les Griots*, n° 3, 1939, p. 303 et suivantes.
26. DUVALIER, François, «En quoi l'état du Noir se différencie-t-il de celui du Blanc?», *Le Nouvelliste*, 30 décembre 1935-3 janvier 1936.
27. Ils rejetaient la démocratie représentative comme étant l'instrument de domination des masses par la minorité privilégiée. À ce sujet Nicholls fait remarquer que des écrivains comme «Brouard, Piquion, Diaquoi, Kléber Georges Jacob et d'autres attaquaient le libéralisme et la démocratie, démontrant que ce dont Haïti a besoin c'était d'une dictature noire énergique, exercée dans l'intérêt des masses». Voir NICHOLLS, David, *«Idéologie et mouvements politiques en Haïti, 1915-1946»*, *Annales*, n° 4, juillet-août 1975, p. 664.
28. Il est à souligner que Jacques Roumain, intellectuel mulâtre, fondateur du Parti communiste haïtien, était l'une des grandes figures du mouvement indigéniste. Il n'avait jamais accordé une grande importance à la question de couleur en Haïti. Il la considérait tout simplement comme le cheval de bataille des politiciens, noirs et mulâtres, pour détourner l'attention de la lutte des classes. Voir ROUMAIN, Jacques, «Préjugé de couleur et lutte de classes», dans *Analyse schématique*, op. cit., p. v.
29. Voir LABELLE, Micheline, op. cit. Pour une approche marxiste de la question de couleur en Haïti, voir LABELLE, Micheline, *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1978.
30. Voir le journal *L'Assaut* du 11 septembre 1935.
31. Voir DUVALIER, François, *Œuvres essentielles. Eléments d'une doctrine*, vol. I, op. cit., p. 203.
32. À ce sujet, Roger Dorsinville, l'un des plus grands idéologues du noirisme, écrit: «Contre l'instinct de défense d'une classe qui croit être arrivée à un degré supérieur de beauté plastique, d'élégance et de savoir-vivre, se heurte l'élite dynamique, ambitieuse et envahissante qui s'évade année après année de la masse noire.» Voir DORSINVILLE, Roger, «Lettre aux hommes clairs», dans VOLTAIRE, Frantz (dir.), op. cit., p. 184.
33. «Mais nous aussi nous appartenons à la masse, parce que vous nous y avez refoulés; et, vous le confierai-je, dans ce coin inconnu du cœur où veillent comme dans une chapelle les rêves et les espoirs, j'ai trouvé en moi-même un désir semblable à celui de mes frères.» Voir DORSINVILLE, Roger, ibid., p. 187.

34. « Et si même il (le peuple) doit être à nouveau blessé, s'il doit être à nouveau crucifié, que ce soit du moins par l'un des siens. Alors il montrera ses blessures et dira : « C'est dans la maison de mes frères qu'on me les a faites» et il en ressentira peut-être une espèce de consolation.» Voir DORSINVILLE, Roger, *ibid.*
35. « Maintenant, il (le peuple) a besoin pour sa joie et pour son bonheur, pour sa propre fierté et son légitime orgueil, il a besoin de voir un de ses fils, un semblable à lui, là où il n'a longtemps vu que des étrangers.» Voir DORSINVILLE, Roger, *ibid.*
36. PIERRE-CHARLES, Gérard, *op. cit.*, p. 180.
37. *Ibid.*
38. MANIGAT, Sabine, *La coyuntura de 1946 en Haïti: alternativas a un Estado sin proyecto nacional*, mémoire de maîtrise en sciences sociales, Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO), Mexico, 1978, p. 52.
39. *Ibid.*
40. *Ibid.*, p. 53.
41. Voir TINOIS (BRISSON, Gérald), «Fondements économiques de la situation révolutionnaire 1945-1946 en Haïti», dans VOLTAIRE, Franz (dir.), *op. cit.*, p. 25.
42. Un carreau équivaut à 1,29 hectare.
43. TINOIS (BRISSON, Gérald), *op. cit.*, p. 24.
44. *Ibid.*, p. 27-28.
45. *Ibid.*, p. 28.
46. À ce sujet, Michel Hector écrit : « La difficulté essentielle du mouvement démocratique de 1946 réside justement dans cette incapacité de maintenir une solide alliance entre les intérêts de la mobilisation populaire et ceux des élites politiques issues des couches moyennes, fortement attirées par les opportunités, enfin trouvées, d'embourgeoisement.» Voir HECTOR, Michel, *Crises et mouvements populaires en Haïti*, *op. cit.*, p. 199.
47. Voir TROUILLOT, Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 118-119.
48. DOUBOUT, Jean-Jacques (HECTOR, Michel), *Haïti: féodalisme ou capitalisme? Essai sur révolution de la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance*, *op. cit.*, p. 26.
49. À ce sujet, Lyonel Paquin, un intellectuel mulâtre, écrit: «Quoi qu'il en soit, il établit le régime mulâtre le plus exclusif, jusqu'à présent, de ce siècle (le XX^e). Il avait décidé de laisser les mulâtres de Port-au-Prince dominer le pays. Ils détenaient tous les postes ministériels. C'est seulement dans l'Armée, le Corps Judiciaire et à l'Assemblée Législative qu'il laissa quelques Noirs exercer certaines fonctions. La «question de couleur» devint une donnée fondamentale sous le régime de Lescot, mettant au rancart toutes les autres.» Pour renforcer son point de vue, l'auteur souligne: «Le régime de Lescot se surpassa dans ses pratiques discriminatoires au niveau des affaires étrangères. Dans ce domaine, Lescot n'était prêt à faire aucun compromis. La fonction de représentation serait mieux remplie par un mulâtre dont la couleur de la peau était plus "acceptable" dans les milieux diplomatiques à l'étranger. Il trouvait les Mulâtres plus sophistiqués, plus hommes du monde, plus à l'aise dans le grand monde que les Noirs.» Voir PAQUIN, Lyonel, *Les Haïtiens: politique de classe et de couleur*, *op. cit.*, p. 86-87.
50. DEPESTRE, René, «*La Révolution de 1946 est pour demain...*», dans VOLTAIRE, Franz (dir.), *op. cit.*, p. 59.

51. Voir TINOIS (BRISSON, Gérald), *op. cit.*, dans VOLTAIRE, Frantz (dir.), *op. cit.*, p. 30.
52. *Ibid.*
53. Soulignant l'influence de la République dominicaine et le poids décisif des États-Unis d'Amérique dans l'avènement de Lescot au timon des affaires de l'État, l'historienne Elizabeth Abbott écrit : « *On May 15, 1941, the Haitian legislature elected Élie Lescot to succeed Vincent. He was Trujillo's personal choice, and also the Americans' American Ambassador John Campbell White wryly described the proceedings: "The voting was done on little scraps of paper which were put into two urns, one of the urns being emptied into the other. One Senator and one Deputy read them out and then the ballots were passed around for scrutiny by a sort of Committee of Control. One ballot was reported blank and another contained a vote for President Vincent. All the remainingso were for Lescot, his name being for inscribed in various forms -sometimes the bare name, and sometimes there were appropriate sentiments, in one case, I believe, a short poem."* » Voir ABBOTT, Elizabeth, *Haiti: The Duvaliers and Their Legacy*, New York/Singapore, Simon & Schuster, 1988, p. 52.
54. Voir « *La démocratie en marche* », dans *Le Nouvelliste*, Port-au-Prince, 25 octobre 1945.¹
55. « Le journal *Le Nouvelliste* dans son édition du jeudi 25 octobre 1945 et dans l'article intitulé « *La démocratie en marche* » invite à discuter la Constitution, loi fondamentale de la Nation, ainsi que les lois organiques qui nous régissent. » « Le gouvernement, chargé de la défense de la Constitution et de l'exécution des lois, décrets-lois et décrets, avise formellement qu'il est décidé à faire appréhender et juger tout individu qui se risquerait à entreprendre pareilles manœuvres qui ne tendent à rien moins qu'à troubler l'ordre public. » « En l'espèce, les propriétaires, directeurs et gérants des journaux et périodiques seront solidairement responsables. » Cité dans MOÏSE, Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, t. II, *op. cit.*, p. 246.
56. Voir BELLEGARDE, Dantès, *Histoire du peuple haïtien, 1492-1952*, Collection du Tricinquantenaire de l'indépendance d'Haïti, Port-au-Prince, s. n., 1953, p. 316.
57. DORSINVILLE, Roger, « 1946 ou le délire opportuniste », dans VOLTAIRE, Frantz (dir.), *op. cit.* p. 47.
58. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 251.
59. Cette campagne prétendait éradiquer les croyances et pratiques religieuses d'origine africaine (la religion vaudou) dans la mentalité du peuple, au moyen de l'autodafé, la destruction et l'incendie des temples, des autels et des objets de culte, la persécution et l'humiliation des croyants. Le clergé catholique participa, à côté de l'armée d'Haïti, à cette opération qui souleva l'indignation et la colère de la population. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, « *Haiti (1930-1975): la crisis ininterrupida* », dans GONZALEZ CASANOVA, Pablo, *op. cit.*, p. 183. Réagissant à la « campagne antisuperstitioneuse », l'écrivain indigéniste, idéologue marxiste et romancier Jacques Roumain écrit: « Si l'on veut changer la mentalité religieuse archaïque de notre paysan, il faut l'éduquer. Et il est impossible de le faire sans transformer, en même temps, sa condition matérielle. L'école de notre pays est, avant tout, un problème de route et d'élévation du niveau de vie économique des masses rurales. » Voir ROUMAIN, Jacques, *À propos de la campagne anti-superstitioneuse*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1942, p. 24.

60. Si au départ le terme «Authentiques» désignait quelques écrivains noiristes comme Joseph Déjean, Love Léger, Edner Brutus, Jean Rémi, Roland Magloire, etc., il devait être extrapolé par la suite pour englober toutes les classes moyennes urbaines noires. Il s’agissait en fait d’«une sorte d’affirmation revendiquant l’authenticité haïtienne des Noirs», excluant du même coup les Mulâtres. Voir DORSINVILLE, Roger, «Les “Authentiques” et le cercle enchanté du pouvoir», dans VOLTAIRE, Frantz (dir.), *Pouvoir noir en Haïti*, op. cit., p. 165.
61. Voir MOÏSE, Claude, op. cit., p. 255.
62. NICHOLLS, David, «Idéologie et mouvements politiques en Haïti, 1915-1946», op. cit., p. 673.
63. MOÏSE, Claude, op. cit. p. 271.
64. Voir DORSINVILLE, Roger, «Les “Authentiques” et le cercle enchanté du pouvoir», op. cit., p. 176.
65. Roger Dorsinville, ancien chef de cabinet du président Dumarsais Estimé, écrit à ce sujet: «Estimé, le 17 août au matin, après avoir pris le pouvoir la veille, dans une espèce de deuil populaire, soudain au balcon du Palais face à la foule, aux milliers de gens du peuple qui l’ont réclamé et qui l’acclament: “Vive Estimé!” Soudain, il quitte le balcon, plonge dans sa chambre et m’appelle. Je le retrouve les yeux baignés de larmes et il me pose cette question: “Qu’est-ce que nous allons faire pour eux?”» Voir DORSINVILLE, Roger, ibid., p. 171.
66. Voir HECTOR, Michel, *Syndicalisme et socialisme en Haïti (1932-1970)*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1989, p. 43.
67. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, «Haiti (1930-1975): la crisis ininterrumpida», op. cit., p. 187.
68. Le gouvernement d’Estimé alla jusqu’à faire voter au Parlement la loi du 27 février 1948 réprimant les activités communistes, à décréter l’état de siège deux fois en 1949, à dissoudre le Parti socialiste populaire, le Mouvement ouvrier paysan et le Parti social chrétien, sans oublier l’autodissolution du Parti communiste haïtien qui suivit l’exemple du Parti communiste américain, et toutes les associations affiliées à la Fédération des Étudiants. Avec la fermeture de *La Nation*, *Chantiers*, *Notre Jeunesse*, *Action prolétarienne*, *Cœuvre*, *L’Action sociale*, *Correctif*, *Justicier*, la presse d’opinion et d’opposition reçut le coup de grâce. Le principal opposant à l’élection de Dumarsais Estimé à la présidence au Parlement, le sénateur Max Hudicourt, du Parti socialiste populaire, devait être assassiné lâchement chez lui, à Mont-Joli (Haut-de-Turgeau), par des fanatiques du camp noiriste. Parmi eux, le nom de Calixte Delatour sera cité. Gendre d’Émile St-Lôt, il faisait alors partie du cabinet privé d’Estimé. Pour les actes de répression du gouvernement Estimé, voir MOÏSE, Claude, op. cit., p. 294-295.
69. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, op. cit., p. 187.
70. Une mission des Nations Unies, après une visite en Haïti, signalait : « La majorité de la population rurale ainsi qu’une grande partie de la population urbaine manifestaient des symptômes de malnutrition et d’un régime alimentaire mal équilibré...» Et le recensement de 1950, le premier réalisé en Haïti, révéla un taux de 90% d’analphabètes. En outre, seulement 10% de la population en âge d’aller à l’école était accueillie dans des salles de classes. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, op. cit., p. 188.

71. Voir «International Trade of American States, 1945-1950, Panamerican Union», *Bulletin*, n° 1, 1954.
72. Voir MANIGAT, Sabine, *op. cit.*, p. 115.
73. *Ibid.*, p. 24
74. L'expression «bourgeoisie mulâtre d'État», même si les concepts bourgeoisie et État peuvent être considérés comme antithétiques, est utilisée par opposition à la bourgeoisie d'affaires, la bourgeoisie marchande ou comprobado, comme on dit en Amérique latine. Elle réfère aux classes dirigeantes ou aux élites politiques qui contrôlent le pouvoir d'État et qui en profitent, en fonction des priviléges qu'il confère, pour se constituer une base économique, procurer des emplois à leurs clients. Dans cette perspective, la bourgeoisie d'État peut s'allier à la bourgeoisie d'affaires ou la combattre, selon les pesanteurs de l'histoire ou selon les exigences du moment. Voir à ce sujet AMSELLE, Jean-Loup et GRÉGOIRE, Emmanuel, «Complicités et conflits entre bourgeoisies d'État et bourgeoisies d'affaires: au Mali et au Niger», *op. cit.*, P- 23-47.
75. Voir PLUMMER, Brenda Gayle, *Black and White in the Caribbean:Haitian-American Relations, 1902-1934*, thèse de doctorat, Cornell University, 1981, p. 155-159.
76. L'émigration du Moyen-Orient vers le continent américain débute dans les années 1890. Il s'agissait surtout de Syriens, de chrétiens libanais fuyant l'oppression religieuse et la pauvreté dans l'Empire ottoman. Voir à ce sujet KAYAL, Philip M. et KAYAL, Joseph M., *The Syrian-Lebanese in America: A Study in Religion and Assimilation*, Boston, Twayne Publishers, 1975, p. 23-59.
77. À la fin du xix^e siècle et au début du xx^e siècle, des commerçants locaux avaient exercé des pressions sur les Syro-Libanais en vue de les porter à limiter leurs activités dans le commerce. Les autorités haïtiennes, en de nombreuses occasions, avaient essayé de restreindre leur champ d'action par l'application de mesures légales, ce qui avait provoqué des interventions diplomatiques de la part des États-Unis d'Amérique et de l'Angleterre en leur faveur, étant donné qu'ils avaient la nationalité de certains pays européens et surtout la nationalité américaine. Voir NICHOLLS, David, *From Dessalines to Duvalier*, *op. cit.*, p. 140-141.
78. Au contraire, à l'instar des membres de l'élite et des classes moyennes noires, ils étaient victimes de l'arrogance et du préjugé de couleur de l'élite mulâtre.
79. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 50-53.
80. Les mobiles de ces mesures extrêmes ont été clairement exposés dans les considérants du décret de dissolution de l'Assemblée nationale: «[...] loin de s'inspirer des idées qui ont donné naissance à la Convention le 16 septembre 1915, et d'offrir au capital étranger la garantie à laquelle il a droit, l'Assemblée Nationale n'a eu d'autre préoccupation que [...] de susciter des entraves à la réalisation de l'œuvre de régénération entreprise de concert par les deux gouvernements.» Voir *Le Moniteur* du 16-20 juin 1917.
81. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 203-240.
82. Voir AUDAIN, Julio Jean-Pierre, *Les ombres d'une politique néfaste*, Mexico, s. n., 1976, p. 143.
83. Kern Delince, ancien officier supérieur de l'armée d'Haïti, écrit à ce sujet: «Sollicitée secrètement par le président Sténio Vincent de prendre les rennes du gouvernement

- à l'expiration proche de son mandat, l'armée décline cette offre faute principalement d'un accord sur le choix du membre de l'état-major à désigner comme chef de l'État.» Voir DELINCE, Kern, *Armée et politique en Haïti*, Paris, L'Harmattan, 1979, P-113.
84. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, «Haiti (1930-1975): la crisis ininterrumpida», *op. cit.*, p. 181.
 85. À ce sujet, Lyonel Paquin écrit : « Mais l'attaque japonaise sur Pearl Harbor lui monta à la tête. Lescot se surpassa durant ces événements mémorables et décida de déclarer la guerre aux pays fascistes avant les Américains. Ceci fut fait le 8 décembre à 10: 00 a.m. et Roosevelt fit de même à 3: 00 p.m.» Voir PAQUIN, Lyonel, *op. cit.*, p. 86.
 86. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 234-235.
 87. Voir DELINCE, Kern, *op. cit.*, p. 114.
 88. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 296-301.
 89. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *op. cit.*, p. 189.
 90. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 301.
 91. *Ibid.*, p. 318.
 92. La Constitution de 1950 reconnaissait, en son article 51, au président de la République le droit de dissoudre le Corps législatif en cas de grave conflit soit entre les deux Chambres, soit entre elles ou l'une d'elles et le Pouvoir exécutif. Voir MOÏSE, Claude, *ibid.*, p. 315.
 93. Le colonel Paul Eugène Magloire put même choisir son compétiteur, le candidat Fénelon Alphonse, personnage insignifiant et illustre inconnu: un véritable paravent. Ainsi, il s'était assuré la quasi-unanimité des votants. Commentant cette tragique comédie, Étienne D. Charlier écrit: «Des élections officielles, rigides, sans nuance, comme on en voit rarement.» Voir le journal *La Nation* du 10 octobre 1950.
 94. Tous les grands projets agro-industriels liés à la guerre, auxquels l'État haïtien avait consacré d'immenses étendues de terre, n'avaient plus aucun sens et étaient tout simplement fermés et les travailleurs agricoles jetés sur le pavé.

CHAPITRE 7

De la résurgence de l'État néopatrimonial haïtien à l'instauration de l'État néosultaniste duvaliéen

Si la crise de 1946 mit aux prises les élites politiques mulâtre et noire et facilita l'irruption des «classes moyennes noires» sur la scène politique, celle de 1956-1957 consacra l'éviction des élites politiques traditionnelles mulâtre et noire et la confiscation du pouvoir d'État par les représentants de ces «classes moyennes». Le dénouement tragique de la crise de 1956-1957 revêtit une signification particulière: l'État néosultaniste¹ duvaliéen succéda à l'État néopatrimonial haïtien.

L'avènement de Jean-Claude Duvalier au pouvoir en 1971 favorisa les conditions de la reprise de la lutte politique que son père avait totalement supprimées. Sa politique de modernisation économique, impliquant une certaine ouverture, dans le but d'attirer les capitaux étrangers, l'introduction dans le pays de nouvelles technologies de la communication de masse, la politique de défense des droits humains du gouvernement Carter, son rapprochement de l'élite mulâtre, consacré par son union conjugale avec Michèle Bennett en 1979², et la récession économique mondiale créèrent le contexte favorable à la crise de l'État néosultaniste duvaliéen. Ainsi, la genèse de celui-ci, la mise en place de ses structures, l'impossible modernisation de ces dernières et la crise en découlant constituent la structure de ce chapitre, dont l'objectif est d'étudier la naissance, la nature, l'évolution et la crise de l'État néosultaniste duvaliéen.

Genèse de l'État néosultaniste duvaliéen

On pourrait essayer de trouver les origines de l'État néosultaniste duvaliéen dans le mode d'organisation et de fonctionnement de l'État colonial français de Saint-Domingue. Le militarisme et le caractère inhumain du système colonial esclavagiste avaient modelé le comportement des premiers dirigeants haïtiens et influencé profondément leurs pratiques politiques, ainsi que leur vision des rapports entre État et société. Du despotisme militaire de Toussaint Louverture aux régimes sanguinaires de Dessalines, de Christophe, de Soulouque, de Salomon, d'Hippolyte et de Nord Alexis, la violence extrême, la répression systématique contre leurs opposants et la corruption s'étaient érigées en méthode de gestion gouvernementale durant la majeure partie de la période d'avant l'occupation³. En ce sens, l'État néopatrimonial haïtien du xix^e siècle et du début du xx^e siècle serait l'ancêtre direct de l'État néosultaniste duvaliéen. D'ailleurs, François Duvalier lui-même assumait la filiation⁴. Papa Doc⁵ et Baby Doc ne faisaient que raffiner les techniques d'oppression et de corruption en tant que maillons d'une longue chaîne de dirigeants prédateurs⁶. Mais leur différence fondamentale réside dans les transformations sociales et économiques, institutionnelles et politicoculturelles résultant de l'occupation américaine d'Haïti. Pour mieux comprendre cette dynamique, les facteurs macrostructurels et institutionnels favorables à l'apparition d'un certain type de leaders, l'environnement international et régional ainsi que la naissance de l'État néosultaniste duvaliéen seront les principaux éléments examinés dans la première partie de ce chapitre.

Les facteurs macrostructurels et institutionnels favorables à l'apparition d'un certain type de leaders

Les facteurs favorisant l'émergence de l'État néosultaniste, comme l'ont fait remarquer certains comparatistes⁷, sont à la fois d'ordre macrostructurel, institutionnel et sociohistorique. À cet égard, l'évolution des «classes moyennes noires» demeure la clé de la compréhension et de l'explication de l'apparition de l'État néosultaniste en Haïti. Si elles s'allierent à l'élite noire en 1946, si elles collaborèrent avec le régime militaire autoritaire du général Paul Eugène Magloire quelques années plus tard au service des élites mulâtre et noire, au début des années 1950, c'était tout simplement

pour laisser passer le mauvais temps, attendre le moment opportun pour prendre leur revanche sur leurs adversaires de toujours: les élites mulâtre et noire. Parmi les idéologues des «classes moyennes noires», se trouvait le médecin François Duvalier qui portait en lui la somme des frustrations et des vexations dont s estimaient victimes les «classes moyennes noires⁸ ». Ainsi, la boucle était bouclée: l'environnement international et régional devait compléter le cycle et rendre les conditions nécessaires suffisantes pour le grand saut vers l'État néosultaniste duvaliéen.

L'environnement international et régional

La fin de la Seconde Guerre mondiale déboucha immédiatement sur la guerre froide, le début du processus de décolonisation en Asie du Sud et du Sud-Est, son accélération et son extension aux colonies africaines. La guerre de Corée (1950-1953), les guerres de décolonisation et la Conférence de Bandoeng, à Java en Indonésie, en 1955, consacrant l'émergence du tiers-monde et l'affirmation du mouvement des non-alignés, marquèrent une nouvelle période de turbulences dans les relations internationales. Déterminée par la guerre froide, toute la politique extérieure des États-Unis d'Amérique était définie en fonction des rapports Est-Ouest, dès 1947⁹. Cette orientation de leur politique étrangère, dans le cadre de la stratégie de *containment* visant à endiguer le communisme pour empêcher son expansion dans le monde, les avait portés à appuyer en Amérique latine et dans la Caraïbe des régimes autoritaires civils et militaires. Ainsi, à côté des vieilles dictatures comme celle du général Rafael Leónidas Trujillo en République dominicaine, de 1930 à 1961, celle du sergent Fulgencio Batista à Cuba, de 1933 à 1958¹⁰, celle des Somoza au Nicaragua, de 1936 à 1979, les Américains avaient aussi soutenu le coup d'État contre le président Dumarsais Estimé en 1950 et l'installation de la dictature militaire du général Paul Eugène Magloire en Haïti. L'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de gauche au Guatemala en 1951, avec le président Jacobo Arbenz, devait raviver la vigilance américaine sur une région qu'ils considéraient comme leur arrière-cour (*backyard*).

La fin du « maccarthisme^{1*} » aux États-Unis en 1954 n'a pas conduit à un infléchissement de la politique étrangère américaine envers la région. Au contraire. Sous le second mandat du président Dwight Eisenhower (1956-1960), la politique d'appui aux régimes dictatoriaux allait être renforcée.

Déjà, au début de l'année 1955, le vice-président Richard Nixon n'éprouva aucune gêne à donner l'accolade au sergent Batista lors de sa visite à Cuba, et à manifester la même fraternité à l'endroit du général Trujillo en République dominicaine¹². Au cours des années 1956-1959, la région Caraïbe devint l'un des principaux objets de préoccupation de la politique étrangère des États-Unis d'Amérique. En 1956, Anastasio Somoza fut assassiné, même si son fils devait lui succéder; le général Paul Eugène Magloire dut renoncer au pouvoir au mois de décembre de la même année et s'exiler aux États-Unis d'Amérique; Rojas Pinilla fut renversé en 1957 en Colombie; le coup d'État contre Pérez Jiménez au Venezuela et son remplacement par Rómulo Betancourt, un démocrate de gauche, eut lieu en 1958; le régime de Fulgencio Batista fut renversé par la guérilla de Fidel Castro et d'Ernesto Guevara à Cuba en 1958¹³. Donc, l'environnement international et régional de la fin des années 1950 constituait un puissant ferment pour l'éclatement de la crise de 1956-1957 en Haïti et la naissance de l'État néosultaniste duvalierien.

Naissance de L'État néosultaniste duvalierien

Les tensions sociales et les crises économiques, jointes à la détérioration de l'ordre constitutionnel et au développement des groupes de pouvoir antidémocratiques, sont quelques-uns des facteurs internes favorisant l'émergence des régimes dictatoriaux¹⁴. À la chute du régime militaire de Paul Eugène Magloire, Haïti fit face à une crise politique aiguë qui ébranla profondément les structures de l'État néopatrimonial post-occupation. De décembre 1956 à juin 1957, cinq gouvernements provisoires se sont succédé. À la suite de la dissolution du Parlement et de l'affrontement, le 25 mai 1957, entre deux factions de l'armée d'Haïti, il se produisit un vide institutionnel total qui donna lieu à une situation de chaos généralisé. C'est dans ce contexte d'agitation sociale, de convulsions politiques, de confusion, et moyennant divers massacres et des élections frauduleuses, que surgit la dictature de François Duvalier¹⁵.

Les trois premières années du régime militaire autoritaire du général Paul Eugène Magloire créèrent l'illusion d'une croissance économique soutenue et durable. À la faveur de la guerre de Corée, les prix des matières premières agricoles, notamment le sisal, en raison de son importance stratégique, subirent une hausse sur le marché international. Ce phénomène

eut des répercussions très positives sur l'économie haïtienne. La valeur des exportations atteignit un montant annuel sans précédent : 54 000 000 \$. Les dépenses publiques passèrent à 38 000 000 \$ et les recettes de l'État dépassèrent les prévisions budgétaires. Le ferme soutien du gouvernement américain permit aussi au régime militaire d'avoir accès à un emprunt de l'ordre de 30 000 000 \$¹⁶. Mais dès 1953, des facteurs conjoncturels vinrent troubler les illusions du général-président de conserver le pouvoir indéfiniment. Avec la chute brutale du prix du sisal, la mauvaise récolte de café, le passage du cyclone Hazel qui détruisit environ 50 % de la future récolte de cacao et 40 % des plantations caférières, le déficit budgétaire et la dette publique atteignirent des niveaux préoccupants¹⁷. La crise économique s'aggrava au cours des deux dernières années de la présidence de Magloire et les 10 mois de crise politique qui s'ensuivirent portèrent la dette extérieure du pays à « son niveau le plus haut dans l'histoire économique haïtienne¹⁸ ». Mais la crise politique proprement dite et ses corollaires, la violence et les tensions sociales, allaient compliquer encore davantage la situation du pays.

Comme nous l'enseigne l'historiographie haïtienne, la fin du mandat présidentiel débouche toujours sur une crise constitutionnelle, en raison des tergiversations et des manœuvres anticonstitutionnelles du titulaire du pouvoir exécutif dans le but de se succéder à lui-même. Le général Magloire ne fit pas exception à la règle. La controverse tourna autour de la date précise de la fin de son mandat présidentiel. Comme l'observa à juste titre Colbert Bonhomme: « Dans l'esprit d'une bonne partie des citoyens, le texte de la Constitution avait moins de valeur que la déclaration du chef de l'État; on était tellement habitué à voir violer la loi qu'on considérait que Magloire pouvait bien prétendre à un nouveau mandat¹⁹. »

Au mois de mai 1956, considéré comme le mois de la fin du mandat de Magloire, l'agitation gagna les milieux scolaires et universitaires. L'intervention de la police mit de l'huile sur le feu. Des arrestations se produisirent dans tous les secteurs et les villes de Port-au-Prince, de Jacmel et des Cayes furent déclarées en état de siège par le gouvernement. Le pays se trouva ainsi plongé dans une spirale de violence. Les vacances d'été fournitrent un moment de répit au gouvernement, qui en profita pour libérer les prisonniers politiques afin d'apaiser la situation. Mais l'agitation politique reprit dès le mois d'août. Après deux ans de clandestinité, François Duvalier, ancien ministre sous Dumarsais Estimé, émergea du maquis et

annonça officiellement, le 9 septembre, sa candidature à la présidence. Daniel Fignolé, ancien député, ancien ministre également et leader du Mouvement ouvrier paysan (MOP), ne se fit pas prier pour annoncer la sienne. Les troubles sociopolitiques atteignirent leur paroxysme dans la nuit du 4 décembre 1956 : le réservoir de Bolosse explosa, une fusillade éclata au marché Vallières. Un vent de panique souffla sur la capitale. La grève gagna, dans les jours suivants, le grand commerce, l'administration publique et les organismes du gouvernement américain travaillant en collaboration avec le gouvernement haïtien²⁰. Le 13 décembre, deux communiqués publiés par l'institution militaire annoncèrent la démission de Magloire, son départ pour l'exil, de même que la nomination du président de la Cour de cassation, M^e Nemours Pierre-Louis, comme président provisoire. L'opposition gagnait une première manche, mais la lutte pour le pouvoir ne faisait que commencer²¹.

Des 11 candidats à la présidence, seulement 4 étaient pris au sérieux : Louis Déjoie²², François Duvalier, Daniel Fignolé et Clément Jumelle²³. Déjoie disposait de presque tous les atouts pour devenir président. Grâce à l'établissement de ses usines d'huiles essentielles un peu partout à travers le pays, il bénéficiait d'une clientèle politique diversifiée. Lié aux milieux d'affaires des États-Unis d'Amérique, il pouvait compter aussi sur l'appui de l'ambassade américaine à Port-au-Prince. Les négociants d'origine étrangère, dans leur grande majorité, la quasi-totalité de la bourgeoisie mulâtre, une large fraction des propriétaires terriens, étaient en outre acquis à sa cause. De ce fait, il jouissait d'un rayonnement national évident, et Duvalier le considérera comme son seul et unique concurrent²⁴.

Duvalier, lui, s'appuyait sur un noyau de militaires décidés des « classes moyennes noires », sur certains propriétaires terriens de la province, sur certains cadres de l'administration publique, et sur de nombreux professionnels et intellectuels noirs. Il se présentait comme l'héritier politique de Dumarsais Estimé, et cela lui assura incontestablement une force politique dans tout le pays.

En agitant la question de couleur, il parvint à mobiliser facilement les « classes moyennes noires », en quête d'ascension sociale, qui convoitaient l'administration publique. Mais sa force de frappe décisive, ce furent les officiers noirs de l'armée et les prêtres du vaudou qu'il parvint à instrumentaliser pour accéder au pouvoir. Il ne manqua pas non plus de se rappeler

au souvenir de ses anciens chefs de la Mission sanitaire américaine, qui le recommandèrent au département d'État²⁵.

À côté de Duvalier et de Déjoie, Clément Jumelle et Daniel Fignolé ne faisaient pas le poids sur le plan électoral. Jumelle, en dépit de sa jeunesse (42 ans), de son intelligence et de sa compétence, ne bénéficiait que de l'appui d'une fraction très faible de la petite bourgeoisie qui croyait en la science et la technique. En outre, le fait d'avoir été ministre des Finances sous le gouvernement déchu lui compliquait sérieusement la tâche. En somme, il n'avait pas sa place dans l'Haïti de 1957. Quant à Daniel Fignolé, professeur de mathématiques au Lycée Alexandre Pétion, c'était le tribun et leader des masses populaires de la capitale, des couches défavorisées des quartiers pauvres de Port-au-Prince. Il exerçait une très grande influence sur les soldats des différentes garnisons de la région métropolitaine. Mais il ne pouvait pas compter sur les officiers supérieurs et les cadres intermédiaires de l'armée. Donc, c'était un général sans troupes²⁶. Ce populiste au verbe enflammé était très mal vu par l'ambassade américaine, la hiérarchie militaire, les « classes moyennes noires », dans leur grande majorité, le grand commerce, l'élite noire et l'élite mulâtre. Toutefois, il était aussi la clé du dénouement de la crise. Duvalier le savait et le considérait comme un mal nécessaire qu'il devait utiliser pour atteindre le pouvoir.

Au gré des alliances qui se faisaient et se défaisaient, du 13 décembre 1956 au 22 octobre 1957, le pays connut cinq gouvernements éphémères: le gouvernement de M^e Nemours Pierre-Louis (12 décembre 1956-3 février 1957) à celui de M^e Franck Sylvain (7 février-2 avril 1957); le Conseil exécutif du gouvernement composé de 13 membres (6 avril-25 mai 1957); le professeur Daniel Fignolé (25 mai-14 juin 1957); le Conseil militaire du gouvernement (14 juin-22 octobre 1957). Tous ces changements du gouvernement s'expliquaient par la volonté des deux candidats les plus influents d'utiliser l'appareil d'État pour s'installer au Palais national.

Le 25 mai 1957, les factions des officiers déjoieistes soutenus par le rouleau compresseur de Fignolé et duvaliéristes, c'est-à-dire les officiers mulâtres et noirs de l'armée, s'affrontèrent au grand jour. La victoire de la faction des duvaliéristes ouvrit la voie à l'accession de François Duvalier à la présidence du pays. Restait sur la route Daniel Fignolé. Il fallait s'en débarrasser. Et ce sera fait.

Après les événements du 25 mai qui coûtèrent la vie à deux officiers de la faction déjoieiste au Champ de Mars, l'intellectuel et tribun noir Émile St-Lôt persuada le camp anti-déjoieiste de nommer le professeur président provisoire. Fignolé se laissa tenter et lâcha carrément Déjoie. Mais 19 jours après son investiture, un commando de trois officiers procédait cavalièrement à son arrestation en plein Conseil ministériel²⁷.

La présidence provisoire de Fignolé, n'était le bain de sang auquel donna lieu son éviction du pouvoir, aurait été une comédie relevant davantage de la fiction que de la réalité haïtienne. Les événements barbares qui se produisirent les 15 et 16 juin 1957 n'incitent guère au sourire. Duvalier manipula si bien le président provisoire, qu'il le porta, directement ou indirectement, à renvoyer tous les officiers déjoieistes de l'armée et à confier les postes clés dans la hiérarchie militaire aux officiers acquis à sa cause. Ainsi, le général Antonio Kébreau, nommé par Fignolé à la tête de l'armée, s'empressa de réunir autour de lui les officiers recommandés par Duvalier. L'on comprend comment, neutralisé, le président provisoire sera enlevé sans qu'un seul coup de feu ne soit tiré. Dans les jours qui suivirent l'enlèvement et la déportation aux États-Unis de Fignolé, des officiers zélés du colonel Pierre Paret, chef de la police de Port-au-Prince et du général Kébreau, qui devint le président du Conseil militaire du gouvernement, organisèrent d'horribles massacres dans les quartiers populaires de la Saline, du Bel-Air, de Bolosse, de Sans-Fil, de Saint-Martin, etc. Le régime militaire dut décréter le couvre-feu afin d'évacuer les cadavres. Certains auteurs avancent le chiffre de 3 000 morts²⁸. Analytant la farce électorale qu'organisa le général Kébreau pour nommer Duvalier président de la République, le 22 septembre 1957, Gérard Pierre-Charles écrit : « Avec des Thompson en guise de forceps, naquit le monstre. Officiellement, le nouveau président avait été élu par 700 000 voix. Trois députés de l'opposition accédèrent à la Chambre législative, formée de 58 membres²⁹. » Ce fut dans ces conditions que Duvalier accéda au pouvoir.

La mise en place des structures de l'État néosultaniste duvaliéen

Le 22 octobre 1957, François Duvalier accéda au pouvoir dans des conditions difficiles: baisse considérable de la production agricole, accroissement du nombre des sans-emploi et des bas salaires, dette publique

énorme, trésor public vide, administration publique désorganisée³⁰. Le contexte sociopolitique n'était pas non plus favorable à l'instauration de son régime. Il ne bénéficiait pas de l'appui des masses populaires de Port-au-Prince et il devait s'attendre à l'opposition farouche de ses adversaires politiques, tout en essayant d'échapper au contrôle de la hiérarchie militaire qui venait de lui confier le pouvoir dans les conditions que l'on sait. Dans ces circonstances, Duvalier fit montre d'un réalisme politique machiavélien: il utilisa la ruse, l'intimidation, la violence et la corruption pour sortir progressivement de cette impasse et jeter les bases de son régime. Ainsi, il allait pouvoir mettre en place les structures de l'État néosultaniste duvaliérian qui constitua en lui-même un cas limite par rapport aux dictatures traditionnelles et à l'État néopatrimonial que le pays a toujours connus, en dehors de la parenthèse de l'occupation. Le second point de ce chapitre sera axé sur le caractère illimité du pouvoir personnel de Duvalier, la nature et les fondements de l'État néosultaniste duvaliérian et ses réactions face aux crises internes et externes qui allaient secouer le pays.

Un pouvoir personnel sans bornes

Durant ses 14 ans de présidence, toute l'orientation de la politique gouvernementale de Duvalier tourna autour d'une seule logique: conserver le pouvoir indéfiniment³¹. Mais il devait agir sur plusieurs fronts à la fois, car la hiérarchie militaire était beaucoup plus dangereuse pour son pouvoir que ses opposants civils: les lois, la Constitution, les anciennes institutions devaient être adaptées à sa vision du pouvoir, se plier à sa volonté, entrer dans son moule ou disparaître.

La dynamique de la dictature souveraine fut mise en branle avant même l'investiture de Duvalier. Des officiers inconditionnels et des civils armés avaient commencé à persécuter certains opposants du futur président bien avant le 22 octobre 1957. Cette violence extrême n'épargna pas même un ressortissant américain qui succomba à la suite des tortures qu'il avait subies³². Cela provoqua un incident diplomatique entre le nouveau gouvernement et les États-Unis d'Amérique. Un dédommagement de 150 000\$ fut accordé à la famille Talamas. Dès le mois de janvier 1958, le pouvoir commença à montrer son vrai visage. À la tombée de la nuit, des hommes encagoulés, dont la mission consistait à enlever et à faire disparaître des opposants et des membres de l'élite mulâtre et de l'élite noire, opéraient

de façon systématique un peu partout à travers le pays³³. On les surnomma «Tontons Macoutes». Ces cagoulards militaires et civils faisaient partie du noyau dur dont se servira Clément Barbot pour terroriser Haïti. Plus tard sera créé le corps des Volontaires de la sécurité nationale (VSN), une milice au service du pouvoir personnel de François Duvalier, mise en place surtout pour neutraliser et domestiquer l'armée, mais présentée comme une « force de dissuasion » contre les opposants réels et imaginaires à la dictature³⁴. Selon les propres termes de Duvalier, « ce corps n'a qu'une seule âme: DUVALIER, ne connaît qu'un seul Chef: DUVALIER, ne lutte que pour un seul destin : DUVALIER AU POUVOIR³⁵ ». Après la tentative de renversement du régime par l'ex-capitaine Alix Pasquet³⁶, la milice personnelle de Papa Doc se transforma officiellement en appareil répressif de l'État néosultaniste duvaliéen.

Pour faire du corps des VSN un instrument entièrement dévoué à sa cause, Duvalier sélectionna ses membres sur la base de leur origine et de leur condition sociales. Il s'agissait en général d'individus mal vus de la « haute et bonne société », et nourrissant, comme Duvalier lui-même, des griefs contre les élites mulâtre et noire. On comptait évidemment dans leurs rangs des repris de justice, des voyous, des laissés-pour-compte, considérés, dans une société haïtienne fortement imprégnée par la morale religieuse, comme des gens de mauvaises mœurs. Dans cette logique et, sans doute, dans le but de choquer une société machiste, il choisit une femme pour chapeauter l'état-major de sa milice; Rosalie Bosquet (en l'occurrence, Madame Max Adolphe), duvaliériste de la première heure, devint la commandante en chef de ce corps et gérante de l'immonde Fort-Dimanche. À Jérémie, dans le Sud-Ouest, une autre femme, de réputation douteuse, Sanette Balmir³⁷, joua brutalement le rôle de commandante en chef de ce département (le pays, à l'époque, en comptait neuf). Aux Cayes, chef-lieu du département du Sud, c'est Astrel Benjamin, un analphabète plus ou moins fonctionnel, qui aura la mainmise sur la région. Le choix de Zacharie Delva (Paren³⁸) pour coiffer les milices du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest et de l'Artibonite, fit de celui-ci le deuxième personnage politique du pays, depuis l'élimination de Clément Barbot en 1963. *Hougan*, homosexuel, lié à Duvalier par des affinités mystiques, il avait droit officiellement à une salve de 21 coups de canon à son arrivée dans les métropoles de son vaste territoire. Duvalier, semble-t-il, croyait en ses pouvoirs magiques

pour consolider le régime. Si, en attribuant tant de pouvoirs à ce genre d'individus, le dessein de Papa Doc était de choquer la société, eh bien, il réussit son coup : la société en fut scandalisée³⁹. Parallèlement aux forces armées, à la police, les Volontaires de la sécurité nationale allaient multiplier les arrestations préventives, les interrogatoires suivis de torture, les viols, les enlèvements nocturnes et les exécutions sommaires⁴⁰.

Au lieu de se faire couronner empereur comme ses idoles, Dessalines et Soulouque, Duvalier décida de devenir président à vie. Le Parlement de Papa Doc, chambre d'enregistrement et caisse de résonance de la propagande gouvernementale, vota la Constitution de 1964. L'article 197 disposait : « Le citoyen Docteur François Duvalier, élu président de la République, exercera à vie ses hautes fonctions suivant les dispositions de l'article 92 de la présente Constitution⁴¹. » Le référendum prévu par ladite Constitution et organisé le 14 juin donna les résultats programmés. Le 22 du même mois, ce fut l'apothéose : investiture du nouveau président à vie, manifestations de masse et réjouissances populaires⁴². La dictature souveraine était à son zénith. Satisfait de son parcours, Papa Doc déclara : « Après ce référendum, il n'y aura plus jamais d'élection sur la terre d'Haïti pour désigner un nouveau chef de l'État [...] Je serai seigneur et maître [...] J'ai toujours parlé avec l'énergie farouche qui me caractérise, avec toute la sauvagerie qui est mienne [...]⁴³. » Avec ce pouvoir personnel sans limites, Duvalier était à la fois le régime, l'État, la Nation et Haïti⁴⁴. Mais quels étaient la nature et les fondements de l'État néosultaniste duvaliérian?

Nature et fondements de L'État néosultaniste duvaliérian

Dans les pays peu autonomes d'Afrique, d'Asie, de l'Amérique latine et de la Caraïbe, la nature de l'État a toujours été autoritaire⁴⁵. Certains auteurs, par une approche culturelle, ont cherché à expliquer le despotisme comme méthode traditionnelle de gouvernement en Haïti en remontant à la période coloniale. À ce sujet, Laënnec Hurbon écrit: «L'esclavagisme, qui a duré trois siècles, a laissé intacts, après la disparition du maître, ses réseaux symboliques et imaginaires au cœur de la société haïtienne et de l'État⁴⁶.» Dire que Duvalier n'a pas inventé l'État autoritaire en Haïti est une lapolissade. Mais avec lui, il y a eu effectivement un saut à la fois quantitatif et qualitatif dans l'usage et l'ampleur de la violence du pouvoir d'État en Haïti⁴⁷. Il est indéniable que, sous l'action des Tontons Macoutes,

l'État haïtien a subi des transformations structurelles. Laënnec Hurbon a fait remarquer, de façon judicieuse, que la force du régime duvalierien ne résidait pas dans la pure annihilation des appareils et institutions traditionnels, «mais dans leur domestication⁴⁸», et celle-ci les rendait «spectaculairement efficaces⁴⁹». En gérant les institutions du pouvoir étatique comme ses biens privés, Duvalier leur enlevait l'autonomie relative dont elles jouissaient auparavant. Ainsi, leur nature et leur fonction se trouvaient profondément modifiées: dans l'État duvalierien, «tout appareil, toute institution devenait un appendice de l'Exécutif, et donc une extension de la main du Chef⁰ ».

Les observations antérieures nous autorisent à affirmer que sous Duvalier, la ligne de démarcation entre le régime et l'État était floue. Les distinctions s'estompaient. Comme certains auteurs l'ont remarqué dans des cas de sultanisme extrême, que nous appelons néosultanisme, sous Duvalier, il y eut fusion totale entre le régime et l'État⁵¹.

Duvalier n'avait aucun programme. Pour lui, le pouvoir était une fin en soi. En ce sens, l'État duvalierien n'avait rien à voir avec le totalitarisme⁵². Sans parti ni idéologie, il pouvait se permettre de choisir ses collaborateurs dans tous les secteurs sociaux et politiques, indépendamment de leur idéologie. Ainsi, on retrouvait parmi les grandes figures du duvalierisme, des marxistes comme Lucien Daumec et Hervé Boyer, d'anciens fascistes comme Gérard de Catalogne, des technocrates socialistes comme les frères Jules et Paul Blanchet, et des noiristes notoires comme Clauvis Désinor. Cette façon de recruter ses éminences grises ne correspond pas à la pureté idéologique que réclame le fascisme⁵³. Sur ce plan, il y a quelque chose de déroutant qui différencie l'État duvalierien de l'État néopatrimonial haïtien, et le régime duvalierien de tous les régimes autoritaires traditionnels haïtiens. La violence de l'État duvalierien visait à créer l'apathie politique. Vu la fusion entre le régime et l'État qui reposaient sur le pouvoir personnel du tyran, les relations fondées sur la peur et les récompenses, les seuls concepts qui nous rapprochent de la vraie nature de l'État duvalierien, sont celui de despotisme oriental de Karl Marx, de Max Weber et de Karl A. Wittfogel⁵⁴ et celui de sultanisme de Weber et de Juan J. Linz⁵⁵. Nous avons opté pour le néosultanisme pour des raisons que nous avons exposées dans l'introduction du livre. Mais sur quoi reposait effectivement l'État néosultaniste duvalierien ?

La répression, la corruption et l'instrumentalisation du vaudou constituaient les trois piliers de l'État néosultaniste duvaliérian. Dans l'État duvaliérian, la répression n'avait pas de limites. Elle pouvait toucher tous les secteurs et, contrairement à la violence des régimes autoritaires traditionnels, elle faisait fi de la protection conférée par l'âge et le sexe. L'État néosultaniste duvaliérian est caractérisé par une infraction systématique aux codes d'application de la violence d'État en Haïti, qui, historiquement, avait épargné en général les enfants, les vieillards et les femmes⁵⁶. En outre, la violence de l'État néosultaniste duvaliérian était aveugle. Il y a eu de nombreux cas de victimes par hasard, par erreur : des gens qui se trouvaient aux mauvais endroits aux mauvais moments; des gens qui, par malheur, ressemblaient à un opposant, ou dont la physionomie laissait croire qu'ils auraient pu appartenir à une famille donnée. Cette violence aveugle n'était toutefois pas absurde; elle répondait à la logique de l'État néosultaniste duvaliérian : tuer d'abord et vérifier ensuite⁵⁷.

Dans l'État néosultaniste duvaliérian, la corruption était érigée en système et l'administration publique allait être le pivot des pratiques de corruption. La fonction publique fut débarrassée des opposants, des employés suspects, sans tenir compte des cadres expérimentés et des techniciens qui occupaient des postes de responsabilité sous les gouvernements antérieurs⁵⁸. Place nette sera faite aux duvaliéristes, en dépit de la non-qualification et de l'incompétence de la majorité d'entre eux. L'allégeance au pouvoir duvaliérian était la condition *sine qua non* pour accéder à la fonction publique. De ce fait, la corruption et le parasitisme deviennent inhérents à l'État néosultaniste duvaliérian⁵⁹. Duvalier savait que ces pratiques nuisaient au bon fonctionnement de l'administration publique, mais sa seule préoccupation était la consolidation de son pouvoir personnel⁶⁰. En fait, l'inefficacité faisait partie des éléments structurels de l'État néosultaniste duvaliérian. Plus l'administration publique était corrompue et inefficace, mieux cela valait⁶¹.

Pour accéder au pouvoir en 1957, il avait misé de façon particulière sur l'armée et le vaudou, tout en soignant ses contacts avec les Américains. Le poids de ces deux facteurs dans son accession et son maintien au pouvoir a porté un anthropologue à écrire : « Les racines de l'État duvaliérian étaient autant dans la crise des structures que dans l'usage machiavélique par un ethnologue des coordonnées socioculturelles de cette crise, que dans l'usage de la violence⁶². » Mais le plus important fut l'articulation ou du moins la

symbiose parfaite qu'il parvint à réaliser entre les appareils répressifs de son État néosultaniste et les structures socioculturelles de la religion vaudou⁶³. En effaçant les frontières entre forces répressives, magie et sorcellerie, liées aux croyances du vaudou, Duvalier parvint à cumuler en sa personne le pouvoir politique et le pouvoir religieux⁶⁴. Il savait que la connotation mystique de son pouvoir pouvait lui permettre de contrôler l'imaginaire collectif, de zombifier les gens, de les rendre incapables de réagir à l'inacceptable, à l'insupportable⁶⁵. Sur ce plan, toute sa stratégie consista à faire circuler les rumeurs les plus folles sur ses pouvoirs surnaturels et ses discours étaient émaillés de propos rappelant sa puissance mystique.

L'État néosultaniste duvaliéen face aux crises internes et externes

Très rapidement, l'État néosultaniste duvaliéen dut affronter un certain nombre de situations critiques. Sur le plan interne, les actions conspiratrices et armées d'Haïtiens vivant à l'intérieur et à l'extérieur du pays constituaient une source de préoccupations majeure pour le tyran. Elles venaient de groupes d'exilés qui se trouvaient aux États-Unis d'Amérique ou en République dominicaine, mais aussi de ceux de l'intérieur. La première crise sérieuse fut la prise des casernes Dessalines le 28 juillet 1958 par un commando de huit hommes, dont trois ex-officiers haïtiens et cinq mercenaires américains. L'opération faillit réussir à chasser Papa Doc du Palais national⁶⁶. Le dictateur en profita donc pour consolider son système de défense et rendre l'accessibilité aux points stratégiques moins poreuse. De cette tentative improvisée, naîtra l'idée d'actualiser les VSN pour faire contrepoids aux forces armées. Ce que certains officiers n'étaient pas prêts à accepter sans réagir. En 1963, un groupe d'officiers dirigé par le colonel Lionel Honorât et d'autres membres de l'état-major ourdit, sans succès, un complot contre Duvalier. Cet échec conduisit, le 10 avril, à l'élimination physique ou au départ pour l'exil d'un nombre considérable d'officiers et d'ex-officiers de l'armée d'Haïti⁶⁷. Le colonel Charles Turnier, entre autres, y perdit la vie en essayant de s'enfuir des casernes Dessalines où il était emprisonné.

Le 21 du même mois, des exilés haïtiens établis en République dominicaine et se préparant à traverser la frontière affrétèrent un avion pour larguer un déluge de tracts sur plusieurs quartiers de la capitale. La tension monta à Port-au-Prince. La répression et la terreur verbale⁶⁸ constitueront

l'un des pires moments, en avril 1963, de la dictature de Papa Doc. À la tentative d'enlèvement, par Clément Barbot, de Simone et Jean-Claude Duvalier devant le collège Bird, qui provoqua la mort de leurs gardes du corps, l'État néosultaniste duvaliérian répondeit sauvagement : par la terreur et l'état de siège⁶⁹. Et la Chambre des députés, vu l'établissement du monocaméralisme par le dictateur, renouvela tous les six mois les pleins pouvoirs à Duvalier⁷⁰. Les échecs répétés des invasions de l'ex-général Léon Cantave, à partir de la République dominicaine, aux mois d'avril et août 1963, les incursions du mouvement de guérilla des frères Baptiste dans le Sud-Est et de celui des 13 de « Jeune Haïti », dans la Grande-Anse à l'été 1964, par de jeunes Haïtiens vivant aux États-Unis d'Amérique, créèrent un climat de tensions et de répression permanent dans le pays. Après le renversement de Juan Bosch en République dominicaine, l'assassinat de Kennedy, en 1963, et l'instauration de la présidence à vie, l'État néosultaniste duvaliérian parvint à surmonter toutes les crises internes, atteignant même sa phase de consolidation. Ainsi, une nouvelle tentative d'invasion dans le Nord, au Cap-Haïtien, le 10 août 1968, et la résistance armée de la gauche marxiste, en 1969, furent facilement anéanties par le dictateur⁷¹.

Et puis, au moment où l'on s'y attendait le moins, la « Pax duvaliéenne » fut troublée par le soulèvement du commandant de la Marine haïtienne, le colonel Octave Cayard, le 24 avril 1970. Malgré les trois jours d'incertitude et la destruction d'une aile du Palais présidentiel et d'une partie du fort Lamentin par les canons des navires de guerre, les mutins durent se plier aux ordres du département d'État et se retirer des eaux territoriales haïtiennes, sans parvenir à obtenir la chute du régime de Papa Doc⁷².

L'État néosultaniste duvaliérian dut faire face aussi à des crises externes d'une extrême gravité. Duvalier savait que, sans l'appui des États-Unis d'Amérique, son accession et son maintien au pouvoir auraient été difficiles, pour ne pas dire impossibles. Pour avoir travaillé à la Mission sanitaire américaine en Haïti, il avait des contacts qu'il entretenait si bien que les Américains ne s'étaient fait aucun souci au sujet de son accession à la présidence. De ce fait, Duvalier savait que, lors des élections de 1957, son seul vrai adversaire allait être Déjoie, et son véritable allié, l'armée d'Haïti. La « machine électorale » de celle-ci lui permit de gagner les « élections » de 1957, mais son maintien au pouvoir dépendait de la gestion de cet électeur unique⁷³ et de l'appui du Grand Voisin; ce qu'il rechercha activement.

En effet, malgré ses discours ultranationalistes et xénophobes, jamais dans l'histoire d'Haïti, même durant la période d'occupation, les Américains n'ont trouvé chez un président haïtien un collaborateur aussi soumis et prévenant que François Duvalier. Pour s'attirer les bonnes grâces de leur gouvernement, il prit l'initiative de proposer le Môle Saint-Nicolas au président Eisenhower pour en faire une base militaire, en vue de permettre aux Américains de faire face à la détermination de Fidel Castro de se débarrasser de leur présence à Guantânamo⁷⁴. Mais le contexte avait changé avec la *Pax Americana*. Car si au xix^e siècle ce point du territoire haïtien avait une importance stratégique pour les États-Unis d'Amérique, par rapport à la protection du canal de Panama, ce n'était plus le cas à l'époque. L'offre fut tout simplement rejetée.

L'arrivée de Kennedy au pouvoir allait changer du tout au tout la nature des relations haïtiano-américaines. Vers le mois de juin 1960, Adolf A. Berle⁷⁵ craignait un rapprochement entre Duvalier et Castro, ce qui permettrait à l'Union soviétique de contrôler les deux côtés du Passage du Vent⁷⁶. L'équipe qu'il dirigea recommanda au président Kennedy de travailler avec les exilés haïtiens sur la formation d'un gouvernement devant assurer la transition à la fin du mandat de Papa Doc⁷⁷. Le ton du discours prononcé lors du lancement de *Valliance pour le Progrès*, le 13 avril 1961, ne laissa aucun doute sur la volonté du gouvernement Kennedy d'en découdre avec les régimes autoritaires de la Caraïbe⁷⁸. La profonde aversion que le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, George W. Bail, manifesta à l'endroit de Duvalier, montra clairement que celui-ci avait des ennemis un peu partout à Washington. La drôle de réélection de Duvalier, le 30 avril 1961, lui permettant de prolonger jusqu'au 15 mai 1967 son mandat qui allait prendre fin en 1963, exaspéra le gouvernement Kennedy. L'assassinat de Trujillo un mois plus tard envoya un message clair au dictateur haïtien⁷⁹. La crise ouverte entre les États-Unis d'Amérique et Haïti éclata en juillet 1962 lorsque le colonel Heinl, chef de la mission militaire américaine en Haïti, adressa une lettre au général Jean-René Boucicaut, chef d'état-major de l'armée d'Haïti, pour signaler à son attention le danger que représentait sur le plan militaire la milice duvalieriste, en plus de son inefficacité et de son coût⁸⁰. Duvalier exigea le départ de la mission militaire américaine et, en avril 1963, le dictateur déclara l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique,

Raymond Thurston, *persona non grata*⁸¹. Dès lors, les hostilités entre les gouvernements haïtien et américain étaient déclarées.

L'avènement de Juan Bosch au pouvoir en République dominicaine en février 1963 créa un second front sur le plan externe contre Duvalier. Or, comme ce dernier avait été impliqué avec Trujillo dans le projet d'assassinat du président vénézuélien, Romulo Betancourt de la gauche démocratique latino-américaine comme Bosch, ce dernier le suspecta de vouloir l'assassiner lui aussi⁸². Duvalier prit donc lui-même l'initiative de déclencher les hostilités. Le 27 avril 1963, des soldats et des Tontons Macoutes tentèrent de violer l'immunité de l'ambassade dominicaine à Port-au-Prince dans le but de s'emparer du lieutenant François Benoît, qui s'y était réfugié. Duvalier l'accusait d'avoir participé à la tentative d'enlèvement de ses enfants⁸³. Le président dominicain accusa à son tour le gouvernement haïtien de ne pas respecter les conventions internationales sur le privilège d'extraterritorialité et le droit d'asile. Bosch lui envoya un ultimatum, mobilisa ses troupes et fit survoler la capitale haïtienne par ses avions militaires. Face à la menace d'invasion par air et par terre de la République dominicaine, le dictateur décida de mobiliser l'armée d'Haïti, sa milice, ses partisans et ses Tontons Macoutes. Les deux pays se trouvèrent au bord de la guerre quand l'OEA, sur la demande de Bosch, intervint dans le conflit. Et les États-Unis d'Amérique, qui avaient dû payer 5 000 000 \$ au gouvernement haïtien pour obtenir son vote lors de l'exclusion de Cuba de l'OEA, en février 1962⁸⁴, en voulaient à Duvalier. De plus, l'ambassadeur américain venait d'être expulsé par le tyran. Autant de raisons pour lesquelles les États-Unis envoyèrent le porte-avions *Boxer*, avec 2 000 marines à son bord, et quatre autres navires de guerre dans les eaux territoriales haïtiennes, en vue d'une éventuelle évacuation de leurs ressortissants, tout en augmentant la pression sur le gouvernement haïtien⁸⁵.

Malgré les pressions de l'OEA qui protesta énergiquement contre les violations des droits de l'homme, allant même jusqu'à envoyer à Port-au-Prince une commission pour enquêter sur les actes de sauvagerie des Tontons Macoutes, Duvalier se montra intransigeant et protesta contre l'immixtion de l'Organisation dans les affaires internes d'Haïti⁸⁶. Les menaces d'invasion de Bosch, d'intervention militaire et de rupture des relations diplomatiques avec Haïti par les États-Unis d'Amérique, n'eurent pas raison du dictateur⁸⁷. Le coup d'État militaire contre le gouvernement de Juan

Bosch, en septembre 1963, et l'assassinat de Kennedy, le 22 novembre de la même année, permirent le dénouement de la double crise externe. Ainsi, Duvalier put une fois de plus mettre de l'avant sa puissance mystique⁸⁸, instaurer tranquillement la présidence à vie en Haïti et confier le pouvoir à son fils âgé de 19 ans, avant de mourir tranquillement dans son lit en 1971.

L'impossible modernisation des structures de l'État néosultaniste duvaliéen

À la suite du décès de Papa Doc le 21 avril 1971, son fils Jean-Claude Duvalier lui succéda, selon la volonté du défunt reflétée dans la Constitution de 1971⁸⁹, son testament politique. Le contexte interne, grâce à la paix de cimetière que firent régner la terreur des Tontons Macoutes et l'extinction de toute velléité de révolte assurée par les prétdus pouvoirs magiques de François Duvalier⁹⁰, de même que le contexte externe, dominé par le ferme soutien de Washington⁹¹ à son successeur, permirent une transition sans heurts. Mais c'est un pays complètement ruiné que le tyran léguà à son fils. Dès le début de son gouvernement, Jean-Claude Duvalier dut faire face à une grave crise économique qui se manifesta à la fois dans ses dimensions structurelle et conjoncturelle⁹². Conscient de la gravité de la situation économique du pays, il déclara dans ses premiers discours: «Mon père a fait la révolution politique⁹³, moi je ferai la révolution économique.» Ainsi, le nouveau président fit du développement économique l'objectif majeur de son action gouvernementale. Faisant fi du nationalisme anachronique et démagogique de son père⁹⁴, il choisit de mettre en œuvre un projet de modernisation des structures de l'État néosultaniste reçu en héritage.

Modernisation économique

Le passage de Duvalier I à Duvalier II fut surtout marqué par la mise en marche et le fonctionnement à plein rendement de la centrale d'hydroélectricité de Péligré en 1971. Événement banal, mais d'une importance capitale pour le projet de modernisation du jeune président. Cela permettait au pays de se mettre au diapason de la logique capitaliste de délocalisation des industries d'assemblage à la recherche de mains-d'œuvre à bon marché⁹⁵. En effet, un an plus tard, on comptait déjà 150 firmes nord-américaines en Haïti⁹⁶. Profitant de la paix de cimetière, de l'inexistence de syndicats - par conséquent, absence de revendications salariales et de grèves -, de la

main-d'œuvre à bon marché, de la proximité des États-Unis et des exonérations fiscales de longue durée (de 10 à 15 ans), 300 usines s'installèrent en Haïti entre 1971 et 1980 et quelque 80 000 emplois industriels furent créés⁹⁷. Les investissements étrangers passèrent de 80 000 000\$ en 1968 à 125 000 000\$ en 1975, avec des prévisions de l'ordre de 200 000 000\$ par les transactions Kennecot et Penaroya fondées sur la découverte d'importantes mines de cuivre dans le pays⁹⁸.

Avec l'augmentation de l'aide internationale qui atteignit un montant de 100 000 000 \$ dans les quatre premières années, les résultats du projet de modernisation commencèrent à se manifester. Dès 1972, la part des industries légères représentait 33 % des exportations nationales, délogeant ainsi le café de sa place traditionnelle dans l'économie agraire haïtienne⁹⁹. Le volume des exportations passa de 30 500 000 \$ en 1968 à 94 000 000 \$ en 1975 et, entre 1970 et 1975, le produit interne brut accusa une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 5 %, pour atteindre 5,3 %, de façon continue entre 1975 et 1980. En plus d'importantes œuvres d'infrastructures, entre 1975 et 1980, on enregistra un taux de croissance de 1,6% dans l'agriculture; de 9,5 % dans l'industrie; de 6,3% dans les services; de 3,3 % dans le produit *per capita*; de 2,5 % dans la consommation privée par habitant et, respectivement, de 10,3 % et 10 % dans les volumes des exportations et des importations¹⁰⁰.

À côté des investissements de capitaux privés, il convient de souligner aussi l'augmentation considérable de l'aide publique au développement, en termes de dons et de prêts, sous forme bilatérale et multilatérale¹⁰¹. Ces capitaux avaient permis la réalisation de grands travaux d'infrastructures, dont l'asphaltage des routes nationales numéros 1 et 2 et de la route de l'amitié. La modernisation des entreprises de télécommunications et la création d'une station de télévision nationale par ondes hertziennes, de la Radio nationale d'Haïti, émettant sur toute l'étendue du territoire du pays, de l'Entreprise nationale des oléagineux (l'ENAOL), de l'usine sucrière de Darbonnes, à Léogane, etc., donnaient l'impression qu'Haïti avait atteint son décollage économique. Ce « boom économique » avait comme caractéristique essentielle la concentration des revenus au niveau des entrepreneurs étrangers et locaux, du gouvernement et du monde des affaires. Les mirages de cette « économie de vitrine » se reflétaient dans des constructions résidentielles

de luxe (véritables châteaux et palais), des voitures de luxe et un armement impressionnant. Derrière cette vitrine, la misère se déployait.

En effet, à l'étalage du grand luxe de l'oligarchie économique et politique correspondait la croissante détérioration des conditions de vie des couches défavorisées. Cela transparaissait à travers la ruine de l'agriculture, la rareté des denrées alimentaires et la hausse subite de leurs prix, l'arriération des villes de province et la situation de famine chronique dans divers départements du pays (surtout le Nord-Ouest et le Nord-Est). On assista également à une augmentation de l'émigration vers la République dominicaine et de l'exode rural vers les villes, principalement Port-au-Prince et ses banlieues, transformées, à la fin des années 1970, en d'immenses bidonvilles¹⁰². En même temps, les bénéfices réalisés par les entrepreneurs des industries d'assemblage, au lieu d'être réinvestis, étaient expatriés. Le gouvernement et les magnats du monde des affaires n'arrivaient pas à mettre en œuvre un modèle de développement par substitution des importations, qui eût pu favoriser l'émergence d'une bourgeoisie industrielle locale¹⁰³.

Modernisation des appareils répressifs

La coopération militaire entre l'État néosultaniste duvalierien et les États-Unis d'Amérique prit fin en 1962, lorsque Papa Doc exigea le départ de la mission militaire américaine dirigée par le colonel Heinl. L'académie militaire destinée à la formation des futurs officiers de l'armée d'Haïti allait aussi être fermée. Duvalier voulait mettre fin à l'emprise de l'institution militaire sur le pouvoir politique et assurer du même coup l'hégémonie du corps des VSN par rapport à l'armée d'Haïti. Mais la «sauvagerie» des Tontons Macoutes, dont Papa Doc était si fier, ne cadrait pas avec la nouvelle conjoncture, et la modernisation économique impliquait nécessairement la modernisation des appareils répressifs. Ainsi, l'académie militaire d'Haïti allait rouvrir ses portes en 1971 pour accueillir une première promotion composée de jeunes gens du même âge que le président. Dans cette même logique, le nouveau corps des Léopards était créé, sous la direction du major Acédius St-Louis, en vue de constituer, avec le bataillon tactique des Casernes Dessalines, les unités d'élite antiguerilla et de neutralisation des VSN. Quelques mois auparavant, un accord secret avait été signé avec une firme privée de Miami, *Aerotrade*, pour assurer l'entraînement et l'équipement des troupes¹⁰⁴.

L'entreprise de modernisation des appareils répressifs comprenait l'augmentation des soldes des contingents de l'armée qui passèrent de 10 à 50 dollars par mois. Cette mesure visait à calmer les tensions entre l'institution militaire et le corps des VSN. En fait, la modernisation des appareils répressifs faisait partie d'un cadre plus global. Elle répondait aux injonctions des États-Unis qui, depuis 1963, exigeaient comme conditions de toute aide massive la dissolution du corps des VSN ou sa refonte en un organisme fonctionnant sous les ordres de l'armée d'Haïti¹⁰⁵. En outre, elle devait alléger l'ambiance du Palais national en facilitant le retrait de certains personnages incontrôlables liés à Papa Doc et dont la grossièreté répugnait à certaines gens pourtant prêtes à collaborer avec le jeune président. Les officiels américains n'appréciaient pas non plus l'atmosphère qui régnait dans le pays avec la présence trop visible des miliciens et des Tontons Macoutes; notamment certaines têtes d'affiche tristement célèbres : Zacharie Delva, Madame Max Adolphe, Astrel Benjamin, Luc Désir, Louis Durand¹⁰⁶.

Modernisation des institutions politiques

Les institutions politiques de l'État néosultaniste duvaliérian se devaient d'être en adéquation avec la modernisation économique et celle des appareils répressifs. Pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds internationaux, la modernisation de l'administration publique s'imposait. En 1974 fut créée la Commission nationale pour la Réforme administrative, dont la mission était de lutter contre le manque d'efficacité, la corruption et la lourdeur des services publics. Les membres de cette commission furent chargés de créer le cadre légal et les infrastructures organisationnelles capables de garantir l'efficacité de l'administration publique¹⁰⁷. Ces réformes devaient conduire à la naissance du ministère de la Planification et de la Coopération externe en 1977. Dans les différents ministères et, notamment, aux ministères de l'Économie et des Finances, de la Planification et de la Coopération externe, de l'Agriculture, du Commerce et de l'industrie, de l'Éducation nationale et des Affaires étrangères, des professionnels hautement qualifiés avaient été appelés pour occuper les postes les plus visibles et les plus importants techniquement et politiquement. Cela conférait un halo technocratique aux pouvoirs publics et rendait les bailleurs de fonds beaucoup plus généreux. Mais la corruption qui gangrenait les sommets de l'État¹⁰⁸ persistait outrageusement.

Voulant donner un aspect reluisant à son régime, le jeune président essayait d'assurer un caractère institutionnel, constitutionnel à toutes ses initiatives. Les observateurs non avertis auraient pu croire en l'autonomie apparente du pouvoir législatif. Pourtant, le Parlement n'avait pas cessé d'être une chambre d'enregistrement. Par exemple, lorsque le gouvernement, sous la dictée des États-Unis, dut procéder à la restructuration de ses forces armées, le 25 mai 1971, le ministre de l'intérieur et de la Défense nationale, Luckner Cambronne, présenta à la Chambre législative un projet d'augmentation des effectifs de l'armée. Son argument massue pour souligner l'importance et le caractère urgent de cette mesure, c'était de faire échec aux multiples « tentatives d'infiltration du communisme international¹⁰⁹ ». Ainsi, le projet de loi fut adopté à l'unanimité et le gouvernement put créer un corps spécial, « Les Léopards », formé de 567 soldats et officiers devant être dotés d'armes modernes et initiés aux techniques antiguerilla. Peu après, on devait annoncer la constitution d'un corps de réservistes de 40 000 hommes : la milice de Duvalier devint partie de sa façade légale, tout en étant moins visible.

Les élections législatives et municipales bien « encadrées » renforcèrent également l'apparence de légalité et d'autonomie des institutions que le régime voulait projeter, en réponse aux exigences de Washington. La Loi de 1982 sur le fonctionnement des municipalités allait même dans le sens de la décentralisation. Le pouvoir judiciaire ne fut pas non plus traité en parent pauvre. Il se voulut tellement autonome qu'il organisa de son propre chef le procès de fonctionnaires corrompus lors de l'affaire des timbres-poste en 1977. Les prisonniers politiques connus n'étaient plus systématiquement fusillés. Ils pouvaient se présenter devant leurs juges et bénéficier d'un procès apparemment «juste et impartial».

On aurait cru que le processus de modernisation et de libéralisation des structures de l'État néosultaniste duvalierien était irréversible. À l'époque, en plus de leurs monopoles traditionnels liés à la production du sucre, à l'extraction minière (bauxite, cuivre) et à l'activité touristique, les États-Unis consolidèrent leur contrôle de l'économie du pays à travers l'établissement des industries de sous-traitance, les succursales des grandes entreprises transnationales américaines¹¹⁰. La dépendance politique et économique accrue du pays vis-à-vis des États-Unis d'Amérique, l'impossible modernisation des structures profondément affectées par la corruption¹¹¹, la

récession économique mondiale ainsi que les catastrophes naturelles locales¹¹², la lutte pacifique des opposants internes et les pressions américaines exigeant la démocratisation du régime, allaient entraîner inexorablement la crise de l'État néosultaniste duvaliérian.

La crise de l'État néosultaniste duvaliérian

La mise en œuvre du projet de modernisation du régime de Jean-Claude Duvalier et les succès apparents de cette «économie de vitrine» semblaient garantir une certaine longévité à l'État néosultaniste duvaliérian. La modernisation des appareils répressifs et des institutions politiques, de même qu'une tentative de libéralisation évidente, paraissaient refléter sa capacité d'évolution et d'adaptation par rapport aux changements structurels et conjoncturels observés dans l'environnement économique, politique et idéologique mondial. Mais la fin de la période d'expansion de l'économie capitaliste mondiale, en 1977 (*les trente glorieuses*), et la crise de la dette externe, en 1982, amorcée par la déclaration d'insolvabilité du Mexique et marquant la décennie perdue en Amérique latine, allaient conduire à la désintégration des régimes autoritaires dans cette région^{1*3}. L'État néosultaniste duvaliérian ne fit pas exception à la règle. La politique étrangère du gouvernement Carter, dominée par la promotion et la défense des droits de l'homme, de même que les changements enregistrés dans la doctrine et les activités de l'Église catholique, devaient créer des fissures dans l'édifice duvaliérian. L'opposition pacifique interne ne tarda pas à s'y introduire pour exiger la démocratisation du régime. Dès lors, la crise de l'État néosultaniste duvaliérian devint manifeste et la chute du régime s'avéra inévitable.

L'État néosultaniste duvaliérian face à la récession économique mondiale

La coïncidence entre la crise structurelle ayant affecté l'économie capitaliste mondiale et les événements historiques de la troisième vague de démocratisation ont conduit certains auteurs à établir des relations entre économie et changement politique¹¹⁴. Dans le cas de l'État néosultaniste duvaliérian, ces rapports étaient manifestes. La récession mondiale provoquée par la hausse du prix du pétrole en 1973-1974 et 1978-1979 compliquait davantage la situation de ce pays où « l'économie de vitrine » commençait à manifester

des signes évidents d'épuisement¹¹⁵. Il convient de souligner que la poussée économique observée au cours des années 1970 reposait davantage sur la montée des prix du café, le caractère massif de l'aide internationale, les activités touristiques¹¹⁶ et les contributions régulières de la diaspora haïtienne aux parents restés au pays (plus de 13 000 000 \$ par an, à l'époque) que sur l'apport réel des industries d'assemblage¹¹⁷.

Au début des années 1980, toute une série de catastrophes allait frapper de plein fouet l'économie haïtienne. En 1981, la fièvre porcine africaine infecta les porcs haïtiens et, sous les pressions de Washington qui voulait éviter la propagation de la maladie dans d'autres pays du continent, le régime de Jean-Claude Duvalier ordonna l'abattage de tous les porcs. Or, ceux-ci étaient considérés comme le compte en banque des paysans haïtiens, dont les conditions de vie furent terriblement affectées par une telle décision. Cette même année, l'ouragan Allen détruisit la majeure partie de la production cafétière du pays, et la découverte du virus du sida chez certains Haïtiens, jointe aux conclusions hâtives et à l'exploitation malhonnête qui en a été faite, démantelèrent l'industrie touristique haïtienne¹¹⁸. Toujours au début des années 1980, le drame haïtien alerta l'opinion publique internationale lorsque le phénomène de désespoir collectif provoqua les premières vagues de départ massif de *boat people*¹¹⁹ vers les plages de la Floride. La corruption généralisée et la crise de la dette externe en 1982 aggravèrent la situation. L'influence considérable de la mère de Jean-Claude Duvalier et de sa femme ainsi que leur implication profonde dans la corruption¹²⁰ portèrent les États-Unis et la Banque mondiale à imposer au pays leur propre ministre de l'Économie et des Finances en 1982, en la personne de Marc Louis Bazin, surnommé *Mister Clean* par la presse américaine. Mais l'arrogance de l'épouse du chef de l'État et sa mainmise sur les pouvoirs publics étaient incompatibles avec la présence de technocrates et de gens imposés par les institutions internationales, d'où le caractère éphémère des cabinets ministériels¹²¹. Elle alla jusqu'à humilier et révoquer grossièrement Bazin qui dut quitter précipitamment le pays¹²².

De telles pratiques, ajoutées à la crise de la dette externe, devaient augmenter la réticence des bailleurs de fonds, et la manne de l'aide internationale se tarit pour le pouvoir. À côté de la corruption généralisée, il faut souligner aussi qu'avec l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en Angleterre et de Ronald Reagan aux États-Unis d'Amérique, respectivement en 1979

et 1981, des mesures de restructuration de l'économie capitaliste mondiale allaient être adoptées, et la vague de libéralisation, le néolibéralisme, réorienta la canalisation de l'aide publique au développement. En ce sens, la politique néolibérale de Thatcher et de Reagan, en réalité celle de l'Occident tout entier (le consensus de Washington, en 1990), qui consistait à faire passer la plus grande partie de l'aide bilatérale et multilatérale destinée aux pays sous-développés par le canal des organisations non gouvernementales dans le but évident d'affaiblir l'État dans les pays du Sud et de favoriser le développement et le renforcement du secteur privé, expliquait surtout cette situation¹²³.

La misère commençait à devenir réellement insupportable pour les couches défavorisées, au point que, au cours des mois de mai et juin 1984, on enregistra des soulèvements populaires dans les villes des Gonaïves (l'Artibonite), du Cap-Haïtien (le Nord) et de Hinche (le Centre)¹²⁴. En 1985, la sécheresse s'abattit sur les zones rurales et provoqua une chute de 20 % du niveau de production des denrées alimentaires et la baisse considérable du débit du lac de Péligrin, avec, pour conséquence, une crise énergétique qui affecta grandement les activités de production dans les usines de sous-traitance. Cette situation de misère généralisée entraîna une nette augmentation de l'exode rural et l'émigration clandestine vers la République dominicaine et la Floride. L'incapacité du régime à donner des réponses appropriées à ces graves problèmes annonçait sa chute inévitable¹²⁵. D'autant plus que certains changements dans la politique internationale étaient tout aussi défavorables à la survie du régime.

La logique de fonctionnement de l'État néosultaniste duvaliérian face aux changements enregistrés dans l'environnement politique international

Le changement d'attitude de l'Église catholique et, surtout, l'importante réorientation de la politique étrangère des États-Unis d'Amérique - vu l'influence considérable que ce pays a toujours exercée en Amérique centrale et dans la Caraïbe¹²⁶ -, facilitèrent l'allégement de la terreur camouflée sous la dictature de Duvalier II.

L'appui traditionnel de l'Église catholique au pouvoir politique qu'elle légitimait portait certains observateurs à considérer le catholicisme comme un obstacle à la démocratie¹²⁷. Mais, dans les années 1960, elle devint une

institution liée aux forces du changement et un catalyseur important pour la troisième vague de démocratisation à l'échelle planétaire.

En effet, avec le concile Vatican II (1962-1965), l'Église catholique amorça un processus de changements idéologiques radicaux qui eurent des impacts profonds sur la transformation des églises nationales. Celles-ci passèrent d'une posture de défenseurs du *statu quo* à celle d'opposition à l'autoritarisme, et de défenseurs des réformes sociales, économiques et politiques¹²⁸. Selon le concile Vatican II, les dirigeants de l'Église avaient la responsabilité « d'approuver les jugements moraux, même sur le plan politique et, en ce qui a trait au respect des droits fondamentaux de la personne humaine [...], de faire nécessairement ces jugements¹²⁹». Ces affirmations qui définissaient la nouvelle orientation politique de l'Église catholique furent recueillies, remodelées et approfondies dans les Conférences de Medellin en 1968 et de Puebla en 1979 ainsi que dans d'autres synodes réalisés sous la direction du Conseil épiscopal latino-américain (CELAM). Les prêtres trouvaient dans les documents officiels de l'Église, qui définissaient l'option préférentielle pour les pauvres, les éléments de base pour l'élaboration de la théologie de la libération. Celle-ci favorisa une nouvelle approche sociopolitique qui faisait des églises nationales la principale force de changement politique ou, en d'autres termes, le principal adversaire des régimes autoritaires dans divers pays de la région. Les visites du pape Jean-Paul II, qui a toujours dénoncé les violations des droits de l'homme et identifié publiquement l'Église catholique comme « la gardienne de la liberté qui est la condition essentielle pour une véritable dignité humaine», vinrent renforcer considérablement l'action des différentes églises nationales.

Par ailleurs, au début des années 1970, on a enregistré un changement graduel dans la politique étrangère des États-Unis qui allaient, progressivement, faire de la défense des droits humains et de la promotion de la démocratie représentative l'axe fondamental de leur appui politique et de leur aide économique aux pays bénéficiaires. Cette nouvelle orientation s'amorça timidement au Congrès, au second semestre de l'année 1973, quand celui-ci organisa 15 séances sur l'orientation de la politique extérieure américaine, présidées par le Représentative Donald Fraser Subcommittee on International Organizations and Mouvements. Le rapport final de ces séances de travail, rendu public au début de 1974, établit la promotion des droits humains comme un objectif important de la politique extérieure des États-

Unis d'Amérique et recommanda une série d'actions concrètes. La même année, le Congrès introduisit des amendements relatifs aux droits humains dans *l'Acte d'aide étrangère*, *l'Acte d'assistance mutuelle* et *l'Acte de réforme du commerce*. Des amendements similaires figureront, trois ans plus tard, dans *l'Acte des institutions financières internationales*. Le thème central de ces amendements était la suspension de l'aide américaine à tous les pays coupables de graves violations des droits humains, à moins que le président des États-Unis d'Amérique ait des arguments valables pour continuer à le faire¹³⁰.

En 1977, la préoccupation du Congrès américain pour les droits humains et sa recommandation d'appliquer des sanctions économiques contre les pays violateurs de ces droits devinrent l'axe principal de la politique étrangère du président Jimmy Carter¹³¹. Après avoir utilisé les droits humains comme thème principal de sa campagne électorale, il les transforma en un aspect fondamental de sa politique extérieure et essaya de les situer, à travers ses discours, au centre du débat mondial. En 1981, le président Reagan, qui succéda à Carter, banalisa, dans un premier temps, la question de la violation des droits humains par les régimes autoritaires situés dans l'aire d'influence des États-Unis, pour se concentrer, conjointement avec le Vatican, sur la lutte contre le système communiste. Malgré tout, la politique du gouvernement Carter influença fortement le processus de libéralisation et de démocratisation amorcé en Amérique latine et dans d'autres régions du monde à la fin des décennies 1970-1980. En outre, sous les pressions du Congrès, et compte tenu de la création du National Endowment for Democracy, le gouvernement Reagan finit par promouvoir les droits humains et la démocratisation des régimes communistes et non communistes¹³².

En dépit des activités ouvertement antigouvernementales de l'Église catholique d'Haïti, le régime de Jean-Claude Duvalier éprouvait d'énormes difficultés à réagir contre ladite institution comme l'avait fait son père¹³³. Avec le symposium de 1982¹³⁴ et la visite du pape en 1983¹³⁵, l'Église catholique, à travers sa station de radio, Radyo Solèy, les communautés ecclésiales de base et les mouvements paysans, réalisa un travail de conscientisation et de mobilisation qui allait culminer, au cours de l'Année internationale de la jeunesse (1985), dans une insurrection pacifique contre laquelle la dictature ne put rien. Ainsi, l'Église catholique nationale devenait, malgré les intimidations du pouvoir, le principal acteur politique qui organisa et orienta

la lutte nationale et populaire qui devait aboutir à la chute du régime en 1986.

L'affaiblissement du régime de Jean-Claude Duvalier commença timidement avec l'avènement du président Carter au pouvoir. En 1977, les pressions du gouvernement américain amenèrent le régime répressif à procéder à la libération de dizaines de prisonniers politiques. Cette décision eut un double effet. Premièrement, elle fut interprétée en Haïti comme une capitulation du régime, ce qui allégea le poids de la peur dans la population. Deuxièmement, les prisonniers libérés et expulsés du pays pouvaient témoigner, devant la Chambre des Représentants des États-Unis d'Amérique et la Commission interaméricaine des droits humains de l'OEA, sur les cachots des Duvalier et les conditions pénitentiaires en Haïti. Ces témoignages portèrent le Congrès américain à exiger du gouvernement américain, d'une part, davantage de pressions sur le gouvernement haïtien pour l'obliger à se libéraliser, à se montrer plus tolérant envers les opposants politiques, et, d'autre part, une augmentation de la vigilance de la communauté internationale sur le régime de Baby Doc.

En réaction à cette situation, le régime de Jean-Claude Duvalier essaya de se créer une nouvelle image internationale, en adoptant un nouveau discours de libéralisation. Ce discours adressé à la communauté internationale fut exploité à fond par les acteurs internes. Ils commencèrent donc à s'organiser dans le cadre de cette nouvelle politique. Face à l'audace de l'opposition, le gouvernement dut poser des actes de représailles pour rappeler aux acteurs politiques internes que son discours était un discours binaire liant par conséquent deux éléments : libéralisation et répression. Le premier élément était, bien entendu, adressé aux bailleurs de fonds internationaux et, principalement, au gouvernement Carter. Le second élément, la répression, était destiné aux opposants internes pour leur faire comprendre, malgré tout, que la paix de cimetière continuait à être la seule méthode de gouvernement du régime¹³⁶.

Chute du régime néosultaniste duvaliéen et réapparition de l'État néopatrimonial haïtien

Un an et demi après la grande vague de répression qui culmina dans le démantèlement du mouvement démocratique le 28 novembre 1980, Jean-Claude Duvalier, à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au

pouvoir le 22 avril 1982, parla dans son discours de l'instauration de la démocratie et de la nécessité de son institutionnalisation. 11 annonça la prochaine création d'une commission des droits humains et promit en même temps d'organiser des élections municipales, suspendues par Papa Doc. 11 invita également au dialogue les Haïtiens qui vivaient hors du pays¹³⁷. Ce discours «d'ouverture» était lié au travail des exilés auprès du Congrès américain à majorité démocrate, qui faisaient pression sur le gouvernement Reagan à propos de sa politique extérieure envers Haïti. Car l'appui de Washington à la dictature des Duvalier, ou son indifférence à la cause de la démocratie en Haïti, était incompatible avec son discours et sa politique par rapport à Cuba et au Nicaragua qu'il accusait d'être des régimes antidémocratiques.

En 1982 s'intensifiait le travail des prêtres et laïcs engagés auprès des paysans, des jeunes et des habitants des bidonvilles. Les églises s'étaient converties en assemblées politiques où les prêtres mettaient en œuvre leur talent d'orateurs en prononçant des discours incendiaires contre le régime, sous les applaudissements des fidèles. Face à cette situation, le ministère des Relations extérieures et des Cultes convoqua certains religieux qui reçurent du chancelier des avertissements sévères (des menaces d'expulsion aux étrangers). La Conférence haïtienne des religieux, qui avait déjà protesté contre les actes de répression du 28 novembre 1980 perpétrés par le gouvernement, fit une déclaration publique dans laquelle elle dénonça les menaces de la Chancellerie contre ses membres.

L'arrestation et l'emprisonnement de Gérard Duclerville, le 28 décembre, laïc engagé, responsable de l'Association des volontaires catholiques, occasionnèrent une mobilisation générale de toutes les organisations catholiques. La Conférence épiscopale haïtienne et la Conférence haïtienne des religieux publièrent conjointement une lettre convoquant une journée nationale de prière pour obtenir la libération de Gérard Duclerville et exprimer en même temps leur solidarité à tous les prisonniers politiques. L'ampleur de la mobilisation conduisit le gouvernement à le libérer avant le 9 février 1983, date de la journée nationale de prière¹³⁸. L'affaire Duclerville marquait la fin de l'« harmonie entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel ». Ce qui allait être confirmé par le pape, le 9 mars 1983, durant sa visite à Port-au-Prince. Pressé de toutes parts, le gouvernement essaya de changer son image en réduisant la répression et en recourant à des

manœuvres dilatoires consistant à organiser des élections municipales en trois étapes (de février à août 1983), à modifier la Constitution de 1971 (une séance-marathon au Parlement qui dura du 25 au 27 août), et à convoquer des élections législatives pour le mois de février 1984.

La nouvelle Constitution de 1983 n'avait rien de nouveau, sauf un cabinet ministériel de trois paliers (ministres d'État, ministres et secrétaires d'État) et la réaffirmation de la présidence à vie¹³⁹. Malgré les pressions des États-Unis et l'affrontement avec l'Église catholique, le régime considérait que la présidence à vie n'était pas négociable¹⁴⁰. En outre, la parodie d'élections n'avait pas eu l'effet escompté sur le plan national et international. L'ambassade américaine exprima publiquement ses réserves sur le déroulement des élections et les parlementaires américains du Black Caucus, observateurs attentifs de l'évolution de la situation politique haïtienne, les dénoncèrent tout simplement¹⁴¹. Au cours des mois de mai et juin 1984, des soulèvements populaires eurent lieu aux Gonaïves, au Cap-Haïtien et à Hinche.

Ensuite, la situation, devenue moins tendue avec le retour de Grégoire Eugène de l'exil, la réapparition de Sylvio C. Claude et la création de deux nouveaux partis politiques, se compliqua de nouveau par le déclenchement d'une vague de répression qui dura jusqu'au second semestre de 1984: 200 arrestations d'animateurs communautaires¹⁴² et de membres des communautés ecclésiales de base (TKL). La Conférence épiscopale haïtienne, le 12 décembre, adressa au chef de l'État un mémorandum dans lequel elle protesta énergiquement contre la campagne d'intimidation et les actes de répression du gouvernement¹⁴³.

L'année 1985 commença dans l'agitation, malgré le discours du 2 janvier prononcé par le président dans lequel il reprit ses promesses de démocratisation du système politique. Le 2 février, des milliers de jeunes, encadrés par l'Église catholique, défilèrent à travers les rues de Port-au-Prince. Deux jours après, la réponse du gouvernement s'exprima à travers la manifestation d'appui des militants duvaliéristes. Le mécontentement se généralisa parmi les jeunes, les habitants des bidonvilles et les paysans, gagnant aussi les autres couches sociales. C'est dans cette situation interne explosive et sous les pressions de la communauté internationale, que Jean-Claude Duvalier prononça son discours du 22 avril 1985. Il y déclara avoir pris délibérément, et de manière irréversible, la décision de moderniser le système politique haïtien¹⁴⁴.

Le 3 juin 1985, les députés votèrent une loi de révision de la Constitution qui fut promulguée le même jour par le gouvernement. Le 5 juin, les amendements constitutionnels étaient ratifiés. Le 22 juillet, le peuple fut convoqué au référendum pour se prononcer sur le nouveau régime politique. Mais l'opinion publique nationale et internationale savait qu'il s'agissait d'une mystification et les gens avaient, de plus en plus, l'impression d'assister à l'écroulement du régime.

Dans la nuit du 23 juillet, le prêtre Albert Desmet fut assassiné, et le 24, trois autres prêtres étaient expulsés du pays. L'Église catholique manifesta publiquement sa consternation et sa colère, et se déclara persécutée par les autorités. Face aux rumeurs de coup d'État, Roger Lafontant, le tout-puissant ministre de l'intérieur du régime, fut destitué et exilé, et divers fonctionnaires liés à sa personne, parmi lesquels des militaires et des Tontons Macoutes, furent révoqués et désarmés¹⁴⁵.

C'est dans cette situation de confusion et de perplexité générale qu'eut lieu la réouverture des classes au mois d'octobre. Aux Gonaïves, des manifestations populaires se prolongèrent pendant tout le mois de novembre. Le 28 de ce même mois, trois élèves de l'école des Frères furent assassinés par des Tontons Macoutes, à l'intérieur de leur établissement scolaire. À la demande des jeunes des Gonaïves, des grèves et des manifestations se déroulèrent jusqu'au renversement de la dictature. Le 31 janvier 1986, Larry Speaks, le porte-parole du président Reagan, annonça la chute du régime dictatorial et le départ de Jean-Claude Duvalier pour la France.

Le gouvernement protesta vigoureusement contre la déclaration du porte-parole de la Maison-Blanche, et le président affirma qu'il continuerait à gouverner le pays. Mais, étant donné les rapports de dépendance politique et économique entre Haïti et les États-Unis, tout le monde savait que « le porte-parole de la puissance tutrice ne pouvait pas mentir ». Ainsi, commencèrent pour les habitants de Port-au-Prince les jours les plus longs du régime des Duvalier, jusqu'au 7 février quand les habitants de la capitale se réveillèrent de ce long cauchemar pour voir sur le petit écran l'ex-dictateur s'adresser au peuple et lui annoncer qu'il avait confié le pouvoir à l'armée et lui souhaiter bonne chance !

On allait donc passer d'une dictature civile de caractère personneliste à un régime militaire de type corporatif, d'un État néosultaniste à un État néopatrimonial. Étant donné la fusion existante entre le président, le régime

et l'État, le départ du dictateur signifiait aussi la transformation de l'État néosultaniste, sa désintégration progressive et son effondrement en 1994. En effet, la nature même du régime et de l'État duvalierien allait conduire à une transition chaotique, une succession de régimes militaires autoritaires, de coups d'État et de brigandages politiques¹⁴⁶. La corruption généralisée et l'ambition de certains membres de la hiérarchie militaire les portèrent à instrumentaliser la base de l'institution pour s'emparer du pouvoir, et offrir le triste spectacle d'officiers supérieurs en sous-vêtements ligotés par des soldats et largués devant le Grand Quartier Général des Forces armées d'Haïti¹⁴⁷.

Le processus de changement politique se déroula de manière explosive, dans une atmosphère d'affrontements violents, sans médiation possible, entre, d'une part, l'armée et les forces néoduvaliéristes (employant leurs armes de guerre contre une population civile désarmée) et, d'autre part, les masses populaires, sous l'influence de courants idéologiques radicaux, qui essayaient de faire triompher leurs revendications au moyen de manifestations de rue, de résistance active et de grèves générales. Malgré la promulgation de la Constitution de 1987 définissant les règles du jeu¹⁴⁸, les militaires n'entendaient pas perdre le contrôle des sommets de l'État néopatrimonial, car la symbiose totale entre domaine privé et domaine public, sans oublier le trafic de stupéfiants, leur garantissait la possibilité de s'enrichir indéfiniment. Dans de telles conditions, les élections du 29 novembre 1987 allaient être noyées dans le sang. Et les élections tristement célèbres du 18 janvier 1988 permirent à l'armée de nommer Leslie F. Manigat président, qui sera renversé le 20 juin de la même année. Les confrontations entre les secteurs populaires et les forces néoduvaliéristes, les divers coups d'État et les tentatives de coup d'État qui marquèrent la période comprise entre 1986 et 1990, donnent une idée de la nature convulsive de la transition et des difficultés d'institutionnalisation du processus politique dans un pays qui n'a jamais connu une véritable expérience démocratique au cours de son histoire¹⁴⁹.

Les élections du 16 décembre 1990, réalisées avec l'appui et la vigilance de la communauté internationale, amenèrent Jean-Bertrand Aristide au pouvoir. La tentative de personnalisation du pouvoir, au mépris de la Constitution de 1987, et les maladresses politiques du régime Lavalas¹⁵⁰ créèrent les conditions nécessaires à l'intervention des généraux. Et c'est dans un climat de quasi-anarchie et d'ingouvernabilité qu'eut lieu le coup d'État militaire du 30 septembre 1991, sept mois après l'investiture du président

nouvellement élu. Ce coup d'État sanglant qui fit plusieurs milliers de morts fut un coup de trop. L'État néopatrimonial haïtien, ayant succédé à l'État néosultaniste duvaliérian, dut faire face à une crise profonde entre 1991 et 1994, à laquelle il n'allait pas survivre¹⁵¹.

En faisant de la répression systématique, du vaudou et de la corruption les trois piliers de son pouvoir, François Duvalier était parvenu à anéantir les élites politiques traditionnelles noire et mulâtre et à éliminer tous ses opposants. Il en avait profité pour se débarrasser des institutions qui ne lui convenaient pas et, surtout, pour domestiquer et instrumentaliser celles qui pouvaient lui permettre de jeter les bases de sa dictature dynastique.

Conscient du fait que son père avait anéanti toute forme d'opposition politique et installé dans le pays une paix de cimetière (la révolution politique), Jean-Claude Duvalier se lança dans ce qu'il appela la « révolution économique». Il put créer l'illusion d'une possible modernisation du pays qui aurait valu à son régime l'étiquette de « dictature progressiste». Mais contrairement à son père qui s'était autoproclamé leader des « classes moyennes noires » et qui avait pu rallier à sa cause des hommes d'affaires non liés à la bourgeoisie mulâtre traditionnelle¹⁵², Jean-Claude Duvalier avait considérablement réduit la base sociale déjà étroite du pouvoir que lui avait légué son père, ce qui créa des frictions dans les rangs de ses supporters.

Les changements survenus dans la doctrine et les activités de l'Église catholique ainsi que la politique de promotion et de défense des droits humains et de la démocratie représentative du gouvernement Carter et de son successeur Ronald Reagan (sous les pressions du Congrès à majorité démocrate) mirent à mal la logique de fonctionnement et les structures de l'État néosultaniste duvaliérian, dont l'unique méthode de gouvernement était la terreur et la répression systématique. La misère généralisée qui s'ensuivit et l'affrontement avec l'Église catholique nationale envenimèrent la situation : le régime néosultaniste duvaliérian, sous le poids de ses propres contradictions et dans un contexte interne de mécontentements, de mobilisation générale et de pressions externes, fut emporté par la troisième vague de démocratisation, le 7 février 1986, après 29 ans de règne absolu. L'État néopatrimonial qui suivit, au service des régimes militaires autoritaires successifs jusqu'à la parenthèse Lavalas et l'éclatement de la crise de 1991-1994, sera l'objet du chapitre 8.

Notes

1. Voir l'introduction du livre.
2. En épousant Michèle Bennett en 1979, le président croyait élargir la base sociale de son régime. Mais en fait, il se produisit l'effet contraire. Le discours noiriste démagogique de son père n'était plus de mise et la perception que les Duvalier symbolisaient l'avènement des masses urbaines et rurales et des «classes moyennes noires» au pouvoir en 1957, après la courte expérience de Dumarsais Estimé de 1946 à 1950, s'était transformée en déception pour les adeptes du noirisme. Ainsi, se produisit la fragmentation du pouvoir, avec les françoisistes regroupés derrière la mère du président, et les jean-claudistes, attachés au couple présidentiel. De nombreux duvaliéristes de première heure, et des fils et filles de Tontons Macoutes faisaient partie des antidualiéristes les plus bruyants durant la transition. Même sur le plan de l'opposition légaliste, il y avait eu des réactions négatives par rapport à ce mariage que l'on considérait comme une mésalliance. Grégoire Eugène, l'un des plus célèbres opposants de l'intérieur, titra un article de *Fraternité*, l'organe du Parti social chrétien haïtien, dont il fut le président, «Coup d'État en parachute». Cela ressuscita le vieux problème du noirisme et du mulâtrisme entre l'élite noire et l'élite mulâtre.
3. Voir les chapitres 3 et 4.
4. Il affirma dans son discours du 14 juin: «Le Docteur Duvalier n'est ni Dessalines, ni Soulouque, ni le général Salomon, tout en étant cependant leur élève. C'est un homme très méfiant. Il a l'intention de gouverner en maître, en autocrate authentique. Cela veut dire, je le répète, qu'il ne veut voir personne sur son chemin, excepté lui-même.» Cité dans DIEDERICH, Bernard et BURT, Al, *Papa Doc et les Tontons Macoutes*, Paris, Albin Michel, 1971, p. 271.
5. Ce surnom de Duvalier était utilisé aussi bien en Haïti qu'à l'étranger pour désigner le président à vie d'Haïti et était employé tant par les partisans du dictateur que par ses anciens ennemis les plus acharnés. De ce pseudonyme du père découla celui de Baby Doc attribué au fils qui, lui, n'a jamais été médecins. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radiographie d'une dictature*, tr. fr., Montréal, Nouvelle Optique, 1973 (1969), p. 82.
6. Voir LUNDAHL, Mats, *Politics or Markets. Essays on Haitian Underdevelopment*, Londres/New York, Routledge, 1992, chap. 11-14.
7. «The factors favoring the emergence of sultanism are both macrostructural and institutional, but these variables do not explain everything: the presence or absence in a given society of individuals who are willing to become sultanistic rulers matter as well.» Voir CHEHABI, H. E. et LINZ, Juan J., «A Theory of Sultanism 2. Genesis and Demise of Sultanistic Régimes», dans CHEHABI, H. E. et LINZ, Juan J. (dir.), *Sultanistic Régimes*, Baltimore/Londres, The Johns Hopkins University Press, 1998, p. 26.
8. Sous le pseudonyme d'Abderrahman, il écrit en 1934: «Eh bien, quand comme moi, Abderrahman, on fait partie de la catégorie des jeunes qu'on appelle bâtards. Quand rejeté dans le mépris et la haine parce qu'issu de l'obscurité du vrai pays, comme moi, Abderrahman, quand repoussé vers le troupeau anonyme des démunis sans chez-soi, on se retrouve ballotté d'un côté à l'autre, plongé dans des abîmes de détresse, et chaque jour on se fait éclabousser par la morgue impudente des bétotiens, le luxe insultant des nouveaux riches [...].» Voir *l'Action Nationale* du 25 juillet 1934-

Selon Lyonel Paquin: «Il était un homme aigri, qui dénonçait avec des accents poignants les injustices sociales flagrantes de la vie haïtienne. Il avait un ressentiment profond envers la société [...]. Ses improvisations en créole étaient des plus déroutantes. On dirait qu'il traduisait ses pensées du français au créole et il en résultait un langage complètement nouveau, un charabia inintelligible. D'un autre côté, ses improvisations en français étaient aussi déplorables et étaient pleines de créolismes. C'était une véritable énigme qu'un homme d'une telle culture puisse projeter ainsi l'image d'un petit rond-de-cuir de province qui s'essayait encore dans la langue française [...]. L'image de Duvalier n'était pas très différente de celle de Soulouque avant qu'il devint Faustin.» Voir PAQUIN, Lyonel, *Les Haïtiens:politique de classe et de couleurs*, p. 138 et 142. L'avocat et écrivain Alix Mathon, homme politique et contemporain de Duvalier, observait: «Il porte sur le visage cette expression triste et affable des myopes. Il n'a pas le panache étincelant d'un Déjoie. 11 lui manqua les yeux enflammés et le verbe mystique d'un Fignolé. Son comportement effacé fait contraste avec celui de ses deux autres compétiteurs. Il laisse l'impression de l'hotnme qu'on vient de croiser sur le chemin, l'homme de tous les jours, de toutes 1Qs circonstances, l'homme moyen comme disent les Américains de Truman [...].» Voir MATHON, Alix, *Témoignage sur les événements de 1957*, Port-au-Prince, Fardin, 1980, p. 61. On pourrait croire que ces jugements, venant d'Haïtiens qui pourraient lui être antipathiques ou hostiles, sont subjectifs et seraient de ce fait purs dégagements, mais de nombreux étrangers ne sont pas d'un avis contraire. Elizabeth Abbott, par exemple, écrit à son sujet: *«Duvalier had been in no rush to marry, c-wd not merely because of his poverty. The private sorrows of his own family life were restrained enough. Though he seldom spoke of it, Duvalier has been raised by his aunt, Madame Florestal, rather than his mother, Uritia Abraham, and despite the love lavished on him by his father, Duval, he had been deeply resentful and ashamed that his mother was a madwoman, locked away from prying eyes until she died when he was fourteen*, and that even as a small boy he had not been allowed to mention it. [...] The commission decided to establish nationwide mobile clinics, and in preparation sent twenty doctors for two semesters of training in public health medicine at the University of Michigan, Duvalier was among them, and at war's end he spent an academic year in Michigan. His shaky English sabotaged him and he failed his courses, and though he never mentioned it he afterward complained to Americans that he had several unpleasant experiences in Michigan.»* Voir ABBOTT, Elizabeth, *The Duvaliers and Their Legacy*, New York, Simon & Schuster, 1991 (1988), p. 51 et 55. Et l'un de ses professeurs à Ann Arbor disait de lui: «Ma propre opinion c'est que Duvalier, en dépit de son diplôme de médecin, était académiquement parlant stupide.» Cité dans PAQUIN, Lyonel, *p. cit.*, p. 138. C'est ce «brave médecin», cet ethnologue formé sur le tas, ce «chercheur et écrivain» au style lourd, rococo, qui s'exprimait difficilement en créole et en français, qui allait accéder au timon des affaires de l'État en Haïti, à la faveur de la crise de 1956-1957.

9. L'année 1947 avait été caractérisée par une tension croissante entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). Cette situation continuée dans les relations internationales sous le nom de guerre froide devait déboucher⁴⁷ en 1947, sur la naissance des deux blocs: celui de l'Est, réunissant les pays

- communistes, ayant à sa tête l'URSS, et celui de l'Ouest, regroupant les principaux pays à économie de marché et alliés autour des États-Unis d'Amérique. Les rapports entre les deux blocs allaient dominer la scène politique mondiale jusqu'à la chute du mur de Berlin en 1989 et l'effondrement de l'Empire soviétique en 1991. Voir DUROSELLE, Jean-Baptiste et KASPI, André, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, t. II, 13^e édition mise à jour, Paris, Armand Colin, 2002, p. 55-62.
10. Le sergent Fulgencio Batista fut l'homme politique cubain le plus influent de 1933 à 1958, exerçant le pouvoir présidentiel *de facto* ou *de jure*, à l'exception de la période comprise entre 1944 et 1952 où il le fit de façon indirecte. Voir DOMÍNGUEZ, Jorge I., «*The Batista Régime dans Cuba*», in CHEHABI, H. E. et LINZ, Juan J., *Sultanistic Régimes*, *op. cit.*, p. 113.
 11. Du nom du sénateur américain Joseph Raymond McCarthy, dont l'hystérie anti-communiste visait principalement les démocrates, sans pour autant épargner certains républicains. Pour s'attirer l'attention des médias et discréditer le gouvernement Truman, il alla jusqu'à dénoncer la présence de 205 communistes travaillant au département d'État et l'infiltration de nombreux communistes dans l'armée américaine. Ses tactiques impitoyables, ses «cruautés insouciantes» et la «chasse aux sorcières» qu'il déclencha contre de nombreuses personnalités intellectuelles taxées de sympathie communiste finirent par révolter l'opinion publique américaine. Désapprouvé par le Parti républicain et son instigateur blâmé par le Sénat en 1954, le «maccarthysme» cessa d'être une préoccupation pour les libéraux américains. Voir NEWMAN, John et SCHMALBACH, John, *United States History*, New York, Amsco School Publications Inc., 2004, p. 560.
 12. Voir MARTIN, John Bartlow, *U. S. Policy in The Caribbean*, *op. cit.*, p. 35-36.
 13. Concernant la politique étrangère américaine dans la Caraïbe sous le gouvernement du président Eisenhower, voir MARTIN, John Bartlow, *ibid.*, p. 31-39
 14. Voir CHEHABI, H. E. et LINZ, Juan J., «A Theory of Sultanism 2. Genesis and Demise of Sultanistic Régimes», in CHEHABI, H. E. et LINZ, Juan J. (dir.), *Sultanistic Régimes*, *op. cit.*, p. 26-33.
 15. L'élection du président au suffrage universel direct et l'extension du droit de vote aux femmes par la Constitution de 1950 compliquaient le jeu politique en éliminant la vente aux enchères du vote des députés et des sénateurs au plus offrant des candidats à la présidence, sans oublier les pressions dont furent l'objet les parlementaires de la part de l'élite militaire et de l'ambassade américaine. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radiographie d'une dictature*, *op. cit.*, p. 37.
 16. PIERRE-CHARLES, Gérard, *ibid.*, p. 35.
 17. Voir TROUILLOT, Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvalierien*, *op. cit.*, p-152.
 18. PIERRE-CHARLES, Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, *op. cit.*, p. 151.
 19. BONHOMME, Colbert, *Révolution et contre-révolution en Haïti: 1946-1957*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1957, p. 96.
 20. Communiqué du ministère de l'intérieur, dans *Le Nouvelliste* du 11 décembre 1956.
 21. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 328-332.

22. Déjoie était le leader incontesté et incontestable de l'élite mulâtre. Son ancêtre était le marquis d'Ennery, ancien gouverneur de Saint-Domingue vers 1776. Il était le descendant direct du général Nicolas Geffrard, l'un des principaux acteurs de la guerre du Sud et le quatrième signataire de l'Acte de l'indépendance en 1804. Le fils de ce dernier, Guillaume Fabre Nicolas Geffrard, renversa Soulouque et fut président d'Haïti de 1859 à 1867. Louis Déjoie fit ses études universitaires en Belgique où il reçut son diplôme d'ingénieur agronome au célèbre Institut Agronomique de Gembloux. En 1957, il était connu pour être l'Haïtien le plus riche. Voir PAQUIN, Lyonel, *op. cit.*, p. 129.
23. Clément jumelle était le représentant authentique de l'élite noire. Un de ses ancêtres, le général Paulin, fut le premier à se rebeller contre la tyrannie du roi Christophe. À l'époque coloniale, les Jumelle-Paulin faisaient partie du très petit nombre de Noirs libres. Donc, c'étaient des affranchis, c'est-à-dire des anciens libres qui n'avaient pas attendu la révolte des esclaves pour goûter à la liberté. Diplômé en économie de l'Université de Chicago, ministre des Finances sous Magloire, il avait la réputation d'un technocrate brillant. Voir PAQUIN, Lyonel, *ibid.*, p. 148-149.
24. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radiographie d'une dictature*, *op. cit.*, p. 36.
25. *Ibid.*
26. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 335.
27. Ces trois officiers sont Daniel Beauvoir, John Beauvoir et Mando Lamarre. C'est à eux aussi que Duvalier donnera l'ordre d'arrêter Clément Barbot, personnage redouté entre tous.
28. PIERRE-CHARLES, Gérard, «Haïti (1930-1975): la crisis ininterrumpida», *op. cit.*, p. 196.
29. PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radiographie d'une dictature*, *op. cit.*, p. 138.
30. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 361.
31. Voir ABBOTT, Elizabeth, *Haiti: The Duvaliers and Their Legacy*, *op. cit.*, p. 88.
32. Shilbay Talamas appartenait à la communauté syro-libanaise de Port-au-Prince. Il avait pris part de façon très active à la vie sociopolitique du pays, ce qui lui valut d'être arrêté et jeté en prison dans la nuit du 29 septembre 1957. Les autorités haïtiennes ne surent qu'il était un citoyen américain que lorsque le consul des États-Unis d'Amérique intervint en sa faveur. Malgré l'assurance quelles donnèrent au consul qu'il «serait traité correctement», il devait mourir peu après. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radiographie d'une dictature*, *op. cit.*, p. 100.
33. On saura par la suite que ces cagoulards avaient à leur tête les officiers Gracia Jacques, Franck Romain et José Borges et les civils Clément Barbot, Éloïs Maître et Luc Désir. Voir PIERRE, Pressoir, *Témoignages 1946-1976. L'espérance déçue*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1987, p. 134.
34. Voir HURBON, Laënnec, *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, *op. cit.*, p. 13.
35. Voir DUVALIER, François, *Oeuvres essentielles. La Révolution au pouvoir (1962-1966)*, vol. IV, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 1967, p. 221.
36. Dans la nuit du 28 juillet 1958, un commando de huit hommes, dont trois ex-officiers haïtiens (Alix Pasquet, Henri Perpignand et Philippe Dominique) et cinq mercenaires américains venus des États-Unis d'Amérique, s'empara des casernes

- Dessalines, la plus grande garnison militaire du pays adossée au Palais national, neutralisa les forces gouvernementales durant toute la nuit et intima au président de la République, par téléphone, l'ordre de quitter le pouvoir et de partir pour l'exil. L'erreur de l'ex-capitaine Pasquet, qui envoya un prisonnier lui acheter des cigarettes, permit à Duvalier de savoir qu'ils étaient seulement au nombre de huit. Ainsi, il put se ressaisir et faire appel à ses Tontons Macoutes pour déloger les envahisseurs qui furent tous massacrés et leurs cadavres déchiquetés traînés dans les rues par des duvaliéristes euphoriques. Voir PAQUIN, Lyonel, *op. cit.*, p. 178-182
37. Dans cette société haïtienne de la fin des années 1950, qui n'avait rien à voir avec la modernité occidentale et qui faisait preuve d'un moralisme religieux excessif, sa condition de lesbienne revendiquant haut et fort ses préférences sexuelles, choquait davantage les habitants de la région.
 38. Parrain.
 39. Voir ABBOTT, Elizabeth, *op. cit.*, p. 88 et 106.
 40. François Duvalier, voulant exalter la sauvagerie de ses miliciens et louer leur efficacité dans l'exécution des actes de terreur indispensables à la consolidation de son régime sanguinaire, devait déclarer, le 6 avril 1964, dans un discours en leur présence: «Les Miliciens doivent être ce qu'ils sont, c'est-à-dire toujours prêts à faire le coup de feu, parce que c'est ce qui me plaît. C'est peut-être un peu drôle d'entendre un homme qui a passé toute sa vie à faire de la médecine, qui a passé toute sa vie penché sur les travaux avec mon frère Lorimer Denis, que ce soit dans le domaine de la médecine, de l'ethnologie, du folklore, mais l'homme a un autre aspect en lui, et à partir du jour où j'ai décidé d'accepter le diktat du peuple, l'homme est devenu un autre homme: il est aussi sauvage que vous, ayant la même flamme pour épauler le fusil quand il le faudra.» Voir DUVALIER, François, *Oeuvres essentielles. La Révolution au pouvoir (1962-1966)*, vol. IV, *op. cit.*, p. 136-137.
 41. Voir *Le Moniteur* du 26 mai 1964.
 42. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 405-411.
 43. Cité dans DIEDERICH, Bernard et BURT, Al, *Papa Doc et les Tontons Macoutes*, *op. cit.*, p. 270.
 44. Il affirma dans un discours: «J'ai conquis le pays. J'ai conquis le pouvoir. Je suis la Nouvelle Haïti. Vouloir me détruire, c'est vouloir détruire Haïti elle-même. C'est par moi qu'Elle respire, et c'est par Elle que j'existe.» Voir DUVALIER, François, *Oeuvres essentielles. La Révolution au pouvoir*, vol. III, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 1967, p. 88.
 45. Voir THOMAS, Clyve Y., *The Rise of the Authoritarian State in Peripheral Societies*, *op. cit.*, p. 128-136.
 46. HURBON, Laënnec, *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, *op. cit.*, p. 18.
 47. Voir DIEDERICH, Bernard, *Le prix du sang. La résistance du peuple haïtien à la tyrannie*, t. I., *François Duvalier (1957-1971)*, tr. fr., Port-au-Prince, Éditions du CEDH, 2005.
 48. Voir HURBON, Laënnec, *Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle*, Paris, L'Harmattan, 1979, p. 86.
 49. *Ibid.*

50. TROUILLOT, Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 186.
51. Voir CHEHABI, H. E. et LINZ, Juan J., «A Theory of Sultanism 1. A Type of Non-democratic Rule», in CHEHABI, H. E. et LINZ, Juan J. (dir.), *Sultanistic Régimes*, *op. cit.*, p. 10.
52. À ce sujet, Weinstein et Segal écrivent: «As surprising as it may seem, 29 years of Duvalier family rule did not leave Haiti with an all-powerful central government capable of penetrating all corners of national life [...]. The political infrastructure with symbolic authority centralized in distant Port-au-Prince but with day-to-day decisions made in a deconcentrated way at the local level cannot be considered a “totalitarian” state in the manner Haitian scholar Michel-Rolph Trouillot has suggested.» Voir WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, *Haiti: The Failure of Politics*, *op. cit.*, p. 53.
53. Voir NICHOLLS, David, «The Duvalier Régime in Haiti», dans CHEHABI, H. E. et LINZ, Juan J. (dir.), *Sultanistic Régimes*, *op. cit.*, p. 162.
54. Parlant du despotisme oriental, Wittfogel écrit: «Selon Marx, un tel régime étouffait toute “énergie historique”, toute volonté de s’engager dans une lutte politique consciente. Pour des raisons que j’examinerai plus loin, Marx a évité, lorsqu’il parlait du despotisme oriental, d’utiliser le terme explosif de “lutte des classes”. Mais il fait apparaître à l’évidence que dans un tel régime, il n’existait aucune lutte des classes au sens où l’entend le *Manifeste communiste*, aucune lutte politique en vue d’une transformation sociale progressiste, aucune révolution sociale.» Voir WITTFOGEL, Karl A., *Le despotisme oriental. Étude comparative du pouvoir total*, tr. fr., Paris, Éditions de Minuit, 1977 (1957), p. III.
55. Dans sa typologie des régimes autoritaires, Linz a inclus un autre type de non-démocratie, les régimes traditionnels qui comportent deux sous-types: les régimes sultanistes et les oligarchies compétitives. Pour l’auteur, les régimes sultanistes reposent sur le pouvoir personnel du souverain qui tient attachés ses collaborateurs par une relation faite de peur et de récompenses. Ce sont des régimes où les décisions arbitraires du souverain ne sont pas limitées par des normes, ni n’ont à se justifier sur une base idéologique. Par conséquent, il utilise le pouvoir de manière particulariste et à des fins essentiellement privées. Dans ces régimes, l’armée et la police jouent un rôle central, tandis qu’il manque, de façon évidente, d’une quelconque idéologie aussi bien que d’une quelconque structure de mobilisation de masses, comme le requiert normalement le parti unique. On est, en somme, dans un cadre politique dominé par des élites et des institutions traditionnelles. Voir LINZ, Juan J., «Totalitarian and Authoritarian Régimes», dans GREENSTEIN, Fred I. et POLSBY, Nelson W. (dir.), *Macropolitical Theory, Handbook of Political Science*, vol. III, Reading, MA, Addison-Wesley, 1975, p. 259-260.
56. Voir TROUILLOT, Michel-Rolph, *Les racines historiques de l’État duvalierien*, *op. cit.*, P-177-178.
57. PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radiographie d’une dictature*, *op. cit.*, p. 54.
58. Voir MANIGAT, Leslie F., *op. cit.*, p. 232.
59. Voir HURBON, Laënnec, *Comprendre Haïti. Essai sur l’État, la nation, la culture*, *op. cit.*, p. 15.
60. Voir MOÏSE, Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, *op. cit.*, p. 414.

61. Voir TROUILLOT, Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvalierien*, op. cit., p. 189.
62. TROUILLOT, Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvalierien*, op. cit., p. 21.
63. Il s'adressa en ces termes à ses Tontons Macoutes: «le sais que vous réaliserez cette nuit rouge et que d'ici on pourra voir les flammes jusqu'aux îles Bermudes. le sais que vous avez le courage de réaliser cela si Duvalier n'est pas là. Duvalier sera toujours là, parce qu'il est un grand mystique et un intuitif, il sait ce qu'il fait [...] Moi je pense et cela est suffisant parce que je suis Haïti et je n'ai d'ennemis que ceux de Ma Nation.» Voir DUVALIER, François, *Oeuvres essentielles. La Révolution au pouvoir (1962-1966)*, vol. IV, op. cit., p. 136. Pour une vision systématique des rapports entre culture et politique en Haïti, voir HURBON Laënnec, *Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle*, Paris, L'Harmattan, 1980, et *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, op. cit.; CORTEN, André, *Diabolisation et mal politique. Haïti: misère, religion et politique*, Montréal/Paris, CIDIHCA/Karthala, 2000; NICHOLLS, David, *From Dessalines to Duvalier*, op. cit., chap. VIII (Culture and tyranny).
64. Voir HURBON, Laënnec, *Comprendre Haïti*, op. cit., p. 15.
65. Voir HURBON, Laënnec, *Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle*, op. cit.
66. Voir note 36.
67. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, «Haiti (1930-1975): la crisis ininterrumpida», op. cit., p. 205-206.
68. Le discours mémorable du médecin Jacques Fourcan, promettant un Himalaya de cadavres aux opposants et à leurs familles, donne une idée du climat de terreur qui régnait dans le pays à l'époque: «En Haïti, le sang coulera comme il n'a jamais coulé auparavant. Toute l'île sera en flammes. Du nord au sud, d'est en ouest. Il n'y aura plus ni aube ni crépuscule. Seulement une flamme gigantesque qui lèche le ciel. Ceux qui se seront mis au service de l'étranger mourront et leurs cadavres seront enfouis sous une montagne de cendres.» Cité dans DIEDERICH, Bernard et BURT, Al, *Papa Doc et les Tontons Macoutes*, op. cit., p. 194.
69. Même si Simone et Jean-Claude Duvalier eurent la vie sauve ce jour-là, Papa Doc se déchaîna et donna l'ordre d'abattre tout militaire révoqué ou réformé rencontré dans les rues: qu'il fût mulâtre ou noir. Pour lui, se basant sur les dires de ses enfants qui ont cru voir l'officier François Benoît en la personne de Clément Barbot, le coup était monté par les militaires. Il convient de souligner que, à ce moment-là, Benoît se trouvait à l'ambassade dominicaine. Mais cela importait peu à Duvalier! La maison de François Benoît fut incendiée au Bois Verna et ses occupants massacrés sans pitié.
70. Voir MOÏSE, Claude, op. cit., p. 402-409.
71. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, op. cit., p. 207-209.
72. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radiographie d'une dictature*, op. cit., p. 154-155.
73. Parlant de sa gestion du dossier brûlant de l'armée d'Haïti, Duvalier déclara le 22 juin 1964 dans un discours devant l'Assemblée nationale: «J'ai enlevé à l'armée son rôle d'arbitre et de balancier de la vie nationale, rôle qui la faisait osciller d'un côté ou de l'autre au gré de ses propres intérêts. Je Me [szc] suis appliqué à l'am-

puter de sa manie des pronunciamientos, en la mettant au service du peuple. J'en veux faire une armée populaire, convaincue de la légitimité de votre révolution, prête à se dévouer pour le triomphe de la cause duvalieriste. Dans ces perspectives, J'assume [sic] désormais la direction effective des Forces armées de la République.» Voir DUVALIER, François, *Oeuvres essentielles. La Révolution au pouvoir (1962-1966)*, vol. IV, *op. cit.*, p. 221.

74. Voir MANIGAT, Leslie F., *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, *op. cit.*, p. 236.
75. Ancien sous-sécrétaire d'État aux Affaires étrangères sous le gouvernement de F. D. Roosevelt et conseiller spécial du président Kennedy.
76. La crainte du gouvernement Kennedy trouvait ses fondements dans le fameux discours que Papa Doc avait prononcé à Jacmel, dans le Sud-Est, le 21 juin 1960. Dans ce discours communément appelé «Le cri de Jacmel», Duvalier dénonçait le refus des États-Unis d'Amérique, qu'il qualifiait de Grand et Puissant Voisin, d'aider son gouvernement. Tout en faisant remarquer aux Américains que la patience du peuple haïtien avait des limites, il soulignait à leur attention l'importance stratégique de la Caraïbe pour leur sécurité nationale et l'existence du Bloc de l'Est. En ce sens, le tyran affirma : « [...] j'ai axé toute action politique ou économique du Gouvernement sur l'appui moral de ce Grand Voisin et sur son aide matérielle effective. Je n'ai pas voulu offrir à quellequ'autre [sic] nation que ce soit ce que j'ai offert aux États-Unis du Nord et à leur Gouvernement. J'ai appelé le Capital américain pour développer l'économie du pays. J'ai appelé la technique américaine à l'organisation et à la réorganisation des institutions de mon pays; à leur économie, mon pays sous-développé est encore leur marché sûr. Mais, c'est depuis 33 mois que Mon Gouvernement et son peuple vivent de promesses, de sourires, d'encouragement, de recommandations, d'hésitations, d'attentes lentes et d'incompréhension [...] le communisme a établi des «centres d'infection» alors qu'aucune région du monde n'est plus vitale que les Caraïbes pour la «sécurité américaine» [...].» Voir DUVALIER, François, *Oeuvres essentielles. La Révolution au pouvoir (1957-1961)*, vol. III, *op. cit.*, p. 244-245.
77. Voir MARTIN, John Bartlow, *U. S. Policy in the Caribbean*, *op. cit.*, p. 81.
78. «To achieve this goal political freedom must accompany material progress. Our Alliance for Progress is an alliance of free governments and it must work to eliminate tyranny from a hemisphere in which it has no rightful place. Therefore let us express our special friendship to the people of Cuba and the Dominican Republic and the hope they will soon rejoin the society of free men, uniting with us in our common effort.» Voir *The Department of State Bulletin*, vol. XLIV, n° 1136, avril 1961, p. 471-474.
79. Voir MARTIN, John Bartlow, *op. cit.*, p. 82.
80. Voir MOÏSE, Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, *op. cit.*, p. 401.
81. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radiographie d'une dictature*, *op. cit.*, p. 108-109.
82. Voir MARTIN, John Bartlow, *ibid.*, p. 81-83.
83. PIERRE-CHARLES, Gérard, *ibid.*, p. 110.
84. À ce sujet Martin écrit : «The United States, needing Haiti's vote against Cuba, began to negotiate, offering a loan to expand its airport to accommodate tourist jets. A newspaper at Punta del Este reported: "Ambassador [de Lesseps] Morrison turned in his expense account for the day: Breakfast, \$1.50; Taxi in the morning, \$2; Lunch, \$2.50; Afternoon taxis, \$3; Dinner with foreign minister of Haiti, \$5,000,000."» Cité dans MARTIN, John Bartlow, *op. cit.*, p. 82.

85. *Ibid.*, p. 83-84.
86. À propos des violations des droits de l'homme par le régime de Papa Doc, les accusations de l'OEA et la réaction du tyran, Abbott écrit: « “No foreigner is going to tell me what to do!” he vowed. Later, pointing at the USS Boxer Marine Expeditionary Brigade clearly visible in Port-au-Prince Harbor, Duvalier jeered, “If the OAS claims the right to intervene because of répressive internal conditions, why don't they land troops in Alabama?” » Cité dans ABBOTT, Elizabeth, *Haiti: The Duvaliers and Their Legacy*, *op. cit.*, p. 111.
87. Face à la gravité de la situation, Papa Doc se tourna vers la France et alla jusqu'à solliciter de celle-ci l'envoi d'une mission militaire qui remplacerait celle des États-Unis d'Amérique, récemment partie. La France ignora tout bonnement la proposition du tyran. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radiographie d'une dictature*, *op. cit.*, p. 114.
88. En référence aux déclarations de Duvalier concernant son pouvoir surnaturel et maléfique, Martin écrit: « *After President Kennedy was killed, Duvalier told his people that he had put a voodoo death curse on Kennedy.* » Voir MARTIN, John Bartlow, *op. cit.*, p. 84.
89. Avant de mourir, François Duvalier réalisa les amendements nécessaires dans la Constitution de 1964 pour établir les modalités de sa succession et assurer l'arrivée de son fils au pouvoir. Ainsi, le 22 avril 1971, le jour de l'annonce officielle de sa mort fut aussi le jour de « l'intronisation » de Jean-Claude Duvalier comme président à vie. Voir MOÏSE, Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, *op. cit.*, p. 413-419.
90. Par ses déclarations abracadabantes et l'usage qu'il faisait de certains organes du cadavre des opposants tués par ses Tontons Macoutes, Papa Doc avait subjugué et traumatisé ses proches collaborateurs les plus influents à un point tel qu'ils ne purent que manifester leur loyauté et leur servilité absolue au jeune prince de 19 ans, qui venait, avec beaucoup de difficultés, de terminer ses études secondaires. À Port-au-Prince, les gens avaient tellement peur qu'ils évitaient de circuler le soir pour ne pas rencontrer le fantôme du fameux disciple d'Hippocrate sur leur chemin. Décrivant l'étendue des prétendus pouvoirs magiques et les activités de sorcellerie de Papa Doc, Abbott écrit : « *In Haiti the other world of spirits and the real world of harsh sunlight have always coexisted, and Duvalier was master of both. His magical powers were legendary, and people believed he shared with Dessalines the ability to double himself. “Even if you kill me, I will still be in the palace” he used to say, and Haitians understood the futility of attacking a man possessed of such pure energy that he could be in two places at once. [...] Each time Duvalier ordered an enemy's head severed, his people understood that their President would commune with the dead man's spirit. Sometimes he would even swallow it, thereby fortifying himself with the soul and wisdom of yet another mortal.* » Voir ABBOTT, Elizabeth, *Haiti: The Duvaliers and Their Legacy*, *op. cit.*, p. 161.
91. Monsieur Clinton Knox, l'ambassadeur américain d'alors en Haïti, suivant les instructions de ses supérieurs hiérarchiques, s'érigea en principal architecte de cette succession pacifique. Il prit tellement au sérieux sa tâche qu'il « demanda officiellement au département d'État d'expédier des bateaux de guerre près des eaux territoriales haïtiennes en vue d'éviter l'infiltration des exilés qui auraient pu perturber

- le calme du pays». Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, «Haiti (1930-1975): la crisis ininterrumpida», *op. cit.*, p. 209.
92. À la fin de la décennie des années 1960, Haïti était classée par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) comme l'un des 25 pays les plus pauvres du monde. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *op. cit.*, p. 204.
 93. Dans le discours duvaliériste, l'expression «révolution politique» signifie l'anéantissement total de toute opposition politique. Selon Pierre-Charles, le solde de la «révolution politique» de François Duvalier accusa un bilan de «30 000 citoyens assassinés ou consumés par la torture, la faim et la maladie dans les prisons, d'un demi-million d'expatriés, une jeunesse perturbée, sacrifiée ou totalement pervertie, une économie ruinée, la nation traumatisée et l'homme haïtien profondément altéré dans son être par cette machine de terreur et de corruption», *ibid.*, p. 208-209.
 94. Le refus de Papa Doc de se plier aux pressions du gouvernement Kennedy, qui exigea le fonctionnement de son régime dans le cadre de la démocratie représentative, eut pour conséquence la suspension de l'aide économique des États-Unis. Réagissant à cette mesure, le dictateur déclara: «Je gouvernerai ce pays jusqu'à la dernière gourde de la Banque nationale» (gourde: unité monétaire d'Haïti).
 95. TROUILLOT, Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvaliériste*, *op. cit.*, p. 222.
 96. Groupes de Recherches Nouvelle Optique, «Haïti: Porto Rico 2?Notes sur la conjoncture économique», Montréal, *Nouvelle Optique*, 1972, p. 4.
 97. Voir LUNDAHL, Mats, *Politics or Markets? Essays on Haitian Underdevelopment*, *op. cit.*, p. 410-411.
 98. PIERRE-CHARLES, Gérard, *op. cit.*, p. 212.
 99. TROUILLOT, Michel-Rolph, *op. cit.*
 100. Voir MANIGAT, Leslie F., *La crise haïtienne contemporaine*, *op. cit.*, p. 184.
 101. En référence à cette situation, André-Marcel d'Ans écrit: «Avec la détente jean-claudienne (1972-1986), le pays va devenir le véritable champ de manœuvre de la coopération au développement [...]: publique ou privée, bilatérale ou multilatérale, laïque ou religieuse (et dans ce cas, de toutes les confessions possibles), l'aide internationale va s'abattre sur Haïti, de façon disproportionnée et anarchique, annulant toute possibilité d'évaluation de son montant global, ignorant toute planification nationale éventuellement désireuse d'articuler ses initiatives, et assistant imperturbablement à l'échec monstrueux de la plupart de ses actions. On peut même soutenir que si le régime a duré si longtemps, il n'en faudrait pas chercher la raison ailleurs que dans cette avalanche d'aide internationale, qui n'eut de cesse jusqu'au moment où tous les mécanismes sociaux et économiques du pays s'en trouvèrent détériorés et pervertis.» Voir ANS, André-Marcel d', *Haïti:paysage et société*, Paris, Karthala, 1987, p. 213-214.
 102. Parlant de la macrocéphalie urbaine de Port-au-Prince au détriment des villes de province, Trouillot écrit: «Ces dernières, en effet, déclinent non seulement en termes absolus, mais surtout en relation au siège central de l'État. Citadelles de poussière s'étiant au soleil, elles n'ont même plus mémoire de leur splendeur passée: les vieux sont partis pour le cimetière, les jeunes font bagage pour un autrepart [5/c] meilleur. Ceux qui demeurent, trop jeunes pour mourir, trop vieux pour penser à

- partir, montent la garde devant les galeries désertes; mais le cœur n'y est pas.» Voir TROUILLOT, Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 201-202.
103. Voir ÉTIENNE, Sauveur Pierre, *Haiti: misère de la démocratie*, *op. cit.*, p. 75.
 104. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radiographie d'une dictature*, *op. cit.*, p. 174-175.
 105. *Ibid.*, p. 177.
 106. La modernisation des appareils répressifs de l'État duvalierien ne signifiait pas la neutralisation réelle des Tontons Macoutes. Ces derniers demeuraient aussi terribles et sanguinaires qu'avant, mais moins ostensibles. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *ibid.*
 107. Voir ABBOTT, Elizabeth, *op. cit.*, p. 176.
 108. Après le mariage de Jean-Claude Duvalier en 1979, le couple présidentiel avait fait preuve d'une glotonnerie répugnante. Une bonne partie de l'aide internationale et des recettes internes de l'État avait été détournée et convertie en fortune privée du président, de sa femme, de sa mère et de ses sœurs aînées. C'est cet appétit insatiable de la famille Duvalier qui a porté Abbott à écrire: «*In fact, Haiti's antiquated and incomplete System of accounting, the right hand of its endemic corruption, guaranteed that little trace of aid money, and of the nation's internal revenues, would be left. The Régie du Tabac provides about 10 per cent of the total public-sector revenue but was not responsible to any centralized agency. As a result Régie director and Duvalier bagman Henri Siclair dipped deep into his department's coffers to enrich the Duvaliers' Swiss bank accounts and also to increase his own Personal real estate holdings to 365 houses, an annual rental income for each day of the year.*» Voir ABBOTT, Elizabeth, *op. cit.*, P-171.
 109. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radiographie d'une dictature*, *op. cit.*, p. 177-178.
 110. Voir PIERRE-CHARLES, Gérard, «*Haiti (1930-1975): la crisis ininterumpida*», *op. cit.*, p. 211-212.
 111. Avec l'avènement de Jean-Claude Duvalier au pouvoir en 1971, le concept de corruption ne convenait plus pour caractériser le régime. Avec l'augmentation considérable de l'aide américaine après la mort de Papa Doc, la corruption allait être centralisée et le chef de l'État personnellement allait devenir le principal bénéficiaire de cette aide massive. À la fin du régime, l'État néosultaniste duvalierien s'était tout simplement transformé en une kleptocratie. À ce sujet, James Ferguson écrit: «*[T]he principal recipient of foreign aid was Jean-Claude Duvalier.*» Voir FERGUSON, James, *Papa Doc, Baby Doc: Haiti and the Duvaliers*, New York, Basil Blackwell, 1987, p. 70. Voir aussi ANDRESKI, Stanislas, «*Kleptocracy as a System of Government in Africa*», dans EKPO, Monday U. (dir.), *Bureaucratie Corruption in Sub-Saharan Africa*, Washington, D.C., University Press of America, 1979.
 112. Voir GREENE, Anne, *The Catholic Church in Haiti: Political and Social Change*, East Lansing, Michigan State University Press, 1993, p. 44.
 113. Voir REMMER, Karen L., «*New Theoretical Perspective on Democratization*», *Comparative Politics*, vol. 28, n° 1, octobre 1995, p. 113-114.
 114. HAGGARD, Stephan et KAUFMAN, Robert (dir.), *The Political Economy of Democracy Transition*, Princeton, Princeton University Press, 1995.
 115. Si entre 1975 et 1980 le produit interne brut accusa un taux de croissance de l'ordre de 5,3%, entre 1980 et 1985, le taux chuta à -2,6%. Voir MANIGAT, Leslie F., *La crise haïtienne contemporaine*, *op. cit.*, p. 184.

116. Selon Mats Lundahl, en 1981 les activités touristiques, avec 339 000 visiteurs, rapportaient 44 000 000\$ à l'État haïtien. Voir LUNDAHL, Mats, *Politics or Markets? Essays on Haitian Underdevelopment*, op. cit., p. 412.
117. Voir TROUILLOT, Michel-Rolph, op. cit., p. 233.
118. Voir LUNDAHL, Mats, op. cit.
119. Voyageurs clandestins utilisant de frêles embarcations pour se diriger vers les côtes de la Floride.
120. Voir GREEN, Anne, *The Catholic Church in Haiti: Political and Social Change*, op. cit., p. 35-39.
121. Ibid., p. 11-12.
122. Voir TROUILLOT, Michel-Rolph, op. cit., p. 188.
123. Cela avait créé un climat d'hostilité entre l'État néosultaniste duvalierien et les ONG. La volonté du pouvoir de contrôler celles-ci avait conduit à la publication, le 27 décembre 1982, du Décret réglementant l'implantation et le fonctionnement des ONG dans le pays. Mais en fait, ce qui intéressait le gouvernement, c'était surtout le contrôle du flot de dollars qui permettait aux ONG de financer, progressivement, environ 70% des services de santé et 60% des services d'éducation dans le pays. D'où le conflit ouvert qui éclata entre le régime et les ONG liées à l'Église catholique et à l'USAID. Voir à ce sujet, ÉTIENNE, Sauveur Pierre, *Haïti: l'invasion des ONG*, Port-au-Prince/Montréal, CRESFED/CIDIHCA, 1997, p. 184-188.
124. Voir ÉTIENNE, Sauveur Pierre, *Haïti: misère de la démocratie*, op. cit., p. 89.
125. Voir GREEN, Anne, op. cit., p. 44.
126. Voir WHITEHEAD, Lawrence, «International Aspects of Democratization», in O'DONNELL, Guillermo et al., *Transitions from Authoritarian Rule: Prospects for Democracy. Comparative Perspective*, vol. III, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1986, p. 3-47
127. Selon Seymour Martin Lipset, le catholicisme «apparaît comme opposé à la démocratie dans la période d'entre-deux-guerres en Europe et en Amérique latine». Voir LIPSET, Seymour Martin et al., *A Comparative Analysis of the Social Requisites of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1990, p. 29. Samuel P. Huntington, de son côté, reconnaît que l'Église catholique avait été associée, en Espagne, en Amérique latine et en d'autres lieux, à l'establishment local, à l'oligarchie latifundiste et aux gouvernements autoritaires. Voir HUNTINGTON, Samuel P., op. cit., P- 77-
128. Voir HUNTINGTON, Samuel P., op. cit., p. 45.
129. SMITT, Brian, *The Church and Politics in Spain: Challenges to Modern Catholicism*, Princeton, Princeton University Press, 1982, p. 284.
130. HUNTINGTON, Samuel P., op. cit., p. 92.
131. Ibid., p. 212.
132. JACOBY, Tamar, «The Reagan Turnaround on Human Rights», *Foreign Affairs*, n° 64, été 1986, p. 1066-1086.
133. Pour une étude systématique des rapports entre l'Église catholique d'Haïti et l'État néosultaniste duvalierien, voir GREEN, Anne, *The Catholic Church in Haiti: Political and Social Change*, op. cit., et pour les rapports entre religions et politique en Haïti, voir LAGUERRE, Michel S., *Vodou and Politics in Haiti*, Hounds Mills/

- Londres, The Macmillan Press Ltd, 1989; NÉRESTANT, Micial C., *Religions et politique en Haïti*, Paris, Karthala, 1994; HURBON, Laënnec, *Religions et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti*, Paris, Éditions du Cerf, 2004.
134. Le symposium national tenu à Port-au-Prince du 2 au 6 décembre 1982 réunissait 120 participants, dont des évêques, des religieux, religieuses et paysans délégués des sept diocèses du pays. À la fin du symposium, la hiérarchie de l'Église catholique nationale exprima officiellement sa volonté de promouvoir la formation des communautés ecclésiales de base à travers tout le pays, de travailler solidairement pour transformer la société par une pastorale collective avec une priorité pour les pauvres, les paysans et les jeunes. Voir *Présence de l'Église en Haïti: messages et documents de l'Épiscopat*, Paris, Éditions S.O.S., 1988, p. 36.
 135. Au mois de mars 1983, le pape Jean-Paul II visita Haïti et déclara à l'aéroport de Port-au-Prince: « Il faut que les choses changent, que toutes les catégories de pauvres retrouvent l'espérance.»
 136. Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 419-430.
 137. MOÏSE, Claude et OLIVIER, Émile, *Représenter Haïti. Grandeur et misères d'un mouvement démocratique*, Montréal, CIDIHCA, 1992, p. 76.
 138. *Ibid.*, p. 78.
 139. Et c'était là où le bât blessait particulièrement. En effet, Grégoire Eugène, l'éminent juriste, professeur de droit constitutionnel à l'Université d'État d'Haïti et l'un des principaux opposants au régime de Baby Doc, avait entrepris, dès 1980, une critique systématique de la présidence à vie qu'il considérait comme un anachronisme, une incohérence et une absurdité, vu son incompatibilité avec le principe de souveraineté populaire dont l'élection présidentielle au suffrage universel direct est l'un des attributs. Voir EUGÈNE, Grégoire, «Souveraineté dans la Constitution haïtienne. De la présidence à vie» dans *Fraternité*, Série II, n° 1, Port-au-Prince, mai 1980, et «L'inconstitutionnalité d'une Constitution», dans *Fraternité*, Série III, n° 1, Port-au-Prince, 27 mai-12 juin 1984. Voir aussi à ce sujet MOÏSE, Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, *op. cit.*, p. 430-431.
 140. *Le Petit Samedi soir*, n° 493, 27 août-2 septembre 1983.
 141. «Pour que des élections ne soient plus que de simples formalités», déclara le député Walter Fauntroy au sujet des élections législatives récemment organisées, «il faut qu'il existe des partis politiques, une presse libre, des débats et des discussions politiques. Malheureusement, le processus électoral en Haïti ne remplit aucun de ces critères.» Cité dans MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 441.
 142. Des laïcs liés à l'Église catholique et engagés dans le travail de conscientisation et d'encadrement des associations paysannes et des autres couches défavorisées de la société haïtienne.
 143. MOÏSE, Claude, *ibid.*, p. 444.
 144. GUERRE, Rockfeller, *Mon mandat sous Jean-Claude Duvalier*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1987, p. 125-127.
 145. MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 447-448.
 146. Comme l'ont souligné Chehabi et Linz: «A sultahistic régime can endure a long time, but experience shows that most end in a more or less chaotic way. When they do come to an end, they are less likely than other types of nondemocratic régimes to be replaced

- by democracies.*» Voir CHEHABI, H. E. et LINZ, Juan J., « A Theory of Sultanistic 2. Genesis and Demise of Sultanistic Régimes», *op. cit.*, p. 37.
147. Voir JEAN-FRANÇOIS, Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système politique haïtien de l'indépendance à nos jours*, Port-au-Prince, Mediatek, 1995, P- 273.
148. Comme cela arrive en général à la chute d'un régime sultaniste ou néosultaniste, les militaires haïtiens se moquaient de la Constitution et se fichaient pas mal des règles du jeu. À ce sujet, Chehabi et Linz écrivent: «*The weakness of institutions and the manipulation of démocratie procedures make the establishment and consolidation of démocratie politics very difficult. If the sultanistic leader or his successors in an intérim régime décidé to begin to liberalize, the chances that the attempt might succeed and pave the way for a genuine democracy are slim.*» Voir CHEHABI, H. E. et LINZ, Juan J., *op. cit.*, p. 38.
149. Comme l'a fait remarquer Huntington: «À la fin des années quatre-vingts, les obstacles à la démocratie en Haïti étaient tellement graves qu'ils auraient décontenancé même les leaders démocratiques les plus obstinés et les plus dévoués.» Voir HUNTINGTON, Samuel P., *The Third Wave*, *op. cit.*, p. 108.
150. Jean-Bertrand Aristide baptisa le vaste mouvement populaire et démocratique de l'après-Duvalier du nom de Lavalas (Avalanche).
151. Voir JEAN-FRANÇOIS, Hérold,, *op. cit.*, p. 607-609.
152. Dès son accession au pouvoir, et peut-être bien avant, Duvalier bénéficiait du soutien de certains hommes d'affaires, dont Madsen (d'origine danoise), Reinbolt et Mews (d'origine allemande), Brandt (d'origine anglo-jamaïcaine), Khawly et Assali (d'origine syrienne). De nombreux Syro-Libanais avaient accédé à des postes politiques importants, pour la première fois dans l'histoire du pays, sous Papa Doc. Ce fut le cas pour Rindal Assad, nommé ministre du Tourisme en 1958; Carlo Boulos, qui devint ministre de la Santé publique en 1959; Jean Deeb, qui fut maire de Port-au-Prince par la suite. Voir respectivement PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radio-graphie d'une dictature*, *op. cit.*, p. 72-73 et NICHOLLS, David, *From Dessalines to Duvalier*, *op. cit.*, p. 217-218.

CHAPITRE 8

La crise de 1991-1994 ou l'effondrement de l'État haïtien

La chute du régime des Duvalier a donné lieu à une conjoncture de crises qui s'inscrivait dans la troisième vague de démocratisation des trois dernières décennies du xx^e siècle. Outre l'émergence de nouvelles élites politiques et l'apport de la lutte pour le pouvoir, on assista aussi à une accélération vertigineuse du processus de transformation et de décomposition de l'État haïtien et à un approfondissement de la crise sociétale, d'où une très grande visibilité de la manifestation des rapports transnationaux de pouvoir, mise en évidence par la situation économique catastrophique et la complète déliquescence des institutions de l'État.

Certaines études, considérant cette période comme un processus de changement politique ou de transition vers la démocratie¹, tout en essayant d'intégrer l'approche individualiste et l'approche structurelle², n'ont pas assez insisté sur le processus de transformation et de décomposition de l'État postduvalierien. Cette faiblesse serait due en grande partie à l'influence de l'abondante production intellectuelle ayant contribué à mettre en relief les traits généraux et les particularités des principaux mouvements de démocratisation à l'échelle planétaire. Ainsi, la crise de 1991-1994 a été considérée davantage comme l'échec de la transition que comme l'effondrement de l'État haïtien.

Cette erreur d'appréciation a conduit les décideurs politiques internes et externes à minimiser le caractère aigu de la crise de l'État postduvalierien

et à donner une solution erronée à un problème crucial. Ainsi s'explique la manière de résoudre la crise de 1991-1994, en réimposant militairement le retour à l'ordre constitutionnel, sans tenir compte du fait que la démocratie ne peut exister que dans un cadre institutionnel inhérent à la macrostructure que représente l'État³. On comprend alors l'apparition de la nouvelle conjoncture de crises conduisant à un autre effondrement de l'État fictif haïtien en 2004, dix ans après le retour à l'ordre constitutionnel garanti par les 20 000 marines américains, sous mandat onusien. Le huitième chapitre de notre travail de recherche, dont l'objectif est de souligner la crise et l'effondrement de l'État postduvaliéen, porte sur le processus de transformation et de décomposition de l'État postduvaliéen, l'effondrement de l'État haïtien en 1994, la nouvelle conjoncture de crises et la présidence de Jean-Bertrand Aristide ou le nouvel effondrement de l'État fictif haïtien en 2004.

Le processus de transformation et de décomposition de l'État postduvaliéen

La nature profondément terroriste de la dictature des Duvalier, son caractère essentiellement personneliste et sa longue durée ont eu pour conséquence l'inexistence de véritables institutions publiques, de partis politiques structurés⁴ et d'une société civile robuste. Et comme la répression duvaliériste avait affecté principalement la communauté universitaire, les intellectuels et le secteur des professions libérales d'une manière générale, l'absence de classes moyennes urbaines suffisamment amples et actives pour promouvoir le processus de transition vers la démocratie a été l'une des principales causes du caractère sanglant du processus de changement politique qui sera, en définitive, une transition chaotique⁵. Ainsi, le passage de l'État néosultaniste duvaliéen à l'État néopatrimonial postduvaliéen, la crise de l'État et la crise sociétale, de même que l'imposition de la voie des urnes aux Haïtiens par la communauté internationale en 1990, constituent les principaux éléments du premier point de ce chapitre.

De l'État néosultaniste duvaliéen à l'État néopatrimonial postduvaliéen

À la chute du régime des Duvalier, les Forces armées d'Haïti ne purent que limiter les excès de la vengeance populaire contre des membres de la milice et autres suppôts du régime. Les anciennes victimes, devenues des

justiciers, brûlaient tout vifs certains Tontons Macoutes, en décapitaient d'autres et pillaient les maisons de ceux qui avaient pu se cacher. Une fois satisfaits les désirs de vengeance, les yeux se tournèrent vers le Conseil national de gouvernement (CNG). Au moyen de manifestations de rue, le secteur populaire exigeait le jugement des criminels, la démacoutisation du pays, la déduvaliérisation de l'administration publique et des mesures concrètes pour extirper la corruption dans le secteur public. Face à l'ampleur croissante de la mobilisation populaire, le CNG dut se résoudre à prendre certaines mesures symboliques telles que la réhabilitation du drapeau bleu et rouge que François Duvalier avait remplacé par le noir et rouge, et la dissolution officielle du corps des VSN accompagnée de l'annonce du désarmement de ses anciens membres, le 25 février 1986⁶.

Les militaires avaient recueilli l'héritage que leur avait légué l'occupation américaine : le quadrillage et le contrôle de tout le pays, notamment les campagnes, à travers le chef de section rurale⁷, nommé par le commandant de district, qui cumulait, comme en situation coloniale, les fonctions de juge, d'administrateur et de policier⁸. Le contrôle effectif et l'exercice direct du pouvoir étatique permirent aux militaires de mettre toutes les institutions publiques en coupe réglée et de gérer les affaires de l'État comme leurs affaires privées. Ainsi, l'utilisation des fonds du Trésor public dépendait des caprices d'un général-président et de certains officiers supérieurs des Forces armées d'Haïti. Les militaires n'éprouvèrent aucune difficulté à investir et à gérer comme leur propriété privée une administration publique habituée à la corruption. Et encore une fois, sous les régimes militaires autoritaires successifs, la distinction entre le domaine privé et le domaine public s'effaça. Haïti était redevenue le modèle parfait de l'État néopatrimonial. Mais si sous les Duvalier père et fils les priviléges économiques liés à l'exercice du pouvoir étatique avaient été l'apanage du dictateur, de sa famille et de ses proches collaborateurs, sous les militaires, ils devinrent le butin exclusif de certains officiers supérieurs. La jouissance de tels priviléges économiques devait attiser la convoitise d'autres officiers, porter des généraux et colonels à se lancer dans de folles aventures impliquant des coups d'État réussis ou avortés. En ce sens, la transformation de l'État néosultaniste duvalierien en État néopatrimonial postduvalierien représentait un élément d'un couple, l'autre étant la décomposition de l'État haïtien dont la crise sociétale servait de catalyseur.

Crise de l'État et crise sociétale

Nous avons vu au chapitre précédent que la crise politique qui secoua le pays et qui provoqua la chute du général Paul Eugène Magloire en 1956 avait permis à farinée d'Haïti de se convertir en force principale qui favorisa, au moyen de massacres et d'élections frauduleuses, l'avènement de François Duvalier au pouvoir le 22 octobre 1957. Mais elle fut par la suite neutralisée et domestiquée par le dictateur qui, déjà en 1958, jetait les bases de sa milice, pour l'officialiser le 29 juillet 1959⁹. Ce fut cette armée, après une longue période de pénitence de vingt-sept ans, profondément affaiblie et affectée dans sa cohésion interne par des débuts de guerre civile au mois de mai 1957 et en avril 1989, qui eut la charge, avec un effectif de 7 700 membres¹⁰ (14 000¹¹ avec ses auxiliaires, les chefs de sections et leurs assistants), de conduire le processus de changement politique. Sa nature fondamentalement répressive, due, en partie, à ses liens avec les forces duvaliéristes, sa totale dépendance envers les États-Unis d'Amérique et les ambitions politiques démesurées et aveugles de ses dirigeants, furent l'une des causes principales de l'échec du processus de démocratisation en Haïti. L'état de décomposition avancé de l'institution militaire et les pratiques de corruption et de contrebande généralisées auxquelles s'adonnaient ses membres, sans oublier le trafic de la drogue qui la gangrenait¹², avaient effacé même l'illusion du double monopole de la contrainte physique légitime et de la fiscalité qui caractérise l'État. Mais «l'Armée ne planait pas au-dessus de la Cité¹³». La crise qui la secouait reflétait à la fois celle de l'État et celle de la société tout entière.

En effet, la crise de l'État se manifestait à travers celle de l'institution militaire détenant le monopole de la contrainte physique légitime. Avec le renversement du général Henri Namphy par le colonel Prosper Avril dans la nuit du 17 au 18 septembre 1988, la notion de hiérarchie n'avait plus aucun sens pour les soldats, sous-officiers et officiers des Forces armées d'Haïti. En s'entourant du groupe de sergents et de soldats qui, selon lui, organisèrent le coup d'État, et en acceptant d'être promu général-président par ces derniers qui désignèrent du même coup le sergent Joseph Hébreux comme leur représentant auprès du caudillo, le colonel Prosper Avril avait creusé la tombe de l'institution militaire qui allait être divisée en clans ennemis. Non seulement tous les officiers qui lui étaient supérieurs en grade furent humiliés et mis à la retraite par des soldats et des sous-officiers, mais surtout,

certains officiers supérieurs durent saluer militairement l'adjoint du général-président qui n'était autre que le sergent Joseph Hébreux. Avec la tentative de coup d'État des colonels Himmler Rébu, Philippe Biamby, Léonce Qualo et, par la suite, la mutinerie des troupes du colonel Guy François, les affrontements entre les factions militaires à Port-au-Prince au mois d'avril 1989, et la dissolution des bataillons des casernes Dessalines et du corps des Léopards, ayant un effectif d'environ 2 000 soldats lourdement armés¹⁴, l'État était en complète déliquescence. Il n'avait plus rien à voir avec l'État centralisateur mis en place par l'occupant ni avec l'État néosultaniste duvalierien¹⁵.

Par ailleurs, la crise sociétale, affectant Haïti depuis plusieurs décennies, s'aggrava à la chute de la dictature des Duvalier. La fin du règne de la paix de cimetière avait provoqué l'explosion des revendications dans les secteurs populaires urbains, dans le monde ouvrier et la paysannerie. La résurrection de la société civile signifiait du même coup l'éclatement de troubles sociopolitiques, la mobilisation populaire et les grèves sur fond d'intimidation, de violence verbale et d'agressions physiques qui agitaient la capitale, certaines grandes villes de province et même des zones rurales¹⁶. Pour comprendre l'ampleur de la crise sociétale haïtienne, on doit se rappeler que de 1950 à 1988, la production céréalière (riz, maïs, sorgho) n'avait augmenté que de 8 % pendant que la population doublait, atteignant environ 7 000 000 d'habitants. En 1986, la production alimentaire par tête d'habitant avait décrue de 13 % par rapport à ce qu'elle était en 1979. La part de l'agriculture dans le produit national brut était passée de 44 % en 1950 à 28 % en 1988¹⁷.

Les populations marginalisées des villes et surtout des quartiers pauvres de Port-au-Prince allaient jouer un rôle capital dans le processus conduisant à l'effondrement de l'État haïtien en 1994. Le processus d'hypertrrophie de ce secteur remonte à l'occupation américaine. Mais au début des années 1960 la misère et la répression macoutique ont provoqué une vague massive d'exode rural, intensifiée par la détérioration des conditions d'existence des paysans et la multiplication des actes de brutalité des membres de la milice de François Duvalier. Sous le gouvernement de Jean-Claude Duvalier, les paysans, pour les mêmes raisons, et attirés aussi par la propagande du régime, sont arrivés à la capitale. Vivant dans des conditions extrêmement précaires, chômeurs professionnels, les membres de ce secteur ont été

instrumentalisés tant par les militaires, les forces néoduvaliéristes que les leaders du mouvement démocratique¹⁸.

À cela s'est ajouté le licenciement de la majorité des ouvriers dans le secteur de sous-traitance¹⁹. L'instabilité politique et la diffusion d'informations alarmantes concernant la progression du sida en Haïti ont porté également un coup fatal à l'industrie touristique qui constituait l'un des piliers de l'économie haïtienne. Jointe à la crise sociétale haïtienne, la crise de l'État constitua un obstacle majeur à l'instauration de la démocratie dans le pays, d'où le poids écrasant de la communauté internationale dans l'imposition d'une « démocratie encadrée », portée à bout de bras par des forces externes, en raison même de l'inexistence de porteurs sociaux et de l'absence d'un cadre étatique approprié dans le pays.

La voie des urnes imposée

La crise de l'État haïtien, mise en évidence par la décomposition de ses principales institutions: l'armée, l'administration publique, l'appareil judiciaire, facilita l'expression des revendications de plusieurs secteurs. Le mouvement étudiantin, les organisations paysannes, syndicales, féminines, religieuses et les partis politiques embryonnaires se montrèrent extrêmement dynamiques et combattifs. Dans la lutte contre les régimes militaires autoritaires qui se sont succédé durant la transition, les organisations populaires jouèrent un rôle très important, tout en constituant un obstacle à l'établissement d'un État démocratique de droit, du fait de leur fragilité qui les expose à la manipulation, au dévoiement et à l'instrumentalisation par un certain type de leadership²⁰. Cette constatation nous oblige à faire l'historique de cette catégorie d'acteurs pour mettre en relief la spécificité du processus de changement politique en Haïti et le rôle à la fois d'acteur et d'arbitre de la communauté internationale.

Au début des années 1970, au moyen de centres de formation et d'éducation populaire, des prêtres et des laïcs entreprirent un immense travail de «dészombification» des masses populaires et paysannes. À côté de la quantité impressionnante de communautés ecclésiales de base (CEB), un nombre significatif d'organisations populaires sont apparues progressivement dans les grands bidonvilles du pays. Il faut souligner ici que le terme «organisations populaires» est un concept fourre-tout englobant les associations de femmes pauvres, de jeunes, les organisations de quartiers,

d'aide communautaire mutuelle, les petites organisations paysannes, les petites coopératives, etc. En fait, il englobe tout ce qui exprime ou traduit la volonté des couches défavorisées ou marginalisées de s'organiser dans l'objectif de faire face aux innombrables problèmes qu'elles connaissent quotidiennement²¹.

Les organisations populaires utilisent la langue du peuple, le «créole», pour prendre part aux débats publics. Elles ont ainsi une grande influence sur les masses et une capacité de mobilisation et de guerre psychologique²². Leur impressionnante prolifération après la chute de la dictature a permis de rompre le schéma politique traditionnel où les éléments des deux élites (la mulâtre et la noire), à côté de la dialectique des armes, maniaient l'arme de la dialectique, dans le pur style européen, avec un français impeccable, pour essayer de convaincre les membres de la bourgeoisie, de la petite bourgeoisie intellectuelle et des classes moyennes.

L'irruption des masses sur la scène politique, ayant entraîné l'hégémonie du populaire-culturel, affecta considérablement les leaders traditionnels qui n'ont pu faire valoir leur supériorité intellectuelle. L'usage du créole a donné lieu, en termes habermassiens²³, à une situation symétrique de dialogue où s'effacent les clivages sociaux, les différences de pouvoir économique, politique et intellectuel, et où l'argumentation de la force cède le pas à la force de l'argumentation²⁴. Les membres des organisations populaires furent alors l'objet d'une répression systématique. Malgré tout, les régimes militaires successifs n'arrivèrent pas à s'imposer par la terreur.

Après le massacre des électeurs de la ruelle Vaillant, par lequel les militaires mirent fin, le 29 novembre 1987, au processus électoral qu'ils ne parvenaient pas à contrôler, et duquel découlait la valse de coups d'État et tentatives de coups d'État, la communauté internationale entra en scène pour chasser le général Prosper Avril du pouvoir et obliger les acteurs internes à emprunter une fois de plus la voie des urnes. Le 10 mars 1990, le général-président démissionna pour s'installer avec sa famille aux États-Unis²⁵. Dans cette transition chaotique, les secteurs démocratiques affichèrent une méfiance totale vis-à-vis de l'institution militaire. Toutefois, moyennant l'appui de l'ambassadeur américain, ils se mirent d'accord avec le général Hérard Abraham pour désigner Ertha Pascal Trouillot, juge à la Cour de cassation, comme présidente provisoire, avec la mission spécifique de travailler, dans le plus bref délai, à la réalisation d'élections libres²⁶.

Le 14 mars 1990, le commandant en chef de farinée, le général Hérard Abraham, remit le pouvoir, qu'il assumait provisoirement, à Ertha Pascal Trouillot. Celle-ci, oubliant les exigences des membres du Conseil d'État, refusa d'entreprendre de grandes opérations de justice et d'assainissement au sein de l'administration publique. Elle préféra s'attacher à créer les conditions nécessaires à la réalisation des opérations électorales et à liquider les affaires courantes de l'État²⁷. Cette obsession de la présidente fut totalement partagée par la communauté internationale, car les forces néoduvaliéristes et l'armée, affaiblies tout au long du processus de changement politique, n'étaient pas totalement anéanties ou contrôlées, et à n'importe quel moment elles auraient pu se réorganiser pour bloquer le processus. Mais Ertha Pascal Trouillot jouissait surtout du soutien du président américain George Bush et du président vénézuélien Carlos Andrés Pérez. À Port-au-Prince, elle reçut la visite de missions militaires françaises et américaines, celle, aussi, de délégations de l'Organisation des États américains (OEA), de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de la Communauté caribéenne (CARICOM), en vue d'évaluer les besoins et le soutien à apporter dans l'organisation des élections du 16 décembre 1990²⁸.

Des personnalités politiques éminentes visitèrent aussi le pays. Le vice-président américain Dan Quayle, au Palais national, lança même une sévère mise en garde aux membres de l'armée: «*Dont murder-free élection* », déclara-t-il à la hiérarchie de l'institution militaire présente²⁹. L'ancien président américain Jimmy Carter visita quatre fois Haïti. La détermination de la communauté internationale à assurer le succès de ces élections se manifesta aussi en termes d'appuis matériels et financiers au nouveau Conseil électoral provisoire (CEP). À la suite de cas d'assassinats enregistrés durant les premiers mois de la présidence d'Ertha Pascal Trouillot, l'ONU, répondant à une demande de celle-ci, décida d'envoyer une mission d'observateurs civils et des militaires sans armes pour garantir la sécurité et la crédibilité des comices du 16 décembre 1990. Quelques jours plus tard, l'OEA, la France, le Canada et d'autres pays emboîtaient le pas. La réalisation d'élections générales libres, au suffrage universel direct, et tenues sous les auspices de la communauté internationale, constituait une grande première dans les annales de l'histoire politique mouvementée du pays³⁰. Mais l'euphorie de l'élu fut de courte durée: son renversement par les militaires le 30 septembre 1991 accéléra la dynamique de l'effondrement de l'État haïtien.

L'effondrement de l'État haïtien

Les élections du 16 décembre 1990 consacraient la victoire du père Jean-Bertrand Aristide³¹ au détriment du candidat proaméricain Marc L. Bazin³². Le verdict des urnes constituait une phase importante dans le processus politique formel, sans pour autant garantir le respect de la souveraineté populaire, car personne ne pouvait être sûr de la volonté réelle des acteurs de respecter les règles du jeu démocratique en dehors de la présence d'un arbitre international. D'ailleurs, les déclarations de l'ambassadeur américain et de Roger Lafontant, l'ancien ministre de l'intérieur de Jean-Claude Duvalier, laissèrent perplexes même les plus optimistes³³. Le coup de force de l'ancien chef des Tontons Macoutes dans la nuit du 6 au 7 janvier 1991³⁴ et les rumeurs de coup d'État dans la nuit du 26 au 27 du même mois provoquèrent de violentes mobilisations populaires. Les difficultés de mise en place des institutions prévues par la Constitution de 1987 étaient, dès lors, prévisibles, ainsi que le caractère fragile du nouveau pouvoir. L'infantilisme politique dont fit preuve le jeune président le jour même de son investiture, sa vision messianiste et son autoritarisme, ajoutés au caractère conspirateur et aux penchants de l'oligarchie haïtienne pour des solutions violentes aux conflits sociopolitiques, provoquèrent le sanglant coup d'État du 30 septembre 1991, moins de huit mois après l'investiture de Jean-Bertrand Aristide. La résistance des secteurs populaires et démocratiques, sur le plan interne, et la condamnation unanime de la communauté internationale donnèrent lieu à une crise larvée, aux multiples rebondissements, qui déboucha, le 19 septembre 1994, sur une intervention militaire américaine, sollicitée par le président en exil et cautionnée par le Conseil de sécurité de l'ONU en faveur du rétablissement de l'ordre constitutionnel. La résurgence du présidentialisme autoritaire et autocratique, l'interruption du processus politique formel par les militaires et la réimposition de l'ordre constitutionnel par la communauté internationale nous permettront de rendre intelligible l'accélération de la dynamique de l'effondrement de l'État haïtien.

La résurgence du présidentialisme autoritaire et autocratique dans un contexte inapproprié

Vu son passé récent d'activiste de la gauche radicale, son discours politique violent en réponse aux actes de terreur des forces néoduvaliéristes et

de l'armée, son anti-impérialisme, ses conflits avec le Vatican et le haut clergé, ses critiques acerbes contre la bourgeoisie et la classe politique³⁵, on s'attendait à ce que Jean-Bertrand Aristide profitât de la cérémonie de son investiture pour prononcer un discours de rupture, un discours rassembleur, où il se serait présenté comme le président de tous les Haïtiens. Mais ses premiers actes inquiétèrent même certains partisans du régime Lavallas, compliquant la situation de méfiance réciproque existant déjà entre l'oligarchie et lui³⁶.

Devant la foule innombrable massée autour du Palais national, en présence du corps diplomatique, des invités étrangers et du haut commandement de l'armée, le chef de l'État annonça, après avoir parlé du mariage nécessaire entre le peuple et l'armée, sa décision de révoquer tous les membres de l'état-major, à l'exception du général Hérard Abraham. La tendance autoritaire était manifeste et s'accompagna d'une méfiance arrogante³⁷, créant une situation de conflit latent entre l'institution militaire et le président. Cet acte s'accompagna d'un autre non moins significatif: la remise, sur ordre du nouvel élu, d'une interdiction de départ à l'ancienne présidente provisoire, M^{me} Ertha Pascal Trouillot, durant la cérémonie de passation de pouvoir, par le commissaire du gouvernement, Monsieur Bayard Vincent. Au lieu de prendre ses distances face au comportement du commissaire du gouvernement, le président de la République, en guise de récompense, le nomma ministre de la Justice. Ainsi commença à s'affirmer la volonté systématique du Pouvoir exécutif d'utiliser l'administration de la justice à des fins de vengeance politique. Les manœuvres arbitraires des détenteurs du pouvoir d'État, telle la détention illégale de l'ancienne présidente provisoire et de certains juges, ne laissèrent aucun doute sur le caractère anti-institutionnel et anticonstitutionnel du nouveau régime³⁸.

En réussissant à imposer René Garcia Préval comme premier ministre, le président put renforcer son autoritarisme, en exerçant à la fois les fonctions de chef d'État et de chef de gouvernement³⁹. Étant donné les penchants anti-institutionnels et anti-organisationnels du premier ministre de doublure, on assista alors à un mélange de messianisme et d'anarchopopulisme qui imprégna toutes les sphères d'activités du pouvoir exécutif. Ces mêmes pratiques se manifestèrent aussi dans les relations avec les autres institutions et pouvoirs de l'État⁴⁰.

L'ambiance d'euphorie populaire dans laquelle Aristide obtint son écrasante victoire électorale et les actes d'idolâtrie dont il fut l'objet de la part des flatteurs le portèrent à croire davantage à sa « mission divine » et à s'enfermer dans une vision messianique. Ce qui l'empêcha de comprendre que son arrivée au pouvoir a simplement été le résultat de facteurs conjoncturels internes et externes, c'est-à-dire le fruit d'un équilibre fragile à renouveler et à consolider sans cesse, au moyen de négociations politiques avec ses partisans et surtout avec ses adversaires. En se considérant comme « un envoyé de Dieu » pour sauver les masses exploitées, Aristide parvint à les sacrifier, ce qui, évidemment, anéantit toute possibilité de médiation entre le leader providentiel et les masses populaires. Cette vision du peuple comme « un ailleurs mythique, pur et sacré⁴¹ » le conduisit à tourner en dérision l'idée d'élaboration d'un projet de société, de définition d'un programme, d'établissement des modalités de son application afin de pouvoir transformer, progressivement, les conditions de vie de ces masses⁴². À la tribune des Nations Unies, le 20 septembre 1991, le président conclut son discours en ces termes : « Au nom du Peuple et de ses Fils et de son Esprit Saint⁴³. » Son messianisme aurait difficilement pu se manifester plus clairement. Dès lors, les autres institutions et pouvoirs de l'État n'étaient à ses yeux que pure fiction.

Avec le choix d'un « premier ministre-jumeau⁴⁴ », René Garcia Préval, le président messianique ne put avoir le recul nécessaire pour comprendre que l'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale, l'interpellation d'un ministre ou du chef de gouvernement par l'une des deux Chambres, pouvant se terminer par un vote de confiance ou de censure, était une prérogative du Parlement, reconnue par la Constitution de 1987. En outre, la Constitution attribuait un pouvoir de contrôle tel aux deux Chambres que ce régime mixte comportait un déséquilibre faisant du chef de gouvernement le vrai détenteur du pouvoir exécutif, redénable de son autorité uniquement au Parlement qui pouvait, le cas échéant, s'ériger en Haute Cour de justice. Si le président, ou tout autre haut fonctionnaire de l'État, devait être reconnu coupable de crimes de haute trahison, le Parlement pourrait le juger et le destituer. Il s'agissait en quelque sorte d'un véritable régime parlementaire⁴⁵. Les traditionnelles relations conflictuelles entre les pouvoirs exécutif et législatif en Haïti⁴⁶, la volonté du chef de l'État de réduire le Parlement en appendice de l'exécutif présidentiel et la

résistance que lui opposaient les deux Chambres fournirent aux militaires et à l'oligarchie haïtienne, traumatisée par les menaces incendiaires d'Aristide, l'occasion tant souhaitée. Ce fut le coup d'État sanglant du 30 septembre 1991.

Les pendules remises à l'heure par les militaires

Outre la façon cavalière dont le président Aristide avait renvoyé les membres de l'état-major de l'armée le jour de son investiture, l'accusation qu'il porta contre les commerçants de stocker les produits de première nécessité dans le but de favoriser la hausse de leurs prix et les émeutes qui s'ensuivirent contribuèrent à augmenter la méfiance de la bourgeoisie vis-à-vis du pouvoir Lavalas⁴⁷. Il convient de souligner également que l'initiative anticonstitutionnelle du chef de l'État de nommer des juges à la Cour de cassation et son opposition au vote de censure de la Chambre des députés contre le premier ministre René Garcia Préval⁴⁸ constituaient des actes d'usurpation des attributions du pouvoir législatif. Mais le comportement du président vis-à-vis du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD), sous la bannière duquel il se porta candidat à la présidence, fut un véritable suicide politique.

En effet, la Constitution de 1987 consacrait l'hégémonie du Parlement par rapport à l'exécutif; dans une telle situation, impossible de gouverner sans une majorité parlementaire sur le plan des deux Chambres. Le FNCD, au départ un allié naturel, ne reçut du président que mépris et incompréhension. Le Parti national progressiste révolutionnaire haïtien (PANPRA), appartenant à l'Alliance nationale pour la démocratie et le progrès (ANDP), avec le Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti (MIDH) et le Mouvement national patriotique du 28 novembre (MNP-28), décida de se retirer de cette alliance pour pouvoir constituer, avec le FNCD, une majorité absolue dans les deux Chambres et appuyer le gouvernement⁴⁹. Donc, il s'agissait de négocier pour arriver à un accord sur le partage du pouvoir, c'est-à-dire constituer un gouvernement de coalition. Cette proposition fut reçue avec méfiance par le président de la République qui y voyait une manœuvre et un piège de la part des politiciens traditionnels et opportunistes. Le conflit entre l'exécutif et le législatif, les actes de violence contre certains parlementaires et l'incendie des locaux des partis politiques et organisations syndicales de l'opposition par des partisans du régime Lavalas le 13 août 1991, ouvrirent la voie à l'aventure anticonstitutionnelle des militaires.

Le vendredi 27 septembre 1991, le président revint de New York, après avoir prononcé son discours à la 46^e Assemblée générale des Nations Unies. À l'aéroport de Port-au-Prince, ses partisans l'informèrent d'un complot visant à l'assassiner. Effrayé, il fit dire aux membres du corps diplomatique qui l'attendaient au Palais national qu'ils pouvaient partir parce qu'il arriverait très tard. Le cortège présidentiel se dirigea vers Cité Soleil, l'immense bidonville situé au nord de la capitale. Là, le président rassembla une foule impressionnante et prit la direction du Palais où il prononça un discours terrifiant. En effet, après avoir critiqué les membres des familles riches qu'il accusa d'être responsables de la misère du peuple, le président invita celui-ci, la Constitution en main, à utiliser «son instrument pour leur donner ce qu'ils méritent⁵⁰». Ce discours, faisant ouvertement l'exaltation de la menace du supplice du collier contre les opposants et la bourgeoisie, fut désapprouvé par de nombreux partisans du régime Lavalas. Il constitua une erreur capitale : au lieu de dissuader les militaires, il produisit l'effet contraire.

L'armée trouva là le prétexte idéal pour mettre à exécution son projet de coup d'État. La prétendue mutinerie qui éclata dans la nuit du 29 septembre dans une garnison militaire de la capitale occasionna plusieurs massacres durant toute la nuit. Elle s'étendit à toute l'institution militaire le lendemain. En dépit de ces massacres et malgré la destruction de diverses stations de radio de la capitale par les militaires, les autorités du gouvernement Lavalas, de manière étonnamment ingénue, acceptèrent la version du général Raoul Cédras qui leur fit croire à une simple mutinerie. Mais quand les troupes du major Joseph Michel François pénétrèrent au Palais national pour s'emparer du président et le conduire au bureau du général Cédras, au Grand Quartier Général, les autorités se rendirent compte alors qu'elles étaient manipulées par le commandant en chef de l'institution militaire⁵¹.

Dans la nuit du 30 septembre 1991, l'avion privé du président vénézuélien Carlos Andrés Pérez transporta le président déchu et quelques-uns de ses collaborateurs à Caracas. Entre-temps, les militaires poursuivaient le massacre des populations des bidonvilles de la capitale et des villes de province. Ce coup fut la plus sanglante des hécatombes du processus de changement politique convulsif après la chute du régime des Duvalier⁵². Mais le coup d'État du 30 septembre 1991 fut un coup de trop. La désapprobation de la communauté internationale, la résistance populaire et l'agitation des

secteurs démocratiques, sur le plan interne, contribuèrent à l'isolement du régime militaire *de facto* durant toute la période de la crise larvée de 1991-1994. L'intransigeance et les louvoiements de l'armée ayant fait échouer toutes les tentatives de solution négociée et la détermination de l'OEA et de l'ONU renforcée par l'arrivée de Bill Clinton à la Maison-Blanche en 1993 à rétablir l'ordre constitutionnel en Haïti, culminèrent, à la demande du président exilé, dans l'intervention militaire américaine, le 19 septembre 1994. Laquelle mit fin, provisoirement, à la longue crise politique qui secoua le pays de 1991 à 1994.

L'imposition du retour à l'ordre constitutionnel

L'effondrement du régime des Duvalier s'inscrivait dans la dynamique des changements survenus dans les rapports transnationaux de pouvoir, caractérisés par l'idéologie des droits humains et la promotion de la démocratie représentative dans la nouvelle orientation de la politique extérieure des États-Unis⁵³. Avec l'effondrement du bloc de l'Est, ces principes, joints à ceux de l'économie de marché découlant du Nouvel ordre mondial, deviennent aussi de nouvelles normes régissant la conduite des organisations régionales et internationales telles que l'OEA et l'ONU. Comme corollaires de cette réalité, surgissent alors les notions de «droit d'ingérence humanitaire» et de «devoir d'assistance à peuples en danger» faisant des concepts d'État-nation, de souveraineté et d'autodétermination des anachronismes⁵⁴ et consacrant le statut des pays du Nord comme maîtres incontestables du «monde globalisé⁵⁵».

Ce changement de paradigme dans les relations internationales transforme les pays du Sud en arrière-cour des grandes puissances, et les institutions internationales en instruments d'application des mesures destinées à favoriser l'expansion et la consolidation du Nouvel ordre mondial. L'ingérence des pays baptisés «amis d'Haïti⁵⁶», tolérée par les nationaux, et de l'OEA et l'ONU, sollicitée par ceux-ci, constitue l'une des caractéristiques du processus de changement politique qui culmina dans les élections du 16 décembre 1990. Et durant la crise de 1991-1994, la communauté internationale devint l'arbitre qui essayait de porter les autorités légitimes et *de facto* à trouver une solution négociée. Compte tenu de l'intransigeance des leaders et des acteurs politiques haïtiens, son poids devint décisif dans le dénouement de la crise : elle imposa le retour à l'ordre constitutionnel.

Les États membres de LOEA ont signé l'Engagement de Santiago envers la démocratie et la rénovation du système interaméricain⁵⁷, approuvé lors de la troisième séance plénière tenue le 4 juin 1991. Ils y déclarent leur « engagement irrévocable envers la défense et la promotion de la démocratie représentative et des droits humains dans la région⁵⁸ ». Ainsi, le coup d'État du 30 septembre 1991, survenu dans l'un de ses pays membres, moins de quatre mois après, constituait une dure épreuve pour le prestige et la crédibilité de l'Organisation panaméricaine, d'où sa décision d'imposer des sanctions commerciales au régime militaire *de facto* dans le but de rendre flexibles les généraux putschistes, de créer chez eux les conditions psychologiques nécessaires au succès des négociations qui auraient dû conduire au rétablissement des autorités constitutionnelles au pouvoir. Mais la violation par les militaires de l'accord de Washington, signé le 23 février 1992 par les protagonistes haïtiens sous l'égide de l'OEA, et le non-respect de l'embargo par certains pays de la région, la République dominicaine, entre autres, et l'évidente incapacité de cette organisation à résoudre la crise portèrent la diplomatie haïtienne, avec l'appui des pays amis d'Haïti, à confier à l'ONU la gestion de celle-ci⁵⁹.

Fin 1992, le Conseil de sécurité des Nations Unies prit une résolution dans laquelle il réaffirma son appui au président déchu. Par suite de cette mesure, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros Ghali, nomma Dante Caputo, ancien ministre argentin des Affaires étrangères, émissaire spécial pour Haïti. Le secrétaire général de l'OEA lui attribua le même titre. La manière dont Caputo aborda le dossier de la crise haïtienne permit d'entrevoir une possible issue, car c'est la première fois que la communauté internationale manifestait sa volonté de porter la hiérarchie militaire à la table des négociations. Après plusieurs visites infructueuses de l'émissaire onusien à Port-au-Prince, le Conseil de sécurité vota, le 16 juin 1993, la Résolution 841 décrétant un embargo mondial sur les armes et le pétrole contre les autorités militaires *de facto*.

Ces sanctions, dont la levée était subordonnée à la coopération des militaires au processus de négociations destiné au rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti, entrèrent en vigueur le 23 du même mois. Effrayés, les membres de l'état-major de l'armée durent céder. Ainsi, le 26 juin, le général Raoul Cédras dirigea une délégation à New York, en vue de négocier avec les autorités légitimes. Après cinq jours d'intenses négociations à

Governors' Island, une île située dans le port de New York, les deux parties haïtiennes qui ne s'étaient jamais rencontrées parvinrent, grâce à la « diplomatie de la navette » de Dante Caputo, à signer un accord le 3 juillet 1993. Mais contrairement aux clauses de cet accord, le 15 octobre 1993 le général Cédras ne donna pas sa démission et le président Aristide ne put non plus retourner au pays. Avec la démission du premier ministre Robert Malval le 15 décembre 1993, l'accord de Governors' Island dont l'échec était prévisible⁶⁰ connut le même sort que celui de Washington. Avec l'échec de l'accord de Governors' Island et le rétablissement des sanctions commerciales par l'ONU au mois d'octobre 1993, l'intransigeance du régime militaire *de facto* semblait ne laisser à la communauté internationale que l'usage de la force comme unique option permettant de rétablir l'ordre constitutionnel en Haïti.

La diplomatie de la coercition ayant succédé à celle de la négociation, le 6 mars 1994 le Conseil de sécurité adopta la Résolution 917 décrétant un embargo économique total contre le régime militaire *de facto*. Réagissant à cette décision, les militaires obtinrent de la faction putschiste du Parlement la nomination d'Émile Jonassaint, juge à la Cour de cassation, le 11 mai 1994, comme président provisoire. Avec la présence de la flotte multinationale - et surtout des bateaux de guerre américains - stationnée au large des côtes haïtiennes pour veiller à l'application effective des sanctions onusiennes⁶¹, le pays fit face à un véritable blocus naval.

Malgré le durcissement des sanctions commerciales imposées par l'ONU et la volonté manifeste du gouvernement Clinton durant les mois d'avril et de mai 1994 de multiplier les pressions sur les militaires haïtiens, ces derniers continuaient à afficher leur détermination à rester au pouvoir. Face à cette attitude, le président américain brandit la menace d'une intervention militaire : « Nous n'avons pas encore décidé de recourir à la force, mais, désormais, nous ne pouvons pas l'exclure⁶². » Cette phrase provoqua la colère des républicains et montra toute la complicité dont bénéficiaient les militaires putschistes sous le gouvernement de George Bush⁶³. Cela irrita profondément certains diplomates de l'OEA et de l'ONU. Les déclarations désespérées de certains ténors républicains pour tenter de sauver leurs alliés laissèrent indifférents les démocrates, car, dans son discours d'ouverture de la séance sur Haïti, le 8 mars 1994, le sénateur Christopher J. Dodd avait déjà défini la nouvelle orientation de la politique du gouvernement Clinton dans la crise haïtienne. « Finalement, déclara le sénateur démocrate, la politique

que nous avons choisie ne concerne pas les 6 millions d'habitants en Haïti, ni les militaires haïtiens. Il s'agit plutôt de principes et de règles établis dans le cadre du Nouvel ordre mondial. Il s'agit donc de notre intégrité⁶⁴ [...].»

Le 15 septembre 1994, les divergences au sein des membres de son gouvernement une fois surmontées et la date de l'intervention militaire fixée, le président américain s'adressa à son peuple :

Les dictateurs d'Haïti, dirigés par le général Cédras, contrôlent le régime le plus violent de notre hémisphère. Durant trois ans, ils ont rejeté toutes les solutions pacifiques que la communauté internationale avait proposées. Ils ont violé un accord qu'ils avaient eux-mêmes signé pour abandonner le pouvoir. Ils ont maltraité leur peuple et détruit son économie [...]. Cédras et son armée de voyous ont instauré un régime de terreur, exécutant des enfants, violant des femmes et tuant des prêtres [...]. Laissez-moi vous dire une fois de plus que les nations du monde ont essayé toutes les voies possibles pour restaurer la démocratie en Haïti. Les dictateurs ont rejeté toutes les solutions. La terreur, le désespoir et l'instabilité ne s'achèveront que par leur départ [...]. Le message des États-Unis est clair: leur temps est terminé. Qu'ils s'en aillent maintenant ou nous les ferons laisser le pouvoir par la force [...]⁶⁵.

Ce discours marquait l'imminence de l'intervention américaine dont la forme fut surprenante⁶⁶. En trois semaines, les troupes américaines contrôlaient complètement le pays, firent voter la loi d'ammnistie en faveur des militaires putschistes par le Parlement, et organisèrent le départ des officiers les plus liés au coup d'État⁶⁷. Le lendemain, le président déchu se rendit à la Maison-Blanche pour prendre congé de Bill Clinton et le remercier. Il n'oublia pas non plus de se rendre au Pentagone pour dire au revoir à John Shalikashvili, chef d'état-major américain, et le remercier aussi. Et le 15 octobre 1994 se produisit un événement paradoxal : l'instauration du Nouvel ordre mondial impliquait un changement de paradigme dans les rapports transnationaux de pouvoir auquel les États-Unis d'Amérique ne pouvaient pas se soustraire⁶⁸. En effet, le président destitué revint, contrairement à l'affirmation de Nicolas Jallot et de Pierre Lesage⁶⁹, dans les bagages des soldats du pays qui avait contribué à son renversement. Mais l'intervention militaire étrangère avait surtout consacré l'effondrement de l'État haïtien. Pour n'avoir pas pris en compte cette dimension de la crise haïtienne de 1991-1994, la communauté internationale avait ouvert la voie à une nouvelle conjoncture de crises qui allait affecter le pays au cours des dix dernières années, créant ainsi une situation d'instabilité permanente.

La nouvelle conjoncture de crises

La communauté internationale permit donc le retour à l'ordre constitutionnel. La dissolution de l'armée d'Haïti, la neutralisation ou l'évaporation des forces paramilitaires et néoduvaliéristes créèrent les conditions de réactivation du processus d'institutionnalisation démocratique rompu par le coup d'État militaire. Ainsi, l'exercice de la souveraineté populaire allait pouvoir se manifester, une fois de plus, lors des élections de 1995, en renouvelant la Chambre des députés, les deux tiers du Sénat, les maires et les Conseils d'administration des sections communales (CASEC). Avec les promesses d'aide financière de la communauté internationale, même les plus sceptiques pensaient que les autorités nouvellement rétablies dans leurs fonctions allaient entreprendre les réformes nécessaires à la modernisation du pays, à la mise en place des institutions de l'État et au fonctionnement d'un régime démocratique basé sur le pluralisme politique, l'alternance au pouvoir et le fonctionnement des institutions de l'État. Mais l'effondrement de l'État haïtien, les pesanteurs socioculturelles et l'impossibilité pour la communauté internationale d'imposer la démocratie aux Haïtiens devaient rapidement conduire à la désillusion, au désenchantement. En effet, la résurgence des pratiques de l'ancien régime, le minage systématique des institutions et la réapparition du présidentialisme autoritaire et autocratique montrèrent le caractère fragile du régime de «démocratie assistée⁷⁰» dont le dysfonctionnement allait plonger le pays dans une nouvelle conjoncture de crises.

Des élections non immaculées

Pour combler le vide institutionnel résultant de la fin du mandat des députés de la 45^e législature, de 18 sénateurs sur 27, des maires et conseillers des sections communales (2 192 postes électifs⁷¹), le président Aristide constitua le Conseil électoral provisoire (CEP) chargé de conduire le processus. Il jouissait encore d'une grande popularité et bénéficiait de l'appui d'une puissante organisation politique: l'Organisation politique Lavalas (OPL)⁷². De tels atouts lui donnaient la possibilité de laisser se dérouler librement la compétition électorale. Cependant, selon les témoignages de certains dirigeants politiques d'alors, le président ne dissimulait pas sa volonté de contrôler le processus électoral car, selon lui, l'opposition, dans l'hypo-

thèse très peu probable d'une large victoire, l'aurait fait juger pour avoir sollicité et obtenu de la communauté internationale l'intervention militaire destinée à le rétablir dans ses fonctions. Ainsi, profitant de la collaboration de la Cour de cassation, il nomma la majorité des membres du CEP, ce qui valut à l'institution électorale d'être qualifiée de CEP Lavalas. Les médias d'État, transformés en véritables organes de la Plateforme politique Lavalas (PPL), excluaient la possibilité pour les partis de l'opposition de jouir du temps d'antenne reconnu par la loi électorale à tous les secteurs engagés dans le processus.

Même au sein de la PPL, constituée de l'Organisation politique Lavalas (OPL), du Mouvement d'organisation du pays (MOP) et du Parti louvri baryè (PLB), régnait un certain malaise dû au contrôle excessif exercé sur ses dirigeants par le président et ses plus proches collaborateurs. Ces derniers obligèrent les membres de la direction de ces partis à se réunir au Palais national pour désigner leurs candidats respectifs, sans pouvoir intervenir dans la constitution de la liste finale qui allait être envoyée directement du Palais national au CEP. Au Limbé, dans le département du Nord, des membres du PLB incendièrent le bureau électoral communal pour protester contre le choix d'un membre de l'OPL comme candidat de la PPL. Cet acte criminel donna lieu à la manipulation de l'appareil judiciaire par le pouvoir exécutif contre le candidat de l'opposition dans cette circonscription électorale, Dully Brutus, ex-député du PANPRA et ancien président de la Chambre des députés durant le coup d'État. L'interrogatoire dont Dully Brutus fut l'objet de la part de certains journalistes de la télévision d'État créa un profond malaise au sein de la grande majorité de la classe politique au point que l'ex-parlementaire, écœuré, décida de prendre le chemin de l'exil. Il était clair, même pour de nombreux partisans du régime Lavalas, que ces pratiques n'avaient rien à voir avec la démocratie et quelles rappelaient étrangement celles de l'ancien régime.

La volonté du pouvoir exécutif de gagner la totalité des postes électifs, certains actes de violence et d'intimidation, joints à des défaillances techniques au niveau du CEP, provoquèrent le rejet des résultats des élections du 25 juin 1995 et le boycott du second tour réalisé le 17 septembre de la même année par les partis politiques de l'opposition, d'où le caractère très peu honorable de l'écrasante victoire électorale de la Plate-forme politique Lavalas dans ces élections non immaculées⁷³.

L'essoufflement de la démocratie encadrée

L'intervention militaire américaine baptisée «Appui à la démocratie», mais qui aurait dû s'appeler «Appui au rétablissement de l'ordre constitutionnel», ne pouvait pas inoculer les valeurs démocratiques aux Haïtiens ni effacer les pratiques politiques antidémocratiques liées à une tradition vieille d'environ deux siècles et qui imprègnent les idées et les comportements de ceux qui prétendent lutter pour la démocratie. En effet, la présence de la force multinationale n'affectait en rien le poids de l'héritage du présidentialisme autoritaire et autocratique dans les relations entre les pouvoirs exécutif et législatif. Après les élections de juin et de septembre 1995, on observa comment le président Aristide, sans aucun respect pour les partis politiques constitutifs de la Plateforme politique Lavalas et les parlementaires de la 46^e législature, n'hésita pas à désigner les présidents du Sénat et de la Chambre des députés. Cette tentative se heurta à l'opposition de l'OPL, le parti le plus important de la PPL⁷⁴.

Considérant l'attitude du chef de l'État comme la négation flagrante du principe élémentaire de la séparation des pouvoirs, fondement de tout régime démocratique, l'OPL fit valoir l'idée que seuls les parlementaires de la PPL pouvaient décider entre eux de ceux ou celles qui devraient former le bureau des deux Chambres, sans ignorer la nécessité de la représentation des principales tendances politiques dans chaque bureau. Mais quand les députés et sénateurs de la PPL se réunirent pour se mettre d'accord et définir une stratégie qui pût leur permettre de choisir leurs candidats au niveau des deux Chambres, deux membres du cabinet privé du président Aristide se présentèrent, accompagnés du directeur du Service d'intelligence nationale (SIN). Ils venaient imposer les deux parlementaires qui, selon le pouvoir exécutif, devraient être respectivement présidents du Sénat et de la Chambre des députés. Face aux protestations de la plupart des parlementaires qui exigeaient la suspension de la rencontre jusqu'au départ des «intrus», la délégation présidentielle dut se retirer. C'est le point de départ du conflit entre le président Aristide et l'OPL. Ces relations conflictuelles allaient prendre de nouvelles dimensions quand le président essaya d'imposer Jean-Marie Fourel Célestin, un trafiquant de drogue notoire, comme directeur général de la Police nationale d'Haïti (PNH) et d'embarquer la majorité parlementaire Lavalas dans son projet de rester trois

ans de plus au pouvoir et de ratifier, de manière anticonstitutionnelle, la dissolution de l'armée⁷⁵.

Les manifestations du présidentialisme autoritaire, autocratique et arrogant pouvaient s'observer aussi dans le ton du discours prononcé par le président Aristide à la cathédrale de Port-au-Prince, le 11 novembre 1995, à l'occasion des funérailles de son cousin, le député Jean-Hubert Feuillé⁷⁶, de l'OPL. En effet, en présence du représentant du secrétaire général de l'ONU, M. Lakdar Brahimi, et des membres du corps diplomatique, le président déclara:

Je veux et je peux. 11 n'y a pas deux ou trois Chefs d'État en Haïti, il n'y en a qu'un seul. Je suis l'unique Chef d'État du pays. Et en tant que seul Chef d'État d'Haïti, j'ordonne que tous les Haïtiens et la communauté internationale, nous marchions unis pour que le désarmement soit total... C'est un ordre... Je vous donne l'ordre, quel que soit celui qui veut bloquer cette opération de désarmement total, légal, capital, de l'arrêter si c'est un Haïtien. Et s'il n'est pas un Haïtien, nous lui donnerons un carnet de remise à ses parents⁷⁷.

Ce discours incendiaire provoqua dans le pays des actes de violence contre les anciens membres de l'armée et plusieurs cas d'assassinat⁷⁸.

Après les élections municipales et législatives des mois de juin et de septembre 1995, des élections présidentielles devaient être organisées au mois de décembre, étant donné que le mandat du président Aristide allait prendre fin. Mais ces élections se déroulaient dans un climat de division et de conflit à l'intérieur du mouvement Lavalas et de fortes pressions des États-Unis⁷⁹. Malgré son engagement envers le gouvernement Clinton de ne pas essayer de récupérer les trois ans passés en exil, le président Aristide se lança dans une vaste campagne de manipulation des organisations populaires et tenta, avec les ressources du Trésor public, de mobiliser la population autour de son maintien au pouvoir⁸⁰. L'opposition de l'Organisation politique Lavalas, devenue en 1997 Organisation du peuple en lutte (OPL), qui détenait une majorité relative dans les deux Chambres, évita la participation du Parlement à cette aventure.

Eu égard à l'hostilité de l'opposition politique et des États-Unis, et vu son caractère anticonstitutionnel et antidémocratique, ce projet aurait pu conduire à une crise plus dramatique que la précédente et déboucher, cette fois, sur une occupation militaire étrangère non déguisée. Cette situation

provoqua une scission à l'intérieur du mouvement Lavalas avec, d'un côté, les partisans de la récupération des trois ans par le président et, de l'autre, ceux favorables à l'organisation d'élections visant à assurer la continuité du pouvoir Lavalas sur la base de la légalité constitutionnelle. C'est dans ces conditions que René Garcia Préval succéda à Jean-Bertrand Aristide, en remportant les élections du 17 décembre 1995, avec 87,9 % des votes exprimés⁸¹, non pas pour diriger le pays, mais pour permettre à son prédécesseur de continuer à le faire à partir de sa résidence privée de Tabarre, banlieue située au nord de la capitale.

La présidence de doublure de René Garcia Préval 1996-2001) : cinq années d'une crise politique larvée

René Garcia Préval inaugura sa présidence le 7 février 1996 avec un héritage très lourd: le conflit entre l'ancien président Aristide et l'OPL, le dossier des réformes économiques exigées par la communauté internationale, la décomposition des institutions de l'État, sans oublier l'élimination physique d'opposants politiques qui allait se poursuivre durant les cinq années de son mandat. Déjà avant Préval, malgré la majorité absolue dont disposait la PPL au niveau des deux Chambres, le président Aristide s'était arrogé le droit de former le gouvernement dirigé par Mme Claudette Werleigh, en donnant des miettes au MOP et au PLB, sans se soucier de l'OPL, principal parti de la Plate-forme politique Lavalas, qui détenait à elle seule une majorité relative au niveau des deux Chambres à l'intérieur du bloc parlementaire Lavalas. Consciente de la fragilité de la situation politique du moment, et forte de l'expérience du FNCD en 1991, dont le conflit avec le président Aristide avait fourni le prétexte aux militaires pour réaliser le coup d'État du 30 septembre 1991, l'OPL laissa passer la tempête, sans renoncer pour autant à ses prérogatives constitutionnelles de parti majoritaire. L'inauguration du mandat du président Préval lui offrit l'occasion de faire revivre au pays le second moment fort du parlementarisme haïtien, après celui de 1870-1879 qui avait débouché sur la guerre civile de 1883-1884, opposant les nationaux et les libéraux⁸².

La Plateforme politique Lavalas soumit au président Préval les noms de Frantz Vérella et de Gérard Pierre-Charles pour le poste de premier ministre. Si le président écarta d'un revers de la main la candidature de Frantz Vérella, celle du coordonnateur de l'OPL constitua un véritable

casse-tête. En effet, la stature et la personnalité imposantes de l'ancien professeur et chercheur de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) effrayèrent Préval et Aristide.

Malgré sa nette majorité parlementaire, l'OPL ne peut imposer son principal dirigeant, Gérard Pierre-Charles, comme premier ministre. Elle doit accepter un compromis à la suite de longues et laborieuses tractations pour porter son choix sur Rosny Smarth. Ce dernier est certes membre de la coordination de l'OPL, mais il n'est pas susceptible politiquement de faire ombrage au président et à Aristide comme l'aurait été la personnalité de Gérard Pierre-Charles⁸³.

Non seulement les sanctions commerciales imposées par l'OEA et l'ONU au régime militaire *de facto* durant les trois ans de la crise n'étaient pas parvenues à atteindre leurs objectifs, mais elles eurent des effets dévastateurs sur l'économie du pays. Consciente de cette situation, la communauté internationale avait défini, avec les représentants du président Aristide, les réformes nécessaires à la dynamisation de l'économie haïtienne. L'accord signé à Paris au mois d'août 1994, moins d'un mois avant l'intervention militaire américaine, entre les institutions financières internationales, les principaux bailleurs de fonds d'Haïti et les représentants du président Aristide prévoyait, entre autres, un programme d'ajustement structurel (la stabilisation économique), la libéralisation des marchés, la privatisation et la décentralisation après le retour à l'ordre constitutionnel⁸⁴. En janvier 1995, deux mois après l'instauration du gouvernement du premier ministre Smarck Michel, 19 institutions internationales et 14 gouvernements promirent 1 200 000 000 de dollars d'aide financière à Haïti, dont le décaissement s'échelonnait sur 18 mois⁸⁵. Pour recevoir une partie de cette aide, le gouvernement de Smarck Michel, avec l'assentiment du président Aristide, décida de libéraliser les marchés, en diminuant les taxes relatives à l'importation de certains produits et en élevant les taxes sur la consommation de certains services, tels l'électricité, l'eau potable et le téléphone. Mais, quand il toucha le dossier de la privatisation des neuf entreprises d'État, dont celles de l'électricité, des télécommunications et du ciment, l'opposition du président l'obligea à démissionner.

Au mois d'août 1995, la communauté internationale s'engagea à éléver son aide à 1 700 000 000\$. Le mois suivant, on enregistra des offres complémentaires de la part de certains bailleurs de fonds, ce qui, de l'avis du

secrétaire général de l'ONU, dépassait la capacité d'absorption du pays⁸⁶. Malgré tout, le président Aristide s'opposa à la privatisation des entreprises publiques, laissant au président René Garcia Préval, son successeur, la responsabilité de ce dossier brûlant. Celui-ci, au début de son mandat, manifesta sa volonté de conduire le processus de privatisation et le premier ministre Rosny Smarth signa des accords précis avec les institutions financières internationales, en 1996, sur les réformes à entreprendre. Le Parlement vota les lois nécessaires à la réalisation de ces réformes⁸⁷. Mais l'opposition de l'ex-président Aristide, manipulant certaines organisations populaires, obligea le président et le premier ministre à ne pas honorer leurs engagements envers la communauté internationale. L'attitude de Jean-Bertrand Aristide s'expliquait par le rôle traditionnel qu'ont toujours joué les entreprises d'État comme terrain privilégié de l'exercice des pratiques politiques liées au népotisme, à la corruption et au clientélisme relevant du néopatrimonialisme. Ces pratiques néfastes à la compétitivité et à l'efficacité des entreprises publiques permettaient à l'ex-président de financer ses bandes armées réparties sur toute l'étendue du territoire national, très actives dans les grands bidonvilles de Port-au-Prince et liées au trafic de la drogue. Sur elles reposait toute la stratégie de son projet de retour au pouvoir en 2001⁸⁸.

Les élections frustrantes du 6 avril 1997 allaient constituer un pas important dans le processus d'établissement et de mise en marche des structures de décentralisation et de contrôle du pouvoir central par les collectivités territoriales, comme le prévoit la Constitution de 1987. En effet, en plus du renouvellement du tiers du Sénat (neuf sénateurs) et de deux députés, ces élections auraient permis la constitution des 556 Assemblées des sections communales, des 133 Assemblées communales et des 9 Assemblées départementales, du Conseil interdépartemental et du Conseil électoral permanent (CEP)⁸⁹.

Bien qu'importantes, ces élections furent boudées par les partis politiques de l'opposition. Elles ne mirent face à face que les deux principaux partis du mouvement Lavalas: l'Organisation politique Lavalas (OPL) et la Famille Lavalas (FL), et ne purent mobiliser qu'environ 5% de l'électoral⁹⁰. Les agissements du Conseil électoral provisoire, les fraudes et les actes de violence enregistrés durant la réalisation de ces comices portèrent l'OPL à exiger leur annulation. Le rapport négatif du directeur de la mission

d'observation de l'OEA et de l'ONU⁹¹, M. Collin Granderson, relatif au climat dans lequel s'étaient déroulées ces élections, porta cette mission à retirer son assistance technique au CEP. Dès lors, éclata une crise multidimensionnelle dont l'issue allait aggraver le processus de décomposition des institutions de l'État. En effet, le premier ministre Rosny Smarth et le Parlement désapprouvèrent ces élections, tandis que le président Préval reconnaissait leur validité. Cette crise de régime provoqua la démission du premier ministre Rosny Smarth le 9 juin 1997, consacrant du même coup la mise en veilleuse de la Constitution et le triomphe du présidentialisme autoritaire et autocratique⁹².

Faisant fi de l'OPL, détenant à elle seule une majorité relative dans les deux Chambres, et du Groupe parlementaire indépendant (GPI), allié à celle-là, le président désigna quatre premiers ministres qui ne purent réussir l'épreuve de la ratification de leur choix, étape préliminaire conduisant à l'approbation de leur déclaration de politique générale par le Parlement, comme l'exige la Constitution. Il s'agit d'Éric Pierre, Hervé Denis, en deux occasions successives, et Jacques Édouard Alexis qui joua le rôle de premier ministre *de facto*. Le président Préval entretint sciemment la crise de façon à pouvoir gérer les affaires de l'État sans subir le contrôle du Parlement⁹³. Ainsi, le néopatrimonialisme battait son plein: le Trésor public, la Police nationale d'Haïti, le pouvoir judiciaire, l'administration publique en général, devinrent le domaine privé de l'ex-président Aristide et du président Préval. La corruption qui s'était déjà érigée en système dès le retour à l'ordre constitutionnel s'aggrava sous Préval⁹⁴. Les caisses de l'État renflouées aussi par l'argent de la drogue finançaient les bandes armées. Les membres de ces gangs servaient de tueurs à gage et de briseurs de manifestations organisées par la société civile et l'opposition politique. Ils opéraient en toute impunité et sous la protection de la police, quand ils n'étaient pas tout bonnement intégrés au sein de l'institution policière⁹⁵.

Malgré les pressions du Congrès et du Sénat américains sur le gouvernement Clinton, dont l'Amendement Dole qui entraîna la suspension de l'aide américaine à Haïti en guise de sanction contre l'assassinat de plusieurs opposants politiques d'Aristide depuis 1995 par des agents de sécurité du Palais national, la violence politique se déchaîna sous la présidence de doublure de René Garcia Préval. Au lieu de mettre un terme à la prolifération de ces actes de banditisme politique, l'ancien président

et son successeur préférèrent dépenser des sommes faramineuses dans le lobbying impliquant d'anciens parlementaires démocrates et d'influents membres du *Black Caucus*, tout en se rapprochant d'hommes d'affaires haïtiens corrompus liés à des lobbyistes républicains⁹⁶. Les assassinats de policiers non liés à Famille Lavalas, d'anciens militaires et d'opposants politiques se multipliaient à Port-au-Prince. La dissolution du Parlement, le 11 janvier 1999, renforça l'omnipotence du présidentialisme autoritaire. Et le 1^{er} mars 1999 marqua un tournant dans l'escalade de la violence politique: le sénateur Jean-Yvon Toussaint, l'un des dirigeants de l'OPL, tomba sous les balles d'un individu appréhendé par la police, mais immédiatement relâché sous les pressions des plus hautes autorités du pays⁹⁷. L'OPL abandonna les négociations avec le président Préval et se retira de l'Espace de Concertation, quelle formait avec la KID, CONACOM⁹⁸, PANPRA, Génération 2004 et Atyi Kapab.

Les élections de l'année 2000 : la présidence de Jean-Bertrand Aristide ou le nouvel effondrement de l'État haïtien

L'Accord du 6 mars 1999, intitulé «Résolution pour une sortie de crise», signé entre l'Espace de Concertation (EC) et la présidence, permit la formation d'un gouvernement *de facto*, composé de membres de la Famille Lavalas et de trois représentants de l'EC qui furent rapidement congédiés. Mais il en sortit aussi la constitution du nouveau Conseil électoral provisoire (CEP) chargé d'organiser les élections de l'année 2000. Le gouvernement Préval/Alexis travailla en étroite collaboration avec le parti de Jean-Bertrand Aristide pour déblayer le terrain et rendre possible la réalisation de ces élections sans précédent dans les annales de l'histoire du pays qui, pourtant, recèle de nombreux cas limites dans ce domaine. La situation de terreur instaurée par les bandes armées au service du gouvernement et de la famille Lavalas prit une ampleur telle que des diplomates étrangers se sentirent obligés d'intervenir pour rappeler aux autorités du pays que l'arène politique n'est pas une jungle⁹⁹. Mais la dispersion violente, le 28 mai 1999, d'une manifestation pacifique contre l'insécurité organisée à l'initiative d'Olivier Nadal, président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti, sur la place du Champ de Mars, à quelques mètres du Palais national, défraya la chronique¹⁰⁰. L'assassinat du directeur de Radio Haïti Inter, Jean Léopold Dominique¹⁰¹, la démission et l'exil du secrétaire d'État à la

Sécurité publique, M. Robert Manuel¹⁰², l'assassinat de l'ex-colonel Jean Lamy et l'humiliation publique du directeur et de l'inspecteur général de la Police nationale d'Haïti (PNH) par les membres de la Famille Lavalas¹⁰³ achevèrent de convaincre les plus sceptiques que les élections de l'année 2000 allaient être un véritable coup de force du pouvoir.

La crise électorale ou l'impossible normalisation institutionnelle

Les élections territoriales, municipales et législatives du 21 mai 2000 furent à l'image du climat de violence globale dans lequel se déroulait le processus. Malgré les mises en garde de certains membres du corps diplomatique, et non des moindres¹⁰⁴, et le taux de participation élevé au premier tour, environ 60%, soit un peu plus qu'en 1990¹⁰⁵, le pouvoir Lavalas n'hésita pas à exécuter son plan au vu et au su de tous, y compris des caméras de la grande presse internationale. Le président Préval ne se contenta pas du fait d'avoir choisi six des neuf membres de l'institution électorale. Comme s'il voulait montrer son emprise sur le processus électoral il se permit de convoquer tous les techniciens du Conseil électoral provisoire au Palais national pour leur passer des instructions. Pour avoir jugé incorrect cet acte posé par le président, la responsable de l'international Foundation for Electoral Systems (IFES), l'institution chargée de la formation des cadres de la machine électorale, M^e Michèle Béjin, fut déclarée *persona non grata*. Le président prit tout seul la décision de différer en trois occasions les dates prévues par le Conseil électoral provisoire pour la tenue des élections, sans se soucier des partis politiques de l'opposition et de l'électoralat¹⁰⁶. Malgré ces décisions du président et les actes d'intimidation et de violence des membres de la Famille Lavalas, la présence massive d'observateurs internationaux aurait pu laisser supposer, même aux plus pessimistes, que le pouvoir saurait qu'il y avait des limites à ne pas franchir, ne serait-ce que pour sauver l'apparence. Mais un pouvoir sans bornes peut difficilement savoir quand il faut s'arrêter à temps, et comprendre que l'inacceptable peut devenir insupportable même à ceux qui le protègent en haut lieu.

En effet, si la journée électorale parut se dérouler dans le calme, dans l'après-midi les choses commencèrent à mal tourner pour les partis de l'opposition: le vol des urnes par la police, l'exclusion des mandataires qui n'appartaient pas au parti au pouvoir, l'absence de procès-verbal, rien qu'à Port-au-Prince, sous les yeux des journalistes et des observateurs.

Dans les autres départements du pays, ce furent de véritables commandos casseurs de scrutin que le pouvoir lança à l'assaut des urnes. Dans le Plateau central, même des animaux domestiques ne furent pas épargnés par la furie des partisans du pouvoir et de la police qui s'emparèrent des urnes pour les transporter dans les commissariats de police transformés en centres de comptage, violant ainsi le décret-loi électoral que le gouvernement lui-même avait promulgué. On pourrait croire qu'il s'agissait tout simplement d'élections à l'haïtienne, mais le caractère *sui generis* des élections du 21 mai 2000 résidait dans le fait que le gouvernement se crut habilité à exposer à la face du monde son profond mépris pour le vote des électeurs et le verdict des urnes. Le lundi 22 mai, la presse nationale et internationale put diffuser les images des bulletins de vote et des procès-verbaux jonchant les rues de Port-au-Prince¹⁰⁷. Le pouvoir, quant à lui, par la voix du premier ministre *de facto*, Jacques Édouard Alexis, s'empressa de crier victoire et de qualifier les partis politiques de l'opposition, victimes de ce coup d'État par les urnes, de « mauvais perdants¹⁰⁸ ». Au fur et à mesure que les irrégularités et les fraudes massives, les actes de violence, l'arrestation et l'emprisonnement de nombreux candidats commencèrent à être mis en évidence par les partis politiques de l'opposition, les observateurs internationaux les plus crédules se rendirent compte qu'ils ne pouvaient plus avaliser la dérive aristidienne.

Les principaux partis de l'opposition, réunis au sein de la Convergence démocratique, avaient mis en garde l'opinion publique nationale et internationale contre le coup de force programmé par le pouvoir, lors d'une conférence de presse en date du 19 mai. Ils réitérèrent leur position à une nouvelle conférence de presse tenue le 22 du même mois. Face à la détermination de l'opposition à lutter contre l'inacceptable, la mission d'observation de l'OEA intervint auprès du Conseil électoral provisoire pour dénoncer ses méthodes de calcul et souligner à l'attention de ses membres que si ses recommandations n'étaient pas prises en compte, elle se désengagerait de l'observation du second tour. La communauté internationale emboîta le pas, affirmant également que si des correctifs n'étaient pas apportés aux résultats du premier tour, elle n'enverrait pas d'observateurs en Haïti pour le second tour ni pour les élections présidentielles de novembre. Face au durcissement de la position de l'opposition et aux avertissements de la communauté internationale, le pouvoir lança ses partisans dans les rues

pour exiger la publication des résultats que le président Préval présenta pour promulgation au président du CEP, M^e Léon Manus. Celui-ci refusa de les signer, parce que contraires aux siens. Les violentes émeutes qui secouèrent Port-au-Prince provoquèrent la démission de deux membres du Conseil électoral provisoire, et son président, à la suite des menaces de mort proférées à son endroit par les bandes armées du pouvoir, dut prendre le chemin de l'exil¹⁰⁹.

Au lieu de chercher à trouver un compromis avec l'opposition, le pouvoir préféra aller jusqu'au bout de sa logique, sans penser aux conséquences ultimes de ses actes. Il organisa des élections partielles dans la Grande-Anse (Sud-Ouest) et le second tour, sans la présence des observateurs nationaux et internationaux. Ces joutes électorales furent massivement boycottées par l'électorat. Les élections du 26 novembre 2000, réalisées à la suite d'explosions de bombes dans la capitale qui firent de nombreuses victimes parmi la population, dont des écoliers, et que l'opinion publique attribua au gouvernement, constituèrent un vaste cirque. Les estimations les plus généreuses situent le taux de participation des électeurs entre 5 et 10%¹¹⁰. Les négociations entre le pouvoir et l'opposition, sous les auspices de l'OEA, en vue de trouver un compromis avant le 7 février 2001, date de l'investiture d'Aristide, piétinaient. Ne voulant pas être pris de court par le pouvoir, la Convergence démocratique convoqua les états généraux de l'opposition en vue de la formation d'un gouvernement provisoire. Le 7 février 2001, le pays se réveilla avec deux présidents: le professeur Gérard Gourgue recevant l'investiture à titre de président provisoire dans les locaux de la Convergence démocratique, et Jean-Bertrand Aristide prêtant serment au Parlement *de facto*¹¹¹.

Le narcotrafic et l'anarcho-populisme aux sommets de L'État

Le retour officiel de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir, le 7 février 2001, revêtait une signification particulière: un homme politique haïtien ayant l'appui de Washington, après le retour à l'ordre constitutionnel en Haïti en 1994, peut tout se permettre, y compris le trafic de la drogue, les assassinats politiques, les activités d'escroquerie et le rançonnement des entrepreneurs et des commerçants. On comprend bien le nouvel adage en vogue dans les milieux politiques en Haïti après l'investiture d'Aristide: «Ce que Washington veut, Dieu le veut aussi!» Il est vrai que la contrebande et le

trafic des armes et de la drogue ont connu une croissance accélérée depuis la chute de la dictature des Duvalier le 7 février 1986, sous les régimes militaires autoritaires qui leur ont succédé. Cette pratique s'est érigée en système durant les trois années du coup d'État du général Raoul Cédras. Avec le retour à l'ordre constitutionnel en 1994, on était en droit de s'attendre à une baisse considérable de ces activités illicites. Ce fut le contraire: le volume de cocaïne transitant par Haïti pour être transporté en République dominicaine ou expédié directement à Miami depuis le Cap-Haïtien passa de 5% de la quantité totale de cocaïne introduite aux États-Unis au début des années 1990 à 13% en 1999. Ce taux chuta à 8% en l'année 2000, sans doute pour montrer la détermination du pouvoir Lavalas à lutter contre le trafic de la drogue et faciliter le retour d'Aristide au pouvoir, pour s'accroître de nouveau et atteindre 15% en 2003¹¹².

Le narcotrafic, la globalisation aidant, est parvenu à parasiter avec aisance tous les rouages de l'État et des entreprises bancaires¹¹³. Haïti ne saurait faire exception à la règle¹¹⁴. Mais quand les plus hautes autorités du pays y sont impliquées¹¹⁵, c'est-à-dire lorsque le narcotrafic s'empare des sommets de l'État, on est tout simplement en présence d'un État narco-trafiquant¹¹⁶. Quand un État moribond se trouve dans une telle situation, son effondrement total n'est qu'une question de temps. Et il se produit en général à très court terme. Cependant, la drogue ne fut pas le seul pilier du régime Lavalas. L'anarcho-populisme lavalassien permit aux autorités d'éliminer certains opposants, de contraindre d'autres à l'exil, à la clandestinité ou au silence, sans avoir à en assumer la responsabilité. Le pouvoir aristidien, y compris sous la présidence de René Garcia Préval, se cachait derrière les organisations populaires, bandes armées apparemment incontrôlables, pour terroriser la population, prendre la société en otage et transformer ainsi l'État haïtien en un État anarcho-populiste¹¹⁷. L'incendie des locaux des principaux partis politiques de l'opposition, des résidences privées de leurs leaders, de certains centres de recherches et de bibliothèques, sans omettre l'assassinat de plusieurs membres de l'opposition, le 17 décembre 2001, par des groupes armés progouvernementaux, à la suite de l'attaque du Palais national par des trafiquants de drogue, répondait à cette même logique¹¹⁸.

À côté du trafic de la drogue et de l'anarcho-populisme, la corruption complétait la trilogie. Les bandes armées contrôlaient l'administration publique à un point tel que le monopole de la fiscalité s'effondrait littéralement¹¹⁹. La vaste activité d'escroquerie concernant le vol des capitaux des coopérativesacheva de contribuer à renforcer l'image d'État-mafia qu'offrait l'équipe gouvernementale Lavalas et dont les citoyens avaient marre¹²⁰. Comme la violence, sous le régime Lavalas, a cessé d'être un moyen de défense ou d'attaque contre des ennemis pour devenir une valeur en soi dans l'indifférence de ses cibles¹²¹, chacun passait désormais son temps à mettre en œuvre une stratégie qui lui permette de protéger lui-même sa vie¹²².

L'effondrement de l'État haïtien sous la poussée de la résurrection de la société civile et de la rébellion armée

Dans le conflit postélectoral opposant la Convergence démocratique, l'opposition pacifique, au régime Lavalas illégal et illégitime, le 7 février, le 20 mars et le 17 décembre 2001 constituent des dates historiques dans la lutte du mouvement démocratique haïtien contre la restauration des pratiques de l'ancien régime. En proclamant le professeur Gérard Gourgue président provisoire et en organisant son investiture de façon concomitante à celle de Jean-Bertrand Aristide, la CD entendait signifier à l'opinion publique nationale et internationale que tout pouvoir politique, pour mériter la confiance et le respect des citoyens, doit reposer sur une base légale et jouir d'une certaine légitimité. En ce sens, le défi lancé par la CD aux autorités *de facto* revêtait une charge symbolique d'une grande portée politique: la forme primitive de conquête et d'exercice du pouvoir d'État est révolue en Haïti, un régime reposant uniquement sur la violence, l'anarchie et le chaos social et économique est autodestructeur et n'a pas d'avenir. En offrant, le 20 mars 2001, une résistance pacifique, mais courageuse et victorieuse, à l'assaut des groupes armés du pouvoir Lavalas assaillant le local de l'OPL dans le but de détruire ses archives et de l'incendier, la Convergence démocratique affirmait la force du faible et confirmait en même temps que, en politique, la force n'a rien à voir avec la violence: l'imagination, dans ce domaine, étant plus importante que celle-ci. En opposant une stratégie politico-média-tique et en engageant la lutte de façon pacifique et légale contre les actes de terreur du pouvoir Lavalas, dont furent victimes les partis qui le composaient, la CD appliqua

les principes du judo à la politique. En d'autres termes, elle transforma la capacité de destruction de Lavalas en force autodestructrice et changea du même coup la bataille politique, difficile, longue et épuisante, en course de relais. Aussi mit-elle le pouvoir au pied du mur et le plaça-t-elle en face de la société haïtienne et de la communauté internationale. Celle-là, à travers la société civile, dut montrer quelle avait encore des ressorts pour dire non à l'inacceptable, à l'insupportable, et celle-ci, par l'intermédiaire de l'OEA, de la CARICOM, de l'Union européenne (UE) et, plus tard, de l'ONU, dut assumer ses responsabilités par rapport à la solution erronée quelle donna au problème complexe de l'effondrement de l'État haïtien en 1994.

Après les événements du 28 juillet 2001 et les actes de violence qui s'en suivirent¹²³, les négociations entre la CD et le régime Lavalas, sous les auspices de l'OEA, avaient été gelées. Avec les actes de terreur du 17 décembre 2001, elles furent suspendues indéfiniment. À bout de souffle, l'opposition se replia derrière la résolution 806 de l'OEA, votée le 16 janvier 2002, tout en continuant à dénoncer les actes de terreur des bandes armées au service du pouvoir Lavalas, pour respirer un peu. La nouvelle résolution de l'OEA, la 822, de juin 2002, reprenant les clauses contraignantes de la précédente ainsi que l'établissement en Haïti d'une mission permanente de l'OEA dirigée par l'ambassadeur canadien David Lee, consacrèrent la prise en charge effective du dossier de la crise haïtienne par la communauté internationale¹²⁴. Mais le plus important, c'est que l'action de la communauté internationale permit à la société civile de s'élargir, de s'organiser davantage et de pouvoir se manifester publiquement. Celle-ci, par son action, put ainsi apporter une bouffée d'oxygène à l'opposition démocratique et du sang neuf à la lutte politique. La manifestation organisée au Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays, le 17 novembre 2002, à l'appel de l'initiative citoyenne (IC), une organisation de la société civile, très active dans le nord du pays, qui rassembla une foule estimée à plus de 50 000 personnes, provoqua la résurrection de la société civile. La peur avait changé de camp : les manifestants réclamaient la fin de la dictature et le départ d'Aristide. À partir de cette date, l'alliance entre la société civile et l'opposition démocratique devint évidente, et l'opposition, dans le *Cri de Vertières*, dévoila son plan pour la formation d'un gouvernement de transition¹²⁵.

À la base de la dynamisation de la société civile, se retrouvait le Groupe des 184. Ce regroupement d'associations, englobant tous les secteurs

organisés de la société non liés au pouvoir, émergea à la fin de 2002 et parvint, au fil du temps, à réunir plus de 400 entités. En faisant la promotion d'un « contrat social » favorisant l'inclusion de tous les Haïtiens et Haïtiennes de l'intérieur et de l'extérieur du pays dans le cadre d'un État démocratique de droit, elle détruisit les fondements du discours démagogique et anarcho-populiste du pouvoir Lavalas et permit de redéfinir la ligne d'action politique. Pris au dépourvu, ne disposant ni d'idéologues ni de cadres bien formés, le gouvernement Lavalas lança ses groupes armés aux trousses des dirigeants du Groupe des 184. La dispersion violente, le 12 juillet 2003, par des bandes armées liées au pouvoir, d'un rassemblement à Cité Soleil, le plus grand bidonville de la capitale où les dirigeants du Groupe des 184 allaient faire la présentation du projet de contrat social, en présence de diplomates étrangers et de représentants de la mission de l'OEA, montra que la société civile était bien la principale cible du régime Lavalas. Les dirigeants de la société civile, forts de leur légitimité auprès de la population, s'érigèrent en arbitres entre le régime Lavalas et l'opposition. Ils convoquèrent une grande manifestation sur la place du Champ de Mars, le 14 novembre 2003, en vue de présenter une proposition pour la résolution de la crise politique qui secouait le pays depuis les élections contestées de 2000. Pris de panique une fois de plus, le pouvoir réagit violemment et la police joua, comme d'habitude, son rôle d'auxiliaire des bandes armées du régime qui se déchaînaient contre les manifestants¹²⁶.

Le Groupe des 184 s'essouffla à son tour, comme l'opposition politique auparavant. Il reçut donc une bouffée d'oxygène du mouvement étudiant qui se radicalisa, exigeant le départ d'Aristide. En guise de réaction, le 5 décembre 2004, les bandes armées du pouvoir, sous la protection de la police, encerclèrent la Faculté des Sciences humaines et l'institut national de gestion et des hautes études internationales et violèrent l'espace universitaire. Les actes de barbarie primitive dont furent l'objet le recteur de l'Université d'État d'Haïti, de nombreux professeurs, des étudiants et des journalistes, mirent à nu la nature du régime Lavalas et troublerent la conscience même de ses supporters et de ses lobbyistes étrangers. Mais la lutte contre le pouvoir Lavalas n'était pas l'apanage du secteur démocratique. Elle se déroula aussi sur le terrain de la lutte armée et impliqua également des secteurs non démocratiques.

À la fin de l'année 2001, un groupe d'anciens militaires, basés en République dominicaine, bénéficiant du support de civils de la région et de l'aide financière apparente de riches hommes d'affaires, s'établit à Pernal, une localité du Plateau central, l'un des dix départements. Cette base frontalière lui permettait de lancer des opérations de harcèlement contre les partisans du régime et la police locale, et de se replier à temps. Ce groupe, connu sous le nom de Lame San Manman¹²⁷, fut accusé par le gouvernement de l'élimination physique de plusieurs dizaines de membres de la famille Lavalas, le parti de Jean-Bertrand Aristide. En dépit de divers assauts lancés par le pouvoir, dont des opérations héliportées et l'incendie de la plus grande partie des habitations du village, les anciens militaires restaient maîtres de ce territoire « libéré¹²⁸ ».

La rébellion armée allait prendre une nouvelle ampleur quand le pouvoir Lavalas, sur recommandation de la Commission d'enquête de l'OEA sur les événements du 17 décembre 2001, fit procéder à l'incarcération d'Amiot Métayer en septembre 2002, le puissant chef de l'armée cannibale, un groupe armé auquel le gouvernement avait confié le contrôle des Gonaïves, chef-lieu du département de l'Artibonite.

Comme le pouvoir Lavalas s'acharnait à détruire de façon systématique les institutions du pays, il ne pensa jamais à la mise en place de véritables forces de sécurité publique susceptibles de combler le vide créé par la dissolution des Forces armées d'Haïti à la suite de l'intervention militaire américaine en 1994. Il affaiblit l'institution policière, introduisit dans ses rangs des repris de justice et plaça à sa tête des analphabètes et des trafiquants de drogue notoires. Mieux équipées, les organisations populaires au service du pouvoir disposaient, elles, d'une puissance de feu supérieure à celle de la police. Ainsi, depuis l'attaque lancée par des trafiquants de drogue contre le Palais national dans la nuit du 17 décembre 2001, moyennant la complicité d'agents de sécurité assurant la protection du bâtiment, le président contesté avait engagé des mercenaires américains pour assurer sa sécurité. Il versa 9 000 000 \$ à la compagnie américaine concernée durant la première année; 12 000 000 et 15 000 000 \$ respectivement durant la deuxième et la troisième année, pour les agents de sécurité rapprochée mis à sa disposition. En attribuant seulement une allocation budgétaire de 3 000 000 \$ à la Police nationale d'Haïti (PNH), pour un effectif d'environ 5 000 policiers,

on comprend que cette institution n'avait de la police que le nom. Elle servait d'auxiliaire aux bandes armées et aux narcotrafiants.

Corrompue, gangrenée par le narcotrafic, sous-équipée, démoralisée, l'institution policière, symbole du monopole de la contrainte physique légitime, reflétait à elle seule la situation de décomposition très avancée de l'État haïtien. Son effondrement s'annonçait imminent. Dans ce contexte, l'enlèvement d'Amiot Métayer et son incarcération à la capitale provoquèrent une violente réaction de l'armée cannibale. L'incendie de plusieurs bâtiments publics par ses partisans qui menaçaient de mettre la ville des Gonaïves à feu et à sang si leur chef n'était pas immédiatement envoyé dans sa ville natale, mit le pouvoir dans l'embarras. Dépassé par les événements, le gouvernement dut céder. Peu de temps après, l'armée cannibale libéra son chef, avec la complicité du pouvoir, ou en raison de l'impuissance de la police départementale. L'assassinat d'Amiot Métayer au mois de septembre 2003 souleva, une fois de plus, la colère de ses partisans qui accusèrent le pouvoir Lavalas d'en être responsable¹²⁹. L'insurrection de l'armée cannibale, transformée entre-temps en Front de résistance de l'Artibonite, et les échecs répétés de plusieurs opérations lancées par le pouvoir par air, par terre et par mer, pour mater la rébellion, firent de nombreuses victimes au sein de la population. Mécontents, les habitants de la ville se soulevèrent. L'impossibilité pour le gouvernement de reprendre le contrôle de la ville des Gonaïves comporta une charge symbolique encore plus importante: le 1^{er} janvier 2004 marquait le bicentenaire de l'indépendance du pays et Jean-Bertrand Aristide qui essaya de se rendre sur la Place d'Armes des Gonaïves, là où fut proclamée l'indépendance, pour prononcer le discours de circonstance, dut rebrousser chemin sous une pluie de balles. Le compte à rebours avait commencé.

Les efforts de la communauté internationale pour trouver une solution négociée à la crise se poursuivirent pendant tout le mois de janvier. Les ballets diplomatiques se succédaient. La CARICOM tenta de sauver Aristide, mais son plan qui, pourtant, avait reçu l'aval de Washington, fut rejeté par la Plate-forme démocratique : l'alliance de la Convergence démocratique et du Groupe des 184, qui exigeait le départ d'Aristide depuis les actes de violence exercés par les partisans du pouvoir contre la communauté universitaire, le 5 décembre 2003. La prise du commissariat de police de la ville des Gonaïves, le 5 février 2004, et l'échec de la tentative de reprise de son

contrôle par les troupes gouvernementales le lendemain, provoquèrent la mort de nombreux policiers. Leurs cadavres furent mutilés, traînés dans les rues par la population, puis brûlés. Cette réaction inquiétanteacheva de traumatiser une police déjà démoralisée. Le massacre de plusieurs dizaines de partisans de l'opposition, les 9 et 10 février 2004, à Saint-Marc, deuxième ville du département de l'Artibonite, sitôt après une brève visite du chef du gouvernement contesté, Yvon Neptune, choqua l'ensemble du pays. Et les organisations de défense des droits humains, aussi bien sur le plan national qu'international, s'alarmèrent des atrocités commises par le régime Lavalas sur la population civile désarmée.

À la suite du déferlement de la grande presse internationale sur Haïti, les observateurs avisés savaient que les puissances occidentales étaient en train de préparer l'opinion publique de leurs pays à la solution qu'elles entendaient apporter à la crise haïtienne. En contrôlant totalement la ville des Gonaïves, la rébellion armée coupait les départements du Nord-Ouest, du Nord et du Nord-Est de la capitale. Le 15 février, Guy Philippe, ancien commissaire de police réfugié en République dominicaine en 2000, après avoir été accusé par le régime Lavalas d'implication dans une tentative de coup d'État, et Louis Jodel Chamblain, ancien numéro 2 du Front pour l'avancement et le progrès d'Haïti (FRAPH), organisation paramilitaire responsable de nombreux cas de violations des droits de l'homme durant le coup d'État de 1991-1994, traversèrent la frontière pour se joindre au soulèvement armé aux Gonaïves. En quelques jours, le mouvement insurrectionnel parvint à contrôler plus de la moitié du territoire national. En prenant la tête du mouvement des Gonaïves, Guy Philippe permit aux États-Unis d'Amérique d'organiser le départ d'Aristide, de concert avec la France et le Canada, sans trop d'effusion de sang, à l'aube du 29 février 2004¹³⁰. Les troupes américaines, françaises et canadiennes, déjà présentes sur le territoire haïtien pour protéger les locaux des missions diplomatiques de leurs pays respectifs, et prendre aussi le contrôle des points stratégiques de la capitale, allaient être renforcées rapidement par l'envoi de forces onusiennes. L'État haïtien venait de s'effondrer pour la deuxième fois en l'espace de dix ans : en 1994 et en 2004, l'année même de la célébration du bicentenaire de l'indépendance du pays.

La chute du régime des Duvalier, le 7 février 1986, créa une double dynamique de transformation et de décomposition de l'État haïtien. Avec

le régime militaire de type corporatif qui succéda à la dictature civile personnaliste, l'État néosultaniste duvalierien devint un État néopatrimonial. Sous les régimes militaires successifs, les priviléges liés au pouvoir d'État, qui avaient été sous la dictature l'apanage du président, des membres de sa famille et de ses proches collaborateurs, furent accaparés par les officiers supérieurs au profit de leurs clans respectifs. Ainsi, les frontières entre le domaine privé et le domaine public s'étaient estompées. Mais la course à l'enrichissement et l'ambition de pouvoir démesurée de certains officiers ne tardèrent pas à transformer l'institution militaire en bandes armées, bissant conséquemment sa hiérarchie et son esprit de discipline. La corruption généralisée, la contrebande et le trafic d'armes et de la drogue auxquels se livraient plusieurs officiers accélérèrent le processus de décomposition des institutions de l'État. La crise de l'État avait également pour toile de fond une crise sociétale aggravée par la dictature des Duvalier. Ce tableau sombre préfigurait l'effondrement de l'État néopatrimonial haïtien en 1994.

L'absence de classes moyennes urbaines, de partis politiques structurés, d'une société civile robuste, en raison du caractère terroriste d'une dictature de longue durée, donna lieu à une transition convulsive, chaotique. La communauté internationale resta muette après le bain de sang par lequel l'armée mit fin au processus électoral de 1987. Elle accepta sans sourciller l'imposition de Leslie F. Manigat comme président par les militaires, ainsi que sa déposition, cinq mois plus tard. Elle resta indifférente aux coups d'État et aux brigandages auxquels se livraient les militaires. Mais elle imposa finalement la voie des urnes aux Haïtiens : expérience démocratique qui se révéla décevante et éphémère. Les dérives autoritaires et les maladresses politiques du régime Lavalas créèrent le contexte favorable à l'intervention des militaires pour interrompre le processus politique formel. Le sanglant coup d'État du 30 septembre 1991, qui dura trois ans (1991-1994), agrava la crise de l'État et la situation de délabrement du pays. L'imposition d'un embargo à Haïti par la communauté internationale, sollicité par le président Aristide, détruisit ce qui restait encore de l'économie haïtienne et approfondit la crise sociétale. L'intransigeance mutuelle des militaires et du président en exil, et la non-application des différents accords conclus par les deux parties haïtiennes, sous l'égide de la communauté internationale, conduisirent à l'intervention militaire américaine sous mandat onusien. Pour n'avoir pas compris que les conditions dans lesquelles s'était effectué

le retour à l'ordre constitutionnel signifiaient l'effondrement de l'État, et qu'il fallait mettre en place et renforcer les institutions d'un nouvel État, les dirigeants politiques haïtiens et la communauté internationale donnèrent une réponse erronée à un problème complexe et crucial, créant du même coup les conditions d'émergence d'une nouvelle conjoncture de crises qui s'étendra sur plus d'une décennie.

Le recours aux pratiques de l'ancien régime, les manifestations du présidentialisme autoritaire et autocratique traditionnel, l'organisation d'élections non immaculées ou frauduleuses, la crise de régime et de gouvernabilité de 1996-1999, la présidence de doublure de René Garcia Préval, le triomphe de l'anarcho-populisme, le coup d'État par les urnes du 21 mai et du 26 novembre 2000, la crise postélectorale et l'impossible normalisation institutionnelle, la consolidation de l'emprise des narcotrafiquants sur les institutions de l'État et l'implosion du pouvoir par l'autonomisation croissante des bandes armées sur lesquelles il reposait, mirent fin à la survie artificielle de l'État haïtien. Son nouvel effondrement en 2004 a permis à la communauté internationale de comprendre le caractère artificiel et conjoncturel de la solution qu'elle avait donnée en 1994 à un problème structurel d'une complexité et d'une gravité exceptionnelles et déconcertantes.

Notes

1. Voir JEAN, Jean-Claude et MAESSCHALCK, Marc, *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, Paris, L'Harmattan, 1999; et ÉTIENNE, Sauveur Pierre, *Haïti: misère de la démocratie*, op. cit.
2. Pour l'intégration de l'approche individualiste et de l'approche structurelle, voir KARL, Terry Lynn et SCHMITTER, Philippe C., «Modes of Transition in Latin America, Southern and Eastern Europe», *International Social Science Journal*, n° 128, mai 1991, p. 270-271; MAHONEY, James et SNYDER, Richard, «Rethinking Agency and Structure in the Study of Régime Change», *Studies in Comparative International Development*, vol. 34, n° 2, été 1999; REMMER, Karen L., «New Wine or Old Bottlenecks? The Study of Latin American Democracy», *Comparative Politics*, 23, n° 4, 1991, p. 479-495; KITSCHELT, Herbert, «Political Régime Change: Structure and Process-Driven Explanations?», *American Political Science Review*, vol. 86, n° 4, 1992, p. 1028-1034; et MUNCK, Gerardo L., «Démocratie Transition in Comparative Perspective», *Comparative Politics*, vol. 26, n° 3, avril 1994, p. 355-375.
3. À ce sujet, Linz et Stepan écrivent : « [I]n a modern polity, free and authoritative elections cannot be held, winners cannot exercise the monopoly of legitimate force, and

citizens cannot effectively have their rights protected by a rôle of law unless a state exists. In some parts of the world, conflicts about the authority and domain of the polis and the identities and loyalties of the demos are so intense that no state exists. No state, no democracy.» Voir LINZ, J. Juan et STEPAN, Alfred, «Toward Consolidated Democracies», *Journal of Democracy*, vol. 7, n° 2, avril 1996.

4. Voir MANIGAT, Sabine, *Les partis politiques*, Dossier Haïti 3, Port-au-Prince, CRESDIP, 1990.
5. Selon Samuel P. Huntington, les mouvements de la troisième vague n'étaient pas dirigés par des propriétaires terriens, ni par des paysans, ni (à l'exception de la Pologne) par des ouvriers de l'industrie, mais par les classes moyennes urbaines qui ont été les promoteurs les plus actifs de la démocratisation dans ces pays. En revanche, là où les classes moyennes étaient faibles et peu nombreuses, la démocratie échoua ou se révéla instable. Voir HUNTINGTON, Samuel P., *The Third Wave*, op. cit., p. 67.
6. Voir ÉTIENNE, Sauveur Pierre, *Haïti: misère de la démocratie*, op. cit., p. 96.
7. La section communale, appelée section rurale avant la promulgation de la Constitution de 1987, est la plus petite entité administrative du pays.
8. Voir HURBON, Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au xx^e siècle. La démocratie introuvable*, Paris, Karthala, 2001, p. 68-69.
9. Voir WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, *Haiti: The Failure of Politics*, op. cit., p. 40.
10. DELINCE, Kern, *Les forces politiques en Haïti*, Paris, Karthala/Pegasus Book, 1993, p. 221.
11. JALLOT, Nicolas et LESAGE, Laurent, op. cit., p. 79.
12. Voir HURBON, Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au xxⁱ siècle. La démocratie introuvable*, op. cit., p. 69.
13. Voir à ce sujet LARAQUE, Paul, «L'Armée ne plane pas au-dessus de la Cité...», dans VOLTAIRE, Frantz (dir.), *Pouvoir noir en Haïti*, op. cit., p. 223-244.
14. Voir JEAN-FRANÇOIS, Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de l'indépendance à nos jours*, op. cit., p. 12.
15. À ce sujet Laënnec Hurbon écrit : « L'État haïtien, sous la direction de l'armée, allait se transformer peu à peu en État-maffia : plusieurs hauts gradés disposent parfois de leurs propres bandes de «macoutes», les pratiques de contrebandes se généralisent aux frontières (par terre avec le voisin dominicain, par mer avec Miami), ainsi que le trafic des armes et de la drogue.» Voir HURBON, Laënnec, op. cit., p. 69.
16. Voir HECTOR, Michel, *Crisis et mouvements populaires en Haïti*, op. cit., p. 58-59.
17. Voir LUNDAHL, Mats *Politics or Markets? Essays on Haitian Underdevelopment*, op. cit., p. 403.
18. Voir MANIGAT, Leslie F., *La crise haïtienne contemporaine*, op. cit., p. 189-190.
19. Rappelons que les usines d'assemblage avaient employé, pendant les années 1970-1980, environ 80 000 ouvriers et qu'en 1986 ils n'étaient plus que 30 000. Il en était de même de l'industrie touristique qui, en 1981, avec 339 000 visiteurs, rapportait 44 000 000\$ à l'économie haïtienne. Voir LUNDHAL, Mats, op. cit., p. 409-412.
20. Voir CORTEN, André, *Diabolisation et mal politique. Haïti: misère, religion et politique*, op. cit., p. 150-154.
21. Voir ÉTIENNE, Sauveur Pierre, *Haïti: l'invasion des ONG*, op. cit., p. 189.

22. Voir SMARTH, Luc, *Les organisations populaires en Haïti. Une étude exploratoire de la zone métropolitaine de Port-au-Prince*, CRESDIP/C1DIHCA, 1998.
23. HABERMAS, Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel*, tr. fr., Paris, Fayard, 1.1 et II, 1987.
24. Analysant ce phénomène, Leslie F. Manigat, le sorbonnard, écrit avec rage et nostalgie: «La généralisation de l'emploi du créole facilitait l'accès aisément à la parole pour des langues subitement déliées et des imaginations automatiquement débridées. Plus rien n'était plus [sacré] comme avant.» Voir MANIGAT, Leslie F., *La crise haïtienne contemporaine*, op. cit., p. 190.
25. Voir WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, *Haiti: The Failure of Politics*, op. cit., p. 118-119.
26. Voir JEAN-FRANÇOIS, Hérold, op. cit., p. 12-13.
27. MOÏSE, Claude et OLLIVIER, Émile, *Représenter Haïti. Grandeur et misères d'un mouvement démocratique*, op. cit., p. 139.
28. Voir HURBON, Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au xx^e siècle. La démocratie introuvable*, op. cit., p. 71.
29. Cité dans PIERRE-CHARLES, Gérard, *Haïti: peso a todo la utopia*, San Juan, Instituto de Estudios del Caribe, Universidad de Puerto Rico, 1997, p. 56.
30. Voir WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, *Liaiti: The Failure of Politics*, op. cit., p. 148.
31. Sous la bannière du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD) et avec le soutien d'un vaste mouvement populaire et démocratique englobant de larges secteurs sociopolitiques, de diverses tendances, connu sous le label Lavalas (Avalanche), il remporta plus de 67% des voix. Voir JEAN-FRANÇOIS, Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de l'indépendance à nos jours*, op. cit., p. 13.
32. Les hostilités entre les États-Unis et Aristide existaient de manière latente depuis que le prêtre, dans ses discours explosifs sur l'autel de l'église de Saint-Jean Bosco, avait ajouté le capitalisme sur la liste des péchés mortels et diabolisé George Bush qu'il décrivait comme l'équivalent de Lucifer. Aux élections du 16 décembre 1990, Washington appuyait ouvertement Marc L. Bazin, le candidat de l'Alliance nationale pour la démocratie et le progrès (ANDP). Face à la mobilisation, à la détermination des masses populaires et à l'inéluctable victoire électorale d'Aristide, le jour même des élections, une délégation américaine composée de l'ancien président Jimmy Carter, Andrew Young et Robert McNamara, échoua dans sa tentative de porter le candidat du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD) à renoncer à participer aux comices ou à accepter une défaite. Voir CHARLES, Etzer, *Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours*, Paris, ACT/Karthala, 1994, p. 405-406.
33. Commentant la victoire électorale de Jean-Bertrand Aristide, Alvin P. Adams affirma: «Après la fête, les tambours sont lourds», et Roger Lafontant jura: «Attila ne rentrera pas à Rome.» Cité dans JEAN-FRANÇOIS, Hérold, op. cit., p. 23.
34. Dans la nuit du 6 au 7 janvier 1991, vers une heure du matin, apparut Roger Lafontant sur l'écran de la télévision d'État pour annoncer à la nation que, avec l'appui de l'armée et la démission de la présidente provisoire Ertha Pascale Trouillot, il s'était emparé du pouvoir, proclamant l'annulation des résultats des élections du 16 décembre et l'état de siège. Avant même qu'il terminât la lecture de son discours, les masses populaires avaient déjà érigé des barricades dans toutes les rues de la capitale

et encerclé le Palais national. Aux environs de neuf heures du matin, face à cette démonstration de force, le haut commandement de l'armée donna l'ordre de prendre d'assaut le Palais. L'opération s'acheva, sans mort ni blessé dans aucun des deux camps qui «s'affrontèrent», par la capture et l'emprisonnement des putschistes. Mais le bilan en termes de dégâts matériels et de pertes en vies humaines fut très lourd: destruction de nombreux édifices, un grand nombre de présumés macoutes furent brûlés vifs, l'ancienne cathédrale de Port-au-Prince fut incendiée (après que l'archevêque de Port-au-Prince, monseigneur François Wolf Ligondé, qui avait promis au peuple de Dieu, dans son homélie du premier janvier, que la Vierge Marie empêcherait l'arrivée du socialo-bolchevisme au pouvoir, a eu le temps de se mettre à couvert), la résidence du nonce apostolique fut pillée et celui-ci, à son tour, maltraité. Voir WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, *Haiti: The Failure of Politics*, op. cit., p. 167.

35. Voir WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, *op. cit.*, p. 72-74.
36. Dans son discours d'investiture, le 7 février 1991, le président Aristide déclara: «Si l'on ne mange pas le calalou avec un seul doigt, un jour viendra, l'âne cessera de travailler pour que le cheval se la coule douce.» Comme s'il voulait préciser davantage ses menaces à peine voilées à l'endroit de l'oligarchie, il poursuivit: «Si l'on ne mange pas le calalou avec un seul doigt, la roche à l'eau parviendra à connaître la douleur de la roche au soleil.» Et pour terminer son allocution de circonstance, le président n'hésita pas à mettre à la retraite, de façon cavalière, plusieurs hauts gradés de l'armée: «Nous demandons à ce que le général Serge St-Éloi, le général de brigade Acédius Saint-Louis, le général de brigade Fritz Romulus, le général de brigade Jean-Claude Lorenceau, le général de brigade Roland Chavannes, le colonel Christophe Dardompré continuent à acquérir la gloire, tandis qu'ils jouiront d'une retraite bien méritée en tant que vaillants soldats qui ont travaillé dur et qui ont mérité cela.» Voir ARISTIDE, Jean-Bertrand, *Théologie et politique*, Montréal, CIDIHCA, 1992, p. 104 et 114-115.
37. MOÏSE, Claude et OLLIVIER, Émile, *Représenter Haïti*, op. cit., p. 165.
38. Voir JEAN-FRANÇOIS, Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de T indépendance à nos jours*, op. cit., p. 39.
39. WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, *op. cit.*, p. 75.
40. MOÏSE, Claude et OLLIVIER, Émile, *op. cit.*, p. 164.
41. *Ibid.*, p. 159.
42. «On m'a souvent reproché l'absence ou le Hou de mon programme. Le temps manquait? Mauvaise excuse. *La chance qui passe*, puis *La chance à prendre* sont deux textes de base, longs, intéressants, mais souvent indigestes et inaccessibles pour 90% des Haïtiens. Le peuple avait en fait son programme. Pas besoin d'un devin pour le mettre en forme, après des années de lutte contre le néoduvaliérisme. Un programme simple: dignité, transparence, participation. Ces trois notions s'appliquant aussi bien au domaine économique que moral. Au risque de déplaire à certains technocrates, j'ai toujours banni le jargon des sciences sociales. On ne s'était pas mis à l'écoute du peuple pour lui renvoyer un discours incompréhensible. Populisme? Démagogie? Sûrement pas. Rarement un candidat a si peu promis. Des valeurs morales? Oui. Des valeurs marchandes? Très peu... » Voir ARISTIDE, Jean-Bertrand et WARGNY, Christophe, *Tout homme est un homme*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p. 151-152.

43. Cité dans MOÏSE, Claude et OLLIVIER, Émile, *op. cit.*, p. 158.
44. Selon la propre expression de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide.
45. « En effet, la Constitution de 1987 définit les relations entre les trois pouvoirs de l'État au niveau de la nouvelle République et établit, dans ses articles 93, 97, 98, 111-8, 129-4, 137, 141 et 156, l'hégémonie du Parlement par rapport au Pouvoir exécutif. Cette Constitution, en instituant un Pouvoir exécutif bipolaire, avec le président comme chef de l'État et un Premier ministre, comme chef du gouvernement, et où le président ne dispose d'aucun droit de veto ni de la possibilité de dissoudre le Pouvoir législatif, a été élaborée pour mettre un terme au présidentialisme autoritaire traditionnel qui a prévalu durant toute l'histoire du pays. De plus, la Constitution, dans ses articles 284-3, 284-4, interdit le référendum comme voie d'amendement et établit qu'aucun amendement ne peut affecter le caractère démocratique et républicain de l'État.» Voir ÉTIENNE, Sauveur Pierre, *Haïti: misère de la démocratie*, *op. cit.*, p. 150-151.
46. Voir MOÏSE, Claude, *Le pouvoir législatif dans le système politique haïtien. Un aperçu historique*, Montréal, CIDIHCA, 1999.
47. L'officialisation de la baisse des prix du sucre et du ciment entraîna la disparition des produits de base sur le marché durant le mois d'avril 1991, ce qui provoqua des manifestations populaires dans diverses grandes villes de province. Les manifestants accusaient les «bourgeois» d'être responsables de la situation et, au Cap-Haïtien, deuxième ville du pays, les émeutiers pillèrent divers magasins, sans aucune intervention des autorités pour condamner ces actes. Voir JEAN-FRANÇOIS, Hérold, *op. cit.*, p. 105.
48. Voir JEAN-FRANÇOIS, Hérold, *ibid.*, p. 249-250.
49. MOÏSE, Claude et OLLIVIER, Émile, *Repenser Haïti*, *op. cit.*, p. 168.
50. Le mot «instrument» faisait allusion au pneu enflammé que les manifestants utilisaient après la chute de la dictature pour brûler vifs les anciens membres de la milice des Duvalier.
51. Voir JEAN-FRANÇOIS, Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de l'indépendance à nos jours*, *op. cit.*, p. 287-290.
52. Selon les rapports de divers organismes nationaux et internationaux de défense des droits humains, entre 1991 et 1994, entre 3 000 à 5 000 personnes avaient été assassinées. Voir «Siiencing a People: The Destruction of Civil Society in Haiti», *Human Rights Watch*, 1^{er} mars 1993; et GASPARD, Fritzner et ÉTIENNE, Sauveur Pierre, «Les droits humains en Haïti», *Rencontre*, n° 5, Port-au-Prince, janvier-mars 1993.
53. Voir HUNTINGTON, Samuel P., *The Third Wave. Democratization in the Late Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 45-46.
54. Voir BADIE, Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995 et *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard, 1999.
55. Voir BADIE, Bertrand, *La diplomatie des droits de l'homme: entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, 2002.
56. Les États-Unis d'Amérique, la France, le Canada, le Venezuela et, plus tard, l'Argentine et le Chili s'étaient joints pour appuyer le processus de transition et s'autobaptisaient «les pays amis d'Haïti».
57. Voir «Comprotniso de Santiago de Chile con la democracia y con la renovación del sistema americano», OEA/Ser. P., AG/doc. 2734/91, 4 juin 1991.

58. *Ibid.*
59. Voir JEAN-FRANÇOIS, Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de Vindépendance à nos jours*, op. cit., p. 437-441.
60. Selon l'ancien premier ministre Robert Malval, les deux protagonistes de l'accord de Governors' Island étaient décidés à le torpiller, chacun à sa manière. Il affirme avoir été coincé entre un président décidé à ne pas retourner au pays tant que le gros de l'armée resterait en place et un commandant en chef résolu à laisser pourrir la situation avec l'espoir de lasser la communauté internationale. Voir MALVAL, Robert, *L'année de toutes les duperies*, Port-au-Prince, Regain, 1996, p. 211.
61. Voir MAGUIRE, Robert et al., *Haïti prise en otage: les réponses internationales à la recherche d'une identité nationale de 1986 à 1996*, tr. fr., Thomas J. Institute for International Studies/Université des Nations Unies, 1997, p. 44.
62. Cité dans JALLOT, Nicolas et LESEGE, Laurent, op. cit., p. 149.
63. En réaction à cette déclaration de son successeur, l'ancien président américain affirma que «ce serait une énorme erreur, puisque aucune vie américaine n'est en danger en Haïti»; il alla même jusqu'à réclamer la fin de l'appui du gouvernement Clinton à «l'instable Aristide». Voir JALLOT, Nicolas et LESAGE, Laurent, *ibid.*
64. Voir Sénat des États-Unis, commission aux Relations étrangères, *Audience sur la politique des États-Unis vis-à-vis d'Haïti*, tr. fr., Washington, D.C., mardi 8 mars 1994.
65. Cité dans MOUTERDE, Pierre et WARGNY, Christophe, *Après la fête, les tambours sont lourds. Cinq ans de duplicité américaine en Haïti (1991-1996)*, Paris, Éditions Austral, 1996, p. 172.
66. Le 17 septembre 1994, arriva à Port-au-Prince une délégation composée de l'ancien président Jimmy Carter, de Sam Nunn, président de la commission de la Défense du Sénat, et de l'ancien général Colin Powell, l'architecte de l'opération «Tempête du désert» durant la première guerre du Golfe. Le général Cédras se montra impassible face aux informations techniques de Colin Powell lui expliquant que le Pentagone avait choisi l'option zéro, selon laquelle les soldats américains ne fouleraient le sol haïtien qu'après la destruction totale de l'armée locale par les forces aériennes américaines. Mais, pendant ce temps, le président Bill Clinton avait donné l'ordre à son ministre de la Défense, William Perry, de faire décoller les C-141 de la base de Fort Bragg, transportant les parachutistes de la 82^e Division aéroportée (Airborne), ayant pour mission de bombarder Haïti. À ce moment, le général Philippe Biamby, informé par téléphone, chuchota au général Cédras qu'une flotte d'avions se dirigeait vers Haïti. C'est alors que celui-ci se rendit au Palais national avec la délégation américaine pour rencontrer le président *de facto*, M^e Émile Jonassaint. Ce dernier, bien qu'il n'eût pas la légitimité nécessaire pour le faire, du fait même de n'avoir pas été reconnu par la communauté internationale, y compris les États-Unis d'Amérique, signa avec Jimmy Carter l'accord autorisant les troupes américaines à occuper le pays avec la totale collaboration de l'armée haïtienne. Voir à ce sujet, JALLOT, Nicolas et LESAGE, Laurent, op. cit., p. 175.
67. Dans la nuit du 3 octobre, le redoutable chef de la police de Port-au-Prince, le colonel Joseph Michel François, gagna, avec sa famille, de manière précipitée, la République dominicaine; 10 jours plus tard, les Américains organisèrent le départ des généraux Raoul Cédras et Philippe Biamby, avec leurs familles, pour Panama.

68. Voir BADIE, Bertrand et SMOUTS, Marie-Claude, *Le retour du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, 1992.
69. Ces auteurs affirment qu'Aristide était rentré avec les Américains dans ses bagages. Voir JALLOT, Nicolas et LESAGE, Laurent, *op. cit.*, p. 177.
70. Voir ÉTIENNE, Sauveur Pierre, *Haïti: misère de la démocratie*, *op. cit.*, p. 238.
71. Voir MAGUIRE, Robert *et al.*, *op. cit.*, p. 74.
72. De l'avis de l'historien Claude Moïse, «l'OPL en 1995 comble un vide, le vide organisationnel aristidien. Elle finit par s'imposer comme partenaire majeur dans l'espace Lavalas à l'occasion des élections législatives de 1995. Le chef charismatique (Aristide) et l'organisation (OPL) ont besoin l'un de l'autre, l'OPL pour prendre appui sur la popularité du leader, Aristide pour profiter de l'expérience et de l'habileté de l'organisation à travailler sur le terrain et à réaliser le montage électoral.» Voir MOÏSE, Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, Montréal, CIDIHCA, 2002, p. 27.
73. La PPL rafle la majorité des postes électifs avec 17 sénateurs sur 18, 62 députés sur 83, plus de 100 conseils municipaux sur 133 et une quantité innombrable des 556 conseils d'administration des sections communales. Voir *Libète* du 25 octobre 1995, n° 161.
74. Voir ÉTIENNE, Sauveur Pierre, *Haïti: misère de la démocratie*, *op. cit.*, p. 229.
75. *Ibid.*, p. 229-230.
76. Concernant l'assassinat de Jean-Hubert Feuillé, l'ancien député Jean Gabriel Fortuné, qui se trouvait avec lui dans la voiture et qui avait été gravement blessé par les assassins, avait affirmé, depuis l'hôpital canadien où il s'était fait soigner, avoir reconnu les assassins qui étaient des membres du corps de sécurité du Palais national. La façon dont le gouvernement a géré l'enquête semble confirmer la thèse du député Fortuné. Voir ARCHER, Édouard H., *Au rythme... trépidant des jours*, vol. III, Montréal, Doreth Théodore, 2003, p. 97.
77. Cité dans MOUTERDE, Pierre et WARGNY, Christophe, *op. cit.*, p. 206-207.
78. *Ibid.*, p. 207.
79. Répondant sur CNN à la question du journaliste qui lui demandait si elle pensait que les élections allaient effectivement avoir lieu en Haïti le 17 décembre 1995, l'ambassadrice des États-Unis d'Amérique aux Nations Unies, M^{me} Madeleine Albright, déclara que son pays s'attendait toujours à ce que les élections présidentielles en Haïti se tiennent le 17 décembre: «Il n'y a pas de raison de penser autrement», précisa-t-elle. Donc, les Américains accentuèrent ainsi la pression pour faire échec à l'offensive visant à récupérer les trois ans. Cité dans ARCHER, Édouard H., *op. cit.*, p. 104.
80. Dans le discours qu'il prononça à la cathédrale, à l'occasion des funérailles de Jean-Hubert Feuillé, le président alla jusqu'à menacer le président Clinton de lui créer des problèmes lors de sa réélection, s'il n'appuyait pas la récupération de ses trois ans. Il déclara: «Si en novembre prochain, cela ne se passe pas bien ici, cela se passera mal aussi aux États-Unis en novembre. Je peux. Et je veux», martela-t-il. Cité dans ARCHER, Édouard H., *op. cit.*, p. 98.
81. MAGUIRE, Robert *et al.*, *op. cit.*, p. 75.
82. Le dernier conflit entre le pouvoir exécutif et le Parlement a engendré une crise larvée qui, de rebondissement en rebondissement, a débouché sur un nouvel effondrement de l'État haïtien en 2004.

83. Voir MOÏSE, Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, op. cit., p. 40.
84. Voir le document intitulé *République d'Haïti*, «stratégie de reconstruction sociale et économique», 22 août 1994.
85. MAGUIRE, Robert *et al.*, op. cit., p. 80.
86. Voir *Rapport du Secrétaire Général sur les Missions des Nations Unies en Haïti*, S/1996/112, 14 février 1996.
87. La Chambre des députés vota le jeudi 5 septembre la loi permettant l'investissement privé dans les entreprises publiques haïtiennes. Voir *Haïti en Marche*, 11-17 septembre 1996, vol. 3, n° 31.
88. Cette stratégie consistait à établir un climat de peur généralisé dans le but de discrediter l'institution policière, de privatiser la contrainte physique légitime, au moyen de la création de compagnies privées de sécurité appartenant à des proches du pouvoir, dont la compagnie Cobra, propriété de Pierre Denizé et de Serge Calvin, respectivement directeur général de la Police nationale d'Haïti et beau-frère du président Préval, et de permettre aux membres des bandes armées de disposer d'un emploi et de détenir légalement leurs armes. À ce sujet, Claude Moïse écrit: «La dégradation de l'État en bandes armées incontrôlées, un moment, a fait craindre le retour des seigneurs de la guerre, schéma de l'État haïtien du xixe siècle. Avec la notable différence toutefois que l'existence de ces derniers s'articulait à la structure de l'armée. La destruction de la principale force de sécurité a pour effet la prolifération des compagnies privées de sécurité dont certaines sont la propriété de proches du pouvoir.» Et Laënnec Hurbon de souligner: «Auparavant, la dictature avait un visage bien précis, plutôt grimaçant, menaçant ou patibulaire: on savait ainsi comment le fuir, le marronner, ou ruser avec lui, car il y avait des repères et des forces identifiables un peu comme dans le vodou où des contrats sont autorisés même avec des «esprits» tenus pour cruels et malfaisants. Cette fois, le despote est sans visage, il s'est répandu partout, on ne peut savoir où et quand il décide de frapper et de se manifester. Une telle situation suscite une angoisse beaucoup plus profonde que celle qu'on éprouvait sous la dictature des Duvalier. Il n'y a pas de lois, de règles ni de normes que l'on puisse invoquer pour se protéger, il n'y a pas d'institutions sur lesquelles on puisse s'appuyer.» Voir respectivement MOÏSE, Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, op. cit., p. 43 et HURBON, Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*, op. cit., p. 165.
89. Chaque Conseil départemental établirait les priorités du département en matière de développement économique et social. Le Conseil interdépartemental, constitué de neuf membres; c'est-à-dire un représentant par département, participerait au Conseil des Ministres. En outre, chaque structure départementale choisirait un membre du Conseil électoral permanent.
90. Après le retour à l'ordre constitutionnel, le népotisme et la corruption généralisée constituaient l'essence du régime Lavalas. Cette nouvelle réalité, jointe à la division au sein du mouvement Lavalas et à la détérioration des conditions de vie des masses populaires, expliquent ce très faible taux de participation aux dites élections.
91. Voir *Libète*, n° 240, 14 février 1997.

92. Cette démission survint à un moment inattendu, car le premier ministre venait d'obtenir un vote de confiance à la suite d'une interpellation de la Chambre des députés le 26 mars. Mais le gouvernement démissionnaire demeura en place, conformément à l'article 165 de la Constitution, pour liquider les affaires courantes de l'État. Le 20 octobre, dans un message à la Nation, le premier ministre démissionnaire invoqua les articles 24 et 35 de la Constitution relatifs à la liberté de conscience, à la liberté de travail et rappela la faiblesse de l'article 165 qui ne fixe pas de délai pour la liquidation des affaires courantes par un gouvernement démissionnaire pour justifier sa décision d'abandonner le siège du gouvernement. Voir la reproduction *in extenso* de ce message dans ARCHER, Édouard H., *An rythme... trépidant des jours*, op. cit., p. 223-226.
93. Le ministre des Finances Fred Joseph résumait à lui seul l'essence du régime Lavalas. Il était tellement efficace dans le domaine de la corruption que le président Préval le conserva à ce poste et, n'était l'opposition de l'OPL, il lui aurait confié à la fois le ministère des Finances et celui de la Planification et de la Coopération externe. Sa phrase mémorable, prononcée au cours d'une réunion tenue aux bureaux du premier ministre Rosny Smarth, en dit long: «Ce n'est pas parce que nous sommes dans le mouvement Lavalas que nous ne devons pas faire de l'argent.» Cité dans PECK, Raoul, *Monsieur le Ministre... Jusqu au bout de la patience*, Port-au-Prince, Éditions Velvet, 1998, p. 27. Il est à souligner que Raoul Peck, en tant que ministre de la Culture sous le gouvernement de Rosny Smarth, était le collègue du ministre Fred Joseph, ayant de se montrer solidaire du premier ministre en donnant sa démission en 1997.
94. Dans une lettre datée du 25 mars 1998, le sénateur indépendant Jean-Robert Sabalat demanda des comptes au président Préval au sujet des 30 000 000 de gourdes décaissées au profit d'une société créée *ad hoc* (AOD) pour l'alphabétisation, alors que le budget de la secrétairerie d'État proposée à cette tâche atteignait à peine la modique somme de 3 800 000 gourdes, sans aucune explication au Grand Corps qui en avait fait la demande en maintes occasions. Il demanda aussi au président où étaient passées les 370 000 000 de gourdes du budget national que le Sénat avait allouées au secteur de la production agricole et qui s'étaient évaporées. Voir la lettre du sénateur Sabalat reproduite *in extenso* dans ARCHER, Édouard H., op. cit., p. 284-287.
95. Laënnec Hurbon s'interroge à ce sujet: «Qu'est-ce qui explique que les procès de bandits capturés soient si rares, qu'après cinq années de retour à l'ordre constitutionnel on n'a jamais fini de découvrir le caractère verrouillé et corrompu du système judiciaire? Qu'est-ce qui explique également que le corps de la police semble fonctionner sur une base non hiérarchique, comme si l'État lui-même assumait de divorcer avec le principe du monopole légitime de la violence?» Et l'auteur de déduire: «L'anarchie est bien le résultat d'un calcul politique qui vise à donner le change sur les pratiques du gouvernement, c'est-à-dire à brouiller toutes les pistes de responsabilité [...] L'anarchie devra servir à offrir l'impression que le gouvernement choisit la voie du laisser-aller (au peuple), pendant que les affaires publiques deviennent des affaires privées traitées comme dans les secrets d'alcôve d'amis vivant en groupies [...] Un individu peut être maintenu en prison alors que le juge ordonne de le relâcher; un autre peut être relâché alors que le juge ordonne sa détention.» Voir HURBON, Laënnec, op. cit., p. 172, 179 et 180.

96. Voir International Crisis Group (ICG), *A New Chance for Haiti?* ICG Latin America/Caribbean Report, n° 10, Port-au-Prince/Bruxelles, 18 novembre 2004, p. 5.
97. Réagissant à cet assassinat politique, l'ambassadeur américain, Timothy Michael Carney, qui assistait aux funérailles du sénateur Toussaint, déclara: «Mon premier appel est basé sur le constat que cet assassinat souligne le besoin absolu de diminuer la violence dans la société haïtienne. Qu'il s'agisse de la violence dans une famille, de la violence criminelle ou de la violence politique, il faut que toutes ces violences cessent... Mon second appel s'adresse à la police pour quelle montre tout son professionnalisme, pour quelle déploie toute son énergie pour arrêter cette vague de criminalité, appréhender les criminels et les remettre à la justice pour qu'ils soient jugés.» Cité dans ARCHER, Édouard H., *op. cil.*, p. 402.
98. Congrès national des mouvements démocratiques.
99. À ce sujet, l'ambassadeur américain déclara: «La politique doit se manifester de manière pacifique à travers le processus électoral, non par la violence et par des manifestations de rue tumultueuses.» Cité dans ARCHER, Édouard H., *op. cil.*, P- 44i.
100. L'ancien président de la Ligue de Défense des Droits Humains sous le régime de Jean-Claude Duvalier, le professeur Gérard Gourgue, réagissant à la violence des partisans du pouvoir, affirma: «La société est sortie plutôt avec une victoire morale. Les masques sont tombés et l'on voit le vrai visage de l'insécurité.» Cité dans ARCHER, Édouard H., *ihicl.*, p. 460.
101. Jean Léopold Dominique, célèbre journaliste et directeur de Radio Haïti Inter, était l'éminence grise du président Préval. Il faisait partie, avec Robert Manuel et Pierre Denizé, de l'aile mulâtre de la Famille Lavalas. La thèse de ce secteur du pouvoir était que, en raison de l'implication d'Aristide dans le trafic de la drogue, les assassinats politiques et la corruption, le gouvernement Clinton aurait pu empêcher son retour au pouvoir. Aussi, le président Préval et Jean Léopold Dominique mirent-ils sur pied un mouvement paysan dénommé Koze Pèp, dont ils confieront la direction à Charles Suffra, un paysan du département de l'Artibonite. Cet instrument politique devait servir de rampe de lancement à la candidature de Jean Léopold Dominique à la présidence. Le conseiller politique du président Préval aurait pu lui succéder aux dépens de l'ex-président Aristide. Ce personnage très controversé, un mulâtre populiste rappelant Sylvain Salnave, mulâtre populiste du xix^e siècle, dont les trois années de présidence (1867-1869) furent trois ans de guerre civile, fut assassiné le 3 avril 2000, à l'intérieur des locaux de sa station, en compagnie d'un gardien, Jean-Claude Louissaint. Crime politique parfait: tous les suspects appréhendés par la police dans ce dossier embarrassant pour le régime Lavalas sont exécutés ou livrés à la furie d'une foule vengeresse. Le cadavre de l'un d'eux qui se trouvait à la morgue de Port-au-Prince a mystérieusement disparu sans que les autorités aient pu fournir la moindre explication au juge d'instruction chargé du dossier. Le renvoi de Robert Manuel et son exil, ainsi que l'humiliation subie par Pierre Denizé, cousin de ce dernier, contribuèrent à neutraliser l'aile mulâtre de la Famille Lavalas et à anéantir ses ambitions politiques. Voir ARCHER, Édouard H., *op. cit.*, p. 512-515.
102. Accusé injustement par des personnalités proches de la victime et du pouvoir, dont l'ex-major Danny Toussaint et M^e Jean-Claude Nord, et des organisations populaires qui avaient à plusieurs reprises réclamé sa démission, d'avoir commandité

l'assassinat de l'ex-colonel Jean Lamy, conseiller du haut commandement de la Police nationale d'Haïti, qui devait lui succéder au poste de secrétaire d'État à la Sécurité publique, Robert Manuel, qui n'offrait pas assez de garantie à Aristide pour permettre à la Famille Lavalas de gagner la totalité des postes électifs, grâce à la collaboration étroite de l'institution policière, en symbiose avec les organisations populaires, fut tout simplement éjecté de l'appareil étatique Lavalas. Voir ARCHER, Édouard H., *ibid.*, p. 512-513.

103. Lors des funérailles de l'ex-colonel Jean Lamy à la cathédrale de Port-au-Prince, célébrées en présence de l'ex-président Aristide et de sa femme, de Pierre Denizé et de Luc Eucher Joseph, respectivement chef et inspecteur général de la police, les membres d'organisations populaires proches du pouvoir n'ont pas hésité à insulter verbalement et à humilier les deux responsables de l'institution policière, en leur lançant des objets au visage et en réclamant leur révocation et leur remplacement par l'ex-major Dany Toussaint porté par la foule dans l'enceinte de l'église, sous le regard complaisant de Jean-Bertrand Aristide. À la sortie de la cathédrale, le chef et l'inspecteur général de la police n'ont eu la vie sauve qu'en s'engouffrant dans la limousine blindée de Jean-Bertrand Aristide. Voir ARCHER, Édouard H., *ibid.*, p. 514.
104. Réagissant à la recrudescence des actes de violence perpétrés par les partisans du régime Lavalas, l'ambassadeur américain, Timothy Michael Carney, avait souhaité, dans une déclaration publique, que les « zenglendos et les assassins politiques soient mis hors d'état de nuire en Haïti ». La collusion entre le gouvernement Clinton et le régime Lavalas était telle que l'ambassadeur américain s'était senti outragé par l'attitude du département d'État qui, exécutant les mots d'ordre du président Clinton, resta muet devant «des incessantes violations de la Constitution du pays et des droits des citoyens par les autorités lavalassiennes, ainsi que les assassinats politiques et le rôle des personnages politiques de haut niveau dans le trafic de drogue, qui sont passés sous silence». La nouvelle de sa démission rapportée par la *Voix de l'Amérique* fixa au 31 décembre 2000 la date de son départ d'Haïti. Et les raisons de cette démission s'expliquaient de la façon suivante: «Blessé dans son amour-propre, ayant été obligé de respecter les consignes de Washington, l'ambassadeur Carney s'est, trop souvent, senti en conflit avec lui-même et obligé de se taire sur des situations où, moralement et diplomatiquement, il estimait nécessaire de faire une intervention musclée; ou bien, dans d'autres cas, de véhiculer une prise de position totalement contraire à l'éthique et à sa conviction morale et politique. Pour toutes ces raisons, il n'entend pas se laisser intimider par les pressions de son patron.» Donc, le régime Lavalas avait obtenu carte blanche de Washington et il n'avait que faire de l'opinion publique nationale et internationale. Voir ARCHER, Édouard H., *op. cit.*, p. 515 et 527-528.
105. Voir MOÏSE, Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, *op. cit.*, p. 75.
106. Voir HURBON, Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au xxi siècle. La démocratie introuvable*, *op. cit.*, p. 186.
107. La grande presse internationale était unanime à reconnaître le caractère scandaleux de ces élections. Radio Canada titrait son reportage en date du 22 mai: «*En Haïti, la démocratie se ramasse à la pelle*», James R. Morrell écrit: «*Snatching Defeat from Jaws of Victory*», *International Policy Report*, août 2000; et le *Miami Herald* : «*Serious Error is Discovered in Haiti's Election*». Voir le *Miami Herald* du 3 juin 2000.

108. Voir HURBON, Laënnec, *op. cit.*, p. 191.
109. Commentant l'instrumentalisation des organisations populaires et l'usage du concept de «peuple» par le pouvoir pour intimider ses adversaires et leur imposer ses points de vue, Laënnec Hurbon écrit: «Si tout à ses débuts, il (le pouvoir) pouvait faire un large et explicite emploi de thèmes venus de la théologie de la libération, cette fois seul le mot peuple est repris mais avec un masque de sécularisation: le peuple a voté, a élu, et ne peut pas être trahi, c'est le peuple qui décide sous les espèces d'organisations populaires devenues en même temps porte-parole du leader du peuple.» Voir HURBON, Laënnec, *ibid.*, p. 195.
110. Voir International Crisis Group (ICG), *A New Chance for Haiti?*, *op. cit.*, p. 8.
111. Voir MOÏSE, Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, *op. cit.*, p. 80-81.
112. Voir U. S. Department of State, «*International Narcotics Strategy Reports, 2003*», 1^{er} mars 2004.
113. Voir HURBON, Laënnec, *op. cit.*, p. 184.
114. Voir ZIEGLER, Jean, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, et *La Suisse lave plus blanc*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.
115. Plusieurs trafiquants de drogue arrêtés en Haïti par la Drug Enforcement Administration (DEA) et déportés vers les États-Unis d'Amérique ont accusé le président Aristide, bien avant la chute de son régime, d'être le parrain du narcotrafic en El a i ti.
116. Sous la pression du gouvernement Bush, le président Aristide a dû demander au président du Sénat, M. Jean-Marie Fourel Célestin, de démissionner et de se mettre à couvert pour ne pas être arrêté. Après la chute du régime Lavalas et l'effondrement de l'État haïtien en 2004, il s'est personnellement livré à la DEA pour être déporté vers les États-Unis d'Amérique. Outre l'ancien président du Sénat, l'ex-chef de la police et plusieurs hauts responsables de ladite institution, l'ancien chef de sécurité du Palais national et l'ex-responsable du parc automobile de la présidence sont actuellement incarcérés à Miami. Ils ont été dénoncés par Jacques Kétant et Jean Étienne Jasmin qui reconnaissent avoir assuré pendant longtemps les émoluments des policiers de nombreux commissariats de la capitale et d'une bonne partie des employés de l'administration publique au profit du gouvernement de Jean-Bertrand Aristide. Voir <www.radiokiskeya.com>, «*Les langues se délient sur VimPLICATION d'Aristide*», 29 mai 2004.
117. Laënnec Hurbon décrit ainsi le pouvoir Lavalas: «[...] libre utilisation des deniers publics, refus de l'autonomie des institutions, dont en particulier le Parlement, la police, les tribunaux, recours à une milice civile de fait, c'est-à-dire à des groupes de civils armés pour casser les manifestations d'opposants ou organiser des grèves sauvages en faveur du pouvoir, sur le modèle des Tontons macoutes, la politisation des entreprises publiques, etc.» Voir HURBON, Laënnec, *op. cit.*, p. 195.
118. Voir le rapport de la Commission d'enquête de l'OEA sur les événements du 17 décembre 2001, en date du 1^{er} juillet 2002. Reconnaissant que l'opposition n'avait rien à voir avec cette attaque, l'Organisation hémisphérique exigea du régime Lavalas le dédommagement des victimes des actes de violence perpétrés par ses partisans.

119. Comparant la corruption sous Lavalas et sous Duvalier, Claude Moïse écrit: «La corruption galopante d'aujourd'hui, phénomène de société, comme celle d'hier sous Duvalier, relève de tout un système.» Voir MOÏSE, Claude, *op. cit.*, p. 116. Nous trouvons la comparaison quelque peu osée, car sous Duvalier la corruption était hautement centralisée. Elle était l'apanage du chef de l'État et de ses proches. Sous Préval et surtout sous Aristide, elle s'est démocratisée à un point tel, naturellement grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale par le trafic de la drogue, que la prolifération des nouveaux riches, nous parlons de multimillionnaires, a atteint un nombre impressionnant pour un pays aussi pauvre.
120. Le 7 septembre 2001, Jean-Bertrand Aristide, en sa qualité de président contesté, à l'occasion du lancement du Programme alpha-économique au stade Sylvio Cator, à Port-au-Prince, avait très fortement encouragé la population à investir dans les coopératives. Mais deux ans plus tard, ces entreprises financières, qui offraient des taux mensuels sur investissement dépassant 10%, allaient faire faillite. La quasi-totalité des dirigeants de ces coopératives ont pu fuir le pays sous la protection des autorités Lavalas. Voir le rapport de la Commission présidentielle sur le dossier de la faillite frauduleuse des coopératives, soumis au pouvoir exécutif en janvier 2005, faisant état de la faramineuse somme de quatre milliards de gourdes empochées par les escrocs du régime Lavalas.
121. Voir COLLIN, Françoise, *L'Homme est-il devenu superflu?*, Ilannah Arendt, Paris, Odile Jacob, 1999, p. 34.
122. HURBON, Laënnec, *op. cit.*, p. 167.
123. Dans la nuit du 28 juillet, les locaux de l'Académie de police, située dans la capitale, furent attaqués par un groupe lourdement armé et plusieurs officiers de police furent tués. Le régime Lavalas ne put fournir aucune explication sur ces actes. Mais des informations de sources policières avaient laissé croire qu'il s'agissait tout simplement d'un coup monté par de hauts responsables du gouvernement pour s'emparer d'une cargaison de cocaïne qui était entreposée à l'Académie de police et placée sous haute surveillance. La façon dont le commando pénétra dans l'enceinte de l'édifice, maîtrisa certains policiers, s'empara des clés du dépôt et exécuta les témoins gênants, avec la complicité de certains responsables de l'Académie, sans laisser de trace, rend crédible cette version des faits.
124. Voir MOÏSE, Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, *op. cit.*, p. 96-97.
125. Voir International Crisis Group (ICG), *A New Chance for Haiti?*, *doc. cit.*, p. 9.
126. *Ibid.*
127. Littéralement : l'Armée des orphelins de mère, c'est-à-dire dont la cruauté des membres n'épargnerait même pas leurs propres mères.
128. Voir International Crisis Group (ICG), *A New Chance for Haiti?*, *op. cit.*, p. 9.
129. Voir *ibid.*
130. Voir *ibid.*, p. 10-11.

Conclusion

Saint-Domingue/Haïti était une création de l'expansionnisme européen et des rivalités entre les puissances occidentales dans la course à la conquête et au partage du monde. Alors, pourquoi l'État moderne, c'est-à-dire le modèle européen, n'a-t-il pu être implanté en Haïti? Nous nous sommes attelé, tout au long des huit chapitres, à la difficile tâche d'expliquer, sur une longue perspective historique (1697-2004), par la mise en relation des variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir, la non-émergence de l'État moderne dans l'ancienne colonie française, reconnue au XVIII^e siècle comme la plus prospère dans le monde.

Avec pour trame Saint-Domingue/Haïti dans la dynamique globale de l'Occident et comme fil conducteur la construction externe et interne de l'État haïtien, nous avons accordé une attention spéciale à la sociogenèse de celui-ci, à sa naissance et à son évolution. La mise en perspective des inter-relations entre politique, économie et société nous a permis d'avoir une vision globale de l'État haïtien, dans sa dynamique interne et dans les rapports transnationaux de pouvoir constitués par le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. Ainsi, il nous a été donné de constater que la non-émergence de l'État moderne en Haïti résulte des décisions prises par les élites politiques, dans un cadre contraignant, sur les plans interne et externe. Ces décisions, jointes aux contingences de l'histoire et aux conséquences non recherchées, ont contribué à transformer

le contexte social et économique interne, affectant à son tour la naissance et l'insertion de l'État haïtien dans le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. Mais pour bien appréhender l'échec de l'implantation du modèle d'État européen, l'analyse historique comparative nous a aidé à faire ressortir le contexte socioculturel de son émergence, ainsi que le flux historique permanent influençant sa construction externe et interne.

Le processus d'étatisation de l'organisation sociale féodale a culminé dans l'État moderne européen qui, dans ses rapports avec l'organisation sociale capitaliste bourgeoise, a débouché à son tour sur l'État national du xix^e siècle, dont la forme achevée actuelle est l'État « total » socialisé¹, c'est-à-dire l'État contemporain. Tout État moderne dispose d'un territoire aux frontières bien délimitées, à l'intérieur desquelles il détient le double monopole de la contrainte physique légitime et de la fiscalité. Cela lui assure une autonomie relative et la jouissance de la souveraineté interne et externe. S'il est une caractéristique de cette structure qui, à elle seule, résume son essence et la différencie de toutes les entités antérieures de même nature, c'est bien l'existence d'un ensemble de sujets, appelés citoyens, jouissant des mêmes droits et des mêmes devoirs. C'est la détention effective du monopole des moyens de contrainte et de la fiscalité qui a permis à l'État moderne de bien conduire le processus d'homogénéisation culturelle des individus, de socialiser la contrainte, de la transformer en quelque sorte en autocontrainte et, partant, de se transformer en État-nation : l'ancêtre de l'État démocratique de droit² contemporain.

Il convient de rappeler, comme il a été établi dans l'introduction, que cette macrostructure appelée État est insérée dans un réseau complexe d'interrelations où interviennent les groupes dont les initiatives sont contrai- gnantes pour l'action étatique. En outre, la structure et le fonctionnement de l'État sont influencés par le développement social et économique ainsi que par les pesanteurs historiques définissant la spécificité de chaque État.

La sociogenèse de l'État haïtien nous fournit un premier élément de compréhension de sa malformation congénitale et un premier facteur explicatif de la non-émergence de l'État moderne en Haïti. Le processus ayant débouché sur la naissance de l'État haïtien, comme conséquence non recherchée de l'action des élites politiques, puisque opposée à l'intention originelle de celles-ci, comme il a été démontré dans le chapitre II, est carac-

térisé par la double dynamique d'effondrement de l'État colonial français, pur reflet de l'État absolutiste métropolitain, et d'émergence de l'État haïtien dans sa version louverturienne, que nous considérons comme l'apogée de sa sociogenèse. La rupture violente avec la métropole, par sa nature apocalyptique, sa durée³ et sa complexité (une lutte entre Blancs et Mulâtres; une guerre sociale et raciale entre maîtres et esclaves; entre Noirs, Blancs et Mulâtres; une guerre entre les habitants de Saint-Domingue contre les envahisseurs espagnols et anglais; et, finalement, une guerre d'indépendance, de colonie contre métropole, c'est-à-dire des Haïtiens contre les Français, aggravée par son double caractère de guerre sociale et raciale), signifiait aussi le démantèlement des fondements du capitalisme mercantile et de la prospérité prodigieuse de Saint-Domingue.

La guerre d'indépendance américaine (1775-1781) mit aux prises, au début, la coalition hispano-franco-américaine et les Britanniques. Les États-Unis d'Amérique purent alors intégrer sans difficulté le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. Les pays latino-américains avaient également accédé à l'indépendance dans des conditions tout aussi favorables : le déclin irréversible de la puissance espagnole, l'émergence et l'affirmation de la puissance américaine. Ces facteurs neutralisaient les visées expansionnistes de la France et de l'Angleterre ainsi que leurs projets de dépeçage de l'empire colonial espagnol. En revanche, les Haïtiens durent affronter les foudres de la plus grande puissance militaire de l'époque: la France napoléonienne. L'indépendance du Brésil en 1822 résulta d'un simple conflit familial entre le roi Jean VI du Portugal et son fils qui devint empereur constitutionnel sous le nom de Pierre I^e. Le Pérou put obtenir son indépendance sur un plateau d'argent en 1824, sans s'être battu. La République dominicaine se débarrassa facilement de l'annexion haïtienne en 1844. La guerre d'indépendance cubaine se transforma, en 1898, en une guerre hispano-américaine. Pour sa part, la guerre d'indépendance haïtienne léguera aux élites politiques un pays exsangue. C'est sur les ruines fumantes de l'ancienne colonie française et dans un vide institutionnel total qu'elles allaient bâtir le nouvel État. Il s'édifiera dans un environnement hostile à cette prouesse historique exceptionnelle, inouïe et inacceptable ainsi que dans un milieu socioculturel inapproprié.

L'abolition tardive de l'esclavage aux États-Unis d'Amérique, en 1865, à Cuba et au Brésil, en 1888, a consacré le triomphe de la main-d'œuvre

salariée « libre » sur l'utilisation de la main-d'œuvre servile en Occident. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce ne furent pas les idées des abolitionnistes philanthropes qui eurent raison de l'esclavage, mais celles d'Adam Smith exaltant l'efficacité de la main-d'œuvre libre, davantage liée à la rationalité du capitalisme industriel. En d'autres termes, c'est le capitalisme industriel qui a vaincu le capitalisme mercantile en consacrant le triomphe de l'énergie inanimée sur l'énergie d'origine animale, détruisant du coup l'esclavage, l'un de ses principes fondateurs. Or, la guerre d'indépendance d'Haïti signifia l'abolition de l'esclavage et la destruction des fondements du capitalisme mercantile à un moment où la colonisation et l'esclavage étaient des éléments essentiels de l'ordre mondial. L'État post-colonial haïtien ne bénéficia donc d'aucune forme de légalité, de légitimité, sur le plan international, puisque son existence même était incompatible avec le bon fonctionnement du système international émergent, dont les deux composantes sont le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. De plus, le type de colonisation qu'avait pratiqué la France à Saint-Domingue, contrairement à l'Espagne et à l'Angleterre, la nature de la rupture avec la métropole et le caractère insolite que lui conféra le temps où l'indépendance s'était produite, ne permirent pas à l'appareil d'État postcolonial d'hériter de structures étatiques coloniales sur lesquelles aurait pu se greffer son action.

En outre, la violence, l'anarchie, le chaos, la guerre civile et la guerre internationale provoquèrent des vagues successives de départ massif des Blancs, de certains Mulâtres et d'esclaves à talent pour Cuba et la Louisiane. Ainsi, quatre vagues de réfugiés et les ravages de la guerre bouleversèrent la structure sociale et économique de Saint-Domingue. Le massacre des Français ordonné par Dessalines en 1804acheva le processus d'élimination de l'élément blanc de la société haïtienne. Une minorité de Mulâtres, très peu éduqués, et une majorité de Noirs, anciens esclaves et analphabètes, à quelques exceptions près, componaient en somme la société haïtienne post-coloniale. L'absence d'investissements massifs de capitaux, de technologie et de techniciens s'ajouta au refus des Haïtiens de travailler, comme par le passé, sur les plantations. Ce double inconvénient conduisit rapidement à l'abandon de la culture de la canne à sucre pour celle du café et à une baisse considérable de la production globale du pays par rapport à l'époque coloniale. Le fardeau de la dette de l'indépendance, les autres emprunts

contractés par les gouvernements successifs et le néopatrimonialisme ne firent qu'empirer son état de dégradation.

L'aspect culturel constituait aussi un handicap majeur à l'implantation du modèle d'État européen, car les liens tribaux d'origine africaine ne favorisaient pas l'intégration des masses noires dans un État national. Comme on peut l'observer dans le chapitre III, au moment de l'indépendance d'Haïti, les Noirs, qui représentaient la plus grande partie de la population, étaient divisés en « bossales » et en « créoles » et cherchaient à reconstruire leurs groupes primaires. Il était donc très difficile pour une société anti-esclavagiste, anticolonialiste, à la fois raciste et antiraciste, d'offrir les conditions d'émergence de l'État moderne européen. L'implantation et l'adaptation du modèle d'État occidental dans une société d'analphabètes se révélèrent impossibles. Donc, c'est avec les moyens du bord que les élites politiques allaient jeter les bases de l'État postcolonial.

La victoire de l'armée indigène sur le corps expéditionnaire de Napoléon Bonaparte garantit aux militaires haïtiens l'exercice du pouvoir d'État⁴. Toutefois, l'exercice du pouvoir impliquait d'abord son organisation. Mais les généraux et leurs serviteurs n'avaient pour toute référence que l'image de l'État colonial français et de celui à la fois bancal et fragile de Toussaint Louverture. Comme l'État colonial français reposait sur une bureaucratie militaro-administrative dont les pivots étaient le gouverneur général, chef de l'armée coloniale, et l'intendant, responsable des finances publiques, cette structure était tout simplement maintenue par les élites politiques haïtiennes. Sur la base du modèle de l'État colonial français imprégné d'absolutisme monarchique, et compte tenu de son caractère centralisateur, les élites politiques haïtiennes, au lendemain de 1804, dans le but de rendre effectif le double monopole de la contrainte physique légitime et de la fiscalité, tentèrent donc d'instaurer également un État centralisateur et de maintenir le principe de la grande propriété pour la production des denrées destinées à l'exportation, mais ce processus centripète comportait son contraire : le processus centrifuge.

Au lendemain de la proclamation de l'indépendance du pays, l'État était à la fois le créateur et le gestionnaire de l'ordre économique et social. Comme il s'agissait d'un État rentier agraire, il lui revenait d'établir le régime foncier et le mode d'exploitation susceptible de lui permettre d'extraire les ressources indispensables à son fonctionnement. La difficulté à résoudre

cette question se trouvait à la base du processus de stratification sociale en Haïti et illustre l'interaction entre la construction de l'État et la formation des classes sociales, et permet de comprendre les rapports État-société et la lutte acharnée à laquelle les élites politiques se sont livrées pendant deux siècles pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir politique. Vu les faiblesses intrinsèques de l'État postcolonial haïtien, son caractère original et marginal limitant sa capacité d'occuper, de contrôler et d'organiser son espace territorial, il y eut alternance entre les processus centripète et centrifuge. Si le processus centripète parut se consolider entre 1820 et 1843, sous le gouvernement de Jean-Pierre Boyer, l'acceptation de l'Ordonnance de 1825⁵ par celui-ci mit en branle une dynamique régressive qui annonçait déjà la crise de l'État et la crise sociétale qui allaient affecter le pays jusqu'à l'occupation américaine de 1915.

Cette double crise, outre la malformation congénitale inhérente à la sociogenèse de l'État haïtien, les pressions et agressions des puissances occidentales réclamant des indemnités au profit de leurs ressortissants, tout en encourageant les rébellions armées ou en participant directement aux conflits opposant les diverses factions des élites politiques nationales, trouve son origine dans l'échec du projet du roi Henry Christophe. En organisant son État sur le modèle britannique, il choisissait de se mettre à l'école du pays du capitalisme industriel le plus avancé du xix^e siècle. Il conservait le régime des grandes plantations qui garantit l'ordre politique, économique et social qu'il instaura. Nonobstant sa cruauté, son projet représentait la seule alternative viable au système colonial esclavagiste. L'aristocratie christophienne composée des généraux et officiers les plus importants du royaume, qui gérait les grands domaines publics, s'engageait à faire fructifier les plantations et à maintenir un niveau de productivité élevé qui enrichira le royaume et consolidera l'État dans le Nord. Tandis que dans l'Ouest et le Sud, le populisme démagogique d'Alexandre Pétion conduisait, dans la même période, au morcellement des terres, ce qui constituera un obstacle majeur au développement de l'agriculture intensive et entraînera l'institutionnalisation et la généralisation de la corruption ainsi que, en fin de compte, l'affaiblissement de l'État.

La maladie de Christophe, puis sa mort, en 1820, facilita l'unification du territoire national et la réunification de l'île en 1822. On assista plutôt au triomphe d'un ordre politique, économique et social fondé sur le

brigandage politique, l'atomisation des terres, l'hypothèque de l'avenir du pays après la dette de l'indépendance, mettant en place du même coup tous les mécanismes constitutifs de la phase de décomposition de l'État haïtien. D'une part, le régionalisme et le militarisme, avec leurs corollaires : le brigandage politique, les insurrections, les jacqueries, les coups d'État, les guerres civiles, les crises larvées, les interventions des puissances occidentales pour appuyer les factions rivales, les pressions et agressions externes firent voler en éclats l'illusion du monopole de la contrainte physique légitime de l'État haïtien durant la seconde moitié du xixe siècle. D'autre part, le néopatrimonialisme, la contrebande, la corruption généralisée, les dettes internes et externes, la collusion entre les commerçants étrangers et les hauts fonctionnaires de l'État dans le pillage du Trésor public, les crises économiques et financières consacrèrent l'évaporation du monopole fiscal de l'État et sa banqueroute totale à la fin du xixe siècle. La disparition totale du double monopole de la contrainte physique légitime et de la fiscalité conduisit inévitablement à l'effondrement de l'État haïtien le 28 juillet 1915. La voie était ouverte à l'occupation américaine de 1915-1934.

Paradoxalement, c'est sous l'occupation militaire américaine que l'État haïtien parvint à créer l'illusion d'un véritable État moderne. L'occupant mit rapidement en branle le processus de centralisation et de modernisation qui aboutit à la constitution du monopole de la contrainte physique légitime et de la fiscalité. Avec le monopole de la contrainte physique légitime, grâce à la gendarmerie appuyée par la force militaire d'occupation, et le monopole de la fiscalité, reposant sur la nouvelle administration publique, l'État haïtien n'était plus une fiction. Pour la première fois depuis l'indépendance du pays en 1804, l'État haïtien arriva à occuper, contrôler et organiser son espace territorial. Les réformes monétaires, fiscales et administratives assuraient à l'État les ressources indispensables à son bon fonctionnement. Elles lui permirent de répondre à ses obligations tant sur le plan interne qu'externe, de réaliser des travaux publics lui conférant une apparence de légitimité et lui garantissant en même temps une certaine autonomie par rapport aux structures sociale et économique, tout en étant conditionné par celles-ci. À la faveur de la collaboration d'une partie des élites locales, l'occupant put réaliser la plus grande tentative de modernisation sociale et économique de toute l'histoire d'Haïti. Axée sur la reconfiguration de la structure sociale et économique et la création d'infrastructures,

elle conduisit à la mise en place d'un État faible mais capable d'assurer la souveraineté interne au départ de l'occupant.

Par ailleurs, les bouleversements sociaux et économiques dus à la pénétration du capitalisme dans le milieu paysan créèrent une dynamique irréversible. Les effets pervers de la crise de 1929-1933 et les retombées négatives de la Deuxième Guerre mondiale contribuèrent au renforcement du processus de bidonvillisation et de ruralisation des grandes villes du pays et surtout de la capitale. Les différentes crises qui en découlèrent mirent en évidence l'échec de l'occupation américaine, car elles traduisaient l'impossibilité pour l'occupant de créer une véritable classe moyenne à l'américaine dans une société aux structures sociale et économique archaïques et arriérées, sans une bourgeoisie nationale et une classe ouvrière significatives. L'absence de ces couches porteuses explique l'échec de la tentative de modernisation sociale et économique de type capitaliste effectuée par l'occupant et la résurgence de l'instabilité politique à son départ.

De plus, la monopolisation de tous les centres de décisions par la « bourgeoisie d'État » mulâtre, au départ de l'occupant, constituait une bombe à retardement qui allait éclater en 1946, mettant face à face l'élite mulâtre et l'élite noire, soutenue par les « classes moyennes noires ». Le point le plus saillant révélé dans l'analyse de cette crise est la résurgence de l'État néopatrimonial haïtien, mise en lumière par le népotisme et la corruption ainsi que la très faible autonomie des institutions de l'État post-occupation, mise en relief par la personnalisation du pouvoir et la mainmise de certaines catégories sociales sur la machine étatique. La présidence de Dumarsais Estimé et le régime militaire autoritaire de Paul Eugène Magloire ne firent que confirmer cette réalité. À la suite de la crise de 1956-1957 et de l'avènement de François Duvalier au pouvoir, l'État néopatrimonial se transforma rapidement en État néosultaniste, où la ligne de démarcation entre le président, le régime et l'État s'estompa complètement.

Le 7 février 1986, le régime de Jean-Claude Duvalier fut emporté par la troisième vague de démocratisation. Étant donné le caractère néosultaniste de l'État duvaliéen, le départ du Jeune dictateur créa une double dynamique de transformation et de décomposition de l'État, aggravée par une crise sociétale qui atteignit son paroxysme en 1991-1994. En effet, si l'imposition de la voie des urnes aux Haïtiens en 1990 par la communauté internationale permit de mettre fin, de façon momentanée, à une transition chaotique, les

dérives autoritaires et les maladresses politiques du régime Lavalas créèrent le contexte favorable à l'intervention des militaires qui remirent les pendus à l'heure. Le sanglant coup d'État du 30 septembre 1991 fut l'expression de la crise de l'État et de la crise sociétale qui affectaient déjà le pays bien avant la chute du régime des Duvalier. La crise qui en résulta dura trois ans et trouva son dénouement dans l'intervention militaire américano/onusienne de 1994. La passation de pouvoir entre Jean-Bertrand Aristide et son dauphin René Préval en 1996 créa l'illusion d'une normalisation démocratique et de fonctionnement des institutions de l'État. Mais, au fond, la « démocratie encadrée » n'avait pas modifié les structures archaïques de l'État haïtien qui n'allait pas tarder à entrer en crise une nouvelle fois. Pour avoir donné une réponse simpliste à un problème structurel complexe et grave, la communauté internationale et les élites politiques haïtiennes créèrent les conditions d'une nouvelle conjoncture de crises qui s'étendra sur toute une décennie, pour déboucher sur un nouvel effondrement de l'État haïtien en 2004.

L'opération politico-militaire qui a conduit à la déportation de Jean-Bertrand Aristide vers la République centrafricaine, avec interdiction formelle de regagner sa terre natale, est l'expression la plus manifeste qu'Haïti, après deux siècles d'indépendance, est un État effondré. La plus importante contribution du pays à l'histoire de l'humanité a été galvaudée par ses élites. Le colonialisme interne a terni la portée de l'universalisation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen par la Révolution haïtienne. Les élites politiques ont mis en place des structures favorables à l'émergence d'un ordre politique, économique et social empêchant la grande majorité des individus de se transformer en citoyens. Cette société d'exclusion constitue en elle-même un obstacle majeur à l'émergence de l'État moderne, à l'homogénéisation culturelle, à cette volonté de vivre ensemble, à la création de la Nation haïtienne. Or, l'État moderne, l'État national, l'État-nation, l'État démocratique de droit sont l'œuvre des élites d'un pays, notamment des élites politiques.

Certes, il faut tenir compte des contingences de l'histoire et des conséquences non recherchées. Pourquoi Napoléon Bonaparte ne suivit-il pas les conseils du colonel Vincent qui lui suggéra d'encadrer Toussaint Louverture au lieu de le combattre? Pourquoi Toussaint Louverture précéda-t-il Jean-Jacques Dessalines et non le contraire? Pourquoi le despotisme éclairé de

Christophe ne s'étendit-il pas à l'ensemble du pays et ne régna-t-il pas pendant tout le xix^e siècle pour favoriser l'émergence de l'État moderne, la création de la Nation et jeter les bases de la démocratisation du pays au xx^e siècle ?

Les considérations précédentes n'enlèvent rien à la responsabilité des élites politiques dans la non-émergence de l'État moderne en Haïti. Leurs actions ont provoqué des catastrophes politiques d'une extrême gravité dans le pays en quatre occasions. En 1847, les hommes politiques les plus influents du moment choisirent le général Faustin Soulouque comme président de la République en raison de sa profonde ignorance et de sa stupidité, afin de pouvoir gouverner à sa place, dans le cadre de la formule de la présidence de doublure. Avec sa milice, les Zinglins, il mit en place un régime politique basé sur la barbarie primitive et la corruption généralisée, qui dura 12 ans et qui fut l'un des trois régimes les plus abominables et les plus néfastes à l'émergence de l'État moderne que le pays ait connus. Lors de la crise de 1902 qui dégénéra en guerre civile, une très large partie des élites politiques du pays n'éprouva aucune gêne à s'allier aux militaires contre l'avènement d'Anténor Firmin à la présidence de la République. Brillant idéologue, écrivain remarquable, homme politique talentueux, l'immense culture de Firmin effraya les politiciens et les militaires à un point tel qu'ils préférèrent sacrifier sa carrière politique au profit du général Nord Alexis, un octogénaire qui avait comme seule et unique qualité sa profonde et légendaire ignorance. Mais une fois arrivé au pouvoir, loin de se laisser manipuler, le vieillard insignifiant se révéla un grand fauve.

En 1957, Duvalier fut installé au timon des affaires de l'État dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons. Il réagit comme Soulouque et le bilan de son régime sanguinaire et corrompu fut un véritable désastre pour le pays. Jean-Bertrand Aristide enfin, malgré sa popularité et son charisme, accéda au pouvoir en 1991 grâce aux manœuvres de certains politiciens professionnels, d'un secteur des élites économique et intellectuelle du pays, pour les raisons similaires qui en portèrent d'autres avant eux à appuyer Soulouque et Duvalier. Les 13 ans du pouvoir Lavalas furent un saut dans la barbarie. Son régime n'a rien à envier à celui de Soulouque en termes de corruption⁶, de terreur programmée et d'anarchie téléguidée.

Au terme de ce livre, une conclusion s'impose : pas d'État moderne, pas de citoyens, pas de société civile, pas d'espace public, pas d'opinion publique et pas de démocratie ! Mais si, comme l'affirme Theda Skocpol, « [t]out

État extrait d'abord et fondamentalement des ressources de la société et les affecte à la création et à l'entretien d'appareils coercitifs et administratifs⁷ », la non-émergence de l'État moderne dans n'importe quel pays ne s'explique que par les rapports complexes et dynamiques entre politique, économie et société, sur les plans interne et externe, sur une longue période historique. C'est ainsi que la mise en relation des variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti nous a permis de comprendre et d'expliquer la non-émergence de l'État moderne dans ce pays. Non seulement les décisions des élites politiques ont pesé très lourd dans la balance, mais c'est le cas aussi des contingences de l'histoire, des conséquences non recherchées et, surtout, des rapports transnationaux de pouvoir, constitués par le système d'États concurrentiel et le système capitaliste mondial.

Après deux siècles d'indépendance⁸, des troupes étrangères sont en Haïti pour la troisième fois, et pour la deuxième fois, en l'espace de 10 ans. Occupation, mise sous tutelle ou protectorat? Les élites politiques haïtiennes ne le savent pas. La communauté internationale, non plus. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a affirmé: « Cette fois-ci, la communauté internationale n'abandonnera pas Haïti à son sort. La mission onusienne est présente en Haïti pour un long accompagnement, de 10 à 20 ans. » Il ne semble pas le savoir lui non plus. Depuis le 30 avril 2004, le Conseil de sécurité, par la Résolution 1529 adoptée à sa 491/ séance, le 29 février 2004, et agissant en vertu du Chapitre Vil de la Charte des Nations Unies, autorisa le déploiement d'une force de stabilisation de l'ONU en Haïti. Par la Résolution 1542 adoptée le 30 avril 2004, il précisa que la mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) est constituée de 6 700 hommes de troupes et de 1622 policiers civils et de formateurs.

Si les hommes politiques et les diplomates peuvent se permettre de jouer avec les mots, les scientifiques sont bel et bien obligés de tenir compte de l'évidence des faits : Haïti est un pays naufragé, un État effondré. Face à cette situation, que faire? Comment le faire? En ce qui a trait à la première question, la réponse du politologue, est claire et sans ambages : dans des conditions extrêmement difficiles, c'est-à-dire à l'heure de la globalisation, dans un monde « sans souveraineté », pour les petits pays à tout le moins, où les notions de « droit d'ingérence humanitaire » et de « devoir d'assistance à peuples en danger » régissent le Nouvel ordre mondial profondément imprégné de désordre et de brigandage politique, le problème

de la construction de l'État moderne et de la Nation se pose en Haïti de façon cruciale et nécessite une réponse urgente. Donc, à la question : comment construire ensemble un pays pour tous les Haïtiens et pour toutes les Haïtiennes ?, la réponse nous semble devoir être cherchée du côté de la (re)fondation de l'État-nation, impliquant une société inclusive, permettant la transformation des individus en citoyens à part entière, ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs envers l'État, qui ne peut être qu'un État démocratique de droit. Comment relever ce défi? La réponse à cette question n'est pas de la compétence du politologue. Elle incombe au technocrate, à l'expert en ingénierie politique (*institutional designer*) et, surtout, au politique.

Notes

1. Voir HINTZE, Otto, *Féodalité, capitalisme et État moderne*, op. cit., p. 308-309.
2. Voir HABERMAS, Jürgen, *Droit et démocratie*, tr. fr., Paris, Gallimard, 1997.
3. (1789-1803). Voir le chapitre 2.
4. À ce sujet, Antenor Firmin écrit : « [L]e danger de l'indépendance nationale obtenue par la guerre, et malheureusement il n'y a que cette seule manière pour l'obtenir dignement, c'est que les héros de cette guerre deviennent nécessairement, après le triomphe, les représentants effectifs du pouvoir, ayant en mains la force militaire, instrument de coercition en même temps que de défense.» Voir FIRMIN, Antenor, *M. Roosevelt président des États-Unis et la République d'Haïti*, Paris, F. Pichon et Durand-Auzias, 1905, p. 294.
5. Voir le chapitre 3.
6. Selon le *Jamaica Gleaner* du 4 avril 2004 et *L'Humanité* du 5 mars 2005, la fortune de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide est estimée à 800 millions de dollars américains.
7. Voir SKOCPOL, Theda, *États et révolutions sociales*, op. cit., p. 34.
8. Dans le but d'éviter un bain de sang, des troupes américaines, françaises et canadiennes furent déployées en Haïti, immédiatement après la déportation de Jean-Bertrand Aristide, à l'aube du 29 février 2004. Si les marines américains ont pris soin d'occuper Port-au-Prince et de sécuriser la capitale, les marsouins et légionnaires français se sont déployés au Cap-Haïtien et aux Gonaïves, sans aucune volonté d'humilier les Haïtiens, sans aucun esprit de revanche sur l'histoire, de manifester la victoire des vaincus, après deux cents ans. Mais, par devoir de mémoire et de vérité, nous sommes obligé de rappeler que c'est à Vertières, au Cap-Haïtien, le 18 novembre 1803, que l'armée indigène infligea une cuisante et humiliante défaite aux troupes de Napoléon Bonaparte, ce qui contraignit le général Donatien Rochambeau à capituler, à vider les lieux et à se jeter dans les nasses de la flotte britannique, pour être fait prisonnier. C'est aux Gonaïves, le 1^{er} janvier 1804, que fut proclamée l'indépendance d'Haïti. Donc, si la présence des Français au Cap-Haïtien

et aux Gonaïves peut paraître un fait anodin, elle revêt, en fait, une signification profonde. Le peuple haïtien, malgré ses déboires et son analphabétisme, l'a compris ainsi. Et, profondément marqué par le syncrétisme résultant de la fusion du catholicisme et du vaudou, il est capable, dans ses élans mystiques, d'exprimer, au moyen de son langage imagé et métaphorique, n'importe quelle scène de tragi-comédie. En ce sens, de nombreux Haïtiens ont affirmé, avec conviction, avoir vu les généraux français Charles Victor Emmanuel Leclerc et Donatien Rochambeau danser sur les tombes de Toussaint Louverture et de Jean-Jacques Dessalines. Il est très difficile, voire insensé, de leur faire comprendre que cela relève tout simplement du pur fantasme ou de la fantasmagorie.

Chronologie

- 6 décembre 1492 Arrivée de Christophe Colomb à Hispaniola (Haïti).
- 1503 Introduction des premiers Noirs à Hispaniola.
- 1625 Établissement des aventuriers français à Saint-Domingue (la partie occidentale de l'île d'Haïti).
- 1685 Promulgation du Code Noir.
- 1697 Signature du traité de Ryswick (la partie occidentale de l'île devint officiellement une colonie française).

En France/Europe

- 1788 Éclatement de la crise révolutionnaire en France.
- 8 août 1788 Convocation des États généraux en France.
- 5 mai 1789 Ouverture des États généraux en France.
- 17 juin 1789 Constitution du Tiers-État en Assemblée nationale.
- 20 juin 1789 Admission par l'Assemblée nationale française de neuf «députés» de Saint-Domingue dans ses rangs. Le 4 juillet suivant, cette représentation fut réduite à six membres.
- 7 juillet 1789 Transformation de l'Assemblée nationale française en Assemblée nationale constituante.
- 26 août 1789 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

- 26 septembre 1789 Avis du Conseil d'État autorisant la réunion d'une assemblée coloniale.
- 22 octobre 1789 Requête d'une délégation de gens de couleur libres à L'Assemblée nationale constituante française demandant à disposer d'une députation sur ses bancs, à l'instar des colons blancs.
- 8 mars 1790 Adoption par L'Assemblée nationale constituante française d'un décret accordant aux assemblées locales la prérogative de proposer une constitution coloniale.
- 28 mars 1790 Publication de l'instruction aménageant l'exécution du décret du 8 mars, reconnaissant l'égalité des droits civils et politiques entre tous les libres propriétaires ou payant une contribution annuelle.
- 1^{er} février 1791 Décret de l'Assemblée nationale constituante française priant le roi d'envoyer trois commissaires civils à Saint-Domingue pour y maintenir l'ordre et la sécurité publique.
- 15 mai 1791 Vote par l'Assemblée nationale constituante française d'un décret ne reconnaissant qu'aux gens de couleur nés de parents libres la qualité de citoyens et l'exercice des droits civiques qui y sont attachés.
- 24 septembre 1791 Décret de l'Assemblée nationale constituante française abrogeant celui du 15 mai et établissant dans les colonies un régime général d'autonomie interne, livrant ainsi le sort des gens de couleur entre les mains des colons blancs.
- 4 avril 1792 Décret de l'Assemblée législative française accordant aux gens de couleur libres les mêmes droits politiques que les Blancs.
- 8 novembre 1792 Décret de l'Assemblée législative autorisant l'envoi d'une deuxième commission civile à Saint-Domingue et accordant les pleins pouvoirs à ses membres.
- 22 août 1792 Décret de l'Assemblée législative française répartissant la représentation des colonies devant siéger dans la Convention nationale française; 18 sièges de députation furent accordés à Saint-Domingue.
- 1^{er} février 1793 Entrée en guerre de la Convention contre l'Angleterre et la Hollande.
- 7 mars 1793 Déclaration de guerre de la Convention à l'Espagne.
- 4 février 1794 Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises par la Convention.

23 juillet 1795	Signature du traité de Bâle mettant fin à la guerre franco-espagnole.
1 ^{er} octobre 1800	Rétrocession par l'Espagne de la Louisiane à la France, par le traité de Saint-Ildefonse, confirmé par la convention d'Aranjuez du 21 mars 1801.
18 octobre 1801	Signature des préliminaires de Londres qui devaient aboutir à la paix d'Amiens, le 25 mars 1802, mettant officiellement fin à la guerre franco-anglaise.
18 novembre 1802	Notification de Napoléon Bonaparte à Toussaint Louverture de l'envoi du corps expéditionnaire à Saint-Domingue.
13 mai 1803	Rupture de la paix d'Amiens et reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre.

À Saint-Domingue/Amérique

15 avril 1790	Réunion de l'Assemblée coloniale de Saint-Domingue, élue irrégulièrement, et ouverture de ses travaux dans le port de Saint-Marc.
28 mai 1790	Décret de l'Assemblée générale de Saint-Marc, établissant les bases constitutionnelles de Saint-Domingue, véhiculant les idées autonomistes et l'esprit d'indépendance des constituants.
27 juillet 1790	Décret de l'Assemblée générale de Saint-Marc relatif au licenciement des troupes françaises et la constitution d'un nouveau corps de la garde nationale.
30 juillet 1790	Dissolution de l'Assemblée de Saint-Marc.
26 février 1791	Exécution d'Ogé et de Chavannes ainsi que de vingt-trois de leurs compagnons qui avaient pris part au soulèvement des gens de couleur libres dans le Nord.
22 août 1791	Soulèvement des esclaves contre les colons français dans le Nord.
Août/septembre 1791	Guerre civile entre colons blancs et gens de couleur libres dans l'Ouest et le Sud.
24 septembre 1791	Signature du concordat de Damiens, traité de paix par lequel les Blancs de l'Ouest reconnaissent aux affranchis la jouissance de leurs droits civils et politiques.
21 novembre 1791	Violation du concordat de Damiens par les Blancs de l'Ouest, encerclement et incendie de Port-au-Prince par les affranchis de l'Ouest et du Sud.

22 novembre 1791	Arrivée des membres de la première commission civile à Saint-Domingue.
17 septembre 1792	Arrivée des membres de la deuxième commission civile à Saint-Domingue.
Janvier 1793	Soulèvement des esclaves de l'Ouest et insurrection des Blancs contre les commissaires civils.
Mai/juin 1793	Transformation de la partie orientale de l'île en lieu de refuge pour les chefs de la révolte des esclaves de la province du Nord, comme conséquence de la guerre franco-espagnole en Europe. Jean-François, Biassou et Toussaint Louverture devinrent des généraux espagnols et de nombreuses villes du Nord tombèrent sous le contrôle des Espagnols.
21 juin 1793	Coup de force du gouverneur général Galbaud au Cap-Français contre les commissaires civils.
23 juin 1793	Victoire des commissaires civils sur Galbaud, grâce au soutien des bandes d'esclaves révoltés.
29 août 1793	Proclamation de la liberté générale des esclaves à Saint-Domingue.
Septembre 1793	Début de l'occupation des villes côtières de Saint-Domingue par les Anglais.
Avril 1794	Ralliement de Toussaint Louverture à la République française.
11 mai 1796	Arrivée des membres de la troisième commission civile.
3 mai 1797	Accession de Toussaint Louverture au grade de commandant en chef de l'armée française à Saint-Domingue.
24 août 1797	Expulsion par Toussaint Louverture de Sonthonax, l'un des agents du Directoire, de la colonie.
26 avril 1798	Proposition du général Maitland, commandant des troupes anglaises à Saint-Domingue, à Toussaint Louverture de la restitution à la République française des positions qu'il tenait dans l'ouest de l'île.
2 mai 1798	Signature par Toussaint Louverture de l'accord par lequel les Anglais restituèrent à la République française l'ouest de l'île, dont Port-au-Prince, la capitale.
13 août 1798	Signature entre les représentants de Toussaint Louverture et de Maitland de la convention organisant l'évacuation du sud de l'île.

31 août 1798	Signature entre Toussaint Louverture et Maitland d'une convention politique, militaire et commerciale secrète, au détriment de la République française.
1 ^{er} octobre 1798	Évacuation par les Anglais des positions qu'ils occupaient dans le nord-ouest de l'île.
6 novembre 1798	Lettre de Toussaint au président américain John Adams pour lui proposer le rétablissement de la navigation entre les États-Unis et Saint-Domingue.
4 mars 1799	Lettre de Pickering, secrétaire d'État des États-Unis, au général en chef Toussaint Louverture, relative à la fin de la guerre de course et la reprise du commerce entre les États-Unis et Saint-Domingue, ainsi que la nomination du consul général Stevens.
26 juin 1799	Décision du président Adams rapportant, à compter du 1 ^{er} août, la mesure américaine du 9 février concernant la partie de Saint-Domingue dirigée par Toussaint Louverture.
8 juillet 1799/ juillet 1800	Début et fin de la guerre civile du Sud ayant mis aux prises le général en chef Toussaint Louverture (noir) et le général de division André Rigaud (mulâtre).
26 novembre 1800	Arrestation et emprisonnement de Roume, l'agent du Directoire, par Toussaint Louverture.
26 janvier 1801	Entrée triomphale de Toussaint Louverture à Santo Domingo, après une promenade militaire de quelques jours. L'annexion de la partie orientale lui assura le contrôle de l'île entière.
3 juillet 1801	Approbation de la Constitution élaborée par l'Assemblée centrale et législative de Saint-Domingue par Toussaint Louverture.
8 juillet 1801	Promulgation de la Constitution qui établit le fondement juridique du nouvel État, son caractère militariste et centralisateur. Elle fit Toussaint Louverture gouverneur à vie avec le droit de désigner son successeur.
29 janvier 1802	Arrivée de la flotte napoléonienne à Saint-Domingue.
7 juin 1802	Arrestation et déportation de Toussaint Louverture qui allait être enfermé au fort de Joux, en France, où il mourut le 7 avril 1803.
Octobre 1802	Début de la guerre d'indépendance d'Haïti.
18 mai 1803	Création du drapeau haïtien.

18 novembre 1803	Défaite des troupes françaises.
1 ^{er} janvier 1804	Proclamation de l'indépendance d'Haïti : Jean-Jacques Dessalines devint gouverneur général à vie.
6 octobre 1804	Instauration d'un régime impérial.
17 octobre 1806	Assassinat de l'empereur Jacques I ^{er} .
1807-1812	Guerre civile.
17 février 1807	Création de l'État du Nord qui se transforma en royaume le 26 mars 1811 : une économie florissante, l'édification de palais somptueux et une cruauté impitoyable furent les principales caractéristiques du régime de Henry Christophe.
9 mars 1807	Fondation de la République de l'Ouest et du Sud: la façade démocratique du régime du président Alexandre Pétion ne parvint pas à dissimuler la violence politique, le populisme et la corruption généralisée qui furent les traits essentiels de son gouvernement.
1810	Création de l'État éphémère du Sud par le général André Rigaud.
Mars 1812	Réunification de l'Ouest et du Sud.
1843	Présidence de Jean-Pierre Boyer: apogée du processus centripète, mais renforcement du caractère néopatrimonial de l'État haïtien.
1820	Suicide du roi Henry Christophe et réunion du Nord et de l'Ouest.
1822	Annexion de la République dominicaine.
1825	Acceptation par le président Jean-Pierre Boyer de l'ordonnance de Charles X par laquelle la France reconnaîtrait l'indépendance d'Haïti moyennant le paiement d'une indemnité de 150 millions de francs.
1838	Reconnaissance officielle de l'indépendance d'Haïti par la France.
1843-1847	Période de crise (six gouvernements éphémères).
1844	Sécession de la République dominicaine.

- 1847-1849 Présidence de Faustin Soulouque.
- 1849-1859 Empire de Faustin Soulouque (Faustin I^e): la violence et la corruption généralisées atteignirent des sommets inimaginables.
- 1859-1867 Présidence de Guillaume Fabre Nicolas Geffrard: tentative de modernisation, multiplication des insurrections (13 au total) et début de la phase de désintégration de l'État haïtien.
- 1862 Reconnaissance de l'indépendance d'Haïti par les États-Unis d'Amérique.
- 28 mars 1860 Signature à Rome du Concordat entre le Vatican et l'État haïtien.
- 1867 Présidence de Sylvain Salnave: trois ans de guerre civile et division du pays en trois États. Vaincu par ses adversaires et n'ayant pas pu laisser le pays, Sylvain Salnave fut arrêté et accusé de meurtre, d'incendie et de violation de la Constitution. Il fut exécuté sur les ruines fumantes du Palais national.
- 1874 Présidence de Nissage Saget: le seul président d'avant l'occupation américaine à avoir abandonné volontairement le pouvoir à la fin de son mandat de quatre ans.
- 1876 Présidence de Michel Domingue: son gouvernement répressif et corrompu, dont le mandat arrivait à terme le 11 juin 1882, fut renversé par une rébellion armée.
- 1879 Présidence de Pierre Théomas Boisrond Canal, dit Boisrond-Canal. Son laxisme proverbial et l'opposition acharnée de ses collègues du Parti libéral au Parlement le portèrent à démissionner un an avant la fin de son mandat.
- 1888 Présidence de Lysius Salomon: malgré une tentative de modernisation, la réforme de l'instruction publique et un succès économique remarquable, son gouvernement dut faire face à la guerre civile de 1883 contre les Libéraux et le soulèvement armé de 1888 qui le renversa.
- 1896 Présidence de Florvil Hyppolite: en dépit du caractère 'foncièrement répressif de son régime, son essai de modernisation fut remarquable. Il mourut d'un arrêt cardiaque le 24 mars 1896.
- 1902 Présidence de Tirésias Antoine Simon Sam: à la fin de son mandat, il dut prendre, comme la majorité de ses prédécesseurs, le chemin de l'exil.

- 1908 Présidence de Nord Alexis: son régime rétrograde et sanguinaire fut renversé par le soulèvement du général Antoine Simon.
- 1911 Présidence d'Antoine Simon: la révolte des paysans du Nord (les Cacos) contribua au renversement de son gouvernement.
- 1912 Présidence de Cincinnatus Leconte: à la suite d'une explosion qui se produisit au Palais national, le 8 août 1912, le chef de l'État et 300 de ses soldats disparurent dans les flammes et le crépitements de la mitraille.
- 1913 Présidence de Tancrède Auguste: il mourut au cours d'une tournée dans le Nord du pays.
- 1915 Période de crise aiguë: quatre présidents en deux ans. Tous furent emportés par le déferlement de la terreur des paysans du Nord-Est sur Port-au-Prince.
- 28 juillet 1915 Intervention militaire américaine en Haïti, à la suite de l'anarchie sanglante qui culmina dans l'assassinat du président Vilbrun Guillaume Sam, dont le cadavre mutilé fut traîné à travers les rues de la capitale.
- 1915-1934 Occupation américaine d'Haïti: écrasement de la résistance paysanne, fin du régionalisme et du militarisme, construction d'un État à allure moderne, tentative de modernisation économique de type capitaliste, émergence d'une classe moyenne faible et d'une classe ouvrière embryonnaire.
- 1915-1922 Présidence de Sudre Dartiguenave: un collaborateur peu docile, voire récalcitrant.
- 1922-1930 Présidence de Louis Borno: sa collaboration franche et sincère créa les conditions nécessaires à la mise en œuvre du projet de modernisation économique capitaliste.
- 1930-1941 Présidence de Sténio Vincent: le chef d'État haïtien le plus instruit, qui négocia la fin de l'occupation et qui établit une véritable dictature constitutionnelle dans le pays.
- 1934 Fin de l'occupation américaine d'Haïti.
- 1941-1946 Présidence d'Élie Lescot: son gouvernement, caractérisé par le népotisme et la corruption, symbolisa la résurgence du néopatrimonialisme d'avant l'occupation américaine.
- 1946-1950 Présidence de Dumarsais Estimé: son gouvernement signifia la fin de la prépondérance politique de l'élite mulâtre et le contrôle du pouvoir par les classes moyennes noires pendant plus d'un demi-siècle. Il fut renversé par un coup d'État militaire le 10 mai 1950.

- 1950-1956 Présidence de Paul Eugène Magloire: régime militaire autoritaire dont la fin tumultueuse préluda à la crise qui favorisa l'avènement au pouvoir de François Duvalier.
- 1956-1957 Crise politique majeure: cinq gouvernements provisoires.
- 1957-1971 Présidence de François Duvalier: outre le caractère sanguinaire et corrompu de son gouvernement, la fusion totale entre le titulaire du pouvoir exécutif, le régime et l'État cristallisa le saut qualitatif et quantitatif qui permit le passage du néopatrimonialisme au néosultanisme.
- 1971-1986 Présidence de Jean-Claude Duvalier: malgré une tentative de modernisation économique et un effort de diminution du caractère sanguinaire du pouvoir hérité de son père, son régime corrompu fut emporté par la troisième vague de démocratisation le 7 février 1986.
- 1986-1990 Période de transition politique chaotique: régimes militaires autoritaires, coups d'État réussis et tentatives de coup d'État avortées (cinq gouvernements éphémères).
- 1991 Présidence de Jean-Bertrand Aristide: son régime ne dura que sept mois.
- 1991 Sanglant coup d'État militaire du général Raoul Cédras et du colonel Joseph Michel François.
- 1994 Rétablissement de Jean-Bertrand Aristide dans ses fonctions de chef d'État grâce à une intervention militaire américaine de 23 000 soldats.
- 1996-2001 Présidence de René Garcia Préval: il demeura dans l'ombre de son prédécesseur et son gouvernement fut caractérisé par l'anarchie téléguidée, la corruption généralisée et la destruction de ce qui restait encore des institutions étatiques.
- 2001-2004 Présidence de Jean-Bertrand Aristide: crise politique larvée ayant conduit à un nouvel effondrement de l'État haïtien en 2004.

Bibliographie

- ABBOT, Elizabeth, *Haiti: The Duvaliers and Their Legacy*, New York/Singapour, Simon 8c Schuster, 1991 (1988).
- ALBERTONI, Ettore A., *Doctrine de la classe politique et théories des élites*, tr. fr., Paris, Librairies des Méridiens, 1987.
- ALEXIS, Jacques Stephen et al., *Manifeste du Parti d'Entente Populaire (PEP). Programme de la Nouvelle Indépendance*, Port-au-Prince, texte polycopié, 1959.
- ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, tr. fr., Paris, La Découverte, 1996 (1983).
- ANDERSON, Perry, *L'Etat absolutiste: ses origines et ses voies*, t. I, tr. fr., Paris, Maspero, 1978 (1975).
- ANS, André-Marcel d', *Haiti : paysage et société*, Paris, Karthala, 1987.
- ARAQUISTAIN, Luis, *La agonia antillana. El imperialismo yanqui en el mar Caribe*, Madrid, Espasa-Calpe, 1928.
- ARCHER, Édouard H., *Au rythme... trépidant des jours*, vol. III, Montréal, Doreth Théodore, 2003.
- ARISTIDE, Jean-Bertrand, *Théologie et politique*, Montréal, CIDIHCA, 1992.
- ARISTIDE, Jean-Bertrand et WARGNY, Christophe, *Tout homme est un homme*, Paris, Éditions du Seuil, 1992.
- ARON, Raymond, *La lutte des classes: nouvelles leçons sur les sociétés industrielles*, Paris, Gallimard, 1964.
- AUDAIN, Julio Jean-Pierre, *Les ombres d'une politique néfaste*, Mexico, s. é., 1976.
- BADIE, Bertrand, *L'État importé*, Paris, Fayard, 1992.
- , *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.
- , *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard, 1999.
- , *La diplomatie des droits de l'homme: entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, 2002.

- BADIE, Bertrand et SMOUTS, Marie-Claude, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, 1992.
- BALCH, Emily Green, *Occupied Haiti*, New York, Writers Publishing Company, 1927.
- BARBÉ DE MARBOIS, F., *The History of Louisiana*, Baton-Rouge, Louisiana State University, 1977.
- BARTHÉLEMY, Gérard, *Le pays en dehors. Essai sur l'univers rural haïtien*, Port-au-Prince, Henri Deschamps/CIDIHCA, 1989.
- BASTIDE, Roger, *Les Amériques noires*, 2^e éd., Paris, Payot, 1974.
- BASTIEN, Rémy, *Le paysan haïtien et sa famille*, tr. fr., Paris, A.C.C.T./Karthala, 1986 (1951).
- BAYART, Jean-François, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- BEAUD, Michel, *Histoire du capitalisme de 1500 à 2000*, 5^e éd., Paris, Seuil, 2000 (1981).
- BECKER, Howard et Barnes, Harry E., *Social Thought from Lore to Science*, New York, Dover, 1961.
- BELLEGARDE, Dantès, *Pour une Haïti heureuse*, Port-au-Prince, Chéraquit, t. II, 1929.
- , *L'occupation américaine d'Haïti, ses causes morales et économiques*, Port-au-Prince, Chéraquit, 1929.
- , *Histoire du peuple haïtien*, 1492-1952, Port-au-Prince, Collection du tricinquantenaire de l'indépendance d'Haïti, s. é., 1953.
- BENDIX, Reinhard, *King or People: Power and the Mandate to Rule*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 1978.
- , *Max Weber: An Intellectual Portrait*, Garden City, New York, Double Day Anchor Books, 1962.
- BETHELL, Leslie (dir.), *Historia de América Latina*, t. V, VII et IX, tr. esp., Barcelona/Cambridge, Editorial Crítica, 1991 (1985).
- BLANCPAIN, François, *Elaïti et les États-Unis 1915-1934. Histoire d'une occupation*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- BONHOMME, Colbert, *Révolution et contre-révolution en Haïti: 1946-1957*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1957.
- BONNET, Edmond, *Souvenirs historiques de Guy Joseph Bonnet*, Paris, Auguste Durand, 1864.
- BOSCH, Juan, *De Cristóbal Colón a Fidel Castro: el Caribe, frontera imperial*, 11^e éd., Saint-Domingue, Editorial Corripio, 2000 (1970).
- BOUDON, R. et BOURRICAUD F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, coll. «Quadrige», 2000 (1982).
- BOURDIEU, Pierre, *La noblesse d'État*, Paris, Minuit, 1989.
- BRUTUS, Edner, *Révolution dans Saint-Domingue*, 1.1, Bruxelles, Éditions du Panthéon, s. d.
- CARDOSO, F. H. et FALETTO, E., *Dépendance et développement en Amérique latine*, tr. fr., Paris, PUF, 1978 (1969).
- CASIMIR, Jean, *La culture opprimée*, tr. fr., Port-au-Prince, Imprimerie Lakay, 2001 (1981).
- CASTOR, Suzy, *L'occupation américaine d'Haïti*, tr. fr., Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1988 (1971).
- , *Le massacre des Haïtiens et les relations haïtiano-dominicaines*, Port-au-Prince, CRESFED/Le Natal, 1988.

- CHARLES, Etzer, *Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours*, Paris, ACT/Karthala, 1994.
- CH ARLIER, Étienne D., *Aperçu sur la formation historique de la nation haïtienne*, Port-au-Prince, s. é., 1954.
- CHEHAB1, H. E. et L1NZ, Juan J. (dir.), *Sultanistic Régimes*, Baltimore/Londres, The Johns Hopkins University Press, 1998.
- CLEMENT, Wallace et M YLES, John, *Relations of Ruling: Class and Gender in Postindustrial Societies*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994.
- COLLIN, Françoise, *L'Homme est-il devenu superflu?*, Hannah Arendt, Paris, Odile Jacob, 1999.
- CORADIN, Jean D., *Histoire diplomatique d'Haïti 1843-1870. Une gestion difficile de l'indépendance*, t. II, Port-au-Prince, Éditions des Antilles, 1993.
- CORTEN, André, *L'État faible: Haïti, République dominicaine*, Montréal, CIDIHCA, 1989.
- , *Diabolisation et mal politique. Haïti: misère, religion et politique*, Montréal/Paris, CIDIHCA/Karthala, 2000.
- CROZIER, M. et FRIEDBERG, E., *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.
- CUEVAS CANCINO, Francisco, *Roosevelt y la buena vecindad*, Mexico, Fondo de Cultura Económica, 1954.
- DAHL, Robert A., *Who Governs? Democracy and Power in an American City*, New Haven, Yale University Press, 1961.
- , *Polyarchy. Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971.
- DALENCOURT, François, *Précis méthodique d'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, imp. chez l'auteur, 1935.
- DELINCE, Kern, *Armée et politique en Haïti*, Paris, L'Harmattan, 1979.
- , *Les forces politiques en Haïti*, Paris, Karthala/Pegasus Book, 1993.
- DESQUIRON, Jean, *Haïti à la une. Une anthologie de la presse haïtienne de 1734 à 1934*, t. III (1909-1917), Port-au-Prince, L'Imprimeur, 1995.
- DIEDERICH, Bernard, *Le prix du sang. La résistance du peuple haïtien à la tyrannie*, t. L, *François Duvalier (1957-1971)*, tr. fr., Port-au-Prince, s. é., 2005.
- DIEDERICH, Bernard et BURT, Al, *Papa Doc et les Tontons Macoutes*, Paris, Albin Michel, 1971.
- DORSAINVIL, Justin Chrysostome, *Militarisme et hygiène sociale*, Port-au-Prince, s. é., 1909.
- , *Vodou et névrose*, Port-au-Prince, Haïti Médicale, 1913.
- , *Manuel d'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1957 (1924).
- DORSINVILLE, Roger, *Marche arrière*, Montréal, Collectif Paroles, 1986.
- , *Toussaint Louverture ou la vocation de la liberté*, Montréal, CIDIHCA, 1987.
- DOUBOUT, Jean-Jacques (HECTOR, Michel), *Haïti: féodalisme ou capitalisme? Essai sur l'évolution de la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance*, texte polycopié, 1973.
- DOWNING, Brian M., *The Military Revolution and Political Change*, Princeton, Princeton University Press, 1992.
- DURKHEIM, Émile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1969.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste et KASPI, André, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, t. II, 13^e éd. mise à jour, Paris, Armand Colin, 2002.

- DUVALIER, François, *Oeuvres essentielles. Éléments d'une doctrine*, vol. I, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1966.
- , *Oeuvres essentielles. La Révolution au pouvoir*, vol. III, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 1967.
- , *Oeuvres essentielles. La Révolution au pouvoir (1962-1966)*, vol. IV, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 1967.
- ENGELS, Friedrich, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, tr. fr., Paris, Éditions sociales, 1966 (1884).
- EINSENSTADT, Shmuel N., *Révolution and the Transformation of Societies: A Comparative Study of Civilizations*, New York, The Free Press, 1978.
- EKPO, Monday U. (dir.), *Bureaucratie Corruption in Sub-Saharan Africa*, Washington, D. C., University Press of America, 1979.
- ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, tr. fr., Paris, Calmann-Lévy, 1975 (1939).
- ERGAS, Zaki, *African State in Transition*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 1987.
- ÉTIENNE, Eddy V., *La vraie dimension de la politique extérieure des premiers gouvernements d'Haïti (1804-1843)*, Sherbrooke, Éditions Naaman, 1982.
- ÉTIENNE, Sauveur Pierre, *Haïti: l'invasion des ONC*, Port-au-Prince/Montréal, CRESFED/CIDIHCA, 1997.
- , *Haïti: misère de la démocratie*, Port-au-Prince/Paris, CRESFED/L'Harmattan, 1999.
- FERGUSON, James, *Papa Doc, Baby Doc: Haïti and the Duvaliers*, New York, Basil Blackwell, 1987.
- FIRMIN, Anténor, *De l'égalité des races humaines. Anthropologie positive*, Paris, F. Pichon, 1885.
- , *M. Roosevelt président des États-Unis et la République d'Haïti*, Paris, F. Pichon/Durand-Auzias, 1905.
- FOSSAERT, Robert, *La société. Les classes sociales*, t. IV, Paris, Éditions du Seuil, 1980.
- FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- FOUCHARD, Jean, *Les marrons de la liberté*, Paris, L'École, 1972.
- GAILLARD, Gusti-Klara, *L'expérience haïtienne de la dette extérieure ou une production caférière pillée (1878-1915)*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1990.
- GAILLARD, Roger, *Les Blancs débarquent. Premier écrasement du cacoïsme*, t. III, Port-au-Prince, Le Natal, 1981.
- , *Les Blancs débarquent. La République autoritaire*, t. IV, Port-au-Prince, Le Natal, 1981.
- , *Les Blancs débarquent. Hinche mise en croix*, t. V, Port-au-Prince, Le Natal, 1982.
- , *Les Blancs débarquent. Charlemagne Péralte le Caco*, t. VI, Port-au-Prince, Le Natal, 1982.
- , *Les Blancs débarquent. La guérilla de Batraville*, t. VII, Port-au-Prince, Le Natal, 1983.
- , *La République exterminatrice. Une modernisation manquée (1880-1896)*, t. I, Port-au-Prince, Le Natal, 1984.
- , *La République exterminatrice. L'État vassal*, t. II, Port-au-Prince, Le Natal, 1988.
- , *La République exterminatrice. La déroute de l'intelligence (mai-juillet 1902)*, t. III, Port-au-Prince, Le Natal, 1992.
- , *La République exterminatrice. La guerre civile, une option dramatique (15 juillet-31 décembre 1902)*, t. IV, Port-au-Prince, Le Natal, 1993.

- , *La République exterminatrice. Le grand fauve (1902-1908)*, t. V., Port-au-Prince, Le Natal, 1995.
- GAN TENBEIN, James W. (dir.), *The Evolution of Our Latin-American Policy. A Documentary Record*, New York, Octagon Books, 1971.
- GAZIBO, Mamoudou et JENSON, Jane, *La politique comparée: fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2004.
- GEORGES, Adam André, *Une crise haïtienne 1867-1869. Sylvain Salnave*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1982.
- GIDDENS, Anthony, *The Nation-State and Violence*, Berkeley, University of California Press, 1985.
- GILBERT, Félix (dir.), *The Historical Essays of Otto Hintze*, New York, Oxford University Press, 1975.
- GOBINEAU, Joseph Arthur de, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, Firmin Didot, 1853-1855.
- GONZALEZ CASANOVA, Pablo (dir.) *América Latina: historia de medio siglo. Centroamérica, México y el Caribe*, t. II, 7^e éd., Mexico, 1993 (1981).
- GREENE, Anne, *The Catholic Church in Haiti: Political and Social Change*, East Lansing, Michigan State University Press, 1993.
- GREENSTEIN, Fred I. et POLSBY, Nelson W. (dir.), *Macropolitical Theory. Handbook of Political Science*, vol. II, Reading, MA, Addison-Wesley, 1975.
- GUERRE, Rockfeller, *Mon mandat sous Jean-Claude Duvalier*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1987.
- GUMPLOWICZ, Ludwig, *Il concetto sociologico dello Stato*, tr. it., Turin, Fratelli Bocca, 1904 (1902).
- HABERMAS, Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel*, tr. fr., t. 1 et II, Paris, Fayard, 1987.
- , *Droit et démocratie*, tr. fr., Paris, Gallimard, 1997.
- HAGGARD, Stephan et KAUFMAN, Robert (dir.), *The Political Economy of Démocratie Transition*, Princeton, Princeton University Press, 1995.
- HECTOR, Michel, *Syndicalisme et socialisme en Haïti (1932-1970)*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1989.
- , *Crises et mouvements populaires en Haïti*, Montréal, CIDIHCA, 2000.
- HECTOR, Michel (dir.), *La Révolution française et Haïti*, 1.1 et II, Port-au-Prince, Société haïtienne d'histoire et de géographie/Henri Deschamps, 1995.
- HEINL, Robert D. Jr. et HEINL NANCY, G., *Written in Blood: The Story of the Haitian People, 1492-1971*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1978.
- HINTZE, Otto, *Eéodalité, capitalisme et État moderne*, tr. fr., Paris, MSH, 1991.
- HOLLY, Arthur, *Rapport entre l'instruction, la psychologie et l'État social*, Port-au-Prince, s. 11., 1921.
- , *Dra-Po: étude ésotérique de Egregore africain, traditionnel, social et national d'Haïti*, Port-au-Prince, 1928.
- HUNTINGTON, Samuel P., *The Third Wave : Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991.
- HURBON, Laënnec, *Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle*, Paris, L'Harmattan, 1980.

- , *Le barbare imaginaire*) Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1987.
- , *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, Paris, Karthala, 1987.
- , *Pour une sociologie d'Haïti au xx^e siècle. La démocratie introuvable*, Paris, Karthala, 2001.
- , *Religions et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti*, Paris, Éditions du Cerf, 2004.
- INIKORI, Joseph E., *Africans and the Industrial Revolution in England: A Study in International Trade and Economic Development*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- JALLOT, Nicolas et LESAGE, Laurent, *Haïti: dix ans d'histoire secrète*, Paris, Éditions du Félin, 1995.
- JAMES, C. L. R., *Les Jacobins noirs. Toussaint Louverture et la Révolution de Saint-Domingue*, tr. fr., 7^e éd., Paris, 1949 (1938).
- JANVIER, Louis Joseph, *Haïti et ses visiteurs*, Paris, Flammarion, 1882.
- , *Les Affaires d'Haïti*, Paris, Flammarion, 1883-1884.
- , *L'égalité des races*, Paris, Rougier, 1884.
- JEAN, Jean-Claude et MAESSCH ALCK, Marc, *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- JEAN-BAPTISTE, S. G., *L'attitude de la presse port-au-princienne, 1915-1926*, mémoire de licence, Faculté d'Ethnologie, Université d'État d'Haïti, 1968.
- JEAN-FRANÇOIS, Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de l'indépendance à nos jours*, Port-au-Prince, Mediatek, 1995.
- JOACHIM, Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1979.
- JULIEN, Claude, *L'Empire américain*, Paris, Grasset, 1968.
- KALBERG, Stephen, *La sociologie historique comparative de Max Weber*, tr. fr., Paris, La Découverte, 2002 (1994).
- KAUTSKY, Karl, *Die Materialistische Geschichtsauffassung*, Berlin, s. é., 1927.
- KEOHANE, R. O. et NYE J. S. Jr., *Power and Interdependence. World Politics in Transition*, Boston, Little Brown & Co, 1977.
- KNIGHT, Melvin M., *Los americanos en Santo Domingo. Estudios del imperialismo americano*, Ciudad Trujillo, Linstin Diario, 1939.
- LABELLE, Micheline, *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1978.
- LAGUERRE, Michel S., *Vodou and Politics in Haiti*, Londres, Macmillan, 1989.
- , *The Military and Society in Haiti*, Londres, Macmillan, 1993.
- LANDES, David S., *Richesse et pauvreté des nations*, tr. fr., Paris, Albin Michel, 2000 (1998).
- LATORTUE, François, *Le droit du travail en Haïti*, Port-au-Prince, Les Presses libres, 1961.
- LEGITIME, François Denis, *L'armée d'Haïti, sa nécessité, son rôle*, Port-au-Prince, Éditions Lumières, 2002 (1879).
- LEPKOWSKI, Tadeusz, *Haiti*, 1.1, La Havane, Casa de las Américas, 1968.
- LICHBACH, M. I. and ZUCKERMAN, A. S., *Comparative Politics. Rationality, Culture, and Structure*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

- LINZ, Juan J. et STEPAN, Alfred, *Problems of Démocratie Transition and Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.
- LIPSET, Seymour Martin *et al.*, *A Comparative Analysis of the Social Requisites of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1990.
- LOGAN, Rayford W., *The Diplomatic Relations of the United States with Haiti 1776-1891*, Chapel Hill, University of North Carolina, 1941.
- LUC, Jean (MONTAS, Yves), *Structures économiques et lutte nationale populaire en Haïti*, Montréal, Nouvelle Optique, 1976.
- LUNDAHL, Mats, *Peasants and Poverty: A Study of Haiti*, Londres, Croom Helm/New York, St. Martin's Press, 1979.
- , *The Haitian Economy: Man, Land, and Markets*, New York, St. Martin's Press, 1983.
- , *Politics or Markets? Essays on Haitian Underdevelopment*, Londres/New York, Routledge, 1992.
- MACHIAVEL Nicolas, *Le Prince et autres textes*, tr. fr., Paris, Gallimard, coll. «Folio classique», 2004.
- MADIOU, Thomas, *Histoire d'Haïti*, 1.111, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1989.
- MAGLOIRE, Auguste, *Les insurrections*, Port-au-Prince, Le Matin, 1910.
- MAGUIRE, Robert *et al.*, *Haïti prise en otage: les réponses internationales à la recherche d'une identité nationale de 1986 à 1996*, tr. fr., Thomas J. Institute for International Studies/Université des Nations Unies, 1997.
- MAHONEY, James et RUESCHEMEYER, Dietrich (dir.), *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- MALVAL, Robert, *L'année de toutes les duperies*, Port-au-Prince, Regain, 1996.
- MANIGAT, Leslie F., *Ethnicité, nationalisme et politique: le cas d'Haïti*, New York, Connaissance d'Haïti, 1975.
- , *La crise haïtienne contemporaine*, Port-au-Prince, Éditions des Antilles, S. A., 1995.
- , *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, t. I, II et III, Port-au-Prince, Collection du CHUDAC, Média-Texte, 2001, 2002 et 2003.
- MANIGAT, Sabine, *La coyuntura de 1946 en Haïti: alternativas a un Estado sin proyecto nacional*, mémoire de maîtrise en sciences sociales, Faculté latino-américaine de Sciences sociales (FLACSO), Mexico, 1978.
- , *Les partis politiques*, Dossier Haïti 3, Port-au-Prince, CRESDIP, 1990.
- MARTIN, John Bartlow, *U. S. Policy in the Caribbean. A Twentieth Century Eund Essay*, Boulder, Westview Press, 1978.
- MARX, Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Messidor/Éditions sociales, coll. «Essentiel», 1984 (1852).
- , *Introduction à la critique de l'économie politique*, Paris, Éditions sociales, 1957 (1859).
- , *Critique des programmes socialistes de Gotha et d'Erfurt*, Spartacus, 1948 (1875-1891).
- , *Le capital. Le procès d'ensemble de la production capitaliste*, Livre III, tr. fr., Paris, Éditions sociales, 1977 (1894).

- MARX, K. et ENGELS, F., *L'idéologie allemande*, tr. fr., Paris, Éditions sociales, 1976 (1846).
- , *Manifeste du parti communiste*, Paris, Flammarion, 1998 (1848).
- MATHON, Alix, *Témoignage sur les événements de 1957*, Port-au-Prince, Fardin, 1980.
- MATHON, Alix et TURN1ER, Alain, *Flaiti, un cas. La société des Baïonnettes, un regard nouveau*, Port-au-Prince, Le Natal, 1985.
- MÉDARD, Jean-François (dir.), *États d'Afrique noire: formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991.
- MICHELS, Robert, *Les partis politiques*, tr. fr., Paris, Flammarion, 1971 (1914).
- MILL, John Stuart, *Philosophy of Scientific Method*, New York, Hatner, 1950 (1843).
- MILLER, Joseph C., *Way of Death: Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade (1730-1830)*, Madison, University of Wisconsin Press, 1988.
- MILLS, C. Wright, *L'élite du pouvoir*, tr. fr., Paris, Maspero, 1966 (1959).
- MILLSPAUGH, Arthur, *Haiti under American Control, 1915-1934*, Boston, World Peace Foundation, 1931.
- MOCKEL, Didier (dir.), *Mondialisation et État de droit*, Bruxelles, Émile Bruylant, 2002.
- MOÏSE, Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, 1.1 et II, Montréal, CIDIHCA, 1988 et 1990.
- , *Le pouvoir législatif dans le système politique haïtien. Un aperçu historique*, Montréal, CIDIHCA, 1999-
- , *Le projet national de Toussaint Louverture et la Constitution de 1801*, Montréal, CIDIHCA, 2001.
- , *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, Montréal, CIDIHCA, 2002.
- MOÏSE, Claude et OLLIVIER, Émile, *Repenser Haïti: Grandeur et misères d'un mouvement démocratique*, Montréal, CIDIHCA, 1992.
- MOORE, Barrington Jr., *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, tr. fr., Paris, Maspero, 1968 (1966).
- MORAL, Paul, *Le paysan haïtien*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1961.
- MOSCA, Gaetano, *Elementi di scienza politica*, 5^e édition, Bari, Gius Laterza, 1953(1896).
- MOUTERDE, Pierre et WARGNY, Christophe, *Après la fête, les tambours sont lourds. Cinq ans de duplicité américaine en Haïti (1991-1996)*, Paris, Éditions Austral, 1996.
- MUNRO, Dana Gardner, *Intervention and Dollar Diplomacy in the Caribbean, 1900-1921*, Princeton, Princeton University Press, 1964.
- NAU, Maurice et NEMOURS, Telhomme, *Code domaniai (1804-1930)*, Port-au-Prince, Telhomme Nemours, 1930.
- NÉRESTANT, Micial C., *Religions et politique en Haïti*, Paris, Karthala, 1994.
- NEWMAN, John et SCHMALBACH, John, *United States History*, New York, Amsco School Publications Inc., 2004.
- NICHOLLS, David, *From Dessalines to Duvalier. Race, Colour, and National Independence in Haiti*, Cambridge/Sydney, Cambridge University Press, 1979.
- , *Haiti in the Caribbean Context*, New York, St. Martin's Press, 1985.
- O'DONNELL, Guillermo et al., *Transitions from Authoritarian Rule: Prospects for Democracy. Comparative Perspective*, vol. III, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1986.

- OPPENHEIMER, Franz, *The State: Its history and Development Viewed Sociologically*, tr. ang., New York, Huebsch, 1922.
- OULIANOV, Vladimir Ilitch (LÉNINE), *L'État et la révolution*, tr. fr., Paris, Seghers, 1971 (1917).
- PAQUIN, Lyonel, *Les Haïtiens: politique de classe et de couleur*, Port-au-Prince, Le Natal, 1988 (1983).
- PARETO, Vilfredo, *Les systèmes socialistes*, 1902, dans *Traité de sociologie générale*, Genève, Droz, 1968.
- PÉAN, Leslie J.-R., *L'économie politique de la corruption (De Saint-Domingue à Haïti 1791-1870)*, Port-au-Prince, Éditions Mémoires, 2000.
- PECK, Raoul, *Monsieur le Ministre... Jusqu'au bout de la patience*, Port-au-Prince, Éditions Velvet, 1998.
- PIERRE, Luc-Joseph, *Haïti: les origines du chaos*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1997-
- PIERRE, Pressoir, *Témoignages 1946-1976. L'espérance déçue*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1987.
- PIERRE-CHARLES, Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, tr. fr., Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1993 (1965, 1967).
- , *Radiographie d'une dictature*, tr. fr., Montréal, Nouvelle Optique, 1973 (1969).
- , *Génesis de la révolution cubana*, 5^e éd., Mexico, Siglo XXI, 1984 (1976).
- , *Haiti:pese a todo la utopía*, San Juan, Instituto de Estudios del Caribe, Universidad de Puerto Rico, 1997.
- PLUCHON, Pierre, *Toussaint Louverture: un révolutionnaire d'ancien régime*, Paris, Fayard, 1989.
- PLUMMER, Brenda Gayle, *Black and White in the Caribbean : Haitian-American Relations, 1902-1934*, thèse de doctorat, New York, Cornell University, 1981.
- POSTLETHWAYT, Malachy, *The African Trade, the Great Pillar and Support of the British Plantation Trade in North America*, Londres, s. é., 1745.
- PRADINES, L'instant de, *Recueil des lois et actes du gouvernement d'Haïti*, 1.1, 1804-1802, 2^e éd., Paris, A. Durand-Pédonne-Lauriel, 1886.
- PRICE, Hannibal, *La réhabilitation de la race noire*, Port-au-Prince, Imprimerie J. Verrollot, 1990.
- PRICE-MARS, Jean, *La vocation de l'élite*, Port-au-Prince, Chenet, 1919.
- , *Ainsi parla l'oncle. Essai d'ethnographie*, Montréal, Leméac, 1973 (1928).
- , *La république d'Haïti et la République dominicaine. Les aspects divers d'un problème d'histoire, de géographie et d'ethnologie*, t. II, Port-au-Prince, Fardin, 1998 (1953)-
- , *De la préhistoire de l'Afrique à l'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1962.
- RAUCH, Basil (dir.), *Franklin Delano Roosevelt, Selected Speeches, Messages, Conférences, and Letters*, New York, Rinehart Editions, 1957.
- REINHARD, Wolfgang (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996.
- RICHARDSON, James D., *Messages and Papers of the Presidents* (onze volumes), vol. 9, New York, Trans-Media Publishing Company/Dobbs Ferry, 1985.

- RISSE-KAPPEN, Thomas (dir.), *Bringing Transnational Relations Back In. Non-State Actors, Domestic Structures and International Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- ROUMAIN, Jacques, *Analyse schématique* 32-34, Port-au-Prince, V. Valcin, 1934.
- , *À propos de la campagne anti-superstitieuse*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1942.
- SAINT-JOHN, Spencer, *Haiti, ou la République noire*, tr. fr., Paris, Plon, 1886.
- SANNON, H. Pauléus et al., *Memoir of the Political, Economie, and Efinacial Conditions in the Republic of Haiti under the American Occupation*, n. p., 1921.
- SCHMIDT, Hans, *The United States Occupation of Haiti: 1915-1934*, New Brunswick, N.J., Rutgers University Press, 1971.
- SCHMITT, Cari, *La dictature*, tr. fr., Paris, Seuil, 2000 (1921).
- SCHUMPETER, Joseph A., *Impérialisme et classes sociales*, tr. fr., Paris, Flammarion, coll. «Champs», 1984 (1919).
- , *Capitalisme, socialisme et démocratie*, tr. fr., Paris, Payot, 1984 (1942).
- SKOCPOL, Theda, *États et révolutions sociales*, tr. fr., Paris, Fayard, 1985 (1979).
- , *Social Révolutions in the Modem World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- SMARTH, Luc, *Les organisations populaires en Haïti. Une étude exploratoire de la zone métropolitaine de Port-au-Prince*, Montréal, CRESDIP/CIDIHCA, 1998.
- SMELSER, N. J. et BALTES, P. B. (dir.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, Elsevier, 2001.
- SMITH, Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, I.1 et II, tr. fr., Paris, Flammarion, 1991 (1776).
- SMITT, Brian, *The Church and Politics in Spain: Challenges to Modem Catholicism*, Princeton, Princeton University Press, 1982.
- STRANGE, Susan, *States and Markets. An Introduction to International Political Economy*, Londres, Pinter, 1988.
- TERRAY, Emmanuel (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- TILLY, Charles, *Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons*, New York, Russell Sage Foundation, 1984.
- , *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe (990-1990)*, tr. fr., Paris, Aubier, 1992 (1990)-
- (dir.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1975.
- THOMAS, Clive Y., *The Rise of the Authoritarian State in Peripheral Societies*, New York/Londres, Monthly Review, 1984.
- TOCQUEVILLE, Alexis de, *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Flammarion, 1988 (1856).
- TROUILLOT, Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvalierien*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1986.
- , *Haiti, State against Nation: The Origins and Legacy of Duvalierism*, New York, New York University Press, 1990.
- TURNIER, Alain, *Les États-Unis et le marché haïtien*, Washington, s. é., 1955.

- , *Avec Mérisier Jeannis, une tranche de vie jacqueméienne et nationale*, Port-au-Prince, Le Natal, 1982.
- , *Quand la nation demande des comptes*, Port-au-Prince, Le Natal, 1989.
- VINCENT, Sténio, *En posant les jalons*, 1.1, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1939.
- VOLTAIRE, Frantz (dir.), *Pouvoir noir en Haïti*, Montréal, V & R Éditeurs/CIDIHCA, 1988.
- WALLERSTEIN, Immanuel, *The Modem World System: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World Economy in the 16th Century*, New York, Academie Press, 1974.
- WEBER, Max, *Le savant et le politique*, tr. fr., Paris, Plon, coll. «10/18», 2002 (1919).
- , *Économie et société*, 1.1, tr. fr., Paris, Pocket, 1995 (1922).
- , *Histoire économique: esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, tr. fr., Paris, Gallimard, 1991.
- WEINBERG, Albert K., *Manifest Destiny: A Study of Nationalist Expansionism in American History*, Chicago, Quadrangle Books, 1963 (1935).
- WEINSTEIN, Brian et SEGAL, Aaron, *Haiti: Political Failures, Cultural Successes*, New York, Praeger, 1984.
- , *Haiti: The failure of Politics*, New York/Londres, Praeger, 1992.
- WILLIAMS, Eric, *Capitalisme et esclavage*, tr. fr., Paris, Présence africaine, 1975 (1970).
- , *De Christophe Colomb à Eidel Castro: l'histoire des Caraïbes (1492-1969)*, tr. fr., Paris, Présence africaine, 1975 (1970).
- WITTEFOGEL, Karl A., *Le despotisme oriental. Étude comparative du pouvoir total*, tr. fr., Paris, Éditions de Minuit, 1977 (1957).
- ZAPATA, Francisco, *Ideología y política en América Latina*, Mexico, Jornadas 115, El Colegio de México, 1990.
- ZIEGLER, Jean, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, Paris, Éditions du Seuil, 1977.
- , *La Suisse lave plus blanc*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.

Revues, journaux et documents

Revues internationales

- American Political Science Review*, vol. 86, n° 4, 1992.
- Annales*, 27^e année, n° 6, novembre-décembre 1972.
- Annales*, 30^e année, n° 4, juillet-août 1975.
- Archives européennes de sociologie*, vol. 1, 1960.
- Comparative Politics*, vol. 2, n° 3, 1970.
- Comparative Politics*, vol. 23, n° 4, 1991.
- Comparative Politics*, vol. 26, n° 3, 1994.
- Comparative Politics*, vol. 28, n° 1, octobre 1995.
- Eoreign Affairs*, n° 64, été, 1986.
- Foreign Policy Association*, Information Service, vol. 5, n° 19-20, 27 novembre - 12 décembre 1929.
- International Social Science Journal*, vol. 128, mai 1991.
- Journal of Commonwealth and Comparative Studies*, vol. 21, n° 3, 1983.

- Journal of Democracy*, vol. 7, n° 2, avril 1996.
- Journal of Peace Research*, 8, 1971.
- Millennium*, printemps, 1976.
- Politique Étrangère*, vol. 2, 2001.
- Race & Class. A Journal for Black and Third World Libération*, vol. 32, n° 2, octobre-novembre 1990.
- Revue française d'histoire d'outre-mer: explorations, colonisations, indépendances*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1988.
- Spéculum*, n° 15, 1940.
- Studies in Comparative International Development*, vol. 34, n° 2, été 1999.

Revues nationales

- Les Griots*, n° 3, 1939.
- Rencontre*, n° 5, janvier/mars 1993.
- Revue de la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti*, Port-au-Prince, mai 1936.
- Revue de la Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie*, n° 107, Port-au-Prince, janvier-avril 1960.
- Revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie*, vol. 44, n° 150, Port-au-Prince, mars 1986.
- Revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie*, n° 216, numéro spécial du bicentenaire de l'indépendance, Port-au-Prince, octobre 2003-mars 2004.

Journaux

Journaux internationaux

- L'Humanité*, 5 mars 2005.
- Miami Herald*, 3 juin 2000.
- The Jamaica Cleaner*, 4 avril 2004.

Journaux nationaux

- L'Action Nationale*, 25 juillet 1934.
- L'Assaut*, 11 septembre 1935.
- Fraternité*, série II, n° 1, mai 1980.
- Fraternité*, série III, n° 1, 27 mai-12 juin 1984.
- La Nation*, 10 octobre 1950.
- Le Moniteur* 28 juin 1916.
- Le Moniteur*, 16-20 juin 1917.
- Le Moniteur*, 26 mai 1964.
- Le Nouvelliste*, 30 septembre 1953-3 janvier 1936.
- Le Nouvelliste*, 25 octobre 1945.
- Le Nouvelliste*, 11 décembre 1956.
- Le Petit Samedi Soir*, n° 493, 27 août-2 septembre 1983.
- La Tribune populaire*, 27 juin 1902.

Documents

- Armée d'Haïti, *Notes historiques de l'Armée d'Haïti 1915-1950*, Port-au-Prince, Collection du tricinquantenaire, 1954.
- «*Compromiso de Santiago de Chile con la democracia y con la renovación del sistema americano*», OEA/Ser. P. AG/doc. 2734/91, 4 juin 1991.
- Human Rights Watch*, 1^{er} mars 1993.
- International Crisis Group (ICG), *A New Chance for Haiti ? ICC Latin America/Caribbean Report n° 10*, Port-au-Prince/Bruxelles, 18 novembre 2004.
- International Policy Report*, août 2000.
- International Trade of American States, 1945-1950, Panamerican Union, *Bulletin*, 11⁰ 1, 1954-
- Nations Unies, Lake Success, *Rapport de la Mission d'assistance des Nations Unies auprès de la République d'Haïti*, 1949.
- Note confidentielle du Consul du Cap-Haïtien au Département d'État*, 22 mars 1924, ADE/Document/838504.
- Présence de l'Eglise en Haïti: messages et documents de l'Épiscopat*, Paris, Éditions S. O. S, 1988.
- Radio-Canada, reportage, 22 mai 2000.
- Rapport de la Commission d'enquête de l'OEA sur les événements du 17 décembre 2001*, 1^{er} juillet 2002.
- Rapport de la Commission présidentielle sur le dossier de la faillite frauduleuse des coopératives*, janvier 2005.
- Rapport du Secrétaire général sur les missions des Nations Unies en Haïti*, S/1996/112, 14 février 1996.
- République d'Haïti, «Stratégie de reconstruction sociale et économique», 22 août 1994.
- Sénat des États-Unis, Commission aux Relations étrangères, «Audience sur la politique des États-Unis vis-à-vis d'Haïti», tr. fr., Washington, D. C., mardi 8 mars 1994.
- The Department of State Bulletin*, XLIV, n^o 1136, avril 1961.
- Union Patriotique, *Mémorandum*, 3 octobre 1929, ADE/Document/838.00/ 2581.
- Union Patriotique, *Mémorandum*, 3 décembre 1929, ADE/Document/838.00/ 2591.
- U. S. Department of State, «International Narcotics Strategy Reports, 2003», 1^{er} mars 2004.
- <www. radiokiskeya.com>, «Les langues se délient sur l'implication d'Aristide», 29 mai 2004.

Table des matières

Liste des sigles	5
Remerciements	9
Préface	11
Introduction	19
PREMIÈRE PARTIE	
Saint-Domingue/Haïti dans la dynamique globale de l'Occident	45
1 Configuration sociale et économique, État et rapports transnationaux de pouvoir à Saint-Domingue	49
Saint-Domingue: une création de l'expansionnisme européen et des rivalités entre les puissances occidentales	50
Capitalisme et esclavage à Saint-Domingue	52
Classes sociales et fractions de classes dans la colonie la plus prospère de l'époque	60
L'État et l'application du Pacte colonial à Saint-Domingue/Haïti	65
2 Élites politiques et sociogenèse de l'État haïtien : la dynamique externe et interne (1789-1803)	75
L'effondrement progressif de l'État colonial français à Saint-Domingue	76
La sociogenèse de l'État haïtien	86
Échec des projets louverture et napoléonien : la naissance de l'État postcolonial haïtien	96

DEUXIÈME PARTIE

Les élites politiques et la construction de l'État haïtien : contraintes internes et externes

3 Les élites politiques et le processus de consolidation de l'État haïtien (1804-1858)	109
Le caractère original et marginal de l'État haïtien	110
L'alternance des processus centripète et centrifuge	116
Le processus de consolidation de l'État haïtien : la cristallisation des tendances lourdes	120
Réunification du territoire national et unification de l'île : renforcement de la souveraineté interne	
4 Les élites politiques et la phase de désintégration de l'État haïtien (1859-1915)	133
La fragilisation du monopole de la contrainte physique légitime	134
L'illusion du monopole de la fiscalité	138
La fragilisation du monopole fiscal de l'État par le néopatrimonialisme	139
La lente et sure agonie de l'État haïtien	143
5 L'occupation américaine comme conséquence de l'effondrement de l'État haïtien (1915-1934)	157
L'intervention militaire et l'occupation américaines d'Haïti (1915-1934)- la dynamique interne et externe	158
La construction d'un État à l'allure moderne mais faible	164
Un État sans souveraineté	168
La modernisation économique et les changements sociaux consécutifs	

TROISIÈME PARTIE

Échec de L'occupation américaine, crise sociétale et réponses des élites politiques

6 La crise de 1946: résurgence de l'État néopatrimonial haïtien et dysfonctionnement total des institutions de l'État postoccupation	189
Le contenu idéologique de la crise	190
Une crise multidimensionnelle	195
Le dysfonctionnement des institutions de l'État post-occupation	205

7 De la résurgence de l'État néopatrimonial haïtien à l'instauration de l'État néosultaniste duvaliéen	221
Genèse de l'Etat néosultaniste duvaliéen	222
La mise en place des structures de l'État néosultaniste duvaliéen	228
L'impossible modernisation des structures de l'État néosultaniste duvaliéen	238
La crise de l'État néosultaniste duvaliéen	243
8 La crise de 1991-1994 ou l'effondrement de l'État haïtien	269
Le processus de transformation et de décomposition de l'État postduvaliéen	270
L'effondrement de l'État haïtien	277
La nouvelle conjoncture de crises	286
L'essoufflement de la démocratie encadrée	288
Les élections de l'année 2000: la présidence de Jean-Bertrand Aristide ou le nouvel effondrement de l'État haïtien	294
Conclusion	319
Chronologie	333
Bibliographie	343

MARQUIS

Marquis imprimeur inc.

Québec, Canada

2011